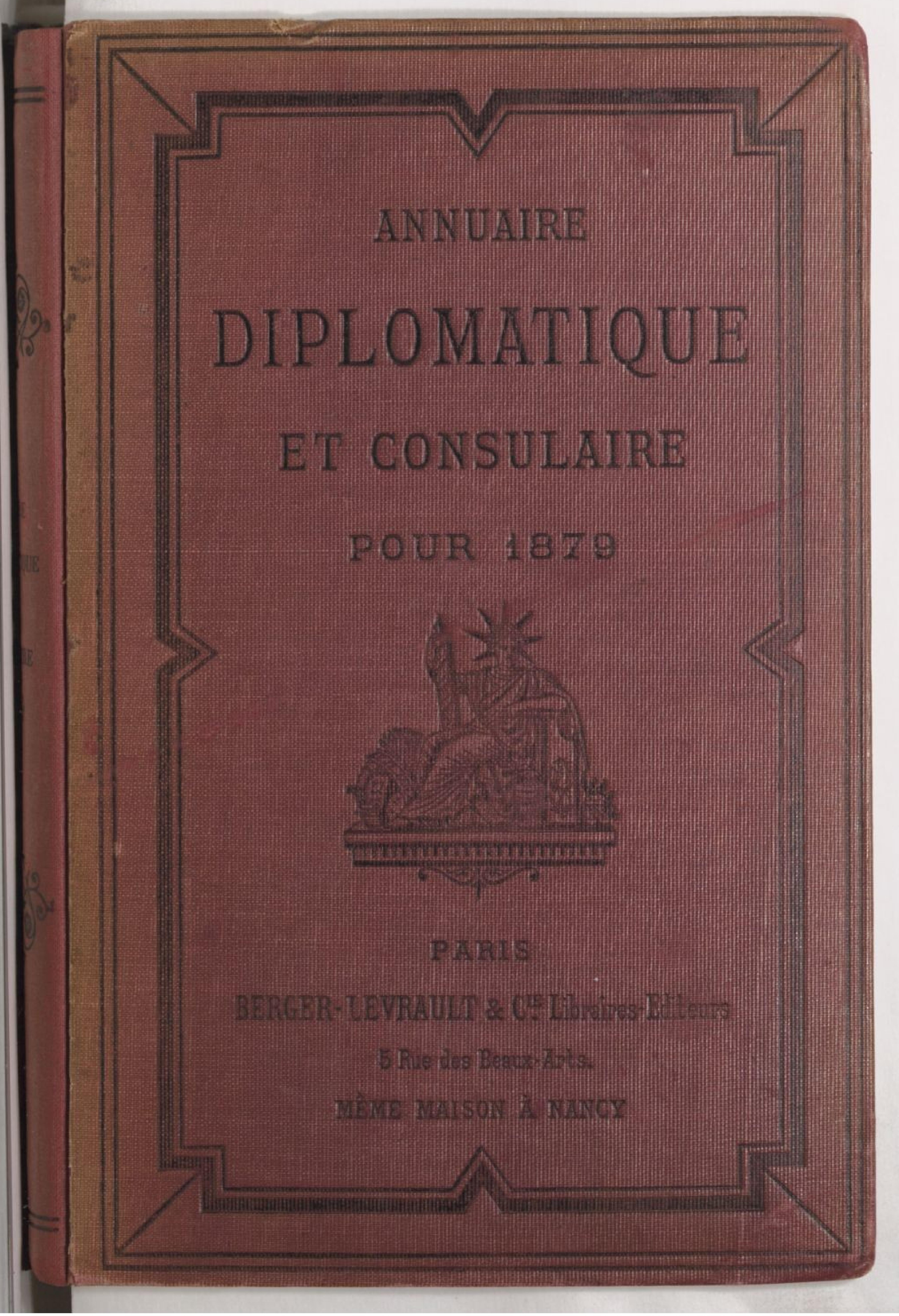


Annuaire diplomatique et consulaire de la République française


ANNUAIRE
DIPLOMATIQUE
ET CONSULAIRE
POUR 1879
PARIS
BERGER-LEVRAULT & Cie Libraires-Éditeurs
5 Rue des Beaux-Arts.
MÊME MAISON À NANCY

ANNUAIRE

DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR 1879

ANNUAIRE

DIPLOMATIQUE

ET CONSULAIRE

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR 1879

NOUVELLE SÉRIE. — XXIIe ANNÉE



PARIS

BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS

5, RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A NANCY

1879

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS

Ordre national de la LÉGION D'HONNEUR.
- (G✵) *Grand'Croix.*
- (GO ✵) *Grand-Officier.*
- (C ✵) *Commandeur.*
- (O ✵) *Officier.*
- ✵ *Chevalier.*

MÉDAILLE MILITAIRE . . . . Ⓜ.

Les notes, avis et réclamations sont reçus au bureau de l'*Annuaire diplomatique et consulaire,* rue des Beaux-Arts, 5.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE PRÉLIMINAIRE.

ANNUAIRE DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE.

PARTIE PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE I.

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Jules GRÉVY,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

M. le colonel Pittié (C ✻), secrétaire général, *chef de la Maison militaire*.

M. L. Duhamel, conseiller général du Pas-de-Calais, *chef du cabinet*.
M. Fourneret, *secrétaire particulier*.
M. Léon Grévy, *secrétaire*.

MAISON MILITAIRE.

M. Brugère (O ✻), chef d'escadron d'artillerie. . .	*Attachés militaires.*
M. Lichtenstein ✻, major de cuirassiers	
M. Fayet (O ✻), capitaine d'état-major	
M. Dessirier ✻, capitaine de zouaves.	
M. Weiss, sous-lieutenant d'infanterie.	

M. le chef d'escadron Cance ✻, commandant militaire de l'Élysée.

CHAPITRE II.

CONSEIL DES MINISTRES

Ministère des affaires étrangères.

Quai d'Orsay.

M. WADDINGTON, membre de l'Institut, sénateur, président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères.

Ministère de la justice.

Place Vendôme, 13.

M. LE ROYER, sénateur, garde des sceaux, ministre de la justice.

Ministère de l'intérieur et des cultes.

Place Beauveau.

M. LEPÈRE, député, ministre de l'intérieur et des cultes.

Ministère des finances.

Au Louvre.

M. Léon SAY, sénateur, ministre des finances.

Ministère de la guerre.

Rue Saint-Dominique, 22.

M. le général de division GRESLEY (C ❋), ministre de la guerre.

Ministère de la marine et des colonies.

Rue Royale, 2.

M. le vice-amiral JAURÉGUIBERRY (GO ❋), ministre de la marine et des colonies.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Rue de Grenelle-Saint-Germain, 110.

M. Jules FERRY, député, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Ministère des travaux publics.

Boulevard Saint-Germain, 246.

M. DE FREYCINET (O ※), sénateur, ministre des travaux publics.

Ministère de l'agriculture et du commerce.

Rue de Varennes, 76.

M. TIRARD, député, ministre de l'agriculture et du commerce.

Ministère des postes et des télégraphes.

Au Louvre.

M. COCHERY, député, ministre des postes et des télégraphes.

SOUS-SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Ministère de la justice : M. GOBLET, député.
Ministère des travaux publics : M. SADI CARNOT, député.
Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts : M. TURQUET ※, député.
Ministère de l'intérieur : M. MARTIN-FEUILLÉE, député.
Ministère de l'agriculture et du commerce : M. Cyprien GIRERD, député.

CHAPITRE III.

SÉNAT

Le Sénat se compose de 300 membres ; 225 élus par les départements et les colonies, dans les conditions déterminées par la loi du 24 février 1875, et 75 élus par l'Assemblée nationale.

Les sénateurs des départements et des colonies sont élus pour neuf années et renouvelables par tiers tous les trois ans.

Les sénateurs élus par l'Assemblée nationale sont inamovibles ; en cas de vacance par décès, démission ou autre cause, il sera, dans les deux mois, pourvu au remplacement par le Sénat lui-même.

Les élections générales du 30 janvier 1876 et les élections partielles ont eu lieu conformément à la loi organique du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs.

BUREAU DU SÉNAT.

Président.

M. MARTEL.

Vice-présidents. MM.

Cte RAMPON.
PELLETAN.
Gal DE LADMIRAULT.
CALMON.

Questeurs. MM.

TOUPET DES VIGNES.
BAZE.
Gal PÉLISSIER.

Secrétaires. MM.

BERNARD.
SCHEURER-KESTNER.
MAZEAU.
CASIMIR FOURNIER.
Vte DE RAINNEVILLE.
LACAVE-LAPLAGNE.

CHAPITRE IV.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel dans les conditions déterminées par la loi électorale du 30 novembre 1875 et la loi complémentaire du 24 décembre même année, fixant les circonscriptions électorales dans les arrondissements qui ont plus de cent mille habitants.

BUREAU DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Président.

M. Gambetta.

Vice-présidents. MM.

Bethmont (Paul).
Brisson (Henri).
Cte de Durfort de Civrac.
Grévy (Albert).

Questeurs. MM.

De Mahy.
Margaine.
Gailly.

Secrétaires. MM.

Brice (René).
Sée (Camille).
Drumel.
Ménard-Dorian.
David (Jean).
Legrand (Louis).
Mis de Valfons.
Cte Le Gonidec de Traissan.

CHAPITRE V.

MAISONS SOUVERAINES

ALLEMAGNE.

GUILLAUME Ier, né le 22 mars 1797, empereur d'Allemagne, roi de Prusse; succède à son frère, le feu roi Frédéric-Guillaume IV, 2 janvier 1861; empereur d'Allemagne depuis le 18 janvier 1871, marié 11 juin 1829 à

MARIE-LOUISE-*Augusta*-CATHERINE, née 30 septembre 1811, fille de feu *Charles-Frédéric*, grand-duc de Saxe-Weimar.

De ce mariage :

1. *Frédéric-Guillaume*-Nicolas-Charles, prince impérial de l'empire d'Allemagne, prince royal de Prusse, né 18 octobre 1831; marié 25 janvier 1858 à *Victoire*-Adélaïde-Marie-Louise, née 21 novembre 1840, princesse royale de la Grande-Bretagne et l'Irlande, et duchesse de Saxe. *De ce mariage :*
   1. *Frédéric-Guillaume*-Victor-Albert, né 27 janvier 1859.
   2. Victoire-Elisabeth-Auguste-*Charlotte*, née 24 juillet 1860; mariée 18 février 1878 à Bernard, prince héréditaire de Saxe-Meiningen.
   3. Albert-Guillaume-*Henri*, né 14 août 1862.
   4. Frédérique-Amélie-Guillemette-*Victoire*, née 12 avril 1866.
   5. *Sophie*-Dorothéa-Ulrique-Alice, née 14 juin 1870.
   6. *Marguerite*-Béatrice-Féodora, née 22 avril 1872.
2. *Louise*-Marie-Elisabeth, née 3 décembre 1838; mariée 20 septembre 1856 à *Frédéric*-Guillaume-Louis, grand-duc de Bade. *Voyez* BADE.

Frères et sœur du roi.

1. Frédéric-*Charles*-Alexandre, né 29 juin 1801; veuf le 18 janvier 1877 de *Marie*-Louise-Alexandrine, née 3 février 1808, fille de feu *Charles-Frédéric*, grand-duc de Saxe-Weimar. *De ce mariage :*
   1. *Frédéric-Charles*-Nicolas, né 20 mars 1828; marié le 29 novembre 1854 à *Marie*-Anne, née 14 septembre 1837, fille de feu *Léopold*, duc d'Anhalt. *De ce mariage:*
      a) *Marie*-Elisabeth-Louise-Frédérique, née 14 septembre 1855; mariée 24 août 1878 à Guillaume-Frédéric-*Henri*, prince des Pays-Bas.

b) *Elisabeth-Anne*, née 8 février 1857; mariée 18 février 1878 à Frédéric-*Auguste*, grand-duc héréditaire d'Oldenbourg.

c) *Louise-Marguerite*-Alexandra-Victoire-Agnès, née 25 juillet 1860, mariée, 13 mars 1879, à *Arthur*-William-Patrick-Albert, duc de Connaught.

d) Joachim-Charles-Guillaume-*Frédéric-Léopold*, né 14 novembre 1865.

2. Marie-*Louise*-Anne, née 1er mars 1829; mariée 27 juin 1854 à *Alexis*-Guillaume-Ernest, prince de Hesse-Philippsthal-Barchfeld, divorcée 6 mars 1861. *Voyez* HESSE.

3. Marie-*Anne*-Frédérique, née 17 mai 1836; mariée 26 mai 1853 à *Frédéric*-Guillaume-George-Adolphe, prince de Hesse-Cassel. *Voyez* HESSE.

2. Frédérique-Wilhelmine-*Alexandrine*-Marie-Hélène, née 23 février 1803; veuve de *Paul-Frédéric*, grand-duc de Mecklembourg-Schwérin. *Voyez* MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN.

3. † Frédéric-Henri-*Albert*, né 4 octobre 1809; marié 14 septembre 1830 à Wilhelmine-Frédérique-Louise-Charlotte-*Marianne*, née 9 mai 1810, fille de feu *Guillaume Ier*, roi des Pays-Bas; divorcé 28 mars 1849, décédé le 14 octobre 1872. *De ce mariage :*

1. Frédéric-Guillaume-Nicolas-*Albert*, né 8 mai 1837; marié 19 avril 1873 à *Marie*-Frédérique-Léopoldine-Georgine-Auguste-Alexandra-Elisabeth-Thérèse-Joséphine-Hélène-Sophie, née 2 août 1854, fille de *Ernest*-Frédéric-Paul-Georges-Nicolas, duc de Saxe-Altenbourg. *De ce mariage :*

a) Guillaume-Ernest-Alexandre-*Frédéric-Henri*, né 15 juillet 1874.

b) Guillaume-Frédéric-Charles-Ernest-Joachim-Albert, né le 27 septembre 1876.

2. Frédérique-Wilhelmine-Louise-Elisabeth-*Alexandrine*, née 1er février 1842; mariée 9 décembre 1865 à Nicolas-Frédéric-*Guillaume*, duc de Mecklembourg-Schwérin. *Voyez* MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN.

Cousins et cousines du roi.

1° (Issus du mariage du feu prince *Frédéric*-Guillaume-Louis, cousin germain du roi, avec feue Wilhelmine-*Louise*, princesse d'Anhalt-Bernbourg.)

1. Frédéric-Guillaume-Louis-*Alexandre*, né 21 juin 1820.

2. Frédéric-Guillaume-*George*-Ernest, né 12 février 1826.

2° (Issues du mariage du feu prince Frédéric-*Guillaume*-Charles, oncle du roi, avec feue *Marie* princesse de Hesse-Hombourg.)

1. Marie-*Elisabeth*-Caroline-Victoire, née 18 juin 1815; veuve le 20 mars 1877 de *Charles*-Guillaume-Louis, 2e fils de feu Louis II, grand-duc de Hesse-Darmstadt. *Voyez* HESSE GRAND-DUCALE.

2. Frédérique-Françoise-Auguste-*Marie*-Hedwige, née 15 octobre 1825, veuve, 10 mars 1864, de Maximilien II, roi de Bavière. *Voyez* BAVIÈRE.

MAISON PRINCIÈRE DE HOHENZOLLERN.

(*Branche cadette.*)

CHARLES-ANTOINE-FRÉDÉRIC-MAINRAD, né 7 septembre 1811, prince de Hohenzollern; succède le 27 août 1848; abdique 7 décembre 1849 le gouvernement de la principauté en faveur du roi de Prusse; marié 21 octobre 1834 à *Joséphine*-Frédérique-Louise, née 21 octobre 1813, fille de feu Charles-Louis-Frédéric, grand-duc de Bade.

De leur mariage :

1. *Leopold*-Étienne-Charles-Antoine, né 22 septembre 1835, prince héréditaire, marié 12 septembre 1861 à Dona *Antonia*-Maria-Fernanda-Michaëla-Gabriela, née 17 février 1845, fille de *Ferdinand*, roi de Portugal, et de la feue reine Dona *Maria II da Gloria*. *De ce mariage:*
   1. *Guillaume*-Auguste-Charles-Joseph-Ferdinand-Pedro-Benoît, né 7 mars 1864.
   2. *Ferdinand*-Victor-Albert-Mainrad, né 24 août 1865.
   3. *Charles-Antoine*-Frédéric-Guillaume-Louis, né 1er septembre 1868.
2. *Charles*-Eitel-Frédéric-Zéphyrin-Louis, né 20 avril 1839, élu prince de Roumanie 20 avril 1866; marié 15 novembre 1869 à *Elisabeth*, née 29 décembre 1843, princesse de Wied, fille de feu Germain, prince de Wied.
3. *Frédéric*-Eugène-Jean, né 25 juin 1843.
4. *Marie*-Louise-Alexandrine-Caroline, née 17 novembre 1845, mariée 25 mars 1867 à *Philippe*, comte de Flandre, frère du roi des Belges. *Voyez* BELGIQUE.

ANHALT.

LÉOPOLD FRÉDÉRIC-FRANÇOIS-NICOLAS, duc d'Anhalt, né 29 avril 1831, succède à son père le 22 mai 1871 ; marié 22 avril 1854 à
Antoinette-CHARLOTTE-MARIE-JOSÉPHINE-CAROLINE-FRIDA, née 17 avril 1838, princesse de Saxe-Altenbourg.

De ce mariage :

1. *Léopold*-Frédéric-François-Ernest, né 18 juillet 1855, prince héréditaire.
2. Léopold-*Frédéric*-Edouard-Charles-Alexandre, né 19 août 1856.
3. *Elisabeth*-Marie-Frédérique-Amélie-Agnès, née 7 septembre 1857 ; mariée 17 avril 1877 à Adolphe-Frédéric, grand-duc héréditaire de Mecklembourg-Strélitz.
4. *Edouard*-George-Guillaume-Maximilien, né 18 avril 1861.
5. *Aribert*-Joseph-Alexandre, né 18 juin 1864.
6. *Alexandra*-Thérèse-Marie, née 4 avril 1868.

Sœurs du duc.

1. Frédérique-Amélie-*Agnès*, née 24 juin 1824, mariée 28 avril 1853 au duc *Ernest* de Saxe-Altenbourg. *Voyez* SAXE-ALTENBOURG.
2. *Marie*-Anne, née 14 septembre 1837 ; mariée 29 novembre 1854 à *Frédéric-Charles*-Nicolas, neveu du roi de Prusse. *Voyez* ALLEMAGNE.

Cousins et cousines du duc.

(Issue du 1er mariage de feu *George*-Bernard, oncle du duc, avec *Caroline*-Auguste-Louise-Amélie, princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt.)

1. *Louise*, née 22 juin 1826.

(Issus du 2e mariage morganatique de feu *George*-Bernard avec *Thérèse*-Emma d'Ermandsdorff, comtesse de Reina.)

2. *François*, né 2 septembre 1832, comte de Reina.
3. *Mathilde*, née 7 octobre 1833, comtesse de Reina; veuve, 27 novembre 1866, d'Othon de Kœnneritz.
4. *Emma*, née 5 avril 1837, comtesse de Reina.

5. *Marie*, née 8 mai 1839, comtesse de Reina.
6. *Rodolphe*, né 23 octobre 1842, comte de Reina.
7. *Charles*, né 15 mai 1844, comte de Reina.

(Issues du mariage de feu *Frédéric*-Auguste, oncle du duc, avec la princesse *Marie*-Louise-Charlotte de la Hesse électorale.)

1. *Adélaïde*-Marie, née 25 décembre 1833, mariée 23 avril 1851 au duc de Nassau. *Voyez* PAYS-BAS.
2. *Bathilde*-Amalgonde, née 29 décembre 1837; mariée 30 mai 1862 à *Guillaume*-Charles-Auguste, prince de Schaumbourg-Lippe. *Voyez* LIPPE.
3. *Hilda*-Charlotte, née 13 décembre 1839.

Duchesse douairière d'Anhalt-Bernbourg.

Frédérique-Caroline-Julienne, née 9 octobre 1811, sœur du duc Charles de Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, veuve, 19 août 1863, d'*Alexandre*-Charles, dernier duc d'Anhalt-Bernbourg (branche éteinte).

AUTRICHE-HONGRIE.

FRANÇOIS-JOSEPH Ier (CHARLES), empereur d'Autriche et roi apostolique de Hongrie, etc., né 18 août 1830; monte sur le trône le 2 décembre 1848, en vertu de l'acte d'abdication de son oncle, l'empereur Ferdinand Ier, et de l'acte de renonciation de son père l'archiduc *François-Charles*-Joseph; marié 24 avril 1854 à
L'impératrice *Élisabeth*-AMÉLIE-EUGÉNIE, née 24 décembre 1837, fille de *Maximilien*-Joseph, duc de Bavière.

De ce mariage :

1. *Gisèle*-Louise-Marie, née 12 juillet 1856, archiduchesse d'Autriche; mariée 20 avril 1873 au prince Léopold de Bavière. Voy. BAVIÈRE.
2. *Rodolphe*-François-Charles-Joseph, né 21 août 1858, prince héréditaire, archiduc d'Autriche.
3. *Marie-Valérie*-Mathilde-Amélie, née 22 avril 1868, archiduchesse d'Autriche.

Frères de l'empereur.

1. † *Maximilien Ier*, empereur du Mexique, né le 6 juillet 1832, décédé le 19 juin 1867. Veuve :
   Archiduchesse *Charlotte*-Marie-Amélie, fille de feu Léopold Ier, roi des Belges, née le 7 juin 1840, mariée à Bruxelles le 27 juillet 1857.
2. *Charles*-Louis-Joseph-Marie, né 30 juillet 1833; veuf, 15 septembre 1858, de *Marguerite*, fille de feu Jean, roi de Saxe; remarié 21 octobre 1862 à Marie-*Annonciade*-Isabelle, née 24 mars 1843, fille du feu roi Ferdinand II des Deux-Siciles; veuf 4 mai 1871; remarié une 3e fois 23 juillet 1873 à *Marie-Thérèse* de Bragance, née 24 août 1855, fille de feu l'infant Don Miguel de Portugal.

   Enfants du 2e mariage:

   1. *François-Ferdinand*-Charles, né 18 décembre 1863.
   2. *Othon*-François-Joseph-Charles-Louis-Marie, né 21 avril 1865.
   3. *Ferdinand*-Charles-Louis-Joseph-Jean-Marie, né 27 décembre 1868.
   4. *Marguerite*-Sophie-Marie-Annonciade, née 13 mai 1870.

Enfants du 3e mariage :

5. *Marie*-Annonciade-Adélaïde-Thérèse-Michelle-Caroline-Louise-Pie-Ignazia, née 30 juillet 1876.
6. Élisabeth-Amélie-Eugénie-Marie-Thérèse-Caroline-Louise-Joséphine, née 7 juillet 1878.

3. *Louis*-Joseph-Antoine-Victor, né 15 mai 1842.

Oncle et tante de l'empereur, frère et sœur du père.

1. † FERDINAND Ier (Charles-Léopold-Joseph-François-Marcellin), empereur d'Autriche ; né 19 avril 1793, décédé 29 juin 1875, renonce au trône en faveur de son neveu, *François-Joseph*, 2 décembre 1848; *veuve:*
Marie-*Anne*-Caroline-Pie, née 19 septembre 1803, fille de feu *Victor-Emmanuel Ier*, roi de Sardaigne.

2. *Marie*-Clémentine-Françoise-Joséphine, née 1er mars 1798, archiduchesse d'Autriche; veuve, 10 mars 1851, de *Léopold* des Deux-Siciles, prince de Salerne.

Cousins et cousines de l'empereur, descendants des frères décédés de feu l'empereur François Ier, grand-père de l'empereur.

1° Enfants de l'archiduc *Ferdinand*-Joseph-Baptiste (Ferdinand III, comme grand-duc de Toscane). Voyez *Branche de Toscane* ci-après.

2° Enfants de l'archiduc *Charles*-Louis-Jean-Joseph-Laurent, mort 30 avril 1847 ; de son mariage avec *Henriette*-Alexandrine-Frédérique-Wilhelmine, fille de feu le prince Frédéric-Guillaume de Nassau-Weilbourg.

1. *Albert*-Frédéric-Rodolphe, né 3 août 1817, veuf, 2 avril 1864, de *Hildegarde*-Louise, fille de feu Louis Ier, roi de Bavière. *De ce mariage:*
Marie-Thérèse-Anne, née 15 juillet 1845; mariée 18 janvier 1865 au duc *Philippe* de Wurtemberg. *Voyez* WURTEMBERG.

2. † *Charles-Ferdinand*, né 29 juillet 1818; décédé 20 novembre 1874. Veuve: Françoise-*Elisabeth*-Marie, fille de l'archiduc *Joseph*, palatin.

De ce mariage:

1. *Frédéric*-Marie-Albert-Guillaume-Charles, né 4 juin 1856.
2. *Marie-Christine*-Henriette-Désirée-Félicité-Reinière, née 21 juillet 1858.
3. *Charles-Étienne*, né 5 septembre 1860.
4. *Eugène-Ferdinand*-Pie-Bernard-Félix-Marie, né 21 mai 1863.

3. Marie-*Caroline*-Louise-Christine, née 10 septembre 1825; mariée 21 février 1852 à l'archiduc *Reinier*-Ferdinand-Marie-Jean, né 11 janvier 1827. *Voyez* ci-après.

4. *Guillaume*-François-Charles, né 21 avril 1827.

3° Enfants de l'archiduc *Joseph*-Antoine-Jean, palatin de Hongrie, de son 3e mariage avec Marie-Dorothée, fille de Louis-Frédéric, duc de Wurtemberg.

1. Françoise-*Élisabeth*-Marie, née 17 janvier 1831; veuve, 15 décembre 1849, de *Ferdinand* d'Este, duc de Modène; remariée 18 avril 1854 à l'archiduc *Charles-Ferdinand*. *Voyez* ci-dessus.

2. *Joseph*-Charles-Louis, né 2 mars 1833; marié 12 mai 1864 à Marie-Adélaïde-*Clotilde*-Amélie, née 8 juillet 1846, fille du duc *Auguste* de Saxe-Cobourg-Gotha.

De ce mariage:

1° *Marie*-Dorothée-Amélie, née 14 juin 1867.
2° *Marguerite*-Clémentine, née 6 juillet 1870.
3° *Joseph*-Auguste-Victor, né 9 août 1872.
4° *Ladislas*-Philippe-Marie, né 16 juillet 1875.

3. *Marie*-Henriette-Anne, née 23 août 1836, mariée par procuration 10 août 1853 et en personne 22 du même mois, à *Léopold*-Louis-Philippe, duc de Brabant, prince royal, à présent *Léopold II*, roi des Belges. *Voyez* BELGIQUE.

4° Enfants de l'archiduc *Reinier*, mort 16 janvier 1853, et de feue *Marie-Élisabeth*-Charlotte-Joséphine, princesse de Sardaigne.

1. *Léopold*-Louis-Marie-François-Jules-Eustache-Gérard, né 6 juin 1823.
2. *Ernest*-Charles-Félix-Marie-Reinier-Godefroy-Cyriaque, né 8 août 1824.
3. *Sigismond*-Léopold-Marie-Reinier-Ambroise-Valentin, né 7 janvier 1826.
4. *Reinier*-Ferdinand-Marie-Jean-François-Ignace, né 11 janvier 1827; marié 21 février 1852 à Marie-*Caroline*-Louise-Christine, fille de feu l'archiduc Charles.
5. *Henri*-Antoine-Marie-Reinier-Charles-Grégoire, né 9 mai 1828 ; marié 4 février 1868 à *Léopoldine* Hofmann.

BRANCHE GRAND-DUCALE DE TOSCANE.

FERDINAND IV (Salvator-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-François-Louis-Gonzague-Raphaël-Reinier-Janvier), né 10 juin 1835, archiduc d'Autriche; succède à son père le grand-duc Léopold II par suite de l'acte d'abdication du 21 juillet 1859; veuf, 17 février 1859, de *Anne*-Marie-Maximilienne, etc., fille de feu Jean, roi de Saxe; remarié 12 janvier 1868 à

Alice-Marie-Caroline-Ferdinande-Rachel-Jeanne-Philomène, née 27 décembre 1849, fille de feu le duc Charles III de Parme.

Fille du premier mariage:

1. Marie-*Antoinette*-Léopoldine-Annonciade-Anne-Amélie, etc., née 10 janvier 1858.

Enfants du 2e mariage :

2. *Léopold*-Ferdinand, né 2 décembre 1868.
3. *Louise*, née 2 septembre 1870.
4. *Joseph*, né 24 mai 1872.
5. *Pierre*, né 12 mai 1874.
6. *Henri*, né en février 1878.

Frères et sœurs.

(Issus du 2e mariage du grand-duc Léopold II avec Marie-*Antoinette* des Deux-Siciles.)

1. Marie-*Isabelle*-Annonciade-Jeanne-Joséphine-Umilta-Apollonia-Filomena-Virginie-Gabrielle, née 21 mai 1834, archiduchesse d'Autriche; mariée 10 avril 1850 à *François-de-Paule*-Louis-Emmanuel, comte de Trapani, fils du feu roi François Ier des Deux-Siciles.
2. *Charles*-Salvator-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-Philippe-Jacques-Janvier-Louis-Gonzague-Reinier, archiduc d'Autriche, né 30 avril 1839; marié 19 septembre 1861 à *Marie-Immaculée*, née 14 avril 1844, fille du feu roi Ferdinand II des Deux-Siciles.

   De ce mariage :

   1. Marie-*Thérèse*-Antonie-Immaculée-Léopoldine, etc., née 18 septembre 1862.
   2. *Léopold*-Salvator-Marie-François-Joseph, etc., né 15 octobre 1863.
   3. *François*-Sauveur-Marie-Joseph, etc., né 21 août 1866.
   4. *Caroline*-Marie-Immaculée, née 5 septembre 1869.
   5. *Albert-Salvator*-Marie-Joseph, né 22 novembre 1871.
   6. *Antoinette*-Immaculée-Joséphine, née 18 avril 1874.
3. Marie-*Louise*-Annonciade-Anne-Jeanne-Josèphe-Antoinette-Filomena-Apollonia-Tommasa, née 31 octobre 1845, archiduchesse d'Autriche, mariée 31 mai 1865 au prince *Charles* d'Isembourg-Birstein.

4. *Louis*-Salvator-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-Dominique-Reinier-Ferdinand-Charles-Zanobi-Antonin, né 4 août 1847, archiduc d'Autriche.

5. Jean-*Népomucène*-Marie-Annonciade-Joseph-Jean-Baptiste-Ferdinand-Balthazar-Louis-Gonzague-Pierre-Alexandre-Zanobi-Antonin, archiduc d'Autriche, né 25 novembre 1852.

Mère du grand-duc.

Marie-*Antoinette*, née 19 décembre 1814, fille de feu *François Ier*, roi des Deux-Siciles mariée le 7 juin 1833 à *Léopold II*, grand-duc de Toscane, veuve le 29 janvier 1870.

BADE.

FRÉDÉRIC (Guillaume-Louis), né 9 septembre 1826, grand-duc de Bade, duc de Zæhringen, fils de feu le grand-duc *Léopold;* succède à son père, à la place de son frère *Louis*, 24 avril 1852, avec le titre de régent; prend le titre de grand-duc, 5 septembre 1856; marié 20 septembre 1856 à

Louise-Marie-Elisabeth, née 3 décembre 1838, fille de *Guillaume Ier*, empereur d'Allemagne, roi de Prusse.

De ce mariage:

1. *Frédéric-Guillaume*-Louis-Léopold-Auguste, né 9 juillet 1857, *grand-duc héréditaire.*
2. Sophie-Marie-*Victoria*, née 7 août 1862.
3. *Louis-Guillaume*-Charles-Frédéric-Berthold, né 12 juin 1865.

Frères et sœurs du grand-duc.

1. *Alexandrine*-Louise-Amélie-Frédérique-Elisabeth-Sophie, née 6 décembre 1820, margrave de Bade; mariée 3 mai 1842 au duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha. *Voyez* Saxe.

2. Louis-*Guillaume*-Auguste, né 18 décembre 1829; margrave de Bade; marié 11 février 1863 à *Marie*-Maximilianowna-Romanowska de Leuchtenberg, née 16 octobre 1841. *De ce mariage :*
   1. Sophie-*Marie*-Louise-Joséphine-Amélie, née 26 juillet 1865.
   2. *Maximilien*-Alexandre-Frédéric-Guillaume, né 10 juillet 1867.

3. *Charles*-Frédéric-Gustave-Guillaume-Maximilien, né 9 mars 1832, margrave de Bade, marié morganatiquement le 17 mai 1871 à *Rosalie*-Louise, comtesse de Rhena, née baronne de Beust 10 juin 1845.

4. *Marie*-Amélie, née 20 novembre 1834, margrave de Bade, mariée 11 septembre 1858 au prince *Ernest*-Léopold-Victor-Charles de Linange.

5. *Cécile*-Auguste (*Olga*-Feodorowna), née 20 septembre 1839, margrave de Bade; mariée 28 août 1857 au grand-duc Michel-Nicolaïevitch, frère de l'empereur de Russie. Voy. Russie.

Oncle du grand-duc, frère du père.

Maximilien-Frédéric-Jean-Ernest, né 8 décembre 1796, margrave de Bade.

Cousines du grand-duc.

(Issues du mariage de feu *Guillaume*-Louis-Auguste, frère aîné du père, avec *Elisabeth*-Alexandrine-Constance de Wurtemberg.)

1. *Sophie*-Pauline-Henriette-Marie-Amélie-Louise, née 7 août 1834, margrave de Bade,

mariée 9 novembre 1858 à Gonthier-Frédéric-*Woldemar*, prince de Lippe. *Voyez* LIPPE-DETMOLD.

2. *Pauline*-Sophie-Elisabeth-Marie, née 18 décembre 1835, margrave de Bade.

3. *Léopoldine*-Wilhelmine-Pauline-Amélie-Maximilienne, née 22 février 1837, margrave de Bade; mariée 24 septembre 1862 à *Hermann*-Ernest-François-Bernard, prince de Hohenlohe-Langenbourg.

(Issues du mariage du feu grand-duc *Charles*-Louis-Frédéric avec la feue grande-duchesse *Stéphanie*, fille adoptive de l'empereur Napoléon Ier.)

1. *Joséphine*-Frédérique-Louise, née 21 octobre 1813, margrave de Bade; mariée 21 octobre 1834 à *Charles*-Antoine, prince de Hohenzollern. *Voyez* ALLEMAGNE.

2. *Marie*-Amélie-Elisabeth-Caroline, née 11 octobre 1817, margrave de Bade; veuve, 15 juillet 1863, de *Guillaume*-Alexandre-Antoine-Archibald, duc de Hamilton et Brandon, duc de Chatelleroult.

BAVIÈRE.

LOUIS II (OTHON-FRÉDÉRIC-GUILLAUME), né 25 août 1845, roi de Bavière; succède à son père, le feu roi Maximilien II, 10 mars 1864.

Frère du roi.

Othon-Guillaume-Luitpold-Adalbert-Waldemar, né 27 avril 1848.

Reine douairière, mère du roi.

FRÉDÉRIQUE-FRANÇOISE-AUGUSTE-*Marie*-HEDWIGE, née 15 octobre 1825, fille du feu prince Frédéric-Guillaume-Charles, oncle du roi de Prusse; veuve, 10 mars 1864, du feu roi Maximilien II.

Oncles et tante du roi.

1. *Luitpold*-Charles-Joseph-Guillaume-Louis, né 12 mars 1821; veuf, en avril 1864, de *Auguste*-Ferdinande-Louise-Marie-Jeanne-Joséphine, fille de feu Léopold II, grand-duc de Toscane. *De leur mariage:*
   1. *Louis*-Léopold-Joseph-Marie-Aloïs-Alfred, né 7 janvier 1845; marié 20 février 1868 à *Marie*-Thérèse, archiduchesse d'Autriche-Este. *De ce mariage:*
      a) *Ruprecht*-Marie-Luitpold-Ferdinand, né 18 mai 1869.
      b) *Adelgonde*, née 17 octobre 1870.
      c) *Marie*-Ludwige-Thérèse, née 6 juillet 1872.
      d) *Charles*-Marie-Luitpold, né 4 avril 1874.
      e) *François*-Marie-Luitpold, né 10 octobre 1875.
   2. *Léopold*-Maximilien-Joseph-Marie-Arnoulphe, né 9 février 1846, marié 20 avril 1873 à Gisèle, archiduchesse d'Autriche. *De ce mariage:*
      a) *Elisabeth*-Marie-Auguste, née 8 janvier 1874.
      b) *Augusta*-Marie-Louise, née 28 avril 1875.
   3. *Thérèse*-Charlotte-Marianne-Auguste, née 12 novembre 1850.
   4. François-Joseph-*Arnoulphe*-Adalbert-Marie, né 6 juillet 1852.

2. *Aldegonde*-Auguste-Charlotte-Caroline-Élisabeth-Amélie-Marie-Sophie-Louise, née 19 mars 1823; mariée 30 mars 1842 à *François V*, archiduc d'Autriche-Este, duc de Modène, veuve le 20 novembre 1875. *Voyez* AUTRICHE.

3. † *Adalbert*-Guillaume-George-Louis, né 19 juillet 1828, décédé le 21 septembre 1875. Veuve : *Amélie*-Philippine, fille de l'infant d'Espagne *François-de-Paule*-Antoine-Marie. *De ce mariage :*

1. *Louis-Ferdinand*-Marie-Charles-Adalbert-Constantin, né 22 octobre 1859.
2. *Alphonse*-François-d'Assise, né 24 janvier 1862.
3. Marie-*Isabelle*-Louise-Amélie-Elvire-Blanche-Éléonore, née 31 août 1863.
4. Elvire-Alexandra-Marie-Cécile-Claire-Eugénie, née 22 décembre 1868.
5. Claire-Eugénie-Christine-Gabrielle-Alexandrine-Amélie-Marie-Thérèse-Euphémie-Zenaïde, née 11 octobre 1874.

Grand'tante du roi, sœur du roi Louis Ier, grand-père du roi.

(Fille du 2e mariage du feu roi Maximilien-Joseph avec la princesse Frédérique-Wilhelmine-*Caroline*, fille de feu Charles-Louis, prince héréditaire de Bade.)

1. *Louise*-Wilhelmine, née 30 août 1808, épouse du duc *Maximilien*. *Voyez* ci-après *Branche ducale*.

BRANCHE DUCALE.

Ci-devant Palatine de Deux-Ponts-Birkenfeld.

JOSEPH-*Maximilien*, duc en Bavière, né 4 décembre 1808; marié 9 septembre 1828 à *Louise*-Wilhelmine, née 30 août 1808, grand'tante du roi de Bavière. *De ce mariage :*

1. *Louis*-Guillaume, né 21 juin 1831.
2. *Hélène*-Caroline-Thérèse, née 4 avril 1834, mariée 24 août 1858 à *Maximilien*, prince héréditaire de Tour-et-Taxis ; veuve 26 juin 1867.
3. *Elisabeth*-Amélie-Eugénie, née 24 décembre 1837 ; mariée à François-Joseph Ier, empereur d'Autriche. *Voyez* AUTRICHE.
4. *Charles-Théodore*, né 9 août 1839; veuf, 10 mars 1867, de *Sophie*-Marie-Frédérique, fille de feu *Jean*, roi de Saxe; remarié 29 avril 1874 à *Marie-Joséphine*-Béatrice, duchesse de Bragance, infante de Portugal.

   Enfant du 1er mariage :

   1. *Amélie*-Marie, née 24 décembre 1865.

   Enfants du 2e mariage:

   2. Sophie-Adélaïde-Louise-Marie, née 22 février 1875.
   3. Élisabeth-Valérie-Gabrielle-Marie, née 25 juillet 1876.
   4. Marie-Gabrielle-Mathilde, née 9 octobre 1878.

5. *Marie*-Sophie-Amélie, née 4 octobre 1841 ; mariée 3 février 1859 au roi *François II* (Deux-Siciles).
6. *Mathilde*-Ludovique, née 30 septembre 1843; mariée 5 juin 1861 à *Louis*-Marie, comte de Trani, frère du roi des Deux-Siciles.
7. *Sophie*-Charlotte-Auguste, née 22 février 1847, mariée 28 septembre 1868 à *Ferdinand* d'Orléans, duc d'Alençon.
8. *Maximilien*-Emmanuel, né 7 décembre 1849, marié 20 septembre 1875 àMarie-Louise-Françoise-*Amélie*, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha. *De ce mariage:*

   Siegfried, né le 10 juillet 1876.

BELGIQUE.

LÉOPOLD II (LOUIS-PHILIPPE-MARIE-VICTOR), né 9 avril 1835; succède à son père, feu le roi *Léopold Ier*, 10 décembre 1865; marié par procuration 10, et en personne 22 août 1853, à

Marie-HENRIETTE-ANNE, archiduchesse d'Autriche, née 23 août 1836, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie.

De ce mariage :

1. *Louise*-Marie-Amélie, née 18 février 1858; mariée 4 février 1875 à Ferdinand-*Philippe*-Marie-Auguste-Raphaël, duc de Saxe. *Voyez* SAXE-COBOURG-GOTHA.
2. *Stéphanie*-Clotilde-Louise-Herminie-Marie-Charlotte, née 21 mai 1864.
3. *Clémentine*-Albertine-Marie-Léopoldine, née 29 juillet 1871.

Frère et sœur du roi.

Philippe-Eugène-Ferdinand-Marie-Clément-Baudouin-Léopold-George, comte de Flandre, né 24 mars 1837; marié 25 mars 1867 à *Marie*-Louise-Alexandrine, fille de *Charles-Antoine*, prince de Hohenzollern-Sigmaringen. *De ce mariage :*

1. *Baudouin*-Léopold-Philippe-Marie-Charles-Antoine-Joseph-Louis, né 3 juin 1869.
2. *Henriette*-Marie-Charlotte-Antoinette, née 30 novembre 1870.
3. *Joséphine*-Carola-Marie-Albertine, née 18 octobre 1872.
4. Albert-Léopold-Clément-Marie-Mainrad, né 8 avril 1875.

Marie-*Charlotte*-Amélie-Auguste-Victoire-Clémentine-Léopoldine, née 7 juin 1840; veuve, 19 juin 1867, de Ferdinand-*Maximilien*, archiduc d'Autriche, empereur du Mexique.

BRÉSIL.

DOM PEDRO II D'ALCANTARA (JEAN-CHARLES-LÉOPOLD-SALVADOR-BIBIANO-XAVIER-DA-PAULA-LÉOCADIO-MICHEL-GABRIEL-RAPHAEL-GONZAGA), né 2 décembre 1825; empereur du Brésil (sous tutelle) 7 avril 1831, par l'abdication de feu Dom Pedro Ier, son père; prend lui-même les rênes du gouvernement, 23 juillet 1840; marié par procuration 30 mai 1843, et en personne 4 septembre suivant, à

THÉRÈSE-*Christine-Marie*, née 14 mars 1822, fille de feu François Ier, roi des Deux-Siciles.

De ce mariage :

Isabelle-Christine-Léopoldine, etc., née 29 juillet 1846, *princesse impériale*, mariée 15 octobre 1864 au prince *Louis* d'Orléans, comte d'Eu. *De ce mariage :*

1. Dom Pedro d'Alcantara (Louis-Philippe-Marie-Gaston-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzague), prince du Grand-Para, né 15 octobre 1875.
2. Dom Louis (Marie-Philippe-Pedro d'Alcantara-Gaston-Michel-Raphaël-Gabriel-Gonzague), né 16 janvier 1878.

Sœurs de l'empereur.

(Du 1er mariage de feu l'empereur Dom Pedro Ier avec Léopoldine-Caroline-Joséphine, archiduchesse d'Autriche.)

1. *Januaria*, née 11 mars 1822; mariée à *Louis*, comte d'Aquila, frère de feu le roi Ferdinand II, des Deux-Siciles.
2. *Françoise*-Caroline-Jeanne-Charlotte-Léopoldine, etc., née 2 août 1824; mariée 1er mai 1843 à *François*-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville.

BRUNSWICK.

GUILLAUME (AUGUSTE-LOUIS-MAXIMILIEN-FRÉDÉRIC), né 25 avril 1806 duc de Brunswick, 25 avril 1831, à la place de son frère le feu duc Charles, par suite d'arrangements de famille, et sur la demande de la diète germanique.

CHINE.

KOUANG-SIU, empereur de Chine, né en 1871 (28e jour du 6e mois de la 10e année de Thoug-tché).

DANEMARK.

CHRISTIAN IX, roi de Danemark, né 8 avril 1818; succède au roi Frédéric VII, 15 novembre 1863, en vertu du traité de Londres du 8 mai 1852 et de la loi sur la succession au trône du 31 juillet 1853; marié 26 mai 1842 à
Louise-WIHELMINE-FRÉDÉRIQUE-CAROLINE-AUGUSTE-JULIE, née 7 septembre 1817, fille de Guillaume, landgrave de la Hesse électorale.

De ce mariage :

1. Christian-*Frédéric*-Guillaume-Charles, prince royal, né 3 juin 1843; marié 28 juillet 1869 à *Louise*-Joséphine-Eugénie, née 31 octobre 1851, fille de feu le roi de Suède *Charles XV. De ce mariage :*
    1. *Chrétien*-Frédéric-Carl-Albert-Alexandre-Guillaume, né 26 septembre 1870.
    2. Chrétien-Frédéric-*Carl*-George-Waldemar-Axel, né 3 août 1872.
    3. Louise-Caroline-Joséphine-Sophie-Thyra-Olga, née 17 février 1875.
    4. *Harold*-Chrétien-Frédéric, né 18 octobre 1876.
    5. ...., né 2 août 1878.
2. *Alexandra*-Caroline-Marie-Charlotte-Louise-Julie, née 1er décembre 1844; mariée 10 mars 1863 à Albert-Edouard, prince de Galles. *Voyez* GRANDE-BRETAGNE.
3. *George Ier* (Christian-Guillaume-Ferdinand-Adolphe), né 24 décembre 1845, roi des Hellènes. *Voyez* GRÈCE.
4. Maria-Feodorowna (Marie-Sophie-Frédérique-*Dagmar*), née 26 novembre 1847; mariée 9 novembre 1866 à *Alexandre*-Alexandrowitch, grand-duc héritier de Russie. *Voyez* RUSSIE.
5. *Thyra*-Amélie-Caroline-Charlotte-Anne née 29 septembre 1853; mariée le 21 décembre 1878 à *Ernest-Auguste*-Guillaume-Frédéric, duc de Cumberland, née le 21 septembre 1845.
6. *Waldemar*, né 27 octobre 1858.

Veuve du feu roi Chrétien VIII.

Caroline-Amélie, née 28 juin 1796; fille de feu Frédéric-Christian, duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg; veuve 20 janvier 1848.

Filles du feu roi Frédéric VI.

1. *Caroline*, née 28 octobre 1793; veuve, 29 juin 1863, de Frédéric-Ferdinand, prince héréditaire de Danemark.
2. *Wilhelmine*-Marie, née 18 janvier 1808; mariée 19 mai 1838 à Charles, duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg.

Frères et sœurs du roi.

1. *Frédérique*-Caroline-Julienne, née 9 octobre 1811, duchesse douairière d'Anhalt-Bernbourg.
2. *Charles*, né 30 septembre 1813, duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg; succède à son père, le duc Frédéric-*Guillaume*-Paul-Léopold, 17 février 1831; marié 19 mai 1838 à Wilhelmine-Marie, fille du roi Frédéric VI. *Voyez* plus haut.
3. *Frédéric*, né 23 octobre 1814; marié 16 octobre 1841 à *Adélaïde*-Christine-Julienne-*Charlotte*, née 9 mars 1821, princesse de Lippe-Schaumbourg. *De ce mariage :*
    1. Marie-Caroline-*Auguste*-Ida-Louise, née 27 février 1844.
    2. *Frédéric*-Ferdinand-George-Christian-Charles-Guillaume, né 12 octobre 1855.
    3. *Louise*-Caroline-Julienne, née 6 janvier 1858.
    4. *Marie*-Wilhelmine-Louise-Ida-Frédérique-Mathilde-Hermine, née 31 août 1859.
    5. *Albert*-Christian-Adolphe-Charles-Eugène, né 15 mars 1863.
4. *Guillaume*, né 19 avril 1816.
5. *Chrétien*, né 8 avril 1818.
6. *Louise*, née 18 novembre 1820.
7. *Jules*, né 14 octobre 1824.
8. *Jean*, né 5 décembre 1825.

ESPAGNE.

ALPHONSE XII, né le 28 novembre 1857, proclamé roi d'Espagne le 30 décembre 1874, veuf le 26 juin 1878 de *Marie-de-las-Mercedes*, fille du duc de Montpensier.

Sœurs.

1. *Marie-Isabelle*-Françoise-d'Assise, née le 20 décembre 1851, infante d'Espagne, princesse des Asturies; mariée 13 mai 1868 à Gaëtan-Marie-Frédéric, comte de Girgenti, fils du roi Ferdinand II des Deux-Siciles; veuve 26 novembre 1871.
2. *Marie-del-Pilar*-Berenguela, etc., née 4 juin 1861, infante d'Espagne.
3. *Marie-de-la-Paz*, née 23 juin 1862, infante d'Espagne.
4. *Marie*-Eulalie, née 12 février 1864, infante d'Espagne.

Mère et père.

Marie-*Isabelle II*-Louise d'Espagne, née 10 octobre 1830, reine d'Espagne; succède, sous la régence de sa mère, la reine MARIE-CHRISTINE, à son père, le roi Ferdinand VII, 29 septembre 1833, en vertu de l'ordre de succession confirmé par décret du 29 mars 1830; proclamée reine d'Espagne 2 octobre 1833; déclarée majeure par les Cortès 8 novembre 1843; quitte l'Espagne le 30 septembre 1868 par suite de la révolution, renonce au trône, 25 juin 1870, en faveur de son fils Alphonse; mariée 10 octobre 1846 à son cousin germain

François-d'Assise-Marie-Ferdinand, infant d'Espagne, né 13 mai 1822, déclaré roi 10 octobre 1846.

Sœur de la mère.

Marie-*Louise*-Ferdinande, née 30 janvier 1832, infante d'Espagne; mariée 10 octobre 1846 à *Antoine*-Marie-Philippe-Louis-*d'Orléans*, duc de Montpensier. (*Voyez* Branche cadette de Bourbon.)

Tantes du roi (sœurs du père).

1. *Louise*-Thérèse-Françoise-Marie, née 11 juin 1824, infante d'Espagne, mariée 10 février 1847 au duc de Sessa.

2. *Joséphine*-Ferdinande-Louise, née 27 mai 1827, infante d'Espagne, mariée 4 juin 1848 à don José Guell y Renté.
3. *Marie-Christine*-Isabelle, née 5 juin 1833, infante d'Espagne, veuve de l'infant Sébastien-Gabriel. *Voyez* ci-dessous.
4. *Amélie*-Philippine-Pilar, née 12 octobre 1834, veuve d'*Adalbert*, prince de Bavière.

Cousins et cousine du roi.

(1° Enfants de feu l'infant Sébastien-Gabriel et de l'infante Marie-Christine.)

1. *François-Marie*-Isabel-Gabriel-Pedro, né 20 août 1861.
2. *Pedro-de-Alcantara*-Marie, née 12 décembre 1862.
3. *Louis*-Jésu-Maria-Joseph-François-d'Assise-Sébastien, etc., né 17 janv. 1864.
4. *Alphonse*-Maria-Isabel-François, né 15 novembre 1866.

(2° Les enfants d'Antoine d'Orléans, duc de Montpensier, et de Marie-*Louise*-Ferdinande, infante d'Espagne, sœur de la reine Isabelle II.) *Voyez* plus loin.

BRANCHE ROYALE DES DEUX-SICILES.

FRANÇOIS II (*Marie-Léopold*), né 16 janvier 1836 ; succède à son père Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, 22 mai 1859 ; marié 3 février 1859 à
MARIE-*Sophie-Amélie*, née 4 octobre 1841, fille de *Maximilien*, duc en Bavière.

Frères et sœurs du roi.

(Issus du 2e mariage du feu roi Ferdinand II avec la feue reine douairière Marie-Thérèse-Isabelle.)

1. *Louis*-Marie, comte de Trani, né 1er août 1838; marié 5 juin 1861 à *Mathilde*, née 30 septembre 1843, fille de *Maximilien*, duc de Bavière. *De ce mariage :*
   Marie-Thérèse-Madeleine, née à Zurich, 15 janvier 1867.
2. *Alphonse*-Marie-Joseph-Albert, né 28 mars 1841, comte de Caserta, marié à la princesse Marie-*Antoinette*-Joséphine, née 16 mars 1851, fille du prince François-de-Paule, oncle du roi. *De ce mariage :*
   1. Ferdinand-Pie-Marie, né 25 juillet 1869.
   2. Charles-Marie-François-d'Assise, etc., né 10 novembre 1870.
   3. *François-de-Paule*, né 14 juillet 1873.
3. Marie-*Immaculée*-Clémentine, née 14 avril 1844 ; mariée 19 septembre 1861 à l'archiduc *Charles* de Toscane. *Voyez* AUTRICHE (*Branche ducale de Toscane*).
4. † *Gaetan*-Marie-Frédéric, né 12 janvier 1846, comte de Girgenti, décédé 26 novembre 1871. *Veuve :*
   Isabelle, princesse des Asturies, née 20 décembre 1851.
5. Marie-*Pie*-des-Grâces, née 2 août 1849, mariée 5 avril 1869 à Robert de Bourbon, infant d'Espagne, duc de Parme. *Voyez* Ligne ducale de Parme.
6. *Pascal*-Marie-du-Carmel-Jean-Vincent-Ferreri, né 15 septembre 1852, comte de Bari.

Oncles et tantes issus du 2e mariage du grand-père, le feu roi *François Ier*, avec *Marie-Isabelle*, infante d'Espagne.

1. Marie-*Antonia*, née 19 décembre 1814 ; mariée à Léopold II, grand-duc de Toscane, veuve 29 janvier 1870.
2. *Thérèse*-Christine-Marie, née 14 mars 1822; mariée 4 septembre 1843 à Pierre II, empereur du Brésil.
3. *Louis*-Charles-Marie-Joseph, né 19 juillet 1824, comte d'Aquila; marié 28 avril 1848 à Dona *Januaria*, sœur de l'empereur du Brésil. *De ce mariage :*
   1. *Louis-Marie*-Ferdinand-Pierre-Alcantara, né 18 juillet 1845.
   2. *Philippe*-Louis-Marie, né 12 août 1847.

4. *François-de-Paule*-Louis-Emmanuel, né 13 août 1827, comte de Trapani; marié 10 avril 1850 à Marie-*Isabelle*-Annonciade, etc., née 21 mai 1834, fille de Léopold II, grand-duc de Toscane. *De ce mariage :*
   1. *Marie-Antoinette*-Joséphine-Léopoldine, née 15 mars 1851; mariée 8 juin 1868 au prince Alphonse, duc de Caserta.
   2. *Marie-Caroline*-Joséphine-Ferdinande, née 21 mars 1856.

BRANCHE DUCALE DE PARME.

Robert Ier (Charles-Louis-Marie) de Bourbon, né 9 juillet 1848, infant d'Espagne, duc de Parme; succède à son père feu le duc *Charles III*, 27 mars 1854, sous la tutelle et régence de sa mère *Louise*-Marie-Thérèse de Bourbon, décédée en 1864 marié 5 avril 1869 à la duchesse Marie-*Pie*-des Grâces, née 2 août 1849, fille de feu Ferdinand II, roi des Deux-Siciles. *De ce mariage :*

1. *Marie-Louise*-Pie, etc., née 17 janvier 1870.
2. Louise-Marie-Annonciade, etc., née 24 mars 1872.
3. *Henri*-Marie-Albert, né 13 juin 1873.
4. *Marie-Immaculée*-Louise, etc., née 21 juillet 1874.

Frère et sœurs du duc.

1. *Marguerite*-Marie-Thérèse-Henriette, née 1er janvier 1847; mariée 4 février 1867 au prince *Charles*-Marie, infant d'Espagne, duc de Madrid.
2. *Alice*-Marie-Caroline-Ferdinande-Rachel-Jeanne-Philomène, née 27 décembre 1849 mariée 11 janvier 1868 à Ferdinand IV, grand-duc de Toscane.
3. *Henri*-Charles-Louis-George-Abraham-Paul, né 12 février 1851, comte de Bardi, marié 25 novembre 1873 à la princesse Marie-Immaculée-*Louise* de Bourbon; veuf en août 1874.

Grand-père et grand'mère du duc.

Charles II (Louis de Bourbon), né 22 décembre 1799, infant d'Espagne, duc de Parme, ayant abdiqué la couronne ducale le 14 mars 1849; marié 15 août 1820 à Marie-*Thérèse*-Ferdinande-Gaëtane-Pie, née 17 septembre 1803, fille du feu roi de Sardaigne *Victor-Emmanuel Ier*.

BRANCHE AINÉE DE BOURBON.

Petit-fils de Charles X, roi de France.

Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, né 29 septembre 1820, fils du prince Charles-*Ferdinand* d'Artois, duc de Berry, fils puîné du roi Charles X, né 24 janvier 1778, décédé 14 février 1820, et de la princesse Caroline, née 5 novembre 1798, décédée en avril 1870, fille de feu François Ier, roi des Deux-Siciles. Le roi Charles X abdique et son fils aîné, le dauphin *Louis*-Antoine, renonce à ses droits à la couronne le 2 août 1830, en faveur du duc de Bordeaux; celui-ci quitte la France avec eux le 16 août 1830 et porte actuellement le titre de comte de Chambord; marié 7 novembre 1846 à Marie-*Thérèse*-Béatrice-Gaëtane, née 14 juillet 1817, archiduchesse d'Autriche-Este, fille aînée de feu François IV, duc de Modène.

BRANCHE CADETTE DE BOURBON (ORLÉANS).

(Descendants de feu Louis-Philippe Ier, roi des Français, et de feu la reine Marie-Amélie.)

1° Fils de feu *Ferdinand* d'Orléans, mort prince royal de France, de son mariage avec feue *Hélène* de Mecklembourg-Schwérin.

1. *Louis-Philippe*-Albert *d'Orléans*, comte de Paris, né 24 août 1838; marié 31 mai

1864 à sa cousine *Marie-Isabelle*-Françoise-d'Assise, née 21 septembre 1848, fille du duc de Montpensier. *De ce mariage :*

1. Marie-*Amélie*-Louise-*Hélène*, née 28 septembre 1865.
2. *Louis-Philippe*-Robert, né 6 février 1869.
3. *Hélène*-Louise-Henriette, née 16 juin 1871.

2. *Robert*-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand *d'Orléans*, duc de Chartres, né 9 novembre 1840; marié 11 juin 1863 à sa cousine Françoise-Amélie, fille du prince de Joinville. *De ce mariage :*

1. *Marie-Amélie*-Françoise-Hélène *d'Orléans*, née 13 janvier 1865.
2. *Robert*-François-Louis-Philippe-Ferdinand-Marie, né 11 janvier 1866.
3. *Henri*, né 16 octobre 1867.
4. *Marguerite*, née 25 janvier 1869.
5. *Jean*, né 4 septembre 1874.

2° Enfants de feu Louis-Philippe Ier et de feu la reine Marie-Amélie.

1. *Louis*-Charles-Philippe-Raphaël *d'Orléans*, duc de Nemours, né 25 octobre 1814; veuf, 10 novembre 1857, de *Victoire*-Auguste-Antoinette, fille de feu Ferdinand, duc de Saxe-Cobourg-Gotha. *De leur mariage :*

1. Louis-Philippe-Marie-Ferdinand-*Gaston* d'Orléans, comte d'Eu, né 28 avril 1842; marié 15 octobre 1864 à *Isabelle*-Christine-Léopoldine, princesse impériale du Brésil, née 29 juillet 1846. *De ce mariage :*

a) Dom Pedro d'Alcantara, prince du Grand-Para, né 15 octobre 1875.
b) Dom Louis, né le 16 janvier 1878.

2. *Ferdinand*-Philippe-Marie *d'Orléans*, duc d'Alençon, né 12 juillet 1844; marié 28 septembre 1868 à *Sophie*-Charlotte-Auguste, fille de Maximilien, duc en Bavière. *De ce mariage :*

a) Louise-Victoire-Marie-Amélie-Sophie d'Orléans, née 9 juillet 1869.
b) Philippe-*Emmanuel*-Maximilien-Marie-Eudes, né 18 janvier 1872.

3. *Marguerite*-Adélaïde-Marie d'Orléans, née 16 février 1848; mariée 25 janvier 1872 à Ladislas, prince Czartoryski.
4. *Blanche*-Marie-Amélie-Caroline-Louise-Victoire d'Orléans, née 28 octobre 1857.

2. Marie-*Clémentine*-Caroline-Léopoldine-Clotilde d'Orléans, née 3 juin 1817; mariée 20 avril 1843 à *Auguste*, prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Voy. SAXE-COBOURG-GOTHA.

3. *François*-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville, né 14 août 1818; marié 1er mai 1843 à *Françoise*-Caroline-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Romaine-Xavière-de-Paule-Michelle-Gabriella-Rafaëlle-Gonzague, née 2 août 1824, fille de feu Dom Pedro Ier, empereur du Brésil. *De ce mariage :*

1 *Françoise*-Marie-Amélie *d'Orléans*, née 14 août 1844; mariée 11 juin 1863 à *Robert d'Orléans*, duc de Chartres, son cousin. *Voyez* ci-dessus.
2. *Pierre*-Philippe-Jean-Marie *d'Orléans*, duc de Penthièvre, né 4 novembre 1845.

4. *Henri*-Eugène-Philippe-Louis *d'Orléans*, duc d'Aumale, né 16 janvier 1822; marié 25 novembre 1844 à Marie-*Caroline*-Auguste *de Bourbon*, née 26 avril 1822, fille de feu *Léopold* des Deux-Siciles, prince de Salerne, veuf 6 décembre 1869.

5. *Antoine*-Marie-Philippe-Louis *d'Orléans*, duc de Montpensier, né 31 juillet 1824, infant d'Espagne depuis le 10 octobre 1859; marié 10 octobre 1846 à Marie-*Louise*-Ferdinande, infante d'Espagne, née 30 janvier 1832, sœur de la reine Isabelle II. *De ce mariage :*

1. Marie-*Isabelle*-Françoise-d'Assise-Antoine-Louise-Ferdinande, née 21 septembre

1848, infante d'Espagne; mariée à Louis-Philippe, comte de Paris. *Voyez* ci-dessus.
2. Marie-*Christine*-Françoise-de-Paule-Antoinette, née 29 octobre 1852, infante d'Espagne.
3. *Antoine*-Louis-Philippe-Marie, né 23 février 1866, infant d'Espagne.

FRANCE.

(*Voy.* page IX.)

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

VICTORIA Ire (ALEXANDRINE), née 24 mai 1819; reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice de l'Inde; fille de feu *Edouard*-Auguste, duc de Kent et Strathern, frère des rois George IV et Guillaume IV; succède à ce dernier 20 juin 1837; veuve, 14 décembre 1861, du prince François-*Albert*-Auguste-Charles-Emmanuel, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha.

De ce mariage:

1. *Victoria*-Adélaïde-Marie-Louise, née 21 novembre 1840, princesse royale; mariée 25 janvier 1858 à *Frédéric-Guillaume*-Nicolas-Charles, fils de *Guillaume Ier*, empereur d'Allemagne, roi de Prusse. *Voyez* ALLEMAGNE.
2. *Albert-Édouard*, prince de Galles, né 9 novembre 1841; marié 10 mars 1863 à *Alexandra*-Caroline-Marie-Charlotte-Louise-Julie, née 1er décembre 1844, fille de *Chrétien IX*, roi de Danemark. *De ce mariage :*
    1. *Albert-Victor*-Chrétien-Edouard, né 8 janvier 1864.
    2. *George*-Frédéric-Ernest-Albert, né 3 juin 1865.
    3. *Louise*-Victoria-Alexandra-Dagmar, née 20 février 1867.
    4. *Victoria*-Alexandra-Olga-Marie, née 6 juillet 1868.
    5. *Maud*-Charlotte-Mary-Victoria, née 26 novembre 1869.
3. *Alfred*-Ernest-Albert, duc d'Edimbourg, né 6 août 1844; marié 23 janvier 1874 à Marie-Alexandrowna, née 17 octobre 1853, fille d'Alexandre II, empereur de Russie. *De ce mariage:*
    1. *Alfred-Alexandre*-Guillaume-Ernest-Albert, né le 15 octobre 1874.
    2. *Marie*-Alexandra-Victoria, née 29 octobre 1875.
    3. *Victoria*-Melita, née 25 novembre 1876.
    4. *Alexandrine*-Louise-Olga-Victoria, née 1er septembre 1878.
4. *Hélène*-Auguste-Victoria, née 25 mai 1846; mariée 5 juillet 1866 à Frédéric-*Chrétien* Charles-Auguste de Schleswig-Holstein. *Voyez* HOLSTEIN.
5. *Louise*-Caroline-Alberte, née 18 mars 1848; mariée 21 mars 1871 à John Douglas Sutherland Campbell, marquis de Lorne, fils du duc d'Argyll.
6. *Arthur*-William-Patrick-Albert, duc de Connaught, né 1er mai 1850, marié 13 mars 1879 à *Louise-Marguerite*-Alexandra-Victoire-Agnès, fille du prince Frédéric-Charles de Prusse.
7. *Léopold*-George-Duncan-Albert, né 7 avril 1853.
8. *Béatrice*-Marie-Victoria-Théodore, née 14 avril 1857.

Tante de la reine.

Auguste-Wilhelmine-Louise, née 25 juillet 1797, fille de feu Frédéric, landgrave de la Hesse électorale; veuve, 8 juillet 1850, de *Adolphe-Frédéric*, duc de Cambridge. *De leur mariage :*

1. *George*-Guillaume-Frédéric-Charles, né 26 mars 1819, duc de Cambridge.

2. *Auguste*-Caroline-Charlotte-Elisabeth-Marie-Sophie-Louise, née 19 juillet 1822; mariée 28 juin 1843 à *Frédéric-Guillaume*, grand-duc de Mecklembourg-Strélitz. *Voyez* MECKLEMBOURG.
3. *Marie*-Adélaïde-Wilhelmine-Elisabeth, née 27 novembre 1833; mariée 12 juin 1866 à François de Teck, prince de Wurtemberg.

BRANCHE ROYALE DE HANOVRE.

ERNEST-AUGUSTE-GUILLAUME-ADOLPHE-GEORGE-FRÉDÉRIC, duc de Cumberland, né 21 septembre 1845; marié 21 décembre 1878 à Thyra-Amélie, née le 29 septembre 1853, fille de Christian IX, roi de Danemark.

Sœurs du duc.

1. *Frédérique*-Sophie-Marie-Henriette-Amélie-Thérèse, née 9 janvier 1848.
2. *Marie*-Ernestine-Joséphine-Adolphine-Henriette-Thérèse-Elisabeth-Alexandrine, née 3 décembre 1849.

Mère du duc.

Marie-ALEXANDRINE, née 14 avril 1818, fille de feu *Joseph*, duc de Saxe-Altenbourg, veuve 12 juin 1878 du roi George V.

GRÈCE.

GEORGE Ier (CHRÉTIEN-GUILLAUME-FERDINAND-ADOLPHE), fils de Christian IX, roi de Danemark, né 24 décembre 1845; roi des Hellènes, élu 30 mars 1863; marié, 27 octobre 1867, à

Olga-Constantinowna, née 3 septembre 1851, fille du grand-duc Constantin-Nicolaïevitch, frère de l'empereur de Russie Alexandre II.

De ce mariage :

1. *Constantin*, duc de Sparte, né 2 août 1868.
2. *George*, né 24 juin 1869.
3. *Alexandra*, née 31 août 1870.
4. *Nicolas*, né le 21 janvier 1872.
5. *Marie*, née 4 mars 1876.

HAWAÏ (ROYAUME DE — ÎLES SANDWICH).

KALAKAUA (DAVID), né 16 novembre 1836, élu roi 12 février 1874; succède au roi William Lunalilo, décédé 4 février 1874.

Reine.

Kapiolani, mariée en 1862 au roi actuel.

Sœur du roi.

Lydia-Dominis, héritière présomptive et successeur désignée par le roi.

Reine douairière.

Emma, née 2 janvier 1836; veuve, 30 novembre 1863, du roi Kamehameha IV.

HESSE.

I. LIGNE CADETTE RÉGNANTE.

Branche grand-ducale.

LOUIS IV, grand-duc, né 12 septembre 1837; veuf le............ de *Alice*-Maud-Mary, née 25 avril 1843, 2e fille de Victoria Ire, reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

De ce mariage :

1. *Victoria*-Elisabeth-Mathilde-Alberta-Marie, née 5 avril 1863.
2. *Elisabeth*-Alexandra-Louise-Alice, née 1er novembre 1864.
3. *Irène*-Marie-Louise-Anne, née 11 juillet 1866.
4. *Ernest-Louis*-Charles-Albert-Guillaume, grand-duc héréditaire, né 25 novembre 1868.
5. *Alix*-Victoria-Hélène-Louise-Béatrice, née 6 juin 1872.

Frères du grand-duc.

1. *Henri*-Louis-Guillaume-Adalbert-Waldemar-Alexandre, né 28 novembre 1838; marié 18 février 1878 à *Caroline*-Thérèse-Mathilde, baronne de Nidda, fille du colonel Louis Willich de Pöllnitz, née 5 novembre 1848.
2. *Guillaume*-Louis-Frédéric-George-Emile-Philippe-Gustave-Ferdinand, né 16 novembre 1845.

Mère du grand-duc.

Elisabeth-Marie-Caroline-Victoire, née 18 juin 1815, fille du feu prince Guillaume de Prusse; veuve, le 20 mars 1877, du prince Charles.

Oncle et tante du grand-duc.

1. *Alexandre*-Louis-George-Frédéric-Emile, né 15 juillet 1823; marié 28 octobre 1851 à *Julie*, née 12 novembre 1825, princesse de Battenberg, fille de feu le général Cte Maurice d'Hauke. *De ce mariage* (princes et princesse de Battenberg) :
    1. *Marie*-Caroline, née 15 juillet 1852, mariée 29 avril 1871 à Gustave, comte d'Erbach-Schönberg.
    2. *Louis*-Alexandre, né 24 mai 1854.
    3. *Alexandre*-Joseph, né 5 avril 1857.
    4. *Henri*-Maurice, né 5 octobre 1858.
    5. *François-Joseph*, né 24 septembre 1861.
2. *Marie*-Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie (*Maria-Alexandrowna*), née 8 août 1824; mariée 28 avril 1841 à *Alexandre II*, empereur de Russie. *Voyez* RUSSIE.

II. LIGNE AÎNÉE, NON RÉGNANTE.

1. *Branche électorale.*

FRÉDÉRIC (GUILLAUME-GEORGE-ADOLPHE), landgrave, né 26 novembre 1820; veuf, 10 août 1844, de *Alexandra*-Nicolaïewna, 3e fille de feu l'empereur de Russie Nicolas Ier; remarié 26 mai 1853 à *Anne*-Marie-Frédérique, née 17 mai 1836, fille du prince *Charles* de Prusse. *Du 2e mariage :*

1. *Frédéric-Guillaume*-Nicolas-Charles, né 15 octobre 1854.
2. *Elisabeth*-Charlotte-Alexandra-Marie-Louise, née 13 juin 1861.
3. *Alexandre*-Frédéric-Guillaume-Albert-George, né 25 janvier 1863.
4. *Frédéric-Charles*-Louis-Constantin, né 1er mai 1868.
5. *Marie*-Polyxène-Olga-Victoire-Dagmar-Anne, née 29 avril 1872.

Sœurs du Landgrave.

1. *Marie*-Louise-Charlotte, née 9 mai 1814; veuve, 4 décembre 1864, du prince *Frédéric*-Auguste d'Anhalt.
2. *Louise*-Wilhelmine-Frédérique-Caroline-Auguste-Julie, née 7 septembre 1817; mariée 26 mai 1842 à *Chrétien IX*, roi de Danemark. *Voyez* DANEMARK.
3. *Auguste*-Sophie-Frédérique-Marie-Caroline-Julie, née 30 octobre 1823; veuve, 6 janvier 1873, de Charles-Frédéric, baron de Blixen-Fineke.

Oncle et tantes.

1. *George*-Charles, né 14 janvier 1793.
2. *Louise*-Caroline-Marie-Frédérique, née 9 avril 1794; veuve, 19 août 1859, de George, comte Von der Decken, seigneur de Œrchsheil.
3. *Marie*-Wilhelmine-Frédérique, née 21 janvier 1796; veuve, 6 septembre 1860, du grand-duc *George* de Mecklembourg-Strélitz. *Voyez* MECKLEMBOURG-STRÉLITZ.
4. *Augustine*-Wilhelmine-Louise, née 25 juillet 1797; veuve, 8 juillet 1850, de *Adolphe*-Frédéric, duc de Cambridge. *Voyez* GRANDE-BRETAGNE.

Sœur de feu l'électeur Frédéric-Guillaume.

Marie-Frédérique-Wilhelmine-Chrétienne, née 6 septembre 1804; mariée 23 mars 1825 à *Bernard*, duc de Saxe-Meiningen-Hildburghausen. *Voyez* SAXE-MEININGEN.

Veuve de feu l'électeur Frédéric-Guillaume.

Gertrude, princesse de Hanau, comtesse de Schaumbourg, née 18 mai 1806; mariée à l'électeur Frédéric-Guillaume, veuve 6 janvier 1875. *Enfants* (princes et princesses de Hanau et comtes et comtesses de Schaumbourg) :

1. *Auguste*-Marie-Gertrude, née 21 septembre 1829; mariée 17 juillet 1849 à *Ferdinand*-Maximilien, prince d'Isenbourg-Budingen-Wæchtersbach.
2. *Frédéric*-Guillaume, né 18 novembre 1832.
3. *Maurice*-Philippe-Henri, né 4 mai 1834.
4. *Guillaume*, né 19 décembre 1836; marié 30 janvier 1866 à *Elisabeth*-Guillemette-Auguste-Marie, née 5 mars 1841, fille de feu le prince George de Schaumbourg-Lippe, divorcé en juin 1868.
5. *Marie*-Auguste, princesse d'Ardeck, née 22 août 1839; mariée 27 décembre 1857 à *Guillaume*, prince de Hesse-Philippsthal-Barchfeld, divorcée 18 mars 1872.
6. *Charles*, né 29 novembre 1840.
7. *Henri*-Frédéric-Guillaume-Louis-Armand, né 8 décembre 1842.
8. *Philippe*-Frédéric-Guillaume, né 29 décembre 1844.

2. *Branches cadettes.*

a. HESSE-PHILIPPSTHAL.

ERNEST (EUGÈNE-CHARLES), landgrave, né 20 décembre 1846, succède à son père, le landgrave Charles, à la mort de celui-ci, 12 février 1868.

Frère du landgrave.

Charles-Alexandre, né 3 février 1853.

Mère du landgrave.

Marie-Alexandrine-Auguste-Louise-Eugénie-Mathilde, née 25 mars 1818, fille de feu le duc *Eugène* de Wurtemberg; veuve, 12 février 1868, du landgrave Charles.

b. HESSE-PHILIPPSTHAL-BARCHFELD.

ALEXIS (GUILLAUME-ERNEST), landgrave, né 13 septembre 1829, succède à son père, le landgrave *Charles*, 17 juillet 1854; marié 27 juin 1854 à

MARIE-*Louise*-ANNE, née 1er mars 1829, fille du prince *Charles* de Prusse, divorcée 6 mars 1861.

Sœur consanguine du landgrave.

(Issue du 1er mariage du feu landgrave *Charles* avec Auguste-Charlotte-Frédérique-Sophie-Amélie, princesse de Hohenlohe-Ingelfingen.)

Berthe-Marie-Wilhelmine-Caroline-Louise, née 26 octobre 1818; mariée 27 juin 1839 à *Louis*-Guillaume, prince de Bentheim-Bentheim et de Bentheim-Steinfurt.

Frère du landgrave.

(Issu du 2e mariage du feu landgrave *Charles* avec Sophie-*Caroline*-Pauline, princesse de Bentheim-Steinfurt.)

Guillaume-Frédéric-Ernest, né 3 octobre 1831; marié 27 décembre 1857 à *Marie*-Auguste, princesse d'Ardeck, née princesse de Hanau, née 22 août 1839, divorcé 18 mars 1872; remarié 16 août 1873 à *Julienne*-Augusta-Henriette-Emilie-Charlotte, née 5 janvier 1842, fille du prince Louis-Guillaume de Bentheim-Bentheim et de Bentheim-Steinfurt, veuf 29 avril 1878.

Enfants du 1er mariage :

(Princes et princesses d'Ardeck.)

1. *Frédéric-Guillaume*, né 2 novembre 1858.
2. *Charles-Guillaume*, né 18 mai 1861.
3. *Sophie*-Gertrude-Auguste-Berthe-Elisabeth, née 8 juin 1864.
4. Caroline-*Louise*, née 12 décembre 1868.

Enfants du 2e mariage :

1. *Berthe*-Louise-Ottilie-Augustine-Adélaïde-Marie, née 25 octobre 1874.
2. Clodwig-Alexis-Ernest, né 30 juillet 1876.
3. Edouard-Ernest-Alexis-Armand-Philippe, né 21 avril 1878.
4. Julien-Charles-Georges-Guillaume, né 21 avril 1878.

HOLSTEIN.

Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg.

FRÉDERIC (CHRÉTIEN-AUGUSTE), né 6 juillet 1829; succède à son père par suite de la renonciation de ce prince en sa faveur; marié 11 septembre 1856 à *Adélaïde*-Victoire, princesse de Hohenlohe-Langenbourg.

De ce mariage :

1. *Auguste-Victoire*-Frédérique-Louise-Amélie, etc., née 22 octobre 1858.
2. Victoire-Frédérique-Auguste-Marie-*Caroline-Mathilde*, née 25 janvier 1860.
3. *Ernest-Gonthier*, né 11 août 1863, prince héréditaire.
4. Féodora-*Louise-Sophie*-Adélaïde-Henriette-Amélie, née 8 avril 1866.
5. *Féodora*-Adélaïde, née 3 juillet 1874.

Frère et sœurs du duc.

1. Caroline-*Amélie*, née 15 janvier 1826.
2. Frédéric-*Chrétien*-Charles-Auguste, né 22 janvier 1831; marié 5 juillet 1866 à

Hélène-Auguste-Victoria, née 25 mai 1846, fille de la reine Victoria. *De leur mariage :*

1. *Chrétien-Victor*-Albert, né 14 avril 1867.
2. *Albert*-Jean-Charles, né 26 février 1869.
3. *Victoria-Louise*-Sophie, née 3 mai 1870.
4. Françoise-Joséphine-*Louise-Augustine*, née 12 août 1872.

3. Caroline-Chrétienne-Auguste-Emilie-*Henriette*-Elisabeth, née 22 août 1833, mariée 28 février 1871 au Dr Esmarch.

Oncle et tante du duc.

1. *Caroline*-Amélie, née 28 juin 1796, veuve du roi de Danemark Chrétien VIII.
2. † *Frédéric*-Emile-Auguste, né 23 août 1800, décédé 2 juillet 1865 ; veuf, 10 septembre 1858, de *Henriette*, comtesse de Daneskiold-Samsoë ; remarié à Marie-Esther, princesse de Noër, 3 novembre 1864. *Du 1er mariage :*

Frédéric-Chrétien-Charles-Auguste, né 16 novembre 1830, marié 17 mai 1870 à Carmélite Eisenblat.

Cousines du duc.

(Filles du feu prince Frédéric-Charles-*Émile*, grand-oncle du duc.)

1. *Charlotte*-Louise-Dorothée-Joséphine, née 24 janvier 1803.
2. *Pauline*-Victoire-Anne-Wilhelmine, née 9 février 1804.

ITALIE.

HUMBERT Ier (REINIER-CHARLES-EMMANUEL-JEAN-MARIE-FERDINAND-EUGÈNE), né 14 mars 1844, roi d'Italie ; succède, 18 janvier 1878, à son père le feu roi *Victor-Emmanuel II* ; marié 22 avril 1868 à sa cousine

MARGUERITE, princesse de Savoie, fille du feu duc de Gênes, née 20 novembre 1851.

De ce mariage :

Victor-Emmanuel-Ferdinand, prince de Naples, né 11 novembre 1869.

Frère et sœurs du roi.

1. *Clotilde*-Marie-Thérèse-Louise, née 2 mars 1843 ; mariée 30 janvier 1859 au prince Joseph-Paul-*Napoléon*.
2. *Amédée*-Ferdinand-Marie, né 30 mai 1845, duc d'Aoste ; veuf, 8 novembre 1876, de *Marie*, princesse della Cisterna. *De leur mariage :*

   1. *Emmanuel* Philibert-Victor-Eugène-Genova-Joseph-Marie, né 13 janvier 1869.
   2. *Victor-Emmanuel*-Turin-Jean-Marie, né 24 novembre 1870.
   3. *Louis-Amédée*-Joseph-Marie-Ferdinand-François, né 4 janvier 1873.

3. Marie-*Pie*, née 16 octobre 1847 ; mariée 27 novembre 1862 à Dom *Luiz Ier*, roi de Portugal. *Voyez* PORTUGAL.

Tante du roi.

Marie-*Elisabeth*-Maximilienne, née 4 février 1830, fille de feu *Jean*, roi de Saxe ; veuve, 10 février 1855, de *Ferdinand*-Marie-Albert-Philibert, duc de Gênes. *De leur mariage :*

1. *Marguerite-Marie-Thérèse*-Jeanne, née 20 novembre 1851, mariée 22 avril 1868 au roi Humbert. *Voyez* ci-dessus.
2. *Thomas*-Albert-Victor, né 6 février 1854, duc de Gênes.

Cousine du feu roi Victor-Emmanuel II.

(Fille du feu roi de Sardaigne *Victor-Emmanuel Ier*, et de feu *Marie-Thérèse-Jeanne Josèphe*, fille de feu Ferdinand, archiduc d'Autriche, duc de Modène.)

Marie-*Thérèse*-Ferdinande-Félicité-Gaëtane-Pie, née 19 septembre 1803, mariée 15 août 1820 à *Charles II*, duc de Parme.

BRANCHE DE SAVOIE-CARIGNAN.

Cousin du roi.

(Fils de feu *Joseph*, chevalier de Savoie, fils du prince *Eugène*-Marie-Louis, frère du grand-père du roi.)

Eugène-EMMANUEL-JOSEPH-MARIE-PAUL-FRANÇOIS-ANTOINE de Savoie, né 14 avril 1816; déclaré prince de Savoie-Carignan, par décret royal du 28 avril 1834.

JAPON.

MOUTS HITO, empereur régnant (Mikado), 124e souverain de la dynastie, né en 1852; succède en 1868 à son père, feu l'empereur (Mikado) *Ossahito*, marié à la princesse *Harouko*, fille du prince Ithi-Jô.

Impératrice douairière.

Assako, mère de l'empereur (Mikado) actuel.

Princes et princesses impériaux.

Katsura-Soumiko, princesse impériale.
Arisgawa Takahito, Foushimi-Kouni-Ié, Arisgawa Tarouhito, Foushimi Sadanarou, } princes impériaux.
Yassouko, princesse impériale.
Higashifoushimi-Yoshiakia, Yamashina-Akira, Nashimoto-Moritaka, Kitashirakawa-Yoshihisa, Kathio Hirotsuné, Korini Assahiko, } princes impériaux.
Kannin Yassou, princesse impériale.

LIECHTENSTEIN.

JEAN II (MARIE-FRANÇOIS-PLACIDE), né 5 octobre 1840, prince souverain de Liechtenstein, duc de Troppau et Jægerndorf, comte de Rietberg, etc.; succède à son père, le prince *Aloys-Joseph*, 12 novembre 1858.

Frère et sœurs du prince.

1. *Marie*-Thérèse-Joséphine, née 20 septembre 1834; mariée 29 octobre 1860 au comte Ferdinand de Trauttmannsdorff-Weinsberg.
2. *Caroline*-Joséphine, née 27 février 1836; mariée 3 juin 1855 au prince Alexandre de Schœnbourg-Hartenstein.

3. *Sophie*-Marie-Gabrielle-Pie, née 11 juillet 1837; mariée 4 mai 1863 au prince Charles de Lœwenstein-Wertheim-Rosenberg.
4. *Aloïse*, née 13 août 1838; mariée 22 mai 1864 à Henri, comte de Fünfkirchen, aide de camp de l'empereur d'Autriche.
5. *Ida*-Huberta-Marie, née 17 septembre 1839; mariée 4 juin 1857 à Adolphe-Joseph prince héréditaire de Schwarzenberg.
6. Marie-*Henriette*, née 6 juin 1843; mariée à son cousin le prince Alfred de Liechtenstein.
7. *Anne*, née 27 février 1846; mariée 22 mai 1864 à George-Chrétien-François, prince de Lobkowitz, duc de Randuitz.
8. *Thérèse*-Marie-Joséphine-Marthe, née 28 juillet 1850.
9. *François-de-Paule-Marie*-Charles-Augustin, né 28 août 1853.

Mère du prince.

Françoise-de-Paule, née 8 août 1813, fille du comte François-Joseph de Kinsky, veuve, 12 novembre 1858, du prince souverain *Aloys-Joseph* de Liechtenstein.

LIPPE.

WOLDEMAR (Gunther-Frédéric), prince souverain, né 18 avril 1824; succède à son père, le prince *Léopold*, 8 décembre 1875; marié 9 novembre 1858 à
Sophie, fille du feu margrave Guillaume de Bade.

Princesse douairière.

Elisabeth, née 1er octobre 1833, fille de feu *Albert*, prince souverain de Schwarzbourg-Rudolstadt; mariée au prince *Léopold*, le 17 avril 1852; veuve 8 décembre 1875.

Frères et sœurs du prince.

1. Christine-*Louise*-Auguste-Charlotte, née 9 novembre 1822, abbesse de Cappel et Lemgo.
2. Marie-Caroline-*Frédérique*, née 1er décembre 1825.
3. Emile-*Hermann*, né 4 juillet 1829.
4. Charles-*Alexandre*, né 16 janvier 1831.
5. Caroline-*Pauline*, née 2 octobre 1834.

SCHAUMBOURG-LIPPE.

ADOLPHE-GEORGE, né 1er août 1817, prince souverain de Schaumbourg-Lippe; succède à son père, le prince *George*-Guillaume, 21 novembre 1860; marié 25 octobre 1844 à
Hermine, née 29 septembre 1827, fille de feu *George*-Frédéric-Henri, prince souverain de Waldeck-Pyrmont.

De ce mariage:

1. *Hermine*, née 5 octobre 1845; mariée 16 février 1876 au duc Guillaume-Ferdinand-*Maximilien*-Charles de Wurtemberg. *Voyez* Wurtemberg.
2. Etienne-Albert-*George*, prince héréditaire, né 10 octobre 1846.
3. Pierre-*Hermann*, né 19 mai 1848.
4. *Ida*-Mathilde-Adélaïde, née 28 juillet 1852; mariée 8 octobre 1872 au prince régnant Henri XXII de Reuss (branche aînée).
5. *Othon*-Henri, né 13 septembre 1854.
6. *Adolphe*-Guillaume-Victor, né 20 juillet 1859.

Frère et sœurs du prince.

1. *Mathilde*-Auguste-Wilhelmine-Caroline, née 11 septembre 1818; veuve 8 janvier 1875 de *Eugène*-Guillaume-Alexandre-Erdmann, duc de Wurtemberg. *Voyez* WURTEMBERG.
2. *Adélaïde*-Christine-Julienne-Charlotte, née 9 mars 1821; mariée 16 octobre 1841 à *Frédéric*, prince de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg.
3. *Ida*-Marie-Auguste-Frédérique, née 26 mai 1824.
4. *Guillaume*-Charles-Auguste, né 12 décembre 1834; marié 30 mai 1862 à *Bathilde*-Amalgonde, née 29 décembre 1837, princesse d'Anhalt. *De ce mariage :*
   1. *Charlotte*-Marie-Ida-Louise-Hermine-Mathilde, née 10 octobre 1864.
   2. François-Joseph-Léopold-Adolphe-Guillaume, né 8 octobre 1865.
   3. Frédéric-George-Guillaume-Bruno, né 30 janvier 1868.
   4. Chrétien-*Albert*-Gaëtan-Charles-Guillaume, né 24 octobre 1869.
   5. *Maximilien*-Auguste-Jaroslav-Adalbert-Hermann, né 13 mars 1871.
   6. Bathilde-Marie-Léopoldine-Anne-Augustine, née 21 mai 1873.
   7. Frédérique-*Adélaïde*-Marie-Louise-Eugénie, née 22 septembre 1875.
5. *Elisabeth*-Wilhelmine-Auguste-Marie, née 5 mars 1841; mariée 30 janvier 1866 au prince Guillaume de Hanau, fils de l'électeur de Hesse, divorcée en juin 1868.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE) ET LIMBOURG (DUCHÉ DU).

GUILLAUME III, roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau; grand-duc de Luxembourg, duc du Limbourg, 21 mars 1849. *Voyez* PAYS-BAS.

MADAGASCAR.

RANAVOLO II, reine, monte sur le trône 1er avril 1868, succède à Rosaherina; veuve de Radama II.

MAROC.

Sultan MOULAÏ-HASSEN, succède, le 25 septembre 1873, à son père le feu sultan Sidi Mohammed.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN.

FRÉDÉRIC-FRANÇOIS (ALEXANDRE), né 28 février 1823, grand-duc, succède à son père, le grand-duc Paul-Frédéric, 7 mars 1842; veuf, 3 mars 1862, de *Auguste*-Mathilde-Wilhelmine de Reuss-Schleiz-Kœstritz; veuf en 2e mariage, 16 avril 1865, de *Anne*-Wilhelmine-Elisabeth-Mathilde, fille du feu prince *Charles* de Hesse grand-ducale; remarié 4 juillet 1868 à *Marie*-Caroline-Augustine, née 29 janvier 1850, fille du feu prince François-Frédéric-*Adolphe* de Schwarzbourg-Rudolstadt.

Du 1er mariage :

1. *Frédéric-François*-Paul-Nicolas-Ernest-Henri, né 19 mars 1851, grand-duc héréditaire; marié 24 janvier 1879 à la grande-duchesse Anastasie, fille du grand-duc Michel Nicolaïewitch, frère de l'empereur de Russie.
2. *Paul-Frédéric*-Guillaume-Henri, né 19 septembre 1852.

3. *Marie*-Alexandrine-Elisabeth-Eléonore, née 14 mai 1854, mariée 27 août 1874 au grand-duc Wladimir, fils de l'empereur Alexandre II.
4. *Jean-Albert*-Ernest-Constantin-Frédéric-Henri, né 8 décembre 1857.

Du 2e mariage :

5. *Anne*-Elisabeth-Auguste-Alexandrine, née 7 avril 1865.

Du 3e mariage :

6. *Elisabeth*-Alexandrine-Mathilde-Auguste, née 10 août 1869.
7. *Frédéric-Guillaume*-Adolphe-Gonthier, né 5 avril 1871.
8. *Adolphe-Frédéric*-Albert-Henri, né 10 octobre 1873.
9. *Henri*-Wladimir-Albert-Ernest, né 19 avril 1876.

Frère du grand-duc.

Frédéric-*Guillaume*-Nicolas, né 5 mars 1827; marié 9 décembre 1865 à Frédérique-Wilhelmine-Louise-Elisabeth-*Alexandrine*, née 1er février 1842, fille du feu prince *Albert*, frère de l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse. *De ce mariage:*

Frédérique-Wilhelmine-Élisabeth-Alexandrine-Auguste-Marianne-*Charlotte*, née 7 novembre 1868.

Mère du grand-duc.

Frédérique-Wilhelmine-*Alexandrine*-Marie-Hélène, née 23 février 1803, fille de feu *Frédéric-Guillaume III*, roi de Prusse; veuve, 7 mars 1842, du grand-duc Paul-Frédéric.

MECKLEMBOURG-STRÉLITZ.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME (CHARLES-GEORGE-ERNEST-ADOLPHE-GUSTAVE), né 17 octobre 1819, grand-duc; succède à son père, le grand-duc *George*, 6 septembre 1860; marié 28 juin 1843 à

Auguste-CAROLINE-CHARLOTTE-ELISABETH-MARIE-SOPHIE-LOUISE, née 19 juillet 1822, fille de feu Adolphe-Frédéric, duc de Cambridge.

De ce mariage :

George-*Adolphe-Frédéric*-Auguste-Victor-Ernest-Adalbert-Gustave-Guillaume-Wellington, né 22 juillet 1848, grand-duc héréditaire; marié 17 avril 1877 à *Elisabeth*-Marie-Frédérique-Amélie-Agnès, née 7 septembre 1857, fille du duc d'Anhalt. *Enfant :*

Victoria-*Marie*-Auguste-Louise-Antoinette-Caroline-Léopoldine, née 8 mai 1878.

Belle-sœur du grand-duc.

Catherine Michaïlowna, née 28 août 1827, fille de feu Michel, grand-duc de Russie; mariée le 16 février 1850 à *Georges*-Auguste-Ernest-Adolphe-Charles-Louis, frère du grand-duc, veuve 20 juin 1876. *De ce mariage :*

1. *Hélène*-Marie-Alexandra-Elisabeth-Auguste-Catherine, née 16 janvier 1857.
2. *George-Alexandre*-Michel, etc., né 6 juin 1859.
3. *Charles-Michel*-Guillaume-Auguste-Alexandre, né 17 juin 1863.

Mère du grand-duc.

Marie-WILHELMINE-FRÉDÉRIQUE, née 21 janvier 1796, fille de feu Frédéric, landgrave de Hesse; veuve, 6 septembre 1860, du grand-duc *George*.

MONACO.

CHARLES III (HONORÉ), né 8 décembre 1818, prince souverain de Monaco; succède à son père, le prince *Florestan Ier*, 20 juin 1856; veuf, 10 février 1864, de la princesse *Antoinette*-Ghislaine, comtesse de Mérode.

De leur mariage:

Albert-Honoré-Charles, né 13 novembre 1848, prince héréditaire, marié 21 septembre 1869 à la princesse *Marie*-Victoire, née 11 décembre 1850, fille du feu duc de Hamilton et de la princesse Marie de Bade. *De ce mariage :*

Louis-Honoré-Charles-Antoine, né 12 juillet 1870.

Sœur du prince.

Florestine-Gabrielle-Antoinette, née 22 octobre 1833; mariée 16 février 1863 à Frédéric-*Guillaume*-Alexandre-Ferdinand, duc de Wurtemberg, veuve 16 juillet 1869.

Mère du prince.

Marie-Louise-*Caroline*-Gabrielle, née 18 juillet 1793; veuve, 20 juin 1856, du prince *Florestan Ier*.

MONTÉNÉGRO.

NICOLAS Ier, prince régnant (hospodar), né 25|13 septembre 1841, proclamé 14 août 1860 à la mort du prince DANILO Ier, marié 8 novembre 1860 à *Milène*-Nic, fille du sénateur Pierre Vucotic, née 22 avril 1847.

De ce mariage :

1. Sophie, née en 1866.
2. Militza, née en 1867.
3. Makie, née en 1869.
4. *Danilo*-Alexandre, né 30 juin 1871.

Veuve et fille de feu le prince Danilo.

Princesse *Darinca* Kvekiceva, de la famille serbe Kvekic, mariée au prince Danilo Ier en janvier 1855; veuve 13 août 1860.

Fille : Princesse Olga, née 19 mars 1839.

OLDENBOURG.

(*Ligne collatérale de Holstein.*)

PIERRE (NICOLAS-FRÉDÉRIC), né 8 juillet 1827, grand-duc d'Oldenbourg, duc de Schleswig-Holstein, prince de Lubeck et de Birkenfeld, etc.; succède à son père, le feu grand-duc *Auguste* (Paul-Frédéric), 27 février 1853; marié 10 février 1852 à *Elisabeth*-PAULINE-ALEXANDRINE, née 26 mars 1826, fille de feu Joseph-George-Frédéric-Ernest-Charles, duc de Saxe-Altenbourg.

De ce mariage :

1. Frédéric-*Auguste*, né 16 novembre 1852, grand-duc héréditaire; marié 18 février 1878 à Elisabeth-Anne, née 8 février 1859, fille de Frédéric-Charles, prince de Prusse.
2. *George*-Louis, né 27 juin 1855.

Frère et sœur consanguins du grand-duc.

(1° Sœur issue du 1er mariage du feu grand-duc *Auguste* avec *Adélaïde*, princesse d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg.)

1. Elisabeth-Marie-*Frédérique*, née 8 juin 1820, duchesse d'Oldenbourg; mariée 15 août 1855 au baron Maximilien de Washington.

(2° Frère issu du 3e mariage du feu grand-duc *Auguste* avec la grande-duchesse *Cécile*, fille de feu Gustave IV, ex-roi de Suède.)

2. Antoine-Gonthier-Frédéric-*Elimar*, né 23 janvier 1844, duc d'Oldenbourg.

Cousin du grand-duc.

(Issu du mariage du feu prince *Pierre-Frédéric-George*, frère du grand-duc Auguste, avec *Catherine-Pawlowna*, grande-duchesse de Russie [depuis reine de Wurtemberg]).

Constantin-Frédéric-*Pierre*, né 26 août 1812; marié 23 avril 1837 à *Thérèse*-Wilhelmine-Frédérique-Isabelle-Charlotte, née 17 avril 1815, fille de feu *Guillaume*, duc de Nassau, veuf 8 décembre 1871. *De ce mariage:*

1. *Alexandra*-Petrowna, ci-devant *Alexandra*-Frédérique-Wilhelmine, née 2 juin 1838, mariée 6 février 1856 à *Nicolas*-Nicolaïewitch, grand-duc de Russie. *Voyez* RUSSIE.
2. *Nicolas*-Frédéric-Auguste, né 9 mai 1840; marié 29 mai 1863 à *Marie*, comtesse d'Osternbourg, née 8 juillet 1845. *De ce mariage :*
   a) *Alexandra*, comtesse d'Osternbourg, née 7 juin 1864.
   b) *Olga*, comtesse d'Osternbourg, née en mai 1868.
3. *Alexandre*-Frédéric-Constantin, né 2 juin 1844, marié 19 janvier 1868 à la princesse *Eugénie*-Maximilianowna, née le 1er avril 1845, fille de feu le duc Maximilien de Leuchtenberg. *De ce mariage:*
   Pierre-Frédéric-Georges, né 21 novembre 1868.
4. *Constantin*-Frédéric-Pierre, né 9 mai 1850.
5. *Thérèse*-Frédérique-Olga, née 30 mars 1852.

PAYS-BAS.

GUILLAUME III (ALEXANDRE-PAUL-FRÉDÉRIC-LOUIS), né 19 février 1817, roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, duc de Limbourg, succède à son père, le roi Guillaume II, 12 mai 1849; marié 18 juin 1839 à *Sophie-Frédérique-Mathilde*, née 17 juin 1818, fille de feu Guillaume Ier, roi de Wurtemberg; veuf 3 juin 1877; remarié 7 janvier 1879 à Adélaïde-Emma, princesse de Waldeck-Pyrmont, née 2 août 1858.

Du premier mariage:

1. *Guillaume*-Nicolas-Alexandre-Charles-Henri-Frédéric, né 4 septembre 1840, prince d'Orange.
2. Guillaume-*Alexandre*-Charles-Henri-Frédéric, né 25 août 1851.

Sœur du roi.

Wilhelmine-Marie-*Sophie*-Louise, née 8 avril 1824; mariée 8 octobre 1842 à *Charles*-Alexandre, né 24 juin 1818, grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach. *Voyez* SAXE-WEIMAR.

Oncle et tante du roi.

1. Guillaume-*Frédéric*-Charles, né 28 février 1797; marié 21 mai 1825 à *Louise*-

Auguste-Wilhelmine-Amélie, née 1er février 1808, fille de feu *Frédéric-Guillaume III*, roi de Prusse. *De ce mariage :*

Wilhelmine-Frédérique-Anne-Elisabeth-*Marie*, née 5 juillet 1841, mariée 18 juillet 1871, à Guillaume, prince de Wied.

2. Wilhelmine-Frédérique-Louise-Charlotte-*Marianne*, née 9 mai 1810, mariée au prince *Albert*, frère du roi de Prusse, divorcée 28 mars 1849. *Voyez* PRUSSE.

Branche ducale de Nassau.

ADOLPHE (GUILLAUME-CHARLES-AUGUSTE-FRÉDÉRIC), né 24 juillet 1817, duc de Nassau, succède à son père, le duc *Guillaume-George*-Auguste-Henri-Belgique, 20 août 1839, veuf, 28 janvier 1845, de *Elisabeth*-Michaïlowna, grande-duchesse de Russie, 2e fille de feu le grand-duc Michel Paulovitch; remarié 23 avril 1851 à *Adélaïde*-MARIE, née 25 déc. 1833, fille de *Frédéric*-Auguste, prince d'Anhalt-Dessau.

De ce 2e mariage :

1. *Guillaume*-Alexandre, né 22 avril 1852.
2. *François-Joseph*-Guillaume, né 30 janvier 1859.
3. Hilda-Charlotte-Wilhelmine, née 5 novembre 1864.

Frère et sœurs du duc.

(Du 1er mariage du père avec Charlotte-*Louise*-Frédérique-Amélie, fille du feu duc Frédéric de Saxe-Altenbourg.)

1. *Marie*-Wilhelmine-Frédérique-Elisabeth, née 29 janvier 1825; mariée 20 juin 1842 à Guillaume-*Hermann*-Charles, prince de Wied.

(Du 2e mariage du père avec *Pauline*-Frédérique-Marie, fille du prince *Paul* de Wurtemberg.)

2. *Hélène*-Wilhelmine-Henriette-Pauline-Marianne, née 12 août 1831, mariée 26 sept. 1853 à *George-Victor*, prince régnant de Waldeck et Pyrmont. *Voyez* WALDECK
3. *Nicolas*-Guillaume, né 20 septembre 1832.
4. *Sophie*-Wilhelmine-Marianne-Henriette, née 9 juillet 1836; mariée 6 juin 1857 à *Oscar* II, roi de Suède. *Voyez* SUÈDE.

PERSE.

NASSER-ED-DIN-SCHAH, né le 6 du mois de Sefer 1247 de l'Hégire (1830), succède à son père le 21 du mois de Zil-ka'adé 1264 de l'Hégire (1848).

S. A. I. Muzaffer-Ed-Din-Mirza, héritier, né le 14 du mois de Djamodi-el-Sani 1269 de l'Hégire.

PORTUGAL.

DOM LUIS Ier (PHILIPPE-MARIA-FERNANDO-PEDRO-DE-ALCANTARA-ANTONIO-MIGUEL-RAPHAEL-GABRIEL-GONZAGA-XAVIER-FRANCISCO-DE-ASSIS-JOÃO-AUGUSTO-JULIO-VOLFANDO), né 31 octobre 1838, roi de Portugal et des Algarves; succède à son frère, le roi Dom Pedro V, 11 novembre 1861; marié 27 novembre 1862 à MARIE-*Pie*, née 16 octobre 1847, fille du feu roi Victor-Emmanuel II.

De ce mariage :

1. *Charles*-Ferdinand-Louis-Marie-Victor-Michel-Raphaël-Gabriel-Gonzague-Xavier-François-d'Assise-Joseph-Simon de Bragance, né 25 septembre 1863, prince royal.
2. *Alphonse*-Henri-Napoléon-Marie-Louis-Pierre-d'Alcantara-Charles-Humbert-André-Fernand-Antoine-Michel-Raphaël-Gabriel-Gonzague-Xavier-François-d'Assise-Jean-Auguste-Jules-Vilfrando-Ignace de Bragance, né 31 juillet 1865, duc d'Oporto.

Frère et sœurs du roi Dom Luis I[er].

1. Dona *Maria-Anna*-Fernanda-Léopoldina-Micaela-Gabriela-Carlota, etc., née 21 juillet 1843; mariée 11 mai 1859 à Frédéric-Auguste-*George*, fils de Jean, roi de Saxe. *Voyez* SAXE ROYALE.
2. Dona *Antonia*-Maria-Fernanda-Micaela-Gabriela, etc., née 17 février 1845; mariée 12 septembre 1861 à *Léopold*, prince héréditaire de Hohenzollern-Sigmaringen. *Voyez* ALLEMAGNE.
3. Dom *Augusto*-Maria-Fernando-Carlos-Miguel-Gabriel-Rafaël-Pedro-d'Alcantara, duc de Coïmbre, général de brigade, né 4 novembre 1847.

Père du roi.

Roi de Portugal DOM FERNANDO (Augusto-Francisco-Antonio), né 29 octobre 1816, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha; veuf de la reine Dona Maria II 15 novembre 1853.

PRUSSE. (*Voy.* ALLEMAGNE.)

REUSS.

I. — REUSS-GREIZ. (*Branche aînée.*)

HENRI XXII, né 28 mars 1846, prince de Reuss-Greiz; succède à son père, feu le prince Henri XX, 8 novembre 1859, prend les rênes du gouvernement 28 mars 1867; marié 8 octobre 1872 à *Ida*-Mathilde-Adélaïde, née le 28 juillet 1852, fille du prince régnant Adolphe de Schaumbourg-Lippe.

De ce mariage :

Henri XXIV, né 20 mars 1878.

Sœurs du prince.

1. Chrétienne-*Hermine*-Amélie-Louise-Henriette, née 25 décembre 1840; mariée 29 avril 1862 à *Hugues*, prince de Schœnbourg-Waldenbourg.
2. *Marie*-Henriette-Auguste, née 19 mars 1855; mariée 20 juillet 1875 à *Fréderic*-Casimir, prince héréditaire de Isenbourg-Budinge-Meerholz.

II. — REUSS-SCHLEIZ. (*Branche cadette.*)

HENRI XIV, né 28 mai 1832, prince de Reuss-Schleiz, succède à son père, le prince Henri LXVII, 11 juillet 1867; marié 6 février 1858 à
PAULINE-Louise-*Agnès*, née 13 octobre 1835, fille de feu *Eugène*, duc de Wurtemberg.

De ce mariage :

1. *Henri XXVII*, né 10 novembre 1858.
2. *Elisabeth*-Adélaïde-Hélène-Philippine, née 27 octobre 1859.

Sœur du prince.

Anne-Caroline-Louise-Adélaïde, née 16 décembre 1822; veuve, 3 septembre 1874, du feu prince *Adolphe*, de Bentheim-Tecklenbourg-Rhéda.

Mère du prince.

Sophie-*Adélaïde*-HENRIETTE, née 28 mai 1800, fille de feu Henri LI, prince de Reuss-Ebersdorf; veuve, 11 juillet 1867, du feu prince Henri LXVII.

ROUMANIE.

CHARLES Ier, de la maison de Hohenzollern, élu et proclamé prince régnant, avec droit d'hérédité, par plébiscite du 8|28 avril 1866, reconnu définitivement par la Sublime-Porte le 24 octobre 1866, ainsi que par les nations garantes; marié 15 novembre 1869 à *Élisabeth*, princesse de Wied.

RUSSIE.

ALEXANDRE II NICOLAIEVITCH, né 29 (17) avril 1818; empereur de toutes les Russies, succède à son père, l'empereur Nicolas, 2 mars (19 février) 1855; marié 28 (16) avril 1841 à

MARIE-ALEXANDROWNA (Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-*Marie*), née 8 août 1824, fille de feu Louis II, grand-duc de Hesse.

De ce mariage:

1. *Alexandre*-Alexandrovitch, né 10 mars (26 février) 1845, (césarevitch) grand-duc héritier; marié 9 novembre (28 octobre) 1866 à Marie-Feodorowna (Marie-Sophie-Frédérique-*Dagmar*), fille de Christian IX, roi de Danemark. *De ce mariage:*
   1. *Nicolas*-Alexandrovitch, né 18 (6) mai 1868, grand-duc.
   2. *Georges*-Alexandrovitch, né 9 mai (27 avril) 1871, grand-duc.
   3. Xénie, née le 6 avril (25 mars) 1875, grande-duchesse.
2. *Wladimir*-Alexandrovitch, né 22 (10) avril 1847, grand-duc, marié 27 (15) août 1874, à *Marie*, grande-duchesse, née 15 mai 1854, fille de Frédéric-François, grand-duc de Mecklembourg. *De ce mariage :*

   Cyrille-Vladimirovitch, né 12 octobre (30 septembre) 1876, grand-duc.
3. *Alexis*-Alexandrovitch, né 14 (2) janvier 1850, grand-duc.
4. *Marie*-Alexandrowna, née 17 (5) octobre 1853, grande-duchesse; mariée 11 (23) janvier 1874 à *Alfred*, duc d'Edimbourg.
5. *Serge*-Alexandrovitch, né 11 mai (29 avril) 1857, grand-duc.
6. *Paul*-Alexandrovitch, né 3 octobre (21 septembre) 1860, grand-duc.

Frères et sœur de l'empereur.

1. *Olga*-Nicolaïewna, née 11 septembre (30 août) 1822, grande-duchesse; mariée 13 (1er) juillet 1846 à *Charles Ier*, roi de Wurtemberg. *Voyez* WURTEMBERG.
2. *Constantin*-Nicolaïevitch, né 21 (9) septembre 1827, grand-duc; marié 11 septembre (30 août) 1848 à *Alexandra*-Josefowna (*Alexandrine*-Frédérique-Henriette-Pauline), née 8 juillet (26 juin) 1830, fille du feu duc *Joseph* de Saxe-Altenbourg. *De ce mariage :*
   1. *Nicolas*-Constantinovitch, né 14 (2) février 1850, grand-duc.
   2. *Olga*-Constantinowna, née 3 septembre (22 août) 1851, grande-duchesse; mariée 27 (15) octobre 1867 à *George Ier*, roi des Hellènes. *Voyez* GRÈCE.
   3. *Vera*-Constantinowna, née 16 (4) février 1854, grande-duchesse; veuve 27 janvier 1877 du duc *Eugène* de Wurtemberg.
   4. *Constantin*-Constantinovitch, né 22 (10) août 1858, grand-duc.
   5. *Dimitry*-Constantinovitch, né 13 (1er) juin 1860, grand-duc.
   6. *Wiatcheslaw*-Constantinovitch, né 13 (1er) juillet 1862, grand-duc.

3. *Nicolas*-Nicolaïevitch, né 8 août (27 juillet) 1831, grand-duc; marié 6 février (25 janvier) 1856 à *Alexandra*-Petrowna (*Alexandra*-Guilhelmine-Frédérique), fille du prince Pierre d'Oldenbourg. *De ce mariage :*
   1. *Nicolas*-Nicolaïevitch, né 18 (6) novembre 1856, grand-duc.
   2. *Pierre*-Nicolaïevitch, né 22 (10) janvier 1864, grand-duc.
4. *Michel*-Nicolaïevitch, né 25 (13) octobre 1832, grand-duc; marié 28 (16) août 1857 à *Olga*-Feodorowna (*Cécile*-Auguste), sœur du grand-duc de Bade. *De ce mariage*
   1. *Nicolas*-Michaïlovitch, né 26 (14) avril 1859, grand-duc.
   2. *Anastasie*-Michaïlowna, née 28 (16) juillet 1860, grande-duchesse, mariée le 24 janvier 1879 au prince Frédéric de Mecklembourg.
   3. *Michel*-Michaïlovitch, né 16 (4) octobre 1861, grand-duc.
   4. George-Michaïlovitch, né 23 (11) août 1863, grand-duc.
   5. Alexandre-Michaïlovitch, né 13 (1er) avril 1866, grand-duc.
   6. *Serge*-Michaïlovitch, né 7 octobre (25 septembre) 1869, grand-duc.
   7. *Alexis*-Michaïlovitch, né 28 (16) décembre 1875, grand-duc.

Cousine de l'empereur.

Catherine-Michaïlowna, née 28 (16) août 1827, grande-duchesse, fille de feu le grand-duc Michel Pawlowitch; veuve, le 20 (8) juin 1876, de *George*-Auguste-Charles-Louis, 2e fils de *George*, duc de Mecklembourg-Strélitz. *Voyez* MECKLEMBOURG-STRÉLITZ.

SAINT-SIÉGE.

LÉON XIII (JOACHIM PECCI), né à Carpineto, diocèse d'Anagni, 2 mars 1810; évêque de Pérouse 19 janvier 1846; cardinal 19 décembre 1853; élu Pape à Rome le 19 février 1878.

SAXE (ROYAUME DE).

ALBERT (FRÉDÉRIC-AUGUSTE), né 23 avril 1828, roi de Saxe; succède à son père, le feu roi *Jean*, 29 octobre 1873, marié 18 juin 1853 à
CAROLINE-*Frédérique*, née 5 août 1833, fille de *Gustave*, prince de Wasa.

Frère et sœur du roi.

1. Marie-*Elisabeth*-Maximilienne, née 4 février 1830; veuve, 10 février 1855, de *Ferdinand*, duc de Gênes. *Voyez* ITALIE.
2. Frédéric-Auguste-*George*, né 8 août 1832; marié 11 mai 1859 à *Maria-Anna*-Léopoldina, etc., duchesse de Saxe, née 21 juillet 1843, sœur du roi de Portugal *Dom Luiz Ier*. *De ce mariage :*
   1. *Mathilde*-Marie-Auguste-Victoria-Léopoldine-Caroline-Louise-Françoise-Joséphine, née 19 mars 1863.
   2. *Frédéric*-Auguste-Jean-Louis-Charles-Gustave-Grégoire-Philippe, né 25 mai 1865.
   3. *Marie*-Josèphe-Louise-Philippine-Elisabeth-Pie-Angélique-Marguerite, née 31 mai 1867.
   4. *Jean-George*-Pie-Charles-Léopold-Marie-Janvier-Anaclet, né 10 juillet 1869.
   5. *Maximilien*-Guillaume-Auguste-Albert-Charles-Grégoire-Odo, né 17 novembre 1870.
   6. *Albert*-Charles-Antoine-Louis-Guillaume-Victor, né 25 février 1875.

SAXE (GRAND-DUCHÉ ET DUCHÉS).

Branche Ernestine (branche aînée), comprenant les maisons de Weimar, Meiningen, Altenbourg et de Cobourg-Gotha.

I. — SAXE-WEIMAR-EISENACH.

CHARLES-ALEXANDRE (AUGUSTE-JEAN), né 24 juin 1818, grand-duc de Saxe-Weimar; succède à son père, le grand-duc Charles-Frédéric, 8 juillet 1853; marié 8 octobre 1842 à

WILHELMINE-MARIE-*Sophie*-LOUISE, née 8 avril 1824, fille de feu *Guillaume II*, roi des Pays-Bas.

De ce mariage:

1. *Charles-Auguste*-Guillaume-Nicolas-Alexandre-Michel-Bernard-Henri-Frédéric-Etienne, grand-duc héréditaire, né 31 juillet 1844; marié 26 août 1873 à la princesse *Pauline*-Ida-Marie-Olga-Henriette-Catherine, née 25 juillet 1852, fille du prince Hermann de Saxe-Weimar-Eisenach.
2. *Marie*-Alexandrine-Anne-Sophie-Auguste-Hélène, née 20 janvier 1849.
3. *Elisabeth*-Sibylle-Marie-Dorothée-Louise-Anne-Amélie, née 28 février 1854.

Sœur du grand-duc.

Marie-Louise-*Augusta*-Catherine, née 30 septembre 1811; mariée 11 juin 1829 à *Guillaume Ier*, empereur d'Allemagne, roi de Prusse. *Voyez* ALLEMAGNE.

Cousins du grand-duc.

(Issus du mariage du feu duc Charles-*Bernard*, oncle du grand-duc, avec *Ida*, princesse de Saxe-Meiningen.)

1. Guillaume-Auguste-*Edouard*, né 11 octobre 1823; marié morganatiquement à *Augusta*-Catherine-Gordon-Lennox, comtesse de Dornbourg, née 14 janvier 1827, fille de feu Charles-Gordon Lennox, duc de Richmond.
2. *Hermann*-Bernard-George, né 4 août 1825, marié 17 juin 1851 à *Auguste*-Wilhelmine-Henriette, née 4 octobre 1826, fille de feu Guillaume Ier, roi de Wurtemberg. *De ce mariage :*
    1. *Pauline*-Ida-Marie-Olga-Henriette-Catherine, née 25 juillet 1852, mariée 26 août 1873 à *Charles-Auguste*-Guillaume, etc., grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach.
    2. *Guillaume*-Charles-Bernard-Hermann, né 31 décembre 1853.
    3. *Bernard*-Guillaume-George-Hermann, né 10 octobre 1855.
    4. *Alexandre*-Guillaume-Bernard-Charles-Hermann, né 22 juin 1857.
    5. Ernest-Charles-Guillaume, né 9 août 1859.
    6. Olga-Marie-Ida-Sophie-Pauline-Augusta, née 8 septembre 1869.
3. Frédéric-*Gustave*-Charles, né 28 juin 1827; marié morganatiquement, 14 février 1870, à la baronne Picrina de Neupourg.

II. — SAXE-MEININGEN ET HILDBURGHAUSEN.

GEORGE II, né 2 avril 1826, duc de Saxe-Meiningen-Hildburghausen; succède à son père le duc Erich-Freund-*Bernard*, qui abdique 20 septembre 1866; veuf, 30 mars 1855, de Frédérique-Louise-Wilhelmine-*Charlotte*, fille du prince *Albert* de Prusse; veuf en 2e mariage, 10 février 1872, de Marie-*Féodora*-Victoire-Adélaïde-Pauline-Amélie, fille du feu prince de Hohenlohe-Langenbourg, remarié morganatiquement 18 mars 1873 à *Ellen*, baronne de Heldbourg.

Enfants du 1er mariage :

1. *Bernard*-Frédéric-Guillaume-Albert-George, né 1er avril 1851, prince héréditaire, marié 18 février 1878 à Victoire-Élisabeth-Augusta-*Charlotte*, fille du prince royal de Prusse.
2. *Marie*-Elisabeth, née 23 septembre 1853.

Enfants du 2e mariage :

3. *Ernest*-Bernard-Victor-George, né 27 septembre 1859.
4. *Frédéric*-Jean-Bernard-Armand-Henri-Maurice, né 12 octobre 1861.

Père et mère du duc.

BERNARD (*Erich-Freund*), né 17 décembre 1800, duc de Saxe-Meiningen, ayant succédé, par convention du 12 novembre 1826, aux principautés de Hildburghausen, Saalfeld, etc.; marié 23 mars 1825 à *Marie*-Frédérique-Wilhelmine-Chrétienne, née 6 septembre 1804, fille de feu Guillaume II, électeur de Hesse; abdique en faveur de son fils 20 septembre 1866.

Sœur du duc.

Auguste-Louise-Adélaïde-Caroline-Ida, née 6 août 1843; mariée 15 octobre 1862 à *Maurice* de Saxe-Altenbourg. *Voyez* plus bas.

III. — SAXE-ALTENBOURG (*ci-devant Hildburghausen*).

ERNEST (FRÉDÉRIC-PAUL-GEORGE-NICOLAS), né 16 septembre 1826; succède 3 août 1853 à son père, le duc *George*-Charles-Frédéric; marié 28 avril 1853 à

FRÉDÉRIQUE-AMÉLIE-*Agnès*, née 24 juin 1824, fille du duc *Léopold*-Frédéric d'Anhalt-Dessau.

De ce mariage :

Marie-Frédérique-Léopoldine-Georgine-Auguste, etc., née 2 août 1854; mariée 19 avril 1873 à *Albert*, prince de Prusse.

Frère du duc.

Maurice-François-Frédéric-Constantin, etc., né 24 octobre 1829; marié 15 octobre 1862 à la princesse *Auguste* de Saxe-Meiningen, née 6 août 1843.

De ce mariage :

1. *Marie-Anne*, née 14 mars 1864.
2. *Élisabeth*-Auguste-Marie-Agnès, née 25 janvier 1865.
3. *Marguerite*-Marie-Agnès-Adélaïde-Caroline-Frédérique, née 22 mai 1867.
4. *Ernest*-Bernard-George-Jean-Charles, etc., né 31 août 1871.
5. *Louise*-Charlotte-Marie-Agnès, née 11 août 1873.

Cousin et cousines du duc.

1° Enfants issus du mariage du feu duc *Joseph*-Frédéric-Ernest-George-Charles, oncle du duc, avec la feue duchesse Louise-*Amélie*-Philippine-Wilhelmine de Wurtemberg.

1. Alexandrine-*Marie*-Wilhelmine-Catherine-Charlotte, etc., née 14 avril 1818; mariée 18 février 1843 à George V, roi de Hanovre. *Voyez* GRANDE-BRETAGNE, *Branche royale de Hanovre.*
2. Henriette-Frédérique-*Thérèse*-Elisabeth, née 9 octobre 1823.

3. *Elisabeth*-Pauline-Alexandrine, née 26 mars 1826; mariée 10 février 1852 à *Pierre*, grand-duc d'Oldenbourg. *Voyez* OLDENBOURG.
4. *Alexandra*-Frédérique-Henriette-Pauline, etc. (*Alexandra*-Josefowna), née 8 juillet 1830; mariée 11 septembre 1848 à *Constantin*-Nicolaïevitch, grand-duc de Russie. *Voyez* RUSSIE.

2° Enfants issus du 1er mariage du feu prince *Edouard* de Saxe-Altenbourg, oncle du duc, avec la feue princesse Amélie-Antoinette-Caroline-Adrienne de Hohenzollern-Sigmaringen.

1. *Thérèse*-Amélie-Caroline-Joséphine-Antoinette, née 21 décembre 1836; mariée 16 avril 1864 à Nicolas-*Auguste*, duc de Dalécarlie, frère du roi de Suède et de Norwége; veuve 4 mars 1873.
2. *Antoinette*-Charlotte-Marie-Joséphine-Caroline-Frida, née 17 avril 1838; mariée 22 avril 1854 à Léopold-*Frédéric*-François-Nicolas, duc d'Anhalt. *Voyez* ANHALT.

3° Enfants du 2e mariage dudit feu prince Édouard avec la princesse *Louise*-Caroline de Reuss-Schleiz.

3. *Albert*-Henri-Joseph-Charles-Victor-George-Frédéric, né 14 avril 1843.
4. *Marie*-Gasparine-Amélie-Antoinette-Caroline-Charlotte, etc., née 28 juin 1845, mariée 12 juin 1869 à *Charles*-Gonthier, prince héréditaire de Schwarzbourg-Sondershausen.

IV. — SAXE-COBOURG-GOTHA.

ERNEST II (AUGUSTE-CHARLES-JEAN-LÉOPOLD-ALEXANDRE-EDOUARD), né 21 juin 1818; succède à son père, le duc *Ernest Ier*, 29 janvier 1844; marié 3 mai 1842 à

Alexandrine-LOUISE-AMÉLIE-FRÉDÉRIQUE-ELISABETH-SOPHIE, née 6 décembre 1820, fille de feu *Léopold*, grand-duc de Bade.

Frère du duc.

† Prince *Albert*-François-Auguste-Charles-Emmanuel, né 26 août 1819, décédé 14 décembre 1861, prince de Saxe-Cobourg-Gotha. *Voyez* GRANDE-BRETAGNE.

Cousins du duc.

1° Fils du feu duc *Ferdinand*, oncle du duc régnant.

1. *Ferdinand*-Auguste-François-Antoine, né 29 octobre 1816, veuf, 15 novembre 1853, de Dona Maria II da Gloria, reine de Portugal. *Voyez* PORTUGAL.
2. *Auguste*-Louis-Victor, né 13 juin 1818; marié 20 avril 1843 à Marie-*Clémentine*-Caroline-Léopoldine-Clotilde *d'Orléans*, née 3 juin 1817, fille de feu Louis-Philippe Ier, roi des Français. *De ce mariage :*
   1. Ferdinand-*Philippe*-Marie-Auguste-Raphaël, né 28 mars 1844; marié 4 février 1875 à *Louise*-Marie-Amélie, fille du roi des Belges. *De ce mariage :*
      Léopold-Clément-Philippe-Auguste-Marie, né 19 juillet 1878.
   2. *Auguste*-Louis-Marie-Eudes, né 9 août 1845; veuf, 7 février 1871, de *Léopoldine*-Thérèse-Françoise-Caroline, 2e fille de Dom Pedro II, empereur du Brésil. *De ce mariage :*
      a) *Pedro*-Augusto, né 19 mars 1866.
      b) *Augusto*-Leopoldo-Felippe-Maria, né 6 décembre 1867.
      c) José-Fernando-Francisco-Maria-Miguel-Gabriel-Raphael-Gonzaga, né 21 mai 1869.
      d) *Louis*-Gaston-Clément-Maria, etc., né 15 septembre 1870.

3. Marie-Adélaïde-*Clotilde*-Amélie, née 8 juillet 1846; mariée 12 mai 1864 à *Joseph*-Charles-Louis, archiduc d'Autriche. *Voyez* AUTRICHE.
4. Marie-Louise-Françoise-*Amélie*, née 23 octobre 1848, mariée 20 septembre 1875 à *Maximilien*-Emmanuel, duc de Bavière. *Voyez* BAVIÈRE.
5. *Ferdinand*-Maximilien-Charles-Léopold-Marie, né 26 février 1861.

3. *Léopold*-François-Jules, né 31 janvier 1824; marié morganatiquement 23 avril 1861 à *Constance*-Adélaïde-Thérèse, baronne de Ruttenstein.

2° Enfants de feu Léopold Ier, roi des Belges, oncle du duc régnant.— *Voyez* BELGIQUE.

SCHWARZBOURG.

I. — SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT.

GEORGE-ALBERT, né 23 novembre 1838, prince régnant de Schwarzbourg-Rudolstadt; succède à son père *Albert* 26 novembre 1869.

Sœur du prince.

Elisabeth, née 1er octobre 1833; mariée 17 avril 1852 à *Léopold*, prince régnant de Lippe, veuve 8 décembre 1875.

Cousin et cousine du prince.

Enfants du 2e mariage du prince Frédéric-*Gonthier* (né 6 novembre 1793, décédé 28 juin 1867) avec *Hélène*, princesse d'Anhalt, comtesse de Reina, fille adoptive de Guillaume, prince d'Anhalt-Dessau.

1. *Hélène*, née 2 juin 1860, princesse de Leutenberg, } jumeaux.
2. *Gonthier*-Sizzo, né 3 juin 1860, prince de Leutenberg, }

II. — SCHWARZBOURG-SONDERSHAUSEN.

GONTHIER (FRÉDÉRIC-CHARLES), né 24 septembre 1801; succède à son père, qui abdique le 3 septembre 1835; veuf, 29 mars 1833, de *Marie*-Caroline-Irène, princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt; remarié 29 mai 1835 à

FRÉDÉRIQUE-ALEXANDRINE-MARIE-*Mathilde*-CATHERINE-CHARLOTTE-EUGÉNIE-LOUISE, née 3 juillet 1814, fille du prince Auguste de Hohenlohe-Œhringen; divorcée 5 mai 1852.

Enfants du 1er mariage.

1. *Elisabeth*-Caroline-Louise, née 22 mars 1829.
2. *Charles*-Gonthier, né 7 août 1830, prince héréditaire, marié 12 juin 1869 à *Marie*-Gasparine, etc., duchesse de Saxe-Altenbourg, née 28 juin 1845.
3. Gonthier-*Léopold*, né 2 juillet 1832.

Enfant du 2e mariage.

4. *Marie*-Pauline-Caroline-Louise-Wilhelmine-Auguste, née 14 juin 1837.

SERBIE (PRINCIPAUTÉ).

MILAN IV Obrenovitch, proclamé prince régnant 2 juillet 1868, proclamé majeur 22 août 1872.

SIAM (ROYAUME DE).

Souverain : PHRABAT SOMDETCH PERA : PARAMENDR MAHA CHULALONCKORN.

SUÈDE ET NORWÉGE.

OSCAR II (FRÉDÉRIC), né 21 janvier 1829, roi de Suède et de Norwége, succède à son frère, feu le roi Charles XV, 18 septembre 1872 ; marié 6 juin 1857 à *Sophie*-WILHELMINE-MARIANNE-HENRIETTE, née 9 juillet 1836, fille de feu Guillaume, duc de Nassau.

De ce mariage :

1. Oscar-*Gustave*-Adolphe, prince royal, né 16 juin 1858, duc de Wermelande.
2. Oscar-*Charles*-Auguste, né 15 novembre 1859, duc de Gothland.
3. *Oscar*-Charles-Guillaume, né 27 février 1861, duc de Westrogothie.
4. *Eugène*-Napoléon-Nicolas, né 1er août 1865, duc de Néricie.

Sœur du roi.

Charlotte-*Eugénie*-Auguste-Amélie-Albertine, née 24 avril 1830.

Nièce du roi.

Louise-Joséphine-Eugénie, née 31 octobre 1851, fille de feu le roi Charles XV et de la reine Louise ; mariée 28 juillet 1869 à Christian-*Frédéric*-Guillaume-Charles, prince royal de Danemark. *Voyez* DANEMARK.

Belle-sœur du roi.

Thérèse-Amélie-Caroline-Joséphine-Antoinette, née 21 décembre 1836, princesse de Saxe-Altenbourg; veuve, 4 mars 1873, du prince Auguste, duc de Dalécarlie.

TUNISIE.

MOHAMED ES SADOK, pacha Bey, né en 1813, fils du bey Sidi-Ahsin; a succédé à son frère Mohamed-Bey le 23 septembre 1859.

SIDY-ALI, né en 1817, frère cadet du Bey actuel, héritier présomptif.

TURQUIE.

Sultan ABDUL-HAMID, empereur des Ottomans, né 16 Chaban 1258 de l'Hégire (22 septembre 1842); monte sur le trône 31 août 1876.

Frères et sœurs du sultan, enfants du feu sultan Abdul-Medjid.

1. *Murad*-Effendi, né 25 Redjeb 1256 (21 septembre 1840).
2. Sultane *Fatimé*, née 7 Chaban 1256.
3. Sultane *Réfia*, née 25 Zilkhadé 1257.
4. Sultane *Djémilé*, née 21 Redjeb 1259 (18 août 1843).
5. *Mehemed-Rechad*-Effendi, né 21 Chéval 1260 (3 novembre 1844).
6. *Ahmed-Kemaleddin*-Effendi, né 14 Chaban 1264 (3 décembre 1847).
7. Sultane *Sénihé*, née 10 Seffer 1268 (21 novembre 1851).
8. *Mehemed-Noureddin*-Effendi, né 10 Djémazi-el-Ewel 1268 (21 novembre 1851).
9. Sultane *Medeha*, née 7 Djémazi-el-Ewel 1271 (26 janvier 1855).
10. Sultane *Naïlé*, née 29 Mouharem 1273 (1er mars 1855).
11. *Suleyman*-Effendi, né 23 Mouharem 1277 (12 janvier 1861).

Enfants de feu le sultan Abdul-Aziz-Khan.

1. *Youssouf-Izzeddin*-Effendi, né 21 Seffer 1274 de l'Hégire (9 octobre 1857).
2. Sultane *Salihé*, née 13 Seffer 1279 (10 août 1862).

3. *Mahmoud-Djélaleddin*-Effendi, né 24 Mouharem 1279 (20 novembre 1862).
4. Sultane *Nazimé*, née 9 Chéval 1283 (8 octobre 1866).
5. Abdul-Medjid, né 6 Rebi-el-Awwel (27 juin 1868).

Sœur de feu le sultan Abdul-Aziz-Khan.

Sultane *Adilé*, née 15 Chéval 1241 (28 mai 1826), mariée à Mehemet-Ali-Pacha.

ÉGYPTE.

ISMAIL, né en 1830, fils d'Ibrahim-Pacha, succède 18 janvier 1863 à son oncle Saïd-Pacha, comme 5e Khédive d'Égypte.

WALDECK.

GEORGE-VICTOR, né 14 janvier 1831, prince souverain de Waldeck et Pyrmont, succède à son père, le prince *George*-Frédéric-Henri, 15 mai 1845, sous la tutelle de sa mère; prend les rênes du gouvernement 17 août 1852; marié 26 septembre 1853 à

Hélène-WILHELMINE-HENRIETTE-PAULINE-MARIE-ANNE, née 12 août 1831, sœur du duc Adolphe de Nassau.

De ce mariage :

1. *Pauline*-Emma-Auguste-Herminie, née 19 octobre 1855.
2. Georgine-Henriette-*Marie*, née 23 mai 1857; mariée 15 février 1878 à *Guillaume*, prince de Wurtemberg.
3. Adélaïde-*Emma*-Wilhelmine-Thérèse, née 2 août 1858; mariée 7 janvier 1879 à Guillaume, roi des Pays-Bas.
4. *Hélène*-Frédérique-Augusta, née 17 février 1861.
5. Frédéric-Adolphe-Hermann, né 20 janvier 1865, prince héréditaire.
6. Louise-*Elisabeth*-Hermine-Erica-Pauline, née 6 septembre 1873.

Sœurs du prince.

1. *Auguste*-Amélie-Ida, née 21 juillet 1824; mariée 15 juin 1848 à Alfred, comte régnant de Stolberg-Stolberg.
2. *Hermine*, née 29 septembre 1827; mariée 25 octobre 1844 à *Adolphe-George*, prince régnant de Schaumbourg-Lippe. *Voyez* SCHAUMBOURG.

Tante du prince.

Amélie-Henriette-Julie, née 4 avril 1814, fille de Charles, comte de Lippe-Biesterfeld; veuve, 19 juillet 1846, de *Charles-Chrétien*, oncle du prince. *De leur mariage:*

1. *Albrecht*-George-Bernard-Charles, né 11 décembre 1841, marié morganatiquement, 2 juin 1864, à la comtesse Dora de Rhoden, née 30 janvier 1840.
2. *Erich*-George-Hermann-Constantin, né 20 décembre 1842.
3. *Henri*-Charles-Auguste-Hermann, né 20 mai 1844.

Branche cadette des comtes de Waldeck.

ADALBERT (GUILLAUME-CHARLES), né 19 février 1833; succède à son père Charles, comte de Waldeck-Pyrmont et Limbourg-Gaildorf, 21 janvier 1849, sous la tutelle de sa mère; marié 3 août 1858 à *Agnès*-Caroline-Thérèse, née 18 avril 1834, fille du prince Alexandre de Sayn-Wittgenstein-Hohenstein.

De ce mariage :

1. *Hélène*-Agnès-Alexandrine-Amélie-Caroline, née 12 mai 1859.
2. *Adalbert*-Alexandre-Wolrad-Moritz-Franz-Louis, né 6 janvier 1863.

3. *Hermann*-François-Charles-Louis, né 16 mai 1864.
4. *Alexandre*-Albrecht-Louis-François-Chrétien, né 15 octobre 1867.
5. *Frédéric*-Charles-*Luitpold*, né 19 juin 1870.
6. *George*-Guillaume-Henri-Charles, né 8 juin 1876.

Frère et sœur du comte.

1. *Mechtilde*-Emma-Charlotte-Chrétienne-Louise, née 23 juin 1826; veuve, 28 octobre 1864, de *Charles*-Antoine-Ferdinand, comte d'Aldenbourg-Bentinck.
2. *Richard*-Casimir-Alexandre-Charles-Louis-Henri-Jules, né 26 décembre 1835.

WURTEMBERG.

CHARLES Ier (FRÉDÉRIC-ALEXANDRE), né 6 mars 1823; succède à son père, le roi *Guillaume Ier*, 25 juin 1864; marié 13 juillet 1846 à

OLGA-NICOLAÏEWNA, née 11 septembre (30 août) 1822, fille de feu Nicolas Ier, empereur de Russie.

Sœurs du roi.

(Du 2e mariage du roi *Guillaume Ier* avec *Catherine-Pawlowna*, fille de Paul Ier, empereur de Russie.)

1. *Marie*-Frédérique-Charlotte, née 30 octobre 1816; veuve, 16 novembre 1865, de *Alfred*-Charles-François, comte de Neipperg.

(Du 3e mariage du roi *Guillaume Ier* avec Pauline, duchesse de Wurtemberg.)

2. *Catherine*-Frédérique-Charlotte, née 24 août 1821; veuve, le 9 mai 1870, de son cousin *Frédéric*-Charles-Auguste, prince de Wurtemberg. *Voyez* plus bas.
3. *Auguste*-Wilhelmine-Henriette, née 4 octobre 1826; mariée 17 juin 1851 à *Hermann*-Bernard-George, prince de Saxe-Weimar. *Voyez* SAXE-WEIMAR.

Cousins du roi.

(Enfants de feu *Paul*-Charles-Frédéric-Auguste, prince de Wurtemberg, frère du roi *Guillaume Ier*.)

1. † *Frédéric*-Charles-Auguste, né 21 février 1808; décédé le 9 mai 1870. Veuve: *Catherine*-Frédérique-Charlotte de Wurtemberg, sœur du roi. *De ce mariage :*
   Guillaume-Charles-Paul-Henri-Frédéric, né 25 février 1848; marié 15 février 1877 à la princesse Georgine-Henriette-*Marie*, fille du prince régnant de Waldeck et Pyrmont. *Leur enfant:*
      Pauline-Olga-Hélène-Emma, née 19 décembre 1877.
2. Frédéric-*Auguste*-Eberhard, né 24 janvier 1813.

Descendants des grands-oncles du roi.

1° Fils du feu duc *Louis*, grand-oncle du roi.

(De son mariage avec Henriette, née duchesse de Nassau.)

Alexandre-Paul-Louis-Constantin, né 9 septembre 1804, duc de Wurtemberg; veuf, 1er octobre 1841, de *Claudine*, comtesse de Hohenstein, née comtesse Rhéday de Kiss-Rhède. *De ce mariage :*

1. *Claudine*-Henriette-Marie-Agnès, née 11 février 1836, princesse de Teck.
2. *François*-Paul-Charles-Louis-Alexandre, duc de Teck, né 27 août 1837, marié 12 juin 1866 à *Mary*-Adélaïde-Wilhelmine-Elisabeth, duchesse de Teck, princesse royale de la Grande-Bretagne et d'Irlande, née 27 novembre 1833. *De ce mariage:*
   a) Victoire-*Mary*-Auguste-Louise, etc., née 26 mai 1867.

b) *Adolphe*-Charles-Alexandre-Édouard-Albert, etc., né 13 août 1868.
c) *François*-Joseph-Léopold-Frédéric, né 9 janvier 1870.
d) *Alexandre*-Auguste-Frédéric-Guillaume-Alfred-George, né 14 avril 1874.

3. *Amélie*-Joséphine-Henriette, etc., princesse de Teck, née 12 novembre 1838; mariée 24 octobre 1863 à Paul, baron de Hügel (à Vienne).

2° Descendance du feu duc *Eugène*-Frédéric-Henri, grand-oncle du roi.

A. (Du 1er mariage du feu duc *Eugène*-Paul-Louis, fils du duc *Eugène*-Frédéric-Henri, avec *Mathilde*, princesse de Waldeck-Pyrmont.)

1. *Marie*-Alexandrine-Auguste-Louise-Eugénie-Mathilde, née 25 mars 1818, duchesse de Wurtemberg; veuve, 12 février 1868, de *Charles*, landgrave de Hesse-Philippsthal. *Voyez* HESSE.
2. †*Eugène*-Guillaume-Alexandre-Erdmann, né 25 décembre 1820, duc de Wurtemberg, décédé 8 janvier 1875; marié 15 juillet 1843 à *Mathilde*-Auguste-Wilhelmine-Caroline, née 11 septembre 1818, fille de feu *George*, prince de Schaumbourg-Lippe. *De ce mariage :*
   1. *Wilhelmine*-Eugénie-Auguste-Ida, née 11 juillet 1844, duchesse de Wurtemberg, mariée 8 mai 1868 au duc Nicolas. *Voyez* ci-dessous.
   2. † Guillaume-*Eugène*-Auguste-George, né 20 août 1846, duc de Wurtemberg, marié en 1874 à la grande-duchesse *Vera*-Constantinowna, fille du grand-duc Constantin-Nicolaïewitch, décédé 27 janvier 1877. *De ce mariage :*
      Elsa-Mathilde-Marie, née 1er mars 1876.
      Olga-Alexandra-Marie, née 1er mars 1876.
   3. *Pauline*-Mathilde-Ida, née 11 avril 1854, duchesse de Wurtemberg.

(De son 2e mariage avec la princesse *Hélène* de Hohenlohe-Langenbourg.)

3. *Guillaume*-Nicolas, né 20 juillet 1828, duc de Wurtemberg.
4. *Alexandrine*-Mathilde, née 16 décembre 1829, duchesse de Wurtemberg.
5. *Nicolas*, né 1er mars 1833, duc de Wurtemberg, marié 8 mai 1868 à la duchesse Wilhelmine-Eugénie-Auguste-Ida, née 11 juillet 1844, fille du duc Eugène de Wurtemberg.
6. Pauline-*Louise*-Agnès, née 13 octobre 1835, duchesse de Wurtemberg; mariée 6 février 1858 à Henri XIV, prince régnant de Reuss-Schleiz.

B. (Du mariage du feu duc Frédéric-*Paul*-Guillaume, 2e fils du duc *Eugène*-Frédéric-Henri, avec feue Marie-*Sophie*-Dorothée-Caroline, princesse de Tour-et Taxis.)

Guillaume-Ferdinand-*Maximilien*-Charles, né 3 septembre 1828, duc de Wurtemberg; marié 16 février 1876 à la duchesse Hermine de Schaumbourg-Lippe, fille de Adolphe-George, prince régnant de Schaumbourg-Lippe.

3° Descendance du feu duc *Guillaume*-Frédéric-Philippe, grand-oncle du roi, avec la comtesse de Tunderfeld.

(Enfants issus du fils aîné, feu le comte Frédéric-Chrétien-*Alexandre*.)

1. Guillaume-Paul-Alexandre-Ferdinand-Frédéric-Henri-Joseph-Ladislas-*Eberhard*, né 25 mai 1833, comte de Wurtemberg.
2. *Wilhelmine*-Pauline-Joséphine-Henriette-Marie-Hélène-Sophie-Alexandrine, née 24 juillet 1834, comtesse de Wurtemberg.
3. *Pauline*-Wilhelmine-Françoise-Xavérine-Joséphine-Marie, née 8 août 1836, comtesse de Wurtemberg, mariée 25 avril 1857 à Maximilien-Henri-Adam de Wuthenau.

(Enfants de feu Frédéric-*Guillaume*-Alexandre-Ferdinand, duc d'Urach, comte de Wurtemberg, de son 1er mariage avec *Théodolinde*-Louise-Eugénie-Napoléone, fille du feu prince Eugène de Beauharnais, duc de Leuchtenberg, décédée le 1er avril 1857.)

1. *Auguste-Eugénie*-Wilhelmine-Marie-Pauline, née 27 décembre 1842, comtesse de Wurtemberg, princesse d'Urach, mariée à Rodolphe, comte d'Enzenberg; veuve 1er janvier 1874; remariée 16 juin 1877 à François, comte de Thun-Hohenstein.
2. *Mathilde*-Auguste-Pauline-Wilhelmine-Théodolinde, née 14 janvier 1854, comtesse de Wurtemberg, princesse d'Urach; mariée 2 février 1878 à Don Paul-Joseph-Ange, prince de Viano (Rome).

(De son 2e mariage avec *Florestine*-Gabrielle, etc., princesse de Monaco.)

3. *Guillaume*-Charles-Florestan-Géro-Crescentius, né 3 mars 1864, comte de Wurtemberg, duc d'Urach.
4. *Charles*-Joseph-Guillaume-Florestan-Géro-Crescentius, né 15 février 1865, comte de Wurtemberg, prince d'Urach.

4° Fils du feu duc *Alexandre*-Frédéric-Charles, grand-oncle du roi, et de feue *Antoinette*-Ernestine-Amélie, fille du feu duc *François* de Saxe-Cobourg-Gotha.

Frédéric-Guillaume-*Alexandre*, né 20 décembre 1804, duc de Wurtemberg; veuf, 2 janvier 1839, de *Marie*-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine *d'Orléans*, fille de feu Louis-Philippe Ier, roi des Français. *De leur mariage :*

Philippe-Alexandre-Marie-Ernest, né 30 juillet 1838, duc de Wurtemberg, marié 18 janvier 1865 à *Marie-Thérèse*, née 15 juillet 1845, archiduchesse d'Autriche, fille de l'archiduc *Albert*-Frédéric-Rodolphe. *De ce mariage :*

1. *Albert*-Maria-Alexandre-Philippe-Joseph, né 23 déc. 1865, } jumeaux.
2. *Marie*-Amélie-Hildegarde-Philippine-Thérèse-Joséphine, née 24 décembre 1865, } jumeaux.
3. Marie-Isabelle-Philippine-Thérèse-Joséphine, née 31 août 1871.
4. *Robert*-Marie-Clément-Philippe-Joseph, né 14 janvier 1873.
5. *Ulrich*-Maria-Louis-Philippe-Joseph-Antoine, né 16 juin 1877.

CHAPITRE VI.

CONFÉDÉRATIONS ET RÉPUBLIQUES

CONFÉDÉRATION ARGENTINE.

S. Exc. M. Nicolas Avellaneda, président de la Confédération, élu 12 octobre 1874.
M. Mariano Acosta, vice-président, élu le même jour.

BOLIVIE.

S. Exc. Don Daza, président de la République, élu en 1878.

CHILI (république du).

S. Exc. M. Anibal Pinto, président de la République.

COSTA-RICA.

S. Exc. le général Don Tomas Guardia, président de la République.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.

S. Exc. le général Guillermo, président de la République.

ÉQUATEUR.

S. Exc. M. Ignacio de Ventimilla, président.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

S. Exc. M. Rutherford B. Hayes, président, inauguré le 4 mars 1877.
Hon. William de Wheeler, vice-président.

ÉTATS-UNIS DE COLOMBIE.

S. Exc. M. le général Julian Trujillo, président.

GUATEMALA.

S. Exc. M. le général José Rufino Barrios, président, élu le 4 juin 1873.

HAÏTI.

S. Exc. M. Boisrond Canal, président de la République.

HONDURAS.

S. Exc. M. Marco-Aurelio Soto, président.

LIBÉRIA.

S. Exc. M. A. W. Gardner, président de la République.
M. D. B. Warner, vice-président.

NICARAGUA.

S. Exc. N..., président.

ORANGE (État libre d').

M. Brand, président, élu en 1869.

PARAGUAY.

S. Exc. Don Candido Bareiro, vice-président, chargé du pouvoir exécutif.

PÉROU.

S. Exc. le général Mariano Ignacio Prado, président de la République, élu en 1876.

SAINT-MARIN (République de).

S. Exc. le commandeur Dominico Fattori, capitaine-régent de la République.
S. Exc. le commandeur Pietro Tonnini, *idem.*

SALVADOR.

S. Exc. M. Rafael Zuldivar, président de la République.

SUISSE.

M. Hammer, président de la Confédération.
M. Velti, vice-président du Conseil fédéral.

TRANSWAAL (République de l'Afrique méridionale).

M. Burgers (Thomas), président, élu en 1871.

URUGUAY.

S. Exc. Don Lorenzo Latorre, gouverneur provisoire de la République, élu en 1876.

VENEZUELA.

S. Exc. N....., président.

CHAPITRE VII.

CABINETS ÉTRANGERS

ALLEMAGNE (EMPIRE D'). [Voy. aussi PRUSSE.]

M. le prince DE BISMARCK, chancelier de l'empire d'Allemagne.
M. HOFFMANN, ministre d'État, président de la chancellerie de l'empire d'Allemagne.
M. DE BULOW, secrétaire d'État pour les affaires étrangères.
M. DE STOSCH, ministre d'État, chef de l'Amirauté.

ANHALT.

M. DE KROSIGK, conseiller intime actuel, ministre d'État.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

M. Manuel A. MONTES DE OCA, ministre des affaires étrangères.
M. Bonifacio LASTRA, ministre de la justice, de l'instruction publique et des cultes.
M. Saturnino M. LASPIUR, ministre de l'intérieur.
M. le général Julio ROCA, ministre de la guerre et de la marine.
M. V. DE LA PLAZA, ministre des finances.

AUTRICHE-HONGRIE.

Ministère des affaires communes.

M. le Cte ANDRASSY, président du Conseil, ministre de la Maison impériale et des affaires étrangères.
M. le Bon DE HOFFMANN, ministre des finances.
M. le Gal Cte BYLANDT-RHEIDT, lieutenant général, ministre de la guerre et de la marine.

Ministère cisleithan.

M. le Dr STREMAYR, président du Conseil.
M. le Cte TAAFFE, ministre de l'intérieur.
M. le Cher DE CHLUMETZKY, ministre du commerce.
M. le Dr GLASER, ministre de la justice.
M. le Dr STREMAYR, ministre des cultes et de l'instruction publique.
M. le Bon PRETIS, ministre des finances.
M. le Cte JÉRÔME MANSFELD, ministre de l'agriculture.
M. le colonel HORST, ministre de la défense.
M. le Dr UNGER, ministre sans portefeuille.
M. le Dr ZIEMIALKOWSKI, ministre sans portefeuille.

Ministère hongrois.

M. Koloman Tisza, président du Conseil, ministre de l'intérieur.
M. K. Szell, ministre des finances.
M. Theodor Paulus, ministre de la justice.
M. Trefort, ministre des cultes et de l'instruction publique.
M. N., ministre du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.
M. T. Péchy, ministre des travaux publics et des communications.
M. de Szende, ministre des honveds.
M. le Bon de Wenkheim, ministre à la cour de Sa Majesté impériale et royale apostolique.
M. Pedekowich, ministre de Croatie, Slavonie et Dalmatie.

BADE.

M. Turban, ministre d'État, président du Conseil et du ministère du commerce.
M. Grimm, président du ministère de la maison grand-ducale et de la justice.
M. Stœsser, président du ministère de l'intérieur.
M. Ellstætter, président du ministère des finances.
M. le Dr Jolly, président de la Cour des comptes.
M. Nuesslin, président du Conseil de l'Église évangélique.

BAVIÈRE.

M. de Pfretzschner, ministre de la Maison royale et des affaires étrangères.
M. de Pfeufer, ministre de l'intérieur.
M. de Maillinger, ministre de la guerre.
M. de Lutz, ministre des cultes et de l'instruction publique.
M. de Riedl, ministre des finances.
M. le Dr Fæustle, ministre de la justice.

BELGIQUE.

M. Frère-Orban, ministre des affaires étrangères.
M. Jules Bara, ministre de la justice.
M. Rolin-Jacquemyns, ministre de l'intérieur.
M. Sainctelette, ministre des travaux publics.
M. Graux, ministre des finances.
M. le lieutenant général Renard, ministre de la guerre.
M. Van Humbeeck, ministre de l'instruction publique.

BOLIVIE.

M. le Dr M. Baptista, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.
M. le Dr D. Calvo, ministre de la justice, de l'instruction publique et des cultes.
M. le général M. Ballierian, ministre de la guerre.
M. Dalence, ministre des finances et de l'industrie.

BRÉSIL.

M. Cansansao de Sinimbu, sénateur, président du Conseil, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.
M. le Mis de Herval, maréchal, sénateur, ministre de la guerre.
M. le Bon de Villa-Bella, ministre des affaires étrangères.
M. G. de Silveira Martins, ministre des finances.

M. C. Leoncio de Carvalho, ministre de l'Empire.
M. Lafayette K. Pereira, ministre de la justice.
M. d'Andrade Pinto, ministre de la marine.

BRUNSWICK.

M. Guillaume Schultz, ministre d'État. M. Édouard Trieps, conseiller intime. M. le Cte Gœrtz-Writberg, conseiller intime.	Membres composant le ministère d'État, agissant collectivement.

CHILI (RÉPUBLIQUE DU).

M. Alexandro Fierro, ministre des affaires étrangères.
M. Belisario Prats, ministre de l'intérieur.
M. M. L. Joaquin Blest Gana, ministre de la justice, du culte et de l'instruction publique.
M. Julio Zegers, ministre des finances.
M. Cornelio Zaavedra, ministre de la guerre et de la marine.

COSTA-RICA (RÉPUBLIQUE DE).

M. Branlio Morales, ministre des finances.
M. Vicente Herrera, ministre des affaires étrangères.

DANEMARK.

M. Erstrup, président du Conseil et ministre des finances.
M. le Bon Rosenvern Lehn, ministre des affaires étrangères.
M. Skeel, ministre de l'intérieur.
M. Nellemann, ministre de la justice et ministre d'Islande.
M. le général Kaufmann, ministre de la guerre.
M. Ravn, ministre de la marine.
M. Fischer, ministre des cultes et de l'instruction publique.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.

M. Pedro Tomas Garrido, ministre des affaires étrangères.
M. Eliseo Grullon, ministre de l'intérieur et de la police.
M. Pablo Villanueva, ministre de la guerre et de la marine.
M. Jose de J. Castro, ministre de la justice et de l'instruction publique.
M. Francisco Amiama, ministre des finances et du commerce.

ÉQUATEUR (RÉPUBLIQUE DE L').

M. Javier Endara, ministre de l'instruction publique, des relations extérieures et de l'intérieur.
M. Julio Castro, ministre des finances.
M. le colonel Bolona, ministre de la guerre et de la marine.

ESPAGNE.

M. le général Arsenio Martinez de Campos, président du Conseil des ministres et ministre de la guerre.
M. le marquis de Molins, ministre des affaires étrangères.
M. Aurioles, ministre de la justice.
M. Francisco Silvela, ministre de l'intérieur.

M. le marquis de Orovio, ministre des finances.
M. d'Albacete, ministre d'outre-mer et des colonies.
M. le contre-amiral Pavia y Pavia, ministre de la marine.
M. le C[te] de Toreno, ministre des travaux publics.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Hon. William Evarts, secrétaire d'État.
Hon. John Serman, secrétaire de la trésorerie.
Hon. Georges W. Mac-Carry, secrétaire de la guerre.
Hon. Richard W. Thompson, secrétaire de la marine.
Hon. général Ch. Devens, secrétaire de la justice.
Hon. David M. Key, directeur général des postes.
Hon. Carl Schurz, secrétaire de l'intérieur.

ÉTATS-UNIS DE COLOMBIE.

(ANCIENNE CONFÉDÉRATION GRENADINE.)

M. le D[r] Salvador Camacho Roldan, ministre de l'intérieur et des relations étrangères.
M. le D[r] Arosemeno, ministre du trésor et du crédit national.
M. Luis Carlos Ricos, ministre des finances.
M. le G[al] Hurtado, ministre de la guerre et de la marine.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

(Royaume-Uni.)

Le C[te] de Beaconsfield, premier lord de la trésorerie (premier ministre).
Le très-hon. Sir Stafford Northcote, chancelier de l'Échiquier.
Le M[is] de Salisbury, ministre des affaires étrangères.
Le très-hon. R. A. Cross, ministre de l'intérieur.
Le très-hon. Sir M. Hicks Beach, ministre des colonies.
Le très-hon. colonel Stanley, ministre de la guerre.
Le V[te] Cranbrook, ministre des Indes.
Le très-hon. W. H. Smith, premier lord de l'Amirauté.
Lord Cairns, lord chancelier.
Le duc de Richmond, président du Conseil.
Le duc de Northumberland, lord du sceau privé.
Lord John Manners, directeur général des postes.
Lord Sandon, ministre du commerce.
Le très-hon. G. Sclater Booth, président de l'Assistance publique.
Le très-hon. G. J. Noel, ministre des travaux publics.
Le très-hon. J. L. Taylor, chancelier du duché de Lancastre.
M. W. Hart Dyke, secrétaire de la trésorerie.
L'hon. A. J. Egerton, secrétaire de l'Amirauté.
L'hon. R. Bourke, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères.
Le C[te] Cadogan, sous-secrétaire d'État aux colonies.
L'honorable E. Stanhope, sous-secrétaire d'État aux Indes.
Le duc de Malborough, lord lieutenant d'Irlande.
Le très-hon. James Lowther, secrétaire en chef pour l'Irlande.
Le V[te] Bury, sous-secrétaire d'État au département de la guerre.
Lord G. Hamilton, vice-président du comité du Conseil pour l'éducation.
Sir H. Selwyn Ibbetson, sous-secrétaire d'État au département de l'intérieur.

GRÈCE.

M. Coumoundouros, président du Conseil et ministre de l'intérieur et de la justice.
M. Th. P. Delianny, ministre des affaires étrangères et des finances.
M. Afgerinos, ministre des cultes et de l'instruction publique.
M. le capitaine de vaisseau Bouboulis, ministre de la guerre et de la marine.

GUATEMALA (RÉPUBLIQUE DE).

M. Lorenzo Monufar, ministre des affaires étrangères.
M. J. Martin Barundia, ministre de la guerre.
M. J. Antonio Salazar, ministre de l'instruction publique.
M. José Barberena, ministre de la justice et des cultes.
M. Manuel Herrera, ministre de l'agriculture et du commerce.
M. Vicente Zebadua, chargé par intérim du ministère des finances.

HAÏTI (RÉPUBLIQUE D').

M. le général Carrié, secrétaire d'État de la guerre et de la marine.
M. le général de division Ernest Roumain, secrétaire d'État des finances, du commerce et des relations extérieures.
M. G. Archin, secrétaire d'État de la justice, de l'instruction publique et des cultes.
M. le général de division Saint-Ilmont-Louis-Firmin Blot, secrétaire d'État de l'intérieur, de l'agriculture et de la police générale.

HAWAÏ (ROYAUME D'). [ILES SANDWICH.]

M. J. M. Kapena, ministre des affaires étrangères et de la guerre.
M. S. G. Wilder, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.
M. S. K. Kaai, ministre des finances.
M. Edward Preston, ministre de la justice.

HESSE GRAND-DUCALE.

M. M. le Bon de Starck, conseiller intime actuel, président du Conseil des ministres, ministre de la Maison grand-ducale, des affaires étrangères et de l'intérieur.
M. G. Kempff, conseiller intime actuel, président du ministère de la justice.
M. A. Schleiermacher, conseiller intime actuel, président du ministère des finances.

HONDURAS (RÉPUBLIQUE DE).

M. Adolphe Zuniga, ministre des affaires étrangères.
M. Théodore Aguiluz, ministre de l'intérieur.
M. le général Jean Lopez, ministre de la guerre.
M. Apolinario Flores, ministre des finances.
M. Francisco Alvarado, ministre des cultes, des travaux publics, de la justice et de l'instruction publique.

ITALIE.

M. Depretis, président du Conseil, ministre de l'intérieur.
M. Fossati-Reyneri, ministre des affaires étrangères.

M. Tajani, ministre de grâce et de justice.
M. Magliani, ministre des finances et du Trésor.
M. le général Maze de la Roche, ministre de la guerre.
M. Ferraciù, ministre de la marine.
M. Maiorana-Calatabiano, ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.
M. Mezzanotte, ministre des travaux publics.
M. Coppino, ministre de l'instruction publique.

JAPON.

M. Sanjô Saneyoshi, 1er ministre.
M. Iwakoura Tomomi, 2e ministre.
M. Ito, ministre de l'intérieur.
M. Terashima, ministre des affaires étrangères.
M. Okuma, ministre des finances.
M. Yamagata, ministre de la guerre.
M. Saigo, vice-ministre de l'instruction publique.
M. Enouyé, ministre des travaux publics.
M. Ooki, ministre de la justice
M. Kawamoura, ministre de la marine.

LIBERIA.

M. G. W. Gibson, ministre secrétaire d'État.
M. Wiles, maître général des postes.

LIECHTENSTEIN.

M. Antoine Seibt, conseiller aulique, chef de chancellerie à la cour.
M. Ch. Haus de Hausen, chef de l'administration.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE).

M. le Bon de Blochausen, ministre d'État, président du gouvernement, chargé de la direction générale des affaires étrangères.

MAROC.

Mouça ben Ahmed, premier ministre.
Mohammed Bargach, ministre des affaires étrangères.
El Hadj Mennou, ministre de la guerre.
Dris ben Aallen, kaïd el Melchouar.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN.

M. le Cte de Bassewitz-Schwissel, président du ministère d'État, ministre des affaires étrangères.
M. le Dr Buchka, conseiller d'État, chargé du ministère de la justice et des cultes.
M. le Dr Wetzell, conseiller d'État, chargé du ministère de l'intérieur.
M. de Bulow, conseiller d'État, chargé du ministère des finances.

MECKLEMBOURG-STRÉLITZ.

M. A. Piper, conseiller intime actuel.
M. le Cte de Bernstorff, conseiller de régence.
M. de Dewitz, assesseur de régence.

MONTÉNÉGRO.

M. Bozo Petrovich, président du Conseil et ministre de la Maison princière.
M. Stanko Radonitch, ministre des affaires étrangères.
M. Gsuro Cerovitch, ministre des finances.
M. Ilija Plamenatch, ministre de la guerre.
M. Liubomir Nenadovitch, ministre des cultes et de l'instruction publique.
M. Macho Ubbitche, ministre de l'intérieur, du commerce et des travaux publics.

NICARAGUA.

M. le Dr Rosalio Cortez, ministre de l'intérieur et de la justice.
M. le Dr Emilio Benard, ministre des finances.
M. le Dr Adam Cardenas, ministre de la guerre.
M. le Dr J. Rivas, ministre des affaires étrangères et de l'instruction publique.

OLDENBOURG.

M. Ruhstrat, conseiller intime, chargé du département des finances, président.
M. Jansen, conseiller intime d'État, chargé des départements de la Maison du grand-duc, des affaires étrangères et de l'intérieur.
M. Tappenberl, conseiller intime d'État, chargé des départements de la justice, des cultes et de l'instruction publique.

PARAGUAY.

M. le Dr Facundo Machain, ministre des affaires étrangères.

PAYS-BAS.

M. Kappeyne van de Coppello, ministre de l'intérieur.
M. Otto van Rees, ministre des colonies.
M. le Bon van Heeckeren van Kell, ministre des affaires étrangères.
M. Smidt, ministre de la justice.
M. Jonkheer Wichers, ministre de la marine.
M. Gleichman, ministre des finances.
M. le lieutenant-colonel van Beer Portugaël, ministre de la guerre.
M. Fak van Poortvliet, ministre du Waterstaal, du commerce et de l'industrie.

PÉROU (RÉPUBLIQUE DU).

M. Irigoyen, président du Conseil, ministre des affaires étrangères.
M. Bueno, ministre de l'intérieur et des travaux publics.
M. le Dr Mariano Felipe Paz Soldan, ministre de la justice, de l'instruction publique et des cultes.
M. Raphaël Izcue, ministre des finances et du commerce.
M. le général Jose Domingo del Solar, ministre de la guerre et de la marine.

PERSE.

S. Exc. Mirza-Youssef, ministre de l'intérieur.
S. Exc. Mirza-Hussein-Khan, ministre des affaires étrangères et de la guerre.
S. A. Ali-Kouli-Mirza, ministre de l'instruction publique.
S. Exc. Ali-Reza-Khan, garde des sceaux, ministre de la justice.
S. Exc. Mahomed-Rehim-Khan, ministre de la cour.
S. Exc. Mirza-Hedayète, ministre des finances.

S. Exc. Mirza-Ali-Khan, ministre du cabinet de S. M. I. le Schah.
S. Exc. Hassan-Ali-Khan, ministre des travaux publics.
S. Exc. Hadji-Mirza-Mahomed-Khan, ministre des pensions de retraite et des legs pieux.
S. Exc. Mirza-Abdul-Vehal-Khan, ministre du commerce.

PORTUGAL.

Le conseiller d'État Antonio Maria de Fontes Pereira de Mello, président du Conseil, ministre de la guerre.
Le conseiller Antonio Rodrigues Sampayo, ministre de l'intérieur.
Le conseiller d'État Joao de Andrade Corvo, ministre des affaires étrangères.
Le conseiller d'État Antonio de Serpa Pimentel, ministre des finances.
Le conseiller N...., ministre de la justice.
Le conseiller Thomaz Ribeiro, ministre de la marine.
Le conseiller Lourenço de Carvalho, ministre des travaux publics.

PRUSSE (royaume de). [Voy. aussi Allemagne.]

A. *Ministres d'État.*

M. le prince de Bismarck, ministre des aff. étrangères et président du Conseil des ministres.
M. le Cte de Stolberg-Wernigeratz, ministre d'État, vice-président du Conseil des ministres
M. Hobrecht, ministre des finances.
M. le Cte d'Eulenbourg, ministre de l'intérieur.
M. le Dr Léonhardt, ministre de la justice.
M. le Dr Falk, ministre des cultes, de l'instruction publique et des affaires médicales.
M. le général d'infanterie de Kameke, ministre de la guerre.
M. Maybach, ministre du commerce, de l'industrie et des travaux publics.
M. le Dr Friedenthal, ministre de l'agriculture.

B. *Ministère de la Maison du roi.*

M. le Bon de Schleinitz, ministre d'État.

REUSS-GREIZ. (Branche aînée.)

Collége suprême de l'administration.

M. Faber, conseiller intime actuel, président du gouvernement et du consistoire.
M. Richard de Geldern-Crispendorf, président de la chambre, chargé des affaires de la Maison du prince.

REUSS-SCHLEIZ. (Branche cadette.)

Collége suprême administratif pour Schleiz-Gera, Lobenstein et Ebersdorf.

M. le Dr de Beulwitz, ministre d'État, de la Maison du prince, chef des départements de l'extérieur et de l'intérieur.
M. Vollert, chef des départements des cultes, de l'instruction publique et de la justice.
M. W. Engelhardt, chef du département des finances.

ROUMANIE.

M. Jean Bratiano, président du conseil et ministre de l'intérieur.
M. Campiniano, ministre des affaires étrangères.
M. Statesco, ministre de la justice.

M. le colonel Dabija, ministre de la guerre.
M. Démetri-Stourdza, ministre des finances.
M. Georges Cantili, ministre des cultes et de l'instruction publique.
M. Ferechida, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

RUSSIE.

M. le prince Gortchakow, chancelier de l'empire, ministre des affaires étrangères.
M. l'aide de camp général Cte d'Adlerberg, ministre de la Maison de l'empereur.
M. N...., ministre de l'intérieur.
M. l'aide de camp général Milutine, ministre de la guerre.
M. Nabokoff, conseiller privé, ministre de la justice.
M. N....., conseiller privé, ministre de l'instruction publique.
M. l'aide de camp général Greigh, conseiller privé, ministre des finances.
M. le vice-amiral Posiet, ministre des voies de communication.
M. Polski, conseiller privé, contrôleur de l'empire.
M. Walouiew, conseiller privé actuel, ministre des domaines.
M. l'aide de camp général, vice-amiral Lessowsky, chargé de la direction du ministère de la marine.

SAINT-MARIN (RÉPUBLIQUE DE).

M. J. Belluzzi, secrétaire d'État de l'intérieur.
M. Dominique Fattori, secrétaire d'État des affaires étrangères et des finances.
M. C. Palombini, commissaire de la loi.
M. P. Belluzzi, commandant supérieur de la milice.
M. le commandeur S. Belluzzi, trésorier général.

SAINT-SIÉGE.

S. Em. M. le cardinal Nina, secrétaire d'État.

SALVADOR (RÉPUBLIQUE DE).

S. Exc. le Dr Rafael Zuldivar, président.
M. C. Ulloa, ministre des affaires étrangères.
M. F. Moran, ministre de l'intérieur, des finances, de la guerre et de la marine.
M. J. Gallardo, ministre de l'instruction publique.

SAXE (ROYAUME DE).

M. le général de Fabrice, président du Conseil, ministre d'État et ministre de la guerre.
M. de Nostitz-Wallwitz, ministre d'État, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.
M. le Dr de Gerber, ministre d'État et ministre des cultes et de l'instruction publique.
M. Chr. W. L. Abeken, ministre d'État et ministre de la justice.
M. le Bon de Koenneritz, ministre d'État et ministre des finances.
M. le Dr Bon de Falkenstein, ministre de la Maison royale.

SAXE-ALTENBOURG.

M. le Bon de Gerstenberg-Zech, conseiller intime actuel et ministre d'État, président du Conseil, ministre des affaires de la Maison ducale, des affaires extérieures, des affaires militaires, des affaires ecclésiastiques, de l'instruction et de l'intérieur.
M. H. M. F. Lorentz, conseiller intime d'État, chargé du département de la justice.
M. Charles Th. Sonnenkalb, conseiller intime d'État, chargé du département des finances.

SAXE-COBOURG-GOTHA.

M. le D[r] B[on] de Seebach, ministre d'État et conseiller intime actuel, président de la section du ministère pour Gotha.
M. H. Rose, conseiller d'État, président de la section du ministère pour Cobourg.
M. le B[on] de Pawel-Rammingen, conseiller intime et chambellan, ayant le département de la Maison et de la Cour du duc.
M. C. F. Samwer, conseiller d'État, MM. L. Braun et R. Bruckner, conseillers intimes d'État.

SAXE-MEININGEN.

M. de Giseke, conseiller privé actuel, ministre d'État (affaires de la Maison ducale, affaires extérieures).
M. le D[r] d'Uttenhoven, conseiller privé actuel et chambellan, ministre de la justice, du culte et de l'instruction publique.
M. le D[r] Heim, conseiller d'État, chargé du departemeut de l'intérieur.

SAXE-WEIMAR-EISENACH.

M. le D[r] Gustave Thon, ministre d'État en chef, conseiller intime, chef du département des finances.
M. le D[r] G. Théodore Stichling, conseiller intime et chef du département de la Maison grand-ducale, des cultes, de l'instruction publique et de la justice, président du conseil ecclésiastique.
M. le B[on] de Gross, docteur en droit, chambellan et conseiller intime d'État, chef du département des affaires étrangères et de l'intérieur.

SCHAUMBOURG-LIPPE.

M. Höcker, président du gouvernement, de la chambre des fiefs et du sénat de justice.

SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT.

M. le D[r] de Bertrab, conseiller intime actuel et ministre d'État.
M. le D[r] de Hollebon, conseiller d'État, suppléant du ministre.
M. Hauthal, conseiller d'État, chef de la section des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.

SCHWARZBOURG-SONDERSHAUSEN.

M. le B[on] de Berlepsch, conseiller privé actuel et ministre d'État, des affaires étrangères et de l'intérieur.
M. Bley, conseiller intime, chef du département des affaires ecclésiastiques, de l'instruction publique et de la justice.
M. de Wolffersdorf, conseiller d'État, chef du département des finances.

SERBIE.

M. Ristisch, président du Conseil et ministre des affaires étrangères.
M. Steweza, ministre des travaux publics.
M. Jovanowitsch, ministre des finances.
M. le général Lesjanin, ministre de la guerre.
M. Wassiljewitch, ministre de l'instruction publique et des cultes.

M. Lazarewitch, ministre de la justice.
M. Milaïkovitch, ministre de l'intérieur.
M. Ivanovitch, ministre des communications.

SIAM (ROYAUME DE).

Chow Phya Surawongse Phra Kalahome, ministre de la guerre.
Chow Phya Branuwongse Phra Klang, ministre des affaires étrangères.
Chow Phya : ja Phutaraphai thi Samun Ajok, ministre des finances.
Khun Luang Phra : Kraisi, ministre de la justice et du palais.

SUÈDE ET NORWÉGE.

SUÈDE.

Le Conseil d'État de la Suède se compose de deux ministres d'État et de huit conseillers d'État, dont cinq à portefeuille.
M. Geer, ministre d'État de la justice.
M. le général de Bjoernstjerna, ministre d'État des affaires étrangères.
M. Thyselius, chef du département de l'intérieur.
M. le général-major de Rosenswærd, chef du département de la guerre.
M. le Bon von Otter, chef du département de la marine.
M. Carlson, chef du département de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques.
M. Forssell, chef du département des finances.
M. le conseiller d'État Lagerstraalle, sans portefeuille.
M. le conseiller d'État Vult von Steyern, sans portefeuille.
M. le conseiller d'État Loven, sans portefeuille.

NORWÉGE.

Le Conseil d'État de la Norwége se compose de deux ministres d'État et de neuf conseillers d'État. Une partie de ce ministère, savoir : le ministre d'État et deux conseillers d'État (ces derniers changent tous les ans), réside auprès du roi à Stockholm; les autres sept sont chacun chef d'un département et composent avec un ministre d'État la régence à Christiania.
S. Exc. M. Kierulf, ministre d'État (résidence Stockholm).
S. Exc. M. Stang, ministre d'État.
M. le conseiller d'État Nissen, chef du département des cultes et de l'instruction publique.
M. le conseiller d'État Vogt, chef du département de l'intérieur.
M. le conseiller d'État Johansen, chef du département de la marine et des postes.
M. le conseiller d'État Helliesen, chef du départ. des finances.
M. le colonel Munthe, chef du département de la guerre.
M. Falsen, chef du département de la justice.
M. Aal, secrétaire d'État, chef du département de la révision, par intérim.
MM. Holmboe, Selmer, conseillers d'État.

SUISSE (CONSEIL FÉDÉRAL).

M. Hammer, président de la Confédération, chef du département des finances et des péages.
M. Welti, vice-président, chef du département des postes et des télégraphes.
M. Schenck, chef du département politique.
M. Scherer, chef du département militaire.
M. Droz, chef du département de l'intérieur.
M. Anderwert, chef du département de la justice et de la police.
M. Bavier, chef du département des chemins de fer et du commerce.

TUNISIE.

M. le général Mustapha ben Ismaël, premier ministre et ministre des affaires étrangères.
M. le général Si-el-aziz-Buattur, ministre de l'intérieur.
M. le général Rustan, ministre de la guerre.
M. le général Mustapha ben Ismaïn, ministre de la marine et garde des sceaux.
M. le général Hussein, ministre de l'instruction et des travaux publics.

TURQUIE.

Kheredine pacha, grand-vizir.
Urian-Sade-Essud, cheïk-ul-Islam.
Ali pacha, président du Conseil d'État.
Kadri effendi, ministre de l'intérieur et de la liste civile.
Ghazi-Osman pacha, ministre de la guerre.
Saïd pacha, ministre de la justice.
Riani pacha, ministre des finances.
Raissim pacha, ministre de la marine.
Munif effendi, ministre de l'instruction publique.
Savas pacha, ministre des travaux publics.
Djevdet, ministre du commerce et de l'agriculture.
Caratheodory pacha, ministre des affaires étrangères.
Zuhdi effendi, ministre des contributions indirectes.
Halimi effendi, ministre des Evkafs.
Réouf bey, conseiller du grand-vizirat.
Hafiz pacha, ministre de la police.

ÉGYPTE.

Tefvick pacha, prince héritier, président du Conseil.
Zulfikar pacha, ministre des affaires étrangères.
Riaz pacha, ministre de l'intérieur et par intérim de la justice.
Efflatoum pacha, ministre de la guerre.
M. Rivers Wilson, ministre des finances.
Mansour pacha, ministre de l'instruction publique et des biens consacrés aux mosquées, etc.
M. de Blignières, ministre des travaux publics.

URUGUAY (RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L')

M. D J. Maria Montero, ministre de l'intérieur.
M. Gualberto Mendez, ministre des relations extérieures.
M. Enrique Maciel, ministre des finances.
M. le colonel Don Edouard Vasquez, ministre de la guerre et de la marine.

VENEZUELA.

M. Rafael Seijas, ministre des affaires étrangères.
M. Santiago Goiticoa, ministre des finances.
M. le général J. R. Pachano, ministre des travaux publics.
M. Urdaneta, ministre de la guerre et de la marine.
M. D. B. Urbaneja, ministre de l'intérieur, de la justice et des cultes.
M. J. R. Tello, ministre du crédit public.

WALDECK (PRINCIPAUTÉ DE).

Gouvernement et administration. (Traité conclu avec la Prusse le 18 juillet 1867.)

M. DE SOMMERFELD, directeur du pays.
M. VARNHAGEN, conseiller intime de régence, directeur de la chambre des domaines.
M. GLEISNER, directeur du consistoire

WURTEMBERG.

M. FAHER, ministre de la justice, chargé de la présidence et provisoirement du ministère de la Maison du roi et des affaires étrangères.
M. DE SICK, ministre de l'intérieur.
M. le Dr DE GESSLER, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.
M. le lieutenant général DE SUCKOW, ministre de la guerre.
M. DE RENNER, ministre des finances.
M. DE MOHL, M. DE FABER, M. DE DILENIUS, conseillers intimes.
M. DE PFLEIDERER, M. le Dr DE SARWEY, M. le Dr DE BITZER, conseillers d'État.

VILLES LIBRES.

BRÊME.

MM. les Drs O. GILDEMEISTER et F. M. Ch. PFEIFFER, bourgmestres.
M. le Dr A. DUCKWITZ, sénateur.

HAMBOURG.

MM. G. H. KIRCHENPAUER et H. A. C. WEBER.
MM. N. F. MALLER et H. GOSSLER, bourgmestres.
M. C. H. MERCK, syndic chargé du département des affaires étrangères.

LUBECK.

M. le Dr CURTIUS, bourgmestre-président.
M. Th. BEHN, sénateur, vice-président du Sénat.
M. le Dr DE PLESSING, sénateur pour les affaires étrangères.

ANNUAIRE DIPLOMATIQUE

ET

CONSULAIRE

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DEPUIS LE 1er JANVIER 1589

époque de la création, par le roi Henri III

DES QUATRE CHARGES DE SECRÉTAIRES D'ÉTAT A DÉPARTEMENT.

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonctions.
1er janvier 1589.	1. RÉVOL (Louis de), intendant de l'armée de Provence, mort en 1594.	17 septemb. 1594.
17 septemb. 1594.	2. VILLEROI (Nicolas de Neufville, de), ambassadeur, grand-trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, mort en 1617.	1617.
1617.	3. PUYSIEUX (Pierre-Brûlart, vicomte de), ambassadeur, mort en 1640.	4 février 1624.
1626.	4. PHÉLYPPEAUX D'HERBAUT (Reymond), seigneur de la Vrillière, secrétaire d'État, mort en 1629.	2 mai 1629.
2 mai 1629.	5. BOUTHILLIER (Claude), seigneur de Pons et de Fossigny, secrétaire d'État, mort en 1651.	1632.
1632.	6. BOUTHILLIER (Léon), comte de Chavigny et de Buzançais, secrétaire d'État, mort en 1652.	1643.
1643.	7. LOMÉNIE-BRIENNE (Henri-Auguste de), seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État, mort en 1666.	3 avr. 1663.
3 avr. 1663.	8. LIONNE (Hugues de), marquis de Fresne, seigneur de Berny, ambassadeur, mort en 1671.	1er sept. 1671.
1er sept. 1671.	9. POMPONNE (Simon Arnauld, marquis de), ambassad., mort en 1699.	Novembre 1679.
Novembre 1679.	10. CROISSY (Charles Colbert, marquis de), ambassadeur, mort en 1696.	28 juillet 1696.

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonctions.
28 juillet 1696.	11. **TORCY** (Jean-Bapt. Colbert, marquis de), secrét. d'État, membre du conseil de régence, mort en 1746.	24 sept. 1718.
24 septemb. 1718.	12. **DUBOIS** (Guillaume), cardinal, archevêque de Cambrai, premier ministre, mort en 1723.	20 février 1723.
20 février 1723.	13. **MORVILLE** (Charles-Jean-Baptiste de Fleurian d'Armenonville, comte de), secrétaire d'État, mort en 1750.	19 août 1727.
19 août 1727.	14. **CHAUVELIN** (Germain-Louis de), garde des sceaux, mort en 1762.	22 février 1737.
22 février 1737.	15. **AMELOT DE CHAILLOU** (Jean-Jacques), secrétaire d'État, membre de l'Académie française, mort en 1749.	26 avril 1744.
26 avril 1744.	16. **ARGENSON** (Réné-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'), conseiller d'État, intendant du Hainaut, mort en 1757.	3 janvier 1747.
3 janvier 1747.	17. **PUYSIEUX** (Louis-Brûlart de Sillery, marquis de), ambassadeur, mort en 1771.	11 sept. 1751.
11 septemb. 1751.	18. **SAINT-CONTEST** (François-Dominique de), intendant de Bourgogne, mort en 1754.	24 juillet 1754.
24 juillet 1754.	19. **ROUILLÉ** (Antoine-Louis de), comte de Jouy, ministre de la marine, mort en 1761.	25 juin 1757.
25 juin 1757.	20. **BERNIS** (François-Joach. de Pierres, comte de), cardinal, membre de l'Académie franç., ambassad., mort en 1794.	1758.
1758.	21. **CHOISEUL-STAINVILLE** (Étienne-François, duc de), ambassadeur, mort en 1785.	1761.
13 octobre 1761.	22. **PRASLIN** (César-Gabriel de Choiseul, duc de), ambassadeur, mort en 1766.	5 avr. 1766.
5 av. 1766.	» Le duc **DE CHOISEUL-STAINVILLE**, pour la 2e fois.	24 septemb. 1770.
24 septemb. 1770.	23. **SAINT-FLORENTIN** (Louis-Phélyppeaux, comte de), ministre de la Maison du roi, chargé du portefeuille des affaires étrangères mort en 1777.	6 juin 1771.
6 juin 1771.	24. **AIGUILLON** (Emmanuel-Armand de Vignerod du Plessis-Richelieu, duc d'), gouverneur de Bretagne, mort en 1780.	21 juillet 1774.
21 juillet 1774.	25. **VERGENNES** (Charles Gravier, comte de), ambassadeur, mort en 1787.	13 février 1787
13 février 1787.	26. **MONTMORIN-SAINT-HEREM** (Armand-Marc, comte de), ambassadeur, mort en 1792.	20 novemb 1791.
20 novemb. 1791.	27. **LESSART** (Claude-Valdec de), ministre de l'intérieur, mort en 1792.	10 mars 1792.

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonction .
10 mars 1792.	28. **DUMOURIEZ** (Charles-François), général de division, mort en 1823.	17 juin 1792.
17 juin 1792.	29. **CHAMBONAS** (Scipion-Louis-Joseph de La Garde, marquis de), lieutenant du roi en Languedoc, mort en 1807.	1er août 1792.
1er août 1792.	30. **SAINTE-CROIX** (Louis-Claude Bigot de), ministre plénipotentiaire, mort en 1803.	10 août 1792.
11 août 1792.	31. **LEBRUN** (Pierre-Martial), publiciste, mort en 1793.	21 juin 1793.
	La *Convention nationale,* par divers décrets, établit 24 comités dont les membres, pris dans son sein, étaient chargés de la direction des affaires ressortissant à chacun des anciens ministères supprimés par ces mêmes décrets. Par suite de cette organisation, les *Relations extérieures* furent successivement confiées à cinq commissaires (**DE FORGUES**, **HERMANN**, **BUCHOT**, **MIOT** et **COLCHEN**), du 21 juin 1793 au 6 novembre 1795, époque à laquelle le *Directoire,* succédant à la *Convention,* supprima les 24 comités, rétablit les ministères et confia celui des *Relations extérieures* au ministre plénipotentiaire Charles **DE LACROIX**, qui recommence la série des ministres.	
6 novemb. 1795.	32. **LACROIX** (Charles-Constant de), ministre plénipotentiaire, mort en 1805.	19 juillet 1797.
19 juillet 1797.	33. **TALLEYRAND-PÉRIGORD** (Charles-Maurice de), ancien député à l'Assemblée constituante, mort en 1838.	19 juillet 1799.
20 juillet 1799.	34. **REINHARD** (Charles-Frédéric), ministre plénipotentiaire, mort en 1837.	21 novemb. 1799.
22 novemb. 1799.	» **TALLEYRAND-PÉRIGORD** (Charles-Maurice de), pour la 2e fois.	17 juin 1807.
8 août 1807.	35. **CHAMPAGNY** (Jean-Baptiste Nompère, comte de), duc de Cadore, ambassadeur, mort en 1834.	16 avril 1811.
17 avril 1811.	36. **MARET** (Hugues-Bernard), duc de Bassano, ambassadeur, ministre secrétaire d'État, mort en 1839.	19 novemb. 1813.
20 novemb. 1813.	37. **CAULAINCOURT** (Armand-Augustin-Louis de), duc de Vicence, général de division, ambassadeur, mort en 1827.	2 avril 1814.
	Le 3 avril 1814, le *Gouvernement provisoire* nomme *Commissaire aux affaires étrangères* le comte **DE LAFOREST** (Antoine-Réné-Charles-Mathurin), ambassadeur, qui	

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonctions.
	en a rempli les fonctions jusqu'au 13 mai suivant, date de l'ordonnance royale qui confia le *ministère des affaires étrangères* au prince **DE TALLEYRAND**.	
13 mai 1814.	» **TALLEYRAND-PÉRIGORD** (Charles-Maurice de), prince de Bénévent, pour la 3e fois.	10 sept. 1814.
11 septemb. 1814.	38. **JAUCOURT** (François, marquis de), pair de France, mort en 1852.	20 mars 1815.
21 mars 1815.	» **CAULAINCOURT** (duc de Vicence), pour la 2e fois	22 juin 1815.
23 juin 1815.	39. **BIGNON** (Pierre-Édouard, baron), ministre plénipotentiaire, mort en 1841.	7 juillet 1815.
8 juillet 1815.	» **TALLEYRAND-PÉRIGORD** (Charles-Maurice de), prince de Bénévent, président du Conseil, pour la 4e fois.	23 sept. 1816.
24 sept. 1816.	40. **RICHELIEU** (Armand-Emmanuel Du Plessis, duc de), pair de France, président du Conseil, mort en 1822.	28 décemb. 1818.
29 décemb. 1818.	41. **DESSOLLES** (Charles-Louis, marquis), général de division, pair de France, président du Conseil, mort en 1828.	18 novemb. 1819.
19 novemb. 1819.	42. **PASQUIER** (Étienne-Denis, baron), pair de France, mort le 5 juillet 1862.	13 décemb. 1821.
14 décemb. 1821.	43. **MONTMORENCY** (Mathieu-Jean-Félicité, vicomte de), pair de France, mort en 1826.	27 décemb. 1822.
28 décemb. 1822.	44. **CHATEAUBRIAND** (François-René, vicomte de), ambassadeur, pair de France, membre de l'Académie française, mort en 1848.	5 juin 1824.
4 août 1824.	45. **DAMAS** (Ange-Hyacinthe-Maxence, baron de), lieutenant général, mort le 6 mai 1862.	3 janvier 1828.
4 janvier 1828.	46. **LAFERRONNAYS** (Auguste-Ferron, comte de), ambassadeur, pair de France, mort en 1842.	22 avril 1829.
14 mai 1829.	47. **PORTALIS** (Joseph-Marie, comte), garde des sceaux, pair de France, mort en 1858.	7 août 1829.
8 août 1829.	48. **POLIGNAC** (Armand-Jules, prince de), ambassadeur, pair de France, mort en 1847.	28 juillet 1830.
	Le 29 juillet 1830, le gouvernement provisoire nomme le baron **BIGNON** *Commissaire au département des affaires étrangères*.	

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonctions.
	Le 2 août suivant, le maréchal comte **JOURDAN** lui succède dans la même qualité jusqu'au 10 du même mois. Le 11 août 1830, une ordonnance royale confie le ministère des affaires étrangères au comte **MOLÉ**.	
11 août 1830.	49. **MOLÉ** (Mathieu-Louis, comte), pair de France, membre de l'Académie française, mort en 1857.	1er novemb. 1830.
1er novemb. 1830.	50. **MAISON** (Nicolas-Joseph, marquis), maréchal, pair de France, ambassadeur, mort en 1840.	16 novemb. 1830.
16 novemb. 1830.	51. **SÉBASTIANI DE LA PORTA** (Horace, comte), général de division, ambassadeur, député, mort en 1851.	10 octobre 1832.
10 octobre 1832.	52. **BROGLIE** (Victor, duc de), pair de France, ambassadeur, membre de l'Académie française, mort le 25 janvier 1870.	3 avril 1834.
3 avril 1834.	53. **RIGNY** (Henri, comte de), vice-amiral, pair de France, ambassadeur, mort en 1835.	12 mars 1835.
12 mars 1835.	» **BROGLIE** (duc de), président du Conseil, pour la 2e fois.	22 février 1836.
22 février 1836.	54. **THIERS** (Adolphe-Marie-Joseph), député, membre de l'Académie française, mort le 3 septembre 1877.	5 septemb. 1836.
5 septemb. 1836.	» **MOLÉ** (comte), président du Conseil, pour la 2e fois.	23 mars 1839.
23 mars 1839.	55. **MONTEBELLO** (Napoléon Lannes, duc de), pair de France, ambassadeur.	12 mai 1839.
12 mai 1839.	56. **SOULT** (Jean de Dieu), duc de Dalmatie, maréchal, pair de France, président du Conseil, mort en 1851.	1er mars 1840.
1er mars 1840.	» **THIERS** (Adolphe-Marie-Joseph), président du Conseil, pour la 2e fois.	29 octobre 1840.
29 octobre 1840.	57. **GUIZOT** (François), député, membre de l'Académie française, ambassadeur, mort le 12 septembre 1874.	24 février 1848.
25 février 1848.	58. **LAMARTINE** (Alphonse de), ancien député, membre de l'Académie française et du Gouvernement provisoire de 1848, mort le 28 février 1869.	10 mai 1848.
10 mai 1848.	59. **BASTIDE** (Jules), représentant à l'Assemblée nationale.	19 décemb. 1848.
19 décemb. 1848.	60. **DROUYN DE LHUYS** (Édouard), ancien député, représentant à l'Assemblée nationale.	2 juin 1849.

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonctions.
2 juin 1849.	61. TOCQUEVILLE (Alexis de), ancien député, représentant à l'Assemblée nationale, membre de l'Académie française, mort en 1859.	16 novemb. 1849.
16 novemb. 1849.	62. LAHITTE (Jean-Ernest Ducos, vicomte de), général de division.	9 janvier 1851.
9 janvier 1851.	» DROUYN DE LHUYS, pour la 2e fois.	24 janvier 1851.
24 janvier 1851.	63. BRENIER (Anatole, baron), conseiller d'État, directeur.	10 avril 1851.
10 avril 1851.	64. BAROCHE (Jules), ancien député, représentant à l'Assemblée nationale, mort le 29 octobre 1870.	26 octobre 1851.
26 octobre 1851.	65. TURGOT (Louis, marquis), ancien pair de France, mort le 1er octobre 1866.	28 juillet 1852.
28 juillet 1852.	» DROUYN DE LHUYS, sénateur, pour la 3e fois.	8 mai 1855.
8 mai 1855.	66. COLONNA WALEWSKI (Alexandre, comte), ambassadeur, sénateur, mort le 27 septembre 1868.	4 janvier 1860.
4 janvier 1860.	67. THOUVENEL (Antoine-Édouard), ambassadeur, sénateur, mort en 1866.	15 octobre 1862.
	M. Baroche a rempli l'intérim du ministère du 5 au 24 janvier 1860.	
15 octobre 1862.	» DROUYN DE LHUYS, sénateur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, pour la 4e fois.	1er sept. 1866.
1er sept. 1866.	68. L. DE MOUSTIER (marquis), ambassadeur, mort le 5 février 1869.	17 déc. 1868.
	M. le marquis de La Valette, sénateur, ministre de l'intérieur, a rempli l'intérim du ministère du 1er septembre au 2 octobre 1866.	
17 décemb. 1868.	69. DE LA VALETTE (marquis), sénateur, membre du Conseil privé.	17 juillet 1869.
17 juillet 1869.	70. DE LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUAIS (prince), ambassadeur, mort le 5 juin 1871.	2 janvier 1870.

DATE de la NOMINATION.	MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	DATE de la CESSATION des fonctions.
2 janvier 1870.	71. DARU (Napoléon, comte), député.	14 avril 1870.
	M. Émile Ollivier, député, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a rempli l'intérim du ministère du 14 avril au 15 mai 1870.	
15 mai 1870.	72. GRAMONT (Agénor, duc de), ambassadeur.	10 août 1870.
10 août 1870.	» DE LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUAIS (prince), ambassadeur, pour la 2e fois.	4 sept. 1870.
4 sept. 1870.	73. FAVRE (Jules), député, membre de l'Académie française.	2 août 1871.
2 août 1871.	74. DE RÉMUSAT (Charles, comte), ancien ministre, membre de l'Académie française, mort le 6 juin 1875.	26 mai 1873.
26 mai 1873.	75. BROGLIE (duc de), vice-président du Conseil des ministres, député à l'Assemblée nationale, membre de l'Académie française.	26 nov. 1873.
26 nov. 1873.	76. DECAZES (duc), duc de Glucksbjerg, député, ambassadeur.	23 nov. 1877.
23 nov. 1877.	77. DE BANNEVILLE (Gaston-Robert, marquis), ancien ambassadeur.	13 déc. 1877.
13 déc. 1877.	78. WADDINGTON (W. H.), sénateur, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (président du Conseil, le 5 février 1879).	

CHAPITRE I.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

(QUAI D'ORSAY)

M. W. H. WADDINGTON, membre de l'Institut, Sénateur, *Président du conseil et Ministre des affaires étrangères.*

La négociation et l'exécution des traités et conventions de politique et de commerce. Les rapports avec les ambassadeurs, ministres et agents diplomatiques et consulaires, soit des puissances étrangères près le Gouvernement français, soit du Gouvernement français près des puissances étrangères.

CABINET DU MINISTRE ET SECRÉTARIAT.

M. le Cte DE PONTÉCOULANT C✻, *Ministre plénipotentiaire de 1re classe, directeur.*
M. Paillard-Ducléré ✻, *sous-chef.*

M. de Lasteyrie ✻, *Chef du Secrétariat.*

L'ouverture des dépêches, la correspondance personnelle du Ministre, les audiences, les travaux réservés; le chiffre, le départ et l'arrivée de la correspondance et des courriers; la centralisation des états, notes et registres relatifs au personnel; les traductions et la correspondance télégraphique.

BUREAU DU DÉPART ET DE L'ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES.

M. Bergeron ✻, *Chef.*

BUREAU DES TRADUCTEURS.

M. Duca ✻, *Chef.*

PROTOCOLE.

M. MOLLARD O✻, *Sous-directeur, chef.*

Le cérémonial et le protocole; réception des ambassadeurs, les audiences diplomatiques, les décorations étrangères, la Légion d'honneur; l'expédition des traités et conventions; les pleins pouvoirs, commissions, provisions, *exequatur;* les ratifications; les lettres de notification, de créance, de rappel et de recréance; les priviléges, immunités et franchises diplomatiques, l'expédition des décrets et arrêtés relatifs aux personnels diplomatique et consulaire, etc.

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES.

M. Desprez GO✻, Conseiller d'État, Ministre plénipot. de 1re classe, *Directeur.*

La présidence du comité des services extérieurs.
La direction des affaires politiques et du contentieux politique.
Le personnel des fonctionnaires et agents diplomatiques dans l'administration centrale et à l'étranger, etc.

SOUS-DIRECTION DU NORD.

M. le Bon de Courcel O✻, Ministre plénipotentiaire, chargé de la sous-direction.

Correspondance et travaux concernant l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Russie, la Suède et la Norwége, les colonies anglaises, néerlandaises et danoises.

SOUS-DIRECTION DU MIDI ET DE L'ORIENT.

M. Valfrey O✻, *Sous-directeur.*

Correspondance et travaux concernant l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal, le Saint-Siége, la Suisse, la Tunisie, la Turquie, le Maroc et la Perse, les colonies espagnoles et portugaises.

SOUS-DIRECTION DE L'AMÉRIQUE ET DE L'INDO-CHINE.

M. A. Bourée O✻, *Sous-directeur.*

Correspondance et travaux concernant les divers États du nord et du sud de l'Amérique, la Chine, l'Indo-Chine, le Japon et les côtes orientales et occidentales de l'Afrique.

CONTENTIEUX POLITIQUE ET COMMERCIAL.

M. Villefort O✻, Ministre plénipotentiaire, *Directeur adjoint.*
M. Billot O✻, *Sous-directeur.*

Les questions de droit public international en matière politique, financière, commerciale et maritime. Les affaires contentieuses qui, à ce titre, doivent être appréciées d'après les dispositions des actes diplomatiques et celles qui résultent des réclamations d'étrangers contre le gouvernement français et des Français soit contre les gouvernements étrangers, soit contre le département des affaires étrangères. Les actes et décisions qui sont l'objet d'un recours devant la juridiction administrative ou devant les tribunaux ordinaires. Les priviléges et immunités diplomatiques et consulaires ayant un caractère contentieux. Les traités d'extradition et les questions qui s'y rattachent. Les rapatriements, etc., etc. Les prises maritimes, la piraterie, la traite et les affaires qui en dépendent. L'application de la loi militaire aux Français résidant à l'étranger. Les actes internationaux relatifs aux secours à porter aux militaires blessés sur le champ de bataille, à la neutralisation des hôpitaux et ambulances militaires, etc. Correspondance et envoi de documents relatifs aux étrangers expulsés de France et aux Français recherchés à l'étranger.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES.

M. Meurand C✻, Ministre plénipotentiaire de 1re classe, *Directeur.*

Négociation des traités de commerce et de navigation; des conventions consulaires; des arrangements internationaux relatifs aux chemins de fer, aux communications postales et télégraphiques, aux monnaies; des conventions pour la garantie de la propriété, des œuvres d'esprit

et d'art, des dessins et marques de fabrique. Correspondance avec les agents diplomatiques et consulaires et avec les divers départements ministériels sur les questions relatives à l'application de ces traités et conventions et, en général, sur les matières intéressant le commerce français en pays étranger; sur les affaires administratives n'ayant pas un caractère politique et sur toutes les questions se rattachant à l'exercice des fonctions consulaires. Préparation du tarif des chancelleries et contrôle relatif à son application. Personnel du corps consulaire, du service des chancelleries et des drogmans. Admission en France des consuls et agents consulaires étrangers.

SOUS-DIRECTION DU NORD.

M. Jagerschmidt O✳, Ministre plénipotentiaire, *Sous-directeur.*

Correspondance et travaux concernant l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Russie, la Suède et la Norwége, la Suisse, les colonies anglaises et néerlandaises autres que celles de la mer des Indes.

SOUS-DIRECTION DE L'ORIENT ET DE L'INDO-CHINE.

M. le C[te] d'Arlot O✳, Ministre plénipotentiaire, *Sous-directeur.*

Correspondance et travaux concernant la Grèce, la régence de Tunis, la Turquie, le Maroc et les autres États indépendants d'Afrique, la Chine, le Japon, la Perse, l'Indo-Chine, les Indes anglaises et néerlandaises.

SOUS-DIRECTION DU MIDI ET DE L'AMÉRIQUE.

M. Clavery O✳, *Sous-directeur.*

Correspondance et travaux concernant l'Espagne, l'Italie, le Portugal, les colonies espagnoles et portugaises, et les divers États de l'Amérique du Nord et du Sud.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE.

M. Faugère C✳, Ministre plénipotentiaire de 1[re] classe, *Directeur.*
M. Viennot O✳, *Sous-directeur.*

Le dépôt des correspondances et documents diplomatiques, des traités et conventions, des décrets et arrêtés concernant l'organisation et le personnel du ministère; le classement des correspondances; la rédaction des notes et mémoires, ainsi que les tables analytiques pour le service du département; la recherche des renseignements pour tout autre service public et privé; le dépôt des plans et documents relatifs aux limites du territoire; la collection des cartes géographiques pour l'usage du ministère.

BUREAU DE LA CHANCELLERIE.

M. Bosseront d'Anglade O✳, *Sous-directeur, chef.*

Les passeports autres que les passeports de cabinet; les légalisations, les visas et la perception des droits qui en résultent; la transmission des actes judiciaires et des commissions rogatoires; la discussion des questions touchant à l'état civil et l'instruction des réclamations relatives à des matières d'intérêt privé, telles que les successions ouvertes en pays étranger, les recouvrements sur particuliers, etc.

Ce bureau est le seul du département des affaires étrangères qui soit ouvert au public. On peut s'y présenter tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés) de 11 à 4 heures.

DIVISION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.

M. Guéroult O✳, *Chef de division.*
M. Charpentier ✳, *Sous-chef de division.*

Les travaux généraux et particuliers relatifs aux dépenses du ministère, la correspondance avec les agents politiques et consulaires sur toutes les matières de comptabilité et sur tout ce qui s'y rapporte; les écritures en partie double, et les livres et registres prescrits par les ordonnances et les règlements spéciaux; la liquidation des frais de service de tous les agents, celle des indemnités de voyage et des frais de courriers; les présents diplomatiques et les pensions de retraite; le service financier des chancelleries diplomatiques et consulaires, la garde du matériel et le contrôle du service intérieur du ministère, etc.

COMITÉ DES SERVICES EXTÉRIEURS.

Président.

M. DESPREZ GO✻, Conseiller d'État, Directeur des affaires politiques.

Membres.

M. Meurand C✻, Ministre plénipotentiaire, Directeur des consulats et affaires commerciales.
M. Villefort O✻, Ministre plénipotentiaire, Directeur adjoint du contentieux politique et commercial.

Le Directeur des archives et de la chancellerie,
Le Chef de la division des fonds et de la comptabilité,
Sont convoqués pour l'examen des affaires communes ressortissant à leurs services.

COMITÉ CONSULTATIF DU CONTENTIEUX.

(DÉCRET DU 1er FÉVRIER 1877.)

Président.

M. DUFAURE, sénateur.

Membres.

MM. Aucoc C✻, président de section au Conseil d'État.
Vte du Martroy C✻, *idem.*
Massé O✻, conseiller à la Cour de cassation.
Villefort O✻, Directeur adjoint du contentieux politique et commercial au ministère des affaires étrangères.

Secrétaire.

M. Billot O✻, sous-directeur au contentieux.

SECRÉTAIRES-INTERPRÈTES POUR LES LANGUES ORIENTALES.

M. Schefer C✻, *premier Secrétaire-interprète.*

M. Lapierre O✻,
M. de Biberstein-Kazimirski O✻, } *Secrétaires-interprètes.*

Secrétaire-interprète pour les langues de la Chine.

M. le Cte Kleczkowski O✻, consul général, *premier Secrétaire-interprète.*

SERVICES SPÉCIAUX.

M. Lehmann, *Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation*, rue des Petites-Écuries, 55.
M. Rougeot, *Avoué près le Tribunal de 1re instance*, rue Bonaparte, 8.
M. Gatine, *Notaire*, rue Sainte-Anne, 51.
M. Hervé de Lavaur ✻, *Médecin assermenté, attaché au Ministère*, rue Taitbout, 48.
M. Lecorché ✻, *Médecin adjoint*, rue Duphot, 19.

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

Instituée au Ministère des affaires étrangères par décret du 21 février 1874.

M. le Bon DE VIEL-CASTEL C✻, ancien directeur des affaires politiques, membre de l'Académie française, *président*.

Membres.

MM. le Cte D'HAUSSONVILLE O✻, de l'Académie française, sénateur.
CAMILLE ROUSSET C✻, de l'Académie française.
le Mis DE SAINT-AULAIRE O✻, ancien député.
MAURY C✻, directeur des Archives nationales, membre de l'Institut.
FAUGÈRE C✻, ministre plénipotentiaire de 1re classe, directeur des archives et de la chancellerie au Ministère des affaires étrangères.
DESPREZ GO✻, Conseiller d'État, Ministre plénipotentiaire de 1re classe, directeur des affaires politiques au Ministère des affaires étrangères.
WEISS ✻, conseiller d'Etat.
GEFFROY ✻, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
HERVÉ ✻, publiciste.
VALFREY O✻, sous-directeur à la direction des affaires politiques.
TARGET ✻, ministre plénipotentiaire de 1re classe.
VIENNOT O✻, sous-directeur des archives, *secrétaire*.
ÉTIENNE GALLOIS ✻, ancien bibliothécaire du Sénat, *secrétaire adjoint*.
MELCHIOR TIRAN O✻, consul en disponibilité, *secrétaire adjoint*.
ALBERT SOREL ✻, secrétaire d'ambassade, *secrétaire adjoint*.

CHAPITRE II.

LISTE D'ANCIENNETÉ DU CORPS DIPLOMATIQUE

AMBAS

NOMS.	RÉSIDENCE.	AMBASSADEUR.	MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE de 1re classe.	MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE de 2e classe.
Mis DE NOAILLES C✠	Rome (Italie).	18 juill. 76.	»	12 mai 72.
Cte DE SAINT-VALLIER GO✠ . .	Berlin.	20 déc. 77.	23 sept. 73.	31 oct. 68.
FOURNIER GO✠.	Constantinople.	31 déc. 77.	4 déc. 73.	17 oct. 62.
Mis DE GABRIAC O✠.	Rome (St-Siége).	28 mars 78.	26 juin 73.	14 mai 72.
Vce-Aal JAURÈS C✠	Madrid.	11 déc. 78.	»	»
CHALLEMEL-LACOUR.	Berne.	14 janv. 79	»	»
Gal CHANZY GC✠	Saint-Pétersbourg.	18 février 79.	»	»
Vce-Aal POTHUAU GO✠.	Londres.	18 février 79.	»	»
TEISSERENC DE BORT ✠	Vienne.	18 février 79.	»	»

MINISTRES PLÉNIPOTENTIAIRES

NOMS.	RÉSIDENCE.	SERVICE.	MINISTRE plénipotentiaire de 1re classe.	MINISTRE plénipotentiaire de 2e classe.
DESPREZ GO✠	»	Directeur des affaires politiques.	9 nov. 67.	21 janv. 66.
FAUGÈRE C✠	»	Directeur des archiv. et de la chancellerie.	25 déc. 69.	21 janv. 66.
NOËL C✠.	Rio de Janeiro.	»	4 avril 74.	28 nov. 66.
TISSOT C✠	Athènes.	»	1er oct. 75.	8 avril 71.
DE GEOFROY C✠	Tokio.	»	31 oct. 76.	12 avril 70.
MELLINET C✠	Téhéran.	»	25 janv. 77.	18 mai 71.
DUCROS-AUBERT O✠	»	»	20 sept. 77.	28 oct. 72.
Cte LEFEBVRE DE BÉHAINE O✠.	Munich.	»	13 déc. 77.	24 mars 73.
GAVARD C✠.	»	»	4 janv. 78.	4 déc. 73.
MEURAND C✠.	»	Direct. des consulats et aff. commerciales.	24 janv. 78.	25 nov. 74.
VteBRÉNIER DE MONTMORAND O✠	Pékin.	»	5 juin 78.	28 oct. 72.
Cte DE PONTÉCOULANT C✠. . .	»	Directeur du cabinet et secrétariat.	5 juin 78.	16 mai 73.
MAXIME OUTREY C✠	Washington.	»	4 juin 78.	18 févr. 68.

SADEURS.

SECRÉTAIRE			ATTACHÉ.	OBSERVATIONS.
de 1re classe.	de 2e classe.	de 3e classe.		
»	»	»	»	»
4 oct. 66.	2 sept. 62.	28 juill. 59.	18 nov. 52.	Sénateur.
14 mars 57.	20 fév. 51.	»	4 nov. 44.	Sénateur.
14 déc. 66.	9 mai 59.	27 mars 54.	16 nov. 49.	»
»	»	»	»	Sénateur.
»	»	»	»	Sénateur.
»	»	»	»	Sénateur.
»	»	»	»	Sénateur.
»	»	»	»	Sénateur.

DE 1re CLASSE.

SECRÉTAIRE			ATTACHÉ.	OBSERVATIONS.
de 1re classe ou s.-direct.	de 2e classe ou rédacteur	de 3e classe ou att. payé.		
2 fév. 56.	27 mars 54.	»	6 mars 52.	Conseiller d'État ; président du comité des services extérieurs et du jury d'examen d'admission dans le service diplomatique.
22 janv. 52.	31 déc. 41.	1er juin 40.	»	
2 fév. 56.	26 fév. 51.	25 juin 44.	31 mai 42.	
28 oct. 66.	»	»	18 sept. 49.	Élève-consul, 11 mars 52 ; consul 2e cl., 16 août 57 ; consul 1re cl., octobre 62.
13 oct. 63.	4 déc. 54.	23 déc. 51.	1er déc. 48.	
»	»	»	»	Agent consulaire, 1838 ; consul 2e cl., 23 avril 48 ; consul 1re cl., 10 nov. 56 ; consul général et chargé d'affaires, 28 oct. 57.
28 mars 68.	22 mars 64.	4 mai 55.	16 déc. 51.	
5 oct. 64.	2 fév. 56.	14 juillet 52.	18 avril 49.	Remplit à Munich les fonctions de chargé d'aff.
9 nov. 67.	24 sept. 56.	»	14 oct. 48.	Élève-consul, 22 juin 50 ; présidant la délégation française à la commission des Pyrénées, depuis le 4 janvier 1878.
29 fév. 52.	27 oct. 47.	»	»	11 ans de service au ministère de l'instruction publique ; commis princ. aux aff. étrangères, 1er juin 1844.
»	»	»	»	Agent vice-consul, 7 janv. 52 ; consul 2e cl., 2 déc. 54 ; consul 1re cl., 25 août 61 ; consul général, 23 janvier 64.
5 mai 71.	25 avril 67.	22 nov. 58.	30 mars 54.	
»	»	»	2 nov. 44.	Élève-consul, 10 déc. 47 ; consul 2e cl., 19 mai 54 ; consul 1re cl., 11 avril 60 ; consul général, 3 juin 62.

MINISTRES PLÉNIPOTENTIAIRES

NOMS.	RÉSIDENCE.	SERVICE.	MINISTRE plénipotentiaire de 2e classe.
Bartholdi O✲	La Haye.	»	4 déc. 73.
De Vernouillet O✲	Tanger.	»	28 août 74.
Villefort O✲	»	Directeur adjoint du contentieux politique et commercial.	30 nov. 74.
Domet de Vorges O✲	Lima.	»	27 mars 75.
Bon de Montgascon ✲	»	»	5 août 75.
Cte Duchatel ✲	Bruxelles.	»	20 oct. 76.
Bon d'Avril O✲	Santiago (Chili).	»	23 déc. 76.
Mis de Tamisier O✲	Stockholm.	»	10 fév. 77.
Bon de Courcel O✲	»	Sous-directeur à la direction politique.	10 fév. 77.
Bon Imbert de Saint-Amand O✲	»	»	30 oct. 77.
Cte de Rochechouart ✲	Port-au-Prince.	»	16 nov. 77.
Bon de Wimpffen O✲	»	»	13 déc. 77.
Vte de Salignac-Fénelon O✲	»	»	13 déc. 77.
De Laboulaye O✲	Lisbonne.	»	19 janv. 78.
Tiby (Victor) O✲	Copenhague.	»	28 mars 78.
Jagerschmidt O✲	»	Sous-directeur à la direction des consulats et affaires commerciales.	27 juill. 78.
Cte G. de Montebello O✲	Londres.	»	16 août 78.
Bon de Ring O✲	»	»	26 août 78.
Bon des Michels O✲	Belgrade.	»	19 oct. 78.
Cte Amelot de Chaillou O✲	Buenos-Ayres.	»	18 déc. 78.
Cte d'Arlot de St-Saud O✲	»	Sous-directeur à la direction des consulats et affaires commerciales.	18 janv. 79.

CHARGÉS

NOMS.	RÉSIDENCE.	CHARGÉ D'AFFAIRES.	SECR[ÉTAIRE] de 1re classe.
de Saint-Quentin ✲	Montenegro.	18 déc. 78.	22 juin 72.

DE 2e CLASSE.

SECRÉTAIRE de 1re classe ou s.-direct.	de 2e classe ou rédacteur.	de 3e classe ou att. payé.	ATTACHÉ.	OBSERVATIONS.
22 juin 67.	29 oct. 56.	30 juin 55.	22 juin 50.	
17 juin 71.	9 janv. 64.	22 oct. 59.	6 sept. 52.	
21 janv. 64.	»	1er oct. 53.	7 janv. 45.	Jurisconsulte à la sous-direction du contentieux, 17 août 1857.
8 avril 71.	19 fév. 63.	27 mars 54.	29 sept. 49.	
10 août 68.	29 janv. 62.	1er mars 54.	16 nov. 49.	Chargé de travaux particuliers au département.
»	»	»	»	
»	2 fév. 56.	8 avril 51.	1er juill. 47.	Agent et consul général, 10 nov. 66.
26 oct. 66.	29 janv. 62.	12 oct. 57.	9 avril 51.	
7 août 69.	27 déc. 65.	16 oct. 62.	6 juin 59.	
31 oct. 69.	28 juill. 64.	11 avril 60.	1er sept. 55.	Sans poste, chargé de travaux particuliers.
12 déc. 72.	31 déc. 66.	25 oct. 62.	5 avril 60.	
31 déc. 75.	10 août 68.	2 sept. 62.	5 nov. 53.	Sans poste.
31 déc. 75.	22 mai 71.	27 déc. 65.	31 janv. 59.	Sans poste.
15 mars 71.	16 mars 64.	24 juin 57.	19 mars 55.	
7 août 1869.	5 sept. 66.	3 déc. 60.	23 janv. 57.	
30 nov. 60.	»	»	4 sept. 45.	Secrétaire de légation, 8 juin 1851; consul de 1re classe, 16 août 1857.
27 mai 72.	23 mars 68.	13 oct. 63.	15 fév. 58.	Chargé des fonctions de 1er secrét. à Londres.
11 fév. 71.	22 juin 67.	13 oct. 63.	16 juin 59.	Commissaire du gouvernement français pour l'organisation de la Roumélie orientale.
15 juill. 74.	8 avril 71.	19 fév. 63.	3 juill. 55.	Chargé des fonctions de ministre résident à Belgrade.
27 mars 75.	20 oct. 65.	4 mai 55.	21 déc. 53.	
10 oct. 60.	19 avril 51.	15 nov. 45.	1er nov. 42.	

D'AFFAIRES.

AIRE. de 2e classe ou rédacteur.	de 3e classe ou attaché payé.	ATTACHÉ.	OBSERVATIONS.
13 oct. 63.	3 mai 55.	15 mai 50.	

SECRÉTAIRES

NOMS.	RÉSIDENCE.	SECR[...] de 1re classe.
Vte DE CROŸ O✻.	Rome (Saint-Siége).	26 juin 73.
Cte DE CANCLAUX O✻.	Berlin.	28 août 74.
Cte DE LA ROCHEFOUCAULD ✻.	»	27 mars 75.
Cte DE MOUŸ O✻.	Vienne.	5 août 75.
GUILLAUME DE ROQUETTE ✻.	Rome (Italie).	22 déc. 76.
HERBETTE O✻.	»	23 déc. 76.
Bon DE BOURGOING ✻.	»	3 mars 77.
Cte DE VIEL-CASTEL O✻.	Saint-Pétersbourg.	15 nov. 77.
DE BALLOY ✻.	Tokio.	5 déc. 77.
DE PUYFONTAINE ✻.	»	11 déc. 77.
Bon D'ORGEVAL (G.) ✻.	»	13 déc. 77.
Vte DE BRESSON ✻.	Madrid.	31 janv. 78.
MILLON DE LA VERTEVILLE ✻.	Washington.	28 mars. 78.
PATENÔTRE ✻.	Pékin.	7 déc. 78.
Cte TRISTAN DE MONTHOLON ✻.	Constantinople.	20 déc. 78.

SOUS-DIRECTEURS

NOMS.	SOUS-DIRECTEUR.	RÉDACTEUR.
Bon DE COURCEL O✻[1].	7 août 69.	27 déc. 65.
BOURÉE O✻.	14 fév. 77.	26 juin 73.
BILLOT O✻.	14 fév. 77.	8 avril 71.
VALFREY O✻.	15 fév. 77.	»

[1] M. le baron de Courcel, sous-directeur à la Direction politique (sous-direction du Nord) a été nommé

DE 1re CLASSE.

…AIRE. de 2e classe ou rédacteur.	de 3e classe. ou attaché payé.	ATTACHÉ.	OBSERVATIONS.
29 janv. 62.	30 juin 56.	8 mai 50.	
28 juill. 64.	2 fév. 56.	1er avril 51.	
15 mai 67.	10 avril 61.	23 déc. 54.	
24 juin 68.	1er mars 65.	26 juill. 62.	
22 janv. 72.	19 janv. 67.	19 janv. 63.	
»	1er janv. 64.	18 juill. 60.	
10 juin 70.	22 avril 63.	3 mars 60.	Rédacteur au département, 8 avril 71 ; délégué à la Commission européenne du Danube depuis le 23 décembre 1876.
27 déc. 71.	4 mai 67.	24 janv. 57.	Chargé du consulat gén. de France à Buda-Pesth.
2 juin 74.	8 avril 71.	6 avril 65.	
15 juill. 74.	29 déc. 60.	12 août 54.	
15 juill. 74.	6 mars 65.	12 fév. 57.	Chef du bureau des publications diplomatiques depuis le 14 février 1877.
6 juill. 70.	19 janv. 63.	30 nov. 57.	Chef du bureau de la statistique depuis le 14 février 1877.
2 mars 67.	14 mars 57.	7 nov. 50.	
25 déc. 77.	1er sept. 75.	25 juin 72.	
7 janv. 73.	19 oct. 68.	15 oct. 65.	

A LA DIRECTION POLITIQUE[1]

ATTACHÉ PAYÉ.	ATTACHÉ.	OBSERVATIONS.
16 oct. 62.	6 juin 59.	(Sous-direction du Nord.)
16 mars 64.	7 sept. 60.	(Sous-direction de l'Amérique.)
1er nov. 69.	29 déc. 65.	(Contentieux politique et commercial.)
»	»	(Sous-direction du Midi et de l'Orient.)

…ninistre plénipotentiaire de deuxième classe, le 10 février 1877.

SECRÉTAIRES DE 2e CLASSE.

NOMS.	RÉSIDENCE.	SECRÉTAIRES. de 2e classe.	SECRÉTAIRES. de 3e classe. ou att. pay.	ATTACHÉ.	OBSERVATIONS.
Bon de Maynard ✵ . .	»	15 août 69.	6 nov. 58.	31 mars 52.	
Bon Robert de Billing ✵	»	11 avril 71.	10 janv. 61.	7 mai 57.	A Stockholm (abs.).
Vte de Grouchy ✵ . .	Bruxelles.	14 juin 72.	31 déc. 66.	7 sept. 60.	
Cte Le Peletier d'Aunay ✵.	La Haye.	14 juin 72.	15 mai 67.	26 juill. 62.	
Cte de Montmarin ✵. .	Vienne.	28 juil. 74.	15 août 69.	25 nov. 63.	
Cte de Kergorlay ✵ .	Londres.	5 janv. 75.	8 avril 71.	15 sept. 64.	
Vte de Richemont de Richard'son ✵ . . .	Lima.	27 mars 75.	27 déc. 69.	31 déc. 62.	
Gaston Belle ✵ . . .	Madrid.	27 mars 75.	8 sept. 70.	16 janv. 65.	
Cte d'Aubigny ✵. . . .	Rome (S.-S.)	27 juill. 75.	7 janv. 73.	14 déc. 66.	
de Vaugelas ✵. . . .	»	15 déc. 75.	15 nov. 71.	26 janv. 66.	Fais. fonct. de rédact. à la Direct. polit.
Cte de Reversaux ✵. .	»	15 déc. 75.	30 juin 71.	6 nov. 66.	Commission des Pyrénées (H. cadre)
Ternaux Compans ✵ .	Athènes.	31 déc. 75.	25 juin 72.	15 mars 66.	
Cte de Kerjégu ✵. . .	»	22 déc. 76.	7 janv. 73.	30 mai 67.	Sans poste (provis. hors cadre).
Balny d'Avricourt ✵.	Berne.	3 mars 77.	10 juin 72.	25 janv. 67.	
Baylin de Monbel ✵.	Copenhague	2 mars 77	16 août 73	10 janv. 67.	
Cte de Tanlay ✵ . . .	»	30 oct. 77.	10 fév. 74.	15 fév. 68.	Sans poste (hors cadre).
Benedetti (Fernand) .	Rio-Janeiro	13 déc. 77.	7 janv. 73.	24 oct. 65.	
Cte Ch. de Banneville ✵.	Munich.	13 déc. 77.	7 janv. 73.	8 janv. 67.	
Paillard Ducléré ✵.	»	14 déc. 77.	5 juin 74.	30 mai 66.	Sous-chef du cabinet et secrétariat.
Bon Brin ✵	Rome.	16 fév. 78.	27 mai 72.	19 avril 66.	
Bon de Wismes ✵ . . .	Tanger.	28 mars 77.	14 oct. 73.	15 oct. 66.	
Vte de Petiteville (R.)	Pékin.	3 mai 78.	2 juin 74.	10 mai 67.	
Cte de Laugier Villars	Berlin.	31 août 78.	26 juin 73.	10 janv. 68.	
Marchand (M.).	Stockholm.	7 déc. 78.	4 juill. 73.	10 janv. 68.	
Cte de la Rochefoucault-Bayers. . . .	St.-Pétersbourg.	20 déc. 78.	30 sept. 73.	10 août 68.	
Max Fourchon	Constantinle	7 janv. 79.	13 déc. 73.	20 janv. 68.	
Abeille (Émile).. . .	Buen.-Ayres	22 fév. 79.	22 mai 71.	23 mars 65.	

RÉDACTEURS A LA DIRECTION POLITIQUE ET AU CABINET.

NOMS.	RÉDACTEUR.	SECRÉTAIRE archiviste.	ATTACHÉ payé.	ATTACHÉ.	OBSERVATIONS.
Chevrey-Rameau ✻[1].	14 fév. 77[1]	»	14 déc. 61.	17 avril 57.	Rédacteur au contentieux politique et commercial.
Delaroche-Vernet ✻.	31 déc. 75.	15 juill. 74.	24 juin 68.	26 juill. 62.	Direction politique.
Nisard ✻	15 juill. 74.	»	15 août 69.	6 juin 64.	Idem.
Bon de Lespérut-Narcy ✻[2]	1er sept. 75.	»	30 avril 71.	7 janv. 65.	Idem.
Brincard ✻.	14 fév. 77.	31 déc. 75.	10 juill. 69.	12 mai 63.	Rédacteur au contentieux.
Conte ✻	24 mai 77.	31 déc. 75.	30 avril 71.	8 sept. 64.	Rédacteur (Direction politique).
Cte de Bellissen ✻. .	14 fév. 77.	31 déc. 75.	23 janv. 72.	14 déc. 66.	Direction politique.
Frémy ✻	24 mai 77.	5 janv. 76.	20 déc. 70.	10 oct. 64.	Rédacteur (Direction politique).
Bon Rafélis de Broves ✻.	18 oct. 77.	»	2 mai 74.	19 oct. 68.	Rédacteur au cabinet et secrétariat.
Lacaze (Alfred) ✻. . .	20 nov. 77.	»	17 avril 74.	4 juin 70.	Rédacteur au contentieux.
Bon de Plancy ✻ . . .	13 déc. 77.	»	11 janv. 73.	8 fév. 67.	Direction politique.
Cte Sala.	13 déc. 77.	»	10 janv. 74.	31 août 70.	Rédact. adj. au cabinet et secrétariat.
de Pressensé.	10 mars 79.	»	»	»	Direction politique.

[1] La nomination de M. Chevrey-Rameau comme rédacteur remonte, par assimilation de grade, au 18 mars 1868, date de sa promotion au grade de consul de 2e classe.

[2] M. de Vaugelas, secrétaire de 2e classe, remplit à la Direction politique les fonctions de rédacteur.

SECRÉTAIRES DE 3e CLASSE.

NOMS.	RÉSIDENCE.	SECRÉTAIRE de 3e classe ou attaché payé.	ATTACHÉ.	OBSERVATIONS.
Cte de Las Cases	Madrid.	15 sept. 73.	2 juin 65.	
Cte de Béthune	Rome.	6 juin 74.	21 déc. 67.	
Bon du Charmel ✻	La Haye.	9 juin 74.	20 avr. 68.	
Fourier de Bacourt	Bucharest.	15 janv. 75.	28 avr. 69.	Chargé d'affaires.
De Corcelle (F.) Ⓜ.	Washington.	2 mars 75.	23 août 71.	
Vte de Mareuil.	Téhéran.	1er sept. 75.	20 janv. 73.	
Bon de Méneval.	Berne.	15 déc. 75.	15 mars 69.	
Cte Ch. de Kergolay	Saint-Siége.	31 déc. 75.	13 sept. 69.	
Cte Melchior de Vogüé Ⓜ. .	Saint-Pétersbourg.	14 oct. 76.	22 avr. 71.	
Vte de Lavaur de Sainte-Fortunade	Pékin.	23 août 77.	7 mars 73.	
Cte de Diesbach.	Tokio.	23 août 77.	27 juin 73.	
Cte Renaud de Moustier ✻.	Buenos-Ayres.	23 août 77.	30 août 73.	
Le Marchand.	Vienne.	30 nov. 77.	31 juill. 73.	
De Lafaulotte	Copenhague.	1er déc. 77.	15 août 73.	
Roger de Richemond Ⓜ. . .	Santiago (Chili).	16 fév. 78.	4 juill. 73.	
De La Boulinière	Rio de Janeiro.	24 mars 78.	6 déc. 73.	
Denaut.	Constantinople.	28 mars 78.	29 juill. 71.	
De Voize	Athènes.	1er avr. 78.	27 juin 73.	
Cte de Florian	Londres.	10 mai 78.	2 juill. 73.	
De Brotonne.	Bruxelles.	31 août 78.	19 fév. 74.	
Vte de La Marlière	Buenos-Ayres.	25 janv. 79.	1869.	

ATTACHÉS PAYÉS (DIRECTION POLITIQUE ET CABINET).

NOMS.	ATTACHÉ payé.	ATTACHÉ.	OBSERVATIONS.
De Pont	11 mars 71.	12 juill. 64.	Commis pp[al], 31 déc. 75 (d[on] p[que]).
De Flaux.	14 déc. 73.	21 mars 67.	A la direction politique.
De Montgommery.	1er juin 74.	12 fév. 67.	Commis pp[al], 19 nov. 77 (d[on] p[que]).
Petit.	3 juin 74.	10 déc. 67.	Au contentieux.
Malouet	2 août 74.	15 mai 68.	Au contentieux.
Cte de Viel-Castel (R.) . .	12 août 74.	15 fév. 68.	A la direction politique.
Vte de Suarez-d'Aulan . .	28 août 74.	10 janv. 68.	Idem.
De La Motte.	31 mars 75.	5 déc. 68.	Idem.
Raindre [1].	21 nov. 77.	4 juin 70.	A la disposition du consul général en Egypte.
Béranger.	27 juill. 75.	11 sept. 68.	A la direction politique.
Cte de Brigode	1er sept. 75.	18 mai 68.	Au cabinet et secrétariat.
Desprez (P.)	1er sept. 75.	17 août 71.	A la direction politique.
Vte Ch. d'Hauterive . . .	1er sept. 75.	9 juin 70.	Idem.
Cte de Vauvineux ✻ . . .	31 déc. 75.	18 oct. 67.	Au cabinet et secrétariat.
Cte de Montesquiou-Fézensac (H.)	31 déc. 75.	18 fév. 68.	A la direction politique.
De Magny	31 déc. 75.	4 juill. 70.	Au cabinet et secrétariat.
Meunier du Houssoy . . .	31 déc. 75.	20 déc. 71.	A la direction politique.
Cte de Labaume-Pluvinel.	1er juill. 76.	25 nov. 72.	Idem.
Cogordan.	29 nov. 77.	23 mai 74.	Au contentieux.
Vte de Semallé	1er déc. 77.	7 janv. 73.	Au cabinet et secrétariat.
Cte de Persan [2].	1er avril 78.	»	Attaché aux archives, 23 déc. 66; attaché payé aux archives, 9 fév. 71.
Labouret.	20 déc. 78.	27 nov. 73.	A la direction politique.

[1] La nomination de M. Raindre au grade d'attaché payé à la Direction politique remonte par assimilation de grade, au 1er avril 1875, date de sa promotion au grade d'élève-consul.
[2] M. le Cte de Persan, attaché payé, remplit à Lima les fonctions de 3e secrétaire.

ATTACHÉS (SERVICE EXTÉRIEUR).

NOMS.	RÉSIDENCE.	ATTACHÉ.	OBSERVATIONS.
MASSON DE MONTALIVET. . . .	Berlin.	11 août 74.	Examen de décembre 1878.
Vte DE BEAUCAIRE.	Berlin.	28 août 76.	Idem.
LESCUYER DE SAVIGNIES. . . .	Londres.	1er déc. 75.	Idem.
DE NAVENNE	La Haye.	5 juin 75.	Idem.
MARIN.	Berne.	5 juin 75.	Idem.
MERCIER	Madrid.	29 mai 75.	
CORDIER.	Saint-Pétersbourg.	1er juin 75.	
LE ROUX	Bruxelles.	1er août 75.	
Mis R. DES NÉTUMIÈRES	Londres.	23 nov. 75.	
ROZET	Constantinople.	30 avril 76.	
DE PIQUOT DE MAGNY.	Lisbonne.	24 mai 76.	
SOULANGE-BODIN	Berlin.	12 oct. 74.	
SCHLUMBERGER	Constantinople.	14 août 76.	
GÉRY	Bruxelles.	18 août 76.	
Cte DESAGES (E.)	»	20 oct. 76.	
GEOFFRAY.	Constantinople.	22 janv. 77.	
DE NION	La Haye.	1er mars 77.	
BOSSERONT D'ANGLADE	Munich.	1er mars 77.	
BERTHÉ	Rome.	12 avril 77.	
Cte DE SUZANNET.	Saint-Siége.	14 avril 77.	
HOCÉDÉ DU TREMBLAY	Tanger.	18 mai 77.	
GANIVET	Constantinople.	1er juin 77.	
LAFRETÉ DE PONTBELLANGER .	Vienne.	5 juill. 77.	
DE WAZIÈRES	Vienne.	9 juill. 77.	
GOURY DU ROSLAN.	Berlin.	21 août 77.	
DUMAINE	Constantinople.	24 août 77.	
CHEVREAU.	Lisbonne.	24 août 77.	
DESCHAMPS	Berlin.	20 nov. 77.	
BLONDEL	Berlin.	30 janv. 78.	
DE SÉGUR-D'AGUESSEAU	Londres.	30 janv. 78.	
LARIVIÈRE	Rome.	3 déc. 78.	
Mis D'AUDIFFRET-PASQUIER . .	Tanger.	20 déc. 78.	

ATTACHÉS (DIRECTION POLITIQUE ET CABINET).

NOMS.	ATTACHÉ.	OBSERVATIONS.
DE MONTGEON	30 août 73.	Au contentieux. (Examen de nov. 1877.)
D'ANDRÉ	24 nov. 72.	Idem.
Mis BRACHET DE FLORESSAC	21 juillet 73.	Idem.
Cte DE BARRAL	15 sept. 74.	Au cabinet et secrétariat. (Ex. de déc. 1878.)
DE BOURGAREL	27 déc. 75.	Idem.
Cte DE COSSÉ-BRISSAC	5 août 74.	Idem.
Bon PIERLOT	10 janv. 76.	Idem.
THOUVENEL	1er oct. 74.	Idem.
DE MONTHEROT	sept. 74.	Au cabinet et secrétariat. Idem.
Cte DE MADRE	11 déc. 73.	Idem.
Cte BERNARD DE GONTAUT-BIRON	31 déc. 73.	Idem.
Cte DE CHAPONAY	26 juin 73.	
Cte DE VERDONNET	5 mai 74.	
Bon DE MONTESQUIOU-FÉZENSAC	15 mai 74.	
DE CANOLLES	15 mai 74.	
DUFAURE (Amédée)	21 sept. 74.	
DE SOUBEYRAN	5 nov. 74.	
DE BAILLEHACHE	31 janv. 75.	
ROMAN	20 fév. 75.	Archiviste au cabinet (service de la presse).
BOUTTON	4 juill. 75.	Au contentieux.
DUCOS	24 juill. 75.	
HERZOG	21 oct. 75.	Au cabinet et secrétariat.
Cte DE VALORI-RUSTICHELLI ✻	1er déc. 75.	
Cte DE THANNBERG (H.)	12 fév. 76.	Au contentieux.
BOUTIRON	18 avril 76.	
Cte DES MONSTIERS-MÉRINVILLE	1er juill. 76.	
SAINT-RÉNÉ TAILLANDIER	18 août 76.	
DUPUY DE LÔME	28 déc. 76.	
Cte DE SERCEY (René)	25 janv. 77.	
Bon CALVET-ROGNIAT	12 mai 77.	
BÉRARD	12 mai 77.	
MATTHIEU	30 janv. 78.	
Vte DE BONDY-RIARIO	25 juill. 78.	Au cabinet et secrétariat.

LISTE DU CLASSEMENT

PAR ORDRE DE MÉRITE

DES CANDIDATS QUI ONT PASSÉ L'EXAMEN D'ADMISSION

AU GRADE D'ATTACHÉ PAYÉ ET DE 3e SECRÉTAIRE.

(Art. 1er de l'arrêté ministériel du 10 juillet 1877.)

Session extraordinaire du 22 *août* 1877.

1. Vte de Lavaur de Sainte-Fortunade.
2. Cte Renaud de Moustier ✻.
3. Cte de Diesbach.

Session de novembre 1877.

1. Cogordan.
2. Le Marchand.
3. De Lafaulotte.
4. Vte de Semallé.
5. Labouret.
6. Denaut.
7. De Voize.
8. Cte Xavier de Florian.
9. Roger de Richemont.
10. De Montgeon.
11. De la Boulinière.
12. De Brotonne.
13. Joly de Bammeville.
14. Bon de Saint-Pierre.
15. D'André.
16. Mis de Brachet de Floressac.
17. Vte de Lamarlière.

Session de décembre 1878.

1. Masson de Montalivet.
2. Cte de Barral.
3. De Bourgarel.
4. Vte Horric de Beaucaire.
5. Lescuyer de Savignies.
6. Cte de Cossé Brissac.
7. Bon Pierlot.
8. Thouvenel.
9. De Navenne.
10. De Montherot.
11. Cte de Madre.
12. Marin.
13. Cte de Gontaut Biron (B.).

AGENTS DIPLOMATIQUES

JOUISSANT D'UN TRAITEMENT D'INACTIVITÉ

NOMS.	GRADE.	DATE de la nomination au grade.	DATE de la mise en inactivité.	TRAITEMENT annuel.	DATE de l'entrée en jouissance du traitement.
Duc Decazes GO ✵......	Ambassadeur.	6 sept. 73.	24 nov. 77.	8,000	21 nov. 77.
Cte de Bourgoing O✵....	id.	1er mai 72.	4 janv. 78.	8,000	1er avr. 78.
Bon Baude O✵........	id.	20 oct. 76.	10 mars 78.	8,000	6 avril 78.
Cte de Chaudordy C✵....	id.	4 déc. 73.	11 déc. 78.	8,000	22 déc. 78.
Cte Bd d'Harcourt C✵....	id.	9 sept. 74.	14 janv. 79.	8,000	29 janv. 79.
Cte Armand C✵........	Min. plénre 1re cl.	13 déc. 77.	7 mars 78.	8,000	19 fév. 78
Engelhardt O✵.......	Min. plénre 2e cl.	6 mai 74.	6 mai 74.	6,000	6 mai 74.
De Bellonet ✵.......	id.	28 oct. 72.	28 août 74.	6,000	28 août 74.
Flury O✵...........	id.	31 déc. 75.	31 déc. 75.	6,000	1er oct. 75.
Dutreil ✵..........	id.	20 août 76.	20 sept. 76.	6,000	20 sept. 76.
Mis de Cazaux O✵......	id.	25 juin 76.	25 juin 76.	6,000	14 déc. 76.
Vte de Saint-Ferriol O✵..	id.	14 juill. 69.	5 juin 77.	6,000	5 juin 77.
Mis de Sayve ✵.......	id.	22 déc. 76.	22 déc. 76.	6,000	1er oct. 77.
Duchesne de Bellecourt ✵.	Secrétaire 1re cl.	5 mai 71.	19 déc. 74.	3,000	1er oct. 74.
De Saint-Foix O✵......	id.	4 janv. 75.	4 janv. 75.	3,000	1er janv. 75.
Cte de La Tour-Maubourg ✵.	id.	31 déc. 75.	31 déc. 75.	3,000	1er janv. 76.
Cte Molitor O✵.......	Secrétaire 2e cl.	20 août 75.	20 août 75.	2,500	1er sept. 75.

CHAPITRE III.

LISTE D'ANCIENNETÉ DU CORPS CONSULAIRE

CONSULS GÉNÉRAUX.

NOMS.	RÉSIDENCE.	CONSUL général.	CONSUL de 1re classe.	CONSUL de 2e classe.	ÉLÈVE-CONSUL.	ENTRÉE au service.
De Senevier ✻	Gênes.	13 avril 48.	»	»	»	13 avr. 48.
Limperani C✻	Naples.	4 fév. 57.	28 juill. 52.	29 juin 48.	26 avr. 45.	7 mars 44.
Duchesne de Bellecourt C✻	Quito.	2 fév. 59.	»	»	»	1er janv. 42
Tallien de Cabarrus (Julien) O✻	Barcelone.	10 oct. 62.	10 nov. 56.	13 avr. 48.	26 avr. 45.	1er nov. 40.
Dervieu O✻	Hambourg.	13 déc. 66.	22 juin 62.	3 sept. 54.	»	5 mai 48.
De Hell O✻	Francfort.	27 juill. 68	»	»	»	12 juin 50.
Lenglet C✻	Londres.	3 fév. 69.	28 janv. 62	28 juin 56.	»	1844.
Breuil O✻	New-York.	3 fév. 69.	12 sept. 53.	23 janv. 51.	»	21 avr. 48.
Bon Finot ✻	Varsovie.	5 juin 69.	18 mai 64.	24 oct. 55.	»	13 juin 55.
Delaporte O✻	Beyrouth.	30 août 72.	7 nov. 66.	»	»	29 août 46.
Eydin O✻	Amsterdam.	8 fév. 73.	»	»	»	25 oct. 46.
Bouillat O✻	Anvers.	14 juin 73.	14 janv. 65.	9 mai 59.	17 déc. 53.	26 oct. 49.
Godeaux O✻	Alexandrie.	14 juin 73.	8 nov. 66.	25 août 61.	24 oct. 55.	6 janv. 52.
Desnoyers ✻	En inactivité.	14 juin 73.	3 fév. 69.	9 juin 60.	12 juin 56.	15 juin 53.
Roustan O✻	Tunis.	29 nov. 74.	2 août 71.	29 août 65.	31 août 60.	19 déc. 56.
Tricou O✻	»	17 déc. 74.	12 oct. 70.	14 avr. 66.	22 janv. 62.	18 déc. 57.
Troplong ✻	Bogota.	1er avr. 75.	23 janv. 67.	20 mai 53.	»	20 mai 53.
Tallien de Cabarrus (Adolphe) ✻	En inactivité	6 avril 76.	10 mars 66.	21 mars 55.	»	mars 48.
Vrignault ✻	En inactivité.	1er mars 77	»	»	»	16 juill. 53.
Huet ✻	En inactivité.	13 mars 77.	2 août 73.	10 oct. 62.	4 fév. 57.	11 fév. 51.
Dabry de Thiersant ✻	Guatémala.	26 janv. 78.	2 août 71.	27 nov. 69.	»	28 juill. 62.
Blanchard de Farges ✻	Calcutta.	2 fév. 78.	2 août 71.	18 oct. 64.	4 juin 60.	16 sept. 54
De Gérando O✻	Lisbonne.	10 mars 78.	16 août 63.	24 sept. 56.	»	25 juin 42.

CONSULS GÉNÉRAUX (*suite*).

NOMS.	RÉSIDENCE.	CONSUL général.	CONSUL de 1re classe.	CONSUL de 2e classe.	ÉLÈVE-CONSUL.	ENTRÉE au service.
De Tallenay ✻. . .	Caracas.	27 avril 78.	1er avr. 75.	21 déc. 67.	»	10 nov. 51.
Colleau ✻.	En inactivité.	27 avril 78.	1er avr. 75	27 déc. 69.	»	9 mars 57.
Laurent-Cochelet ✻.	Montevideo.	3 août 78.	2 août 73.	24 janv. 63.	»	1er janv. 48
Cte Colonna-Ceccaldi O✻.	Comon en Orient	26 août 78.	7 fév. 71..	16 nov. 64.	12 janv. 59.	20 juin 54.
Aubaret O✻.	Idem.	31 août 78.	18 mars 68.	»	»	12 oct. 63.
Schefer (Jules) ✻. .	Bulgarie.	31 août 78.	27 déc. 69.	24 janv. 63.	24 sept. 56.	17 juin 53.
Allou ✻.	Trieste.	11 janv. 79.	2 août 71.	16 mars 61.	»	23 avr. 48.
Laplace ✻.	Port-Louis.	11 fév. 79.	16 août 64.	17 sept. 54.	31 août 48.	3 déc. 44.
Du Courthial O✻. .	La Havane.	11 fév. 79.	14 juill. 69.	30 sept. 62.	»	16 avril 53.

CONSULS DE 1re CLASSE.

NOMS.	RÉSIDENCE.	CONSUL de 1re classe.	CONSUL de 2e classe.	ÉLÈVE-CONSUL.	ENTRÉE au service.
Benedetti (Gustave) ✻.	Cadix.	22 janv. 62.	15 avril 57.	15 janv. 54.	17 juill. 50.
Prus ✻.	Santander.	13 mars 66.	3 mai 56.	»	nov. 44.
Wiet (Émile) ✻	Corfou.	18 mars 68.	8 avril 63.	»	10 nov. 38.
Cte du Tour ✻	Turin.	3 fév. 69.	19 janv. 59.	14 août 52.	23 janv. 50.
Gûys ✻.	Damas.	3 fév. 69.	4 fév. 57.	6 janv. 52.	23 avril 48.
De Pellissier de Reynaud ✻.	Smyrne.	27 déc. 69.	16 août 62.	24 avril 58.	6 juin 54.
Partiot ✻.	Milan.	27 déc. 69.	23 juill. 63.	15 avril 57.	3 sept. 53.
Crampon ✻.	En inactivité.	3 juill. 71.	28 sept. 65.	»	5 juin 55.
Cochet ✻	Odessa.	30 déc. 72.	28 juin 56.	»	5 août 42.
De Pina de St-Didier (Arthus) ✻.	Rotterdam.	30 déc. 72.	30 sept. 62.	9 janv. 56.	18 mai 52.
Forest ✻	San-Francisco.	2 août 73.	29 août 65.	»	14 août 49.
Garnier O✻.	Batavia.	2 août 73.	23 mars 67.	»	20 oct. 43.
Vte de Fontenay ✻.	Dusseldorf.	2 août 73.	19 déc. 66	»	22 janv. 50.
Héritte ✻.	Dublin.	1er avr. 75.	23 janv. 64.	»	2 juin 49.
Emerat ✻.	Tauris.	1er avr. 75.	14 juin 64.	»	30 sept. 52.
De la Porte (Jules) ✻.	Bilbao.	1er avr. 75.	29 août 65.	»	12 mai 49.
Borghers ✻.	Liverpool.	1er avr. 75.	28 sept. 65.	»	18 fév. 50.
Tolhausen ✻	Leipzig.	1er avr. 75.	19 déc. 66.	»	juin 41.
Champoiseau ✻	Messine.	1er avr. 75.	27 mars 67.	»	2 mars 55.
Bellaigue de Bughas ✻. . . .	Malaga.	1er avr. 75.	10 avril 67.	24 août 61.	4 nov. 57.
Bon de Vaux ✻.	Genève.	1er avr. 75.	24 juill. 67.	»	5 avril 56.
Challet ✻.	Syra.	1er avr. 75.	27 nov. 69.	9 oct. 63.	27 mai 59.
Belle (Henri) ✻.	Florence.	4 nov. 75.	»	»	10 mai 58.
De Vienne ✻.	Bangkok.	13 mars 77.	3 fév. 69.	29 août 65.	26 nov. 60.

CONSULS DE 1re CLASSE (*suite*).

NOMS.	RÉSIDENCE.	CONSUL de 1re classe.	CONSUL de 2e classe.	ÉLÈVE-CONSUL.	ENTRÉE au service.
ORDEGA ✲	Livourne.	13 mars 77.	13 juin 68.	»	27 fév. 55.
LANEN ✲	Glasgow.	13 mars 77.	29 août 65.	27 avril 61.	15 avril 57.
HEPP ✲	En inactivité.	30 oct. 77.	3 fév. 69.	»	1er oct. 53.
BOYARD ✲	St-Pétersbourg.	9 nov. 77.	24 juill. 67.	8 nov. 62.	11 mars 59.
SIENKIEWICZ ✲	Malte.	9 nov. 77.	14 mars 70.	6 fév. 64.	15 nov. 59.
DE VALOIS ✲	Buenos-Ayres.	10 fév. 78.	20 juill. 67.	»	10 juin 48.
MARIANI ✲	Bâle.	10 fév. 78.	3 fév. 69.	25 oct. 62.	23 août 56.
PIERRET ✲	Yokohoma.	10 mars 78.	31 oct. 68.	»	12 oct. 50.
LEFAIVRE ✲	Québec.	10 mars 78.	20 janv. 71.	»	5 avril 56.
Vte D'ABZAC	Nouv.-Orléans.	10 mars 78.	4 sept. 71.	7 nov. 66.	10 mai 62.
NIBOYET ✲	Mannheim.	17 août 78.	17 juill. 69.	»	6 mai 48.
VERNEUIL ✲	Dantzig.	17 août 78.	16 mars 72.	»	24 oct. 48.
BURDEL ✲	Mexico.	»	30 oct. 73.	»	22 nov. 54.
Cte DE LIGNIVILLE ✲	Brême.	31 août 78.	»	»	2 juill. 59.
FÉRAUD O✲	Tripoli de Barb.	5 nov. 78.	»	»	5 nov. 78.
QUERRY ✲	Trébizonde.	11 fév. 79.	8 janv. 72.	»	24 juill. 53.
LEMAIRE ✲	Canton.	11 fév. 79.	30 août 72.	»	1er janv. 55.
BOURCIER-SAINT-CHAFFRAY ✲	Port-Saïd.	11 fév. 79.	30 déc. 72.	»	30 juill. 55.
PATRIMONIO ✲	Jérusalem.	11 fév. 79.	30 déc. 72.	29 août 65.	1er juin 60.

CONSULS DE 2e CLASSE.

NOMS.	RÉSIDENCE.	CONSUL de 2e classe.	ÉLÈVE-CONSUL.	ENTRÉE au service.
SIMON ✲	En inactivité.	18 nov. 54.	»	18 nov. 54.
BLANCHET. 1re classe	Palma.	11 fév. 65.	»	14 juin 48.
DEVARIEUX	Fernamoouc.	27 déc. 66.	»	31 juill. 55.
WALEWSKI	Palerme.	18 mars 68.	18 nov. 64.	3 déc. 52.
CHASSÉRIAU ✲	Ténériffe.	24 déc. 69.	»	24 juill. 67.
BALLIEU ✲	Sydney.	3 fév. 69.	»	1er fév. 52.
DE CHAPPEDELAINE ✲	Tiflis.	27 nov. 69.	»	1er mai 58.
DE SAINT-CHARLES ✲. 1re classe	Valparaiso.	14 mars 70.	»	21 nov. 48.
Bon DE CHAMBAUD ✲ id.	Saint-Sébastien.	13 déc. 71.	»	8 janv. 53.
DESHORTIES ✲	Rome.	2 janv. 72.	»	oct. 34.
PIQUE ✲ id.	Cardiff.	25 avr. 72.	»	16 mars 54.
DILLON ✲	Tientsin.	20 fév. 73.	»	17 déc. 61.
BATTUS ✲	Dardanelles.	21 avril 73.	»	30 sept. 33
DESPRÉAUX DE SAINT-SAUVEUR	Cagliari.	21 avril 73.	10 avril 67.	27 sept. 61.

CONSULS DE 2e CLASSE (*suite*).

NOMS.	RÉSIDENCE.	CONSUL de 2e classe.	ÉLÈVE-CONSUL.	ENTRÉE au service.
Mis DE RIPERT-MONCLAR ✻	Stuttgard.	18 juin 73.	»	20 nov. 64.
DESTRÉES ✻	Alep.	2 août 73.	»	14 déc. 52.
LE RÉE (Albert)	Scutari d'Albanie.	3 sept. 73.	3 fév. 69.	6 juill. 59.
FAUCONNET ✻	Melbourne.	30 oct. 73.	»	29 mars 45.
TRUY ✻	Charleston.	30 oct. 73.	»	21 janv. 50.
DUDEMAINE ✻	Manille.	17 avril 74.	»	22 oct. 49.
EYNAUD	En inactivité.	17 avril 74.	17 juill. 69.	13 sept. 64.
DOBIGNIE ✻	Constantinople.	17 déc. 74.	»	27 juin 54.
DELABARRE	Moscou.	1er avril 75.	14 mars 70.	4 août 65.
LE MONNYER	Christiania.	1er avril 75.	27 nov. 69.	14 déc. 64.
DOZON ✻	Larnaca.	21 août 75.	»	24 oct. 55.
ROCHER ✻ 1re classe	Carthagène.	4 nov. 75.	»	24 mai 48.
GAILLARD DE FERRY (Georges)	Zanzibar.	4 nov. 75.	»	19 août 59.
JACQUEMIN ✻	Rio-de-Janeiro.	18 nov. 75.	»	1852.
Bon DU RÈGNE ✻	Fiume.	18 déc. 75.	»	11 mai 50.
DELONGRAYE ✻	Hong-Kong.	4 juin 76.	»	15 fév. 57.
MALLET	Salonique.	20 juin 76.	»	16 mars 72.
GAZAY ✻	Alexandrie.	14 sept. 76.	»	11 avr. 73.
PATIN	Bosna-Seraï.	14 sept. 76.	4 sept. 71.	1er août 66.
DALOZ Ⓜ	Honolulu.	31 déc. 76.	»	17 juill. 69.
FLESCH ✻	Andrinople.	31 déc. 76.	»	27 juill. 59.
RINN ✻	Singapour.	13 mars 77.	»	21 avr. 61.
CARRA DE VAUX	Mogador.	13 mars 77.	14 mars 70.	28 juin 65.
VAUVERT DE MÉAN ✻	Bombay.	13 mars 77.	»	17 avr. 48.
REYNAUD	Le Cap.	13 mars 77.	22 mai 72.	24 juill. 66.
Bon DE COLLONGUE ✻	Monaco.	13 mars 77.	»	18 fév. 60.
DE LAIGUE	Galatz.	27 avr. 77.	4 sept. 71.	21 avr. 66.
ROBERT (Jules) ✻	»	10 juill. 77	»	sept. 53.
MONGE (Lucien) ✻	Le Caire.	30 oct. 77.	»	19 août 54.
COR	La Canée.	9 juin 78.	22 mai 72.	19 déc. 66.
CAUBET	Breslau.	26 janv. 78.	30 déc. 72.	17 juin 67.
WAGNER	Bahia.	19 fév. 78.	»	19 août 59.
BLANCHETON	Hankao.	19 fév. 78.	»	6 fév. 60.
PLICHON	Foutcheou.	10 mars 78.	14 juin 73.	28 juill. 68.
CASSAS	Tananarive.	23 mars 78.	2 août 73.	28 juill. 68.
LE BRUN (Auguste)	Panama.	23 mars 78.	»	déc. 59.
D'ANGÉLIS (Julien)	Charleroi.	9 juin 78.	»	12 nov. 58.
MIMAUT	Gibraltar.	17 août 78.	17 avril 74.	21 juin 69.

CONSULS DE 2e CLASSE (*suite*).

NOMS.	RÉSIDENCE.	CONSUL de 2e classe.	ÉLÈVE-CONSUL.	ENTRÉE au service.
PÉRETIÉ (Alfred)	Bagdad.	28 sept. 78.	»	4 fév. 57.
MONGE (Jules) ✻	En inactivité.	31 oct. 78.	»	11 fév. 57.
DE LAPEYROUSE	Riga.	5 nov. 78.	»	30 sept. 62.
CARREY	Chicago.	5 nov. 78.	»	17 avril 66.
DE PINA DE SAINT-DIDIER (Georges)	Santiago de Cuba.	9 nov. 78.	»	31 oct. 56.
PHILBERT ✻	Elseneur.	9 nov. 78.	»	27 août 49.
KRAETZER	St-Jean-de-T.-Neuve.	9 nov. 78.	»	30 mars 61.
LANGLAIS	Philippopolis.	21 déc. 78.	»	9 mai 66.
GILBERT ✻	Erzeroum.	21 déc. 78.	»	30 juin 59.
D'ARLACH ✻	En inactivité.	21 déc. 78.	»	22 mai 48.
LAFFOND (Jean-Baptiste) ✻	La Spezzia.	21 déc. 78.	»	1835.
PRICOT DE SAINTE-MARIE	Raguse.	21 déc. 78.	»	19 août 62.
IMBERT	Newcastle.	11 janv. 79	3 sept. 73.	19 juin 69.
LAVENÈRE	Puerto-Rico.	27 fév. 79.	»	1845.
Cte D'HÉRICOURT	»	27 fév. 79.	21 avril 73.	19 déc. 66.

ÉLÈVES-CONSULS.

NOMS.	RÉSIDENCE.	DATE de la promotion au grade.	ENTRÉE au service.
LEBASTEUR	»	21 mars 73.	21 avril 66.
DROUIN	Calcutta.	1er avril 75.	4 juin 70.
BRUWAERT	»	15 déc. 76.	24 oct. 73.
SCHMID	Beyrouth.	27 avril 77.	24 oct. 73.
~~MONFRAIX~~ Consul de 2e cl.	Barcelone.	27 avril 77.	8 avril 72.
NODOT	Gênes.	12 déc. 77.	24 déc. 74.
LEQUEUX	Tunis.	12 déc. 77.	25 janv. 75.
JUSSERAND	Londres.	9 juin 78.	29 juill. 76.
SOUHART	Yokohama.	9 juin 78.	29 juill. 76.
Bon D'ESTOURNELLES	»	9 juin 78.	29 juill. 76.
DE CAZOTTE	Alexandrie.	9 juin 78.	29 juill. 76.
CARTERON	»	17 août 78.	29 juill. 76.
DE CLERCQ (Jules)	Hambourg.	17 août 78.	6 janv. 74.
MEYSSONNIER (Émile)	»	11 janv. 79.	21 juin 73.

VICE-CONSULS.

NOMS.	RÉSIDENCE.	DATE de la nomination au grade.	ENTRÉE au service.
BLANCHE ✵.	Tripoli de Syrie.	4 juin 52.	4 juin 52.
GEOFROY (Marius) ✵.	Tarsous.	8 avril 53.	8 avril 53.
D'ANDRIA ✵.	Gallipoli.	3 juill. 54.	3 juill. 54.
BREST.	Milo.	25 juill. 54.	25 juill. 54.
MAHON ✵.	Brindisi.	26 janv. 55.	26 avril 48.
ALBERTINI.	Lucques.	7 août 55.	7 août 55.
AUBIN DESFOUGERAIS.	Santo-Domingo.	6 nov. 58.	6 nov. 58.
D'ANGÉLIS (Sylvestre).	La Corogne.	5 déc. 60.	5 déc. 60.
MERTRUD.	Rhodes.	11 mai 61.	4 août 52.
ALBY ✵.	Girgenti.	25 août 61.	31 oct. 48.
SOUMAGNE.	Tamatave.	24 avril 66.	1862.
DE COURTOIS.	Civita-Vecchia.	7 oct. 62.	7 oct. 62.
CHARPENTIER.	San-Jose de Costa-Rica et Punta-Arenas.	20 avril 64.	18 mars 57.
DE BRADI.	Tarragone.	2 oct. 65.	23 juin 63.
MOREAU ✵.	Janina.	13 oct. 65.	1er janv. 53.
GEOFROY (Adolphe).	Lattaquié.	1er nov. 65.	27 oct. 55.
DUBREUIL ✵.	Soller.	22 déc. 66.	22 déc. 66.
Cte DE DRÉE ✵.	Liège.	12 janv. 67.	17 oct. 54.
Bon CHAZAL ✵.	Port-Maurice.	30 sept. 67.	27 mars 50.
CUBISOL.	La Goulette.	20 juill. 68.	20 juill. 68.
Cte DE JOUFFROY D'ABBANS (Charles).	Alméria.	12 sept. 68.	12 sept. 68.
Bon DE CUSSY ✵.	Jersey.	3 fév. 69.	16 août 57.
HANCY.	Sassari.	16 mars 69.	30 juin 60.
DECOURT.	Edimbourg-Leith.	17 juill. 69.	7 mai 63.
DANLOUX.	Savone.	17 juill. 69.	17 juill. 69.
MEYSSONNIER ✵.	Le Pirée.	13 avril 70.	1840.
RAMEAU (Henri).	Southampton.	8 janv. 72.	28 août 62.
Cte DE MONTCABRIER.	Baltimore.	30 août 72.	30 août 72.
LAPORTE (Georges).	Suez.	29 mars 73.	22 mars 69.
BARAGNON.	Zurich.	14 juin 73.	14 juin 73.
MOREUIL.	Arlon.	2 août 73.	30 juill. 59.
Cte DU PARC DE LOCMARIA.	Venise.	11 sept. 73.	4 déc. 68.
BELVÈZE ✵.	Valence.	30 oct. 73.	juillet 52.
DE LA BORDÈRE.	Porto.	30 oct. 73.	21 avril 51.
ASSÉNAT.	Sunderland.	11 janv. 74.	11 janv. 74.
Bon DE STROLTZ.	Mons.	21 mars 74.	21 mars 74.
DE LA CHAUME.	Tultscha et Sulina.	17 avril 74.	17 avril 74.
CRUCHON.	Séville.	17 avril 74.	17 avril 74.
CHEVARRIER.	Jaffa.	26 sept. 74.	26 sept. 74.
LE GAY.	Bourgas.	1er oct. 74.	18 mars 61.
DE SARZEC.	Bassorah.	18 nov. 74.	23 fév. 72.

VICE-CONSULS (*suite*).

NOMS.	RÉSIDENCE.	DATE de la nomination au grade.	ENTRÉE au service.
Gaillard de Ferry (Lucien)	Belfast.	6 août 75.	29 oct. 68.
Rousset	Douvres.	6 août 75.	17 mars 68.
De Sibourg	Richmond.	6 août 75.	17 juill. 49.
Luchetti	Saint-Thomas.	6 août 75.	24 avril 67.
D'Istria	Alicante.	4 nov. 75.	4 oct. 55.
Saillard ✵	Callao.	24 déc. 75.	4 janv. 65.
Ardin d'Elteil O✵	Wydah.	31 déc. 75.	31 déc. 75.
Marcotte de Quivières ✵	Newport.	1er mai 76.	1er mai 76.
Neuville	Algésiras.	1er mai 76.	6 sept. 72.
Thomas	Falmouth.	13 mars 77.	13 mars 77.
Boysset (M)	Varna.	13 mars 77.	29 oct. 72.
Verleye	Boston.	13 mars 77.	13 mars 77.
De Séguier	Kœnigsberg.	26 juin 77.	26 juin 77.
De Maricourt	Sofia.	26 juin 77.	26 juin 77.
Flandin	Widdin.	30 oct. 77.	29 déc. 75.
Karr ✵	Figuères.	30 oct. 77.	30 oct 77.
Silva	Coni.	28 fév. 78.	28 fév. 78.
Lafont de la Vernède	Vintimille.	23 mars 78.	31 janv. 70.
Lacoste	Gabès.	27 avril 78.	27 avril 78.
Duplessis	Barranquilla.	27 avril 78.	10 avril 75.
Hébrard	Rosario.	27 avril 78.	7 mars 66.
Follet	Swansea.	9 juin 78.	30 août 56.
Siouffi	Mossoul.	4 oct. 78.	1850.
Dr Suret O✵	Djeddah.	4 nov. 78.	4 nov. 78.
Du Closel (Fernand)	San-Remo.	9 nov. 78.	26 août 68.
Mestayer	San-Carlos-de-la-Rapita.	9 nov. 78.	28 juin 70.
Corne	»	9 nov. 78.	9 nov. 78.
Marcotte	Ostende.	9 nov. 78.	26 août 63.
Wiet (Gaston)	Mostar.	21 déc. 78.	1er oct. 65.
Castaing (Louis) ✵	Jassy.	21 déc. 78.	1838.
Craveri	Ismaïlia.	21 déc. 78.	8 fév. 70.
Féret	Routschouk.	21 déc. 78.	11 août 55.
Rheins	Batoum.	21 déc. 78.	5 juill. 73.
Jouslain	Hiogo.	21 déc. 78.	21 déc. 78.
Clamageran	Rosas.	21 déc. 78.	21 déc. 78.
Ganeval	Saragosse.	21 déc. 78.	21 déc. 78.
De la Morlière	Brousse.	30 janv. 79.	11 nov. 76.
Raffray	Massouah.	8 fév. 79.	8 fév. 79.
Dubail	Tchéfou.	15 fév. 79.	14 sept. 76.
Marin ✵	Vigo.	27 fév. 79.	3 avril 45.

CHANCELIERS DE 1re CLASSE.

	NOMS.	RÉSIDENCE.	DATE de la nomination au grade.	ENTRÉE au service.
Consul de 2e cl.	~~HORY ✻~~	Vienne.	22 déc. 69.	14 août 32.
	BRAQUEHAIS ✻	Londres (consulat général).	22 déc. 69.	1840.
	DEJARDIN (Paul) ✻	Washington.	22 déc. 69.	24 nov. 53.
	DUFOUR ✻	Rome.	22 déc. 69.	1840.
Consul de 2e cl.	~~Bon DE TRENQUALYE ✻~~	~~Bruxelles.~~	16 mars 72.	17 fév. 55.
id.	~~CHAMPY ✻~~	Berlin.	2 août 73.	5 avril 64.
	BELCOUR ✻	San-Francisco.	2 août 73.	21 mai 62.
	MANCINI	Florence.	24 déc. 75.	1er oct. 62.
	HUTTINOT ✻	Port-au-Prince.	14 sept. 76.	1849.
	FEER	Hambourg.	14 sept. 76.	15 déc. 52.
	PETITPIERRE	Francfort.	13 mars 77.	1er juill. 59.
	DE CASTILLON SAINT-VICTOR	Lisbonne (consulat).	13 mars 77.	16 janv. 55.
Consul de 2e cl.	~~PUNANT~~	Barcelone.	13 mars 77.	7 mai 61.
	THIÉBAUT ✻	Stockholm.	20 nov. 77.	13 oct. 65.
	Vte DE VILLE DE QUINCY	Munich.	12 déc. 77.	14 fév. 63.
	CAVALLACE	Madrid.	23 mars 78.	24 oct. 59.
	DEJARDIN (Léon)	New-York.	23 mars 78.	31 janv. 63.
	ROUHAUD ✻	Alexandrie.	28 déc. 78.	12 mars 57.
	Petit (Georges)	St Sébastien		
	Meyer	St Pétersbourg		
	Thibaudier	Naples		
	d'Aure	Berne		
Décédé.	~~Marcotte (Gabriel)~~	Bruxelles.		

CHANCELIERS DE 2e CLASSE.

NOMS.	RÉSIDENCE.	DATE de la promotion au grade.	ENTRÉE au service.
~~Garrus~~ *(nommé Vice-Consul)*	Bogota.	22 déc. 69.	* 1842.
L'Hôte ✠	Caracas.	22 déc. 69.	1er juin 60.
~~Meyer.~~	~~Saint-Pétersbourg.~~	22 déc. 69.	5 août 63.
~~Morandi.~~	~~Turin.~~	22 déc. 69.	1835.
Castaing (Victor)	Bucharest.	22 déc. 69.	1841.
Oppelt	La Haye.	2 août 73.	3 déc. 52.
Caporal	Messine.	2 août 73.	19 déc. 47.
~~Thibaudier ✠~~	~~Naples.~~	2 août 73.	6 août 55.
Petit (Xavier)	Carthagène.	2 août 73.	1854.
~~D'[illegible]~~	~~Berne.~~	2 août 73.	17 sept. 57.
De Serre	Copenhague.	2 août 73.	7 déc. 57.
Delsart	Odessa.	2 août 73.	1859.
Grapinet	En inactivité.	2 août 73.	6 nov. 58.
De Bancenel	Stuttgard.	2 août 73.	1er avril 62.
Franco	Constantinople.	2 août 73.	5 juin 63.
De Sambucy	Palerme.	19 fév. 75.	4 nov. 64.
Du Closel (Édouard)	Quito.	19 fév. 75.	2 déc. 65.
Gillet de Grandmont	Pesth.	19 fév. 75.	28 janv. 67.
Perrette	Liverpool.	24 déc. 75.	avril 63.
Mège *(inactivité)*	Corfou.	24 déc. 75.	30 mars 61.
Mollie	Malaga.	14 sept. 76.	1er sept. 65.
Mathey	Brême.	14 sept. 76.	19 août 53.
Audisio (Édouard)	Genève.	14 sept. 76.	1er janv. 56.
Robin	Tunis.	13 mars 77.	4 sept. 61.
Peretti	Malte.	13 mars 77.	5 avril 62.
Nettement	Glasgow.	13 mars 77.	21 mai 64.
Poitevin	Bâle.	13 mars 77.	25 juill. 65.
Savelli	Santander.	13 mars 77.	25 janv. 64.
Grimaud de Caux	Dublin.	13 mars 77.	8 juin 65.
Castelin (Antoine-Pierre)	En inactivité.	23 mars 78.	4 fév. 65.
Degrand	Amsterdam.	23 mars 78.	28 mars 67.
Gaspary (François)	Athènes.	23 mars 78.	avril 59.
Tamburini	Livourne.	23 mars 78.	5 nov. 67.
Barry	Milan.	23 mars 78.	mars 67.
Coulomb	Gênes.	23 mars 78.	16 juill. 58.
Moulun	Melbourne.	9 juin 78.	1850.
Renucoli	Trieste.	27 fév. 79.	30 oct. 65.

CHANCELIERS DE 3e CLASSE.

NOMS.	RÉSIDENCE.	DATE de la promotion au grade.	ENTRÉE au service.
BONIN . *	En inactivité.	22 déc. 69.	1er janv. 57.
DUMAX.	Fernambouc.	22 déc. 69.	1861.
MAURICE ✲.	Varsovie.	22 déc. 69.	24 sept. 67.
CARDEILLAC DE MOMÈRES.	Palma.	22 déc. 69.	16 mai 63.
MENÉ.	En inactivité.	22 déc. 69.	5 mai 51.
LACATHON DE LA FOREST	Sydney.	22 déc. 69.	23 juill. 68.
CHEVALIER (Jean-Baptiste)	Panama.	22 déc. 69.	18 oct. 61.
PERNET	Yokohama.	22 déc. 69.	10 juill. 69
MURE DE PELANNE	Gibraltar.	13 avril 70.	7 fév. 65.
HENRIOT ✲.	Christiania.	28 mars 72.	23 juin 64.
EYMAR.	Le Caire.	3 août 72.	1er nov. 64.
DE SAINT-GEORGES.	Santiago-du-Chili.	3 août 72.	20 mai 67.
KNECHT	Le Cap.	30 déc. 72.	31 mai 66.
AUDISIO (François)	Moscou.	2 août 73.	1852.
MARC.	Syra.	2 août 73.	5 août 58.
DEVAUGELADE	Rio-de-Janeiro.	2 août 73.	24 oct. 68.
RIBALLIER DES ISLES.	Québec.	2 août 73.	12 août 69.
CAMPAN	Tananarive.	2 août 73.	2 août 73.
DECRAIS	Anvers.	30 oct. 73.	24 janv. 68.
DE BOUSIGNAC	Buenos-Ayres.	30 oct. 73.	25 nov. 65.
GAUTIER.	Cadix.	25 nov. 74.	4 avril 52.
DE CHAPPEDELAINE.	Elseneur.	25 nov. 74.	27 juill. 71.
DEGARDIN	En inactivité.	25 nov. 74.	1861.
MARTIN (Paul)	La Havane.	25 nov. 74.	16 mars 66.
PINGAUD.	Dusseldorf.	25 nov. 74.	13 juill. 69.
FLACH	Lima.	19 fév. 75.	15 juill. 71.
BOULOUZE	Hongkong.	19 fév. 75.	16 août 69.
NICAULT	Port-Louis.	19 fév. 75.	16 oct. 65.
PELLEGRINI	Manille.	24 déc. 75.	15 janv. 73.
DE TROBRIAND.	Calcutta.	24 déc. 75.	14 juin 72.
LANGLADE	Guatémala.	24 déc. 75.	26 janv. 67.

CHANCELIERS DE 3e CLASSE.

NOMS.	RÉSIDENCE.	DATE de la promotion au grade.	ENTRÉE au service.
Puissant de Suzennecourt	Breslau.	24 déc. 75.	1er avril 63.
Villard	Mexico.	15 mars 76.	6 avril 61.
Larrouy	Leipzig.	14 sept. 76.	17 oct. 73.
Cressonnier	Batavia.	14 sept. 76.	10 oct. 66.
De Valois	Mannheim.	14 sept. 76.	11 déc. 71.
Aubert	Rotterdam.	14 sept. 76.	juill. 62.
De Saizieu	Belgrade.	13 mars 77.	17 mai 67.
Lecroq	Puerto-Rico.	13 mars 77.	1er janv. 70.
Coste	Newcastle.	27 avril 77.	15 mars 72.
Le Moyne	Bilbao.	30 oct. 77.	19 juill. 69.
Bellaguet	Shanghaï.	7 nov. 77.	9 juin 65.
Cirilli (Gustave)	Montenegro.	7 nov. 77.	17 fév. 70.
Bœufvé (Eugène)	Dantzig.	7 nov. 77.	1er juill. 71.
Bidoli	En inactivité.	23 mars 78.	1er nov. 47.
Giraud	Cagliari.	23 mars 78.	12 juin 63.
Othon	Galatz.	14 nov. 78.	3 oct. 65.
Duchastel	Charleston.	14 nov. 78.	30 nov. 75.
Taillet	Tripoli de Barbarie.	14 nov. 78.	4 sept. 76.
Boulanger	Bahia.	28 nov. 78.	19 fév. 70.
Dutrait	Riga.	28 nov. 78.	16 fév. 74.
Ratard	Honolulu.	28 nov. 78.	9 avril 73.
De Lacarre	Santiago-de-Cuba.	28 nov. 78.	6 fév. 75.
Navone	Nouvelle-Orléans.	28 déc. 78.	11 nov. 64.
Pesoli	Chicago.	28 déc. 78.	14 fév. 74.
Meydieu	Tiflis.	28 déc. 78.	4 déc. 73.
De Jouffroy d'Abbans (Louis)	Singapour.	28 déc. 78.	20 déc. 77.
Lorgeou	Bangkok.	28 déc. 78.	3 fév. 74.
Pons (Gaston)	Larnaca.	28 déc. 78.	29 juill. 64.

AGENTS CONSULAIRES

JOUISSANT D'UN TRAITEMENT D'INACTIVITÉ.

NOMS.	GRADE.	DATE de la nomination au grade.	DATE de la mise en inactivité.	TRAITEMENT annuel.	DATE de l'entrée en jouissance du traitement.
Tallien de Cabarrus ✵. (Adolphe)	Consul général.	6 avril 76.	6 avril 76.	4,000	9 mai 76.
Vrignault ✵	id.	1er mars 77.	1er mars 77.	4,000	1er juill. 77.
Huet ✵	id.	13 mars 77.	13 mars 77.	4,000	13 mars 77.
Colleau ✵	id.	27 avril 78.	9 août 78.	4,000	4 août 68.
Laborde	Consul 1re cl.	30 oct. 77.	30 oct. 77.	3,000	[1]
Hepp ✵	id.	30 oct. 77.	21 déc. 78.	3,000	21 déc. 78.
Auguiot	Consul 2e cl.	14 sept. 76.	14 sept. 76.	2,400	14 oct. 76.
D'Arlach ✵	id.	21 déc. 78.	21 déc. 78.	2,400	1er janv. 79.
Monge (Jules) ✵	id.	31 oct. 78.	31 oct. 78.	2,400	31 oct. 78.
Eynaud	id.	17 avril 74.	21 déc. 78.	2,400	21 déc. 78.
Lucciana	Drogman-chanc.	22 janv. 64.	20 sept. 73.	2,000	25 mai 76.
Clermont-Ganneau	3e drogman.	20 fév. 73.	31 août 77.	2,000	1er oct. 77.
Arnaud	Chanc. 2e cl.	2 août 73.	25 nov. 74.	2,400	25 nov. 74.
Grapinet	id.	2 août 73.	19 fév. 75.	2,400	6 août 75.
Castelin	id.	23 mars 78.	5 mars 79.	2,400	1er janv. 79.
Degardin	Chanc. 3e cl.	25 nov. 74.	14 oct. 76.	2,000	15 sept. 76.
Mené	id.	22 déc. 69.	27 mai 76.	2,000	24 juill. 76.

1. Lorsque son successeur sera arrivé à Tananarive.

CHAPITRE IV.

TRAITEMENTS DES AGENTS DU MINISTÈRE

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

(1879)

ADMINISTRATION CENTRALE.

TRAITEMENT DU MINISTRE ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.

Traitement du ministre. . . . . 60,000 fr.

TRAITEMENTS DES BUREAUX.

Cabinet du ministre et secrétariat.

Cabinet du Ministre.	1 directeur du cabinet.	18,000 fr.
	1 sous-chef.	3,000
	1 chef du secrétariat	6,000
	2 rédacteurs (de 3,000 à 4,000 fr.)	7,000
	2 commis (à 2,000 fr.)	4,000
Bureau du protocole.	1 chef ayant le titre de sous-directeur.	10,000
	1 sous-chef.	5,000
	2 commis (à 2,800 et 2,300 fr.)	5,100
Bureau du chiffre.	1 chef.	8,500
	1 sous-chef	7,000
	3 commis (de 3,000 à 5,000 fr.)	11,500
Bureau du départ et de l'arrivée.	1 chef.	8,000
	1 commis	3 000
Bureau des traducteurs.	1 chef.	5,500
	2 commis (à 3,000 et 4,000).	7,000

Direction des affaires politiques et du contentieux.

1 directeur	25,000
1 directeur-adjoint (contentieux)	18,000
4 sous-directeurs (de 6,000 à 14,000 fr.).	40,000
2 chefs de bureau (à 6,000 fr.).	12,000
9 rédacteurs (de 2,000 à 4,000 fr.)	30,500
2 commis principaux (à 2,000 fr.).	4,000
11 commis (à 2,000 fr.)	22,000

Direction des consulats et affaires commerciales.

1 directeur	20,000 fr.
3 sous-directeurs (de 8,000 à 13,000 fr.)	34,000
1 chef de bureau	7,100
6 rédacteurs (de 3,300 à 6,500 fr.)	30,600
1 secrétaire-archiviste	5,100
2 commis principaux (à 2,800 et 4,000 fr.)	6,800

Direction des archives et de la chancellerie.

1 directeur	15,000
1 sous-directeur	9,500
1 rédacteur	4,600
2 rédacteurs de tables analytiques (à 2,800 et 4,400 fr.)	7,200
1 commis principal	2,880
2 commis (à 1,500 et 1,600 fr.)	3,100
1 géographe-topographe	4,500

—

1 chef du bureau de la chancellerie (ayant le titre de sous-directeur)	12,100
1 chef de bureau	6,200
2 rédacteurs (à 3,800 et 4,000 fr.)	7,800
2 commis principaux (à 2,600 et 2,800 fr.)	5,400
2 commis (à 1,400 et 1,800 fr.)	3,200

Division des fonds et de la comptabilité.

1 chef de division	15,000
1 sous-chef	8,000
2 chefs de bureau (à 5,500 et 6,000 fr.)	11,500
2 rédacteurs (à 4,000 et 5,000 fr.)	9,000
2 commis principaux (à 3,200 fr.)	6,400
9 commis (de 1,400 à 3,200 fr.)	19,800

—

Traitement du médecin du département	1,50

Service intérieur.

1 inspecteur du service matériel	4,500 fr.	8,400
1 commis attaché à l'inspection du matériel	1,500	
1 typographe	2,400	

TRAITEMENTS DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR.

AGENTS POLITIQUES ET CONSULAIRES.

—

Service politique.

—

Ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, ministres résidents et chargés d'affaires.

Berlin	140,000 fr
Berne	60,000
Bruxelles	60,000
Constantinople	130,000 fr
Londres	200,000
Madrid	120,000

Rome (Saint-Siége)	110,000fr	Montenegro	22,000fr
Rome (Italie)	110,000	Munich	50,000
Saint-Pétersbourg	250,000	Pékin	85,000
Vienne	170,000	Port-au-Prince (Le)	30,000
Athènes	60,000	Rio-de-Janeiro	80,000
Belgrade	30,000	Santiago-du-Chili	50,000
Bucharest	50,000	Stockholm	50,000
Buénos-Ayres	70,000	Stuttgard	50,000
Copenhague	50,000	Tanger	32,000
Dresde	40,000	Téhéran	72,000
La Haye	60,000	Washington	80,000
Lima	50,000	Yokohama	80,000
Lisbonne	60,000		

Secrétaires.

12	2 secrétaires de 1re classe, à 14,000 fr.	28,000 fr.	151,000 fr.	159,000
	3 secrétaires de 1re classe, à 13,000	39,000		
	7 secrétaires de 1re classe, à 12,000	84,000		
	Indemnités supplémentaires pour les secrétaires de 1re classe à Londres et à Saint-Pétersbourg (à 4,000 fr.)		8,000 fr.	
23	2 secrétaires de 2e classe, à 11,000 fr.	22,000 fr.	232,000 fr.	245,000
	21 secrétaires de 2e classe, à 10,000	210,000		
	Indemnités supplémentaires pour les secrétaires de 2e classe:			
	1° A Pékin	5,000 fr.	13,000	
	2° A Washington, Buénos-Ayres, Téhéran et Rio-de-Janeiro à (2,000 fr.)	8,000 fr.		
23	secrétaires de 3e classe, à 5,000 fr.		115,000	125,000
	Indemnités supplémentaires pour les secrétaires de 3e classe :			
	1° A Pékin	5,000 fr.	10,000	
	2° A Lima, Londres, St-Pétersbourg, Santiago-du-Chili et Washington à (1,000 fr.)	5,000		
1	auditeur de rote à Rome			20,000

Service consulaire.

Consuls généraux.

Alexandrie. — Le Caire. (Agence et cons. général en Égypte.)	45,000fr	Calcutta	50,000fr
Amsterdam	20,000	Caracas	30,000
Anvers	18,000	Francfort	30,000
Barcelone	24,000	Gênes	22,000
Beyrouth	25,000	Guatemala	30,000
Bogota	30,000	Hambourg	30,000
		Havane (La)	40,000

Londres	40,000fr	Shang-Haï	60,000fr
Montevideo	34,000	Tirnovo	20,000
Naples	24,000	Trieste	24,000
New-York	60,000	Tripoli de Barbarie	20,000
Pesth	25,000	Tunis	28,000
Quito	24,000	Varsovie	25,000

Consuls.

Alep	15,000fr	Liverpool	22,000fr
Alexandrie	22,000	Livourne	14,000
Andrinople	14,000	Malaga	14,000
Bagdad	20,000	Malte	15,000
Bahia	20,000	Manille	30,000
Bâle	15,000	Melbourne	30,000
Bangkok	25,000	Messine	15,000
Batavia	45,000	Milan	18,000
Bilbao	12,000	Mogador	12,000
Bombay	30,000	Moscou	25,000
Bosna-Séraï	14,000	Newcastle	16,000
Brême	12,000	Nouvelle-Orléans (La)	30,000
Breslau	15,000	Odessa	18,000
Buenos-Ayres	30,000	Palerme	15,000
Cadix	15,000	Palma	12,000
Cagliari	12,000	Panama	20,000
Caire (Le)	17,000	Philippopolis	16,000
Canée (La)	14,000	Port-Louis	25,000
Canton	25,000	Port-Saïd	20,000
Cap de Bonne-Espérance (Le)	20,000	Puerto-Rico	19,000
Cardiff	15,000	Québec	25,000
Carthagène d'Espagne	12,000	Riga	14,000
Charleston	20,000	Rio-de-Janeiro	30,000
Chicago	18,000	Rotterdam	15,000
Christiania	15,000	Saint-Pétersbourg	25,000
Constantinople	24,000	Saint-Sébastien	12,000
Corfou	15,000	Salonique	12,000
Damas	18,000	San-Francisco	45,000
Dantzick	15,000	Santander	12,000
Dublin	18,000	Santiago de Cuba	19,000
Dusseldorf	14,000	Scutari d'Albanie	14,000
Elseneur	15,000	Singapour	28,000
Fernambouc	20,000	Smyrne	20,000
Florence	16,000	Sydney	30,000
Fou-Tchéou	25,000	Syra	14,000
Galatz	18,000	Tananarive (Madagascar)	18,000
Genève	18,000	Tauris	20,000
Gibraltar	15,000	Tien-Tsin	22,000
Glasgow	18,000	Tiflis	22,000
Hong-Kong	30,000	Trébizonde	12,000
Honolulu (îles Sandwich)	20,000	Turin	15,000
Jérusalem	22,000	Valparaiso	25,000
Larnaca	18,000	Vera-Cruz (La)	25,000
Leipsig	18,000	Yokohama	25,000
Lisbonne	20,000	Zanzibar	18,000

Agents vice-consuls.

Algésiras	7,000fr	Mossoul	8,300fr
Alicante	10,000	Mostar	8,000
Alméria	8,000	New-Port	11,500
Angeles (Los)	8,000	Ostende	8,500
Arlon	10,000	Philadelphie	9,500
Baltimore	10,500	Pirée (Le)	11,500
Barranquilla	10,000	Port-Maurice	7,300
Bassorah	8,000	Porto	8,200
Batoum	12,000	Prévésa	3,500
Belfast	9,000	Raguse	10,000
Benghasi	2,500	Rhodes	6,000
Berwick	1,000	Richmond	1,500
Bizerte	4,500	Rodosto	5,500
Boston	12,000	Rosario	10,000
Bourgas	8,000	Rosas	6,500
Brindisi	9,000	Roustchouk	10,000
Brousse	6,000	Sainte-Croix de Ténériffe	9,000
Callao (Le)	13,000	Saint-Jean de Terre-Neuve	10,000
Carmen	5,000	Saint-Thomas	7,000
Casablanca et Rabat	10,500	San-Carlos	7,000
Charleroi	9,500	San-Jose de Punta-Arenas (Costa-Rica.)	11,500
Civita-Vecchia	11,500	San-Remo	8,000
Coni	7,000	Santo-Domingo	11,000
Corogne (La)	8,500	Saragosse	5,200
Dardanelles (Les)	8,000	Sassari	5,000
Djeddah	4,000	Savone	8,000
Édimbourg et Leith	12,000	Séville	9,500
Erzeroum	8,000	Sofia	8,000
Fiume	10,000	Soller	8,000
Gabès	8,000	Sousse	2,700
Girgenti	9,400	Southampton	11,200
Goulette (La)	5,000	Spezzia (La)	6,500
Hang-Kao	15,000	Suez	12,000
Hiogo	15,000	Sulina et Tulscha	10,000
Imaïlia	8,000	Sunderland	9,500
Jaffa	5,000	Swansea	12,500
Janina	12,000	Tamatave	8,000
Jassy	10,000	Tarragone	8,400
Jersey	11,500	Tarsous	5,200
Kœnigsberg	8,800	Tripoli de Syrie	4,700
Larisse et Volo	9,000	Valence	9,500
Lattaquié	3,500	Varna	10,000
Liége	10,000	Venise	7,500
Llanelly	7,000	Vigo	8,000
Lucques	2,000	Vintimille	6,000
Massa et Carrare	1,500	Widdin	10,000
Massouah	5,000	Wladiwostock	10,000
Milo	3,000	Wydah	10,000
Monaco	8,500	Zurich	7,000
Mons	10,000		

Élèves-consuls.

15 élèves-consuls, à 3,000 francs . . . . 45,000 fr.

Drogmans, secrétaires-interprètes, drogmans-chanceliers et interprètes.

A Paris	1 premier secrétaire-interprète du gouvernement pour les langues orientales, ...	10,000
	2 secrétaires-interprètes du gouvernement pour les langues orientales, à 6,000 fr.	12,000
	1 secrétaire-interprète du gouvernement pour la langue chinoise	6,000

Dans le Levant.

	Ambassade à Constantinople.	1 premier drogman	20,000
		1 secrétaire-interprète	14,000
		1 secrétaire-archiviste.	9,000
		2 seconds drogmans, à 10,000 fr.	20,000
		2 troisièmes drogmans, à 6,000 fr.	12,000
		4 drogmans sans résidence fixe, à 4,000 fr. . .	16,000
	Légation à Tanger. .	1 premier drogman	9,000
		1 drogman-chancelier.	5,000
Consulats généraux	Alexandrie. . .	1 premier drogman.	9,000
		1 second drogman	5,000
	Beyrouth . . .	1 premier drogman.	9,000
		1 drogman-chancelier.	5,000
	Tunis	1 premier drogman.	9,000
		1 second drogman.	5,000
	Tripoli de Barbarie.	1 premier drogman.	9,000
Consulats.	Alep	1 drogman-chancelier.	5,000
	Andrinople. . .	1 *idem*	5,000
	Bagdad	1 *idem*	5,500
	Bosna-Séraï . .	1 *idem*	5,000
	Caire (Le) . . .	1 *idem*	5,000
	Canée (La) . . .	1 *idem*	4,500
	Damas.	1 *idem*	5,000
	Jérusalem . . .	1 *idem*	5,000
	Mogador. . . .	1 *idem*	4,000
	Port-Saïd . . .	1 *idem*	5,000
	Salonique . . .	1 *idem*	5,000
	Scutari d'Albanie	1 *idem*	5,000
	Smyrne	1 premier drogman	9,000
		1 drogman-chancelier.	5,000
	Tauris.	1 *idem*	5,000
	Trébizonde. . .	1 *idem*	5,000
	Zanzibar. . . .	1 *idem*	5,000
		Deux brevets de secrétaire-interprète à 1,500 fr.[1].	3,000
	Légation en Perse. .	1 premier interprète	10,000
		1 drogman-chancelier.	6,000

1 Fondés en faveur des deux plus anciens drogmans, par l'ordonnance du 3 mars 1781 (titre Ier, art. 83), maintenus par l'article 25 de l'ordonnance du 20 août 1833.

En Chine.

Légation à Pékin	1 premier interprète, chargé, en outre de diriger les études des élèves	15,000fr.
	8 élèves-interprètes, à 5,000 fr. (4 à Pékin, 4 pour les consulats.)	40,000
Consulat général à Shang-Haï	1 interprète	10,000
	Indemnité supplémentaire à 1 élève-consul	3,000
Consulats	Indemnités supplémentaires aux élèves-interprètes faisant fonctions de chancelier à Canton, Hang-Kao, Fou-Tchéou et Tien-Tsin, à 3,000 fr.	12,000

Au Japon.

Légation à Yokohama	1 interprète	8,000
	1 élève-interprète	5,000

Siam.

Consulat à Bangkok	1 élève-interprète	5,000

Chanceliers.

Alep [1]	1,000fr
Alexandrie	8,500
Amsterdam	7,000
Anvers	7,500
Athènes	6,000
Bagdad [1]	500
Bahia	6,000
Bâle	5,000
Bangkok	10,000
Barcelone	8,000
Batavia	10,000
Belgrade	6,000
Berlin	12,000
Berne	9,500
Beyrouth [1]	2,500
Bilbao	5,400
Bogota	8,000
Bombay [1]	11,000
Bosna-Séraï [1]	500
Brême	5,000
Breslau	5,000
Bruxelles	8,000
Bucharest	7,500
Buénos-Ayres (consulat)	9,000
Cadix	4,500
Cagliari	4,500
Caire (Le) [1]	3,000
Calcutta	12,000
Canée (La) [1]	2,000
Canton [2]	500fr
Cap de Bonne-Espérance (Le)	8,000
Caracas	8,000
Carthagène	6,100
Charleston	6,500
Chicago	6,000
Christiania	5,000
Constantinople (consulat)	10,600
Copenhague	8,000
Corfou	6,000
Damas [1]	500
Dantzick	5,000
Dublin	6,000
Dusseldorf	5,000
Elseneur	5,000
Fernambouc	6,000
Florence	6,000
Fou-Tchéou [2]	500
Francfort	7,000
Galatz	5,500
Gênes	5,500
Genève	6,000
Gibraltar	6,000
Glasgow	6,000
Guatémala	7,000
Hambourg	8,600
Havane (La)	9,500
Haye (La)	8,000

1. Supplément de traitement au drogman-chancelier de ce poste, en raison de ses fonctions de chancelier.
2. Supplément de traitement à l'élève-interprète de ce poste en raison de ses fonctions de chancelier.

Hong-Kong	8,000fr
Honolulu	8,000
Jérusalem [1]	1,000
Larnaca	5,000
Leipsig	5,000
Lima	10,000
Lisbonne (consulat)	6,500
Liverpool	8,000
Livourne	6,000
Londres (consulat général)	12,000
Madrid	10,000
Malaga	5,000
Malte	6,000
Manheim	5,000
Manille	8,000
Melbourne	12,000
Messine	6,500
Mexico	10,000
Milan	5,500
Mogador [1]	1,500
Montenegro	6,000
Montevideo	9,000
Moscou	7,000
Munich	7,000
Naples	8,000
New-Castle	6,000
New-York	13,000
Nouvelle-Orléans (La)	7,000
Odessa	7,000
Palerme	6,000
Palma	4,000
Panama	8,000
Pékin	5,000
Pesth	7,500
Philippopolis	5,000
Port-au-Prince (Le)	8,000
Port-Louis	7,000
Porto-Rico	6,000
Port-Saïd [1]	3,000
Québec	8,000
Quito	6,000f.
Riga	5,000
Rio-de-Janeiro (consulat)	9,000
Rome (Saint-Siége)	6,000
Rome (Italie)	10,000
Rotterdam	5,000
Saint-Pétersbourg (consulat)	9,000
Saint-Sébastien	5,000
Salonique [2]	2,000
San-Francisco	11,000
Santander	5,500
Santiago de Cuba	6,500
Santiago du Chili	10,000
Scutari d'Albanie [2]	500
Shang-Haï	11,500
Singapour	7,500
Smyrne [2]	3,000
Sofia	6,000
Stockholm	7,000
Stuttgard	6,000
Sydney	10,000
Syra	5,000
Tananarive (Madagascar)	6,000
Tanger [1]	2,500
Tauris [1]	500
Téhéran [1]	3,000
Tien-Tsin [2]	500
Tiflis	6,600
Trébizonde [1]	1,000
Trieste	6,000
Tripoli de Barbarie	6,000
Tunis	8,500
Turin	7,000
Valparaiso	7,000
Varsovie	7,000
Vera-Cruz (La)	8,000
Vienne	9,500
Washington	12,000
Yokohama (consulat)	11,000
Zanzibar [1]	2,000

102 commis de chancellerie (de 1,200 fr. à 5,500 fr.)	309,000
Consul-juge à Tunis	12,000
École des Jeunes de langues à Paris	20,000
Médecin attaché à la légation à Pékin	10,000

1. Supplément de traitement au drogman-chancelier de ce poste, en raison de ses fonctions de chancelier.
2. Supplément de traitement à l'élève-interprète de ce poste, en raison de ses fonctions de chancelier.

CHAPITRE V.

PERSONNEL DES AMBASSADES

ET LÉGATIONS

CONSULATS ET AGENCES CONSULAIRES DE FRANCE A L'ÉTRANGER

ALLEMAGNE (Empire d').

Berlin. — S. Exc. M. le Cte de Saint-Vallier GO✻, Ambassadeur.

M. le Cte de Canclaux O✻	Secrétaire de 1re classe.
M. le Cte de Laugier-Villars	Secrétaire de 2e classe.
M. Masson de Montalivet	Attaché.
M. le Vte Horric de Beaucaire	Idem.
M. Soulange-Bodin	Idem.
M. Goury du Roslan	Idem.
M. Pierre Deschamps	Idem.
M. Blondel	Idem.
M. de Sesmaisons O✻, lieutenant-colonel d'état-major	1er Attaché militaire.
M. Borrelli de Serres ✻, chef de bataillon d'infanterie	2e attaché militaire.
M. Champy ✻	Chancelier, consul honoraire.

Magdebourg	*M. Comte* ✻	Agent vice-consul.
Stettin	*M. Wachter*	Idem.
Brême	M. le Cte de Ligniville ✻	Consul.
	M. Mathey	Chancelier.
Bremerhaven	*M. Ihlder (Gérard)*	Agent consulaire.
Breslau	M. Caubet	Consul.
	M. Puissant de Suzennecourt	Chancelier.
Dantzig	M. Verneuil ✻	Consul.
	M. Bœufvé (Eugène)	Chancelier.
Kœnigsberg	*M. de Séguier*	Agent vice-consul.
Memel	*M. Pietsch*	Idem.
Dusseldorf	M. le Vte de Fontenay ✻	Consul.
	M. Pingaud	Chancelier.
Cologne	*M. Brandt-Hellmers* ✻	Agent vice-consul.
Elberfeld	*M. Dœring*	Agent consulaire.
Francfort et Darmstadt	M. de Hell O✻	Consul général.
	M. Petitpierre	Chancelier.

Hambourg	M. Dervieu O✻	Consul général.
	M. de Clercq	Élève-consul.
	M. Feer (Henry)	Chancelier.
Lubeck	*M. C. H. W. Lexow*	Agent consulaire.
Rostock	*M. le Dr Robert*	Agent vice-consul.
Tonning	*M. Peter Becker*	Agent consulaire.
Wyck	*M. Heymann*	Idem.
Leipzig	M. Tolhausen ✻	Consul.
	M. Larrouy	Chancelier.
Mannheim	M. Niboyet ✻	Consul.
	M. de Valois (Alfred)	Chancelier.

ANNAM (Empire d').

Hué. — M. Philastre O✻, Gérant la légation.

Haï-Phong	*M. Turc O✻*	Gérant du cons[t].
Hanoï	*M. Le Jumeau de Kergaradec ✻*	Idem.
Thin-Naï	*M. Verschneider*	Idem.

ARGENTINE (Confédération).

Buenos-Ayres. — M. le Cte Amelot de Chaillou O✻, Ministre plénipotentiaire.

M. Abeille	Secrétaire de 2e classe.
M. le Cte Renaud de Moustier ✻	Secrétaire de 3e classe.
M. le Vte de la Marlière	Idem.

Rosario	*M. Hébrard*	Agent vice-consul.
Buenos-Ayres	M. de Valois ✻	Consul.
	M. de Bousignac	Chancelier.
Mendoza	*M. Raymond*	Agent vice-consul.
Tucuman	*Dr Bruland*	Agent consulaire.

AUTRICHE-HONGRIE.

Vienne. — S. Exc. M. Teisserenc de Bort ✻, Ambassadeur.

M. le Cte de Mouy O✻	Secrétaire de 1re classe.
M. le Cte de Montmarin	Secrétaire de 2e classe.
M. Lemarchand	Secrétaire de 3e classe.
M. Lafreté de Ponbellanger	Attaché.
M. de Wazières	Idem.
M. de la Tour du Pin Chambly de la Charce ✻, chef d'escadron d'état-major	Attaché militaire.
M. de Berghes de St-Winock, capitaine de cavalerie	Attaché militaire adjoint.
M. Hory ✻	Consul honoraire, chancelier.

Brünn	*M. Otto de Bauer*	Agent consulaire.
Pesth	M. le Bon de Bourgoing ✻	secrét. de 1re classe, ch. du Consul. gén.
	M. Gillet de Grandmont	Chancelier.
Fiume	*M. Du Règne* ✻	Consul chargé du vice-consulat
Trieste	M. Allou ✻	Consul général.
	M Renucoli	Chancelier.
Lesina	*M. N*	Agent consulaire.
Raguse	*M. Pricot de Ste-Marie*	Consul, chargé du vice-consulat.
Spalatro	*M. le Cte Tartaglia*	Agent consulaire.
Zara	*M. N*	Idem.

BAVIÈRE.

Munich. — M. le Cte Lefebvre de Béhaine O✻, Chargé d'affaires.

M. le Cte de Banneville (Ch.) ✻		Secrétaire de 2e classe.
M. Bosseront d'Anglade		Attaché.
M. le Vte de Ville de Quincy		Chancelier.
Fürth-Nuremberg	*M. Offenbacher* (Joseph)	Agent consulaire.

BELGIQUE.

Bruxelles. — M. le Cte Duchâtel ✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. le Vte de Grouchy ✻		Secrétaire de 2e classe.
M. de Brotonne		Secrétaire de 3e classe.
M. Paul Le Roux		Attaché.
M. Géry (Gabriel)		Idem.
M. Derrécagaix O✻, chef d'escadron d'état-major		Attaché militaire.
M. le Bon de Trenqualye (Fél.) ✻		Chancelier, cons. honor.
Arlon	*M. Moreuil*	Agent vice-consul.
Liége	*M. le Cte de Drée* ✻	Consul honoraire, agent vice-consul.
Anvers	M. Bouillat O✻	Consul général.
	M. Decrais (Julien)	Chancelier.
Charleroi	*M. d'Angélis* (*Julien*)	Consul, ch. du vice-consulat.
Courtrai	*M. Dejægher* (*Clément*)	Agent vice-consul.
Gand	*M. Legrand-Lauwick*	Idem.
Louvain	*M. de Ryckman*	Agent consulaire.
Mons	*M. le Bon de Stroltz*	Agent vice-consul.
Namur	*M. Buydens-Collignon*	Agent consulaire.
Ostende	*M. Marcotte*	Agent vice-consul.
Tournay	*M. Cailliau*	Agent vice-consul.

BRÉSIL.

Rio-Janeiro. — M. Noel C❋, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. Benedetti		Secrétaire de 2e classe.
M. de La Boulinière		Secrétaire de 3e classe.
Rio de Janeiro	M. Jacquemin ❋	Consul.
	M. Devaugelade	Chancelier.
Barbacena	*M. Renault (Victor)*	Agent vice-consul.
Campos dos Goitacazes	*M. Leclerc (Paul)*	Idem.
Paranagua	*M. Soarez Gomez*	Idem.
Porto-Alegre	*M. Norat*	Idem.
Rio-Grande (du Sud)	*M. Lirou*	Idem.
Sainte-Catherine	*M. da Silva Ramalho*	Idem.
Saint-Paul	*M. Marquois (Charles)*	Agent. consulaire.
Santos	*M. Bousquet*	Idem.
Victoria	*M Boudoussier*	Idem.
Bahia	M. Wagner	Consul.
	M. Boulanger	Chancelier.
Fernambouc	M Devarieux	Consul.
	M. Dumax	Chancelier.
Belem au Para	*M. Cullère (Denis)*	Agent vice-consul.
Céara	*M. le Bon de St-Amaro*	Agent consulaire.
Parnahiba	*M. de Miranda fils (J.)*	Idem.
St-Louis de Maragnan	*M. le Dr Frébourg*	Agent vice-consul.

CENTRE-AMÉRIQUE.

Guatemala	M. Dabry de Thiersant ❋	Consul général et chargé d'affaires.
	M. Langlade	Chancelier.
Grenade (Nicaragua)	*M. Lévy (Paul)*	Agent consulaire.
La Libertad (Salvador)	*M. Armando (Charles)*	Idem.
Léon de Nicaragua	*M. Guyot (V.)*	Agent vice-consul.
Omoa (Honduras)	*M. Grosselin de Saint-Laurent*	Agent consulaire.
Port-Cortès (Honduras)	*M. Gaubert (F.)*	Idem.
San-José de Costa-Rica et Punta Arenas	*M. Charpentier*	Agent vice-consul.
San-José de Guatemala	*M. N*	Agent consulaire.
San-Salvador	*M. de Camboulas*	Idem.
Union (la) (Salvador)	*M. N*	Idem.

CHILI.

Santiago du Chili. — M. le Bon d'Avril O❋, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. Roger de Richemont	Secrétaire de 3e classe.
M. de Saint-Georges (Henri)	Chancelier.

Concepcion et Talcahuano	*M. Goyenecche (Eugène)*	Agent consulaire.
Punta-Arenas (Patagonie)	*M. N*	Idem.
Valparaiso	M. de Saint-Charles (Ch.) ✵	Consul.
	M. de Baroncelli-Javon	Chancelier.
Copiapo	*M. N*	Agent vice-consul.
La Serena (Coquimbo)	*M. Tiffou (Hector)*	Agent consulaire.
San-Carlos de Chiloë	*M. N*	Idem.
Valdivia	*M. N*	Idem.

CHINE.

Pékin. — M. le Vte Brenier de Montmorand O✵, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. Patenôtre ✵	Secrétaire de 1re classe.
M. le Vte Robert de Petiteville	Secrétaire de 2e classe.
M. le Vte de Lavaur de Sainte-Fortunade	Secrétaire de 3e classe.
M. Devéria (Gabriel) ✵	1er Interprète.

Shanghaï	M. N.	Consul général.
	M. Bellaguet	Chancelier.
	M. Arène	Interprète.
Han-Kao	*M. Blancheton*	Cons., chargé du vice-consulat.
Canton	M. Lemaire ✵	Consul.
	M. Salès	Interp.-chancel.
Swatow	*M. Forest*	Agent vice-consul.
Fou-Tchéou	M. Plichon	Consul.
	M. de Bezaure	Interp.-chancel.
Amoy	*M. Pye*	Agent consulaire.
Tamsuy (île de Formose)	*M. Grégory*	Idem.
Hong-Kong	M. Delongraye ✵	Consul.
	M. Boulouze	Chancelier.
Macao	*M. le Bon de Cercal*	Agent vice-consul.
Tien-Tsin	M. Dillon (Ch.) ✵	Consul.
	M. Ristelhueber	Interp.-chancel.
Tchéfou	*M. Dubail*	Agent vice-consul.
Niutchang	*M. Knight*	Agent consulaire.

COLOMBIE [ÉTATS-UNIS DE] (CONFÉDÉRATION GRENADINE).

Bogota. — M. Troplong ✵, Consul général et Chargé d'affaires.

M. Garrus. . . . . Chancelier.

Baranquilla et Sabanilla	*M. Duplessis (Léon)*	Agent vice-consul.
Carthagène	*M. Truchon*	Idem.
Honda	*M. Whitney*	Idem.
Médellin	*M. Lutz*	Agent consulaire.
Rio-Hacha	*M. Dugand (Victor)*	Agent vice-consul.
Sainte-Marthe	*M. de Mier*	Agent consulaire.

Panama	M. Le Brun (Auguste)	Consul.
	M. Chevalier (Jean)	Chancelier.
Colon ou Aspinwall (baie de Limon)	*M. Leignadier*	Agent vice-consul.
David (dep[t] Chiriqui)	*M. le D[r] Duverran*	Agent consulaire.
Tumaco (sur la rivière Ancon)	*M. Ponchard (Achille)*	Idem.

DAHOMEY.

Whydah	*M. Ardin d'Elteil* O✲	Agent vice-consul.

DANEMARK.

Copenhague. — M. Tiby (Victor) O✲, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. Baylin de Monbel ✲	Secrétaire de 2[e] classe.
M. de Lafaulotte	Secrétaire de 3[e] classe.
M. d'Ormesson ✲, cap. d'ét.-maj	Attaché militaire.
M. de Serre	Chancelier.

Elseneur	M. Philbert ✲	Consul.
	M. de Chappedelaine (Stéph.)	Chancelier.
Frédérikshafen (Jutland)	*M. Kall*	Agent vice-consul.
Lemwig (Jutland)	*M. Harpöth*	Agent consulaire.
Nyborg	*M. Clausen*	Idem.
Reikiavick (Islande)	*M. Zimsen*	Idem.
Rönn (Bornholm)	*M. Marker*	Agent vice-consul.
Thisted (Jutland)	*M. Bendixen (E. A.)*	Agent consulaire.
S[t]-Thomas (Antilles)	*M. Lucchetti*	Agent vice-consul.

DOMINICAINE (République).

Porto-Plata [1]	*M. Jannaut*	Agent consulaire.
Santo-Domingo [1]	*M. Aubin-Desfougerais*	Agent vice-consul.

ÉQUATEUR.

Quito	M. Duchesne de Bellecourt C✲	Consul général et chargé d'affaires.
	M. du Closel (Édouard)	Chancelier.
Guayaquil	*M. Higgins*	Agent vice-consul.

1. Ces deux agences relèvent de la légation à Port-au-Prince (Haïti).

ESPAGNE.

Madrid. — S. Exc. M. le Vice-amiral Jaurès C✱, Ambassadeur.

M. le Vte de Bresson ✱	Secrétaire de 1re classe.
M. Gaston Belle ✱	Secrétaire de 2e classe.
M. le Cte de Las Cases	Secrétaire de 3e classe.
M. Mercier	Attaché.
M. Dubessey de Contenson ✱, capitaine d'état-major	Attaché militaire.
M. Cavallace	Chancelier.

Saragosse	*M. Ganeval*	Agent vice-consul.
Valladolid	*M. Bouilhac (Ludovic)*	Idem.
Barcelone	M. Tallien de Cabarrus (J.) O✱	Consul général.
	M. Monfraix	Élève-consul.
	M. Punant (Raoul)	Chancelier.
Alicante	*M. d'Istria (Jules)*	Agent vice-consul.
Arenys de Mar	*M. de Cabirol*	Idem.
Benicarlo	*M. Huby* (Edouard)	Idem.
Burriana	*M. Pons Marti*	Agent consulaire.
Denia	*M. de Cervera*	Agent vice-consul.
Figuères	*M. Karr (Eugène)* ✱	Idem.
Lérida	*M. Bertrand (Casimir)*	Idem.
Mataro	*M. Pelegrin-Ferrer*	Agent consulaire.
Palamos	*M. N.*	Agent vice-consul.
Rosas	*M. Clamagıran*	Idem.
San-Carlos	*M. Mestayer*	Idem.
Tarragone	*M. de Bradi (Georges)*	Idem.
Torre-Vieja	*M. Vallier*	Idem.
Valence	*M. Belvèze* ✱	Consl honorre, Agent vice-consul.
Bilbao	M. de La Porte ✱	Consul.
	M. Le Moyne (Auguste)	Chancelier.
Cadix	M. Benedetti (P.) ✱	Consul.
	M. Gautier	Chancelier.
Algésiras et San-Roque	*M. Neuville (Eugène)*	Agent vice-consul.
Ayamonte	*M. Garcia*	Agent consulaire.
Conil	*M. Morales Cifuentes*	Idem.
Huelva	*M. Tellechea (Alfred)*	Agent vice-consul.
Jerez de la Frontera	*M. Domecq*	Idem.
Las Palmas (Grande-Canarie)	*M. Ripoche*	Agent consulaire.
Port Sainte-Marie	*M. Hano*	Idem.
Rota	*M. Montero*	Idem.
Sainte-Croix-de-Ténériffe	*M. Chassériau* ✱	Cons. chargé du vice-consulat.
San-Lucar de Barameda	*M. Aguëra y Guisola*	Agent consulaire.
Santa-Cruz de la Palma	*M. Blas Carillo*	Idem.
Séville	*M. Cruchon*	Agent vice-consul.
Tarifa	*M. Arcos y Carasco*	Agent consulaire.
Carthagène	M. Rocher ✱	Consul.
	M. Petit (Xavier)	Chancelier.
Las Aguillas	*M. Marin*	Agent vice-consul.
Mazarron	*M. Gomez (J. Ant.)*	Agent consulaire.
Murcie	*M. N*	Idem.

Malaga	M. Bellaigue de Bughas ✻	Consul.
	M. Mollie (Léon)	Chancelier.
Adra	*M. Guerrero (Ferd.)*	Agent consulaire.
Almeria	*M. le Cte de Jouffroy d'Abbans* (Charles)	Agent vice-consul.
Cordoue	*M. Lavaurs*	Agent consulaire.
Estepona	*M. Buendia (Henri)*	Agent vice-consul.
Garrucha et Villaricos	*M. Chasserot*	Idem.
Grenade	*M. Moreno*	Idem.
Linarès	*M. de Neufville*	Agent consulaire.
Marbella	*M. Falconnet*	Agent vice-consul.
Motril	*M. Llorca*	Agent consulaire.
Palma	M. Blanchet	Consul.
	M. Cardeillac de Momères	Chancelier.
Alcudia	*M. Ferragut*	Agent vice-consul.
Ciudadella	*M. Faner*	Idem.
Felanitz	*M. Fuster*	Idem.
Ivice	*M. Wallis*	Idem.
Mahon	*M. Walls (Pierre)*	Idem.
Soller	*M. Dr Dubreuil* ✻	Consul hon., agent vice-consul.
Saint-Sébastien	M. le Bon de Chambaud ✻	Consul.
	M. Petit (Georges)	Ch. de la Chanc.
Irun	*M. Pradal*	Agent consulaire.
Le Passage	*M. de Marans*	Idem.
Pampelune	*M. N.*	Idem.
Santander	M. Prus ✻	Consul.
	M. Savelli	Chancelier.
Castro Urdiales	*M. de Ocharan (Louis)*	Agent vice-consul.
Comillas	*M. Sanchez de Movellan (Enrique)*	Agent consulaire.
Corcubion	*M. Ramon Caamano*	Agent vice-consul.
Gijon	*M. Peyre*	Idem.
La Corogne	*M. d'Angélis (Sylvestre)*	Idem.
Le Ferrol	*M. Jofre y Domenech*	Idem.
Pontevedra	*M. Cobian de Seijas*	Idem.
Rivadeo	*M. Carlos de Casas*	Agent consulaire.
Santoña	*M. Venance Albo*	Idem.
San-Vicente de la Barquera et Tinamayor	*M. Gonzalès de la Fuente*	Agent c. par inter.
Suancès et la Requejada	*M. Pablo-Piqué*	Idem.
Vigo	*M. Marin* ✻	Cons^l honor^re, agent vice-consul.
Villagarcia	*M. Garcia Bravo (Joaq.)*	Agent consulaire.
Vivero	*M. Garcia Mendez*	Agent vice-consul.

Possessions espagnoles d'Amérique.

La Havane	M. Du Courthial O✻	Consul général.
	M. Martin (Paul	Chancelier.
Matanzas	*M. Arosteguy*	Agent vice-consul.
Puerto-Principe	*M. Peyrellade*	Idem.
Trinidad et Cienfuegos	*M. Schwiep*	Idem.

Puerto-Rico	M. Lavenère	Consul.
	M. Lecrocq	Chancelier.
Aguadilla	*M. Dr Vadi*	Agent vice-consul.
Arecibo	*M. Nones (A.)*	Idem.
Fajardo	*M. Veve*	Idem.
Guayama (Arroyo)	*M. Jeannot*	Idem.
Guayanilla	*M. Blasini*	Idem.
Humacao	*M. N.*	Idem.
Mayaguez	*M. Lavezzari*	Idem.
Naguabo	*M. Simounet*	Idem.
Ponce	*M. Suquet*	Idem.
Vieques	*M. Le Brun (Charles)*	Idem.
Santiago de Cuba	M. de Pina de St-Didier (Georges)	Consul.
	M. de Lacarre	Chancelier.
Guantanamo	*M. Vigié*	Agent consulaire.

Possessions espagnoles de l'Inde orientale.

Manille (Philippines)	M. Dudemaine ✻	Consul.
	M. Pellegrini	Chancelier.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Washington. — M. Maxime Outrey C✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. Millon de la Verteville ✻	Secrétaire de 1re classe.
M. François de Corcelles Ⓜ	Secrétaire de 3e classe, faisant fonctions de 2e secrétaire.
M. Dejardin (Paul) ✻	Chancelier, consul honoraire.

New-York	M. Breuil O✻	Consul général.
	M. *N*	Élève-consul.
	M. Dejardin (Léon)	Chancelier.
Baltimore	*M. le Cte de Montcabrier*	Agent vice-consul.
Boston	*M. Verleÿe*	Idem.
Cincinnati (Ohio)	*M. N*	Agent consulaire.
New-Port	*M. N.*	Idem.
Philadelphie	*M. Ravin d'Elpeux*	Agent vice-consul.
Charleston	M. Truy ✻	Consul.
	M. Duchastel	Chancelier.
Louisville	*M. Resch*	Agent vice-consul.
Memphis (Tennessee)	*M. Lavigne*	Agent consulaire
Norfolk	*M. Taylor*	Idem.
Richmond	*M. de Sibourg*	Agent vice-consul
Savannah	*M. Chastanet*	Idem.
Wilmington	*M. Loeb* (Jacob)	Agent consulaire.
Chicago (Illinois)	*M.* Carrey	Consul.
	M. Pesoli	Chancelier.
St-Louis du Missouri	*M. Karst*	Agent consulaire.
Nouvelle-Orléans	M. le Vte d'Abzac	Consul.
	M. Navone	Chancelier.

Bâton-Rouge (Louisiane)	*M. Machet*	Agent vice-consul.
Galveston (Texas)	*M. Borelli (Jean-Bapt.)*	Idem.
Jacksonville	*M. N.*	Agent consulaire.
Key-West	*M. N.*	Idem.
Mobile (la) (Alabama)	*M. Pillichody*	Agent vice-consul.
Pensacola	*M. N.*	Idem.
San-Francisco	M. FOREST ✻	Consul.
	M. BELCOUR ✻	Chancelier.
Columbia	*M. Gen (Amable)*	Agent consulaire.
Los Angeles	*M. Mœrenhout*	Cons. hon., agent vice-consul.
Portland	*M. N.*	Agent consulaire.
Mariposa	*M. Labbé*	Idem.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Londres. — S. Exc. M. le Vice-amiral POTHUAU GO✻, Ambassadeur.

M. le Cte GUSTAVE DE MONTEBELLO O✻	Secrétaire de 1re classe.
M. le Cte DE KERGORLAY ✻	Secrétaire de 2e classe.
M. le Cte XAVIER DE FLORIAN	Secrétaire de 3e classe.
M. LESCUYER DE SAVIGNIES	Attaché.
M. le Mis DES NÉTUMIÈRES	Idem.
M. DE SÉGUR D'AGUESSEAU	Idem.
M. DE LA FERRONNAYS ✻, capitaine de cavalerie	Attaché militaire.
M. le capitaine de frégate CAVELIER DE CUVERVILLE O✻	Idem.
M. PRÉVOST	Secrétaire-archiviste.

Londres	M. LENGLET C✻	Consul général.
	M. JUSSERAND	Élève-consul.
	M. BRAQUEHAIS ✻	Chancelier.
Cowes	*M. Haxthausen*	Agent consulaire.
Deal	*M. Hodges*	Idem.
Douvres	*M. Roussel*	Agent vice-consul.
Guernesey et Aurigny	*M. Carrel Le Mottée*	Agent consulaire.
Harwich	*M. Williams*	Idem.
Jersey	*M. le Bon de Cussy* ✻	Consul honoraire, agent vice-consul.
Lowestoft, Yarmouth	*M. Littlevood*	Agent consulaire.
Newhawen et Rye	*M. Bull (John)*	Idem.
Nottingham	*M. Baillon*	Agent vice-consul.
Portsmouth	*M. Van den Berg* ✻	Idem.
Ramsgate et Margate	*M. Lewton Hodges (Alf.)*	Idem.
Sheerness	*M. Watson (G.)*	Agent consulaire.
Southampton	*M. Rameau (Henri)*	Consul honoraire, agent vice-consul.
Weymouth	*M. Welsford (G.)*	Agent consulaire.
Cardiff	M. PIQUE ✻	Consul.
	M. N	Chancelier.
Bideford	*M. N*	Agent consulaire.

Bristol	*M. Magnes Cates*	Agent consulaire.
Briton Ferry	*M. Mouchel*	Idem.
Dartmouth	*M. Collins*	Idem.
Exeter	*M. Silvy*	Idem.
Falmouth	*M. Thomas*	Agent vice-consul.
Glocester	*M. N*	Agent consulaire.
Llanelly	*M. N*	Agent vice-consul.
Milford	*M. Kelway*	Agent consulaire.
Newport	*M. Marcotte de Quivières* ✻	Agent vice-consul.
Penzance	*M. Downing (H. B.)*	Idem.
Plymouth	*M. Luscombe (William)*	Idem.
Saint-Mary (Scilly)	*M. Bonfield*	Agent consulaire.
Swansea	*M. Follet*	Agent vice-consul.
Dublin	M. Héritte ✻	Consul.
	M. Grimaud de Caux	Chancelier.
Belfast	*M. Gaillard de Ferry (Lucien)*	Agent vice-consul.
Cork	*M. Pim*	Idem.
Drogheda et Newry	*M. Mancini*	Agent consulaire.
Galway	*M. Somerville*	Idem.
Limerick	*M. Philipps*	Idem.
Londonderry	*M. Morrison*	Idem.
Queenstown	*M. Seymour*	Idem.
Waterford	*M. Farrell*	Idem.
Wexford	*M. Taylor*	Idem.
Glasgow	M. Lanen ✻	Consul.
	M. Nettement	Chancelier.
Aberdeen	*M. White*	Agent vice-consul.
Androssan	*M. Guthrie (Alex.)*	Agent consulaire.
Berwick s/Tweed	*M. Sinclair*	Idem.
Dumbar	*M. Kelly (John)*	Idem.
Dundee	*M. Cochrane*	Agent vice-consul.
Edimbourg et Leith	*M. Decourt (Jules)*	Idem.
Grangemouth	*M. Pedersen (Gabriel)*	Idem.
Greenock	*M. David Dunbar*	Idem.
Lerwick	*M. Hay*	Idem.
Peterhead	*M. Boyd*	Agent consulaire.
Liverpool	M. Robcis Borghers ✻	Consul.
	M. Perrette	Chancelier.
Birmingham	*M. Harding (J.)*	Agent consulaire.
Bradford	*M. Darlington*	Idem.
Manchester	*M. Howe*	Idem.
Sheffield	*M. Smith (William)*	Idem.
Newcastle	M. Imbert	Consul.
	M. Coste (Jules)	Chancelier.
Blyth	*M. Bonin*	Ch. de l'ag. consul^re^.
Hartlepool	*M. Garbutt*	Agent consulaire.
Hull	*M. Hewitt* ✻	Agent vice-consul.
Middlesborough	*M. Fallows*	Agent consulaire.
Seaham	*M. Dichtfield*	Idem.
Sunderland	*M. Assénat*	Agent vice-consul.

Possessions anglaises d'Europe.

Gibraltar	M. Mimaut	Consul.
	M. Mure de Pelanne (Gaston)	Chancelier.

Malte (Ile de)	M. Sienkiewicz ✻	Consul.
	M. Peretti	Chancelier.

Possessions anglaises d'Afrique.

Cap de Bonne-Espérance	M. Reynaud (Louis)	Consul.
	M. Knecht (Émile)	Chancelier.
Port-Élisabeth	*M. Farmer*	Agent consulaire.
Simon's Town	*M. Hugo (Frédéric)*	Idem.
Port-Louis (île Maurice)	M. Laplace ✻	Consul général, ch. du consulat.
	M. Nicault	Chancelier.
Mahé (îles Seychelles)	*M. Cheyron*	Agent consulaire.

Agences dépendant du consulat général de Londres.

Sainte-Hélène (Ile)	*M. Moss (George)*	Agent consulaire.
Sainte-Marie de Bathurst	*M. Barrère*	Idem.
Sierra-Leone	*M. N*	Idem.

Possessions anglaises d'Asie et d'Australie.

Calcutta	M. Blanchard de Farges ✻	Consul général.
	M. Drouin	Elève-consul.
	M. de Trobriand	Chancelier.
Akyab	*M. Achard (Louis)*	Agent consulaire.
Chittagong	*M. Determes*	Idem.
Coconada	*M. Gallois-Montbrun*	Idem.
Madras	*M. de Closets*	Agent vice-consul.
Pointe de Galles (Ceylan)	*M. N*	Idem.
Rangoon (côtes de Birmanie)	*M. Hernandez (Léon)*	Idem.
Bombay	M. Vauvert de Méan ✻	Consul.
	M. Marie	Chancelier.
Aden	*M. Delagenière*	Gérant le vice-cons.
Cochin	*M. Regnault (Jules)*	Agent consulaire.
Tellicherry	*M. Baudry*	Idem.
Singapore	M. Rinn ✻	Consul.
	M. Vte de Jouffroy d'Abbans (L.)	Chancelier.
Pulo Pinang	*M. N*	Agent consulaire.

NOUVELLE-HOLLANDE.

Sydney	M. Ballieu ✻	Consul.
	M. Lacathon de Laforest (Ch.)	Chancelier.
Auckland (N.-Zélande)	*M. Cruickshand* (D. B.)	Agent consulaire.
Brisbane	*M. Forrest* (Edward)	Idem.
Newcastle (N.-Galles du Sud)	*M. Tully*	Idem.
Wellington (Nouv.-Zélande)	*M. Johnston*	Idem.
Melbourne	M. Fauconnet ✻	Consul.
	M. Moulun	Chancelier.
Adelaïde	*M. Morgan (W.)*	Agent vice-consul.
Freemantle	*M. Stokley King*	Agent consulaire.
Hobart-Town	*M. Mac Carty Browne*	Idem.
Port-Darwin	*M. Durand (E.)*	Idem.

Possessions anglaises d'Amérique.

Québec (Canada)	M. Lefaivre ✻	Consul.
	M. Riballier des Isles	Chancelier.
Charlottetown	*M. Hobkirk*	Agent consulaire.
Chatham	*M. Snowball (J. B.)*	Idem.
Gaspé	*M N*	Idem.
Halifax (Nouv.-Écosse)	*M. Morrow (J. B.)*	Agent vice-consul.
Montréal	*M. Perrault (Ovide)*	Agent consulaire.
Saint-Jean de Terre-Neuve	*M. Kraetzer*	Consul chargé du vice-consulat.
Saint-John (N.-Brunswick)	*M. Carville (George)*	Agent consulaire.
Sydney (Nouv.-Écosse) (Cap Breton)	*M. Bourinot*	Agent vice-consul.
Toronto	*M. Mac Donnel (M. W. J.)*	Idem.
Trois-Rivières	*M. Balcer (George)*	Agent consulaire.

Agences dépendant du consulat général de Londres.

Balize (Centre-Amér.)	*M. N*	Agent consulaire.
Barbade (La)	*M. Gardiner (Austin)*	Agent vice-consul.
Bermudes (Les)	*M. Mac Phee Lee*	Agent consulaire.
Demerari (Guyane anglaise)	*M. Le Doux (Henri)*	Idem.
Escoumains (Les)	*M. Barry (J. L.)*	Idem.
Iles Turques (Antilles)	*M. Rigby (Simon)*	Idem.
Kingston (Jamaïque)	*M. Malabre*	Idem.
Nassau (N^lle^-Provid.)	*M. Johnston*	Agent vice-consul.
Roseau (Dominique)	*M. Giraud*	Agent consulaire.
Saint-Jean d'Antigoa	*M. Arrindall*	Idem.
Sainte-Lucie	*M. Minvielle*	Idem.
Trinité (Ile de la)	*M. Joliclerc*	Agent vice-consul.
Victoria (Vancouver)[1]	*M. Boullet*	Agent consulaire.

GRÈCE.

Athènes. — M. Tissot C✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. Ternaux Compans ✻ Ⓜ		Secrétaire de 2e classe.
M. de Voize		Secrétaire de 3e classe.
M. Gaspary		Chancelier.
Calamata	*M. Pantazopoulos*	Agent vice-consul.
Nauplie	*M. Antonopoulo*	Idem.
Navarin	*M. Stonnopoulos (Elie)*	Agent consulaire.
Patras	*M. Clauss*	Agent vice-consul.
Pirée (Le)	*M. Meyssonnier* ✻	Idem.
Corfou	M. Wiet ✻	Consul.
	M. Mège	Chancelier.
Céphalonie	*M. Valsamachi*	Agent vice-consul.
Cérigo	*M. N*	Agent consulaire.
Ithaque	*M. N*	Idem.
Paxo	*M. N*	Idem.
Sainte-Maure	*M. Vallamonte (P.)*	Agent vice-consul.
Zante	*M. le Cte Mercati*	Idem.

1. Cette agence dépend également du consulat de San-Francisco.

Syra	M. Challet ✻	Consul.
	M. Marc (Louis)	Chancelier.
Milo	*M. Brest (Nicolas)*	Agent vice-consul.
Naxos	*M. de Lastic*	Agent consulaire.
Paros	*M. Condilly*	Idem.
Santorin	*M. Chigi*	Idem.
Tinos	*M. Nasos*	Idem.
Zea	*M. Lazaridis (Jean)*	Idem.

HAÏTI.

Port-au-Prince. — M. le C[te] de Rochechouart ✻, Ministre plénipotentiaire.

M. Huttinot (Victor) ✻ . . . . Chancelier.

Aquin	*M. Phipps*	Agent consulaire.
Cap Haïtien	*M. Cantin*	Agent vice-consul.
Cayes (Les)	*M. Gasselin (Ch.)*	Agent consulaire
Gonaïves (Les)	*M. Lancelot*	Idem.
Jacmel	*M. Mallet (Antoine)*	Idem.
Jérémie	*M. Goubault (Ludovic)*	Idem.
Miragoane	*M. Verchère*	Ch. de l'ag. consul[re].
Saint-Marc	*M. Boulin*	Agent consulaire.

ITALIE.

Rome. — S. Exc. M. le M[is] de Noailles C✻, Ambassadeur.

M. Guillaume de Roquette ✻	Secrétaire de 1[re] classe.
M. le B[on] Brin ✻	Secrétaire de 2[e] classe.
M. le C[te] de Béthune	Secrétaire de 3[e] classe.
M. Berthé	Attaché.
M. Larivière	Idem.
M. Hepp O✻, lieutenant-colonel d'état-major	Attaché militaire.
M. Dufour ✻	Chancelier, consul honoraire

Civita-Vecchia	*M. de Courtois*	Agent vice-consul.
Corneto	*M. Mariani*	Agent consulaire.
Fiumicino	*M. Bianchi (Matteo)*	Idem.
Montalto	*M. Alessandrini*	Idem.
Palo	*M. Angelilli*	Idem.
Porto d'Anzio	*M. Brovelli*	Idem.
Terracine	*M. Nardacci*	Idem.
Cagliari	M. Despreaux de St-Sauveur	Consul.
	M. Giraud	Chancelier.
Alghero	*M. Peretti*	Agent vice-consul.
Bosa	*M. Solinas*	Agent consulaire.
Carlo-Forte	*M Romby (Henri)*	Agent vice-consul.
Castel-Sardo	*M. Federici*	Agent consulaire.

Longo-Sardo	*M. Andrea Cossu*	Agent consulaire.
Magdeleine (Ile de la) . . .	*M. Viggiani (François)*	Idem.
Muravera	*M. Macciani (Jean)*.	Idem.
Oristano	*M. Sauveur Tolu*	Idem.
Pula	*M. Costa*.	Idem.
Saint-Antioche	*M. Campus*.	Agent vice-consul.
Sassari et Porto-Torres. .	*M. Hancy*	Idem.
Terra-Nova.	*M. Tamponi*	Agent consulaire.
Tortoli	*M. Cardia*	Idem.
Florence	M. Belle ❋	Consul.
	M. Mancini.	Chancelier.
Ancône	*M. Grassini*	Agent consulaire.
Bologne	*M. Nicod Laplanche*	Idem.
Fermo.	*M. N*	Idem.
Grottamare.	*M. Ribard*	Idem.
Lorette	*M. Genuizzi (Pietro)*	Agent vice-consul.
Ravenne.	*M. le Cte Rasponi* ❋.	Idem.
Sinigaglia et Pesaro . . .	*M. Billy*	Agent consulaire.
	M. de Sénevier ❋	Consul général.
Gênes	M. Nodot.	Elève-consul.
	M. Coulomb (Louis).	Chancelier.
Alassio	*M. Boggiano*	Agent vice-consul.
Bordighera.	*M. Moreno*.	Agent consulaire.
Diano.	*M. Muratorio*.	Idem.
Finalmarina	*M. le Chevier C. de Pontremoli*.	Idem.
L'Arma	*M. Anfossi (Ch.)*.	Agent vice-consul.
Port-Maurice	*M. le Bon Chazal* ❋	Cons. honor., agent vice-consul.
Portofino.	*M. Gotuzzo*.	Agent consulaire.
San-Remo	*M. du Closel (Fernand)*. . . .	Agent vice-consul.
Savone	*M. Danloux*	Agent vice-consul.
Spezia (La) et Lerici . . .	*M. Laffond (J. B. F.)* ❋ . . .	Cons., ch. du v.-cont.
Vintimille	*M. Lafont de la Vernède*. . .	Agent vice-consul.
Livourne.	M. Ordega ❋.	Consul.
	M. Tamburini	Chancelier.
Lucques et Viareggio. . .	*M. Albertini*	Agent vice-consul.
Massa et Carrara	*M. Biavati*.	Agent consulaire.
Porto-Ferrajo.	*M. Mori (César)*.	Agent vice-consul.
Porto Longone (île d'Elbe).	*M. Landi (Giovanni)*.	Agent consulaire.
Porto San Stefano. . . .	*M. Lambardi*.	Idem.
Messine	M. Champoiseau ❋.	Consul.
	M. Caporal.	Chancelier.
Augusta.	*M. Pinto Casalaine*.	Agent vice-consul.
Catane	*M. Benedetto*.	Idem.
Lipari (Iles)	*M. Paijno*	Agent consulaire.
Milazzo	*M. le Bon Rijolo*.	Idem.
Reggio	*M. Di Filipo*	Agent consulaire.
Syracuse.	*M. Buffardeci*.	Agent vice-consul.
Milan	M. Partiot ❋.	Consul.
	M. Barry.	Chancelier.
Venise.	*M. le Cte du Parc de Locmaria (Charles)*.	Agent vice-consul.

Naples	M. Limperani C✻	Consul général.
	M. N	Élève-consul.
	M. Thibaudier ✻	Chancelier.
Bari	*M. Diana*	Agent consulaire.
Barletta	*M. Fréjaville*	Idem.
Brindisi	*M. Mahon* ✻	Consul honor., agent vice-consul.
Castellamare	*M. Jammy*	Agent consulaire.
Gaëte	*M. Vetromile*	Idem.
Gallipoli	*M. Ravenna*	Idem.
Gioja Tauro	*M. Pons*	Agent vice-consul.
Lecce	*M. Riello*	Agent consulaire.
Tarente	*M. Bon de Santa-Croce*	Idem.
Tropea	*M. Mazitelli*	Idem.
Palerme	M. Walewski	Consul.
	M. de Sambucy	Chancelier.
Castellamare del Golfo	*M. Vito Fodera*	Agent consulaire.
Cefalu	*M. Cirinciano*	Idem.
Girgenti	*M. Alby* ✻	Consul honor., agent vice-consul.
Licata	*M. Verderame (Matteo)*	Agent consulaire.
Marsala	*M. Barbato (Alphonse)*	Idem.
Mazzara	*M. Domingo*	Idem.
Sciacca	*M. Alonge (L.-S.)*	Idem.
Terranova	*M. Giusto*	Agent vice-consul.
Trapani	*M. de Nico Lipari*	Idem.
Turin	M. le Cte du Tour ✻	Consul.
	M. N	Chancelier.
Coni	*M. Silva*	Agent vice-consul.

JAPON.

Tokio. — M. de Geofroy C ✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. de Balloy ✻		Secrétaire de 1re classe.
M. le Cte de Diesbach		Secrétaire de 3e classe.
M. Dubousquet		Interprète.
Yokohama	M. Pierret ✻	Consul.
	M. Souhart	Élève-consul.
	M. Pernet	Chancelier.
Hiogo	*M. Jouslain*	Agent vice-consul.

MADAGASCAR.

Tananarive	M. Cassas	Consul.
	M. Campan	Chancelier.
Tamatave	*M. Soumagne*	Consul honoraire. ag. vice-consul.

MAROC.

Tanger. — M. DE VERNOUILLET O✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. le B[on] DE WISMES ✻ . . . . Secrétaire de 2e classe.
M. HOCEDÉ DU TREMBLAY . . . . Attaché.
M. le M[is] D'AUDIFFRET PASQUIER . . . . Idem.
M. HECQUARD (Charles). . . . . 1er drogman.
M. N. Drogman-chancelier.

Casablanca et Rabat . . .	*M. Sauvaire (Henri)* ✻. . . .	Ch. du v.-consulat.
Larache	*M. de la Roche*	Agent vice-consul.
Tétouan	*M. Ab del Latif*.	Agent consulaire.
Mogador	M. CARRA DE VAUX	Consul.
	M. GASSELIN.	Drogm.-chanc.
Saffy	*M. Gambaro*	Agent consulaire.

MONACO (PRINCIPAUTÉ DE).

Monaco	*M. le baron de Collongue* ✻ .	Consul chargé du vice-consulat.

MONTÉNÉGRO.

Cettigné. — M. DE SAINT-QUENTIN ✻, Chargé d'affaires.

M. CIRILLI (Gustave) . . . . Chancelier.

PARAGUAY.

M. le C[te] AMELOT DE CHAILLOU O✻, Ministre plénipotentiaire en résidence à Buenos-Ayres.

(Voir CONFÉDÉRATION ARGENTINE.)

PAYS-BAS.

La Haye. — M. BARTHOLDI O✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. LE PELETIER C[te] D'AUNAY ✻. . . . . Secrétaire de 2e classe.
M. LE B[on] DU CHARMEL ✻ . . . . Secrétaire de 3e classe.
M. HENRI DE NAVENNE. . . . . Attaché.
M. DE NION. . . . . Idem.
M. OPPELT (Louis) . . . . Chancelier.

Amsterdam	M. EYDIN O✻.	Consul général.
	M. DEGRAND.	Chancelier.
Curaçao (Antilles)	*M. Blasini*	Agent consulaire.
Egmont	*M. de Groot (Cornélis)*	Idem.
Groningue	*M. Rovers*	Idem.
Harlingen	*M. Harmens*	Idem.
Helder (Le).	*M. Hugenholtz*	Idem.
Paramaribo (Surinam). . .	*M. Delmonte Lyon (J.)*	Agent vice-consul.
Texel (Le)	*M. Brüno-Bok*	Agent consulaire.

Rotterdam	M. DE PINA DE SAINT-DIDIER (Arthus) ✻	Consul.
	M. AUBERT (Stéphane)	Chancelier.
Brouwershaven	*M. de Crane*	Agent consulaire.
Dordrecht	*M. Moll-Schnitzler*	Agent vice-consul.
Flessingue	*M. de Groof (Ch.)*	Agent consulaire.
Hellevoetsluis	*M. Gallas*	Idem.
Maasluis	*M. Maas fils*	Idem.
Maestricht	*M. Regout* (Louis)	Idem.
Scheveningen	*M. Maas père*	Idem.

Possessions hollandaises dans l'Inde orientale.

Batavia	M. GARNIER O✻	Consul.
	M. CRESSONNIER	Chancelier.
Cheribon (Java)	*M. N*	Agent consulaire.
Padang (Sumatra)	*M. Van Gils*	Agent vice-consul.
Samarang	*M. Jurjans*	Agent consulaire.
Sourabaya	*M. Ten Brinck*	Agent vice-consul.

PÉROU.

Lima. — M. DOMET DE VORGES O✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. le Vte DE RICHEMONT DE RICHARD'SON ✻	Secrétaire de 2e classe.
M. le Cte DE PERSAN	Ch. des fonctions de 3e secrét.
M. FLACH	Chancelier.

Arequipa	*M. Poncignon*	Agent consulaire.
Callao	*M. Saillard* ✻	Agent vice-consul.
Cerro de Pasco	*M. Steel (Auguste)*	Agent consulaire.
Iquique	*M. de Lapeyrouse*	Idem.
Payta	*M. Blacker*	Idem.
Pisco	*M. Pradinet*	Idem.
Tacna et Arica	*M. Larrieu*	Idem.
Truxillo	*M. Droullion*	Idem.

PERSE.

Téhéran. — M. MELLINET C✻, Ministre plénipotentiaire.

M. DE MAREUIL	Secrétaire de 3e classe.
M. BERNAY	1er drogman.
M. LE RÉE (Gaston)	Drogman-chancelier.

Tauris	M. EMERAT ✻	Consul.
	M. BERTRAND (Félix)	Drogman-chancelier.

PORTUGAL.

Lisbonne. — M. DE LABOULAYE O ✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. le Bon DE MAYNARD ✻	Secrétaire de 2e classe.
M. DE PIQUOT DE MAGNY	Attaché.
M. CHEVREAU	Idem.

Lisbonne	M. DE GERANDO O ✻	Consul général, ch. du consulat.
	M. CASTILLON DE SAINT-VICTOR	Chancelier.
Ambriz (Guinée)	*M. Giraud (Joseph)*	Agent consulaire.
Angra (Ile Terceira-Açores)	*M. de Souza Freitas*	Agent vice-consul.
Aveiro	*M. Duarte Pinheiro e Silva (Agostinho)*	Agent consulaire.
Belem (Prov. d'Estramadure)	*M. Muller*	Idem.
Bissao et Boulam (Côte d'Af.)	*M. N*	Idem.
Caminha	*M. Sino Jose da Silva*	Idem.
Cascaes	*M. de Freitas*	Idem.
Elvas	*M. Joao Alvarrao*	Agent consulaire.
Faro, Olhão et Tavira	*M. Bernardo da Cruz*	Agent vice-consul.
Figueira da Foz	*M. de Barros (A. E.)*	Agent consulaire.
Goa (Inde)	*M. Nunes d'Oliveira*	Agent vice-consul.
Horta (Fayal), Açores	*M. Rodrigo Alves Guerra*	Idem.
Ile du Sel, Boa Vista (cap Vert)	*M. Antonio de Souza Machado junior*	Agent consulaire.
Villa da Praia da Victoria (Açores)	*M. Guiod (Alfeld)*	Agent vice-consul.
Lagos	*M. Vieira Galvao*	Idem.
Loanda (Colonie d'Angola)	*M. de Prado (José-Maria)*	Idem.
Madère (Funchal)	*M. Blaize (César)*	Agent vice-consul.
	M. d'Oliveira-Castro	Gérant intérim.
Mozambique	*M. Lombard (Alfred)*	Agent consulaire.
Peniche	*M. Cervantes de Carvalho Figueira*	Idem.
Porto	*M. de la Bordère*	Agent vice-consul.
Punta Delgada (St-Michel, Açores)	*M. Nunes da Silva*	Agent consulaire.
Santa Cruz (Ile das Flores)	*M. Arenas da Silveira*	Idem.
Setubal	*M. O'Neill (Joaquin-Torladès)*	Agent vice-consul.
Valença	*M. Leite Ribeiro e Silva*	Agent consulaire.
Vallongo	*M. de Souza Silva*	Idem.
Viana do Castello	*M. Barbosa*	Idem.
Villa da Praia (cap Vert)	*M. de Vasconcellos*	Idem.
Saint-Vincent (cap Vert)	*M. Da Silva Pinto Ferro*	Agent consulaire.
Villa do Conde	*M. Teixeira da Rocha Soares*	Agent consulaire.
Villa-Nova de Gaia	*M. Pinto da Costa Junior*	Idem.
Villa-Nova de Portimão	*M. d'Almeida de Bivar*	Idem.
Villa Real de Santo-Antonio (Algarve)	*M. Damiao de Souza Medeiros*	Idem.

ROUMANIE.

Bucharest. — M. N....., Ministre plénipotentiaire.

M. Fourier de Bâcourt	Secrét. de 3e cl., ch. d'affaires.
M. Castaing (Victor)	Chancelier.

Calarasche	*M. Durand*	Agent consulaire.
Galatz	M. de Laigue	Consul.
	M. Othon	Chancelier.
Berlad	*M. Pagano*	Agent consulaire.
Ibraïla	*M. N*	Idem.
Jassy	*M. Castaing (Louis)* ✻	Agent vice-consul.
Kustendjé	*M. Sénac*	Agent consulaire.
Roman	*M. Bitrou*	Idem.
Toultscha et Sulina	*M. de la Chaume*	Agent vice-consul.

RUSSIE.

Saint-Pétersbourg. — S. Exc. M. le général de division Chanzy GC✻, Ambassadeur.

M. le Cte de Viel Castel O✻	Secrétaire de 1re classe.
M. le Cte de La Rochefoucauld Bayers	Secrétaire de 2e classe.
M. le Vte Melchior de Vogüé Ⓜ	Secrétaire de 3e classe.
M. Cordier	Attaché.
M. Chanoine O✻, lieut.-colonel d'état-major	1er Attaché militaire.
M. Le Mouton de Boisdeffre ✻, lieut.-col. d'état-major	2e Attaché militaire.

St-Pétersbourg	M. Boyard (Henri) ✻	Consul.
	M. Meyer	Chancelier.
Arkhangel	*M Roussatier*	Agent consulaire.
Cronstadt	*M. Malevigne*	Idem.
Helsingfors	*M. Nystedt*	Agent vice-consul.
Narva	*M. Peltzer (Robert)*	Agent consulaire.
Revel	*M. Girard*	Idem.
Uleaborg	*M. Hockert*	Idem.
Viborg	*M. Dippel (William)*	Idem.
Moscou	M. Delabarre	Consul.
	M. Audisio (François)	Chancelier.
Odessa	M. Cochet ✻	Consul.
	M. Delsart	Chancelier.
Berdiansk	*M. Bonnet*	Agent consulaire.
Cherson	*M. Allard*	Idem.
Khertch	*M. Batta*	Idem.
Marioupol	*M. Pellagati*	Idem.
Nicolaïef	*M. Vitale (Louis)*	Idem.
Taganrog	*M. Moscetti*	Idem.
Riga	M. de Lapeyrouse	Consul.
	M. Dutrait	Chancelier.
Arensbourg	*M. Favre*	Agent consulaire.
Libau	*M. Rottermund*	Idem.
Tiflis (Géorgie)	M. le Cte de Chappedelaine ✻	Consul.
	M. Meydieu	Chancelier.
Batoum	*M. Rheins*	Agent vice-consul.

Varsovie (Pologne)	M. le Bon Finot ✻	Consul général.
	M. Maurice (Auguste) ✻	Chancelier.

SAINT-SIÉGE.

Rome. — S. Exc. M. le Mis de Gabriac O✻, Ambassadeur.

M. le Cte de Croÿ O✻	Secrétaire de 1re classe.
M. le Cte d'Aubigny ✻	Secrétaire de 2e classe.
M. le Cte Ch. de Kergorlay	Secrétaire de 3e classe.
M. le Cte de Suzannet	Attaché.
M. Deshorties ✻	Consul, chancelier.
M. Bovet ✻	Secrétaire-archiviste.

Auditeur de Rote.

M. l'abbé Isoard.

SANDWICH (ILES).

Honolulu	M. Daloz (Eugène) Ⓜ	Cons. et comm. du gouvern.
	M. Ratard	Chancelier.

SERBIE.

Belgrade. — M. le Bon des Michels O✻, Ministre résident.

M. de Saizieu	Chancelier.

SIAM (Royaume de).

Bangkok	M. de Vienne ✻	Cons. et comm. du gouvern.
	M. Lorgeou	Chancelier.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Stockholm. — M. le Mis de Tamisier O✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

M. le Bon Robert de Billing ✻	Secrét. de 2e cl. (en congé).
M. Marchand	Secrétaire de 2e classe.
M. d'Ormesson ✻, cap. d'ét.-maj.	Attaché militaire.
M. Thiébaut ✻	Chancelier.

Carlshamm	*M. Dahl*	Agent vice-consul.
Gelfe	*M. Cella*	Agent consulaire.
Gothembourg	*M. Caravello*	Agent vice-consul
Hernösand	*M. Kempe*	Idem.
Hudikswall	*M. Trost*	Idem.
Lulea	*M. Finell*	Idem.

Malmo	*M. Frick*	Agent consulaire.
Norkoping	*M. Thunstrom*	Agent vice-consul.
Pitea	*M. N.*	Idem.
Saint-Barthélemy	*M. Delisle (Ant. Sapenne)*	Agent consulaire.
Soderhamm	*M. Torsius*	Idem.
Sundswall	*M. Rothman*	Agent vice-consul.
Umea	*M. Forsell*	Idem.
Westerwick	*M. Carlsson*	Idem.
Wisby	*M. Kinberg*	Idem.
Ystad	*M. Hemberg*	Idem.
Christiania	M. Le Monnyer	Consul.
	M. Henriot ✻	Chancelier.
Aalesund	*M. Rœnneberg*	Agent consulaire.
Arendal	*M. Kallevig*	Idem.
Bergen	*M. Greve*	Agent vice-consul.
Christiansand	*M. Reinhardt*	Agent consulaire.
Christiansund	*M. Allan*	Idem.
Drammen	*M. Omstedt*	Agent vice-consul.
Flekkefjord	*M. N.*	Agent consulaire.
Frederickshald	*M. Stang*	Idem.
Frederickstad	*M. Thüs*	Agent vice-consul.
Grimstad	*M. Crawfurd (John)*	Agent consulaire.
Hammerfest	*M. Finkenhagen*	Idem.
Langesund	*M. Just Wright*	Idem.
Laurvig	*M. Oppen*	Idem.
Mandal	*M. Giertsen*	Idem.
Molde	*M. Macé (Émile)*	Idem.
Moss et Soon	*M. Peterson*	Idem.
Namsos	*M. Van Severen*	Idem.
Œster-Risoër	*M. Stian-Finne*	Idem.
Sarpsborg	*M. Mörch (Severin)*	Idem.
Skien, Porsgrund et Brevig	*M. Möller Jun. (Hans)*	Idem.
Stavanger	*M. Rosenkild ✻*	Agent vice-consul.
Tonsberg	*M. Wilhelmsen*	Agent consulaire.
Tromsoë	*M. Wilhelm Mack*	Idem.
Trondhjem	*M. Lundgreen*	Idem.

SUISSE.

Berne. — S. Exc. M. Challemel Lacour, Ambassadeur.

M. N	Secrétaire de 1re classe.
M. Balny d'Avricourt ✻	Secrétaire de 2e classe.
M. le Bon de Méneval	Secrétaire de 3e classe.
M. Marin	Attaché.
M. d'Aiguy, capit. d'infanterie	Attaché militaire.
M. d'Aure ✻	Chancelier.

Zurich	*M. Baragnon*	Agent vice-consul.
Bâle	M. Mariani ✻	Consul.
	M. Poitevin	Chancelier.
Genève	M. le Bon de Vaux ✻	Consul.
	M. Audisio (Édouard)	Chancelier.

TUNIS (Régence de).

Tunis	M. Roustan O ✻	Consul général et chargé d'affaires.
	M. Lequeux	Elève-consul.
	M. Coinze ✻	Consul-juge.
	M. Summaripa (Auguste)	1er drogman.
	M. Jouglet	2e drogman.
	M. Robin	Chancelier.
Béja	*M. Gandolphe (Ferdinand)*	Agent consulaire.
Bizerte	*M. N*	Agent vice-consul.
Gabès	*M. Lacoste (Aurélien)*	Agent vice-consul.
Gerbi	*M. Sidi Mustapha Ben Ibrahim.*	Agent consulaire.
Goulette (la)	*M. Cubisol (Joseph)*	Agent vice-consul.
Kef (le)	*M. Roy*	Agent consulaire.
Mehdia et Monastier	*M. Arnaud*	Idem.
Sfax	*M. Mattei ✻*	Idem.
Sousse	*M. Villedon*	Agent vice-consul.

TURQUIE.

Turquie d'Europe.

Constantinople. — S. Exc. M. Fournier GO ✻, Ambassadeur.

M. le Cte Trist. de Montholon ✻	Secrétaire de 1re classe.
M. Max Fourchon	Secrétaire de 2e classe.
M. Denaut	Secrétaire de 3e classe.
M. Rozet	Attaché.
M. Schlumberger	Idem.
M. Geoffray (Léon)	Idem.
M. Ganivet	Idem.
M. Dumaine	Idem.
M. de Torcy ✻, capitaine d'état-major	Attaché militaire.
M. Perruchot de Longeville O ✻	1er drogman, consul général.
M. Barré de Lancy ✻	Secrétaire-interprète.
M. Robert (Jules) ✻	Second drogman.
M. Rougon ✻	Idem.
M. Gaspary (Emile)	Troisième drogman.
M. Outrey (Georges)	Idem.
M. Rouet	Secrétaire-archiviste.
M. Huart (Clément)	Drogman sans résidence fixe.

Constantinople	M. Dobignie ✻	Consul.
	M. N.	Elève-consul.
	M. Franco	Chancelier.
Brousse (Turquie d'Asie)	*M. De la Morlière*	Agent vice-consul.
Dardanelles (Turquie d'Asie)	*M. Battus (Auguste) ✻*	Consul chargé du vice-consulat.
Ismidt (Turquie d'Asie)	*M. Debris*	Agent consulaire.
Andrinople	M. Flesch ✻	Consul.
	M. N	Drogm.-chanc.

Enos et Dedeagh (Turquie d'Europe)	*M. Sapet*	Agent vice-consul.
Gallipoli (Turquie d'Europe).	*M. d'Andria (Ch.)*	Agent consulaire.
Rodosto (Turquie d'Europe).	*M. d'Andria* ❊	Idem.
Bosna-Seraï.	M. Patin	Consul.
	M. N.	Drogm.-chanc.
Mostar	*M. Wiet (Gaston)*	Agent vice-consul.
Canée (La)	M. Cor.	Consul.
	M. Missir.	Drogm.-chanc.
Candie	*M. Ittar*	Agent vice-consul.
Retimo	*M. Barbieri*.	Agent consulaire.
Philippopolis	M. Langlais	Consul.
	M. Ronzevalle	Drogm.-chanc.
Bourgas	*M. Le Gay*	Agent vice-consul.
Salonique.	M. Mallet (Eugène)	Consul.
	M. Kraïewski	Drogm.-chanc.
Janina.	*M. Moreau* ❊.	Consul hon., agent vice-consul.
La Cavale	*M. Bulgaridès*.	Agent vice-consul.
Larisse et Volo	*M. Robert (Félix)*	Idem.
Monastir.	*M. N*	Agent consulaire.
Prevesa et Arta	*M. Bosio (Joseph)*	Idem.
Serès.	*M. N*	Idem.
Scutari d'Albanie.	M. Le Rée (Albert)	Consul.
	M. N.	Drogm.-chanc.

Bulgarie.

N.	M. Schefer (Jules) ❊.	Consul général.
	M. Podhayski	Chancelier.
Routschouck	*M. Féret*.	Consul hon., agent vice-consul.
Sofia	*M. de Maricourt*	Agent vice-consul.
Varna.	*M. Boysset (Emile)* Ⓜ	Idem.
Widdin	*M. Flandin*.	Idem.

Turquie d'Asie.

Alep.	M. Destrées ❊	Consul.
	M. Rogier	Drogm.-chanc.
Adana.	*M N*.	Agent vice-consul.
Alexandrette	*M. Garelli*	Idem.
Antioche	*M. Pons (Alexandre)*.	Agent consulaire.
Diarbekir	*M. Pons (Honoré)*	Idem.
Mersina et Tarsous . . .	*M. Geofroy (Marius)* ❊. . . .	Consul honor., agent vice-consul.
Orfa.	*M. Armand Martin*.	Agent consulaire.
Bagdad.	M. Pérétié (Alfred).	Consul.
	M. Bertrand (Alphonse)	Drogm.-chanc.

Bassorah	*M. de Sarzec*	Agent consulaire.
Mossoul	*M. Siouffi (Nicolas)*	Agent vice-consul.
Beyrouth	M. Delaporte O✱	Consul général.
	M. Schmid	Élève-consul.
	M. Péretié O✱	Secrétaire-interp., 1er drogman.
	M. Rousseau (Alfred)	Drogm.-chanc.
	M. Collomb (Lucien)	Élève-drogman.
Acre et Caïffa	*M. Germain*	Agent vice-consul.
Djeddah	*M. le Dr Suret* O✱	Idem.
Lattakié	*M. Geofroy (Adolphe)*	Idem.
Naplouse	*M. N.*	Agent consulaire.
Nazareth	*M. Koubroussi (Ibrahim)*	Idem.
Saïda	*M. Durighello*	Agent vice-consul.
Safet et Tibériade	*M. Abbo (Jacoub)*	Agent consulaire.
Tripoli de Syrie	*M. Blanche* ✱	Consul honor., agent vice-consul.
Damas	M. Guys ✱	Consul.
	M. Portalis (Edmond)	Drogm.-chanc.
	M. Alric	Élève-drogm.
Homs et Hama	*M. Bambino*	Agent consulaire.
Jérusalem	M. Patrimonio ✱	Consul.
	M. Sauvaire (Auguste)	Drogm.-chanc.
Gaza	*M. Rock (Pierre)*	Agent consulaire.
Jaffa	*M. Chevarrier*	Agent vice-consul.
Ramlé	*M. Damiani*	Agent consulaire.
Larnaca	M. Dozon ✱	Consul.
	M. Pons (Gaston)	Drog. chancelier.
Limassol	*Acamas*	Agent consulaire.
Nicosie	*Lafon*	Idem.
Smyrne	M. de Pellissier de Reynaud ✱	Consul.
	M. Laffond (Gustave)	1er drogman.
	M. Lacau	Drogm.-chanc.
Adalia et Konieh	*M. N.*	Agent consulaire.
Aïdin	*M. d'Andria (Charles)*	Idem.
Cassaba	*M. Binson*	Idem.
Cassos	*M. Mavry*	Idem.
Chio	*M. Spadaro*	Idem.
Macri	*M. Casilli*	Idem.
Magnésie	*M. Nipote*	Agent vice-consul.
Metelin	*M. Roboly (Charles)*	Agent consulaire.
Moughla	*M. Michalopoulos*	Agent vice-consul.
Rhodes	*M. Mertrud (Charles)*	Idem.
Samos	*M. N*	Agent consulaire.
Tchesmé	*M. Michel (Hilarion)*	Idem.
Trébizonde	M. Querry ✱	Consul.
	M. Castagne	Drogm.-chanc.
Erzeroum	*M. Gilbert* ✱	Cons., ch. du v.-const.
Samsoun	*M. Doulcet*	Agent consulaire.

Tripoli de Barbarie.

Tripoli de Barbarie	M. FÉRAUD O ✻	Consul, chargé du consulat général.
	M. LEDOULX	1er drogman.
	M. TAILLET	Chancelier.
Bengazi	*M. Ricard*	Agent vice-consul.
Ghadamès	*M. Mohamed el Teni*	Agent consulaire.

Egypte.

M. GODEAUX O ✻, Agent et consul général.

Alexandrie	M. GAZAY ✻	Consul.
	M. N.	1er drogman.
	M. GUILLOIS (Alfred)	2e drogman.
	M. ROUHAUD ✻	Chancelier.
Atfé	*M. Barrière*	Agent consulaire.
Berber	*M. N.*	Idem.
Damanhour	*M. Coury*	Idem.
Damiette	*M. Fackre*	Agent vice-consul.
Jemseh	*M. Sévin*	Agent consulaire.
Kéné	*M. Bichara Ebed*	Idem.
Khartoun	*M. Hansal*	Idem.
Kosséir	*M. Saleh Salib*	Idem.
Mansourah	*M. Habib Calouche*	Idem.
Massouah	*M. Raffray*	Agent vice-consul.
Siouth	*M. Makar Damian*	Agent consulaire.
Tantah	*M. Athanasi*	Idem.
Le Caire	M. MONGE (Lucien) ✻	Consul.
	M. EYMAR	Drogm.-chanc.
Zagazig	*M. d'Aubonne*	Agent consulaire.
Port-Saïd	M. BOURCIER ST-CHAFFRAY ✻	Consul.
	M. N	Drogman-chanc.
Ismaïlia	*M. Craveri*	Agent vice-consul.
Suez	*M. Laporte (Georges)*	Idem.

URUGUAY.

Montevideo	M. LAURENT COCHELET ✻	Consul générai et chargé d'aff.
	M. N.	Chancelier.
Maldonado	*M. Ramiro de las Carreras*	Agent vice-consul.
Paysandu	*M. Caissiols*	Agent consulaire.

VENEZUELA.

Caracas	M. DE TALLENAY ✱	Consul général et chargé d'aff.
	M. LHÔTE ✱	Chancelier.
Barcelona	*M. Couturier*	Agent vice-consul.
Carupano	*M. J. Giamarchi.*	Agent consulaire.
Ciudad-Bolivar	*M. Dalla Costa*	Idem.
Cumana	*M. Nelly (A.)*	Idem.
Guayra (La)	*M. Maury*	Agent vice-consul.
Maracaïbo	*M. Roncayolo*	Idem.
Puerto Cabello	*M. Seidel (Henri)*	Idem.

WURTEMBERG.

Stuttgart	M. le Mis DE RIPERT-MONTCLAR ✱	Consul.
	M. DE BANCENEL	Chancelier.

ZANZIBAR.

Zanzibar	M. GAILLARD DE FERRY (Georges)	Consul.
	M. BERTRAND (Emmanuel)	Chancelier.

CHAPITRE VI.

AMBASSADEURS ET MINISTRES

CONSULS ET VICE-CONSULS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES

RÉSIDANT EN FRANCE.

ALLEMAGNE (Empire d').

Paris, rue de Lille, 78.

S. A. M. le prince DE HOHENLOHE-SCHILLINGSFÜRST, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

(23 mai 1874.)

M. le Cte DE WESDEHLEN	Conseiller d'ambassade.
M. BÜLOW.	1er Secrétaire d'ambassade.
M. DE STEINBERG.	Attaché d'ambassade.
M. le lieutenant-colonel DE BÜLOW	1er Attaché militaire.
M. le capitaine DE GENTZKOW	2e Attaché militaire.

Dunkerque	*M. Wagner (Alb.)*	Consul.
Calais	*M. Stavenhagen*.	Vice-consul.
Boulogne-sur-Mer.	*M. N*	Idem.
Le Havre.	*M. le Bon de Lindenfels*. . . .	Consul.
Honfleur..	*M. Wagner (Jonathan)*. . . .	Vice-consul.
Caen	*M. N*	Idem.
Nantes.	*M. Bardot (Marius)*.	Gérant intérim. du consulat.
Saint-Nazaire	*M. Quirouard (L. R. Th.)* . . .	Vice-consul.
La Rochelle.	*M. Pellevoisin (Alp.)*	Consul.
Rochefort.	*M. Lesueur (Ernest)*	Idem.
St-Martin-de-Ré	*M. Souchet (Pierre-Em.)* . . .	Idem.
Bordeaux.	*M. Winter (H.)*	Consul.
Cette	*M. Kæster (Adolphe)*.	Idem.
Marseille.	*M. le Cte de Bothmer (H.)*. . .	Idem.
Port de Bouc, Martigues et La Tour Saint-Louis.	*M. Vidal (Léon)*.	Vice-consul.

Nice	*M. de Hasperg*	Consul.
Menton	*M. N.*	Agent consulaire.
Alger	*M. Frœbel (Jules)*	Consul.
Saïgon	*M. Saltzkorn*	Consul général.
Papete (Tahiti)	*M. Godeffroy (Gustave)*	Consul.
Le Gabon	*M. Schulze*	Idem.

ANNAM (Royaume d').

Saïgon	M. NGUYEN THANY	1er consul.
	M. PHAN KIEM ICH	2e consul.

ARGENTINE (Confédération).

Paris, rue de Berlin, 5.

M. BALCARCE, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(27 décembre 1863 et 19 mars 1872.)

M. Eduardo YBARBALZ	1er Secrétaire.
M. Federico ELORTONDO	2e Secrétaire.
M. Eduardo PEREZ	Attaché.
M. F. W FERNANDEZ	Attaché militaire.

Paris	M. Otto BEMBERG, rue Grange-Batelière, 12	Consul.
	M. Vega (Domingo)	Vice-consul.
Calais	*M. Dejean*	Consul.
Le Havre	*M. Madero (F.)*	Idem.
Rouen	*M. Vanier*	Vice-consul.
Nantes	*M. Gourdon*	Consul.
Bordeaux	*M. de Sta-Coloma (Fern.)*	Consul général.
	M. de Sta-Coloma (Alb.)	Vice-consul.
Bayonne	*M. Roby*	Consul.
Pau	*M. Clottes*	Vice-consul.
Tarbes	*M. Albarracin*	Idem.
Oloron	*M. Latapie (Alfred)*	Idem.
Cette	*M. Audrin (Charles)*	Idem.
Lyon	*M. Cote (Alfred)*	Consul.
Marseille	*M. Andrès Cadiz*	Idem.
	M. Pianello (Spirion)	Vice-consul.
Nice	*M. Lagarrigue (Fernand)*	Consul.
Alger	*M. le Bon de Hoben*	Idem.
Oran	*M. Castel (Isidore)*	Vice-consul.
Bône	*M. Bronde (Casimir)*	Idem.
Philippeville	*M. Llado (J.)*	Idem.

AUTRICHE-HONGRIE (Empire d').

Paris, rue Las Cases, 7 et 9, de 1 à 3 heures. — Visa, 5 fr., légalisation, 6 fr.

S. Exc. M. le Cte DE BEUST GC✻, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

(15 juillet 1876.)

M. le Cte DE KUEFSTEIN	Conseiller d'ambassade.
M. DE HENGELMÜLLER-HENGERVAR	1er secrétaire.
M. le Cte Joseph WODZICKI	2e secrétaire.
M. le Cte TH. ZICHY	3e secrétaire.
M. le Mis DE PALLAVICINI	Attaché.
M. le Cte CLARY-ALDRINGEN	Idem.
M. le lieut.-colonel DE BONN	Attaché militaire.
M. le Bon VESQUE DE PÜTTLINGEN	Secrétaire de la chancellerie.
M. Ch. L. POLLAK	Idem.

Paris	M. le Bon DE ROTHSCHILD (Gustave) C✻, rue Laffitte, 19	Consul général.
	M. le Dr WALCHER DE MOLTHEIM	Consul gén. adjoint.
Dunkerque	*M. Plaideau (N.)*	Consul.
Calais	*M. Vendroux*	Vice-consul.
Boulogne	*M. Adam (Achille)* ✻	Idem.
Saint-Valery-s.-S.	*M. Vasseur*	Agent consulaire.
Dieppe	*M. Bunel*	Idem.
Fécamp	*M. Leborgne (Auguste)*	Idem.
Rouen	*M. Pimont (Alfred)*	Idem.
Le Havre	*M. Troteux (Étienne)*	Consul.
Honfleur	*M. Thiis*	Agent consulaire.
Caen	*M. de Bois-Lambert*	Idem.
Saint-Valery-en-C	*M. Le Seigneur*	Idem.
Cherbourg	*M. Mauger (Léon)*	Idem.
Saint-Malo	*M. Boismenu (Franç. G.)*	Idem.
Brest	*M. Le Pomellec (Ed.)*	Vice-consul.
Lorient	*M. Ouizille*	Idem.
Nantes	*M. Briandeau*	Consul.
La Rochelle	*M. Admirauld*	Agent consulaire.
Lyon	*M. Cote (Marius)*	Consul.
Bordeaux	*M. Lalande (Armand)*	Idem.
Bayonne	*M. Sée-Rodrigues (Salomon)*	Vice-consul.
Cette	*M. Scheydt (Gustave)*	Idem.
Marseille	*M. de Sarnfeld* O✻	Consul général.
Port de Bouc	*M. Vidal (Léon)*	Agent consulaire.
Toulon	*M. Jouve* ✻	Agent vice-consul.
Nice	*M. d'Auzac (George)*	Consul.
Menton	*M. Martini de Châteauneuf*	Vice-consul.
Bastia	*M. Valery fils*	Agent vice-consul.
Alger	*M. Ghezzi*	Consul général.
Oran	*M. Sgitcowich*	Vice-consul.
Bone	*M. Bourgoin*	Idem.
Mostaganem	*M. Pizzoli (Antoine)*	Agent consulaire.
Bougie	*M. Martel (Clément)*	Idem.
Philippeville	*M. Alby (Tranquille)*	Idem.
Saïgon	*M. Grün (Ernest)*	Consul.

BAVIÈRE.

Rue de Berry, 5.

M. Reither, chargé d'affaires.

(22 octobre 1877.)

BELGIQUE (Royaume de).

Paris, faubourg Saint-Honoré, 153, de midi à 2 heures.

M. le baron Beyens GO✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(7 février 1864 et 29 mars 1871.)

M Garnier	Conseiller de légation.
M. Georges Neyt	Secrétaire de 1re classe.
M. le Cte Gaston d'Arschot	Idem.
M. le Duc Joseph d'Ursel	Idem.
M. Maskens	Idem.
M. David de Gheest O✻	Secrétaire honoraire.
M. Coppens de Fontenay	Chancelier, consul gén. hon.

Dunkerque et Gravelines	*M. de Wulff-Cailleret*	Consul.
Lille	*M. Dansaert (Egide)*	Idem.
	M. Crepy (Edouard)	Vice-consul.
Valenciennes	*M. Nauts*	Consul.
Calais	*M. Dessin (Charles)*	Idem.
Boulogne	*M. Adam (Achille)* ✻	Idem.
Saint-Valery-sur-Somme	*M. Crocsel*	Agent consulaire.
Rouen	*M. Thillaye du Boullay*	Consul.
Tourcoing	*M. Sioen (Louis)*	Idem.
Roubaix	*M. Allart (Léon)*	Idem.
Dieppe	*M. Lee-Jortin*	Vice-consul.
Le Havre	*M. Kreglinger*	Consul.
Cherbourg	*M. Liais (Édouard)*	Idem.
Brest	*M. Le Pomellec*	Consul.
Lorient	*M. Dufilhol (Edgard-J.)*	Idem.
Nantes	*M. Goullin (G. C.)*	Idem.
Saint-Nazaire	*M. Coste*	Idem.
Noirmoutiers	*M. Pineau (Joseph)*	Vice-consul.
Saint-Martin de Ré	*M. N.*	Idem.
Ile d'Oléron	*M. Compère*	Idem.
La Rochelle	*M. Romieux (Paul)*	Consul.
Marennes	*M. N*	Vice-consul.
Bordeaux	*M. Damas* junior	Consul.
	M. Bruno-Lacaze	Vice-consul.
Libourne	*M. Morange*	Idem.
Marmande	*M. Géraudie (Léon)*	Idem.
Bayonne	*M. Labrouche (Félix)*	Consul.
Montpellier et Cette	*M. Bazille (Louis)*	Idem.

Marseille	*M. de Vries*	Consul.
	M. Court (J.-B.)	Vice-consul.
Toulon	*M. Aube (Ed.)*	Consul.
Nice	*M. de Ricordy*	Idem.
Avignon	*M. Barbier (Pierre)*	Idem.
Lyon	*M. Quisard (F.-M.)*	Idem.
Nancy	*M. Sépulchre (Victor)*	Idem.
Reims	*M. Rivart*	Idem.
Saint-Quentin	*M. de Jaer (G.)*	Idem.
Bastia	*M. Manfredi*	Vice-consul.
Alger	*M. Cartuyvels (Félix-J.)*	Consul.
Bone	*M. Laugier*	Vice-consul.
Philippeville	*M. Alby*	Agent consulaire.
Oran	*M. Vogley*	Consul.
La Réunion	*M. Morin (Édouard)*	Idem.
Saïgon	*M. Speidel (F. W.)*	Idem.

BOLIVIE (République de).

Paris	M. Wolckmar (Ernest)	Consul général.
	M. Artola, rue de l'Échiquier, 27	Consul.
Brest	*M. du Breil, Mis de Rays*	Consul.
Bordeaux	*M. Charpentier (Eugène)*	Idem.
Nantes	*M. Henri Collinet*	Vice-consul.
Le Havre	*M. Germain (Victor)*	Consul.
Marseille	*M. Roussier (Camille)*	Idem.
	M. Pascal (Noël)	Vice-consul
Lyon	*M. Hübsch*	Consul.
Alger	*M. de Hoben (Louis-Ch.)*	Idem.

BRÉSIL (Empire du).

Paris, rue de Téhéran, 13 et 17, de midi à 3 heures. — Visa gratis.

M. le Vte d'Itajuba GO✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
(12 janvier 1868 et 22 juin 1871.)

M. le Ch^ier Antonio d'Araujo O✻	Secrétaire.
M. Vieira Monteiro	Attaché de 1re classe.
M. P. Correia d'Araujo	Idem.
M. Pereira Franco	Idem.
M. J. M. da Rocha ✻	Idem.

Paris	M. Maciel da Rocha ✻, rue du Colysée, 43.	Chargé du consulat général.
	M. Barboza (Manoel-José)	Vice-consul.
Lille	*M. Bayart (Louis)*	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Féron*	Idem.

Calais	*M. Mullard*	Vice-consul.
Boulogne-sur-Mer	*M. Adam (Hippolyte)*	Idem.
Abbeville	*M. Herman*	Idem.
Le Havre	*M. Ferreira Alves (E.)*	Idem.
Rouen	*M. Niel (Pierre-Eugène)*	Idem.
Cherbourg	*M. Bonfils (Gustave)*	Idem.
Brest	*M. Kerros (Edouard)*	Idem.
Lorient	*M. Sellier (Léon)*	Idem.
Nantes	*M. Crouan (Denis)*	Idem.
Saint-Nazaire	*M. N*	Idem.
Bordeaux	*M. Cahuzac (Alphonse)*	Idem.
Bayonne	*M. Molinié (Camille)*	Idem.
Cette	*M. Scheydt*	Idem.
Montpellier	*M. Vialars*	Idem.
Port-Vendres	*M. Mas (Adrien)*	Idem.
Marseille	*M. da Costa Saraiva (A.)*	Idem.
Toulon	*M. Jouve (Victor)*	Idem.
Menton	*M. Farauld (Félix)*	Idem.
Nice	*M. Barla*	Idem.
Lyon	*M. Payen (Edouard)*	Idem.
Alger	*M. Servaï (Joseph)*	Consul.
Oran	*M. Mazurel*	Vice-consul.
Cayenne	*M. de Abranches*	Consul.

CHILI (République du).

Paris, rue de Monceau, 54.

M. Alberto BLEST GANA, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(13 mai 1870 et 29 avril 1872.)

M. MORLA-VICUÑA	1er secrétaire.
M. Carlos ZAÑARTU	2e secrétaire.
M. HURTADO	Attaché.
M. CAZOTTE	Idem.
M. BLEST GANA (Albert)	Idem.

Paris	M. Carlos ZAÑARTU	Chargé du consulat général.
	M. N.	Vice-consul.
Rouen	*M. Dubosq-Lettré*	Vice-consul.
Le Havre	*M. Petitbon*	Consul par intérim.
Brest	*M. Feillet*	Idem.
Nantes	*M. Le Blanc (Annibal)*	Idem.
Saint-Nazaire	*M. Leblanc*	Gérant intérimaire du consulat.
Bordeaux	*M. Landau (Elie)*	Consul.
	M. Momus (Eugène)	Vice-consul.
Cette	*M. Caron*	Consul.
Marseille	*M. Armand (Albert)*	Idem.
Bayonne	*M. Molinié (Camille)*	Idem.
Nice	*M. Lagarrigue (Fernand)*	Idem.
Lyon	*M. Guinet (François)*	Vice-consul.
Alger	*M. Saint-Lager (Juillet)*	Consul.
Taïti	*M. Siefert (Adolphe)*	Idem.

CHINE

Paris, avenue du Roi de Rome, 27.

M. le Mis Tseng (Kee-Tzee), Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(10 janvier 1879.)

M. Tchenn Yuan Tsi . . . . 1er Secrétaire.
M. Li Shu Tchang . . . . 1er Secrétaire.
M. Leou Han Tsin. . . . . 3e Secrétaire.
M. Yang Wenn Houei. . . . . Attaché.
M. Lien Fang. . . . . 1er interprète.
M. Lien Tching. . . . . 2e interprète.

COLOMBIE (États-Unis de la).

Paris, boulevard Haussmann, 163.

M. le Gal Camargo, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire (absent).

(12 janvier 1879.)

M. Andres de Santa-Maria . . . . Secrétaire. (Chargé d'affaires par intérim.)
M. Aristides V. Gutierrez. . . . . Secrétaire.
M. Joaquin de Mier . . . . Idem.
M. Ricardo Cuellar. . . . . Attaché.
M. Raymundo de Santo-Mario . . . . Idem.
M. Enrique de Argaez . . . . Idem.
M. Custodio Laverde. . . . . Idem.

Paris	M. J. Triana, rue de Rennes, 105	Consul général.
	M. Garcia (Raphaël).	Vice-consul.
Le Havre.	*M. Cenon Sanchez.*	Consul.
Saint-Nazaire.	*M. Flores (Paulino)*	Idem.
Bordeaux.	*M. Tenorio.*	Idem.
	M. Lamarque (Eugène). . . .	Vice-consul.
Marseille.	*M. Herran (L. F.)*	Consul.

COSTA-RICA (République de).

Paris	M. Piza (Samuel), rue Auber, 16.	Consul général.
	M. Maduro (Elias)	Consul.
	M. Zubiria (Francisco).	Vice-consul.
Dunkerque	*M. de Bæcque (L.)*.	Consul.

Le Havre.	*M. Hartog (Frédéric).*	Consul provisoire.
Rouen.	*M. Thillaye du Boulay*	Consul.
Saint-Malo	*M. Duguen (Eug.)*	Idem.
Nantes.	*M. Toché (E.)*	Idem.
Bordeaux.	*M. Tournon (Hippolyte).* . . .	Idem.
Bayonne	*M. Poydenot (Raimond).* . . .	Idem.
Marseille.	*M. Roussier (Cˡˡᵉ)*	Idem.
Nice.	*M. Gassier.*	Vice-consul.
Oran	*M. Bentata (Moïse)*	Consul provisoire.

DANEMARK (Royaume de).

Paris, rue de l'Université, 37, de 1 à 3 heures. — Visa gratis.

M. le comte DE MOLTKE-HVITFELDT GO✵, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(9 avril 1860 et 8 mai 1871.)

M. le Cᵗᵉ DE KNÜTH O✵. . . . . Secrétaire.
M. DE RABEN-LEWETZAU . . . . Attaché.

Paris	M. Paul CALON ✵, rue Hauteville, 53	Consul général.
Dunkerque	*M. Bonvarlet (Alexand.).* . . .	Consul.
Gravelines	*M. Demarle-Fétel.*	Vice-consul.
Calais	*M. Vendroux*	Idem.
Boulogne.	*M. Carmier.*	Idem.
Étaples.	*M. Souquet.*	Idem.
Saint-Valery-sur-Somme. . .	*M. Scelles*	Idem.
Dieppe.	*M. Le Griel (H. J. F.).*	Idem.
Rouen.	*M. Elmering*	Idem.
Fécamp	*M Constantin (A.).*	Consul.
Le Havre.	*M. Braëm*	Vice-Consul.
Honfleur.	*M. Thiis.*	Idem.
Caen	*M. Lemaître (Arthur).*	Idem.
Saint-Valery-en-Caux. . . .	*M. Le Seigneur*	Idem.
Granville.	*M. Le Mengnonnet.*	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Liais*	Idem.
Saint-Malo	*M. Desessarts.*	Idem.
Lorient	*M. Dufilhol (E. J. A.)*	Idem.
Morlaix	*M. Miorcec (Gabriel)*	Idem.
Brest	*M. Kerros (Édouard).*	Idem.
Pouliguen, Le Croisic	*M. Maillard*	Idem.
Nantes.	*M. Bourcard*	Consul.
	M. Bourcard (Ulrich).	Idem.
Saint-Nazaire	*M. Boudet*	Idem.
Marennes.	*M. Benoît*	Idem.
Bordeaux.	*M. Kirstein.*	Consul.
Bayonne	*M. Bailac (Julien).*	Idem.
Cette	*M. Jansen (J. M.)* ✵	Idem.
	M. Jansen (Georges-Diedrich) .	Vice-consul.
Marseille.	*M. Folsch von Fels (H.)*	Consul.

Port-Vendres	*M. Pams-Bohé*	Vice-consul.
Toulon	*M. Renard (Louis-Prosp.)*	Idem.
Nice	*M. Raynaud (Pierre-Ant.)*	Idem.
Menton	*M. D'Adhémar*	Idem.
Ajaccio	*M. Myhlenphort (C. A.)*	Consul.
Alger	*M. Ghezzi*	Idem.
Oran	*M. Manégat (Michel)*	Idem.
Bone	*M. Arnaud (Marius)*	Idem.
Philippeville	*M. Schneider (Fréd. J.)*	Vice-consul.
Mostaganem	*M. Pizzoli (Antoine)*	Idem.
Pondichéry	*M. N.*	Consul
Saïgon	*M. Speidel (F. W.)*	Idem.
Papeete (îles de la Société)	*M. Smidt (Fr. Ch. C.)*	Idem.
Saint-Pierre (Martinique)	*M. Berne (Michel)*	Idem.

DOMINICAINE (République).

Paris	M. L. Bloch, 16, rue d'Enghien	Consul général.
	M. Léon Carlet	Vice-consul.
Nancy	*M. Collin (Hubert-Félix)*	Consul.
Le Havre	*M. Ancel (Raoul)*	Consul général.
	M. Postel	Consul.
	M. Duchemin	Vice-consul.
Nantes	*M. Aubert (L.)*	Consul.
Saint-Nazaire	*M. Cherot (Auguste)*	Idem.
Bordeaux	*M. Duclou (Georges)*	Consul.
Marseille	*M. de Guérin de Cayla (Alphonse)*	Consul général.
	M. de Guérin de Cayla (Georges)	Vice-consul.
Nice	*M. Girard (Achille)*	Consul.
Bastia	*M. de Vincenti (Jean)*	Idem.
Oran	*M. Bentata (Moïse)*	Idem.

ÉQUATEUR (République de l').

Paris	M. Ballen (Clément), boulevard Haussmann, 21	Consul général.
	M. Bustamente (Franç.)	Vice-consul.
Le Havre	*M. Carbo (José-Gomez)*	Consul.
Bordeaux	*M. Johns (Gustave)*	Idem.
	M. Balay (Edouard)	Vice-consul.
Marseille	*M. Chaix-Bryan (Éd.)*	Consul.
Avignon	*M. Chapouen*	Idem.

ESPAGNE.

Paris, quai d'Orsay, 25, de 1 à 3 heures. — Visa gratis. Le visa des passe-ports a été transféré au vice-consulat d'Espagne. — Ne sont visés à l'ambassade que les passe-ports diplomatiques.

S. Exc. M. le Mis DE MOLINS GC✻, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

(28 février 1875.)

M. le Mis DE CASA FUERTE	1er Secrétaire
M. JULIO DE ARELLANO	2e Secrétaire.
M. EMILIO HEREDIA	3e Secrétaire.
M. J. FELIPE SAGRARIO	Idem.
M. F. ROCA DE TOGORES	Attaché.
M. A. F. DE CORDOBA	Idem.
M. G. OSMA	Idem.
M. A. VALLEJO MIRANDA ✻	Attaché honoraire.
M. le capitaine de vaisseau J. TOGORES	Attaché militaire.
M. le capitaine NADALES	Idem.

Paris	M. PONTE DE LA HOZ, avenue des Champs-Élysées, 125	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Foort*	Vice-consul.
Cambrai	*M. Roth Le Gentil*	Idem.
Calais	*M. Hobacq (Henri)*	Idem.
Boulogne	*M. Carmier*	Idem.
Lille	*M. Venot (Gustave-Philippe)*	Idem.
Reims	*M. Irroy (Ernest)*	Idem.
Dieppe	*M. Chapman (Fréderick)*	Idem.
Fécamp	*M. Houlbrèque*	Agent consulaire.
Saint-Valéry-sur-Somme	*M. Desgroiselle*	Vice-consul.
Rouen	*M. Vauquelin (Félix)*	Idem.
Le Havre	*M. Rodriguez*	Consul.
	M. Manuel G. Agüero	Vice-consul.
Trouville	*M. Raimondi (José)*	Idem.
Honfleur	*M. Wagner*	Agent consulaire
Caen	*M. Corchon (José)*	Vice-consul.
Granville	*M. Leclère (Charles)*	Idem.
Morlaix	*M. Alexandre (Victor)*	Idem.
Cherbourg	*M. Liais*	Vice-consul.
Brest	*M. Kerros (Édouard)*	Idem.
Audierne	*M. Fenoux*	Idem.
Saint-Malo	*M. Lemoine (Anatole)*	Idem.
Lorient	*M. Dufilho*	Idem.
Saint-Nazaire	*M. Quiros*	Consul.
Nantes	*M. Theband (Alex. Hipp.)*	Vice-consul.
Ile d'Oléron	*M. Eschasseriaux (Émile)*	Idem.
Sables-d'Olonne	*M. Puget*	Idem.
La Rochelle	*M. Michel (Charles)*	Idem.
Rochefort	*M. Ponty*	Idem.
Bordeaux	*M. Pereira (Joaquin)*	Consul.
	M. Estarico y Cambronero	Vice-consul.
Lesparre	*M. Menendez Cornellana*	Idem.
La Teste et Arcachon	*M. Guirior y Arcona*	Idem.

Albi	*M. Bourget (R. Michel)*	Vice-consul.
Toulouse	*M. Lluch (José Maria)*	Idem.
Simorre	*M. Costade (Alcide).*	Idem.
Saint-Jean-de-Luz et Socoa	*M. Yanez (Ant.)*	Idem.
Bayonne	*M. Bernal de O'Reilly*	Consul général.
Oloron	*M. Galisteo*	Vice-consul.
Hendaye	*M. Campuzano y Rubio*	Idem.
Béziers	*M. Marty (Juan).*	Idem.
Carcassonne	*M. Blanc (Antonin).*	Idem.
Agde	*M. Raffanel (Charles).*	Idem.
Cette	*M. Florez è Ibanez (Carl.)*	Consul.
Cette	*M. Ibarra*	Idem.
Montpellier	*M. Castelnau*	Idem.
Narbonne	*M. Reynal*	Vice-consul.
Cassis	*M. Bouys*	Agent consulaire.
Perpignan	*M. Garcia (José).*	Consul.
Prades	*M. Guillo (Jean).*	Agent consulaire.
Céret	*M. Don (Pierre).*	Idem.
Foix	*M. Dresch (Georges).*	Idem.
Beaucaire	*M. Roumieux (Louis).*	Vice-consul.
Arles	*M. Robolly*	Idem.
La Ciotat	*M. Vasallo (Fortunado).*	Idem.
Pauillac	*M. Serra y Larrea*	Idem.
La Nouvelle	*M. Rival*	Idem.
Port-Vendres	*M. Jarlier*	Idem.
Marseille	*M. Zavala (Ram. Gonz.)*	Consul.
Toulon	*M. Bourgarel*	Idem.
Nice	*M. Gambard (Ernest).*	Idem.
Menton	*M. Galleani*	Idem.
Port-de-Bouc	*M. Rivière (Claude)*	Agent consulaire.
Aigues-Mortes	*M. Duval (Léon).*	Vice-consul.
Bandol	*M. Laurent (Blaise)*	Idem.
Lyon	*M. Fabra (Elviro)*	Idem.
Saint-Étienne	*M. Gerin (François)*	Idem.
Bastia	*M. Valery*	Idem.
Alger	*M. de Burgos (Auguste).*	Consul général.
	M. Bustamante	Vice-consul.
Philippeville	*M. Pinar y Garcia (Fr.).*	Idem.
Oran	*M. Rubi*	Consul.
	M. Diaz Miranda (Ant.).	Vice-consul.
Bone	*M. Llambias*	Idem.
Constantine	*M. Pérals (José).*	Idem.
Tenez	*M. Polo Sanchez*	Idem.
Mostaganem	*M. Bollard (Jules)*	Idem.
Nemours	*M. Nahon*	Agent consulaire.
Cherchell	*M. Bell (Félix).*	Vice-consul.
Bougie	*M. Batalla (Frédéric).*	Idem.
Arzew-le-Por	*M. Vicedo (Thomas)*	Idem.
Ile Bourbon	*M. Sauger*	Vice-consul.
Saïgon	*M. Soulère (Émile-Aug.).*	Consul.
Fort-de-France (Martinique)	*M. Dupré (Eugène).*	Vice-consul.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Légation : Paris, Avenue Joséphine, 45. — Bureau du Consulat général : 79, rue de Richelieu. Passe-ports de 11 à 3 heures. — Visa, 5 fr. 35 c.

M. le G[al] NOYES, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(5 septembre 1877.)

M. Robert R. HITT . . . . 1er Secrétaire.
M. Henry VIGNAUD . . . . 2e Secrétaire.

Paris	M. le général Lucius FAIRCHILD	Consul général.
	M. Robert HOOPER	Vice-consul.
Lille	*M. Dubois (Grégoire)*	Agent consulaire.
Dunkerque	*M. Lemathre*	Idem.
Roubaix	*M. Piat (César)*	Idem.
Calais	*M. Vendroux (J. P.)*	Idem.
Boulogne	*M. Trager (Louis)*	Consul.
Saint-Valery-sur-Somme	*M. Duflos-Nicolle*	Agent consulaire.
Dieppe	*M. Le Vert (Jules-W.)*	Idem.
Rouen	*M. Rhodes (Albert)*	Agent commercial.
	M. Esclavy	Vice-comm[al] agent.
Le Havre	*M. Bridgland (John-A.)*	Consul.
	M. Morch (Alfred)	Vice-consul.
Honfleur	*M. Wagner*	Agent consulaire.
Morlaix	*M. Alexandre*	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Postel*	Idem.
Brest	*M. Vienne (L.)*	Agent consulaire.
Saint-Malo	*M. Michel (J.)*	Vice-consul.
Lorient	*M. Sellier (Léon)*	Agent consulaire.
Nantes	*M. Gifford*	Agent commercial.
Saint-Nazaire	*M. Sutton (Henry-P.)*	Agent consulaire.
La Rochelle	*Catlin (Gorge-L.)*	Agent commercial.
	Serres (Gabriel)	Vice-comm[al] agent.
Rochefort	*M. Giraud (A.)*	Agent consulaire.
Reims	*M. Gill (A. G.)*	Consul.
	M. Griffen	Consul délégué.
Saint-Martin (île de Ré)	*M. Roullet (Émile-Louis)*	Agent consulaire.
Ile d'Oléron	*M. Compier*	Idem.
Bordeaux	*M. Gerrish (Benjamin)*	Consul.
	M. Price (Léopold A.)	Vice-consul.
La Tremblade	*M. Robineau*	Agent consulaire.
Cognac	*M. Smith (Thomas-P.)*	Idem.
Bayonne	*M. Leon Gersam*	Idem.
Pau	*M. N*	Idem.
Cette	*M. Nahmens (L. S.)*	Idem.
Marseille	*Gould (John B.)*	Consul.
	M. John	Vice-and dep. cons.
Toulon	*M. Reynaud (Alfred)*	Agent consulaire.
Cannes	*M. de Valcourt (Th.)*	Agent consulaire.
Nice	*M. Vesey (William-H.)*	Consul.
	M. Nash (Herbert-C.)	Vice-consul.
Menton	*M. Piatt*	Agent consulaire.
Limoges	*M. Berthet (Firmin)*	Idem.
Saint-Etienne	*M. Grinnell (Will. M.)*	Agent commercial.
Lyon	*M. Peixotto (Benj. F.)*	Consul.
	M. Grinnell (Will. N.)	Vice-consul.

Alger	*M. Thirion* (*Charles-F.*)	Vice-consul.
Bougie	*M. Maffre*	Agent consulaire.
Oran	*M. Castel* (*Isidore*)	Idem.
Saint-Pierre (Martinique)	*M. Garfield* (*Walter-H.*)	Consul.
	M. Ciceron	Vice-consul.
Fort de France (Martinique)	*M. Labat*	Agent consulaire.
Basse-Terre	*M. Lacour* (*A.*)	Idem.
Guadeloupe (la)	*M. Bartlett* (*Charles*)	Consul.
	M. Lauzdinghein	Vice-consul.
Saint-Pierre, Miquelon	*M. Frecker* (*John-P.*)	Consul.
Cayenne	*M. Decomis* (*Pascal*)	Idem.
Taïti (îles de la Société)	*M. Dorence Atwater*	Idem.
	M. Helly (*William N.*)	Vice-consul.
Gabon	*M. Bushnell*	Agent commercial.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 39, de 11 à 2 heures. — Visa gratis.

S. Exc. Lord Lyons, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
(9 novembre 1867 et 2 mars 1871.)

M. F. O. Adams	1er Secrétaire d'ambassade.
M. G. Sheffield	2e Secrétaire.
Hon. W. A. C. Barrington	Idem.
M. F. Maitland Sartoris	Idem.
Hon. Edwardes	Idem.
M. N R. O'Conor	Idem.
M. F. Atlee	Idem.
Hon. Herbert	Attaché.
M. le général Conolly	Attaché militaire.
M. le capit. de vaisseau Nicholson	Idem.

Paris	M. Falconer Atlee, rue du Faubourg-St- Honoré, 39	Consul.
	M. Willoughby (Henri)	Vice-consul.
Lille	*M. N*	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Taylor* (*Edouard*)	Idem.
Calais	*M. le capitaine Hotham* (*W. B.*)	Consul.
	M. Thomsett	Vice-consul.
Boulogne	*M. Stigand* (*William*)	Idem.
Fécamp	*M. Leger* (*Jul. Édouard*)	Idem.
Dieppe	*M. Jortin* (*Henry W. Lee*)	Idem.
Rouen	*Chapman* (*Capitaine-William-Percy*)	Idem.
Le Havre	*M. Bernal* (*Frédéric*)	Consul.
	M. Soulsby Rowell (*John*)	Vice-consul.
Honfleur	*M. Wagner*	Idem.
Caen	*M. Vaburton* (*Richard-Stovin*)	Idem.
Cherbourg	*M. Vereker* (*H. P.*)	Consul.
	M. Bonfils (*Gustave*)	Vice-consul.
Brest et ports, et places du Finistère et du Morbihan	*M. Rainals* (*H. Th. Alf.*)	Consul.
	M. Le Pomellec (*Éd.*)	Vice-consul.
Lorient	*M. Minier* (*François*)	Idem.

Saint-Malo	*M. Mac Gregor (Malcolm)*	Vice-consul.
Les Sables	*M. Lelièvre (Théophile)*	Agent consulaire
Nantes	*M. le cap. R. C. Clipperton*	Consul.
	M. Boubée (Xavier)	Vice-consul.
Saint-Nazaire	*M. Sutton (Henri-Prince)*	Idem.
Le Croisic	*M. Maillard*	Idem.
Charente (Dép. de la)	*M. N*	Consul.
La Rochelle	*M. Hayes Sadler*	Vice-consul.
Bordeaux	*M. Carew-Hunt (Henri-Thomas).*	Consul.
	M. Carew-Hunt (F)	Vice-consul.
Arcachon	*M. de Lobel*	Agent vice-consul.
Bayonne	*M. Bellairs (Edmund-Hooke-Wilson)*	Vice-consul.
Pau	*M. Church (John)*	Idem.
Cette	*M. Rettmeyer*	Idem.
Lyon	*M. Haden (Charles-S.)*	Idem.
Marseille	*M. Mark (Francis-W.)*	Consul.
	M. Mark (Edward-W.)	Vice-consul.
Toulon	*M. Jouve*	Idem.
Cannes	*M. Barbe (Marius)*	Idem.
Nice	*M. Hay Currie (Arch. A.)*	Idem.
Menton	*M. Palmaro*	Idem.
Ajaccio	*M. Short (John Alex.).*	Consul.
Bastia	*M. Lindsay Jerwis White*	Vice-consul.
Calvi et Ile Rousse	*M. Piccioni*	Consul.
Bonifacio	*M. de Casabianca (D.)*	Vice-consul.
Alger	*M. le lieut.-colonel R. L. Playfair*	Consul général.
Oran	*M. Boozo (Anthony)*	Vice-consul.
Bone	*M. de La Croix (Abel).*	Idem.
Philippeville	*M. Teissier (Henri)*	Idem.
Martinique	*M. Lawless*	Consul.
Cayenne (Guyane française)	*M. Wooldridge*	Idem.
Basse-Terre	*M. Hurel*	Agent consulaire.
Guadeloupe	*M. Nesty*	Vice-consul.
La Réunion (île)	*M. Annesler*	Consul.
Saïgon	*M. Tremlett (Charles F.)*	Idem.
Nouvelle-Calédonie	*M. Layard (Edgard-L.).*	Idem.
Dakar (Sénégal)	*M. Pillot*	Vice-consul.
Gabon	*M. Hopkins*	Consul.

GRÈCE (Royaume de).

Paris, rue Vezelay, 11.

M. le prince YPSILANTI, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(5 juillet 1876.)

M. N. DELYANNI O✠	1er Secrétaire.
M. SCARAMANGA	2e Secrétaire.
M. JEAN TOULIS	Attaché.

Paris	M. le Bon D'ERLANGER (Émile), rue Taitbout, 20	Consul général.
Versailles	*M. le Cte de Croizier*	Vice-consul.

Calais	*M. Darquer (Ad.)*	Vice-consul.
Boulogne	*M. Van der Zee*	Idem.
Dunkerque	*M. Feron*	Idem.
Dieppe	*M. Lee Jortin (Henry-W.)*	Idem.
Le Havre	*M. Faure (Félix)*	Consul.
Lyon	*M. Delamare (E.-A.)*	Idem.
Bordeaux	*M. Provenzal*	Idem.
Bayonne	*M. Labrouche (F.)*	Vice-consul.
Cette	*M. Bruno*	Idem.
Montpellier	*M. Pappas (Alex.)*	Agent consul.
Marseille	*M. Anarghyros (André)*	Consul.
Toulon	*M. Flameng*	Vice-consul.
Nice	*M. Calogéropoulo (Spir.)*	Idem.
Lyon	*M. Yéméniz (E.)*	Idem.
Bastia	*M. Valery*	Idem.
Alger	*M. Floros (Athanase)*	Consul.
Oran	*M. Manégat (Michel)*	Vice-consul.
Bone	*M. Guiraud (Gabriel)*	Idem.
Mostaganem	*M. Berr*	Agent consulaire.
Bougie	*M. Adde*	Idem.
Philippeville	*M. Foucon Cafarelli*	Idem.

GUATÉMALA (République du).

Paris, rue Marignan, 16.

M. CRISANTO MEDINA, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(25 octobre 1869.)

M. Miguel DE FRANCISCO MARTIN Y URTETEGUI	1er Secrétaire.
M. Évangélista LOPEZ	2e secrétaire.
M. Francisco PAVON	Attaché.
M. JOSÉ DE FRANCISCO MARTIN Y HORE	Idem.
M. Estevan VENGOHECHEA	Idem.

Paris	M. GOGUEL (Charles), rue Richelieu, 102	Consul.
	M. EMILE LEGRAND	Vice-consul
Le Havre	*M. Géry*	Consul.
Saint-Nazaire	*M. Bourbeau (J. Bapt.)*	Vice-consul.
Bordeaux	*M. Lamarque (Eugène)*	Consul.
Bayonne	*M. Molinié (Camille)*	Idem.
Marseille	*M. Vassillière (Paul)*	Idem.

HAÏTI (République de).

Paris, rue Montaigne, 7.

M. SAUVEUR-FAUBERT, Ministre résident.

(3 avril 1879.)

Paris	M. Ch. NOEL, rue du Faubourg-Poissonnière, 9	Consul général,
Le Havre	*M. Rivière (J. J.)*	Consul.

Rouen	*M. Houdard* jeune	Consul.
Saint-Nazaire	*M. Eudel (Paul)*	Idem.
Nantes	*M. Régis*	Idem.
Bordeaux	*M. de Rancourt (Charles)*	Idem.
Marseille	*M. Fabry (Melchior)*	Consul général.
	M. Fabry (Barthe)	Vice-consul.
Nice	*M. Muscat*	Consul.
Alger	*M. le Bon de Hoben*	Consul général.

HAWAÏEN (Royaume).

Paris, avenue de la Reine-Hortense, 13.

M. WILLIAM MARTIN, Chargé d'affaires.

(18 mai 1864 et 5 avril 1872.)

Rouen	*M. Schœssler*	Consul.
Le Havre	*M. de Mandrot (Léon)*	Idem.
Bordeaux	*M. de Boissac (Ernest)*	Idem.
Marseille	*M. Couve (Albert)*	Idem.

HONDURAS (République de).

Paris	M. PELLETIER (Eugène), rue des Sablons, 47	Consul général.
Le Havre	*M. Deschamps (Julien)*	Vice-consul.
Rouen	*M. Mauduit (Guill.)*	Consul.
Saint-Nazaire	*M. Alys Goy*	Idem.
Louviers	*M. Jouan (Ch. Cyprien)*	Vice-consul.
Bordeaux	*M. Hue*	Idem.
Bayonne	*M. Soulez Lacaze (P.)*	Consul.
Marseille	*M. Meilhac de Fougeolles*	Vice-consul.
Toulon	*M. Honnoraty (André)*	Idem.
Nice	*M. Gassier*	Consul.

ITALIE (Royaume d').

Paris, rue Saint-Dominique, 127, de 11 à 2 heures. — Visa, 3 fr.

S. Ex. M. le général d'armée CIALDINI, duc de GAËTE GO✻, Ambassadeur.

(22 juillet 1876.)

M. le Bon MAROCHETTI	Premier secrétaire.
M. le Cher AVARNA, des ducs DE GUALTIERI	Secrétaire.
M. le Mis DALLA VALLE	Idem.
M. le Cte G. CALVI DE BERGOLO	Attaché.
M. HUBERT LUDOLF	Idem.
M. le colonel RACAGNI	Attaché militaire.
M. le Cte AVOGRADO, capitaine d'état-major	Idem.

Paris	M. Joseph SPAGNOLINI, chancel. de la légation, rue Miroménil, 19.	Consul général.
	M. BAJNOTTI (Paul)	Vice-consul.
Lille	*M. Mention (Félix)*	Agent consulaire.
Dunkerque	*M. Foort (Th.)*	Consul.
Calais	*M. Darquer*	Délégué cons.
Boulogne	*M. Lonquéty (Jules)*	Vice-consul.
St-Valery-s.-Somme	*M. Pierru*	Agent consul.
Rouen	*M. Lafond (A.)*	Consul.
	M. Goulé (L. E.)	Vice-consul.
Elbeuf	*M. Lizé (Ch. H.)*	Délégué cons.
Le Havre	*M. Pucci Bandana (J.)*	Consul.
Dieppe	*M. Pourpoint (Ét. Isid.)*	Délégué cons.
Cherbourg	*M. Postel (Émile)*	Consul.
Lorient	*M. Guillottaux (Alexan.)*	Agent consulaire.
Brest	*M. Villeférou*	Idem.
Nantes	*M. Viarengo*	Consul.
Tours	*M. Bruzon (Jos. Pierre)*	Idem.
	M. Bruzon (Albert)	Vice-consul.
Saint-Nazaire	*M. Aubré (Jean-Pierre)*	Délégué cons.
La Rochelle	*M. d'Orbigny*	Agent consul.
Bordeaux	*M. Provenzal (Raymond)*	Consul.
La Nouvelle	*M. Rival (Victor)*	Idem.
Bayonne	*M. Rodriguez-Ely*	Agent consul.
Cette	*M. Ansaldi*	Consul.
	M. Boggiano	Vice-consul.
Montpellier	*M. de Andreis (Élisée)*	Agent consul.
Port-Vendres	*M. Pams (Jos.)*	Vice-consul.
Marseille	*M. le comm. Strambio (Annibal)* C✻	Consul général.
	M. Passoni (Augustin)	Vice-consul.
Port-de-Bouc	*M. Rabany (Gustave)*	Délégué cons.
La Ciotat	*M. Reynaud (Alfred)*	Agent consul.
Arles	*M. Roubion (Charles)*	Vice-consul.
Toulon	*M. le Chier Bertone di Sambuy.*	Idem.
Saint-Tropez	*M. Abeille (Honoré)*	Délégué cons.
Hyères	*M. Meissonnier*	Idem.
Agde	*M. Acquarone (Jean)*	Idem.
Bandol	*M. Arnaud (Pierre)*	Vice-consul.
Saint-Raphaël	*M. Courbon (Esprit-Fr.)*	Idem.
Antibes	*M. Gairaud (Henri)*	Délégué cons.
Fréjus	*M. Caïs*	Vice-consul.
Cannes	*M. Rey (G. L.)*	Idem.
Martigues	*M. Sicardo*	Idem
Aigues-Mortes	*M. Colomb*	Agent consul.
Nice	*M. le Command. Cerruti*	Consul général.
	M. Cte Marazzi (Antoine)	Vice-consul.
Chambéry	*M. Basso*	Consul général.
	M. Blanc (L. G.)	Vice-consul.
Villefranche	*M. Biancheri*	Délégué cons.
Menton	*M. le Bon Galleani (J.B.)*	Idem.
Aix	*M. Mouret*	Vice-consul.
Grenoble	*M. Pilot (Jean-Joseph)*	Consul.
Besançon	*M. Baille (Édouard)*	Idem.
Lyon	*M. Maddalena (Joseph)*	Idem.

Saint-Étienne	*M. Faure-Bellon (Ch.)*	Délégué cons.
Ajaccio	*M. Bozzo.*	Vice-consul.
Bastia	*M. Bruna (François).*	Consul.
Calvi	*M. Flach.*	Délégué cons.
Saint-Florent (Corse)	*M. Franceschi (Benoit)*	Agent consulaire
Macinaggio	*M. Ciavaldini (J.)*	Vice-consul.
Rogliano	*M. Ciavaldini (Antoine).*	Idem.
Ile-Rousse	*M. Novella (Joseph)*	Idem.
Porto-Vecchio	*M. Olivieri (Jacques).*	Idem.
Bonifacio	*M. Tertian (Denis).*	Idem.
Centuri	*M. Simonpietri*	Idem.
Propriano	*M. Leonetti (Antoine).*	Délégué cons.
Solenzara (Corse)	*M. Poli (Jacques)*	Délégué consul.
Cervione	*M. Astima Raphaël.*	Idem.
Alger	*M. le Cher Viccari de Sant'Agabio*	Consul général.
	M. Del Magno	Vice-consul.
Bone	*M. de Goyzueta (Louis).*	Idem.
Philippeville	*M. Nielli (Louis)*	Idem.
Oran	*M. Garavini (Louis)*	Agent consulaire.
Constantine	*M. Mauri (Philippe)*	Idem.
La Calle	*M. Bottesini*	Vice-consul.
Tenez	*M. Marengo (A.).*	Délégué cons.
Bougie	*M. Valle.*	Agent consulaire.
La Réunion	*M. Leroy.*	Consul.
	M. Franco	Vice-consul.
Saïgon	*M. Bauermeister.*	Consul.
St-Pierre (Martinique)	*M. N*	Idem.
Fort-de-France (Martinique)	*M. Nollet.*	Agent consulaire.
Cayenne	*M. Pissarello (Vincent).*	Consul.

JAPON.

Paris, avenue Joséphine, 75.

NAONOBOU SAMESHIMA, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
(10 juin 1874.)

M. SOUZOUKI	Secrétaire.
M. F. MARSHALL	Secrétaire honoraire.
N. KAWAKAMI	Attaché.
M. HIROYAMA	Idem.
M. KOUMASAKI	Idem.
M. SAIONZI	Idem.
M. J. MAÉDA	Idem.

Paris	M. le Cte DE MONTBLANC	Consul général.
Marseille	*M. Nakamura Hiroyasu.*	Consul.
	M. de Campon (Raymond).	Vice-consul.

LIBÉRIA (République de).

Paris	M. Adolphe Huard, rue Fürstenberg, 7	Consul.
	M. David-Herman Hesse	Vice-consul.
Le Havre	*M. de Vignaux (Eugène)*	Consul.
Bordeaux	*M. Carrance (Léopold)*	Consul général.

LUXEMBOURG (Grand-Duché de).

Paris, boulevard des Capucines, 37.

M. Jonas C✻, Chargé d'affaires.

(1er mai 1867.)

Paris	M. Bastin (Eugène)	Consul général.

MADAGASCAR.

Paris	M. Roux (Hilarion) Boulevard Haussmann, 77.	Consul général.
Marseille	M. Rabaud (Alfred) ✻	Consul.

MONACO (Principauté de).

Paris, boulevard La Tour-Maubourg, 5.

M. le Mis de Maussabré-Beufvier, Ministre plénipotentiaire.

(15 mai 1873.)

M. le Mis de Marini . . . . Secrétaire.

Rouen	*M. Bouland (Achille)*	Consul.
Le Havre	*M. Chégaray (Gustave)*	Idem.
Bordeaux	*M. Weill (Léon)*	Idem.
Cette	*M. Bruno (Albert)*	Idem.
Marseille	*M. Bernich (Emile)*	Consul général.
Toulon	*M. Rouquerol (Jean)*	Consul.
Antibes	*M. Faure (Claude)*	Idem.
Nice	*M. le Bon Maulandi (Laz.)*	Idem.
Alger	*M. Pourrière*	Idem.
Bone	*M. Allegro (Yusuf)*	Idem.

NICARAGUA (République de).

Paris	M. Petitdidier (Arthur) ✻, rue de Provence, 34	Consul général.
	M. N.	Consul.

Boulogne.	*M. Adam* O✻.	Consul.
Le Havre.	*M. Bossière*.	Idem.
Bordeaux.	*M. Dandicolle (Paul)*.	Idem.
Bayonne	*M. Garcia de Isla*.	Idem.
Marseille.	*M. Darier*.	Idem.
Nice.	*M. Risso (G. B.)*.	Idem.
Alger	*M. le Bon de Hoben*	Idem.

PARAGUAY (République du).

Paris	M. Delol (Denis), boulevard de La Tour-Maubourg, 50. . . .	Consul gén.
	M. Blacque, rue de Grammont, 18	Vice-consul.
Le Havre.	*M. Quesnel (Robert)*	Consul.
Bordeaux.	*M. Kœhler*.	Idem.
	Winsweiler.	Vice-consul.
Marseille.	*M. Pianello (Jean)*.	Consul.
Nice.	*M. Cauvini (Joseph)*	Vice-consul.

PAYS-BAS (Royaume des).

Paris, avenue Bosquet, 2.

M. le baron de Zuylen de Nyevelt GO✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

23 juillet 1867 et 30 mai 1871.)

M. le Cier Wttewaal de Stoetwegen.	Conseiller de légation.
M Ruyssenaers	Attaché.
M. le colonel de Capellen O✻, aide de camp et chambellan de S. M. le roi des Pays-Bas.	Attaché militaire.

Paris	M. Coster (Martin), avenue Joséphine, 54.	Consul général.
	M. van Lier ✻	Vice-consul.
Roubaix	*M. Lepoutre (A.)*.	Consul.
Dunkerque	*M. Ingelet*	Idem.
	M. Cousin (L. C.).	Vice-consul.
Calais	*M. Vendroux (J. Ph.)*.	Consul.
Boulogne.	*M. Carmier-Adam (Em.)* . . .	Idem.
Etaples.	*M. Souquet*.	Vice-consul.
Abbeville.	*M. Courbet Poulard* ✻. . . .	Idem.
Saint-Valery-sur-Somme. . .	*M. Scelles (Raoul)*.	Idem.
Dieppe.	*M. Le Bourgeois (Raoul)*. . . .	Idem.
Fécamp	*M. Le Borgne*.	Idem.
Rouen	*M. Ferryn (Émile-Lucien)* . . .	Idem.
Le Havre.	*M. Bunge (Frédéric)*	Consul.
	M. Bunge (E.).	Vice-consul.

Honfleur	*M. Liais (Émile)*	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Liais (Édouard)*	Idem.
Saint-Malo	*M. Hovius*	Idem.
Brest	*M. Kerros (E.)*	Idem
Audierne et île de Sein	*M. Delécluze-Trévoedal*	Agent consul.
Lorient	*M. Dufilhol*	Vice-consul.
Nantes	*M. Boubée (Éd.)*	Consul.
La Flotte (île de Ré)	*M. Brin (Marc)*	Vice-consul.
Saint-Nazaire	*M. Zelling (L. E.)*	Idem.
Ile d'Oléron	*M. Terrasse* aîné	Idem.
Sables-d'Olonne	*M. Chaigneau (E. A. A.)*	Idem.
Noirmoutiers	*M. Pradel (P.)*	Idem.
La Rochelle	*M. Michel (Louis)*	Consul.
Rochefort	*M. Giraud-Brillouin*	Vice-consul.
Marennes et la Tremblade	*M. Besson (Émile)*	Idem.
Marans	*M. Bonneau (Ernest)*	Idem.
Libourne	*M. Princeteau*	Idem.
Royan	*M. Gouly (Jean)*	Idem.
Bordeaux	*M. Beyermann (J. J. O.)*	Consul.
Bayonne	*M. Landré (F. Henry)*	Idem.
Pau	*M. de Voogt (J. E.)*	Vice-consul.
Cette	*M. Bergeyron*	Consul.
Marseille	*M. Alma*	Idem.
Toulon	*M. Jouve*	Idem.
Nice	*M. Florès (A.)*	Idem.
Menton	*M. Marsang*	Vice-consul.
Alger	*M. Ghezzi*	Consul.
Philippeville	*M. de Marqué*	Vice-consul.
Oran	*M. Garavini*	Idem.
Bone	*M. Llambias*	Idem.
Mostaganem	*M. Pizzoli (Antoine)*	Idem.
Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)	*M. Van Romondt (L. A.)*	Consul.
Saïgon	*M. Speidel (Th.)*	Idem.
St-Pierre (Martinique)	*M. Berne*	Idem.

PÉROU (République du).

Paris, avenue de Friedland, 19.

M. J. M. de Goyeneche, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(20 décembre 1877.)

M. Wenceslao Melendez	1er secrétaire.
M. N. Arambúru	2e secrétaire.
M. Oswaldo Carreno	Attaché.
M. D. Fernandez de Paredes	Idem.
M. T. Sarmiento	Idem.

Paris	M. V. Marco del Pont, rue St-Georges, 35	Consul.
	M. de la Jara (Manuel)	Vice-consul.

Dunkerque	*M. Leyva (Bernardino-S.)*. . .	Consul.
Le Havre.	*M Muñoz*.	Consul général.
Cherbourg	*M. de Castañeda*	Consul.
Nantes.	*M. Guiroy*	Idem.
St-Nazaire	*M. Patron (Edouard)*.	Idem.
Bordeaux.	*M. Mariategui (Benjam.)* . . .	Idem.
Bayonne	*M. Guiroy (Silvestre)*.	Idem.
Marseille.	*M. de Guerin du Cayla*. . . .	Idem.
Alger	*M. le Bon de Hoben*	Idem.
Philippeville.	*M. Louvet (Amédée)*	Vice-consul.
Bône	*M. Guiraud (S.)*.	Idem. .
Oran	*M. Castel (Isidore)*.	Idem.

PERSE (Royaume de).

Paris, boulevard Pereire, 203.

M. le général NAZARE-AGA C✻, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(18 août 1873.)

M. MIRZA-AHMED KHAN.	1er secrétaire.
M. le général MIRZA XARIM KHAN.	Attaché militaire.

Paris	M. MEYNIER (Théodore) O✻, rue de Morny, 126.	Consul général.
	M. HERMANN (Henry), rue de l'Échiquier, 21.	Vice-consul.
Lille.	*M. Mention (Félix)*.	Vice-consul.
Le Havre.	*M. Odinet (René)*.	Consul.
Bordeaux.	*M. Carvallo* jeune (*H.*)	Idem.
Marseille.	*M. Deville (Jules)*	Idem.
Montpellier.	*M. Vialla*	Vice-consul.
Nice.	*M. Falco*.	Consul.

PORTUGAL (Royaume de).

Paris, avenue Friedland, 30, de midi à 3 heures. — Visa gratis.

M. JOSÉ DA SILVA MENDÈS LÉAL, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(23 mai 1874.)

M. le Cte DE SAN MIGUEL	1er secrétaire.
M. NAVARRO D'ANDRADE	Conseiller honoraire.
M. le Bon D'ALCOCHETE.	Attaché.
M. CAETANO DE LENCASTRE.	Idem.
M. A. DE SOUZA	Idem.
M. le capitaine J. P. D'ANDRADA.	Attaché militaire.

Paris	M. de Faria (Auguste)	Consul général.
	M. Borges	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Jodocius*	Idem.
Calais	*M. Vendroux*	Idem.
Boulogne	*M. Adam (H.)*	Idem.
Lille	*M. Des Rousseaux (G.)*	Idem.
St-Valery-sur-Somme	*M. Pierru (Alp.)*	Idem.
Abbeville	*M. Assegond*	Idem.
Dieppe	*M. Chapman (Frédéric)*	Idem.
Fécamp	*M. Leborgne fils*	Idem.
Rouen	*M. Roustel*	Consul.
Le Havre	*M. Alves (Jose-Ferreira)*	Consul général.
	M. Alves (Ed. Ferreira)	Vice-consul.
Honfleur	*M. Wagner*	Idem.
Caen	*M. Aillaud*	Idem.
St-Valery-en-Caux	*M. Le Seigneur*	Vice-consul.
Granville	*M. Delalun (Émile)*	Idem.
Morlaix	*M. Homon*	Idem
Cherbourg	*M. Dumont*	Idem.
Saint-Malo	*M. Hovius*	Consul.
Brest	*M. Kerros (Ed. Eugène)*	Vice-consul.
Lorient	*M. Sellier*	Idem.
Nantes	*M. Gonçalves*	Consul.
	M. Crouan	Vice-consul.
Saint-Nazaire	*M. Roiz Luzuriaga*	Idem.
Libourne	*M. de Rancourt (Ch.)*	Idem.
Bordeaux	*M. Bon de Mendonça*	Consul.
	M. Delapierre (Ch. Eug.)	Vice-consul.
Arcachon	*M. Delté*	Idem.
Bayonne	*M. Dihins (Gustave)*	Idem.
Pau	*M. Belin (Paul)*	Idem.
Carcassonne	*M. Gairaud (Godefroy)*	Idem.
Toulouse	*M. Fourcade (Gaudens)*	Idem.
Perpignan	*M. Boluix (Léon)* ✵	Idem.
Port-Vendres	*M. Pams*	Idem.
Cette	*M. Boggiano*	Idem.
Marseille	*M. de Mendoza*	Consul.
	M. Barroil (F.)	Vice-consul.
Toulon	*M. Aube*	Idem.
Nice	*M. Lagarrigue (Fern.)*	Idem.
Villefranche	*M. Bounin (Alf.)*	Idem.
Saint-Étienne	*M. Kahn (Henri)*	Idem.
Lyon	*M. Siefet*	Idem.
Bastia	*M. Valery (Joseph)*	Idem.
Alger	*M. Ghezzi (Jean)*	Consul général.
Oran	*M. Garavini*	Vice-consul.
Nemours	*M. Gardone (Pierre)*	Idem.
Bone	*M. Bourgoing*	Idem.
Philippeville	*M. Prouden*	Idem.
Mostaganem	*M. Marincovitch*	Idem.
Saint-Denis (Réunion)	*M. Morin (Édouard)*	Consul.
Saïgon	*M. Ribeiro (Milicio)*	Idem.

RÉPUBLIQUE DE L'AFRIQUE DU SUD.

Paris	M. de Mosenthal, 24, rue d'Enghien	Consul général.

RÉPUBLIQUE D'ORANGE.

Paris	M. de Mosenthal	Consul général.

RUSSIE (Empire de).

Paris, rue Grenelle-Saint-Germain, 79, de midi à 2 heures.

S. Exc. M. l'Aide de camp général prince N. Orloff GC✱, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

(21 janvier 1872.)

M. le Cte Kapnist	Conseiller d'ambassade.
M. le prince Galitzin	1er secrétaire.
M. Bakhméteff	2e secrétaire.
M. Naryschkine	Idem.
M. Wsévolojsky	Attaché.
M. le prince Troubetzkoy O✱	Idem.
M. le vice-amal Likhatcheff GO✱	Attaché militaire.
M. le colonel Bon Freedericksz	Idem.

Paris	M. de Coumany (Alexis)	Consul général.
	M. de Rumine (Pierre)	Vice-consul.
Boulogne-sur-Mer	*M. Lesage (Léon)*	Idem.
St-Valery-sur-Somme	*M. Schytte (Émile)*	Idem.
Dunkerque	*M. Debaecque (Louis)*	Idem.
Calais	*M. Houette (Léon)*	Idem.
Le Havre	*M. Neilissoff (Nicolas)*	Consul.
	M. Meinel	Vice-consul.
Rouen	*Ridel (Ch. Ph. Augustin)*	Idem.
Dieppe	*M. Pourpoint (Et. Isid.)*	Idem.
Cherbourg	*M. Postel*	Consul.
Brest	*M. Kerros (Édouard)*	Vice-consul.
Nantes	*M. Fruchard*	Idem.
Saint-Nazaire	*M. Huette (Lucas)*	Agent consulaire.
Bordeaux	*M. Lentz*	Consul.
	M. de Georges (Édouard)	Vice-consul.
Bayonne	*M. Virgile*	Consul.
Cette	*M. Winberg (Charles)*	Vice-consul.
Marseille	*M. Popoff*	Consul général.
	M. Garelli (Alexandre)	Vice-consul.
Toulon	*M. Aube (Paul)*	Idem.

Hyères.	*M. Chassinat (Raoul)*.	Vice-consul.
Nice.	*M. Patton (Oscar)*	Consul.
Alger	*M. Poorten (J. G.)*	Vice-consul.
Oran	*M. Levy*	Consul.
Philippeville.	*M. N.*	Vice-consul.

SAINT-MARIN (République de).

Passy, rue de la Tour, 38.

M. le Duc de Bruc, Chargé d'affaires.

(5 octobre 1875.)

M. le Bon Schindler del Cerreto. . . . . Conseiller de la légation.

Paris	M. Morin (Théodore)	Consul général
Rouen	*M. Derenne (Pierre)*	Consul.
Le Havre.	*M. Le Baube (Jules)*	Idem.
Bordeaux.	*M. Trubesset (Antonie-A.)* . . .	Vice-consul.
Lyon	*M. Schindler, Bon del Cerreto.* .	Idem.
Marseille.	*M. Chave (Léon)*.	Idem.
Nice.	*M. Avigdor (Albert)*.	Idem.

SAINT-SIÈGE.

Paris, rue Saint-Dominique, 102, de 11 heures à 1 heure. — Visa, 3 fr.; légalisation, 5 fr.

S. Exc. Mgnor Meglia, archevêque de Damas, nonce apostolique.

(8 juin 1874.)

Mgnor Taliani. Auditeur.
M. l'abbé Tosti-Guerra. . . . . Secrétaire.

SALVADOR (République de).

Paris, boulevard Haussmann, 27.

M. Torres Caïcedo C✻, Ministre plénipotentiaire.

(12 janvier 1872.)

M. Carlos Uribe. . . . . Attaché.
M. G. M. Caceres . . . . Idem.

Paris	M. Ribon (J. M.), rue du Faubourg-Saint-Denis, 132.	Consul général.
	M. Garcia (Rafael)	Consul.

Rouen	*M. Caron*	Vice-consul.
Elbeuf	*M. Talamon*	Idem.
Le Havre	*M. Hartog*	Consul.
Cherbourg	*M. Postel (Félix-Aug.)*	Vice-consul.
Nantes	*M. Delaunay (A.)*	Idem.
Saint-Nazaire	*M. N.*	Idem.
Bordeaux	*M. Tandonnet (Paul)*	Consul.
	M. Bétus	Vice-consul.
Bayonne	*M. Soulez-Lacaze*	Consul.
Marseille	*M. Borda (Auguste)*	Idem.
	M. Colonna (Ant. Mart.)	Vice-consul.

SIAM (Royaume de).

Paris	M. Amédée GRÉHAN ✻, rue d'Amsterdam, 18	Consul général.
Marseille	*M. N.*	Vice-consul.

SUÈDE ET NORWÉGE (Royaumes unis de).

Paris, rue de Rovigo, 22, de midi à 2 heures.

M. SIBBERN, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(1er août 1858 et 2 juillet 1871.)

M. DE REUTERSKIOLD	Secrétaire de légation.
M. GUDE	Attaché.
M. le Dr A. MOHR	Idem.
M. le Cte DE WACHTMEISTER	Idem.
M. le colonel STAAFF	Attaché militaire.

Paris	M. BROSTRÖM (Georges), rue de Chaillot, 96	Consul général.
	M. ULLMAN	Vice-consul.
Dunkerque	*M. Collet*	Consul.
Calais	*M. Pecquet*	Vice-consul.
Boulogne	*M. Crouy*	Idem.
Gravelines	*M. Demarle*	Idem.
Abbeville	*M. Fréville*	Idem.
St-Valery-sur-Somme	*M. Scelles (Raoul)*	Idem.
Fécamp	*M. Potel (Athanase)*	Idem.
Dieppe	*M. Tassel*	Idem.
Le Tréport	*M. Cauët (Albert)*	Idem.
Rouen	*M. Herlofsen*	Idem.
Caudebec	*M. Michaud-Deschamps*	Idem.
Le Havre	*M. Bernhoft (H. Séver.)*	Consul général.
	M. Danielsson	Vice-consul.
St-Valery-en-Caux	*M. Follin*	Idem.

Honfleur	*M. Thiis*	Vice-consul.
Caen	*M. Lemaître*	Idem.
Courseulles	*M. Le Gagneur*	Idem.
Isigny	*M. Demagny (Fr. Jacq.)*	Idem.
Concarneau	*M. Frochen (Henry)*	Idem.
Granville	*M. Riotteau (E.)*	Idem.
Morlaix	*M. Puyo (J. Joachim-Ed.)*	Idem.
Carentan	*M. Enos*	Idem.
Cherbourg	*M. Bonfils (Amédée)*	Idem.
Saint-Vaast-la-H	*M. Lamache*	Idem.
Tréguier	*M. Mineur*	Idem.
Saint-Malo	*M. Bourdet (Ludovic)*	Idem.
Lannion	*M. Péron (Jean-Marie)*	Idem.
Pontrieux	*M. Augustini*	Idem.
Quimper	*M. Frochen (J. J.)*	Idem.
Douarnenez	*M. Nicolaysen*	Idem.
Saint-Brieuc	*M. Sébert*	Idem.
Lorient	*M. Dufilhol (E. J. A.)*	Idem.
Brest	*M. Kerros (E.)*	Idem.
Landerneau	*M. Radiguet (J. P. I.)*	Idem.
Saint-Nazaire	*M. Van Duym (Joost)*	Idem.
Le Croisic	*M. Maillard*	Idem.
Nântes	*M. Backman (Alexis)*	Consul.
Paimbœuf	*M. Van der Sluys (V.)*	Vice-consul.
Les Sables	*M. Lelièvre (Alphonse)*	Idem
Ile d'Oléron	*M. Peponnet*	Idem.
Saint-Martin de Ré	*M. Plaideau (L. V. A.)*	Idem.
Marans	*M. Bonneau*	Idem.
La Rochelle	*M. Morck*	Idem.
Tonnay-Charente	*M. Renault*	Idem.
Rochefort	*M. Giraud (Augustin)*	Idem.
Libourne	*M. Lacaze (Albert)*	Idem.
Bordeaux	*M. Sandblad (N. T.)*	Consul.
Bayonne	*M. Landré (F. Henry)*	Vice-consul.
La Ciotat	*M. Vence (Jules A. J. P.)*	Idem.
Cette	*M. Nahmens*	Idem.
Port-Vendres	*M. Pams Bohé*	Idem.
Agde	*M. Higounen*	Idem.
Marseille	*M. Folsch von Fels (C. H.)*	Consul.
Toulon	*M. Jouve*	Vice-consul.
Hyères	*M. Aubin (Alfred)*	Idem.
Bouc	*M. Vidal (Léon)*	Idem.
Nice	*M. le Cte d'Auzac*	Idem.
Bastia	*M. Catoni*	Idem.
Alger	*M. Sundelin (Herman)*	Consul.
	M. Warot (Joseph)	Vice-consul.
Oran	*M. Manégat (Michel)*	Idem.
Bone	*M. Llambias*	Idem.
Philippeville	*M. Laplanche*	Idem.
Bougie	*M. Martel (C.)*	Idem.
St-Pierre (Martinique)	*M. Lawless*	Consul.
La Guadeloupe et dépendances	*M. Eucher Dumoulin*	Idem.

SUISSE (Confédération).

Paris, rue Blanche, 3, de 10 à 3 heures.

M. le Dr Kern, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.

(29 novembre 1857 et 27 février 1871.)

M. le Dr Lardy	Conseiller de légation.
M. le Dr Édouard Rott	Secrétaire.
M. Henri Lefort	Idem.

Le Havre	*M. Wanner (Émile)*	Consul.
Nantes	*M. Voruz (Jean-Siméon)*	Idem.
Bordeaux	*M. Mestrezat*	Idem.
	M. Silliman	Vice-consul.
Marseille	*M. Févot (Émile)*	Consul.
Nice	*M. le docteur Zurcher*	Consul.
	M. Magni-Muller	Vice-consul.
Nancy	*M. Wild (Jean-Ulrich)*	Consul.
Besançon	*M. Bugnot Colladon*	Idem.
Lyon	*M. Vernet (Edmond)*	Idem.
	M. Zürcher	Vice-consul.
Alger	*M. Joly (E.)*	Consul.
Oran	*M. Höhn (Jacques)*	Vice-consul.
Philippeville	*M. Sider (Fréd.)*	Idem.

TURQUIE (Empire de).

Paris, rue Laffite, 17.

S. Exc. Safvet-Pacha, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

(12 février 1879.)

Nicolaki Sartinski Effendi	Conseiller de l'ambassade.
Fehim-Bey	1er secrétaire, ch. d'affaires.
Rechid-Bey	2e secrétaire.
Ferid-Bey	Attaché
M. Donon	Attaché honoraire.
Le major d'état-major Raïf-Bey ✻	Attaché militaire.

Paris	M. Donon (Arm.) ✻	Consul général.
Dunkerque	*M. de Clebsattel (Ed. H.)*	Consul.
Calais	*M. Gaillard-Mulard*	Vice-consul.
Boulogne	*M. Adam (Achille)* ✻	Consul.
Dieppe	*M. de Commanville*	Vice-consul.
Rouen	*M. Tavernier*	Consul.
	M. Largillier	Vice-consul.
Le Havre	*M. Grosos*	Consul.
	M. Grosos (Paul)	Vice-consul.

Brest	*M. Lefebvre* fils	Consul.
Nantes	*M. Demange (Pitre)*	Idem.
Bordeaux	*M. Tampier (Louis)*	Consul général.
Bayonne	*M. Dreyfus*	Consul.
Marseille	*M. Emeric (C.)* ✻	Consul général.
	M. Warrain (Arthur)	Vice-consul.
Cette	*M. Raujon (Alexis)*	Idem.
Toulon	*M. Flameng*	Idem.
Nice	*M. Lagarrigue (Fernand)*	Idem.
Lyon	*M. Robin (Auguste)*	Idem.

URUGUAY (République orientale de l').

Paris, rue de Clichy, 56 *bis*.

M. le lieutenant-colonel DIAZ O ✻, Chargé d'affaires.

(13 août 1877.)

M. VICTORIO S. MARTINEZ . . . . . Attaché.

Paris	M. GALLET DE KULTURE, rue de Clichy, 56 *bis*	Consul.
Dieppe	*M. Tarbé des Sablons*	Idem.
Le Havre	*M. Gabain (Charles)*	Idem.
	M. Beaumont (Adrien)	Vice-consul.
Cherbourg	*M. de la Tour (Ernest)*	Consul.
Saint-Malo	*M. Dickland (Aug. Guill.)*	Idem.
Nantes	*M. Gourdon (H.)*	Idem.
Saint-Nazaire	*M. Gallès*	Vice-consul.
Bordeaux	*M. Castex (Firmin)*	Consul.
	M. Sicard (O.)	Vice-consul.
Bayonne	*M. Apesteguy (Jean-B[te])*	Consul.
	M. Goyetche (L.)	Vice-consul.
Oloron	*M. Latapie (Alfred)*	Idem.
Cette	*M. Gautier (François)*	Consul.
Marseille	*M. Trebino (Lui-C.)*	Consul général.
	M. Bosc (Louis)	Vice-consul.
Toulon	*M. Lambert (Adolphe)*	Consul.
Nice	*M. Antonini (José-Mat.)*	Idem.
Saint-Étienne	*M. Chapon (Jean-B.Ant.)*	Vice-consul.
Lyon	*M. Londe (Paul)*	Idem.
Chambéry	*M. Carassale (Americo)*	Consul.
Alger	*M. Palliser (Antoine)*	Idem.

VÉNÉZUELA (États-Unis de).

Paris	M. RAVELO, rue du Faubourg-Poissonnière, 32	Consul.
	M. PAZ	Vice-consul.
Boulogne	*M. Rouxel*	Consul.

Rouen	*M. Heuzey (Émile)*	Consul.
Le Havre	*M. Parra Bolivar*	Idem.
	M. Lefèvre (Frédéric)	Vice-consul.
Cherbourg	*M. Hauvet*	Consul.
Nantes	*M. Guiroy*	Idem.
Saint-Nazaire	*M. Bermudez (M. Maria)*	Idem.
	M. Bergeaud (Gabriel)	Vice-consul.
Angoulême	*M. Boiteau (Léonce)*	Idem.
Rochefort	*M. Rodanet (A. Hilaire)*	Consul.
Bordeaux	*M. Viale Rigo*	Idem.
	M. Lannaluc	Agent consulaire.
Bayonne	*M. Salzedo (Samuel)*	Consul.
Marseille	*M. Parodi*	Idem.
	M. Bernich (Émile)	Vice-consul.
Toulon	*M. Arden (Ernest)*	Idem.
Nice	*M. Gaspari (Simon-G.)*	Consul.
Lyon	*M. Londe (Paul)*	Idem.
Bastia	*M. Flach (Ag.)*	Idem.
Alger	*M. Wätjen*	Idem.
Fort-de-France (M.)	*M. Lovera (Pedro)*	Idem.
St-Pierre (Martiniq.)	*M. Berne*	Vice-consul.

ZANZIBAR.

Paris	M. Roux (Hilarion), boulevard Haussmann, 77.	Consul général.
Marseille	*M. Rabaud (Alfred)* ❋	Idem.

CHAPITRE VII.

ÉTATS DE SERVICE DU PERSONNEL

DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE.

ABEILLE (Émile), attaché à Berlin, 23 mars 1865 ; à Bruxelles, 8 janvier 1868 ; à Berne, 12 avril 1869 ; au département (cabinet), 19 juillet 1870 ; secrétaire de troisième classe, 22 mai 1871 ; à Saint-Pétersbourg, 5 juin 1871 ; attaché payé au département (direction politique), 3 août 1874, secrétaire de deuxième classe à Buenos-Ayres, 22 février 1879.

ABZAC (Jean-Louis-Paul, vicomte d'), licencié en droit; attaché surnuméraire à la direction des consulats et affaires commerciales, 10 mai 1862 ; attaché payé, 11 avril 1865 ; attaché au consulat général de France à New-York, 9 mai 1866 ; élève-consul à la même résidence, 7 novembre 1866 ; gérant le consulat général à New-York, du 16 mai au 29 juillet 1868 et du 21 octobre 1868 au 14 mars 1869 ; gérant le consulat de France à Philadelphie, du 15 mars 1869 au 14 mars 1870 ; élève-consul à Londres, 19 mars 1869 ; consul de seconde classe à l'Assomption, 4 septembre 1871 ; gérant le consulat de France à la Nouvelle-Orléans, du 25 avril 1874 au 29 avril 1876 ; consul de seconde classe à Riga, 1er mai 1876 ; consul de première classe, 10 mars 1878 ; à la Nouvelle-Orléans, 18 février 1879.

ALBERTINI (Joseph-Pierre-Félix), vice-consul à Lucques, 7 août 1855.

ALBY (Louis-René-Érasme) ❋, commis à la chancellerie de la légation de France à Turin, 31 octobre 1848 ; agent vice-consul à Licata, 25 août 1861 ; naturalisé Français par décret du 30 décembre 1863 ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866 ; agent vice-consul à Girgenti, 6 janvier 1869 ; consul honoraire, 30 octobre 1873.

ALLOU (Albéric) ❋, chancelier de la légation de France à Florence, 23 avril 1848 ; à Munich, 10 février 1849 ; à Francfort, 11 mars 1852 ; à Carlsruhe, 28 juin 1856 ; consul de seconde classe à Riga, 16 mars 1861 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865 ; consul de première classe, 2 août 1871 ; consul à Manheim, 3 septembre 1873 ; consul général à Trieste, 11 janvier 1879.

AMELOT DE CHAILLOU (Léon-Édouard, comte) O❋, commis au département (bureau du chiffre), 21 décembre 1853 ; attaché payé à la direction politique, 4 mai 1855 ; secrétaire de troisième classe, 26 octobre 1857 ; désigné pour remplir les fonctions de deuxième secrétaire à Rio-de-Janeiro, 27 octobre 1857 ; à la disposition du département, du 2 janvier au 11 novembre 1858 ; secrétaire de troisième

classe à Copenhague, 12 novembre 1858; secrétaire de troisième classe à Saint-Pétersbourg, 7 mars 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1862; secrétaire de troisième classe à Athènes, 25 novembre 1863; deuxième secrétaire à Francfort, 20 octobre 1865; à Stockholm, 10 février 1866; à Buenos-Ayres, 14 décembre 1866; officier de la Légion d'honneur, 6 juin 1871; secrétaire de deuxième classe à Munich, 26 juillet 1873; secrétaire de première classe à Rio-de-Janeiro, 27 mars 1875; à Berne, 31 décembre 1875; à Rome, 23 décembre 1876; chargé d'affaires à Buenos-Ayres, 3 mai 1878; ministre plénipotentiaire près la Confédération argentine, 18 décembre 1878.

André (Arnaud d'), licencié en droit; attaché au département (direction politique), 24 novembre 1872.

Angélis (Sylvestre d'), chef du service des paquebots-poste à Bastia, du 20 décembre 1846 au mois de septembre 1848; agent vice-consul à Porto-Ferrajo, 5 décembre 1860; à Savone, 26 juillet 1867; à la Corogne, 4 juin 1876.

Angélis (Julien-Marie-Ignace-René d'), commis de la chancellerie du consulat général de France à Naples, 12 novembre 1858; chancelier à Malaga, 19 janvier 1859; à Genève, 26 septembre 1860; agent vice-consul à Charleroi, 3 février 1864; consul honoraire, 21 janvier 1866; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de France à Charleroi, 9 juin 1878.

Ardin d'Elteil O✻, lieutenant-colonel hors cadre dans l'armée de réserve; officier de la Légion d'honneur, 7 septembre 1871; vice-consul à Sierra-Leone, 31 décembre 1875; consul honoraire, vice-consul de France à Wydah, 21 décembre 1878.

Arène (Jules), élève-interprète pour la langue chinoise, 13 février 1868; interprète-chancelier à Foutchéou, 6 août 1875; chargé de la gestion du consulat de France à Hankao, 1er juin 1877; interprète-chancelier du consulat général de France à Shanghaï, 23 mars 1878.

Arlach (Jean-Hermann d') ✻, surnuméraire à l'administration des douanes du 10 décembre 1846 au 12 mai 1848; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 22 mai 1848; vice-consul à Lerici, 26 août 1848; chancelier à Trébizonde, 18 avril 1851; à Tanger (consulat général), 13 juillet 1853; vice-consul à Algésiras, 9 octobre 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 10 août 1867; vice-consul à Soller, 12 septembre 1868; consul de seconde classe, en inactivité, 21 décembre 1878.

Arlot de Saint-Saud (Paul-Alfred, comte d') O✻, licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 1er novembre 1842; attaché payé, 15 novembre 1845; commis principal, 18 décembre 1850; rédacteur à la sous-direction du Nord, 19 avril 1851; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1853; sous-directeur à la sous-direction de l'Amérique, 10 octobre 1860; officier de la Légion d'honneur, 14 août 1863; sous-directeur à la sous-direction de l'Orient et de l'Indo-Chine, 9 novembre 1867; a fait partie, de 1850 à 1875, de plusieurs conférences et commissions, internationales et autres, instituées au ministère des affaires étrangères; nommé, par décret du 1er juillet 1878, membre du conseil du bureau central météorologique; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 18 janvier 1879.

Armand (Ernest, comte) C✻, licencié en droit; attaché à La Haye, 1er mai 1850; à Londres, 3 mars 1854; au département (cabinet), 24 février 1855; attaché payé, 19 mars 1855; chevalier de la Légion d'honneur, 2 avril 1856; rédacteur au cabinet, 6 novembre 1859; chargé d'affaires à Hanovre, novembre 1862 à avril 1863; premier secrétaire à Rome, 16 mars 1864; officier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; chargé d'affaires à Rome, 13 juillet-16 octobre 1865, 26 octobre-15 décembre 1866, 4 août-15 novembre 1867; chef du cabinet du

ministre des affaires étrangères, 20 juillet 1869 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 27 décembre 1869 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Lisbonne, 12 avril 1870 ; commandeur de la Légion d'honneur, 10 février 1875 ; ministre plénipotentiaire de première classe 13 décembre 1877 ; admis au traitement d'inactivité de son grade, 7 mars 1878.

Arnaud (Joseph-Marie-Émilien), chancelier du consulat de France à Santiago de Cuba, 24 novembre 1852 ; chancelier de seconde classe, 2 août 1873 ; admis, sur sa demande, au traitement d'inactivité, 25 novembre 1874.

Assénat (Théophile-Claude), attaché à la préfecture du Gard, 28 avril 1871 ; chef des bureaux de la sous-préfecture du Vigan, 25 mai 1871 ; chef du cabinet du préfet de l'Allier, 12 novembre 1873 ; secrétaire particulier du sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, 2 décembre 1873 ; vice-consul à Algésiras, 11 janvier 1874 ; à Coni, 1er mai 1876 ; à Sunderland, 28 février 1878.

Aubaret (Louis-Gabriel-Galdéric) O✻, entré à l'École navale, 1er septembre 1841 ; aspirant de marine, 1er septembre 1843 ; enseigne de vaisseau, 1er novembre 1847 ; lieutenant de vaisseau, 12 août 1854 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1855 ; officier du même ordre, 30 décembre 1861 ; capitaine de frégate, 27 juillet 1862 ; chargé de la gestion du consulat de France à Bangkok, 12 octobre 1863 ; consul de première classe à Scutari d'Albanie, 18 mars 1868 ; chargé de la gestion du consulat général de France à Smyrne, 14 mai 1872 ; consul de première classe à Routschouk, 30 août 1872 ; consul général, délégué de France à la Commission européenne chargée de la délimitation de la Serbie, 31 août 1878.

Aubert (Victor-Stéphane), attaché, en qualité de commis-traducteur, au consulat général de France à Amsterdam, juillet 1862 ; chancelier de troisième classe, 14 septembre 1876 ; appelé à la chancellerie du consulat de France à Rotterdam, 7 novembre 1877.

Aubigny (comte Ludovic-Henry d') ✻, licencié en droit ; attaché à Munich, 14 décembre 1866 ; à Berlin, 28 mai 1871 ; secrétaire de troisième classe à Berlin, 7 janvier 1873 ; attaché payé au département (direction politique), 14 décembre 1874 ; secrétaire de deuxième classe, hors cadre, à Lima, 27 juillet 1875 ; deuxième secrétaire à Lima, 15 décembre 1875 ; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877 ; secrétaire de deuxième classe à Rome (Saint-Siége), 31 août 1878.

Aubin-Desfougerais (Agénor), agent vice-consul à Weymouth, 6 novembre 1858 ; à Yarmouth, 6 février 1861 ; admis au traitement d'inactivité de son grade par suite de la suppression de ce poste ; vice-consul à Santo-Domingo, 31 décembre 1876.

Audiffret-Pasquier (marquis d'), attaché à la légation de France à Tanger, 20 décembre 1878.

Audisio (Édouard-Xavier-Gaëtan-Marie), docteur en droit de la Faculté de Turin ; commis de chancellerie à la légation de France à Turin, 1er janvier 1856 ; au consulat général à Alexandrie, 31 juillet 1868 ; naturalisé Français par décret du 11 mai 1870 ; chancelier de troisième classe à Newcastle, 9 août 1870 ; à Calcutta, 3 août 1872 ; gérant du consulat à Bombay du 6 août au 4 décembre 1873 ; gérant du consulat général à Calcutta, du 14 avril 1874 au 28 février 1876 ; chancelier de seconde classe, 14 septembre 1876 ; chancelier du consulat de France à Genève, 30 octobre 1877.

Audisio (Sixte-Charles-François-Marie), commis de chancellerie à la légation de France à Turin en 1852 ; à Rome en 1856 et à Vienne en 1861 ; naturalisé Français par décret du 22 avril 1872 ; chancelier de troisième classe à Riga, 2 août 1873 ; à Moscou, 28 novembre 1878.

Auguiot (Philippe) ✻, chancelier du consulat de France à Christiania, 8 octobre 1850 de la légation de France à Stockholm, 23 novembre 1857; consul honoraire, 25 août 1861; chancelier de la légation de France à Copenhague, 23 janvier 1864; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1865; consul de seconde classe, admis au traitement d'inactivité, 14 septembre 1876.

Aure (Jean-Baptiste-Fernand d') ✻, commis à la chancellerie du consulat général de France à Montevideo, 17 septembre 1857; chancelier à Bilbao, 30 juillet 1863; à Séville, 24 juin 1865; à Livourne, 28 mars 1868; à Genève, 21 mars 1870; chancelier de deuxième classe, 2 août 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 11 octobre 1873; chancelier de l'ambassade de France à Berne, 30 octobre 1877.

Auzépy (Pierre-Jean-Baptiste-Ernest), licencié en droit; élève diplômé de l'École libre des sciences politiques; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 9 juin 1878.

Avril (baron d') O✻, licencié en droit; attaché au département (archives), 1er juillet 1847; à la direction politique, 30 octobre 1849; attaché payé, 8 avril 1851; attaché à la mission française en Orient, 1er avril 1854; chevalier de la Légion d'honneur, 20 décembre 1854; rédacteur au département (direction politique), 2 février 1856; officier de la Légion d'honneur, 26 octobre 1864; gérant le consulat général de France à Bucharest, 5 avril 1866; agent et consul général à Bucharest, 10 novembre 1866; délégué à la Commission européenne du Danube, à Galatz, 18 mars 1868; délégué à Constantinople comme membre de la Commission internationale de jaugeage, 10 septembre 1873; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Chili, 23 décembre 1876.

Baillehache (Pierre-Richard de), licencié en droit; attaché au département (archives), 21 juin 1873; à la direction politique, 31 janvier 1875; à Munich, 23 mars 1877; au département (direction politique), 27 mars 1878.

Ballieu (Pierre-Étienne-Théodore) ✻, a servi dans l'Université du 1er septembre 1848 au 31 janvier 1852; attaché payé au département (direction des fonds et de la comptabilité), 1er février 1852; commis principal, 21 avril 1861; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1863; consul de seconde classe et commissaire du gouvernement français à Honolulu, 3 février 1869; consul à Sydney, 19 février 1878.

Balloy (David de Chavigné de) ✻, licencié en droit; attaché à Bruxelles, 6 avril 1865; à Berlin, 7 janvier 1868; secrétaire de troisième classe à Pékin, 8 avril 1871; faisant fonctions de deuxième secrétaire à Téhéran, 17 octobre 1873; secrétaire de deuxième classe à Téhéran, 2 juin 1874; chevalier de la Légion d'honneur, 10 février 1875; chargé d'affaires à Téhéran, du 28 septembre 1875 au 30 octobre 1876; secrétaire de première classe à Tokio (Japon), 5 décembre 1877.

Balny d'Avricourt (Léopold-Fernand) ✻, licencié en droit; attaché à Athènes, 25 janvier 1867; à Constantinople, 8 septembre 1867; à Berlin, 14 janvier 1869; à Florence, 5 janvier 1870; à Berne, 5 juin 1871; secrétaire de troisième classe à Lima, 10 juin 1872; chargéd'affaires à Lima pendant deux ans; chevalier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875; secrétaire de deuxième classe à Washington, 3 mars 1877; à Berne, 27 avril 1878.

Bancenel (Alexandre-Joseph-Auguste de), commis à la chancellerie de la légation de France à Stuttgart, 1er avril 1862; à Carlsruhe, 28 novembre 1862; chancelier du consulat de France à Christiania, 12 janvier 1867; à Manheim, 28 mars 1868; à Breslau, 8 janvier 1872; à Stuttgart, 30 décembre 1872; attaché à la mission de France, à Nancy, en qualité de chancelier-traducteur, du 31 janvier au mois d'août 1873; chancelier de deuxième classe, 2 août 1873; a repris ses fonctions de chancelier à Stuttgart, août 1873.

Banneville (Gaston-Guillaume-Morin, comte Charles de) ✻, attaché à Berne, 8 janvier 1867 ; à Rome, 15 octobre 1868 ; à Vienne, 10 mars 1871 ; secrétaire de troisième classe à Vienne, 7 janvier 1873 ; à Rome, 30 septembre 1873 ; à Munich, 13 décembre 1873 ; sous-chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, 24 novembre 1877 ; secrétaire de 2e classe à la disposition du département, 13 décembre 1877 ; chevalier de la Légion d'honneur, 7 février 1878 ; secrétaire de deuxième classe à Munich, 28 mars 1878.

Baragnon (Jean-Henri-Marie-François-Félix), agent vice-consul à Algésiras, 14 juin 1873 ; à Tarragone, 11 janvier 1874 ; à Venise, 17 avril 1874 ; à Gijon, 18 novembre 1874 ; à Monaco, 6 août 1875, à Zurich, 13 mars 1877.

Baroncelli Javon (Henri-Marie-Philippe de), commis à la chancellerie du consulat de France à Turin, 7 juin 1871 ; à Livourne, 17 octobre 1873 ; à Carthagène, 12 janvier 1876 ; chancelier de troisième classe à Valparaiso, 23 mars 1878.

Barral (Horace-Dominique, comte de), licencié en droit ; attaché au département (archives), 19 décembre 1873 ; à Rio-de-Janeiro, 15 septembre 1874 ; à Londres, 5 janvier 1876 ; au département (cabinet et secrétariat), 19 février 1877.

Barré de Lancy (Auguste-Louis-Fridolphe) ✻, élève à l'École des jeunes de langues ; élève-drogman, attaché au consulat de France à Damas, 8 août 1853 ; drogman sans résidence fixe, 10 mai 1854 ; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Damas du 15 juillet au 21 septembre 1854, du 30 juillet au 30 novembre 1855 et du 22 avril au 15 juillet 1857 ; drogman à l'ambassade de France à Constantinople, mars 1857 ; drogman-chancelier à Mossoul, 10 juin 1857 ; gérant de ce consulat du 24 novembre 1857 au 28 décembre 1858 ; drogman-chancelier à Trébizonde, 29 janvier 1859 ; secrétaire-archiviste de l'ambassade de France à Constantinople, 16 mars 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1863 ; en mission à Mossoul du 13 décembre 1864 au 29 mars 1865 ; a obtenu une médaille d'honneur en or (épidémie cholérique à Constantinople en 1865) ; chargé à diverses reprises des fonctions de secrétaire-interprète de l'ambassade, de 1860 à 1877 ; secrétaire-interprète de cette ambassade, 31 août 1877.

Barry (Jean-Pierre-Lucien), licencié en droit ; admis à participer aux travaux de la direction des consulats et affaires commerciales (service des chancelleries consulaires) mars 1867 ; commis à la chancellerie du consulat général de France à New-York, 30 décembre 1867 ; à Livourne, 3 septembre 1870 ; chargé des fonctions de chancelier à Boston, 19 mars 1872 ; chancelier de troisième classe au cap de Bonne-Espérance, 30 décembre 1872 ; à Newcastle, 15 mars 1876 ; chancelier de seconde classe, 23 mars 1878 ; chancelier du consulat de France à Milan, 14 novembre 1878.

Bartholdi (Philippe-Amédée) O✻, attaché au département (archives), 22 juin 1850 ; à la direction politique, 12 août 1850 ; secrétaire de troisième classe, à Madrid 30 juin 1855 ; secrétaire de deuxième classe à Turin, 29 octobre 1856 ; chevalier de la Légion d'honneur, 24 février 1859 ; secrétaire de troisième classe à Londres, 2 janvier 1861 ; secrétaire de deuxième classe à Saint-Pétersbourg, 25 octobre 1862 ; à Stuttgart, 20 octobre 1864 ; à Vienne (par intérim), 1er juin 1866 ; à Londres, 28 octobre 1866 ; secrétaire de première classe, chargé d'affaires à Tanger, 22 juin 1867 ; secrétaire de première classe à Madrid, 1er janvier 1868 ; officier de la Légion d'honneur, 11 août 1869 ; en inactivité à partir du 17 juin 1871 ; secrétaire de première classe à Saint-Pétersbourg, 12 août 1871 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Washington, 4 décembre 1873 ; sans poste du 25 décembre 1876 au 5 décembre 1877 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye, 5 décembre 1877.

Battus (Michel-Augustin-Jean) ✻, élève à l'École des jeunes de langues ; élève-

drogman, attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Beyrouth, 30 septembre 1833; drogman à la disposition de l'ambassade de France à Constantinople, 4 mars 1839; drogman-chancelier à Tarsous, 5 novembre 1839; à Erzeroum, 11 août 1847; à Salonique, 30 août 1848; chevalier de la Légion d'honneur, 15 décembre 1851; premier troisième drogman de l'ambassade de France à Constantinople, 20 janvier 1855; consul honoraire, chancelier de cette ambassade, 6 février 1861; deuxième second drogman de la même ambassade, 27 décembre 1866; agent vice-consul à Brousse, 20 février 1873, consul de seconde classe, 21 avril 1873, chargé, en cette qualité, du vice-consulat de France à Brousse; chargé, au même titre, du vice-consulat des Dardanelles, 1er avril 1875.

Baude (George-Napoléon, baron) O✻, attaché à Rome, 13 juin 1850; secrétaire de troisième classe, 30 août 1856; à Rome, 13 septembre 1856; à Madrid, 8 mai 1857; attaché payé au département (direction politique), 28 mai 1858; secrétaire de deuxième classe à Saint-Pétersbourg, 7 juin 1858; chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1859; secrétaire de deuxième classe à Rome, 25 octobre 1862; secrétaire de première classe (Rome), 23 décembre 1863; à Londres, 1er août 1864; officier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Athènes, 24 juin 1868; à Bruxelles, 10 mars 1871; plénipotentiaire aux conférences de Bruxelles pour la paix avec l'Allemagne, 10 mars 1871; en disponibilité du 4 décembre 1871 au 9 juin 1873; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bruxelles 9 juin 1873; ministre plénipotentiaire de première classe (Bruxelles), 4 novembre 1873; plénipotentiaire aux conférences de Bruxelles touchant les lois et coutumes de la guerre, 22 juillet 1874; ambassadeur près le Saint-Siége, 20 octobre 1876; admis au traitement d'inactivité, 10 mars 1878.

Baylin de Monbel (Joseph-Raymond) ✻, attaché à Pékin, 10 janvier 1867; à Madrid, 14 juin 1869; secrétaire de troisième classe au Japon, 16 août 1873; secrétaire de deuxième classe (Japon), 3 mars 1877; chevalier de la Légion d'honneur, 7 février 1878; secrétaire de 2e classe à Copenhague, 31 août 1878.

Beaucaire (Charles-Prosper-Maurice, vicomte Horric de), licencié en droit; attaché à Berlin, 28 août 1876.

Beauchêne (Edme-Marie-Raymond, Chauvot de), attaché au département (direction des fonds), 15 novembre 1875; attaché payé, 2 mars 1877.

Beaufeu (Paul-Philippe) ✻, licencié en droit; attaché au département (direction des fonds), 20 septembre 1862; attaché payé, 28 août 1863; rédacteur, 5 janvier 1872; chevalier de la Légion d'honneur, 2 mars 1875; chef de bureau, 28 juin 1877.

Beaumont (Louis-Frédéric, vicomte de La Bonninière de) O✻, licencié en droit; attaché à Weimar, 28 juin 1855; à Vienne, 8 août 1856; attaché au département (direction politique), 31 août 1856; à Vienne, 13 septembre 1856; à Rome, 27 août 1858; secrétaire de troisième classe, désigné pour remplir les fonctions de deuxième secrétaire à Washington, 5 décembre 1860; secrétaire de troisième classe à Londres, 25 octobre 1862; à Rio-de-Janeiro, 8 décembre 1864; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865; secrétaire de troisième classe à Buenos-Ayres, 24 mai 1866; secrétaire de deuxième classe, 2 novembre 1866; à Munich, 16 décembre 1866; à Darmstadt, 19 janvier 1870; à la disponibilité de son grade, du 21 janvier 1871 au 20 décembre 1872; consul, gérant du consulat général de France à Buda-Pesth, 21 décembre 1872; consul général (Buda-Pesth), 11 janvier 1874; officier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875; ministre plénipotentiaire de deuxième classe (sans poste), 3 mars 1877.

Beauvoir (marquis de) O✻, nommé chevalier de la Légion d'honneur sur la propo-

sition du ministre de la guerre (1871); secrétaire de troisième classe à la disposition du ministre des affaires étrangères, 20 juin 1873; attaché payé au cabinet et secrétariat, 30 juin 1873; sous-chef du cabinet et secrétariat, 14 septembre 1876; officier de la Légion d'honneur, 5 novembre 1877; secrétaire de deuxième classe, à la disposition du ministre, 19 novembre 1877; placé dans le cadre de la disponibilité de son grade, 6 février 1879.

Béguin-Billecoq (Théophile-Louis-Marie) ☼, licencié en droit; attaché surnuméraire au ministère de la marine (1847-1848); attaché payé au département (bureau du chiffre), 1er juillet 1848; sous-chef du même bureau, 1er août 1857; chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1859; chef du bureau du chiffre, 1er décembre 1867.

Belcour (Eugène-Jules) ☼, chancelier du consulat de France à Bahia, 21 mai 1862; chancelier du consulat général de France à San-Francisco, 13 octobre 1865; placé dans le cadre des chanceliers de deuxième classe, 22 décembre 1869; chancelier de première classe, 9 août 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 11 octobre 1873.

Bellaguet (Léon), attaché au ministère de la justice d'octobre 1861 à juin 1865; élève-interprète pour la langue chinoise, 9 juin 1865; démissionnaire en 1866; commis à la chancellerie du consulat général de France à Calcutta, 17 juin 1873; à Londres, 16 octobre 1875; chancelier de troisième classe à la Nouvelle-Orléans, 7 novembre 1877; à Shanghaï, 28 décembre 1878.

Bellaigue de Bughas (Alexandre) ☼, licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 4 novembre 1857; attaché, avec une indemnité, au consulat général de France à Naples, 19 juin 1861; élève-consul à la même résidence, 25 août 1861; a obtenu une médaille d'honneur en or, pour sa conduite pendant l'épidémie cholérique qui a sévi à Naples en 1865 et 1866; consul de seconde classe, 10 avril 1867; à Charleston, 24 juillet 1867; à Boston, 17 juillet 1869; chargé, du 29 mars 1871 au mois de mars 1872, de la gestion du consulat général de France à New-York et d'une enquête ordonnée par la commission parlementaire des marchés passés pendant la guerre franco-allemande; consul à la Nouvelle-Orléans, 16 mars 1872; à Newcastle, 14 juin 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 11 octobre 1873; consul de première classe, 1er avril 1875; chargé de la gestion du consulat de France à Gibraltar, 19 novembre 1877; consul à Malaga, 2 février 1878.

Bellanger (Ernest), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 12 janvier 1866; attaché payé, 25 avril 1872; commis principal, 12 décembre 1877.

Belle (Gaston) ☼, licencié en droit; attaché au département (direction des fonds), 16 janvier 1865; à la direction politique, 1er septembre 1866; secrétaire de troisième classe à Pékin, 8 septembre 1870; attaché à la délégation du ministère des affaires étrangères à Tours et à Bordeaux, 25 septembre 1870; secrétaire de troisième classe à Téhéran, 11 juin 1871 (chargé d'affaires du 30 septembre 1871 au 15 mai 1873); secrétaire de troisième classe à La Haye, 9 septembre 1873; à Madrid, 28 septembre 1874; secrétaire de deuxième classe à Madrid, 27 mars 1875; chevalier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877.

Belle (Henri) ☼, attaché à la direction des archives et de la chancellerie, 10 mai 1858; à Constantinople, 1er septembre 1861; attaché payé à la même ambassade, 30 avril 1865; secrétaire de troisième classe à Bogota, 9 décembre 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 10 août 1867; secrétaire de troisième classe à Copenhague, 1867; à Athènes, 22 octobre 1868; attaché payé à la direction politique, 28 août 1869; secrétaire de deuxième classe à Tanger, 24 juin 1872; à Athènes, 11 janvier 1874; consul de première classe à Florence, 4 novembre 1875.

Belliard (Constantin-Victor) ✻, licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 9 février 1863; attaché payé, 11 février 1865; élève-consul, 24 juillet 1867; chargé de la gestion du vice-consulat de France à Monaco, du 30 septembre au 26 novembre 1872. secrétaire de la commission chargée de préparer la réorganisation financière du service des chancelleries (1874-1875); rédacteur à la direction des consulats et affaires commerciales, 1er mars 1875; chevalier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875.

Bellissen-Durban (Marie-Cyprien-Anatole, comte de) ✻, licencié en droit; attaché au département (direction politique), 14 décembre 1866; attaché payé, 23 janvier 1872; commis principal, 15 juillet 1874; secrétaire-archiviste, 31 décembre 1875; rédacteur, 14 février 1877; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877.

Bellonet (Claude-Henry-Marie de) ✻, attaché au département (archives), 25 juin 1850; à Naples, 21 septembre 1852; à Bruxelles, 2 août 1853; secrétaire de troisième classe à Cassel, 24 juin 1857; à Rio-de-Janeiro, 17 août 1857; mis, sur sa demande, en disponibilité, 26 octobre 1857; secrétaire de troisième classe à Téhéran, 24 janvier 1860; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1862; secrétaire de deuxième classe à Pékin, 20 octobre 1862; à Stockholm, 24 janvier 1867; secrétaire de première classe à Washington, 10 juin 1870; ministre plénipotentiaire à Lima, 28 octobre 1872; admis au traitement d'inactivité de son grade, 28 août 1874.

Belvèze (Édouard-Pierre-Joseph) ✻, commis à la chancellerie de l'ambassade de France à Madrid, juillet 1852; chancelier à Valence, 22 août 1860; chevalier de la Légion d'honneur, 6 août 1870; gérant intérimaire du consulat de France à Valence, du 30 juin au 31 décembre 1872, date de la suppression de ce consulat; nommé titulaire du vice-consulat de Valence, 30 octobre 1873; consul honoraire, 6 août 1875.

Benedetti (Gustave-Pierre-Louis) ✻, licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 17 juillet 1850; élève-consul, attaché au consulat général de France à Alexandrie, 15 janvier 1854; consul de seconde classe à Trébizonde, 15 avril 1857; à Séville, 19 janvier 1859; consul de première classe, 22 janvier 1862; à Cadix, 10 octobre 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1863.

Benedetti (Fernand), attaché à Berlin, 24 octobre 1865; à Washington, 14 février 1867; à Berlin, 2 novembre 1868; à Londres, 21 octobre 1869; secrétaire de troisième classe à Stockholm, 7 janvier 1873; attaché payé au département (direction politique), 28 juillet 1874; secrétaire de deuxième classe, à la disposition du ministre, 13 décembre 1877; à Rio-de-Janeiro, 13 mars 1879.

Béranger (Charles), licencié en droit; attaché à Washington, 11 septembre 1868; à Berlin, 17 juillet 1869; au département (direction politique), 17 août 1871; attaché payé, 27 juillet 1875.

Bérard (Philippe), licencié en droit et ès lettres; attaché au département (archives), 20 décembre 1874; attaché à la direction politique, 12 mai 1877.

Bérard (Gabriel-Anne-Joseph de), attaché au département (direction des fonds), 12 juillet 1871; attaché payé, 5 janvier 1872; commis principal, 3 mars 1879.

Bergeron (Pierre-Gabriel) ✻, attaché surnuméraire au département (bureau de la chancellerie), 22 octobre 1840; attaché payé, 1er septembre 1843; attaché payé au bureau du départ et de l'arrivée, 1er février 1845; chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1861; chef du bureau du départ et de l'arrivée, 1er janvier 1870.

Bergeron (Henri), attaché payé au département (bureau du chiffre), 15 mars 1871 au bureau du départ et de l'arrivée, 15 septembre 1873.

ERGERON (Abel), attaché au département (direction des fonds), 24 juillet 1875; attaché payé, 31 octobre 1876.

BERNARD-DUTREIL (Paul-Marie) ✻, attaché à Madrid, 26 décembre 1855; attaché au département, 31 août 1856; à Madrid, 13 septembre 1856; à Londres, 12 janvier 1859; attaché payé au département (direction politique), 29 janvier 1862; détaché à Stockholm, 20 novembre 1863; rappelé à la direction politique le 22 mai 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 2 août 1865; secrétaire de deuxième classe, 1er septembre 1868; désigné à Carlsruhe, 10 août 1868; à la disposition du département, 22 juillet 1870; secrétaire des conférences de Francfort, 1er juin 1871; secrétaire de deuxième classe à Londres, 22 janvier 1872; chef du cabinet et secrétariat, 4 décembre 1873; secrétaire de première classe, chargé des mêmes fonctions, 31 décembre 1873; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, admis au traitement d'inactivité de son grade, 20 août 1876; sénateur du 20 août 1876 au 5 janvier 1879.

BERNAY (Émile-Charles-Henri), commis à la chancellerie de la légation de France à Téhéran, 12 juin 1863; chargé des fonctions de drogman-chancelier du consulat de France à Tauris, 31 mai 1866; drogman-chancelier à la même résidence, 3 mars 1869; chancelier de la légation de France à Téhéran, 16 mars 1872; premier drogman de cette légation, 6 avril 1876.

BERTHÉ (Louis), licencié en droit; attaché au département (archives), 20 janvier 1877; Rome, 12 avril 1877.

BERTRAND (Alphonse), commis à la chancellerie du consulat général de France à Alexandrie, 20 juillet 1866; chargé, par intérim, des fonctions de drogman-chancelier à Zanzibar, 19 mars 1869; chargé de la gestion de ce consulat du 16 novembre 1871 au 12 février 1873; second drogman du consulat général de France à Alexandrie, 21 avril 1873; drogman-chancelier à Bagdad, 4 novembre 1875.

BERTRAND (Emmanuel), drogman auxiliaire à Djeddah, mars 1875; drogman-chancelier du consulat de France à Zanzibar, 9 juin 1878.

BERTRAND (Félix), drogman auxiliaire à Alep, novembre 1869; chargé, par intérim, des fonctions de drogman-chancelier à Jérusalem, du 18 avril au 3 décembre 1874; attaché, comme drogman, à cette résidence, du 3 décembre 1874 au 15 mai 1875; a repris ses fonctions de drogman auxiliaire à Alep, 16 mai 1875; drogman sans résidence fixe, 13 mars 1877; drogman-chancelier à Tauris, 31 août 1877.

BÉTHUNE (Maximilien-Canon, comte de), attaché au département (direction politique), 21 décembre 1867; secrétaire de troisième classe à Bruxelles, 6 juin 1874; à Rome, 19 novembre 1878.

BEZAURE (Georges-Gaston-Servan de), élève-interprète pour la langue chinoise, à Pékin, 15 mars 1872; interprète-chancelier du consulat de France à Foutchéou, 23 mars 1878.

BIAVATI (Jean), agent consulaire à Massa et Carrara, 29 novembre 1862.

BIBERSTEIN KASIMIRSKI (Albert de) O✻, drogman, attaché à la mission de Perse, 8 novembre 1839; attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères en qualité de traducteur-interprète, 1er février 1851; chevalier de la Légion d'honneur, 1er août 1857; secrétaire-interprète pour les langues orientales, à Paris, 9 septembre 1858; officier de la Légion d'honneur, 17 juillet 1869.

BIDOLI (Laurent), attaché à la chancellerie du consulat de France à Trieste, 1er novembre 1847; chancelier substitué à Venise, de 1859 à 1862; commis de chancellerie à Trieste, 3 juin 1862; chancelier de troisième classe, admis au traitement d'inactivité de son grade, 23 mars 1878.

Billecoq (Ernest-Alexis-Joseph) ✻, attaché au département (direction commerciale), 29 octobre 1852; attaché payé au bureau du chiffre, 21 décembre 1853 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864.

Billing (Sigismond-Antoine-Édouard-Robert, baron de) ✻, attaché au département (direction des archives), 7 mai 1857; au cabinet, 1er juin 1857; attaché payé, désigné à Londres, 10 janvier 1861 ; secrétaire de troisième classe, remplissant les fonctions d'attaché payé à la direction politique du département, 19 janvier 1863 ; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1868; secrétaire de deuxième classe, sans poste, 11 avril 1871 ; désigné à Munich, 19 juillet 1871 ; secrétaire de la commission franco-allemande de liquidation (Strasbourg), 3 juin 1873 ; consul général, par intérim, à Tunis, du 18 avril au 22 décembre 1874; secrétaire de deuxième classe à Stockholm, 27 mars 1875 (en congé).

Billot (Albert) O✻, docteur en droit ; médaille d'or au concours de doctorat de 1863 ; attaché au département (contentieux), 29 décembre 1865; attaché payé, 16 décembre 1866; désigné pour remplir les fonctions de commis principal à la direction politique, 1er novembre 1869; rédacteur au contentieux, 8 avril 1871 ; chevalier de la Légion d'honneur, 11 avril 1873; sous-directeur du contentieux politique et commercial, 14 février 1877; officier de la Légion d'honneur, 14 janvier 1879.

Blanc (Paul), licencié en droit; commis à la chancellerie de l'agence et consulat général de France à Alexandrie, 1er janvier 1875; admis à participer, à titre auxiliaire, aux travaux de la direction des consulats et affaires commerciales, 8 juin 1877; attaché 9 juin 1878.

Blanchart (Jules-Victor-Auguste-Gaston) ✻, licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 28 février 1857 ; attaché payé, 31 décembre 1860; commis principal, 31 décembre 1866 ; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1869 ; secrétaire-archiviste, 23 mars 1875.

Blanchard de Farges (Albert-Henri) ✻, licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 16 septembre 1854 ; attaché payé, 30 avril 1858; élève-consul, attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Londres, 4 juin 1860; consul de seconde classe à Stettin, 18 octobre 1864 ; à Tiflis, 4 juillet 1868 ; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1869; consul de première classe, 2 août 1871; à Civita-Vecchia, 4 septembre 1872; à Dublin, 14 juin 1873; à Messine, 6 août 1875 ; consul général à Calcutta, 2 février 1878.

Blanchard de Farges (Maurice-Henri), licencié en droit; attaché au département (direction des consulats et affaires commerciales), 26 septembre 1878.

Blanche (Charles-Isidore) ✻, licencié en droit; vice-consul à Seyda, 4 juin 1852; à Tripoli de Syrie, 12 novembre 1853 ; chevalier de la Légion d'honneur, 21 janvier 1866 ; consul honoraire, 13 mars 1877.

Blanchet (Jean-Félix-Jules), attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 14 juin 1848 ; attaché payé, 22 juin 1850 ; commis principal, 13 février 1860; chargé de la gestion du consulat de France à Bilbao, 3 octobre 1863; consul de seconde classe à Riga, 11 février 1865 ; à Leeds, 29 mars 1865 ; à Palma, 5 juin 1869.

Blancheton (Ernest-Jules), élève-interprète pour la langue chinoise, 6 février 1860; attaché, en cette qualité, à la légation de France à Pékin, 4 avril 1860; à Canton, 1862; à Pékin, septembre 1864 ; interprète-chancelier à Hankéou, 1er septembre 1865 ; interprète-chancelier intérimaire de la légation de France à Pékin, juin 1867 ; interprète (à titre provisoire) à Shanghaï, janvier 1869; chargé de la gestion du consulat de France à Foutchéou du 8 mai 1869 au 30 septembre 1870 ;

interprète du consulat général à Shanghaï, 26 février 1870; interprète-chancelier intérimaire à Foutchéou, 30 septembre 1870; chargé de la gestion du consulat de France à Canton d'avril 1871 au 4 avril 1872; interprète à Shanghaï du 26 mai au 26 juin 1872; chargé de la gestion du consulat de France à Hankéou du 30 juin 1872 au 12 février 1877; consul de seconde classe chargé du vice-consulat de France à Hankéou, 19 février 1878.

Blondel (Gabriel-Guillaume), licencié en droit; attaché au département (direction des fonds), 5 juin 1877; attaché payé, 30 mars 1878.

Blondel, licencié en droit; attaché à Londres, 30 janvier 1878; à Berlin, 22 février 1879.

Bœufvé (Eugène), commis à la chancellerie du consulat général de France à Londres, 1er juillet 1871; commis-traducteur à la chancellerie de l'ambassade de France à Berlin, 9 février 1872; chancelier de troisième classe à Christiania, 7 novembre 1877; à Dantzig, 23 mars 1878.

Bondy-Riario (vicomte de), licencié en droit; attaché au département (cabinet et secrétariat), 25 juillet 1878.

Bonin (Théodore), commis à la chancellerie du consulat de France à Liverpool, 1er janvier 1857; chancelier du consulat à Bombay, 25 juillet 1865; à Brême, 26 juin 1867; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1819; à Ostende, 3 août 1872; chargé du vice-consulat à Ostende, 1er janvier 1873; chancelier à Newcastle, 2 août 1873; admis au traitement d'inactivité, 25 novembre 1874; délégué par le consulat de France à Newcastle pour remplir les fonctions d'agent consulaire à Blyth, 18 mars 1875.

Borghers (Victor-Alphonse-Édouard Robcis) ✻, attaché à la direction politique, 18 février 1850; attaché payé, 16 janvier 1854; chevalier de la Légion d'honneur, 2 avril 1856; secrétaire-archiviste à la direction politique, 29 janvier 1862; consul de seconde classe à Christiania, 28 septembre 1865; à Birmingham, 3 février 1869; admis au traitement d'inactivité par suite de la suppression de ce poste, 12 décembre 1872; chargé du consulat de France à Glasgow, 20 octobre 1873; consul de première classe, 1er avril 1875; appelé, en cette qualité, à Gibraltar, 15 décembre 1876; à Liverpool, 17 août 1878.

Boscary de Villeplaine (Jean-Auguste-Charles), attaché au département (bureau des traducteurs), 1er septembre 1873.

Bosseront d'Anglade (Gustave-Arnaud) O✻, licencié en droit; entré au département (direction commerciale), en qualité d'élève-consul, 8 juillet 1840; consul de deuxième classe à Monteray, 21 septembre 1842; à Bilbao, 25 juillet 1843; à Carthagène (Espagne), 8 mai 1848; à Corfou, 22 mars 1849; à Christiania, 25 avril 1849; à Elseneur, 18 février 1850; chevalier de la Légion d'honneur, 9 décembre 1850; consul de première classe à Porto, 5 février 1853; chef du bureau de la chancellerie au département des affaires étrangères, 26 mars 1853; sous-directeur, chargé du service de la chancellerie, 19 décembre 1857; officier de la Légion d'honneur, 11 août 1862.

Bosseront d'Anglade (François-Antoine-René), licencié en droit; attaché au département (archives), 3 décembre 1872; à la direction politique, novembre 1874; attaché à Munich, 27 mars 1878.

Bouillat (Louis-Édouard) O✻, licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 26 octobre 1849; élève-consul, 17 décembre 1853; attaché, en cette qualité, au consulat général de France à New-York, 13 janvier 1854; à Londres, 7 août 1856; consul de seconde classe à Galatz, 9 mai 1859; à Glasgow, 16 août 1860; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1862; consul de première classe, 14 janvier 1865; à Milan, 9 juin 1869; consul général à Anvers, 14 juin 1873; officier de la Légion d'honneur, 7 août 1877.

BOULANGER (Eugène-Henri), commis à la chancellerie du consulat général de France à New-York, 19 février 1870; chancelier de troisième classe à Bahia, 28 novembre 1878.

BOULLAY (Alphonse-Joseph-Maurice), attaché au département (chancellerie), 16 avril 1877.

BOULOUZE (Joseph-Gabriel), commis à la chancellerie du consulat général de France à Londres, 16 août 1869; chancelier de troisième classe à Hongkong, 19 février 1875.

BOURCIER SAINT-CHAFFRAY (Alfred-Gabriel-Léon) ☀, élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman à Damas, 30 juillet 1855; drogman sans résidence fixe, 6 août 1857 (à Damas); à Alep, 29 août 1857; drogman-chancelier à la Canée, 14 novembre 1859; au Caire, 2 juillet 1861; agent vice-consul à Marash, 7 octobre 1863; à Rabat, 12 avril 1865; chargé de la gestion du consulat de Salonique du 18 décembre 1867 au 16 juin 1868; gérant le consulat de France à la Canée du 16 avril 1869 au 30 décembre 1872, date de sa promotion au grade de consul de seconde classe à Port-Saïd; chevalier de la Légion d'honneur, 10 mars 1875; consul de première classe, 11 février 1879.

BOURÉE (Frédéric-Albert) O☀, licencié en droit; attaché à Athènes, 7 septembre 1860; attaché payé au département (cabinet), 16 mars 1864; chargé des fonctions de deuxième secrétaire à Constantinople en 1867; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1869; rédacteur adjoint au cabinet, 14 avril 1870; désigné pour faire partie de la délégation à Tours et à Bordeaux, 10 septembre 1870; rédacteur à la direction politique, 26 juin 1873; sous-directeur adjoint, chargé de la sous-direction de l'Amérique, 31 décembre 1875; sous-directeur à la direction politique (Amérique), 14 février 1877; officier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878.

BOURGAREL (de), licencié en droit; attaché à Pékin, 27 décembre 1875; à la direction politique, 1878.

BOURGOING (Jean-François-Guillaume, comte de) O☀, attaché au département (cabinet), 15 février 1841; attaché payé, 1er août 1842; secrétaire intérimaire à Turin, 1er avril 1845; secrétaire de deuxième classe à Rome, 31 août 1847; chevalier de la Légion d'honneur, 12 mars 1847; interruption de services de 1848 à 1871; ministre plénipotentiaire de première classe, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye, 11 juin 1871; ambassadeur à Rome, 1er mai 1872; officier de la Légion d'honneur, 9 mai 1874; en disponibilité de janvier 1873 à mai 1875; ambassadeur à Constantinople, 8 mai 1875; admis au traitement d'inactivité de son grade, le 4 janvier 1878.

BOURGOING (baron Othon de) ☀, licencié en droit; attaché à Turin, 3 mars 1860; à Rome, 13 novembre 1862; secrétaire de troisième classe à Bogota, 22 avril 1863; à Francfort, 22 décembre 1864; à Vienne, 18 juillet 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; secrétaire de deuxième classe (Vienne), 10 juin 1870; secrétaire de première classe, hors cadre, chargé du consulat général de France à Buda-Pesth, 3 mars 1877.

BOUSIGNAC (Fernand de), commis à la chancellerie du consulat de France à Rio-de-Janeiro, 25 novembre 1865; à Saint-Pétersbourg, 3 septembre 1870; chancelier de troisième classe à Hongkong, 30 octobre 1873; chargé de la gestion du consulat de France à Bombay du 30 avril 1874 au 26 avril 1877; chancelier à Bombay, 19 février 1875; à Buenos-Ayres, 9 juin 1878.

BOUTIRON, licencié en droit; attaché au département (archives), 27 juillet 1875; à la direction politique, 18 août 1876; à Rome (Saint-Siége), 28 avril 1877; au département (direction politique), 10 mai 1878.

BOUTTON (Joseph), licencié en droit; attaché à Washington, 4 juillet 1875; au département (contentieux politique et commercial), 27 mars 1877.

Boyard (Henri-Jean-Marie) ✻, licencié en droit; surnuméraire au ministère de l'instruction publique et des cultes du 12 février 1856 au 10 mars 1859; attaché au département (direction des consulats et affaires commerciales), 11 mars 1859; élève-consul, 8 novembre 1862; attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Barcelone, 7 avril 1863; à Bucharest, 17 novembre 1863; consul de seconde classe, 24 juillet 1867; à Galatz, 31 mars 1868; à Saint-Pétersbourg, 30 octobre 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 9 mai 1874; consul de première classe (Saint-Pétersbourg), 9 novembre 1877.

Boysset (Émile) Ⓜ, commis à la chancellerie du consulat général de France à Alexandrie, 29 octobre 1872; chancelier à Galatz, 24 décembre 1875; vice-consul à Philippopolis, 13 mars 1877; vice-consul à Varna, 28 décembre 1878.

Brachet de Floressac (Alexandre-Léopold-Auguste, marquis de), licencié en droit; attaché au département (archives), 26 mai 1868; à Londres, 21 juillet 1873; au département (direction politique), 27 janvier 1876.

Bradi (Georges-François-Louis de), chargé de la gestion du vice-consulat de France à Coni, 23 juin 1863; vice-consul à la même résidence, 2 octobre 1865; à Rosas, 18 novembre 1874; à Tarragone, 30 octobre 1877.

Braquehais (André-Narcisse) ✻, chancelier du consulat de France à Liverpool, 1840; à Carthagène (Espagne), 11 juillet 1846; appelé à la chancellerie du consulat de France à Rotterdam, 2 juin 1852; à Carthagène, 16 novembre 1853; à Palerme, 14 novembre 1859; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; chancelier du consulat général de France à Naples, 14 août 1867; chancelier de première classe, 22 décembre 1869; chancelier du consulat général de France à Londres, 31 juillet 1871.

Brénier de Montmorand (Antonin-Maxime-Edmond, vicomte) O✻, agent vice-consul à San-Remo, 7 janvier, 1852; à Séville, 19 mars 1852; consul honoraire de deuxième classe, 1er juillet 1854; consul de deuxième classe à Séville, 2 décembre 1854; à Elseneur, 30 janvier 1856; consul de première classe (à Elseneur), 25 août 1861; chevalier de la Légion d'honneur, 18 août 1862; consul général à Shang-haï, 23 janvier 1864; officier de la Légion d'honneur, 10 août 1867; consul général à New-York, 3 février 1869; à Alexandrie, 20 février 1870; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Santiago (Chili), 28 octobre 1872; à Pékin, 30 avril 1876; ministre plénipotentiaire de première classe (Pékin), 5 juin 1878.

Bresson (Paul-Alfred, vicomte de) ✻, licencié en droit; attaché au département (direction politique), 30 novembre 1857; attaché payé, 19 janvier 1863; secrétaire de troisième classe à Washington, 23 janvier 1863; à Berne, 16 mars 1864; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; secrétaire de deuxième classe à Darmstadt, 6 juillet 1870; à Florence, 29 juillet 1871; à Rome, 1er janvier 1872; à La Haye, 25 janvier 1873; à Bruxelles, 4 janvier 1875; secrétaire de première classe (hors cadre), à Madrid, 31 janvier 1878.

Breuil (Marie-Joseph-Edmond) O✻, second secrétaire de légation à Londres, 21 avril 1848; consul de seconde classe à Dantzig, 23 janvier 1851; consul de première classe à Rio-de-Janeiro, 12 septembre 1853; chevalier de la Légion d'honneur, 16 juin 1856; consul de première classe à Civita-Vecchia, 12 novembre 1858; à Lisbonne, 22 janvier 1862; officier de la Légion d'honneur, 12 août 1867; consul général à San-Francisco, 3 février 1869; chargé de la gestion du consulat général de France à New-York, 1er juillet 1876; commissaire général du gouvernement français près la commission de l'Exposition internationale de Philadelphie en 1876; consul général à New-York, 30 octobre 1877.

Breuil (Ernest-Édouard-Augustin), licencié en droit; attaché au département (archives), 12 novembre 1875; attaché payé, 23 avril 1878.

Brigode (comte de), attaché à Munich, 18 mai 1868 ; à Berne, 27 juin 1871 ; au département (cabinet et secrétariat), 10 décembre 1874 ; attaché payé, 1er septembre 1875.

Brin (Léon, baron) ✻, licencié en droit; attaché au Japon, 19 avril 1866 ; à Washington, 23 mars 1868 ; à Madrid, 22 avril 1869 ; secrétaire de troisième classe à Washington, 27 mai 1872 ; à Rome, 2 avril 1874 ; secrétaire de deuxième classe à Rome, 16 février 1878 ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 janvier 1879.

Bringard (Louis-Ernest) ✻, licencié en droit ; attaché au département (contentieux), 12 mai 1863 ; attaché payé, 10 juillet 1869 ; chevalier de la Légion d'honneur ; secrétaire-archiviste au contentieux, 31 décembre 1875 ; rédacteur, 14 février 1877.

Broglie (prince Victor de) ✻, secrétaire de troisième classe à Londres, 8 avril 1871 ; attaché payé au département (cabinet), 29 mai 1872 ; à la direction politique, 21 novembre 1872 ; sous-chef du cabinet chargé des affaires concernant la vice-présidence du conseil, 1er juin 1873 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 mai 1874 ; sous-chef du cabinet et secrétariat, 23 mai 1874 ; rédacteur à la direction politique, 1er septembre 1875 ; secrétaire de première classe hors cadre, 19 novembre 1877.

Brotonne (de), licencié en droit; attaché au département (archives), 19 février 1874 ; à la direction politique, 15 août 1874 ; au cabinet, 17 janvier 1878 ; secrétaire de troisième classe à Lisbonne, 31 août 1878 ; à Bruxelles, 3 décembre 1878.

Broves (Louis-Alexandre-Henri, baron Rafélis de) ✻, attaché à Bruxelles, 19 octobre 1868 ; à Constantinople, 4 juillet 1870 ; au département (cabinet), 25 juillet 1871 ; attaché payé, 2 mai 1874 ; rédacteur, 18 octobre 1877 ; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878.

Bruwaert (François-Edmond), licencié en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 24 octobre 1873 ; élève-consul, 15 décembre 1876.

Burdel (Simon-Frédéric-Ernest) ✻, licencié en droit et ès lettres ; commis à la chancellerie du consulat de France à Bahia, 22 novembre 1854 ; chancelier du consulat de France à Fernambouc, 19 novembre 1856 ; appelé, en la même qualité, à Bogota, 1er mai 1858 ; agent vice-consul à Saint-Thomas, 17 février 1866 ; chargé de la garde des archives de la légation française à Mexico, 18 mars 1869 ; chevalier de la Légion d'honneur, 6 août 1870 ; consul de seconde classe, hors cadre, 30 octobre 1873 ; consul de première classe, hors cadre, 18 décembre 1875.

Cabarrus (Julien-Dominique-Marie-Édouard Tallien de) O✻, licencié en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 1er novembre 1840 ; élève-consul, 26 avril 1845 ; à Barcelone, 24 septembre 1845 ; chevalier de la Légion d'honneur, 31 janvier 1848 ; consul de seconde classe à Palma, 13 avril 1848 ; consul de première classe à la même résidence, 10 novembre 1856 ; à Trieste, 14 novembre 1859 ; consul général et chargé d'affaires à Guatémala, 10 octobre 1862 ; officier de la Légion d'honneur, 27 novembre 1864 ; consul général à Barcelone, 26 janvier 1878.

Cabarrus (Marie-Charles-Adolphe Tallien de) ✻, attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, mars 1848 ; agent vice-consul à Soller, 22 janvier 1852 ; consul de seconde classe à Port-Maurice, 21 mars 1855 ; à La Corogne, 23 février 1861 ; consul de première classe, 10 mars 1866 ; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1868 ; mis en inactivité par suite de la suppression du consulat à La Corogne, 12 décembre 1872 ; appelé au consulat de France à Malaga, 14 juin 1873 ; consul général admis, sur sa demande, au traitement d'inactivité, 6 avril 1876.

Calmon (Robert), secrétaire particulier du ministre des affaires étrangères, 14 décembre 1877.

Calvet-Rogniat (baron), licencié ès lettres ; attaché au département (direction politique), 12 mai 1877.

Campan, chargé des fonctions de chancelier du consulat de France à Tananarive (Madagascar) ; chancelier de troisième classe à la même résidence, 2 août 1873.

Canclaux (Jules-Paul, comte de) O✻, attaché au département (direction commerciale), 1er avril 1851 ; à la direction des affaires politiques, 27 janvier 1853 ; attaché payé, 2 février 1856 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1860 ; secrétaire de deuxième classe, à la disposition du ministre, 28 juillet 1864 ; officier de la Légion d'honneur, 14 juillet 1869 ; rédacteur au cabinet, 12 avril 1870 ; secrétaire de deuxième classe à Londres, 10 août 1870 ; chargé d'affaires à Stockholm, 7 octobre 1871 ; à la disposition du commissaire général à Nancy, 3 janvier 1873 ; secrétaire de première classe à Madrid, 28 août 1874 ; à Berne, 23 décembre 1876 ; à Berlin, 20 février 1879.

Canolle (Henri de), attaché surnuméraire au département (cabinet), 15 mai 1874 ; à la direction politique, 11 décembre 1877.

Caporal (Edmond), licencié en droit ; chancelier du consulat de France à Arica (Pérou), 19 décembre 1847 ; à Sainte-Marthe, 31 juillet 1848 ; à Panama, 29 août 1849 ; à Bahia, 23 juillet 1853 ; au Callao, 21 mai 1862 ; à Ancône, 24 janvier 1863 ; à Messine, 6 janvier 1869 ; chancelier de seconde classe, 2 août 1873.

Cardeilhac de Momères (Jean-Marie), licencié en droit ; commis à la chancellerie de la légation de France à Buenos-Ayres, 16 mai 1863 ; attaché, en la même qualité, à la chancellerie du consulat de Buenos-Ayres, 23 février 1867 ; chancelier à Palma, 25 avril 1868 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869.

Carrey (Émile), agent vice-consul à Chicago, 17 avril 1866 ; à Saint-Louis du Missouri, 8 juillet 1870 ; à Chicago, 30 octobre 1873 ; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat, 5 novembre 1878 ; consul à Chicago, 21 décembre 1878.

Carteron (Pierre-Joseph-Édouard), licencié ès lettres ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 28 juillet 1876 ; élève-consul, 17 août 1878.

Cassas (Eugène-Auguste), licencié en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 28 juillet 1868 ; élève-consul, 2 août 1873 ; attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Tunis, 18 avril 1874 ; consul de seconde classe à Tananarive, 23 mars 1878.

Castagne (Auguste-Gaspard-Marie), commis à la chancellerie de l'ambassade de France à Constantinople, 1859 ; chancelier à Trébizonde, 24 janvier 1863 ; drogman-chancelier à la même résidence, 16 janvier 1864.

Castaing (Louis) ✻, drogman du vice-consulat de France à Galatz, 1838 ; commis de la chancellerie à Jassy, avril 1841 ; chancelier du même consulat, mai 1843 ; mission à Volo (Thessalie), 1854 ; chevalier de la Légion d'honneur, 27 avril 1860 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869 ; chancelier de seconde classe, 13 avril 1870 ; chancelier de première classe, 23 mars 1878 ; vice-consul à Jassy, 21 décembre 1878.

Castaing (Victor), secrétaire et drogman au vice-consulat de France à Galatz, 1841 ; interprète et chancelier du consulat établi dans cette résidence, 5 mars 1852 ; mission à Sofia (Bulgarie), 1854 ; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat général de France à Bucharest, 3 avril 1869 ; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869 ; chancelier à Bucharest, 27 décembre 1869.

Castelin (Antoine-Pierre), chancelier de l'agence du ministère des affaires étrangères à Marseille, 4 février 1865 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre

1869; admis au traitement d'inactivité, 4 février 1874; chancelier de seconde classe, 23 mars 1878.

CASTILLON SAINT-VICTOR (Eugène de), commis à la chancellerie du consulat de France à Livourne, 5 janvier 1855; chancelier à Ancône, 25 août 1861; à Brême, 24 janvier 1863; à Elseneur, 22 mai 1863; à Corfou, 2 décembre 1866; chancelier à Palerme, 14 août 1867; à Tripoli de Barbarie, 13 février 1869; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869; chancelier du consulat de France à Lisbonne, 9 août 1870; chancelier de première classe, 13 mars 1877.

CAUBET (Marie-Pierre-Victor-Camille-Léopold), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 17 juin 1867; attaché au consulat général à Londres, 30 mai 1871; élève-consul, 30 décembre 1872; attaché, en cette qualité, au consulat général à Barcelone, 19 février 1873; secrétaire adjoint de la commission mixte franco-anglaise, 16 février 1874; chargé des fonctions d'élève-consul près le consulat général de France à Londres, 11 décembre 1874; gérant le vice-consulat de France à Liége, du 5 juillet au 4 octobre 1876; chargé de la gestion du consulat de Melbourne, 20 novembre 1876; consul de seconde classe, 26 janvier 1878; consul à Porto-Rico, 10 février 1878; à Breslau, 31 octobre 1878.

CAVALLACE (Charles-François), commis à la chancellerie de la légation de France à Turin, 24 octobre 1859; chancelier à Saint-Sébastien, 2 juillet 1861; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier du consulat général de France à Barcelone, avec le grade de chancelier de seconde classe, 30 décembre 1872; chancelier de première classe, 23 mars 1878, à l'ambassade à Madrid, 27 février 1879.

CAZOTTE (Alexandre-Charles-Jacques), licencié en droit; attaché à la direction des archives et de la chancellerie, 1er août 1872; à la direction des consulats et affaires commerciales, 29 juillet 1876; désigné pour prendre part aux travaux de l'agence et consulat général de France en Égypte, 29 août 1876; élève-consul à la même résidence, 9 juin 1878.

CAZAUX (Joseph-Aimé-Louis, marquis de) O✵, docteur en droit; attaché à Athènes, 26 avril 1851; attaché au département (direction politique), 1er octobre 1853; attaché indemnisé à Naples, 14 novembre 1855; attaché au département, 31 août 1856; à Naples, 13 septembre 1856; à Lisbonne, 13 mars 1857; au département (direction politique), 27 mars 1857; attaché payé, 6 avril 1858; chevalier de la Légion d'honneur, 29 septembre 1860; rédacteur, 15 juillet 1863; secrétaire de première classe, 24 juin 1868; à Berne, 1er septembre 1868; à Vienne, 4 mars 1869; officier de la Légion d'honneur, 6 août 1870; à la disposition du département, 22 mars 1871; secrétaire de première classe à Athènes, 12 février 1872; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, admis au traitement d'inactivité de son grade, 25 juin 1876.

CHALLEMEL-LACOUR (Paul-Amand), professeur de philosophie à l'Université; préfet du Rhône, 4 septembre 1870; député, 7 janvier 1872; sénateur, 1876; ambassadeur à Berne, 14 janvier 1879.

CHALLET (Casimir-Paul) ✵, licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 27 mai 1859; attaché payé, 14 octobre 1862; élève-consul, 9 octobre 1863; attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Barcelone, 14 novembre 1863; médaille d'honneur, en or, pour sa conduite pendant l'épidémie cholérique de Barcelone en 1866; consul de seconde classe à Syra, 27 novembre 1869; consul de première classe, 1er avril 1875; chargé de la gestion du consulat de France à Constantinople, 27 mai 1878; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878.

CHAMBAUD (Auguste-Hercule, baron de) ✵, vice-consul à Zante, 8 janvier 1853; à Rostock, 24 octobre 1855; à Alicante, avec le titre de consul honoraire, 5 dé-

cembre 1860 ; consul de seconde classe à Saint-Sébastien, 13 décembre 1871 ; chevalier de la Légion d'honneur, 11 octobre 1873.

CHAMPOISEAU (Charles-François-Noël) ✻, agent vice-consul à Redoute-Kaleh, 2 mars 1855 ; à Philippopoli, 4 février 1857 ; chargé de la gestion du consulat de France à Andrinople, 13 mars 1862 ; consul honoraire chargé, en cette qualité, du vice-consulat à Janina, 2 novembre 1865 ; consul de seconde classe chargé des mêmes fonctions, 27 mars 1867 ; chevalier de la Légion d'honneur, 10 août 1867 ; consul de seconde classe à la Canée, 18 mars 1868 ; à Bilbao, 30 décembre 1873 ; à Galatz, 12 octobre 1874 ; consul de première classe, 1er avril 1875 ; chargé de la gestion du consulat de France à Bâle, 8 décembre 1877 ; consul à Messine, 2 février 1878.

CHAMPY (Étienne-Louis-Émile) ✻, commis à la chancellerie du consulat de France à Leipzig, 5 avril 1864 ; chargé, par intérim, des fonctions de chancelier de la légation de France à Darmstadt, 1865 ; chancelier du consulat général de France à Leipzig, 12 janvier 1867 ; nommé titulaire de cette chancellerie, 28 mars 1868 ; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869 ; chancelier du consulat général institué à Hambourg, 1er octobre 1871 ; chancelier de première classe à l'ambassade de France à Berlin, 2 août 1873 ; chevalier de la Légion d'honneur, 7 février 1878.

CHANZY (général de division), GC ✻, sénateur, ancien gouverneur général civil de l'Algérie, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, 18 février 1879.

CHAPONAY (comte de), attaché à Bruxelles, 26 juin 1873 ; à Londres, 12 décembre 1876 ; au département (direction politique), 25 août 1877.

CHAPPEDELAINE (Charles-Marie-Olivier, comte de) ✻, agent vice-consul à Bâle, 1er mai 1858 ; à Llanelly, 31 mars 1860 ; à Cardiff, 28 juin 1865 ; chevalier de la Légion d'honneur, 10 août 1867 ; consul de seconde classe à Hankao, 27 novembre 1869 ; consul à Bombay, 14 juin 1873 ; chargé de la gestion du consulat général de France à Shanghaï, du 26 mai 1875 au 12 février 1876 ; consul à Tiflis, 13 mars 1877.

CHAPPEDELAINE (Julien-René-Emmanuel de), licencié en droit ; commis à la chancellerie du consulat général de France à Londres, 27 juillet 1871 ; à Hambourg, 15 janvier 1873 ; chancelier de troisième classe à Leipzig, 25 novembre 1874 ; à Elseneur, 14 septembre 1876.

CHARMEL (baron du) ✻, attaché à Téhéran, 20 avril 1868 ; nommé chevalier de la Légion d'honneur le 8 décembre 1870, sur la proposition du ministère de la guerre ; attaché indemnisé à Madrid, 29 mai 1871 ; secrétaire de troisième classe honoraire, démissionnaire, 15 mars 1872 ; secrétaire de troisième classe honoraire à Berlin, 27 décembre 1873 ; secrétaire de troisième classe à Berlin, 9 juin 1874 ; à Berne, 3 septembre 1875 ; à la Haye, 9 août 1877.

CHARPENTIER (Alfred) ✻, attaché payé au département (direction des fonds), 21 janvier 1861 ; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1869 ; commis principal à la direction des fonds, 15 mars 1871 ; rédacteur, 5 janvier 1872 ; agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires, 27 février 1877 ; chef de bureau, 28 juin 1877 ; sous-chef de division, 26 février 1879.

CHARPENTIER (Édouard-Paul), chancelier du consulat de France à Panama, 18 mars 1857 ; agent vice-consul à Tacna et Arica, 20 avril 1864 ; à San-José de Costa-Rica et Punta-Arenas, 30 août 1872.

CHASSÉRIAU (René) ✻, licencié en droit ; ancien sous-préfet et receveur particulier des finances ; chevalier de la Légion d'honneur, 15 janvier 1862 ; vice-consul à Bologne avec le titre de consul honoraire, 24 juillet 1867 ; consul de seconde classe à Cagliari, 24 décembre 1869 ; en disponibilité du 17 juillet 1871 au

17 avril 1874; chargé, en sa qualité de consul de seconde classe, du vice-consulat de France à Sainte-Croix de Ténériffe, 17 avril 1874.

Chatain (Marcel), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 9 juin 1878.

Chaudordy (J. B. Alexandre-Damaze, comte de) C✻, attaché à Rome, 15 juin 1851 ; attaché payé au cabinet du ministre des affaires étrangères, 5 décembre 1854 ; détaché à Londres, 12 mai 1855 ; secrétaire de troisième classe, 30 août 1856 ; à Weimar, 13 septembre 1856; à Madrid, 28 mai 1858; attaché payé au département (direction politique), 21 décembre 1858; secrétaire de deuxième classe, 29 novembre 1860 ; à Copenhague, 2 janvier 1861; à Carlsruhe, 29 janvier 1862; sous-chef du cabinet du ministère des affaires étrangères, 23 octobre 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1863 ; secrétaire de première classe, sous-directeur du cabinet, 6 mars 1865; officier de la Légion d'honneur, 30 août 1866 ; premier secrétaire à Madrid, 28 octobre 1866 ; à la disposition du département, 9 octobre 1867; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, en disponibilité, 10 août 1868; chargé de travaux particuliers, octobre 1869; directeur du cabinet et secrétariat, 16 août 1870; chargé, comme délégué, du ministère des affaires étrangères, pendant le gouvernement de la défense nationale à Tours et à Bordeaux (1870-1871); membre de l'Assemblée nationale, 1871; en inactivité, 15 octobre 1871; ambassadeur à Berne, 4 décembre 1873; à Madrid, 3 septembre 1874; ambassadeur extraordinaire à la Conférence de Constantinople, 18 novembre 1875; a repris, à l'issue de la conférence, la direction de l'ambassade de France à Madrid; commandeur de la Légion d'honneur, 2 mai 1876; admis dans le cadre de la disponibilité de son grade, 11 décembre 1878.

Chazal (Charles-Jean-Félix, baron) ✻, chancelier de la légation de France à Hanovre, 27 mars 1850; à Carlsruhe, 11 juillet 1850; à Francfort, 28 juin 1856; consul honoraire, 25 août 1861; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1862; vice-consul à Jersey, 30 septembre 1867; à Southampton, 31 juillet 1871; à Manchester, 1er octobre 1871; à Mons, 30 octobre 1873; à Port-Maurice, 4 juin 1876.

Chenu (Gustave-Charles-Thomas-Marie) ✻, attaché au département (direction des fonds), 4 juin 1852; attaché payé au bureau du chiffre, 21 décembre 1853; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1863; sous-chef du bureau du chiffre, 1er décembre 1867.

Chevalier (Martial-Élie-Simon) O✻, chancelier des consulats de San-Francisco, 27 mars 1850, et de Valence, 10 décembre 1851; de la légation de France à Turin, 10 janvier 1852; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1858; consul honoraire chargé, en cette qualité, du vice-consulat de France à Genève, 14 novembre 1859; consul de seconde classe à cette résidence, 26 septembre 1860; consul de première classe, 3 février 1864; consul général, 7 novembre 1866; officier de la Légion d'honneur, 11 août 1869; en inactivité du 1er novembre 1870 au 13 décembre 1871, date de sa nomination au consulat général de France à Québec; consul général à La Havane, 1er avril 1875; admis à la retraite, 18 février 1879.

Chevalier (Jean-Baptiste-Louis), attaché, en qualité de commis, à la chancellerie du consulat de Livourne, 18 octobre 1861; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; appelé à la chancellerie du consulat de France à Panama, 27 décembre 1869.

Chevarrier (Ludovic-Philibert), attaché au ministère d'État, en qualité de rédacteur, de 1852 à 1855; agent vice-consul à Gabès (Tunisie), 26 septembre 1874; à Jaffa, 27 avril 1878.

Chevreau, licencié en droit; attaché à Lisbonne, 24 août 1877; à Berlin, 26 novembre 1877; à Lisbonne, 27 mars 1878.

Chevrey-Rameau (Paul-Dominique) ✻, licencié en droit; attaché au département

(chancellerie), 17 avril 1857 ; à la direction des consulats et affaires commerciales, 6 septembre 1859 ; attaché payé, 14 décembre 1861 ; élève-consul à Shanghaï, 10 octobre 1862 ; gérant du consulat général à Shanghaï, octobre 1863 ; du consulat à Canton, 16 avril 1864 ; désigné à Yeddo, 18 novembre 1864 ; chargé par délégation du consulat général à Yokohama, 1er mars 1865 ; gérant du consulat général à Turin, 6 novembre 1866 ; désigné à Tunis, 25 juillet 1867 ; consul de deuxième classe à Panama, 18 mars 1868 ; chargé d'affaires intérimaire et gérant du consulat général de France à Lima, 11 août 1868 ; consul de deuxième classe à Boston, 18 mars 1870 ; mis en disponibilité par suite de suppression de poste, 13 décembre 1872 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 mai 1874 ; consul de deuxième classe à Glasgow, 18 décembre 1875 ; rédacteur au département (contentieux politique et commercial), 14 février 1877.

Chevrey-Rameau (Henri-Jean), attaché au département (direction des archives, chancellerie), 28 août 1862 ; attaché payé, 29 juillet 1864 ; vice-consul à Tarragone, 8 janvier 1872 ; à Séville, 3 septembre 1873 ; à Sunderland, 4 juin 1876 ; à Southampton, avec le titre de consul honoraire, 28 février 1878.

Cirilli (Gustave-Eugène-Théodore), commis, à la chancellerie du consulat général à Alexandrie, 17 février 1870 ; naturalisé Français le 22 mai 1872 ; commis à la chancellerie du consulat de France à Smyrne, 13 novembre 1873 ; chancelier de troisième classe à Bangkok, 7 novembre 1877 ; chancelier du poste institué au Monténégro, 28 décembre 1878.

Clamageran (Jean-Félix-Germain), licencié en droit ; vice-consul de France à Rosas, 21 décembre 1878.

Clavery (Paul) O✵, licencié en droit ; attaché à la direction des archives, 27 novembre 1852 ; à la direction des consulats et affaires commerciales, 14 mars 1853 ; commis expéditionnaire, 9 janvier 1856 ; commis principal, 31 décembre 1860 ; secrétaire de la sous-commission chargée de préparer la convention conclue, le 16 mai 1864, entre la France, le Brésil, la République d'Haïti et le Portugal, pour l'établissement d'une ligne télégraphique entre le continent européen et l'Amérique, mai 1863 ; rédacteur adjoint, 10 novembre 1863 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864 ; secrétaire de la Conférence télégraphique internationale de Paris, mai 1865 ; secrétaire de la commission chargée de préparer la convention monétaire du 23 décembre 1865 entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse ; rédacteur, 26 janvier 1866 ; secrétaire de la Conférence monétaire internationale de Paris, juin 1867 ; secrétaire de la commission chargée de préparer la convention monétaire préliminaire du 31 juillet 1867 entre la France et l'Autriche ; secrétaire de la commission réunie à Paris pour le règlement de questions commerciales avec la Suisse, juillet 1869 ; secrétaire de la commission formée, en avril 1872, par les États signataires de la convention télégraphique du 16 mai 1864 ; secrétaire de la commission mixte instituée par les traités de commerce et de navigation, du 5 novembre 1872 (non ratifié) et du 23 juillet 1873, entre la France et la Grande-Bretagne, 1872, 1873 et 1874 ; secrétaire des conférences sur le régime des sucres entre la France, la Belgique, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, avril 1873 ; officier de la Légion d'honneur, 21 avril 1873 ; secrétaire des conférences tenues à Paris entre les États signataires de la convention monétaire du 23 décembre 1865, janvier 1874 et janvier-février 1875 ; sous-directeur chargé de la sous-direction du Midi et de l'Amérique, 31 décembre 1875.

Clercq (Étienne-François-Jules de), licencié en droit ; attaché à la direction des archives et de la chancellerie, 6 janvier 1874 ; à la direction politique, 29 juillet 1875 ; à l'ambassade de France à Madrid, 1er août-15 octobre 1875 ; à la direction des consulats et affaires commerciales, 28 mai 1877 ; chargé des fonctions

de secrétaire de la commission de liquidation de Strasbourg, 1er mai-5 juillet 1878; élève-consul, 17 août 1878; attaché en cette qualité, au consulat général de France à Hambourg, 26 novembre 1875.

Clermont-Ganneau (Charles) ✻, licencié ès lettres; élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes; chargé des fonctions de drogman-chancelier du consulat de France à Jérusalem, 9 mai 1867; troisième drogman de l'ambassade de France à Constantinople, 20 février 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 10 mars 1875; mis, sur sa demande, en inactivité, 31 août 1877.

Cochet (Ladislas) ✻, chancelier à Varsovie, 5 août 1842; à Montevideo, 4 mai 1849; chargé de la gestion du consulat de France à Zanzibar, 20 juillet 1855; consul de seconde classe à cette résidence, 28 juin 1856; consul à Stettin, 30 septembre 1862; à Odessa, 18 décembre 1864; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; consul de première classe, 30 décembre 1872.

Cogordan (George), docteur en droit, licencié ès lettres; attaché au département (contentieux), 23 mai 1874; attaché payé, 29 novembre 1877.

Coinze (Alphonse-Henri-Adolphe) ✻, juge de paix à Koléah, 12 février 1853; à Médéah, 18 juillet 1854; juge à Mostaganem, 22 septembre 1856; juge d'instruction à Bône, 17 juillet 1857; juge à cette résidence, 6 août 1863; président du tribunal de Sétif, 4 octobre 1868; président du tribunal de Bône, 23 septembre 1872; conseiller à la cour d'appel d'Alger, 15 février 1876; consul-juge à Tunis, 1er mars 1877; chevalier de la Légion d'honneur, 14 janvier 1879.

Colleau (Oscar) ✻, commis de chancellerie à Gênes, 9 mars 1857; chancelier du consulat de France à la Vera-Cruz, 28 juin 1858; chevalier de la Légion d'honneur, 17 novembre 1862; chancelier de la légation de France à Mexico, 29 mars 1865; nommé consul honoraire, 26 avril 1865; chargé de la gestion du consulat de France à Fernambouc, 26 mai 1868; nommé consul de seconde classe à Osaka, 27 décembre 1869; à Yokohama, 16 mars 1872; consul de première classe, 1er avril 1875; à Moscou, 13 mars 1877; consul général et chargé d'affaires à Montevideo, 27 avril 1878; admis au traitement d'inactivité de son grade le 3 août 1878.

Collongue (Paul-Gabriel d'Avon, baron de) ✻, licencié en droit; attaché surnuméraire au ministère des finances, juin 1855; attaché payé au même ministère, août 1857; mis, sur sa demande, en disponibilité, mai 1858; attaché surnuméraire à la direction des consulats et affaires commerciales, 18 février 1860; attaché payé, 12 octobre 1863; attaché, en qualité de secrétaire, à la Conférence sanitaire internationale de Constantinople, 18 janvier 1866; chevalier de la Légion d'honneur, 7 novembre 1866; commis principal à la direction des consulats et affaires commerciales, 22 mars 1873; consul de seconde classe du vice-consulat de France à Monaco, 13 mars 1877.

Colonna-Ceccaldi (Dominique-Albert-Édouard-Tiburce, comte) O✻, licencié en droit; attaché surnuméraire à la direction des consulats et affaires commerciales, 20 juin 1854; élève-consul, 12 janvier 1859; attaché, en cette qualité, au consulat général à Alexandrie, 8 septembre 1859; au consulat de France à Barcelone, 18 janvier 1860; à Smyrne, 18 octobre 1861; à Beyrout, 11 janvier 1862; consul de seconde classe à Djeddah, 16 novembre 1864; à Tauris, 28 juin 1865; à Larnaca, 28 septembre 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 4 novembre 1869; détaché à l'ambassade de France à Constantinople, du 1er juillet 1869 au 31 août 1870; lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major général des gardes nationales mobilisées pendant le siége de Paris, 1870-1871; consul de première classe, 7 février 1871; officier de la Légion d'honneur, 12 février 1871; consul de première classe à Scutari d'Albanie, 30 août 1872; consul général, délégué de France à la Commission européenne chargée de la délimitation du Monténégro, 26 août 1878.

Conte (Tony) ✻, licencié en droit; attaché au département (archives), 8 septembre 1864; à la direction politique, 18 juillet 1865; détaché à Constantinople, d'octobre 1867 à avril 1868; attaché payé, 30 avril 1871; secrétaire archiviste, 31 décembre 1875; rédacteur adjoint, 24 mai 1877; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877.

Coppeaux (Émile), licencié en droit; attaché au parquet de la Seine, de juin 1875 à janvier 1876; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 9 juin 1878.

Cor (Eugène Marie-Jacques), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 19 décembre 1866; élève-consul attaché au consulat de France à Constantinople, 22 mai 1872; chargé, par intérim, des fonctions de secrétaire-archiviste de l'ambassade de France à Constantinople, de mai à novembre 1872; chargé de la gestion du consulat de Constantinople du 23 juillet 1873 au 14 mars 1874; du consulat de La Canée du 30 septembre au 21 décembre 1875; chargé de nouveau de la gestion du consulat de La Canée, 14 mars 1878; consul de seconde classe, 9 juin 1878; à La Canée. 21 décembre 1878.

Corcelle (François de) Ⓜ, licencié en droit; médaille militaire 18 janvier 1871; attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères, 23 août 1871; attaché payé, à la disposition de l'ambassadeur de France près le Saint-Siége, 2 mars 1875; secrétaire de troisième classe à la même résidence, 31 décembre 1875; à Washington, 20 juin 1876.

Cordier, licencié en droit; attaché à Berne, 1er juin 1875; à Saint-Pétersbourg, 14 juin 1877.

Corpel (René-Alexandre-Émile), licencié en droit; attaché au département (direction des archives, chancellerie), 15 mai 1875; attaché payé, 4 août 1877.

Cossé-Brissac (Pierre, comte de), attaché au département (direction politique), 5 août 1874; à Vienne, 12 septembre 1875; au cabinet, 18 août 1877.

Coste (Jules-Ferdinand), licencié ès lettres et en droit; commis à la chancellerie du consulat général de France à Londres, 15 mars 1872; du consulat de France à Newcastle, 10 janvier 1873; à Port-Saïd, 21 mai 1873; chancelier de troisième classe à Galatz, 27 avril 1877; à Newcastle, 14 novembre 1878.

Coulomb (Louis-Antoine-Émile), commis du consulat général de France à Gênes, 16 juillet 1858; chancelier de troisième classe à la même résidence, 2 août 1873; chancelier de seconde classe, 23 mars 1878.

Courcel (Alphonse, baron de) O✻, licencié en droit, a obtenu, en Allemagne, le diplôme de docteur en droit; attaché au département (direction politique), 6 juin 1859; à Bruxelles, 9 juin 1859; à Saint-Pétersbourg, 11 avril 1861; attaché payé au département (cabinet), 16 octobre 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864; secrétaire de deuxième classe, à la disposition du département, 27 décembre 1865; détaché au contentieux le 30 août 1866; secrétaire de première classe, à la disposition du ministre, 7 août 1869; sous-directeur à la direction politique, 31 octobre 1869; nommé, en la même qualité, ministre plénipotentiaire de deuxième classe, le 10 février 1877; officier de la Légion d'honneur, 7 août 1877.

Courthial (Achille Du) O✻, chancelier à Sainte-Marthe, 16 avril 1853; vice-consul à Saint-Thomas, 6 mars 1858; consul de seconde classe à Zanzibar, 30 septembre 1862; à Sainte-Marthe, 6 décembre 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865; consul de seconde classe à la Vera-Cruz, 29 août 1865; officier de la Légion d'honneur, 10 août 1867; chargé de la gestion du consulat général de France à Port-au-Prince, du 24 juillet 1868 au 30 décembre 1869; consul de

première classe, 14 juillet 1869; chargé de la gestion du consulat de France à Rio-de-Janeiro, du 24 mars 1870 au 17 février 1872; du consulat général de France à la Havane, du 9 août 1872 au 23 octobre 1873; à Port-au-Prince, du 1er décembre 1873 au 16 avril 1874; consul de première classe à Manille, 2 août 1873; à la Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1876; consul général à la Havane, 18 février 1879.

Courtois (Albert-Joseph de), agent vice-consul à Rosas, 7 octobre 1862; à Erzeroum, 28 juin 1865; à Andrinople, 28 avril 1867; à Bologne, 16 mars 1872; à Civita-Vecchia, 4 novembre 1875.

Coutouly (Gustave de), consul honoraire, désigné pour faire partie de la mission chargée de l'organisation de la Roumélie orientale, 26 août 1878.

Crampon (Louis-Ernest) ✻, ancien élève de l'École des chartes et de l'École d'administration (1848); licencié en droit; attaché à la direction politique du ministère des affaires étrangères, 5 juin 1855; attaché, en qualité de secrétaire, à la mission de France en Syrie, 31 octobre 1860; consul honoraire chargé du vice-consulat de France à Janina, 8 avril 1863; consul de seconde classe à Tauris, 28 septembre 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1869; consul de première classe à Jérusalem, 3 juillet 1871; secrétaire de la commission internationale du mètre, 1875; secrétaire de la conférence monétaire internationale, 1876.

Craveri (Marie-Jean-Joseph), commis à la chancellerie du consulat général de France à Alexandrie, 8 février 1870; chancelier de troisième classe à Singapour, 30 octobre 1873; vice-consul à Ismaïlia, 28 décembre 1878.

Cressonnier (Victor-Joseph-Frédéric), commis à la chancellerie du consulat général de France à Batavia, 10 octobre 1866; chancelier de troisième classe à la même résidence, 14 septembre 1876.

Croÿ (René-Pierre, vicomte de) O✻, attaché à Vienne, 8 mai 1850; attaché payé à la même résidence, 18 octobre 1854; chargé, par intérim, des fonctions de troisième secrétaire à Stockholm, 26 octobre 1855; attaché payé au département (direction politique), 30 juin 1856; chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1861; secrétaire de deuxième classe à Madrid, 29 janvier 1862; à Rome, 12 novembre 1866; rédacteur au département (direction politique), 6 juillet 1870; secrétaire de première classe à l'ambassade de France près le Saint-Siége, 26 juin 1873; officier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878.

Cruchon (Armand-Gustave-Alfred-Henri), licencié en droit; vice-consul à Tarragone, 17 avril 1874; médaille d'honneur en or pour services rendus à un navire de commerce français (août 1876); vice-consul à Séville, 30 octobre 1877.

Cubisol (Joseph), vice-consul à La Goulette (Tunisie), 20 juillet 1868.

Cullerier (Michel), licencié en droit; attaché au département (bureau du protocole), 2 avril 1868; attaché payé, 1er février 1872.

Cussy (Henri-Achille de Cornot, baron de) ✻, licencié en droit; chancelier à Dantzig, 16 août 1857; à Anvers, 27 mars 1861; chancelier de la légation de France à Darmstadt, 30 juillet 1863; agent vice-consul à Lich, 3 février 1869; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1869; vice-consul à Jersey avec le titre de consul honoraire, 5 mai 1871.

Dabry de Thiersant (Claude-Philibert) ✻, élève à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, 16 décembre 1845; sous-lieutenant au 1er régiment d'infanterie de marine, 1er octobre 1847; lieutenant, 19 février 1853; capitaine au 51e régiment d'infanterie, 16 septembre 1856; ancien commissaire du gouvernement français à Chusan et à Tientsin; chevalier de la Légion d'honneur, 26 mars 1862; chargé de la gestion du consulat de France à Hankao, 28 juillet 1862; gérant le consulat général à Shanghaï, 9 décembre 1868; consul de seconde classe à

Canton, 27 novembre 1869 ; consul de première classe à cette résidence, 2 août 1871 ; consul général et chargé d'affaires à Guatémala, 26 janvier 1878.

Daloz (Eugène) Ⓜ, ex-sous-officier au 3e régiment de spahis ; décoré de la médaille militaire ; percepteur des contributions directes à Ablis (Seine-et-Oise), du 1er mars 1865 au 4 mai 1866 ; agent de la Compagnie des Messageries maritimes au Japon, 1868 ; agent vice-consul à Hiogo (Japon), 17 juillet 1869 ; à Gijon, 8 juin 1874 ; à Santo-Domingo, 18 novembre 1874 ; consul honoraire à cette résidence, 24 avril 1875 ; consul de seconde classe à Puerto-Rico, 31 décembre 1876 ; consul et commissaire du gouvernement français à Honolulu (Iles Hawaï), 10 février 1878.

Damour (Amédée) ✻, licencié en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 24 décembre 1853 ; élève-consul, 26 août 1857 ; attaché payé, 28 avril 1858 ; commis principal, 15 juin 1864 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865 ; rédacteur, 22 mars 1873 ; secrétaire des conférences internationales tenues à Paris pour la négociation du traité de commerce conclu, le 6 juillet 1877, avec l'Italie, et de la convention de commerce du 8 décembre 1877 avec l'Espagne.

Danloux (Antonin), vice-consul à Algésiras, 17 juillet 1869 ; à La Corogne, 14 juin 1873 ; à Savone, 4 juin 1876.

Darmet (Charles-Marie) ✻, attaché au département (archives), 25 août 1854 ; attaché payé au bureau du chiffre, 4 août 1857 ; chevalier de la Légion d'honneur, août 1867.

Dauchez (Charles), licencié en droit ; attaché surnuméraire au département (direction des fonds), 4 octobre 1870 ; attaché payé au bureau du chiffre, 17 mars 1871.

Debains (Frédéric) O✻, licencié en droit ; attaché à Francfort, 3 mars 1860 ; à Vienne, 19 septembre 1862 ; au département (direction politique), 19 mars 1863 ; attaché payé, 28 juillet 1864 ; rédacteur, 24 juin 1868 ; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1869 ; secrétaire de deuxième classe à Berlin, 1er juin 1871 ; officier de la Légion d'honneur, 23 mai 1873 ; secrétaire de première classe, hors cadre, chargé de l'agence et consulat général de France à Belgrade, 2 juin 1874 ; agent et consul général à Bucharest, 25 juin 1876 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, placé dans le cadre de la disponibilité de son grade, 18 décembre 1878.

Decazes (Louis-Charles-Amanieu, duc de Glucksbierg duc) GO✻, attaché payé au département, 1er juillet 1840 ; chevalier de la Légion d'honneur, 6 décembre 1842 ; premier secrétaire d'ambassade à Madrid, 29 juillet 1843 ; officier de la Légion d'honneur, 30 septembre 1844 ; promu commandeur le 27 septembre 1846 ; ministre intérimaire à Madrid, 11 mars 1847 ; à Lisbonne, 8 décembre 1847 ; interruption de services de février 1848 à 1873 ; ambassadeur à Londres, 6 septembre 1873 ; ministre des affaires étrangères du 26 novembre 1873 au 24 novembre 1877 ; grand-officier de la Légion d'honneur, 18 juillet 1876 ; admis au traitement d'inactivité le 24 novembre 1877.

Decourt (Julien), employé au secrétariat général du gouvernement à Alger (1857-1858) ; commis à la chancellerie du consulat général de France à Montevideo, 7 mai 1863 ; chancelier à Philadelphie, 10 novembre 1864 ; gérant le vice-consulat de France à Baltimore du 19 septembre 1867 au 17 juillet 1869, date de sa nomination comme titulaire de ce poste ; gérant le consulat à Boston du 8 juillet 1872 au mois d'août 1873 ; vice-consul à Llanelly, 30 août 1872 ; à Belfast, 30 octobre 1873 ; à Édimbourg-Leith, 13 mars 1877.

Decrais (Pierre-Joseph-Julien), commis de chancellerie à Rio-de-Janeiro (consulat), 24 janvier 1868 ; chancelier de troisième classe à la même résidence, 30 oc-

tobre 1873 ; à La Havane, 24 décembre 1875 ; gérant de la chancellerie du consulat de France à Genève du 7 mai au 27 novembre 1877 ; gérant de la chancellerie du consulat de France à Anvers, 22 décembre 1877 ; titulaire de cette chancellerie, 9 novembre 1878.

DEGARDIN (Alfred), attaché, en 1861, au vice-consulat de France à Sunderland ; commis de chancellerie à Newcastle, 28 septembre 1863 ; secrétaire-archiviste de l'ambassade de France à Londres, 10 janvier 1873 ; chancelier de troisième classe à Newcastle, 25 novembre 1874 ; à la Nouvelle-Orléans, 6 août 1875 ; mis, sur sa demande, en inactivité, 14 octobre 1876.

DEGRAND (Jules-Alexandre-Théodore), commis de chancellerie à Buenos-Ayres, 28 mars 1867 ; chancelier de troisième classe à Galatz, 27 décembre 1869 ; à Rio de-Janeiro (consulat), 24 décembre 1875 ; chancelier de seconde classe, 23 mars 1878 ; à Amsterdam, 28 novembre 1878.

DEJARDIN (Paul-Henri-Clément) ✻, commis de chancellerie à New-York (consulat général) 24 novembre 1853 ; chancelier à Boston, 30 janvier 1858 ; à Washington (légation), 14 décembre 1861 ; consul honoraire, 6 janvier 1869 ; chancelier de première classe, 22 décembre 1869 ; chevalier de la Légion d'honneur, 6 août 1870.

DEJARDIN (Léon-Adolphe), commis de chancellerie à New-York, 31 janvier 1863 ; chancelier à Richmond, 25 avril 1868 ; à Glasgow, 29 juin 1869 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869 ; admis à participer, à titre provisoire, aux travaux de la direction des consulats et affaires commerciales du 15 mars 1870 au 30 juillet 1871 ; chancelier à Liverpool, 31 juillet 1871 ; à Saint-Pétersbourg, (consulat), 2 août 1873, avec le grade de chancelier de seconde classe ; secrétaire-archiviste de l'ambassade de France à Londres, 1er octobre 1874 ; chancelier du consulat général à New-York, 18 novembre 1875 ; chancelier de première classe, 23 mars 1878.

DELABARRE (Hector-Louis-Édouard), licencié en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 4 août 1865 ; élève-consul, 14 mars 1870 ; attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Bucharest, 25 mars 1872 ; chargé de la gestion du consulat à Jassy, du 25 avril 1873 au 31 mai 1875 ; consul de seconde classe à Singapour, 1er avril 1875 ; chargé de la gestion du consulat général à Batavia, 1er novembre 1875 ; consul de seconde classe au Caire, 14 septembre 1876 ; à Moscou, 27 avril 1878.

DELAFONT (Maxime), attaché au bureau des traducteurs, 26 décembre 1874 ; attaché au cabinet et secrétariat (service de la presse), 25 juillet 1876.

DELAPORTE (Philippe-Janvier) O✻, admis à l'École des jeunes de langues le 14 avril 1837 ; élève-drogman, 29 août 1846 ; attaché, en cette qualité, à l'ambassade de France à Constantinople ; drogman sans résidence fixe, 27 mars 1849 ; drogman-chancelier à Mossoul, 2 mars 1853 ; à Jérusalem, 8 novembre 1854 ; à Salonique, 20 janvier 1855 ; premier second drogman de l'ambassade de France à Constantinople, 4 février 1857 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1860 ; consul de première classe à Jassy, 7 novembre 1866 ; consul général à Tripoli de Barbarie, 30 août 1872 ; officier de la Légion d'honneur, 10 mars 1875 ; consul général de France à Beyrouth, 5 novembre 1878.

DELAROCHE-VERNET (Philippe-Grégoire) ✻, examen d'admission au département ; attaché (direction politique), 26 juillet 1862 ; attaché payé, 24 juin 1868 ; commis principal, 9 août 1870 ; désigné pour faire partie de la délégation à Tours et à Bordeaux, 10 septembre 1870 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 mai 1874 ; secrétaire-archiviste, 15 juillet 1874 ; rédacteur, 31 décembre 1875.

DELONGRAYE (Gustave-Auguste), attaché au département (direction des archives, chancellerie), 15 février 1857 ; attaché payé, 13 avril 1857 ; chancelier à Phila-

delphie, 16 août 1862 ; à Riga, 10 novembre 1864; à Livourne, 12 mai 1866; chancelier de la légation de France à Stuttgardt, 31 mars 1868 ; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869 ; vice-consul à Southampton, 1er octobre 1871 ; consul honoraire, 30 octobre 1873 ; consul de seconde classe à Santiago de Cuba, 4 juin 1876; à Hongkong, 9 novembre 1878.

Delongraye (Alfred-Victor), attaché au département (direction des archives, chancellerie), 2 novembre 1861; attaché payé, 7 mai 1862 ; commis principal, 26 mai 1873 ; rédacteur, 1er mai 1878.

Delsart (Jean-Baptiste-Émile-Joseph), commis de chancellerie à Ostende, 1859; à la légation de France à Bruxelles, de 1859 à 1864; chancelier à Christiania, 23 janvier 1864 ; à Ostende, 1er septembre 1866 ; à Malaga, 28 mars 1868 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; à Christiania, 9 août 1870; chancelier de seconde classe, 2 août 1873 ; à Odessa, 13 mars 1877.

Denaut (Louis-Auguste-Horace), attaché au département (archives), 29 juillet 1871 ; à la direction politique (contentieux), 30 août 1873; secrétaire de troisième classe à Constantinople, 28 mars 1878.

Dervieu (André-Ferdinand) O✳, attaché à Londres, 5 mai 1848 ; secrétaire de légation à Mexico, 3 juillet 1852 ; consul de seconde classe à Stettin, 3 septembre 1854 ; chevalier de la Légion d'honneur, 1er août 1857; consul de première classe, 22 juin 1862 ; à Leipzig, 30 septembre 1862 ; consul général à cette résidence, 13 décembre 1866 ; officier de la Légion d'honneur, 11 août 1869; consul général à Hambourg, 31 août 1871.

Desages (Émile, comte), attaché au département (direction politique), 20 octobre 1876 ; au consulat général de France à Belgrade, 20 avril 1877.

Desbuissons (Louis-Édouard) ✳, nommé géographe du ministère des affaires étrangères (direction des archives), le 26 décembre 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 14 janvier 1879.

Deschamps (Pierre), licencié en droit; attaché à Berlin, 20 novembre 1877.

Deshorties (Adolphe) ✳, employé à la chancellerie du consulat de France à Naples, du mois d'octobre 1834 au 24 juillet 1849; chancelier du consulat général à Chuquisaca (Bolivie), 24 juillet 1849; à Guatémala, 6 novembre 1850; à Santiago du Chili, 8 janvier 1852; chancelier de la légation de France à Munich, 24 septembre 1856; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1863; chancelier de l'ambassade de France à Rome, 14 mars 1865 ; consul honoraire, 25 mars 1865; consul de seconde classe chargé de la chancellerie de l'ambassade de France à Rome, 2 janvier 1872.

Des Michels (Jules-Alexis, baron) O✳, licencié en droit; attaché au département (archives), 3 juillet 1855 ; à la direction politique (contentieux), 15 juin 1857; à Rio-de-Janeiro, 20 novembre 1862 ; secrétaire de troisième classe à Rio-de-Janeiro, 19 février 1863 ; à Athènes, 3 novembre 1864 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865 ; secrétaire de troisième classe à Tanger, 4 décembre 1866 ; à Munich, 21 janvier 1868 ; secrétaire de deuxième classe honoraire, faisant fonctions de rédacteur au département (direction politique), 8 avril 1871 ; secrétaire de deuxième classe à Rome (Saint-Siége), 20 juin 1871 ; rédacteur au département (direction politique), 12 décembre 1872 ; officier de la Légion d'honneur, 14 décembre 1872 ; secrétaire de première classe, hors cadre, chargé de l'agence et consulat général de France à Bucharest, 15 juillet 1874; agent et consul général en Égypte, 25 juin 1876; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 19 octobre 1878 ; chargé des fonctions de ministre résident à Belgrade, 18 décembre 1878.

Desnoyers (Germain-Marie-Maxime) ✳, licencié en droit ; attaché à la direction des

consulats et affaires commerciales, 15 juin 1853; élève-consul, 12 juin 1856; attaché, en cette qualité, au consulat général à New-York, 19 janvier 1857; consul de seconde classe au Callao, 9 juin 1860; à Honolulu, 30 mars 1863; à Newcastle, 24 mars 1866; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1867; consul de première classe, 3 février 1869; consul général et chargé d'affaires à Santa-Fé de Bogota, 14 juin 1873; à Caracas, 1er avril 1875; chargé de travaux particuliers, 27 avril 1878.

Despréaux de Saint-Sauveur (Eugène), licencié en droit, attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 27 septembre 1861; au consulat général de France à Palerme, 8 janvier 1863; à Gênes, août 1863; élève consul, 10 avril 1867; attaché, en cette qualité, au consulat de France à Buenos-Ayres, 12 février 1868; chargé de la gestion du consulat à Civita-Vecchia, du 16 janvier au 31 décembre 1872; du consulat à Cagliari, du 5 janvier au 15 mai 1873; consul de seconde classe à Bahia, 21 avril 1873; à Brême, 1er avril 1875; à Cagliari, 13 mars 1877.

Desprez (Félix-Hippolyte) GO✻, attaché au département (archives), 6 mars 1852; à la direction politique, 16 février 1853; rédacteur, 27 mars 1854; chevalier de la Légion d'honneur, 10 août 1854; premier secrétaire de l'ambassade extraordinaire de M. Drouyn de Lhuys à la conférence de Vienne, 2 avril 1855; sous-directeur (direction politique), 2 février 1856; officier de la Légion d'honneur, 4 janvier 1860; commandeur, 14 août 1863; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 21 janvier 1866; directeur des affaires politiques, 28 octobre 1866; ministre plénipotentiaire de première classe, 9 novembre 1867; conseiller d'État en service ordinaire, hors section, 18 décembre 1867; secrétaire de la conférence pour les affaires de Crète, janvier 1869; grand-officier de la Légion d'honneur, 6 août 1870; conseiller d'État en service extraordinaire, 17 août 1872; membre de la commission des archives diplomatiques, 21 février 1874; président du comité des services extérieurs 1er février 1877; président du jury d'examen d'admission dans le service diplomatique, 10 juillet 1877; troisième plénipotentiaire au congrès de Berlin avec le rang d'ambassadeur, juin 1878.

Desprez (Paul), licencié en droit; attaché au département (direction politique), 17 août 1871; attaché payé, 1er septembre 1875; a fait partie, comme secrétaire de troisième classe, des missions extraordinaires de France à la conférence de Constantinople, novembre 1877 et au congrès de Berlin, juin 1878.

Destrées (Charles-Ferdinand) ✻, drogman auxiliaire à Tanger, 14 décembre 1852; drogman sans résidence fixe, 4 février 1857; second drogman à Tunis, 19 janvier 1859; à Alexandrie, 14 novembre 1859; drogman-chancelier à Mogador, 11 janvier 1860; à Jérusalem, 16 avril 1863; à Tanger, 18 octobre 1863; premier drogman de cette légation, 25 décembre 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; consul de seconde classe à Bagdad, 2 août 1873; à Alep, 23 mars 1878.

Devarieux (Alfred-Alexandre-Benjamin), chancelier à Panama, 31 juillet 1855; à Malaga, 18 mars 1857; vice-consul à Adra, 12 novembre 1858; au Pirée, 5 avril 1862; consul honoraire, 29 août 1865; consul de seconde classe à Carthagène, 27 décembre 1866; à Fernambouc, 14 juin 1873.

Devaugelade (Jean-Baptiste-Georges), commis de chancellerie à Buenos-Ayres, 24 octobre 1868; chancelier de troisième classe à Bahia, 2 août 1873; chargé de la chancellerie du consulat de France à Rio-de-Janeiro, 26 mars 1877; nommé titulaire du poste le 28 novembre 1878.

Devéria (Gabriel) ✻, élève-interprète pour la langue chinoise, 6 février 1860; chargé de la gestion du consulat de France à Tientsin, du 1er septembre 1863 au 9 août 1865 et du 22 mars 1866 au 1er avril 1869; interprète-chancelier à Foutchéou, 26 février 1870; premier interprète de la légation de France à Pékin, 30 octobre 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 10 février 1875.

Diesbach (comte de), attaché à Saint-Pétersbourg, 27 juin 1873 ; à Vienne, 4 janvier 1875; secrétaire de troisième classe à Tokio (Japon), 23 août 1877.

Dillon (Charles) ✻, élève-interprète pour la langue chinoise, 17 décembre 1861 ; agent vice-consul à Macao, 26 février 1870; consul de seconde classe à Tientsin, 20 février 1873 ; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877.

Dobignie (Alphonse-Louis) ✻, chancelier à Bilbao, 27 juin 1854; chargé de la gestion de ce poste du 27 août 1855 au 28 avril 1856 et du 16 juin au 25 octobre de la même année; chancelier à Lisbonne, 4 février 1857 (chargé, à différentes reprises, de la gestion de ce consulat) ; chancelier de l'agence et consulat général à Alexandrie, 20 août 1864 ; chevalier de la Légion d'honneur, 28 juillet 1865 ; consul de seconde classe à Constantinople, 17 décembre 1874.

Dozon (Louis-Auguste-Henri) ✻, licencié en droit; chancelier du consulat général de France à Belgrade, 24 octobre 1855; agent vice-consul à Mostar, 24 janvier 1863; à Philippopoli, 2 octobre 1865; chargé de la gestion du vice-consulat à Janina, 25 avril 1866; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1868; consul honoraire, vice-consul à Janina, 3 février 1869; consul de seconde classe chargé, en cette qualité, du vice-consulat à Mostar, 21 août 1875; consul à Larnaca, 21 décembre 1878.

Drée (Louis-Jean-Stanislas, comte de) ✻, entré à l'École navale en 1837; a servi dans la marine jusqu'au 3 mars 1853, date à laquelle il s'est démis de ses fonctions de lieutenant de vaisseau; commis à la chancellerie du consulat de France à Genève, 17 octobre 1864 ; vice-consul à Neufchâtel, 12 janvier 1867; chevalier de la Légion d'honneur, 4 janvier 1872; consul honoraire, vice-consul à Monaco, 17 avril 1874; à Liége, 6 août 1875.

Drouin (Albert), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 4 juin 1870; élève-consul 1er avril 1875 ; attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Calcutta, 8 janvier 1876; chargé de la gestion de ce poste, 14 janvier 1878.

Dubail (Pierre-René-Georges), chancelier de troisième classe à la légation de France à Pékin, 14 septembre 1876; vice-consul à Tchéfou, 15 février 1879.

Du Bos (Auguste), attaché au département (archives), 13 février 1869 ; au cabinet, 2 juillet, 1869; à Londres, 18 octobre 1869; au département (direction politique), 5 février 1872; secrétaire de troisième classe (en disponibilité), 11 avril 1873; attaché au cabinet, sans traitement, 31 décembre 1873 ; secrétaire de troisième classe, hors cadre (attaché au cabinet), 9 juin 1874 ; secrétaire de deuxième classe hors cadre (sans poste), 19 novembre 1877.

Dubousquet (Albert), lieutenant au 31e régiment d'infanterie; attaché à la mission militaire française envoyée au Japon en 1866; chargé des fonctions d'interprète près la légation de France au Japon, 1868; interprète de cette légation, 23 mars 1878.

Dubreuil (Pierre-Alfred) ✻, docteur en médecine, a servi dans la marine de l'État en qualité de chirurgien auxiliaire de troisième classe, mai 1846 à novembre 1850 ; médecin sanitaire commissionné par le ministère du commerce à bord des paquebots-poste du Levant de 1853 à 1856; chevalier de la Légion d'honneur, 5 août 1857; médecin sanitaire et vice-consul à Djeddah, 22 décembre 1866; vice-consul à Larnaca, 17 avril 1874; consul honoraire, vice-consul à Soller, 21 décembre 1878.

Du Buisson (Théophile-Ferdinand-Maurice-Jacquelin), attaché au département (direction des fonds), 27 mars 1877; attaché payé, 15 mars 1878.

Duca (Jean-Louis-Sébastien) ✻, licencié en droit; admis par concours comme attaché

au département (bureau des traducteurs), 10 août 1858; attaché payé, 9 février 1860; chef du bureau des traducteurs, 24 avril 1870; chevalier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875.

DUCHASTEL (Léon), premier commis de la chancellerie du consulat général de France à New-York, 30 novembre 1875; chancelier de troisième classe à Charleston, 14 novembre 1878.

DUCHATEL (Charles-Jacques-Marie-Tanneguy, comte), ✻, ancien député; ancien secrétaire de l'Assemblée nationale en 1871; membre et vice-président du conseil général de la Charente-Inférieure, de 1871 à 1877; maire de Mirambeau (Charente-Inférieure) depuis 1871; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague, 20 octobre 1876; chevalier de la Légion d'honneur, 5 juin 1877; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bruxelles, 27 mars 1878.

DUCHESNE DE BELLECOURT (Gustave) C✻, licencié en droit; attaché à la direction des archives et de la chancellerie du ministère des affaires étrangères, 1er janvier 1842; à la direction politique, 8 novembre 1844; attaché payé, 1er juin 1848; secrétaire de légation à Copenhague, 7 juillet 1848; chevalier de la Légion d'honneur, 9 décembre 1850; secrétaire à Francfort, 30 juin 1854; premier secrétaire de l'ambassade extraordinaire de France en Chine, 29 avril 1857; officier de la Légion d'honneur, 18 septembre 1858; consul général au Japon, 2 février 1859; consul général et chargé d'affaires à Tunis, 7 octobre 1863; commandeur de la Légion d'honneur, 24 juillet 1865; consul général à Batavia, 9 mars 1867; consul général et chargé d'affaires à Quito, 13 mars 1877.

DUCHESNE DE BELLECOURT (Paulin) ✻, attaché à Cassel, 6 septembre 1852; au département (direction politique), 5 juin 1855; attaché payé, 1er janvier 1859; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865; rédacteur à la direction politique, 15 août 1867; secrétaire de première classe en disponibilité, 5 mai 1871; admis au traitement d'inactivité de son grade, 19 décembre 1874.

DU CLOSEL (Adrien-Fernand BARBAT), commis à la chancellerie du consulat de France à Milan, 26 août 1863; du consulat général à Gênes, 22 décembre 1863; chancelier à Boston, 23 janvier 1867; à Cologne, 24 octobre 1868; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier à Séville, 27 décembre 1869; admis à participer, à titre provisoire, aux travaux de la direction des consulats et affaires commerciales (chancelleries), 19 septembre 1873; chancelier à Milan, 25 novembre 1874; chancelier de seconde classe, 14 septembre 1876; vice-consul de France à San-Remo, 9 novembre 1878.

DU CLOSEL (Édouard-Léopold BARBAT), attaché au ministère de l'intérieur; chancelier à Brême, 2 décembre 1865; à Bombay, 26 juin 1867; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier à Cologne, 27 décembre 1869; à Leipzig, 1er octobre 1871; à Quito (consulat général), 25 novembre 1874; chancelier de seconde classe, 19 février 1875.

DUCOS (Théodore), licencié en droit; attaché à la direction politique (contentieux), 24 juillet 1875; attaché à l'ambassade de France près le Saint-Siége; 16 février 1877; à Berne, 24 avril 1877; au département (direction politique), 27 mars 1878.

DUCROS AUBERT (Jules) O✻, licencié en droit; attaché au département (cabinet du ministre), 16 décembre 1851; attaché payé, 4 mai 1855; chargé des fonctions de troisième secrétaire à Lisbonne, 5 juillet 1856; secrétaire de troisième classe à Rome, 24 juin 1857; attaché payé au département (direction politique), 18 juin 1859; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1862; secrétaire de deuxième classe à Constantinople, 22 mars 1864; sous-chef du cabinet, 5 octobre 1866; officier de la Légion d'honneur, 17 décembre 1868; secrétaire de première classe, sans poste, 28 mars 1868; à la disposition du ministre, 23 décembre 1868;

secrétaire de première classe à Bruxelles, 12 novembre 1869; à Constantinople, 16 juin 1870 (chargé d'affaires, du 2 au 25 juillet 1870 et du 14 septembre 1870 au 12 mai 1871); ministre plénipotentiaire à Buenos-Ayres, 28 octobre 1872; ministre plénipotentiaire de première classe, 20 septembre 1877.

Dudemaine (Léopold-Charles-Nicolas) ✱, chancelier du consulat de France à Buenos-Ayres, 22 octobre 1849; chevalier de la Légion d'honneur, 11 octobre 1873; consul de seconde classe à l'Assomption, 17 avril 1874; chargé de la gestion du consulat à Buenos-Ayres, du 5 septembre 1874 au 25 août 1876; consul de seconde classe à Manille, 31 décembre 1876.

Dufour (Henri-Sébastien) ✱, commis de la chancellerie du consulat général de France à Gênes en 1840; chancelier du consulat général à Chuquisaca, 29 novembre 1842; chancelier à Édimbourg, 20 janvier 1844; à Dublin, 24 octobre 1848; à Malte, 8 mai 1852; chevalier de la Légion d'honneur, 26 décembre 1855; chancelier du consulat général de France à Gênes, 21 décembre 1865; chancelier de la légation de France à Florence, 13 février 1869; chancelier de première classe, 22 décembre 1869; chancelier de l'ambassade de France près S. M. le roi d'Italie; consul honoraire, 8 juin 1874.

Dumaine (Alfred), licencié en droit; archiviste paléographe; attaché au département (contentieux), 25 août 1877; attaché à Constantinople, 15 mai 1878.

Dumax (Etienne-Jean), commis de chancellerie à Port au-Prince, 1861; chancelier à Sainte-Marthe, 28 octobre 1866; à Panama, 24 octobre 1868; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; admis au traitement d'inactivité, 27 décembre 1869; chancelier à Fernambouc, 8 juin 1870.

Du Parc de Locmaria (Charles-Louis, comte), commis traducteur à la chancellerie du consulat général de France à Francfort, 4 décembre 1868; chancelier à Dresde (légation), 27 décembre 1869; gérant le consulat de France à Bâle, du 20 mars 1871 au 11 juin 1872; chancelier de la légation à Munich, 8 janvier 1872; vice-consul à Raguse, 11 septembre 1873; à Venise, 18 novembre 1874.

Duplessis (Léon), licencié en droit; attaché à Lima, 10 avril 1875; à Berlin, 1er septembre 1876; vice-consul à Barranquilla, 27 avril 1878.

Dupuy de Lôme, licencié en droit; attaché à Washington, 28 décembre 1876; à Rome, 22 janvier 1877; à Vienne, 3 décembre 1878; au département (direction politique, 20 décembre 1878.

Du Règne (Francisque, baron) ✱, agent vice-consul à Bassorah, 11 mai 1850; agent vice-consul à Fiume, 12 novembre 1853; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat à Fiume, 18 décembre 1875.

Du Roscöat (Amédée-Henri-Rolland, comte) ✱, licencié en droit; élève de l'École d'administration; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 28 septembre 1852; élève-consul, 17 septembre 1854; attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Gênes, 30 mars 1857; consul de seconde classe à Mogador, 11 mai 1861; chargé de travaux particuliers au département, 10 octobre 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864; consul de première classe à Séville, 7 novembre 1866; consul général, 30 août 1872; admis, sur sa demande, au traitement d'inactivité, 2 août 1873.

Du Tour (Édouard, comte) ✱, licencié en droit; ancien élève de l'École d'administration; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 23 janvier 1850; élève-consul, 14 août 1852; attaché en cette qualité au consulat général de France à Tripoli de Barbarie, 25 janvier 1856; consul de seconde classe à La Canée, 19 janvier 1859; à Larnaca, 27 juillet 1860; à Moscou, 27 dé-

cembre 1861 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865 ; consul à Messine, 21 décembre 1867 ; consul de première classe à Palerme, 3 février 1869 ; à Turin, 18 décembre 1875.

Dutrait (Arthur), licencié en droit ; commis de la chancellerie du consulat de France à Genève, 16 février 1874 ; chancelier de troisième classe à Riga, 28 novembre 1878.

Dutreil (Bernard-). V. Bernard-Dutreil.

Émerat (Louis-Charles-Marie) ❋, drogman auxiliaire du consulat de France à Bosna-Seraï, 30 septembre 1852 ; drogman-chancelier à Djeddah, 24 septembre 1856 ; chevalier de la Légion d'honneur, 23 juillet 1858 ; drogman à Trébizonde ; chargé de la gestion du vice-consulat de France à Soulina, 16 mars 1859 ; agent vice-consul à Vigo avec le titre de consul honoraire, 25 avril 1859 ; agent vice-consul à Suez, 27 mars 1861 ; consul de seconde classe à cette résidence, 14 juin 1864 ; admis au traitement d'inacvitité par suite de la suppression de ce poste, 12 décembre 1872 ; consul de première classe, 1er avril 1875 ; gestion du consulat de Salonique ; chargé de la gestion du consulat à Alep, du 1er mai au 7 septembre 1876 ; consul de première classe à Tauris, 31 décembre 1876.

Engelhardt (Édouard-Philippe) O ❋, candidat élève-consul, attaché au consulat de France à Mayence, 19 août 1850 (détaché pendant 3 mois à la chancellerie du consulat général à Anvers) ; élève-consul, attaché, en cette qualité, au consulat de France à Mayence, 12 avril 1852 ; (a géré pendant 8 mois les consulats à Mayence et à Londres) ; membre de la commission internationale chargée d'assurer et de réglementer la navigabilité du Danube, 3 juin 1865 ; chevalier de la Légion d'honneur, 19 avril 1860 ; consul de première classe, 11 février 1864 ; consul général à Belgrade, 12 mars 1867 ; agent et consul général à Belgrade, 3 février 1869 ; officier de la Légion d'honneur, 6 août 1870 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, admis au traitement d'inactivité de son grade, 6 mai 1874.

Estournelles (Paul-Henri-Benjamin Balluet, baron de Constant de Rebecque d'), licencié en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 29 juillet 1876 ; élève-consul, 9 juin 1878.

Eydin (Louis-Claude-Augustin) O ❋, licencié en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 25 octobre 1846 ; attaché payé, 10 janvier 1848 ; commis principal, 18 mars 1857 ; rédacteur, 18 juin 1860 ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1861 ; sous-directeur, 8 février 1873 ; officier de la Légion d'honneur, 10 mars 1875 ; consul général à Calcutta, 18 décembre 1875 ; à Amsterdam, 2 février 1878.

Eymar (Ferdinand), commis à la chancellerie du consulat général à Alexandrie, 1er novembre 1864 ; chancelier, 3 août 1872 ; drogman-chancelier au Caire, 30 décembre 1872.

Eynaud (Albert-Laurent-Léopold), licencié en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 13 septembre 1864 ; chargé de la gestion de l'agence consulaire à Erzeroum, 20 avril 1867 ; élève-consul, 17 juillet 1869 ; gérant le consulat à Roustchouck, du 10 septembre au 13 novembre 1869 ; attaché au consulat général de France à Smyrne, 4 mai 1870 ; chargé de la gestion du consulat à Suez, du 10 août 1870 au 24 septembre 1872 ; attaché au consulat général à Tunis, 12 août 1873 ; consul de seconde classe, hors cadre, 17 avril 1874 ; à La Canée, 1er avril 1875 ; admis au traitement d'inactivité de son grade, 21 décembre 1878.

Fauconnet (Charles-Prosper) ❋, chancelier à Mazatlan, 29 mars 1845 ; à Tampico, 29 novembre 1846 ; à Charleston, 11 juin 1849 ; à la Nouvelle-Orléans, 31 mars 1860 ; chevalier de la Légion d'honneur, 29 avril 1863 ; agent vice-consul à Gal-

veston, 27 juillet 1866 ; gérant du consulat à la Nouvelle-Orléans, 19 mai 1870 ; consul de seconde classe à Panama, 30 octobre 1873 ; à Melbourne, 19 février 1878.

FAUGÈRE (Arnaud-Prosper) C✻, licencié en droit et ès lettres ; chef du secrétariat au ministère de l'instruction publique, 12 mai 1839 ; attaché payé au département, chargé des fonctions de sous-chef au cabinet du ministre, 1er juin 1840 ; à La direction politique, 28 octobre 1840 ; rédacteur analyseur, 31 décembre 1841 ; chevalier de la Légion d'honneur, 27 avril 1844 ; rédacteur 8 novembre 1844 ; envoyé en mission à Londres, août 1851 ; sous-directeur, 22 janvier 1852 ; officier de la Légion d'honneur, 12 août 1853 ; commandeur, 31 août 1861 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 21 janvier 1866 ; directeur des archives et de la chancellerie, 28 octobre 1866 ; ministre plénipotentiaire de première classe, 25 décembre 1869 ; membre de la commission des archives diplomatiques, 21 février 1874. Retraite 23 Janv. 1880, directeur honoraire 1e fé 1880 † 15 Mai 1887 Paris

FAVERNEY (Charles-Réné, comte de MOREAU-DE) O✻, attaché à Berne, 24 décembre 1851 ; à Turin, 13 octobre 1853 ; à Rome, 22 octobre 1857 ; secrétaire de troisième classe, désigné pour remplir les fonctions de deuxième secrétaire à La Haye, 28 mai 1858 ; attaché payé au département (cabinet), 7 décembre 1859 ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 octobre 1862 ; désigné pour remplir les fonctions de deuxième secrétaire à Washington, 6 août 1864 ; secrétaire de deuxième classe à Washington, 6 mars 1865 ; à Vienne, 12 novembre 1866 ; officier de la Légion d'honneur, 20 août 1867 ; secrétaire de première classe à Washington, 10 août 1868 ; chef du cabinet, 16 mai 1870 ; chargé de travaux particuliers, 8 août 1870 ; disponibilité, 3 septembre 1875 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe (sans poste), 30 octobre 1877.

FEER (Jean-Henri), commis à la chancellerie du consulat général de France à Londres, 15 décembre 1852 ; chancelier à Québec, 12 novembre 1858 ; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869 ; chancelier du consulat général de France à Hambourg, 2 août 1873 ; chancelier de première classe, 14 septembre 1876.

FÉRAUD (Laurent-Charles) O✻, interprète de l'armée d'Afrique, du 20 décembre 1845 au 5 novembre 1878 ; chevalier de la Légion d'honneur, 18 septembre 1860 ; officier de la Légion d'honneur, 24 août 1874 ; interprète principal près le gouverneur général de l'Algérie, 19 février 1872 ; officier de l'Instruction publique, 24 février 1877 ; consul de première classe et chargé, en cette qualité, du consulat général à Tripoli de Barbarie, 5 novembre 1878.

FÉRET (Zéphir-Eugène), commis à la chancellerie du consulat de France à Nice, 11 août 1855 ; du consulat général à Gênes, 9 février 1856 ; chancelier à Palma, 9 janvier 1858 ; à Lisbonne (consulat), 20 août 1864 ; chancelier du consulat général de France à Naples, 31 juillet 1871 ; chancelier de première classe au consulat de France à Alexandrie 19 février 1875 ; consul honoraire, vice-consul à Roustchouck, 28 décembre 1878.

FINOT (Antoine-Bernard-Adolphe, baron) ✻, agent consulaire à Rostock, 13 juin 1855 ; consul de seconde classe à Santander, 24 octobre 1855 ; à Tiflis, 29 mars 1856 ; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1862 ; consul de première classe, 18 mai 1864 ; chargé de la gestion du consulat général de France à Varsovie, 18 avril 1865 ; consul général à la même résidence, 5 juin 1869.

FLACH (Nicolas-Pascal), licencié en droit ; chargé, par intérim, des fonctions de chancelier à La Corogne, puis à Porto, 1871 ; commis à la chancellerie du consulat général à Londres, 9 avril 1873 ; à Bilbao (consulat), 31 mai 1873 ; médaille d'honneur en or pour services rendus à un navire de commerce français en détresse près de Portugalète, 14 avril 1874 ; commis de la chancellerie de l'ambassade de France à Madrid, 21 mai 1874 ; chancelier de troisième classe à Lima, 19 février 1875.

FLANDIN (Marie-Eugène-Joseph-Amédée), élève à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, 9 octobre 1867; sous-lieutenant au 1er régiment de lanciers, 1er octobre 1869; lieutenant, 22 janvier 1871; démissionnaire, 21 mars 1872; licencié en droit, 13 août 1875; commis à la chancellerie de la légation de France à Rome, 29 décembre 1875; du consulat général à Gênes, 13 mai 1876; vice-consul à Ismaïlia, 30 octobre 1877; à Widdin, 21 décembre 1878.

FLAUX (Roger de), licencié en droit; attaché à Copenhague, 21 mars 1867; à La Haye, 27 février 1869; au département (direction politique), 11 juin 1873; attaché payé, 14 décembre 1873.

FLESCH (Maurice-Ernest) ✱, licencié en droit; attaché au département (direction des fonds), 27 juillet 1859; attaché payé, 1er janvier 1861; agent vice-consul à Port-Saïd, 31 décembre 1866; à Algésiras, 12 septembre 1868; à Casablanca, 17 juillet 1869; consul honoraire, 30 octobre 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875; consul de seconde classe chargé, en cette qualité, du vice-consulat à Andrinople, 31 décembre 1876; titulaire de ce poste, érigé en consulat, 28 décembre 1878.

FLORIAN (Xavier, comte de), attaché à Berlin, 2 juillet 1873; à Londres, 5 décembre 1873; au département (direction politique), 25 août 1877; au cabinet, 1er décembre 1877; secrétaire de troisième classe à Londres, 10 mai 1878.

FLURY (Léon) O✱, attaché au département (direction politique), 22 janvier 1849; attaché payé, 23 janvier 1852; chevalier de la Légion d'honneur, 26 décembre 1855; rédacteur, 6 novembre 1858; officier de la Légion d'honneur, 15 août 1868; sous-directeur, 6 juillet 1870; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, admis au traitement d'inactivité de son grade, 31 décembre 1875.

FOLLET (Henri), commis surnuméraire à la chancellerie du consulat général de France à Londres, 30 août 1856; commis rétribué, 1er juillet 1857; chancelier à Melbourne, 20 mars 1863; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier de seconde classe, 19 février 1875; vice-consul à Swansea, 9 juin 1878.

FONTENAY (Francois-Charles-Gabriel-Antoine, vicomte de) ✱, licencié en droit; attaché au département (direction des archives et de la chancellerie), 22 janvier 1850; à la direction politique, 8 novembre 1851; attaché payé, 21 juin 1855; secrétaire de troisième classe à Athènes, 8 mars 1860; à Cassel, 29 janvier 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1863; consul de seconde classe à Brême, 19 décembre 1866; à Gibraltar, 27 novembre 1869; chargé de la gestion du consulat à Stettin, 29 septembre 1872; consul à Dusseldorf, 20 février 1873; consul de première classe, 2 août 1873.

FOREST (Antoine) ✱, chancelier à Valparaiso, 14 août 1849; à San-Francisco, 5 janvier 1856; consul de seconde classe à Mazatlan, 29 août 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 31 mars 1867; consul de seconde classe à Buénos-Ayres, 5 juin 1869; consul de première classe, 2 août 1873; chargé de la gestion du consulat à San-Francisco, 19 octobre 1875; consul à cette résidence, 30 octobre 1877.

FOSSE (Auguste-Joseph-Martin), licencié en droit; attaché au département (direction des archives, chancellerie), 1er mars 1870; attaché payé, 1er décembre 1871; commis principal, 1er mai 1878.

FOURCHON (Max-Philippe), licencié en droit; attaché à Athènes, 20 janvier 1868; à Stuttgart, 17 décembre 1869; à Bruxelles, 14 mars 1871; à Berlin, 18 juin 1872; au département (direction politique), 15 août 1873; secrétaire de troisième classe à Washington, 13 décembre 1873; à Madrid, 12 octobre 1875; détaché comme secrétaire à la commission des Pyrénées, 17 avril 1876; attaché payé au département (direction politique), 29 avril 1876; détaché au consulat général de France à Bucharest, du 14 septembre au 22 novembre 1877; attaché payé au

département (cabinet), 7 janvier 1878; a fait partie de la mission extraordinaire de France au congrès de Berlin, comme secrétaire de troisième classe, juin 1878; secrétaire de deuxième classe à Constantinople, 7 janvier 1879.

Fourier de Bacourt (Pierre-Henri), licencié en droit; attaché à Pékin, 28 avril 1869; à l'ambassade de France près le Saint-Siége, 2 janvier 1873; à Santiago du Chili (faisant fonctions de troisième secrétaire), 16 avril 1874; attaché payé à la direction des affaires politiques (chargé des fonctions de troisième secrétaire au Chili), 15 janvier 1875; secrétaire de troisième classe à Santiago, 15 décembre 1875; gérant l'agence et consulat général à Bucharest, 7 mai 1878.

m' 29 Juil 1884 à Paris

Fournier (Hugues-Marie-Henri) GO✻, attaché au département (archives), 4 novembre 1844; à la direction politique, 17 mars 1846; à Carlsruhe, 20 mars 1848; chevalier de la Légion d'honneur, 16 juillet 1849; deuxième secrétaire de légation à Saint-Pétersbourg, 20 février 1851; à Hanovre, 17 février 1852; à La Haye, 17 juin 1854; secrétaire de deuxième classe, désigné pour remplir les fonctions de premier secrétaire à La Haye, 13 septembre 1856; secrétaire de première classe, à la disposition du département, 14 mars 1857; à Francfort, 2 mai 1857; à Madrid, 10 août 1857; à Saint-Pétersbourg, 10 décembre 1859; officier de la Légion d'honneur, 11 août 1862; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Stockholm, 17 octobre 1862; commandeur de la Légion d'honneur, 8 avril 1865; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rome, 26 février 1872; ministre plénipotentiaire de première classe, en disponibilité, 4 décembre 1873; ambassadeur à Constantinople, 31 décembre 1877; grand-officier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878; sénateur (1879)-1888-

Franco (Moïse), commis de chancellerie à La Canée, 5 juin 1863; à Alexandrie, 16 janvier 1864; au Caire, 15 décembre 1865; chancelier à la même résidence, 18 mai 1867; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier du consulat institué à Constantinople, 3 août 1872; chancelier de seconde classe, 2 août 1873.

Frandin (Charles-Nicolas), attaché payé au département (direction des fonds), 28 juin 1877.

Frémy (Edouard) ✻, licencié en droit; attaché au département (direction politique), 10 octobre 1864; attaché payé, 20 décembre 1870, commis principal, 4 janvier 1875; secrétaire-archiviste, 5 janvier 1876; rédacteur, 24 mai 1877; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877.

Gabriac (Joseph-Jules-Paul-Marie-François de Cadoine, marquis de) (O✻), élève de l'École d'administration; attaché au département (archives), 16 novembre 1849; à la direction des affaires politiques, 14 juin 1850; secrétaire adjoint des commissions de liquidation des créances françaises sur le Mexique, 25 mars 1851; attaché payé à la direction politique, 27 mars 1854; au cabinet, 27 mars 1855; chevalier de la Légion d'honneur, 2 avril 1868; secrétaire de deuxième classe, 9 mai 1859; à Naples, 6 juin 1859; à Rome, 10 décembre 1859; secrétaire de deuxième classe à Munich, 29 janvier 1862; secrétaire de première classe, 14 décembre 1866; à Saint-Pétersbourg, 17 décembre 1866; officier de la Légion d'honneur, 15 août 1868; (chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, du 20 septembre 1870 au 10 juin 1871); nommé chargé d'affaires à Berlin le 31 mai 1871; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye, 14 mai 1872; ministre plénipotentiaire de première classe (La Haye), 26 juin 1873; ministre plénipotentiaire à Bruxelles 20 octobre 1876; ambassadeur de France près le Saint-Siége, 28 mars 1878.

Gaillard (Maurice-Edme-Ludovic), entré dans l'administration des lignes télégraphiques au mois d'août 1862; démissionnaire en juillet 1868; entré au ministère des affaires étrangères en qualité d'attaché payé (bureau du chiffre), 15 mars 1871.

Gaillard de Ferry (Jean-Thomas-Georges), élève à l'École des jeunes de langues, 18 août 1853 ; élève-drogman attaché au consulat général de France à Beyrouth, 19 août 1859 ; drogman sans résidence fixe, 7 octobre 1862 ; second drogman du consulat général à Alexandrie, 24 janvier 1863 ; drogman-chancelier à Andrinople, 26 octobre 1864 ; à Salonique, 18 avril 1867 ; agent vice-consul à Brousse, 17 juillet 1869 ; à Philippopoli, 20 février 1873 ; consul de seconde classe à Zanzibar, 4 novembre 1875.

Gaillard de Ferry (Pierre-Lucien), commis à la chancellerie du consulat de France à Liverpool, 29 octobre 1868 ; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat de France à Birmingham, 27 novembre 1869 ; chargé de la gestion du vice-consulat à Llanelly, du 14 septembre 1871 au 6 août 1875, date de sa confirmation à ce poste ; vice-consul à Belfast, 13 mars 1877.

Ganeval (Charles-Émile), ancien fonctionnaire de l'administration des douanes ; vice-consul de France à Saragosse, 21 décembre 1878.

Ganivet, licencié en droit ; attaché au département (direction politique), 1er juin 1877 ; attaché à Constantinople, 16 octobre 1877.

Garnier (Frédéric-Benoît) O✻, élève à l'École des jeunes de langues, 1838 ; drogman sans résidence fixe, attaché au consulat général à Smyrne, 20 octobre 1843 ; drogman-chancelier à Erzeroum, 10 mai 1844 ; à Salonique, 12 septembre 1846 ; à Damas, 30 août 1848 ; à Larnaca, 31 août 1851 ; à Bagdad, 10 novembre 1855 ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1858 ; premier drogman à Alexandrie, 27 avril 1861 ; consul de seconde classe chargé d'une mission à Madagascar, 23 mars 1867 ; officier de la Légion d'honneur, 6 août 1870 ; consul et commissaire du gouvernement français à Bangkok, 16 mars 1872 ; consul de première classe, 2 août 1873 ; consul à Batavia, 13 mars 1877.

Garrus (Alphonse-Pierre-Joseph), commis de chancellerie à Santiago de Cuba, de 1842 à 1851 ; à La Havane, consulat général, 1er avril 1854 ; chargé de la gestion de cette chancellerie, du 1er avril 1854 au 1er avril 1855 ; gérant de chancellerie à Santiago de Cuba, du 10 mai au 31 décembre 1856 ; chancelier à Sainte-Marthe, 6 mars 1858 ; à La Havane, 28 octobre 1866 ; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869 ; en inactivité, 24 décembre 1875 ; chancelier du consulat général à Bogota, 13 mars 1877.

Gaspary (François-Hector), commis à la chancellerie de la légation de France à Athènes, avril 1859 ; chancelier de troisième classe à la même résidence, 13 avril 1870 ; chancelier de seconde classe, 23 mars 1878.

Gaspary (Émile-Simon-Alexandre), élève à l'École des jeunes de langues ; élève-drogman à Smyrne, 3 août 1863 ; à Marrasch, 7 octobre 1863 ; à Alep, 7 février 1865 ; médaille d'honneur pour sa conduite pendant l'épidémie cholérique qui a sévi dans cette ville pendant l'année 1865 ; drogman à Djeddah, 6 janvier 1866 ; à l'ambassade de France à Constantinople, 26 avril 1867 ; démissionnaire, 26 août 1868 ; rentré, en qualité de commis, à la chancellerie du consulat général à Tripoli de Barbarie, 26 août 1870 ; chargé de la gestion du consulat de France à Zanzibar, du 16 décembre 1874 au 3 mai 1877 ; troisième drogman de l'ambassade à Constantinople, 19 juin 1878.

Gasselin (Édouard), commis de chancellerie à Tunis, 23 mars 1864 ; drogman sans résidence fixe, 25 juillet 1866 ; second drogman à Smyrne, 13 avril 1870 ; a continué à remplir les fonctions d'interprète à Tunis jusqu'en septembre 1871 ; drogman-chancelier à Mogador, 16 mars 1872.

Gautier (Jean-Louis), attaché, en qualité de commis, à la chancellerie du consulat de France à Cadix, 4 avril 1852 ; chargé de la gestion de cette chancellerie, du 21 avril au 15 septembre 1856 ; chancelier de troisième classe à la même résidence, 25 novembre 1874.

Gavard (Charles-René) C✳, licencié en droit; attaché au département (direction commerciale), 14 octobre 1848; élève-consul, à prendre rang, 22 juin 1850; élève-consul, 10 décembre 1851; rédacteur, agent spécial des chancelleries, 24 septembre 1856; chevalier de la Légion d'honneur, 21 janvier 1860; officier, 26 octobre 1864; sous-directeur adjoint à la direction commerciale, secrétaire des conférences pour la négociation des traités de commerce, 22 janvier 1866; sous-directeur, 9 novembre 1867; détaché à l'ambassade de France à Londres, 22 février 1871; commandeur de la Légion d'honneur, 31 janvier 1873; secrétaire de première classe, hors cadre, à prendre rang du 22 janvier 1866, 8 février 1873; chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, 31 mai 1873; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, remplissant les fonctions de premier secrétaire à Londres, 4 décembre 1873; ministre plénipotentiaire de première classe, président de la délégation française à la commission des Pyrénées, 4 janvier 1878.

Gazay (Alphonse) ✳, licencié en droit, 28 août 1864; procureur impérial à Karikal, 5 juin 1867; à Gorée, 15 juillet 1869; juge au tribunal de Port-de-France (Martinique), 19 mars 1870; premier substitut à la Pointe-à-Pitre, 11 août 1871; consul-juge à Alexandrie, 11 avril 1873; consul de seconde classe à cette résidence, 14 septembre 1876; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877.

Geoffray (Léon), docteur en droit; attaché au département (direction politique, contentieux), 22 janvier 1877; attaché à Constantinople, 18 octobre 1877.

Geofroy (François-Henri-Louis de) C✳, attaché au département (archives), 1er décembre 1848; au cabinet (1849-1851); secrétaire de troisième classe, attaché à la mission de La Plata, Buenos-Ayres et du Paraguay, 23 décembre 1851; détaché à Rio (juin-novembre 1852); intérim de secrétaire de légation à Rio (mai à novembre 1854); secrétaire de légation (deuxième classe) à Bogota, 4 décembre 1854; (chargé d'affaires, mars 1857 à avril 1858); chevalier de la Légion d'honneur, 1er août 1857; secrétaire de premiere classe à Washington, 20 juin 1860; (chargé d'affaires, février 1864, mai 1865); à Athènes, 29 janvier 1862; à Washington, 13 octobre 1863; officier de la Légion d'honneur, 9 août 1864; à la disposition du département, 2 septembre 1865; secrétaire de première classe à Madrid, 23 février 1866; sous-directeur au département (direction politique), 28 octobre 1866; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, chargé de la sous-direction d'Amérique et des Indes (direction politique), 12 avril 1870; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Pékin, 6 juillet 1870; détaché à la délégation de Tours et de Bordeaux, septembre 1870, février 1871; commandeur de la Légion d'honneur, 9 mai 1874; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Japon, 30 avril 1876; ministre plénipotentiaire de première classe (au Japon), 31 octobre 1876.

Geofroy (Marius-Charles), agent consulaire à Alexandrette, 8 avril 1853; vice-consul à Tarsous, 20 janvier 1858; consul honoraire, 23 janvier 1864; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877.

Geofroy (Adolphe), élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman attaché au consulat général de France à Beyrouth, 27 octobre 1855; drogman sans résidence fixe, 11 janvier 1860; attaché, en cette qualité, au consulat à Alep, 29 mars 1860; drogman-chancelier à Mossoul, 11 mai 1861; à Larnaca, 27 septembre 1863; à Jérusalem, 26 octobre 1864; vice-consul à Latakié, 1er novembre 1865.

Geoffroy-Chateau (Paul-Louis-Napoléon) ✳, licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 20 février 1864; attaché payé, 10 mars 1869; commis principal, 31 décembre 1875; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878; mis, sur sa demande, en inactivité, 31 décembre 1878.

Gérando (Émilien-Joseph-Marie de) O✳, attaché au cabinet du ministre de l'intérieur, 30 décembre 1831; attaché payé, 12 septembre 1832; premier commis, 11 oc-

tobre 1832; a rempli, du 16 août 1837 au 14 mai 1840, les fonctions de chef du cabinet des préfets des Hautes et Basses-Pyrénées; chancelier de la légation de France à Buénos-Ayres, 25 juin 1842; en inactivité du 14 avril au 26 mai 1848; chancelier de la légation de France à Rome, 26 mai 1848; chevalier de la Légion d'honneur, 30 septembre 1849; chancelier de la légation de France à Berne, 28 février 1853; consul de seconde classe à Brême, 24 septembre 1856; à Porto, 16 mars 1859; consul de première classe, 16 août 1863; officier de la Légion d'honneur, 25 novembre 1865; consul à Lisbonne, 3 février 1869; consul général à la même résidence, 10 mars 1878.

Géry (Gabriel), licencié en droit; attaché à Rome, 18 août 1876; détaché comme secrétaire de la direction des sections étrangères pour l'Exposition universelle de 1878; attaché à Bruxelles, 3 décembre 1878.

Gesgon (Marie-Nicolas-Emmanuel), attaché au département (direction des archives, chancellerie), décembre 1866; attaché payé, juillet 1869; commis principal, 4 août 1877.

Gilbert (Théodore-Athanase-Georges) ✻, agent vice-consul à Massouah, 30 juin 1859; second drogman de l'agence et consulat général de France en Égypte, 27 avril 1861; drogman-chancelier du consulat à Alep, 7 octobre 1862; vice-consul à Casablanca (Maroc), 25 novembre 1865; vice-consul à Erzeroum, 17 juillet 1869; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat, 28 décembre 1878.

Gilbert de Voisins (Pierre-Ignace-Alfred), commis à la chancellerie du consulat général de France à Smyrne; drogman sans résidence fixe, 8 avril 1863; second drogman à Smyrne, 14 juin 1864; drogman-chancelier à Port-Saïd, 13 avril 1870; à Scutari d'Albanie, 16 mars 1872; admis au traitement d'inactivité, 30 octobre 1873.

Giraud (Charles-Jérôme-Dominique), commis de chancellerie à Cagliari, 12 juin 1863; chargé, à diverses reprises, de la gestion de cette chancellerie; chancelier de troisième classe, chargé de la chancellerie du consulat de France à Cagliari, 23 mars 1878; chancelier titulaire du même poste, 14 novembre 1878.

Godeaux (Ernest-Napoléon-Marie) O✻, licencié en droit; élève-consul à prendre rang, 6 janvier 1852; élève-consul, 24 octobre 1855; attaché, en cette qualité, à la mission de M. de Montigny à Siam, 15 novembre 1855; au consulat général de France à Londres, 11 mai 1859; chargé de la gestion du consulat à Port-Louis, 9 août 1861; consul de seconde classe, 25 août 1861; à Zanzibar, 22 janvier 1862; à Hong-Kong, 28 juillet 1862; à la Nouvelle-Orléans, 18 novembre 1864; consul de première classe, 8 novembre 1866; chargé de la gestion du consulat général de France à Shanghaï, 22 mai 1872; consul général à cette résidence, 14 juin 1873; officier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877; agent et consul général de France en Égypte, 5 novembre 1878.

Gontaut-Biron (comte Antoine de) ✻, attaché au département (cabinet), 4 décembre 1866; attaché payé, 27 décembre 1871; à la direction politique, 8 juin 1873; secrétaire de troisième classe à Londres, 14 décembre 1874; chevalier de la Légion d'honneur, 10 février 1875; attaché payé au département (direction politique), 27 juillet 1875; secrétaire de deuxième classe (hors cadre), 25 janvier 1877 (en congé).

Gontaut-Biron (comte Bernard de), licencié en droit; attaché à Berlin, 31 décembre 1873; au département (direction politique), 3 janvier 1878.

Goury du Roslan, licencié en droit; attaché au département (direction politique), 24 août 1877; à Berlin, 22 février 1879.

Grandmont (Ernest-Jean-François-Gillet de), licencié en droit; commis de la chancellerie du consulat général de France à Gênes, 28 janvier 1867; chancelier à

Sainte-Marthe, 24 octobre 1868; à Ancône, 6 janvier 1869; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier à Malaga, 9 août 1870; à Pesth (consulat général), 30 octobre 1873; chancelier de seconde classe, 19 février 1875.

Grapinet (Henri-Alexis), commis de la chancellerie du consulat général de France à Batavia, 6 novembre 1858; chancelier à Bangkok, 24 juin 1865; à Singapour, 13 février 1869; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier à Bombay, 27 avril 1872; chancelier de seconde classe, 2 août 1873; à la Nouvelle-Orléans, 19 février 1875; admis, sur sa demande, au traitement d'inactivité de son grade, 6 août 1875.

Grimaud de Caux (Ernest-Frédéric-Adolphe-Etienne-Gabriel), commis de la chancellerie du consulat général de France à Naples, 8 juin 1865; chancelier à Richmond, 9 juin 1869; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; à Chicago, 9 août 1870; à la Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1872; à Québec, 2 août 1873; à Dublin, 24 décembre 1875; chancelier de seconde classe, 13 mars 1877.

Grouchy (Emmanuel-Henri, vicomte de) ☀, attaché à Lisbonne, 7 septembre 1860; à Madrid, 24 septembre 1861; à Turin, 13 janvier 1862; au département (direction politique), 15 août 1863; secrétaire de troisième classe à Saint-Pétersbourg, 31 décembre 1866; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1869; secrétaire de troisième classe à Florence, 6 juillet 1870; à Berne, 8 avril 1871; secrétaire de deuxième classe à Stockholm, 14 juin 1872 (chargé d'affaires du 15 juillet au 1er septembre 1872); secrétaire de deuxième classe à Rome, 25 juillet 1873 (trois fois chargé d'affaires à Rome); secrétaire de deuxième classe à Bruxelles, 16 février 1878.

Guéroult (Jules-Louis) O☀, attaché payé au département (direction des fonds et de la comptabilité), 1er mai 1846; commis principal, 1er janvier 1852; rédacteur, 14 août 1854; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1855; sous-directeur, 1er mai 1859; officier de la Légion d'honneur, 14 octobre 1862; chef de la division des fonds, 10 mars 1878.

Guillaume de Roquette ☀, attaché libre à Tanger, 19 janvier 1863; à Berne, 2 juin 1864; à Weimar, 7 mars 1866; secrétaire de troisième classe à Rio-de-Janeiro, 19 janvier 1867; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1869; secrétaire de troisième classe à Londres, 27 octobre 1869; à Stockholm, 22 mars 1871; à Tanger, 5 mai 1871; secrétaire de deuxième classe à Pékin, 22 janvier 1872; secrétaire de première classe à Pékin, 22 décembre 1876; à Rome, 31 août 1878.

Guillois (Charles-St-Edme-Alfred), élève à l'École des jeunes de langues; élève drogman, attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Smyrne, 16 août 1866; drogman-chancelier à Zanzibar, 27 décembre 1872; chargé de la gestion de ce poste, du 1er août 1873 au 1er août 1874; second drogman à Alexandrie, 4 novembre 1875.

Guys (Alphonse-Augustin-Henri-Adolphe) ☀, licencié en droit, attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 23 avril 1848; attaché payé, 10 décembre 1851; élève-consul, 6 janvier 1852; attaché, en cette qualité, au consulat général à Tanger, 17 mars 1854; consul de seconde classe à Mogador, 4 février 1857; à Mossoul, 11 mai 1861; chargé de la gestion du consulat de France à Andrinople, 5 octobre 1863; consul de deuxième classe à Syra, 11 novembre 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865; admis au traitement d'inactivité, 27 mars 1867; consul de seconde classe à Cagliari, 15 juin 1867; à Syra, 23 décembre 1868; consul de première classe, 3 février 1869; à Bagdad, 27 novembre 1869; à Damas, 30 décembre 1872; chargé de la gestion intérimaire du consulat général de France à Beyrouth, du 8 novembre 1877 au 21 octobre 1878.

Hancy (Félix), commis de chancellerie à Turin (consulat général), 30 juin 1860; vice-consul à Sassari, 16 mars 1869.

Harcourt (Bernard, comte d') C✻, attaché à Madrid, 7 septembre 1839 ; à Bruxelles, septembre 1840; à La Haye, 17 septembre 1842; mission en Chine, 9 août 1843; nommé deuxième secrétaire de cette mission, à titre temporaire, 23 novembre 1843 ; chevalier de la Légion d'honneur, 8 juillet 1846 ; attaché payé à Francfort, 10 avril 1847 ; secrétaire de deuxième classe à Berne, 15 février 1848 ; à Londres, 10 mars 1848 ; secrétaire de première classe à Madrid, 10 février 1849 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, à Carlsruhe, 14 décembre 1849 ; à Stuttgart, 24 décembre 1849 ; remplacé, 3 mars 1852 ; inactivité du 3 mars 1852 au 29 mars 1871 ; ambassadeur de France près le Saint-Siège, 29 mars 1871 ; ambassadeur à Londres, 1er mai 1872 ; officier de la Légion d'honneur, 11 octobre 1873; en disponibilité, chargé de travaux particuliers, du 6 septembre 1873 au 9 septembre 1874 ; ambassadeur à Berne, 9 septembre 1874 ; commandeur de la Légion d'honneur, 5 novembre 1877; admis au traitement d'inactivité de son grade, 14 janvier 1879.

Hauterive (Charles Blanc de Lanautte, vicomte d'), licencié en droit; attaché à Weimar, 9 juin 1870 ; secrétaire de troisième classe honoraire, 10 novembre 1871 ; attaché à Berlin, 22 janvier 1872 ; à Rome, 17 juin 1872 ; au département (direction politique), 20 novembre 1873 ; attaché payé, 1er septembre 1875.

Hébrard (David-Scipion), commis de chancellerie à Shanghaï, 7 mars 1866 ; chancelier de troisième classe à Manille, 27 décembre 1869 ; à Buénos-Ayres (consulat), 24 décembre 1875 ; chancelier de seconde classe, 13 mars 1877 ; vice-consul à Rosario, 27 avril 1878.

Hecquard (Charles-Adolphe Frois, *dit*), commis de chancellerie à l'ambassade de France à Constantinople, 12 juin 1862 ; drogman sans résidence fixe, 5 août 1864 ; attaché, en cette qualité, au consulat de France à Jérusalem, 30 septembre 1864; à Damas, novembre 1865 ; drogman-chancelier à Mogador, 6 mars 1867 ; chargé de la gestion de ce poste du 29 janvier au 6 mars 1868 et du 20 juin 1868 au 1er mars 1869 ; drogman-chancelier à Port-Saïd, 16 mars 1872 ; chargé de la gestion de ce consulat du 1er mai 1872 au 15 février 1873 ; drogman-chancelier à Alep, 21 avril 1873 ; chargé, par intérim, des fonctions de chancelier du consulat général de France à Belgrade, 12 octobre 1874 ; nommé chancelier à la même résidence, 4 novembre 1875 ; drogman-chancelier de la légation de France à Tanger, 13 mars 1877 ; premier drogman de la légation, 31 octobre 1878.

Hell (Charles-Joseph-Chrétien, de) O✻, attaché à Rome, 12 juin 1850 ; à Berlin, 28 juillet 1853 ; attaché payé à Cassel, 30 avril 1856 ; secrétaire de troisième classe à cette résidence, 30 août 1856 ; à Vienne, 24 juin 1857 ; à Washington, 18 juin 1859 ; secrétaire de seconde classe, 4 août 1860 ; à Parana, 7 août 1860 ; chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1861 ; secrétaire de deuxième classe à Berlin, 20 mars 1863 ; secrétaire de première classe, 23 mars 1867 ; à Berne, 29 mars 1867 ; consul général à Francfort, 27 juillet 1868 ; officier de la Légion d'honneur, 11 août 1869.

Hélouis (Marie-Félix-Eugène), drogman auxiliaire, à Alexandrie, 3 octobre 1868, drogman sans résidence fixe, 21 avril 1873 ; drogman-chancelier à Mogador, 10 janvier 1874.

Hennecart (Jacques), attaché au département (direction des archives), 22 septembre 1863 ; attaché payé, 26 décembre 1869 ; démissionnaire, 9 février 1871 ; attaché à la direction des archives, juillet 1871 ; attaché payé, 4 août 1877.

Henriot (Victor-Frédéric-Conradin) ✻, engagé volontaire, 25 mai 1847 ; sous-lieutenant de cavalerie, 11 août 1854 ; en disponibilité, 23 mars 1858 ; démissionnaire, 23 mars 1860 ; commis de chancellerie à Kiel, 23 juin 1864 ; chevalier de la Légion d'honneur, 2 février 1871 ; chancelier de troisième classe à Dantzig, 28 mars 1872 ; à Christiania, 23 mars 1878.

Hepp (Paul-Ernest-Albert) ✻, docteur en droit; employé à la chancellerie de la légation de France à Carlsruhe, 1er octobre 1853; chancelier par intérim à Berlin, octobre 1856 à avril 1857; chancelier à Christiania, 23 novembre 1857; chancelier de la légation de France à Stockholm, 23 janvier 1864; à Carlsruhe, 13 octobre 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 10 août 1867; chargé de la gestion du consulat de France à Christiania, 29 décembre 1868; consul de seconde classe à cette résidence, 3 février 1869; consul de première classe à Rio-de-Janeiro, 30 octobre 1877; admis au traitement d'inactivité de son grade, 21 décembre 1878.

Herbette (Jules-Gabriel) O✻, licencié en droit; attaché au département (direction des consulats et affaires commerciales), 18 juillet 1860; attaché payé, 1er janvier 1864; élève-consul, 18 novembre 1864; gérant du consulat général de France à Naples, avril à décembre 1867; gérant du consulat de France à Stettin, mars à septembre 1869; consul à l'Assomption, 3 novembre 1870; rédacteur au département (direction politique, contentieux), 8 avril 1871; chevalier de la Légion d'honneur, 1er août 1871; secrétaire de première classe hors cadre, délégué à la commission européenne du Danube, 23 décembre 1876; a fait partie de la mission extraordinaire de France au congrès de Berlin, juin 1878; officier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878.

Héricourt (Charles-Léon de Servins, comte d'), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 19 décembre 1866; élève-consul, 21 avril 1873; appelé à participer, en cette qualité, aux travaux du consulat de France à Constantinople, 14 mars 1878; consul de seconde classe hors cadre, 27 février 1879.

Héritte (Ernest) ✻, licencié en droit; chancelier à Malaga, 2 juin 1849; à Amsterdam, 27 mars 1850; chancelier de la légation de France à Berne, 28 novembre 1861; consul honoraire, 14 janvier 1863; consul de seconde classe, 23 janvier 1864; consul au cap de Bonne-Espérance, 28 juillet 1864; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; consul à Elseneur, 27 novembre 1869; à Messine, 30 octobre 1873; consul de première classe, 1er avril 1875; à Dublin, 6 août 1875.

Herzog (Antoine-Charles-Eugène), licencié en droit; attaché au département (archives), 29 novembre 1874; au cabinet, 21 octobre 1875; chargé, en la même qualité, du service du département à Versailles, mars 1876.

Hocédé du Tremblay (Pierre), licencié en droit; attaché au département (archives), 18 décembre 1875; à la direction politique (contentieux), 18 mai 1877; à Bruxelles, 15 mars 1878; à Tanger, 3 décembre 1878.

Hory (Eugène-Jules-François) ✻, commis de chancellerie à Bucharest, 14 août 1832; chancelier du consulat général de France à Bucharest, 31 janvier 1851; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1854; chancelier de la légation de France à Munich, 31 octobre 1868; chancelier de première classe, 22 novembre 1869; chancelier de l'ambassade de France à Vienne, 20 janvier 1871; consul honoraire, 8 janvier 1872.

Huart (Clément), élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes; élève drogman à Damas, 1er août 1875; drogman sans résidence fixe, attaché à l'ambassade de France à Constantinople, 9 juin 1878.

Huart (Camille), élève diplômé à l'École des langues orientales vivantes; élève-interprète (hors cadre) pour la langue chinoise, 28 octobre 1878.

Huet (Georges-Henri) ✻, attaché à la direction des archives, à la direction des consulats et affaires commerciales, 11 février 1851; attaché payé, 8 mars 1853; élève consul, 4 février 1857; attaché au consulat général à Alexandrie, 17 avril 1857; à Nice, 11 février 1860; à Barcelone, 23 avril 1861; consul de seconde classe à Mogador, 10 octobre 1862; à Port-Maurice, 18 janvier 1865; à Syra, 27 mars 1867; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1867; consul à Stettin, 23 dé-

cembre 1868; à Messine, 3 février 1869; consul de première classe, 2 août 1873; à Elseneur, 30 octobre 1873; consul général admis au traitement d'inactivité de son grade, 13 mars 1877.

Huttinot (Victor) ✻, commis à la chancellerie du consulat général de France à Port-au-Prince, 1849; chancelier à la même résidence, 12 novembre 1858; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869; chevalier de la Légion d'honneur, 14 juillet 1869; chancelier de première classe, 14 septembre 1876.

Imbert (Antoine-Joseph-Dominique-Amédée), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 21 juin 1869; élève consul, attaché au consulat général de France à New-York, 19 septembre 1873; chargé des fonctions de secrétaire de la commission française près l'Exposition internationale de Philadelphie, en 1876; chargé de la gestion du consulat général de France à Montevideo, 31 juillet 1877; consul de seconde classe à Newcastle, 11 janvier 1879.

Istria (Jules-François-Raphaël-Paris d'), commis de chancellerie à la légation de France à Berne, 4 octobre 1855; chancelier à Saint-Marie de Belem au Para (Brésil), 27 décembre 1856; à Andrinople, 19 novembre 1859; à Bangkok, 16 août 1860; à Belgrade, 12 avril 1865; chargé de la gestion du vice-consulat à Andrinople, 7 août 1875; vice consul à Philippopolis, 4 novembre 1875; à Vintimille, 3 octobre 1877; à Alicante, 23 mars 1878.

Jagerschmidt (Georges-Charles) O✻, admis, en 1836, à l'École navale de Brest; a quitté la marine en 1839; licencié en droit en 1843; attaché au consulat de France à Beyrouth, 4 septembre 1845; agent consulaire à Saint-Jean-d'Acre, 11 septembre 1846; n'a pas pris possession de ce poste et a continué à participer, en sa nouvelle qualité, aux travaux du consulat général de Beyrouth; chargé, en septembre 1849, de la gestion du consulat général de Beyrouth; secrétaire de légation au Maroc, 2 juin 1850; chargé, le 8 juin 1851, de la gestion du poste; chevalier de la Légion d'honneur, 15 décembre 1851; chargé d'affaires, 14 janvier 1853; a dirigé, en décembre 1854, sur les côtes du Maroc, l'expédition hydrographique chargée de faire la triangulation et de dresser la carte du détroit de Gibraltar; mis en disponibilité, le 1er octobre 1855, par suite de la suppression des fonctions du secrétaire de légation au Maroc; consul de première classe à Odessa, 16 août 1857; chargé, en 1859, par le ministère de l'agriculture et du commerce, de procéder, dans les différentes provinces de la Russie méridionale, à une enquête sur le commerce des céréales; nommé, le 30 novembre 1860, sous-directeur de la sous-direction du Nord à la direction des consulats et affaires commerciales; officier de la Légion d'honneur, le 13 août 1861; premier plénipotentiaire français, pour la convention de Genève relative à l'amélioration du sort des blessés militaires, août 1864; membre de la conférence internationale sur le régime des sucres, en septembre 1864; membre de la conférence télégraphique internationale à Paris, en avril et mai 1865, à Vienne, en juin et juillet 1868; commissaire français pour la négociation du traité de commerce et de navigation, de la convention consulaire et de la convention pour le règlement des successions, conclus, le 1er avril 1874, avec la Russie; membre des conférences monétaires internationales tenues à Paris en janvier 1875 et janvier 1876; membre de la conférence internationale du mètre, tenue à Paris en mars et avril 1875; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 27 juillet 1878.

Jacquemin (Auguste-Antoine) ✻, commis de chancellerie à Liverpool de 1852 à 1853; commis de l'agence à Cardiff de 1853 à 1858; chancelier à Calcutta, 12 novembre 1858; chargé à diverses reprises de la gestion de ce consulat; chancelier du consulat général à New-York, 3 août 1872; chevalier de la Légion d'honneur le 11 octobre 1873; consul de seconde classe, chargé en cette qualité du vice-

consulat de Saint-Jean de Terre-Neuve; admis au traitement d'inactivité de son grade, 9 novembre 1878; appelé au consulat de France à Rio-de-Janeiro, le 21 décembre 1878.

Jaurès (vice-amiral) C✻, sénateur, ambassadeur à Madrid, 11 décembre 1878.

Jouffroy d'Abbans (Charles, comte de), ancien élève de l'École navale de Brest; enseigne de vaisseau; a servi dans la marine de l'État de 1846 à 1857; démissionnaire en 1857; vice-consul à Rosas, 12 septembre 1868; à Raguse, 18 novembre 1874; à Alméria, 4 juin 1876.

Jouffroy d'Abbans (Alexandre-Louis-Ferdinand, vicomte de), commis à la chancellerie de l'ambassade de France à Berlin, 20 décembre 1877; chancelier de troisième classe à Singapour, 28 décembre 1878.

Jouglet (René-Félix), élève à l'École des jeunes de langues; élève drogman attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Beyrouth, 10 août 1862; drogman sans résidence fixe, 5 août 1864; au Caire, 30 septembre 1864; second drogman à Tunis, 6 janvier 1866.

Jouslain, ancien magistrat; vice-consul de France à Hiogo (Japon), 21 décembre 1878.

Juhr (Gustave-Henri de) ✻, licencié en droit; chancelier de première classe à Mayence, 24 mars 1851; chancelier de légation à Munich, 14 mars 1852; à Naples, 14 août 1853; consul honoraire à Weimar, 9 janvier 1856; rédacteur et trésorier au bureau de la chancellerie du département, 30 juin 1856; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; chef du bureau de la chancellerie, 8 janvier 1878.

Jusserand (Jean-Adrien-Antoine-Jules), licencié en droit; docteur ès lettres; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 9 juillet 1876; élève consul, 9 juin 1878.

Karr (Eugène) ✻, ingénieur civil; chevalier de la Légion d'honneur, 1854; vice-consul à Figuères, 30 octobre 1877.

Kergorlay (Christian, comte de), licencié en droit; attaché à Munich, 13 septembre 1869; à Bruxelles, 25 mars 1871; à Londres, 2 février 1872; à Copenhague, 12 avril 1873; à La Haye, 11 juin 1873; secrétaire de troisième classe à Vienne, 31 décembre 1875; à Rome (Saint-Siége), 1er juin 1877.

Kergorlay (Florian-Henri-Marie-Raymond, comte de) ✻, licencié en droit; attaché à Saint-Pétersbourg, 15 septembre 1864; à Vienne, 21 août 1867; à Rome, 18 mai 1868; nommé chevalier de la Légion d'honneur, sur la proposition du ministère de la guerre, en 1871; secrétaire de troisième classe à Lisbonne, 8 avril 1871; à Berlin, 3 décembre 1871; secrétaire de deuxième classe à Berne, 5 janvier 1875; à Londres, 31 décembre 1875.

Kerjégu (James-Marie-Antoine Monjaret, comte de) ✻, attaché à Buenos-Ayres, 30 mai 1867; à Saint-Pétersbourg, 6 juillet 1869; au département (direction politique), 30 avril 1871; secrétaire de troisième classe, à la disposition du commissaire extraordinaire à Nancy, 7 janvier 1873; secrétaire de troisième classe à Vienne, 30 septembre 1873; attaché payé au département (cabinet), 15 décembre 1873; secrétaire de deuxième classe, hors cadre, chargé de gérer le consulat général de France à Belgrade, 31 décembre 1875; chevalier de la Légion d'honneur, 6 décembre 1876; secrétaire de deuxième classe à Saint-Pétersbourg, 22 décembre 1876; à Berne, 15 novembre 1877; nommé provisoirement hors cadre (sans poste), 27 avril 1878.

Kleczkowski (Michel-Alexandre, comte) O✻, interprète du consulat de France à Shanghaï, 19 mars 1847; naturalisé Français le 16 novembre 1849; chevalier de la Légion d'honneur, 1er décembre 1852; attaché payé à la légation de France en Chine, 10 février 1854; secrétaire de seconde classe à la même résidence, 6 mars 1859; premier secrétaire-interprète à Paris pour les langues de la Chine, 24 octobre 1863; professeur de langue chinoise à l'École spéciale des langues

orientales vivantes; consul général, 27 décembre 1869; officier de la Légion d'honneur, 7 février 1878.

Knecht (Émile), commis de chancellerie à Londres (consulat général), 31 mai 1866, chancelier de troisième classe à Bangkok, 30 décembre 1872 ; au cap de Bonne-Espérance, 7 novembre 1877.

Kraetzer (Émile-Désiré), commis de la chancellerie du consulat de France à Saint-Pétersbourg, 30 mars 1861 ; chancelier à Kiel, 28 mars 1868 ; chargé des fonctions de chancelier de la légation à Hambourg, 14 juillet 1869; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; à Yokohama, 28 mars 1872; chancelier de seconde classe, 2 août 1873; chancelier de première classe, 12 décembre 1877; consul de seconde classe, chargé, en cette qualité du vice-consulat de France à Saint-Jean de Terre-Neuve, 9 novembre 1878.

Kraïewski (Marcel), interprète de la marine en Crimée, 1854-1855 ; drogman auxiliaire à Monastir; à Salonique, 31 août 1859 ; à Andrinople, 8 février 1861; au vice-consulat de France à Sérajévo, 1er septembre 1861 ; drogman sans résidence fixe, 16 janvier 1864; drogman-chancelier du consulat de France à Scutari d'Albanie, 6 janvier 1866; naturalisé Français par décret du 31 mars 1870; drogman-chancelier à Salonique, 16 mars 1871.

Kuhlmann (Jean-Émile) ✳, chargé des fonctions de drogman-chancelier à Zanzibar, mars 1849 ; confirmé dans ces fonctions, 3 mai 1854 ; chancelier de la légation de France à Stuttgart, 23 novembre 1857 ; chevalier de la Légion d'honneur, 28 octobre 1865 ; chancelier de l'ambassade de France à Berne, 28 mars 1868; consul honoraire, 3 février 1869; consul de seconde classe, 30 octobre 1877; chargé de la gestion du consulat de France à Bâle du 21 février au 18 juin 1878. (en inactivité).

La Baume Pluvinel (comte de), licencié en droit ; attaché au département (archives), 18 juillet 1870; à Londres, 25 novembre 1872; au département (direction politique), 14 décembre 1874; attaché payé, 1er juillet 1876.

La Bordère (Jean-Jules-Armand de), employé intérimaire à la chancellerie du consulat général à Port-au-Prince (Haïti), 21 avril 1851; commis de la chancellerie du consulat général de France à Naples, 9 janvier 1856; chancelier à Santo-Domingo, 24 septembre 1856; à Puerto-Rico, 26 août 1857; en inactivité, 30 juillet 1859; chancelier à Malaga, 26 septembre 1860; à Porto, 20 août 1864; chargé de la gestion du vice-consulat établi dans cette ville en décembre 1872, en remplacement du consulat qui y existait précédemment; nommé titulaire de ce poste, 3 octobre 1873.

Laboulaye (Antoine-Paul-René Lefebvre de) O✳, licencié en droit; attaché au département (cabinet), 19 mars 1855 ; attaché payé, 24 juin 1857; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1863; secrétaire de deuxième classe, faisant fonctions de rédacteur au cabinet, 16 mars 1864; officier de la Légion d'honneur, 16 mars 1870; désigné pour remplir les fonctions de premier secrétaire à Constantinople, 12 avril 1870; à Bruxelles, 10 juin 1870; secrétaire de première classe, à la disposition du cabinet, 15 mars 1871; à Berne, 12 décembre 1873; à Saint-Pétersbourg, 3 septembre 1875; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Lisbonne, 19 janvier 1878.

La Boulinière (Jules-Joseph-Marie de), licencié en droit; attaché à Washington, 6 décembre 1873; à La Haye, 8 mars 1876; attaché au département (direction politique), 1er décembre 1877; secrétaire de troisième classe à Rio-de-Janeiro, 24 mars 1878.

Labouret, licencié en droit; attaché à Stockholm, 27 novembre 1873; au département (direction politique), 10 juin 1874 ; attaché payé au département (direction politique), 20 décembre 1878.

Lacarre (Marie-René-Henrique, de), commis de la chancellerie du consulat de France à Montevideo, 6 février 1875; à Buenos-Ayres, 18 novembre 1875; chancelier de troisième classe à Santiago de Cuba, 28 novembre 1878.

Lacau (Louis-Alexandre-Marie), élève à l'École des jeunes de langues; élève drogman à Damas, 12 août 1863; à Jérusalem, 7 septembre 1866; drogman sans résidence fixe, 19 juin 1867; drogman-chancelier à Jérusalem, 21 avril 1873; à Smyrne, 31 août 1877.

Lacaze (Alfred) ✻, licencié en droit; attaché au département (direction commerciale), 4 juin 1870; élève consul (détaché au cabinet du ministre), 17 avril 1874; rédacteur adjoint, secrétaire du ministre, 31 décembre 1876; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877; rédacteur au contentieux politique et commercial, 20 novembre 1877.

La Chaume (Léon-Arnold Chanard de), vice-consul à Neuchâtel, 17 avril 1874; à Zurich, 8 juin 1874; à Kœnigsberg, 13 mars 1877; à Poti, 14 juin 1877; à Tulscha et Sulina, 28 décembre 1878.

Lacoste (Jean-Aurélien), licencié en droit; vice-consul à Gabès, 27 avril 1878.

Lafaulotte (de), licencié en droit; attaché à Madrid, 15 août 1873; à Vienne, 17 octobre 1873; à Londres, 15 mai 1875; au département (direction politique), 14 octobre 1876; attaché payé au cabinet, 1er décembre 1877; secrétaire de 3e classe à Copenhague, 15 février 1879.

Lafont de la Vernède (Juan-Émile), attaché à la direction des fonds et de la comptabilité, 31 janvier 1870; attaché payé, 1er janvier 1873; vice-consul à Vintimille, 23 mars 1878.

Laffon (Gustave), interprète-auxiliaire à l'armée d'Orient, 1854-1855; chargé, par intérim, des fonctions de drogman-chancelier à La Canée, 8 juillet 1861; drogman sans résidence fixe, attaché, en cette qualité, au consulat de France à Jérusalem, 24 janvier 1863; drogman-chancelier, 8 avril 1863; à Jérusalem, 9 octobre 1863; à Larnaca, 28 octobre 1864; chargé de la gestion de ce poste du 1er juin 1868 au 1er mars 1869 et du 1er avril 1870 au 16 juin 1874; drogman-chancelier à Smyrne, 21 avril 1873; premier drogman de ce poste, 31 août 1877.

Laffond (Jean-Baptiste), ✻, commis, de chancellerie à Livourne en 1835; vice-consul à Porto-Ferrajo (île d'Elbe), 5 mars 1851; chancelier à Gibraltar, 4 juin 1851; à Port-Maurice, 18 juin 1853; vice-consul à Lerici et la Spezzia, 10 avril 1855; à San-Remo, 30 avril 1862; à la Spezzia, 28 juin 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de France à la Spezzia, 21 décembre 1878.

La Forest (Charles-Camille Lacathon de), licencié en droit; admis à participer aux travaux de la direction des consulats et affaires commerciales (service des chancelleries consulaires), 23 juillet 1868; chancelier à Hongkong, 13 février 1869; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; en inactivité, 30 octobre 1873; chancelier à Sydney, 13 mars 1877.

Lafreté de Pontbellanger (Georges), licencié en droit; attaché à l'ambassade de France à Vienne, 5 juillet 1877.

Laigue (Louis-Albert-Marie-Paul de), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 21 avril 1866; élève consul, 4 septembre 1871; attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Naples, 28 novembre 1871; consul de seconde classe (hors cadre), 27 avril 1877; chargé de la gestion du consulat de France à Carthagène, 4 novembre 1877; consul à Galatz, 28 février 1878.

La Marlière (René-Gaston, vicomte de), attaché à Rio-de-Janeiro, 1869; à Tanger, 1er septembre 1871; à Madrid, 14 octobre 1876; secrétaire de troisième classe à Buenos-Ayres, 25 janvier 1879.

La Morlière (Émile-Charles de), licencié en droit; attaché au département (archives), 11 novembre 1876; détaché au cabinet du président du conseil des ministres du 17 mai au 5 novembre 1877; attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères, 5 novembre 1877; vice-consul à Brousse, 30 janvier 1879.

La Motte (Charles-Arsène-Georges de), attaché à Carlsruhe, 5 décembre 1868; à Copenhague, 8 juin 1869; à Berlin, 3 janvier 1873; à Saint-Pétersbourg, 12 janvier 1875; secrétaire de troisième classe à Saint-Pétersbourg, 31 mars 1875; attaché payé au département (direction politique), 16 mars 1876: a fait partie, comme secrétaire de troisième classe, de la mission extraordinaire de France au congrès de Berlin, juin 1878.

Lanen (Louis-Charles-Arthur) ✱, licencié en droit, août 1856; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 15 avril 1857; élève consul attaché, en cette qualité, au consulat général de France à New-York, 27 avril 1861; gérant le consulat à Charleston, 16 mai 1863; consul de seconde classe à Tampico, 29 août 1865; chargé de la gestion du consulat à Charleston, 8 octobre 1866; à Boston, 13 juillet 1868; consul de seconde classe au cap de Bonne-Espérance, 27 décembre 1869; chevalier de la Légion d'honneur, 6 août 1870; consul de première classe à Hongkong, 13 mars 1877; à Glasgow, 9 novembre 1878.

Langlade (Gustave), commis de la chancellerie de la légation de France à Florence, 26 janvier 1867; à Rome, 27 janvier 1874; chancelier de troisième classe à Guatémala, 24 décembre 1875.

Langlais (Aimé-Adrien), licencié en droit; attaché à la mission financière au Mexique, 1864-1866; vice-consul à Tultscha, 9 mai 1866; consul de seconde classe à Philippopolis, 21 décembre 1878.

Lapeyrouse (Stanislas de), licencié en droit; secrétaire de la direction des études à l'École centrale des arts et manufactures, 1860-1862; chancelier du consulat général de France à Yeddo, 30 septembre 1862; consul honoraire, vice-consul à Édimbourg-Leith, 30 août 1872; à San-Remo, 4 juin 1876; consul de seconde classe à Porto-Rico, 5 novembre 1878; à Riga, 18 février 1879.

Lapierre (Jean-Baptiste-Florimond) O ✱, élève à l'École des jeunes de langues; élève drogman, 30 septembre 1338; drogman à la disposition de l'ambassade de France à Constantinople, 4 mars 1839; second drogman du consulat général à Smyrne, 5 novembre 1839; troisième drogman de l'ambassade à Constantinople, 5 juin 1843; second drogman de l'ambassade, 12 décembre 1845; secrétaire-interprète de l'ambassade, 22 mai 1849; chevalier de la Légion d'honneur, 9 décembre 1850; secrétaire-interprète du Gouvernement pour les langues orientales, en résidence à Paris, 10 mai 1854; administrateur de l'École des jeunes de langues; officier de la Légion d'honneur, 15 août 1868.

Laplace (Charles-Ferdinand) ✱, licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 3 décembre 1844; attaché payé, 8 août 1847; élève-consul, attaché, en cette qualité, au consulat général à Tunis, 31 août 1848; consul de seconde classe à Port-Louis, 17 septembre 1854; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1860; consul de première classe (Port-Louis), 16 août 1864; consul général, chargé des mêmes fonctions, 11 février 1879.

La Porte (Honoré-Jules de) ✱, attaché à la direction des archives et de la chancellerie; attaché payé à la même direction, 12 mai 1849; chancelier à Weimar, 13 août 1856; à Carlsruhe, 16 mars 1861; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865; consul de seconde classe à Rio-de-Janeiro, 29 août 1865; à Breslau, 13 décembre 1871; à Gibraltar, 20 février 1873; consul de première classe, 1er avril 1875; consul à Bilbao, 15 décembre 1876.

Laporte (Georges), commis de chancellerie à Alexandrie, 22 mars 1869; vice-consul

intérimaire à Ismaïlia, 9 octobre 1871; agent vice-consul à cette résidence, 29 mars 1873; agent vice-consul à Suez, 30 octobre 1877.

Larivière, licencié en droit, attaché à Rome, 3 décembre 1878.

La Rochefoucauld (François-Louis-Nicolas-Gaston, comte de) ✻, licencié en droit; attaché à Francfort, 23 décembre 1854; à Saint-Pétersbourg, 13 mars 1857; à Rome 28 avril 1857; secrétaire de troisième classe, désigné pour remplir les fonctions de deuxième secrétaire à Lisbonne, 10 avril 1861; secrétaire de troisième classe à Berlin, 23 septembre 1861; à Darmstadt, 9 juin 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; secrétaire de deuxième classe à Darmstadt, 15 mai 1867; à Madrid, 19 janvier 1870; désigné pour remplir les fonctions de premier secrétaire à Washington, 13 novembre 1874; secrétaire de première classe (hors cadre), délégué à la commission des Pyrénées, 27 mars 1875; à la disposition, 31 janvier 1878.

La Rochefoucauld-Bayers (François-Anne-Marie, comte de), licencié en droit; attaché à Rome, 10 août 1868; à Florence, 25 mai 1869; à Vienne, 18 avril 1871; secrétaire de troisième classe à Pékin, 30 septembre 1873; à Berlin, 3 septembre 1875; attaché payé au département (cabinet), 24 avril 1877; secrétaire de deuxième classe à Saint-Pétersbourg, 20 décembre 1878.

Larrouy (Paul-Augustin-Jean), docteur en droit; commis de chancellerie à Buenos-Ayres, 17 octobre 1873; gérant de la chancellerie du consulat à Leipzig, 16 octobre 1875; chancelier de troisième classe à la même résidence, 14 septembre 1876.

Las Cases (Jean-Marie-Barthélemy, comte de), licencié en droit; attaché à Athènes, 2 juin 1865; à Madrid, 10 janvier 1867; à La Haye, 17 août 1868; à Madrid, 13 janvier 1869; attaché au département (direction politique), 19 janvier 1870; attaché payé, 15 septembre 1873; secrétaire de troisième classe à Madrid, 27 juillet 1875.

Lasteyrie (de) ✻, chef du secrétariat au département (chargé du service de la presse), 14 décembre 1877, chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878.

La Tour Maubourg (Alfred, comte de Fay de) ✻, attaché à Rome, 23 novembre 1853; attaché à la mission extraordinaire en Chine, 5 mai 1857; chevalier de la Légion d'honneur, 24 février 1859; secrétaire de troisième classe, 7 décembre 1859; attaché payé au département (direction politique), 4 janvier 1860; secrétaire de deuxième classe à Madrid, 23 mars 1867; rédacteur au département (direction politique), 19 janvier 1870; secrétaire de deuxième classe à Constantinople, 6 juillet 1870; secrétaire de première classe, admis au traitement d'inactivité de son grade, 31 décembre 1875.

Laugier-Villars (Henry-Marie-Charles, comte de), licencié en droit; attaché à Stuttgardt, 10 janvier 1868; à Florence, 18 avril 1871; à Londres, 10 mai 1872; secrétaire de troisième classe à Rio-de-Janeiro, 26 juin 1873; à Berlin, 14 décembre 1874; délégué à Tanger, faisant fonctions de chargé d'affaires, 30 août 1877; a repris son poste de troisième secrétaire à Berlin le 28 mars 1878; secrétaire de deuxième classe à la même résidence, 31 août 1878.

Laurent (Charles), attaché au département (direction des fonds), 24 juin 1871; attaché payé, 5 janvier 1872; commis principal, 28 juin 1877.

Laurent-Cochelet (Émile) ✻, attaché à la chancellerie du consulat général de France à Londres, 1er janvier 1848; agent vice-consul à Jersey, 31 janvier 1852; consul honoraire, 14 novembre 1859; consul de seconde classe à l'Assomption, 24 janvier 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 10 mars 1866; consul à Richmond, 31 décembre 1866; à Gibraltar, 15 juin 1867; à Glasgow, 9 juin 1869; consul de

première classe, 2 août 1873; consul à Liverpool, 18 décembre 1875; consul général et chargé d'affaires à Montevideo, 3 août 1878.

Laurent-Cochelet (Adrien-Clément), licencié en droit; attaché au département (direction des consulats et affaires commerciales); 26 septembre 1878.

Lavaur de Sainte-Fortunade (vicomte de), licencié en droit; attaché à Buenos-Ayres, 7 mars 1873; à Madrid, 15 décembre 1875; secrétaire de troisième classe à Pékin, 23 août 1877.

Lavenère (Jean-Pierre-Ernest), employé au consulat de France à Fernambouc, de 1845 à 1850; gérant de la chancellerie de ce consulat, de 1848 à 1849; employé au consulat de Bahia en 1850; chargé, par intérim, des fonctions de chancelier de ce poste, 18 novembre 1852; commis à la chancellerie du consulat de France à Naples, 10 août 1854; chargé des fonctions de chancelier substitué de ce poste, 14 avril 1855; chancelier du consulat au cap de Bonne-Espérance, 9 janvier 1856; vice-consul à Vigo, 30 août 1872; consul honoraire, 13 mars 1877; consul de deuxième classe à Porto-Rico, 27 février 1879.

Lavollée (Paul-René) ✻, licencié en droit; docteur ès lettres; lauréat de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); officier d'académie; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 7 novembre 1863; attaché payé, 10 novembre 1867; élève consul, 4 septembre 1871; rédacteur adjoint, 31 mars 1875; rédacteur, 31 décembre 1875; secrétaire des conférences internationales sur le régime des sucres tenues à Paris en 1876 et 1877; chevalier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877; secrétaire des conférences tenues à Paris, pour le renouvellement du traité de commerce et de navigation entre la France et l'Angleterre, mars-avril 1877.

Lebasteur (Louis-Joseph-Albert), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 21 avril 1866; attaché payé, 1er juillet 1871; élève consul, 31 décembre 1875; attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Bucharest, du 10 janvier au 28 avril 1877.

Le Brun (Jacques-Philippe-Auguste-Petit), chargé, à diverses reprises, de la gestion du vice-consulat à Saint-Thomas, de 1857 à 1862; agent consulaire à Vièques, décembre 1865; chancelier du consulat de France à Rio-de-Janeiro, 13 octobre 1865; à Puerto-Rico, 30 janvier 1871; vice-consul à Puerto-Rico, 30 octobre 1873; à Alicante, 6 avril 1876; consul de seconde classe à Panama, 23 mars 1878.

Le Couppey (Mariano-Georges-Emmanuel), attaché au département (direction des fonds), 19 juillet 1867; attaché payé, 6 février 1869; commis principal, 5 janvier 1872; rédacteur, 28 juin 1877; chef de bureau, 3 mars 1879.

Lecroq (Hippolyte-Jules-Stenart), commis de chancellerie à Buenos-Ayres, 1er janvier 1870; gérant la chancellerie du consulat à Bilbao, 17 avril 1876; chancelier de troisième classe à Puerto-Rico, 13 mars 1877.

Ledoulx (Charles-Fortuné-Louis-Alexandre-Xavier), élève à l'École des jeunes de langues; élève drogman, attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Smyrne, 19 août 1862; drogman sans résidence fixe, attaché au consulat de France à Jérusalem, 16 août 1863; drogman-chancelier à La Canée, 8 août 1864; à Suez, 9 mai 1866; premier drogman du consulat général à Tripoli de Barbarie, 21 avril 1873.

Lefaivre (Albert-Alexis) ✻, ancien élève de l'École normale supérieure; licencié en droit et ès lettres; chancelier du consulat de France à Mayence, 5 avril 1856; du consulat général à Belgrade, 24 janvier 1863; de la légation de France à Munich, 14 mars 1865; de l'ambassade de France à Vienne, 31 octobre 1868; consul honoraire, 9 juin 1869; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1869; consul de seconde classe, 20 janvier 1871; chargé de la gestion du consulat à Charleston, 16 février 1872; nommé titulaire de ce poste le 30 décembre 1872;

consul à Riga, 30 octobre 1873; consul à Charleston, 16 août 1874; à Québec, 1er avril 1875; consul de première classe, 10 mars 1878.

Lefebvre de Béhaine (Édouard-Alphonse, comte) O✻, attaché à Munich, 18 avril 1849; à Berlin, 11 janvier 1850; secrétaire de troisième classe à Darmstadt, 14 juillet 1852; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1855; rédacteur au département (direction politique), 2 février 1856; secrétaire de première classe à Berlin, 5 octobre 1864; officier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; secrétaire de première classe à Rome, 31 août 1869; chargé de légation à Munich, avec le titre de chargé d'affaires, 14 mai 1872; ministre plénipotentiaire de deuxième classe (chargé d'affaires à Munich), 24 mars 1873; ministre plénipotentiaire de première classe (chargé d'affaires à Munich), 13 décembre 1877.

Le Gay (Léandre-François-René), élève à l'École spéciale des langues orientales vivantes; attaché à la chancellerie du consulat général à Alexandrie, 18 mars 1861; démissionnaire, 4 juillet 1863; attaché au consulat général à Tunis (service du drogmanat), 10 mars 1870; drogman auxiliaire du vice-consulat à Djeddah, 4 juillet 1870; vice-consul à Sofia, 10 octobre 1874; drogman-chancelier à Bosna-Seraï, 13 mars 1877; vice-consul à Bourgas, 21 décembre 1878.

Lemaire (Victor-Gabriel) ✻, chargé des fonctions d'interprète à Shanghaï, 1er janvier 1855; nommé interprète à cette résidence le 4 novembre 1857; interprète à Canton, 2 février 1859; a rempli les fonctions d'interprète auprès du général de Montauban, commandant en chef de l'expédition française en Chine, 1860; chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1861; premier interprète de la légation de France à Pékin, 8 mars 1865; consul de seconde classe à Foutcheou, 30 août 1872; à Canton, 19 février 1878; chargé de la gestion intérimaire du consulat général à Shanghaï, 25 janvier 1878; consul de première classe, 11 février 1879.

Le Marchand (Edgard), licencié en droit; attaché au département (archives), 31 juillet 1873; à Rio-de-Janeiro, 11 janvier 1874; à Berlin, 1er novembre 1875; au département (direction politique), 23 mars 1877; secrétaire de troisième classe à Munich, 30 novembre 1877; à Berlin, 28 mars 1878; à Vienne, 13 mars 1879.

Le Monnyer (Henri), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 14 décembre 1864; élève consul, 27 novembre 1869; attaché, en cette qualité, au consulat général à Beyrouth, 29 avril 1870; à Smyrne, 10 septembre 1870; à Londres, 1er juillet 1871; chargé de la gestion du consulat de France à Honolulu, 7 mars 1872; consul de seconde classe à Bahia, 1er avril 1875; mis en inactivité pour raisons de santé, 4 novembre 1875; chargé de la gestion du consulat à Elseneur, 28 septembre 1876; consul de seconde classe à Christiania, 30 octobre 1877.

Le Moyne (Raymond-Auguste), commis, de chancellerie à la légation de France à Lima, 19 juillet 1869; à Montevideo (consulat général), 12 janvier 1870; à Barcelone, 29 janvier 1875; chancelier de troisième classe à Charleston, 30 octobre 1877; à Bilbao, 14 novembre 1878.

Lenglet (Amand-Honoré) C✻, licencié en droit; attaché au département (direction des archives, chancellerie), 1844; chancelier de la légation de France à Francfort, 31 mai 1848; consul honoraire, 20 mars 1851; appelé à la chancellerie de la légation de France à Bruxelles, 11 mars 1852; chevalier de la Légion d'honneur, 26 décembre 1855; consul de seconde classe à Leipzig, 28 juin 1856; consul de première classe, 28 janvier 1862; à Liverpool, 30 septembre 1862; officier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; consul général à Moscou, 3 février 1869; chargé de la gestion du consulat général à Anvers, 4 mai 1870; consul général à cette résidence, 24 avril 1871; consul général de France à Londres, 14 mai 1873; commandeur de la Légion d'honneur, 14 janvier 1879.

Le Peletier d'Aunay (Charles-Marie-Stephen, comte) ✻, examen d'admission au département; attaché à la direction politique, 26 juillet 1862; à Berlin, 5 novembre 1862; à Bruxelles, 19 décembre 1863; secrétaire de troisième classe à Constantinople, 15 mai 1867; à Madrid, 30 juin 1868; chevalier de la Légion d'honneur, 6 août 1870; secrétaire de troisième classe à Vienne, 5 mai 1871; secrétaire de deuxième classe à Saint-Pétersbourg, 14 juin 1872; à Berlin, 18 juin 1874; à La Haye, 28 mars 1878.

Lequeux (André), licencié en droit; diplômé de l'École libre des sciences politiques; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 25 janvier 1875; élève consul, attaché, en cette qualité, à la mission de France à Tunis, 12 décembre 1877.

Le Rée (Louis-Albert), licencié en droit; attaché à la direction des archives du ministère des affaires étrangères, 6 juillet 1859; à la direction des consulats et affaires commerciales, 19 septembre 1863; attaché indemnisé à Tunis (consulat général), 31 août 1868; élève consul à la même résidence, 3 février 1869; attaché au consulat général à Alexandrie, 16 octobre 1872; consul de seconde classe, 3 septembre 1873; chargé de la gestion du consulat de France à Scutari, 20 mai 1874; consul à Riga, 4 novembre 1875; à Mogador, 1er mai 1876; à Elseneur, 13 mars 1877; à Scutari d'Albanie, 9 novembre 1878.

Le Rée (Gaston-Eugène-Henri), élève à l'École des jeunes de langues; élève drogman à Damas, 12 novembre 1868; drogman sans résidence fixe, 30 octobre 1874; drogman-chancelier de la légation de France à Téhéran, 31 août 1877.

Le Roux (Paul), autorisé au département (archives), 21 novembre 1874; attaché à Rome, 1er août 1875; à Madrid, 8 septembre 1877; à Bruxelles, 27 mars 1878.

Lescuyer de Savignies, licencié en droit; attaché à Madrid, 1er décembre 1875; à Londres, 28 novembre 1876.

Lespérut-Narcy (Emmanuel, baron de) ✻, licencié en droit; attaché à Dresde, 7 janvier 1865; à Florence, 10 août 1866; au département (direction politique), 11 février 1869; attaché payé, 30 avril 1871; détaché au cabinet, 3 juin 1873; secrétaire de troisième classe à Vienne, 16 avril 1874; rédacteur au département (direction politique), 1er septembre 1875; chevalier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877.

Le Vasseur (Louis-Adrien), attaché surnuméraire au département (archives), 14 octobre 1869; attaché payé, 30 novembre 1871; commis principal, 4 août 1877.

L'hôte (Victor) ✻, commis de chancellerie au Callao, 1er juin 1860; chancelier à Richmond, 21 décembre 1864; chancelier du consulat général à Quito, 25 avril 1868; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869; chancelier du consulat général à Caracas, 30 janvier 1871; chevalier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875.

Ligniville (Antoine-Louis, comte de) ✻, licencié en droit; attaché à Dresde, 2 juillet 1859; à Berne, 11 avril 1861; au département (direction politique), 19 janvier 1863; attaché payé, 14 décembre 1866; secrétaire de troisième classe, désigné pour remplir les fonctions de deuxième secrétaire à Tanger, 30 septembre 1873; secrétaire de deuxième classe (Tanger), 4 décembre 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875; secrétaire de deuxième classe à Copenhague, 11 novembre 1875; consul de première classe à Brême, 31 août 1878

Limperani (Mathieu) C✻, licencié en droit; attaché au consulat général à Alexandrie, 7 mars 1844; élève consul, 26 avril 1845; chargé de la gestion du consulat de France à La Canée, 30 juin 1846; consul de seconde classe à Belgrade, 29 juin 1848; chevalier de la Légion d'honneur, 27 février 1849; consul de seconde classe à La Corogne, 11 mars 1852; à Corfou, 26 mai 1852; consul de première

classe, 28 juillet 1852; consul général et chargé d'affaires au Chili, 4 février 1857; officier de la Légion d'honneur, 31 juillet 1860; consul général à Palerme, 10 octobre 1862; à Gênes, 23 juillet 1863; commandeur de la Légion d'honneur, le 12 août 1867; consul général à Naples, 5 juin 1869.

LORGEOU (Eugène-Édouard), élève-interprète, attaché au consulat de France à Bangkok, 3 février 1874; chancelier de troisième classe à ce poste, 28 décembre 1878.

LUCCHETTI (Louis-Justin-Sosthène), chargé de la gestion du vice-consulat de France à Saint-Thomas du 24 avril 1867 au 22 février 1868; nouvelle gérance du 15 avril 1869 au 6 août 1875, date de sa nomination comme titulaire du vice-consulat.

LUCCIANA (Alexandre), drogman-chancelier à Mossoul, 22 janvier 1864; en inactivité, 20 septembre 1873.

MADRE (comte de), licencié en droit; attaché au département (direction politique), 11 décembre 1873; au cabinet et secrétariat, janvier 1879.

MAGNY (SOUFFLOT DE), attaché à Lisbonne, 18 octobre 1867; à Constantinople, 24 novembre 1872; secrétaire de troisième classe à Constantinople, 31 décembre 1875; à Rome, 27 mars 1877; attaché payé au département (cabinet et secrétariat), 25 janvier 1879.

MAGNY (de PIQUOT DE), attaché au département (archives), 28 juin 1875; à Rome, 24 mai 1876; à Lisbonne, 3 novembre 1877.

MAHON (Eugène) ✻, attaché à Florence, 26 avril 1848; chancelier du consulat général à Amsterdam, 19 décembre 1849; à Liverpool, 27 mars 1850; chargé de la gestion de ce poste, janvier 1855; vice-consul à Cardiff, 26 janvier 1855; à Eich, 16 juillet 1860; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865; vice-consul à Bologne, avec le titre de consul honoraire, 3 février 1869; mis, sur sa demande, en inactivité, 16 mars 1872; vice-consul à Brindisi, 4 juin 1876.

MALLET (Jean-Nicolas-Eugène), agent vice-consul à Andrinople, 16 mars 1872; consul de seconde classe à Salonique, 20 juin 1876.

MALIVOIRE DE BUTET (Victor-Étienne-Louis-Amédée) ✻, élève à l'École des jeunes de langues; licencié en droit; attaché payé à la direction des consulats et affaires commerciales, 18 août 1853; commis principal, 19 octobre 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 10 mars 1875.

MALOUET (Pierre-Henry), licencié en droit; attaché au département (archives), 27 novembre 1867; attaché à la direction politique (contentieux), 15 mai 1868; attaché payé, 2 août 1874.

MANCINI (Alexandre-Napoléon), docteur en médecine de la Faculté de Pise; commis à la chancellerie de la légation de France à Florence, 1er octobre 1862; chancelier à Bogota, 14 août 1866; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869; chancelier de première classe à Florence, 24 décembre 1875.

MARC (Louis), commis de chancellerie à Salonique, 5 août 1858; chancelier de troisième classe à Syra, 2 août 1873.

MARCHAND (Hippolyte), attaché au département (direction politique), 10 janvier 1868; à Constantinople, 4 mai 1868; secrétaire de troisième classe à Buenos-Ayres, 4 juillet 1873; à Stockholm, 30 avril 1876; secrétaire de 2e classe à Stockholm, 7 décembre 1878.

MARCOTTE DE QUIVIÈRES (Louis) ✻, sous-préfet de 1841 à février 1848; chevalier de la Légion d'honneur 1er mai 1845; vice-consul à Kœnigsberg, 1er mai 1876; vice-consul à Newport, 27 avril 1877.

Marcotte (Auguste-Marie-Gabriel), commis de chancellerie à Leeds, 26 août 1863; chancelier à Boston, 2 décembre 1865; à Manheim, 23 janvier 1867; à Ostende, 28 mars 1868; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier à Glasgow, 27 décembre 1869; à Rotterdam, 9 août 1870; chancelier du consulat général à Anvers, 16 mars 1872; chancelier de seconde classe, 19 février 1875; chargé de la gestion provisoire du vice-consulat à Swansea, 22 décembre 1877; vice-consul de France à Ostende, 9 novembre 1878.

Mareuil (vicomte de), attaché à Rome, 20 janvier 1873; attaché payé au département (cabinet), 1er septembre 1875; troisième secrétaire à Téhéran, 27 avril 1877.

Mariani (Jean-Baptiste-Félix) ✻ licencié en droit; attaché au département (archives), 23 août 1856; à la direction des consulats et affaires commerciales, 27 octobre 1858; élève consul, 25 octobre 1862; attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Gênes, 27 septembre 1863; chargé de la gestion du consulat général à Naples, 5 juin 1868; médaille d'honneur en or (choléra 1867); consul de seconde classe à Bahia, 3 février 1869; chargé de la gestion du consulat de France à Cagliari, 24 juillet 1871; chevalier de la Légion d'honneur, 14 janvier 1872, sur la proposition du ministre de la guerre, en qualité de capitaine d'état-major auxiliaire; consul à Moscou, 20 février 1873; à Bâle, 13 mars 1877; consul de première classe, 10 février 1878.

Maricourt (Marie-Philomène-Léopold-Louis de), vice-consul à Sofia, 26 juin 1877.

Marie (Charles-Jules-Lucien), commis de la chancellerie du consulat général de France à Londres, 31 mai 1873; du consulat à Newcastle, 31 décembre 1873; du consulat général à Barcelone, 8 mai 1875; du consulat à Livourne, 26 mars 1877; chancelier de troisième classe à Bombay, 9 juin 1878.

Marin (Suzanne-Polydore) ✻, chancelier du consulat de France à Saint-Sébastien, 3 avril 1845; du consulat général à Barcelone, 2 juillet 1861; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1869; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869; chancelier de première classe, appelé à la chancellerie de l'ambassade de France à Madrid, 30 décembre 1872; vice-consul à Vigo, 27 janvier 1879, avec le titre de consul honoraire.

Marin, licencié en droit; attaché à La Haye, 5 juin 1875; à Lisbonne, 27 octobre 1876; à Stockholm, 3 novembre 1877; à Berne, 8 février 1879.

Marnotte (Albin-Chrysostôme), employé dans l'administration des lignes télégraphiques du 13 mai 1861 au 23 novembre 1867; attaché payé au département (bureau du chiffre), 1er décembre 1867.

Martin (Jean-Baptiste-Paul), commis à la chancellerie du consulat de France à Rio-de-Janeiro, 16 mars 1866; à Turin, 4 août 1871; chancelier de troisième classe à Santiago de Cuba, 25 novembre 1874; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat général de France à La Havane, 20 juin 1877; chancelier de ce poste, 9 novembre 1878.

Marzoni, attaché au service de l'agent comptable des chancelleries (division des fonds), 18 janvier 1879; attaché payé, 3 mars 1879.

Masson (Louis-Claude-Frédéric), attaché au département (archives), 12 mai 1866; bibliothécaire, 26 décembre 1869; rédacteur-adjoint, bibliothécaire, 4 août 1877.

Masson de Montalivet (Pierre-Achille), licencié ès lettres, licencié en droit; attaché au département (direction politique), 11 août 1874; à Berlin, 12 mars 1877.

Mathey (Charles-Adolphe), commis à la chancellerie de l'ambassade de France à Berne, 19 août 1853; a obtenu la naturalisation française en 1866; chancelier à Dantzig, 12 janvier 1867; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; à Brême, 8 janvier 1872; chancelier de seconde classe, 14 septembre 1876.

Mathieu (Emmanuel), licencié en droit; attaché au département (direction des archives, chancellerie), 31 octobre 1877; attaché à la direction politique, 30 janvier 1878.

Maurice (Léon-Marie-Auguste) ✱, chevalier de la Légion d'honneur, 29 juin 1864; chancelier à Santander, 24 septembre 1867; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; à Varsovie, 25 novembre 1874.

Maynard (Gaston-François-Benjamin-Germanicus, baron de) ✱, attaché au département (cabinet), 31 mars 1852; au secrétariat général, 6 août 1852; à la direction politique, 27 janvier 1853; attaché payé, 6 novembre 1858; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août, 1864; rédacteur, 14 décembre 1866; secrétaire de deuxième classe à Lisbonne, 15 août 1869 (a été chargé d'affaires à diverses reprises pendant les années 1869 à 1877).

Mège (Jules-Henri), a servi dans la marine, en qualité de chirurgien auxiliaire de troisième classe, du 16 novembre 1847 au 15 mai 1856; commis de chancellerie à Newcastle, 30 mars 1861; chancelier à Singapour, 16 octobre 1861; à Glasgow, 13 février 1869; chancelier de l'agence du ministère des affaires étrangères à Marseille, 29 juin 1869; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; à Ostende, 27 décembre 1869; à Rotterdam, 3 août 1872; chancelier de seconde classe, 24 décembre 1875; à Corfou, 7 novembre 1877.

Mellinet (Alexandre) C✱, agent consulaire à Maracaïbo (Venezuela), 1838 (a reçu, en cette qualité, le titre de consul honoraire le 8 juillet 1840); consul de deuxième classe à Santiago de Cuba, 23 avril 1848; à la Vera-Cruz, 22 octobre 1851; gérant du consulat général, accrédité comme chargé d'affaires à Guatémala, 8 avril 1853; chevalier de la Légion d'honneur, 18 mai 1854; consul de deuxième classe à Séville, 30 janvier 1856; consul de première classe, 10 novembre 1856; mis, sur sa demande, en disponibilité, le 24 juin 1857; consul général et chargé d'affaires à Port-au-Prince, 28 octobre 1857; à Caracas, 7 avril 1860; officier de la Légion d'honneur, 14 août 1863; agent et consul général à Bucharest, 18 mars 1868; commandeur de la Légion d'honneur, 15 août 1868; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Santiago du Chili, 18 mai 1871; accrédité en la même qualité à Téhéran, 28 octobre 1872; ministre plénipotentiaire de première classe à la même résidence, le 25 janvier 1877.

Mené (Prosper), commis de chancellerie au consulat de France à San-Francisco, 5 mai 1851; agent consulaire à Vittoria (île de Vancouver) 1er avril 1861; commis de chancellerie à Buenos-Ayres (consulat), 24 avril 1866; chancelier à l'Assomption, 13 février 1869; gérant la chancellerie du consulat à Fernambouc, 22 novembre 1869; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; en inactivité, 27 mai 1876.

Méneval (Napoléon-Joseph-Ernest, baron de), attaché au département (archives), 15 mars 1869; au cabinet, 1er août 1870; à la direction politique, 30 avril 1871; secrétaire de troisième classe à Athènes, 15 décembre 1875; à Berne, 9 août 1877.

Menusier (Ernest-Eugène), licencié ès lettres et en théologie et droit canonique; attaché payé au département (bureau des traducteurs), 12 avril 1867; détaché au cabinet, 1er juillet 1871; a repris le service du bureau des traducteurs le 2 novembre 1876.

Mercier (Frédéric), licencié en droit; attaché à Buenos-Ayres, 29 mai 1875; à Madrid, 22 septembre 1876.

Mertrud (Charles-Hercule), élève à l'École des jeunes de langues; élève drogman à Constantinople, 4 août 1852; drogman sans résidence fixe, attaché, en cette

qualité, au consulat général de France à Belgrade, 26 janvier 1854; drogman-chancelier à Erzeroum, 15 novembre 1854; vice-consul à la même résidence, 11 mai 1861; à Rhodes, 28 juin 1865.

Mestayer (Charles-Eugène-Théodose), attaché, en qualité de commis, au consulat de France à Port-Saïd, 28 juin 1870; gérant le vice-consulat à Casablanca, 31 octobre 1870; à Rabat, du mois de septembre 1871 au 30 juin 1872; à Casablanca du 1er juillet au 31 décembre 1872; commis expéditionnaire, attaché à la mission de M. le comte de Saint-Vallier à Nancy, 19 février 1873; admis à participer, à titre provisoire, aux travaux de la direction des consulats et affaires commerciales (section des chancelleries), 3 octobre 1873; chancelier de troisième classe à Bilbao, 6 décembre 1874; vice-consul de France à San-Carlos de la Rapita, 9 novembre 1878.

Meunier du Houssoy, licencié en droit, archiviste paléographe; attaché à Athènes, 4 juillet 1870; en Égypte, 26 janvier 1873; au département (direction politique), 7 septembre 1874; attaché payé, détaché à Lisbonne, 31 décembre 1875; attaché payé au département (direction politique), 24 août 1877.

Meurand (Jean-Louis-Joachim) C✻, commis expéditionnaire au ministère de l'Instruction publique, secrétaire particulier du ministre, 1er août 1833; rédacteur au 4e bureau de la 1re division, 15 février 1835; rédacteur de première classe, 30 juin 1840; commis principal au secrétariat du ministère des affaires étrangères, 1er juin 1844; au bureau des affaires de l'Amérique et des Indes, 1er septembre 1844; rédacteur au même bureau, 27 octobre 1847; rédacteur à la direction des consulats et affaires commerciales, 11 avril 1848; chevalier de la Légion d'honneur, 8 décembre 1849; sous-directeur, 29 février 1852; officier de la Légion d'honneur, 16 juin 1856; commandeur, 22 janvier 1866; directeur des consulats et affaires commerciales, 9 novembre 1867; officier de l'Instruction publique; ministre plénipotentiaire de seconde classe, 25 novembre 1874; de première classe, 24 janvier 1878. Retraite 1er Fer 1880

Meydieu (Alexandre-François), licencié en droit, commis surnuméraire à la chancellerie de l'ambassade de France à Vienne, 4 décembre 1873; commis à la même résidence, 26 mai 1874; à la chancellerie du consulat de France à Saint-Pétersbourg, 10 mai 1875; chancelier de troisième classe à Tiflis, 28 décembre 1878.

Meyer (Théodore-Charles-Constant), commis traducteur à la chancellerie de la légation de France à Munich, 5 août 1863; à Francfort, 26 octobre 1864; chancelier à Cologne (consulat), 12 janvier 1866; chancelier du consulat général à Varsovie, 24 octobre 1868; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869; chancelier du consulat de France à Saint-Pétersbourg, 25 novembre 1877.

Meyssonnier (Charles-Marien) ✻, officier d'académie; chancelier à Valparaiso, 1840; à Guayaquil, 1843; à Quito, 1844; à Richemond, 10 septembre 1848; à Darmstadt, 24 novembre 1852; à Athènes, 14 janvier 1860; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; gérant du consulat de France à Syra, d'octobre 1868 à avril 1870; vice-consul au Pirée, 13 avril 1870.

Meyssonnier (Émile-Gaston), licencié en droit; attaché à la direction des archives et de la chancellerie du ministère des affaires étrangères, 21 juin 1873; à la directions des consulats et affaires commerciales, 1er février 1877; élève consul, 11 janvier 1879.

Millon de la Verteville (Charles-Ernest) ✻, attaché à Munich, 7 novembre 1850; à Berlin, 28 avril 1851; à Copenhague, 8 décembre 1854; à Naples, 3 juin 1856; au département (direction politique), 31 août 1856; à Copenhague, 13 septembre 1856; secrétaire de troisième classe, à Copenhague, 14 mars 1857; attaché payé au département (direction politique), 12 novembre 1858; chevalier de la Légion d'honneur, 20 août 1863; secrétaire de deuxième classe à Copenhague,

2 mars 1867; à La Haye, 5 janvier 1875; secrétaire de première classe à Washington, 28 mars 1878.

Mimaut (Alfred-Guillaume-Henri), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 21 juin 1869; élève-consul, 17 avril 1874; attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Barcelone, 3 avril 1875; à Londres, 14 octobre 1875; chargé de la gestion de ce poste du 20 avril au 20 juin 1877; consul de seconde classe à Gibraltar, 17 août 1878.

Missir (Augustin-Paul), commis à la chancellerie du consulat général de France à Smyrne depuis 1845; drogman sans résidence fixe, 14 juin 1864; drogman-chancelier à la Canée, 25 juillet 1866.

Mœrenhout (Jacob-Antoine), agent du gouvernement français, directeur des affaires indigènes à Otaïti de 1838 à 1845; vice-consul à Monterey (Californie), 6 juin 1845; en disponibilité, de 1848 au 11 mars 1852, par suite de la suppression de ce poste; nommé de nouveau vice-consul à Monterey avec le titre de consul honoraire, 11 mars 1852; appelé au vice-consulat de Los Angeles, mai 1859.

Molitor (Pierre-Olivier, comte) O ✻, attaché à Munich, 23 avril 1851; au département (direction politique), 28 juillet 1852; secrétaire de troisième classe à Darmstadt, 17 août 1857; attaché payé au département (direction politique), 31 août 1859; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1862; rédacteur au département (direction politique), 6 mars 1865; secrétaire de deuxième classe à Rome, 29 décembre 1865; à Berne, 12 novembre 1866; rédacteur au département (direction politique), 6 juillet 1870; secrétaire de deuxième classe, admis au traitement d'inactivité de son grade, 20 août 1875; officier de la Légion d'honneur, 20 août 1875.

Mollard (Joseph-Hippolyte-Gabriel) O ✻, attaché au département (bureau du protocole), janvier 1852; attaché indemnisé, 1er décembre 1853; attaché payé, 1er juin 1855; rédacteur, 22 février 1864; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865; chef du bureau du protocole, 30 janvier 1874; sous-directeur du protocole, introducteur des ambassadeurs, 22 décembre 1874; officier de la Légion d'honneur, 7 août 1877.

Mollie (Guillaume-Léon), commis de chancellerie à Livourne 1er septembre 1865; chancelier à Manille, 28 octobre, 1866; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; à la Corogne, 27 décembre 1869; chargé du vice-consulat établi dans cette résidence après la suppression du consulat, 1er janvier 1873; chancelier à Malaga, 30 octobre 1873; chancelier de seconde classe, 14 septembre 1876.

Monfraix (Jean-Alphonse-Irénée), licencié en droit; élève-interprète pour la langue japonaise, 8 avril 1872; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 24 septembre 1874; attaché au consulat de France à Mogador et chargé de la gestion de la chancellerie de ce poste, 15 septembre 1875; attaché au consulat à Malaga, 28 octobre 1876; élève-consul, 27 avril 1877.

Monge (Lucien) ✻, élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman, attaché, en cette qualité, au consulat général à Tunis, 19 août 1854; drogman sans résidence fixe, envoyé à Smyrne, 10 juin 1857; drogman-chancelier à Djeddah, 16 mars 1859; au Caire, 16 janvier 1864; agent vice-consul à Zeïla; drogman-chancelier à Jérusalem, 6 janvier 1866; à Alep, 6 mars 1867; chargé de la gestion du consulat de France à Suez, 5 septembre 1872; agent vice-consul à la même résidence, 30 décembre 1872; chevalier de la Légion d'honneur, 11 octobre 1873; chargé de la gestion du consulat de France à Port-Saïd, du 24 avril 1874 au 30 octobre 1875; consul de seconde classe à Tananarive, 30 octobre 1877 (n'a pas occupé ce poste); chargé de la gestion du consulat à Alep, 15 mars 1878; consul à Bagdad 23 mars 1878; au Caire, 31 août 1878.

Monge (Jules) ✻, drogman auxiliaire à la légation de France à Tanger, 11 février 1857 ; second drogman du consulat général à Tunis, 2 juillet 1861 ; drogman-chancelier de la légation de France à Tanger, 25 novembre 1865 ; premier drogman de cette légation, 30 octobre 1873 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877 ; consul de seconde classe, admis au traitement d'inactivité de son grade, 31 octobre 1878.

Monstiers-Mérinville (Pierre, comte des), licencié en droit ; attaché à Vienne, 1er juillet 1876 ; au département (direction politique), 14 mars 1879.

Montcabrier (comte de), vice-consul à Baltimore, 30 août 1872.

Montebello (Gustave-Louis, comte de) O✻, licencié en droit ; attaché au département (archives), 15 février 1858 ; à Saint-Pétersbourg, 1er septembre 1859 ; à Rome, 11 novembre 1862 ; secrétaire de troisième classe à Madrid, 13 octobre 1863 ; attaché payé au département (cabinet), 12 novembre 1866 ; chevalier de la Légion d'honneur, 10 août 1867 ; secrétaire de deuxième classe au Japon, 23 mars 1868 ; à Saint-Pétersbourg, 3 avril 1870 ; nommé officier de la Légion d'honneur sur la proposition du ministre de la guerre, mai 1871 ; secrétaire de première classe à Washington, 27 mai 1872 ; chef du cabinet du ministre des finances, de février 1875 à mai 1876 ; secrétaire de première classe à Madrid, 23 décembre 1876 ; secrétaire de première classe à Londres, 4 janvier 1878 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, chargé des mêmes fonctions, 16 août 1878.

Montesquiou-Fézensac (Hubert, comte de), attaché à Berne, 18 février 1868 ; en non-activité de juin 1871 à juin 1873 ; attaché au département (direction politique), 18 juin 1873 ; au cabinet, 21 décembre 1874 ; attaché payé, 31 décembre 1875 ; à la direction politique, 1er décembre 1877.

Montesquiou-Fézensac (Auguste-Victoric-Henri, baron de), attaché au département (cabinet), 15 juin 1873 ; au cabinet, 15 mars 1874 ; à Munich, 31 août 1874 ; à Constantinople, 31 mai 1875 ; au département (direction politique), 1er décembre 1877.

Montgascon (Ambroise-Justin, baron d'Acher de) ✻, attaché au département (archives), 16 novembre 1849 ; au cabinet, 29 novembre 1849 ; à la direction politique, 1er mars 1850 ; attaché payé, 1er mars 1854 ; secrétaire de deuxième classe à Copenhague, 29 janvier 1862 ; à Hanovre, 19 mai 1862 ; à Carlsruhe, 13 novembre 1862 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864 ; secrétaire de première classe, 10 août 1868 ; à la disposition du département, 1er septembre 1868 ; secrétaire de première classe à Dresde, 5 mars 1869 ; à la disposition, 5 mai 1871 ; à Berlin, 22 janvier 1872 ; à Saint-Pétersbourg, 22 juillet 1873 ; à Constantinople, 30 octobre 1873 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, chargé de travaux particuliers, 5 août 1875.

Montgeon (de), licencié en droit ; attaché au département (contentieux), 30 août 1873.

Montgomery (Georges de), attaché à Rio-de-Janeiro, 12 février 1867 ; à Madrid, 23 novembre 1869 ; à Bruxelles, 12 mars 1872 ; au département (direction politique), 17 décembre 1872 ; attaché payé, 1er juin 1874 ; commis principal, 19 novembre 1877.

Montherot (Pierre-Jean-Charles de), attaché au département (archives), 15 décembre 1873 ; au cabinet, septembre 1874 ; à Tokio (Japon), 31 décembre 1876 ; au département (cabinet), 28 décembre 1878.

Montholon (comte Tristan de) ✻, attaché au département (archives), 15 octobre 1865 ; à Berne, 16 avril 1866 ; à Bruxelles, 10 août 1867 ; secrétaire de troisième classe à Pékin, 19 octobre 1868 ; à Bruxelles, 8 avril 1869 ; à Tanger, 21 mars 1871 ; à Stockholm, 5 mai 1871 ; secrétaire de deuxième classe à

Buenos-Ayres, 7 janvier 1873 ; à Constantinople, 3 mars 1875 ; chevalier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875 ; secrétaire de première classe à Constantinople, 20 décembre 1878.

MONTMARIN (Marie-Pierre-Alexandre-René de MARIN, comte de) ✻, licencié en droit; attaché à Londres, 25 novembre 1863 ; au département (direction politique), 30 septembre 1865 ; attaché payé, 15 août 1869 ; secrétaire de deuxième classe à Munich, 28 juillet 1874 ; chevalier de la Légion d'honneur, 10 février 1875 ; secrétaire de deuxième classe à Vienne, 27 février 1879.

MORANDI (Aristode-Roch), commis à la chancellerie du consulat général de France à Gênes, de 1835 à 1852 ; chancelier à Trieste, 27 septembre 1852 ; à Turin, 29 juin 1869 ; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869.

MOREAU (Léopold) ✻, drogman auxiliaire à Bosna-Seraï (vice-consulat), 1er janvier 1853 ; chargé de la gestion de ce poste, du 15 mai au 15 octobre 1857 ; drogman auxiliaire du vice-consulat, 18 novembre 1859 ; drogman-chancelier à Scutari d'Albanie, 1er mars 1861 ; chargé de la gestion du vice-consulat à Bosna-Seraï, 25 août 1861 ; à Scutari, du 26 mars au 12 novembre 1863 ; chevalier de la Légion d'honneur, 27 janvier 1864 ; vice-consul à Mostar, 13 octobre 1865 ; naturalisé Français par décret du 17 décembre 1868 ; chargé de la gestion du consulat à Bosna-Seraï, du 15 novembre 1870 au 31 mai 1874 ; du vice-consulat à Janina, 26 avril 1875 ; consul honoraire, 6 août 1875 ; vice-consul à Janina, 21 décembre 1878.

MOREUIL, chancelier du consulat de France à Puerto-Rico, 30 juillet 1859 ; du consulat général à Quito, 27 décembre 1861 ; à Batavia, 20 décembre 1865 ; à Gênes, 13 février 1869 ; vice-consul à San-Remo, 2 août 1873 ; appelé, avec le titre de consul honoraire, au vice-consulat de France à Séville, 4 juin 1876 ; vice-consul à Arlon, 30 octobre 1877.

MOULUN (Charles), commis à la chancellerie du consulat général de France à Londres, 1850 ; chancelier à Birmingham, 27 mars 1861 ; à Newcastle, 18 avril 1865 ; à Liverpool, 12 mars 1870 (chargé de la gestion intérimaire du vice-consulat de Swansea) ; vice-consul à Swansea, 31 juillet 1871 ; chancelier de seconde classe, à Melbourne, 9 juin 1878.

MOUSTIER (comte Renaud de) ✻, chevalier de la Légion d'honneur, sur la proposition du ministre de la guerre, 16 mai 1872 ; attaché à Pékin, 30 août 1873 ; au département (direction politique), 24 mai 1876 ; secrétaire de troisième classe à Buenos-Ayres, 23 août 1877.

MOUŸ (Charles-Louis-Stanislas, comte de) O ✻, attaché au département (archives), 26 juillet 1862 ; payé à la direction politique, 1er mars 1865 ; rédacteur, 24 juin 1868 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1869 ; secrétaire de première classe à Constantinople, 5 août 1875 ; chargé d'affaires, du 4 au 30 novembre 1876 ; secrétaire de la Conférence de Constantinople, du 11 décembre 1876 au 22 janvier 1877 ; chargé d'affaires à Constantinople, depuis le 27 janvier 1877 jusqu'à juin 1878 ; officier de la Légion d'honneur, 5 août 1877 ; secrétaire de première classe à Berlin, 16 avril 1878 ; secrétaire adjoint au Congrès de Berlin, juin 1878 ; secrétaire de première classe à Vienne, 11 février 1879.

MURE DE PELANNE (Henri-Joseph-Gaston), attaché, en qualité de commis, à l'agence du ministère des affaires étrangères à Marseille, 7 février 1865 ; chancelier de troisième classe au Callao, 13 avril 1870 ; à Tripoli de Barbarie, 2 août 1873 ; à Gibraltar, 14 novembre 1878.

NAVENNE (Henri-Ferdinand de), licencié en droit ; attaché à Rio-de-Janeiro, 5 juin 1875 ; à La Haye, 24 septembre 1877.

NAVONE (François), commis à la chancellerie du consulat de France à Séville, 11 no-

vembre 1864; de l'ambassade de France à Madrid, 15 janvier 1873; naturalisé Français, 20 avril 1876; chancelier de troisième classe, à la Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1878.

Negroni (Antoine-Charles-Vincent), engagé volontaire, 25 février 1846; libéré, comme sous-officier, le 25 février 1853; commis à la chancellerie du consulat général de France à Caracas, en 1858; agent vice-consul à la Guayra, 8 janvier 1862; admis au traitement d'inactivité, 11 novembre 1873.

Nettement (François-Marie-Vincent), commis à la chancellerie de l'ambassade de France à Madrid, 21 mai 1864; chancelier à Boston, 24 octobre 1868; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat à Liverpool, 6 mars 1872; chancelier à Newcastle, 3 août 1872; à Glascow, 2 août 1873; chancelier de seconde classe, 13 mars 1877.

Nétumières (marquis Raoul des), licencié en droit; attaché à Saint-Pétersbourg, 23 novembre 1875; à Londres, 3 décembre 1878.

Neuville (Dominique-Eugène), attaché en qualité de commis à la chancellerie du consulat général de France à Francfort, 6 septembre 1872; de l'ambassade à Vienne, 30 juin 1875; vice-consul à Algésiras, 1er mai 1876.

Niboyet (Jean-Alexandre-Paulin) ✻, chancelier du consulat de France à Honolulu, 6 mai 1848; à Leipzig, 25 février 1850; à Séville, 13 juin 1855; chancelier de la légation de France à Stockholm, 3 décembre 1856; admis, sur sa demande, au traitement d'inactivité, 9 janvier 1858; vice-consul à Algésiras, 5 décembre 1860; à Sunderland, 17 décembre 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 26 octobre 1864; consul de seconde classe à Santiago de Cuba, 17 juillet 1869; à Chicago, 14 mars 1870; mis en inactivité par suite de la suppression de ce poste, 12 décembre 1872; chargé de la gestion du consulat à Newcastle, du 25 mai 1875 au 6 novembre 1876; chargé de nouveau de la gestion de ce poste, 22 octobre 1877; consul à la même résidence, 2 février 1878; consul de première classe (Newcastle), 17 août 1878; à Mannheim, 11 janvier 1879.

Nicault (Alfred-Amédée-Marie), commis à la chancellerie du consulat de France à Port-Louis (île Maurice), 16 octobre 1865; chancelier de troisième classe à la même résidence, 19 février 1875.

Nicholas (Henry-David), attaché au département (bureau des traducteurs), 5 novembre 1848; attaché payé, 21 juin 1855.

Nicolay (Aymard-Marie-Antoine, comte de), licencié en droit; attaché au département (cabinet), 22 avril 1867; attaché payé, 15 décembre 1873; secrétaire de deuxième classe, hors cadre (sans poste), 19 novembre 1877.

Nion (François-Antoine de), licencié en droit; attaché au département (archives), 22 août 1874; à la direction politique, 1er mars 1877; à La Haye, 1er décembre 1877.

Nisard (François-Auguste-Armand) ✻, licencié en droit; attaché au département (direction politique, contentieux), 6 juin 1864; attaché payé, 15 août 1869; rédacteur, 15 juillet 1874; chevalier de la Légion d'honneur, 10 février 1875; rédacteur à la direction politique, 14 février 1877.

Noailles (Emmanuel-Henri-Victurnien, marquis de) C✻, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Washington, 12 mai 1872; chevalier de la Légion d'honneur, 11 octobre 1873; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi d'Italie, 4 décembre 1873; officier de la Légion d'honneur, 10 février 1875; ambassadeur à Rome (Italie), 18 juillet 1876; commandeur de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878.

Nodot (Charles), licencié ès lettres et en droit; attaché à la direction des consulats

et affaires commerciales, 24 décembre 1874 ; élève-consul attaché au consulat général de France à Barcelone, 12 décembre 1877.

Noël (Alexis-Léon) C✻, attaché au département (direction politique), 31 mai 1842; attaché payé, 25 juin 1844 ; chevalier de la Légion d'honneur, 8 décembre 1849; rédacteur à la direction politique, 26 février 1851 ; sous-directeur, 2 février 1856; chargé de la double sous-direction d'Amérique et du contentieux, du 1er décembre 1860 à janvier 1864; officier de la Légion d'honneur, 14 août 1860 ; commandeur, 14 août 1866; ministre plénipotentiaire à Buenos-Ayres, 28 novembre 1866; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rio-de-Janeiro, 12 mai 1872 ; ministre plénipotentiaire de première classe (Rio-de-Janeiro), 4 avril 1874.

Oppelt (Louis-Jacques-Victor), commis à la chancellerie du consulat général de France à Gênes, 3 décembre 1852; chancelier à la Corogne, 27 mars 1861 ; à Ostende, 25 août 1861 ; à Malte, 21 décembre 1866; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier du consulat général à Tripoli de Barbarie, 9 août 1870 ; à Trieste, 31 juillet 1871 ; chancelier de seconde classe, chancelier du consulat général à Tunis, 2 août 1873; chancelier de la légation de France à La Haye, 13 mars 1877.

Ordega (Ladislas-Symphorien-Joseph) ✻, ancien élève de l'École d'administration ; licencié ès lettres et en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 27 février 1855; attaché payé à la même direction, 4 février 1857; commis principal, 28 octobre 1865 ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866 ; consul de seconde classe, 13 juin 1868 ; à Bosna-Seraï, 27 décembre 1869; à Civita-Vecchia, 14 juin 1873 ; mis en inactivité par suite de la suppression de ce poste, 4 novembre 1875 ; consul de seconde classe à Palerme, 18 décembre 1875 ; consul de première classe à Carthagène, 13 mars 1877; à Livourne, 2 février 1878.

Orgeval (Robert-Joseph, baron Gaston d') ✻, licencié en droit; attaché au département (archives), 12 février 1857; à la direction politique, 10 janvier 1858; attaché payé, 6 mars 1865 ; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1868; secrétaire-archiviste, 14 avril 1870; rédacteur, 15 juillet 1874 ; chef du bureau de la statistique (direction politique), 14 février 1877; secrétaire de première classe, chargé des mêmes fonctions, 13 décembre 1877.

Ortolan (Eugène) ✻, docteur en droit; attaché à la direction des archives et de la chancellerie du ministère des affaires étrangères, 15 mars 1849; à la direction des consulats et affaires commerciales, 26 avril 1849; élève-consul, 24 novembre 1852 ; attaché payé, 15 janvier 1854 ; commis principal, 31 décembre 1860 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864; rédacteur, 31 décembre 1866.

Othon (Constantin), commis de la chancellerie du consulat de France à Alexandrie, 3 octobre 1865; chancelier de troisième classe à Galatz, 14 novembre 1878.

Oursel (Paul-Louis), licencié ès lettres, licencié en droit; attaché au département (archives), 15 décembre 1874; bibliothécaire adjoint, 4 août 1877.

Outrey (Maxime-Ange-Joseph) C✻, licencié en droit ; attaché au département (direction politique), 2 novembre 1844; autorisé à subir l'examen consulaire, 24 novembre 1847; élève-consul attaché au consulat général à New-York, 10 décembre 1847 ; à Quito en 1849 ; à Alexandrie, 11 septembre 1852 ; consul de deuxième classe à Djeddah, 19 mai 1854 ; à Damas, 13 juin 1855 ; consul de première classe à Damas, 11 avril 1860 ; chevalier de la Légion d'honneur, 8 septembre 1860; chargé du consulat général à Beyrouth, 28 novembre 1861 ; consul général à Beyrouth, 3 juin 1862; agent et consul général à Alexandrie, 11 janvier 1865 ; officier de la Légion d'honneur, 28 juillet 1865 ; commandeur, 26 juin 1867 ;

envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Japon, 18 février 1868 ; placé dans le cadre d'inactivité de son grade, 24 mars 1870 ; mission en Égypte, 1er janvier 1876 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Washington, 25 décembre 1876 ; ministre plénipotentiaire de première classe (Washington), 5 juin 1878.

OUTREY (Georges), drogman auxiliaire, attaché au consulat général à Alexandrie, 24 août 1867 ; chargé du service du secrétariat au consulat général à Beyrouth, 2 novembre 1870 ; drogman sans résidence fixe, 21 avril 1873 ; chargé des fonctions de troisième drogman de l'ambassade de France à Constantinople, 13 août 1873 ; second troisième drogman de cette ambassade, 9 juin 1878.

OUVRÉ DE SAINT-QUENTIN. *Voy.* SAINT-QUENTIN.

PAILLARD DUCLÉRÉ (Constant-Jules) ✻, licencié en droit ; attaché au département (archives), 30 mai 1866 ; à la direction politique, 10 juillet 1868 ; attaché payé, 5 juin 1874 ; secrétaire de troisième classe, en disponibilité, 11 septembre 1877 ; secrétaire de deuxième classe, sous-chef du cabinet, 14 décembre 1877 ; a fait partie, en qualité de secrétaire de deuxième classe, de la mission extraordinaire de France au Congrès de Berlin, juin 1878 ; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878.

PARTIOT (Gaëtan) ✻, licencié en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 3 septembre 1853 ; élève-consul, 15 avril 1857 ; attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Livourne, 7 janvier 1861 ; à Florence, 29 octobre 1861 ; consul de seconde classe à Galatz, 23 juillet 1863 ; à Carthagène, 11 janvier 1865 ; chevalier de la Légion d'honneur, 21 janvier 1866 ; consul à Valence (Espagne), 1866 ; à Malaga, 5 juin 1869 ; consul de première classe, 27 décembre 1869 ; à Milan, 14 juin 1873.

PATENÔTRE (Jules) ✻, licencié ès lettres, élève de l'École normale supérieure, 186 ; professeur de seconde au lycée d'Alger, 187 - 187 ; attaché à Athènes, 25 juin 1872 ; à Téhéran, 25 octobre 1873 ; attaché payé au département (direction politique), 1er septembre 1875 ; rédacteur adjoint, faisant fonctions de deuxième secrétaire, à Buenos-Ayres, 15 septembre 1876 ; rédacteur au département (direction politique), 25 décembre 1877 ; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878 ; secrétaire de première classe à Pékin, 7 décembre 1878.

PATIN (Louis-Joseph-Alphonse), licencié en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 1er août 1866 ; élève-consul, 4 septembre 1871 ; attaché, en cette qualité, au consulat général de France à Londres, 14 mars 1872 ; à Alexandrie, 11 décembre 1874 ; chargé de la gestion du consulat de France au Caire, du 20 mai 1875 au 13 novembre 1876 ; consul de seconde classe, 14 septembre 1876 ; à Bosna-Seraï, 27 avril 1877.

PATRIMONIO (Salvator) ✻, licencié en droit, attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 1er juin 1860 ; attaché indemnisé à Florence, 20 août 1863 ; élève-consul, attaché au consulat général à Livourne, 29 août 1865 ; à Bucharest, 30 octobre 1868 ; chargé à diverses reprises de la gestion de ce poste en 1869, 1870, 1871 ; consul de seconde classe à la Canée, 30 décembre 1872 ; chargé de la gestion du consulat de France à Jérusalem, 30 octobre 1873 ; consul à la même résidence, 29 novembre 1874 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877 ; consul de première classe, 11 février 1879.

PELLEGRINI (Antoine-Jean-Louis), commis de chancellerie à Carthagène, 15 janvier 1873 ; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat de France à Bilbao, 17 juillet 1875 ; chancelier de troisième classe à Manille, 24 décembre 1875.

PELLISSIER DE REYNAUD (Pierre-Hadjoute de) ✻, licencié en droit ; attaché à la direction des archives et de la chancellerie, 6 juin 1854 ; à la direction des consulats

et affaires commerciales, 21 octobre 1854 ; attaché payé, 13 novembre 1856 ; élève-consul, 24 avril 1858 ; attaché, en cette qualité, au consulat général à Tanger, 11 juin 1858 ; chargé d'accompagner l'ambassade extraordinaire du Maroc envoyée à Paris, juin 1860 ; gérant le consulat général à Tanger, du 13 août 1861 au 28 mai 1863 ; consul de seconde classe à Djeddah, 16 août 1862 ; à Bagdad, 18 novembre 1864 ; chevalier de la Légion d'honneur, 31 mars 1867 ; consul à Port-Saïd, 27 novembre 1869 ; consul de première classe, 27 décembre 1869 ; chargé de la gestion du consulat général de France à Smyrne, du 26 septembre 1871 au 22 février 1872, et du 5 avril au 8 juin 1872 ; consul au Caire, 30 décembre 1872 ; chargé de la gestion de l'agence et consulat général à Alexandrie, du 26 mai au 14 octobre 1873, et du 20 mai 1875 au 15 septembre 1876 ; consul à Malaga, 14 septembre 1876 ; à Smyrne, 26 janvier 1878.

Peretié (Antoine-Napoléon-Aimé) O✻, drogman auxiliaire du consulat de France à Tripoli de Syrie, de 1833 à 1839 ; drogman à la disposition de l'ambassade à Constantinople, 5 novembre 1839 ; drogman-chancelier à Jérusalem, 5 avril 1843 ; à Beyrouth (consulat général), 2 février 1844 ; chevalier de la Légion d'honneur, 25 avril 1846 ; premier drogman à Beyrouth, 27 avril 1861 ; officier de la Légion d'honneur, 12 août 1865 ; brevet de secrétaire-interprète, 19 juin 1867.

Peretié (Alfred), commis à la chancellerie du consulat général de France à Beyrouth, 1853 ; drogman auxiliaire à Scutari d'Albanie, 4 février 1857 ; mis en disponibilité, 20 janvier 1858 ; drogman sans résidence fixe, attaché, en cette qualité, au consulat général à Beyrouth, 19 janvier 1859 ; attaché, en qualité de secrétaire et d'interprète au vice-consulat à Mossoul, 12 juillet 1859 ; vice-consul à cette résidence, 27 juillet 1860 ; drogman-chancelier du consulat général à Bagdad, 27 avril 1861 ; à Smyrne, 12 janvier 1867 ; vice-consul à Mossoul, avec le titre de consul honoraire, 25 avril 1873 ; consul de seconde classe à Bagdad, 28 septembre 1878.

Peretti (Joseph-Antoine), commis de chancellerie du consulat à Newcastle, 5 avril 1862 ; chancelier du consulat à Birmingham, 18 avril 1865 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869 ; chancelier à Ancône, 9 août 1870 ; à Malte, 19 février 1875 ; chancelier de seconde classe, 13 mars 1877.

Pernet (Auguste-Charles), licencié en droit ; chancelier du consulat de France à Sainte-Marie de Bathurst, 10 juillet 1869 ; chargé des fonctions de rédacteur près la commission européenne du Danube à Galatz, 24 juillet 1869 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869 ; chancelier à Honolulu, 28 mars 1872 ; à Yokohama, 28 novembre 1878.

Perrette (Joseph-Napoléon), commis à la chancellerie du consulat général de France à Londres, avril 1863 ; chancelier du consulat à Christiania, 28 mars 1868 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869 ; chancelier du consulat à Glascow, 9 août 1870 ; à Liverpool, 2 août 1873 ; chancelier de seconde classe, 24 décembre 1875.

Perruchot de Longeville (Marie-Eugène) O✻, maître répétiteur à l'École des jeunes de langues ; drogman sans résidence fixe, attaché, en cette qualité, à l'ambassade de France à Constantinople, 12 août 1846 ; chargé par intérim des fonctions de drogman-chancelier du consulat de Larnaca, 10 juillet 1847 ; drogman-chancelier à Mossoul, 30 août 1848 ; drogman sans résidence fixe, chargé du vice-consulat à Massaouah, 13 août 1851 ; drogman-chancelier à Djeddah, 5 mars 1852 ; à Bagdad, 18 octobre 1852 ; premier troisième drogman de l'ambassade de France à Constantinople, 26 janvier 1854 ; deuxième second drogman de la même ambassade, 8 novembre 1854 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1860 ; premier second drogman de l'ambassade, 27 décembre 1867 ; officier de la Légion d'honneur, 18 novembre 1869 ; premier drogman de l'ambassade,

18 juin 1870 ; promu au grade de consul général honoraire, 17 avril 1874, en conservant ses fonctions de premier drogman.

Persan (comte de), licencié en droit; attaché au département (archives), 23 décembre 1866 ; attaché payé, 9 février 1871 ; attaché à la commission de liquidation d'Alsace-Lorraine (1874-1877); désigné pour remplir les fonctions de troisième secrétaire à Lima, 1er avril 1878.

Pesoli (Édouard), commis à la chancellerie du consulat de France à San-Francisco, 14 février 1874; chancelier de troisième classe à Chicago, 28 décembre 1878.

Petit (Marie-Rémond-François-Xavier), agent vice-consul à Torrevieja, 1854 ; chancelier du consulat à Séville, 19 février 1863 ; à Bilbao, 24 juin 1865 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869 ; chancelier du consulat à Carthagène, 3 août 1872 ; chancelier de seconde classe, 2 août 1873.

Petit (Marie-Philomène-Henry-Georges), chancelier du consulat général à Caracas, 11 mai 1861 ; ~~mis en~~ inactivité, 25 avril 1868 ; agent consulaire à Pampelune, 28 juin 1874 ; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat à Saint-Sébastien, 17 juillet 1875.

Petit (Réné), licencié en droit ; attaché au département (archives), 23 janvier 1865 ; à la direction politique (contentieux), 10 décembre 1867 ; attaché payé, 3 juin 1874.

Petiteville (Robert, vicomte de), attaché à Saint-Pétersbourg, 10 mai 1867 ; à Vienne, 14 octobre 1869 ; secrétaire de troisième classe à Constantinople, 2 juin 1874 ; à Londres, 31 décembre 1875 ; secrétaire de deuxième classe à Pékin, 3 mai 1878.

Petit-Pierre (William-Louis-Napoléon), commis à la chancellerie du consulat de France à Genève, 1er juillet 1859; chancelier à Dantzig, 30 juillet 1863; chancelier du consulat général à Francfort, 12 janvier 1867 ; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869; chancelier de première classe, 13 mars 1877.

Philbert (Charles-Marie-Godfroy) ※, agent vice-consul au Helder, 27 août 1849 ; chancelier du consulat général à Amsterdam, 3 février 1864 ; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1868 ; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869 ; chancelier de première classe, 2 août 1873 ; consul de seconde classe à Elseneur, 9 novembre 1878.

Philibert (Jean-Étienne) ※, vice-consul à Jaffa, 22 février 1841 ; chevalier de la Légion d'honneur, 17 juillet 1863.

Pierlot (baron), licencié en droit ; attaché au département (archives), 22 juillet 1874 ; à la direction politique, 10 janvier 1876 ; à Berne, 23 mars 1877 ; au département (direction politique), 15 mai 1878.

Pierret (Maximilien-Henri) ※, attaché à la chancellerie du consulat à San-Francisco du 12 octobre 1850 au 15 février 1854 ; admis à prendre part aux travaux de la direction des consulats et affaires commerciales, 16 février 1854 ; chancelier du consulat à Palerme, 6 décembre 1854 ; à Civita-Vecchia, 5 janvier 1855 ; agent vice-consul à Bologne, 25 août 1861 ; chancelier de l'ambassade de France à Vienne, 17 novembre 1862 ; consul honoraire, 17 février 1864 ; chevalier de la Légion d'honneur, 19 décembre 1866 ; consul de second classe à Bombay, 31 octobre 1868 ; chargé de la gestion du consulat général à Montevideo ; du 27 août 1873 au 1er mars 1876 ; consul à Yokohama, 31 décembre 1876 ; consul de première classe, 10 mars 1878.

Pilinski (Joseph-Constantin), attaché au département (direction des fonds), 25 août 1874 ; attaché payé, 15 octobre 1875.

Pina de Saint-Didier (Arthus-François-Hippolyte de) ※, licencié en droit ; attaché à

la direction des consulats et affaires commerciales, 18 mai 1852 ; attaché payé, 1er avril 1854; élève-consul, 9 janvier 1856 ; attaché au consulat général à Naples, 15 janvier 1856 ; consul de seconde classe à Padang, 30 septembre 1862 ; à Civita-Vecchia, 28 juin 1865 ; à Rotterdam, 13 avril 1867 ; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1868 ; consul de première classe, 30 décembre 1872 ; officier d'académie, 1er octobre 1877.

PINA DE SAINT-DIDIER (Georges-François-Arthus de), chancelier du consulat de France à Varsovie, 31 octobre 1856; à Ostende, 28 juin 1858 ; chancelier à Leipzig, 16 août 1860 ; à Genève, 3 février 1864 ; chancelier de la légation à Carlsruhe, 13 février 1869 ; mis en disponibilité par suite de la suppression de son poste, février 1871 ; chargé de la gestion du vice-consulat à Ostende, 24 octobre 1873 ; nommé titulaire de ce poste, 30 octobre 1873 ; consul honoraire, 20 novembre 1877 ; consul de seconde classe à Santiago de Cuba, 9 novembre 1878.

PINGAUD (Édouard), licencié en droit ; commis à la chancellerie du consulat de France à Livourne, 13 juillet 1869; à Saint-Pétersbourg, 3 septembre 1870 ; chancelier de troisième classe à Dusseldorf, 25 novembre 1874.

PIQUE (Pierre-Louis-Paul) ✻, licencié en droit ; attaché à la direction des archives et de la chancellerie, 16 mars 1854 ; à la direction des consulats et affaires commerciales, 7 février 1857 ; vice-consul à Monaco, 28 avril 1858 ; à Birmingham, 24 octobre 1860; à Vigo, 27 mars 1861 ; à Monaco, 7 février 1863 ; attaché à la direction des consulats avec le grade de commis principal, 12 octobre 1863 ; chevalier de la Légion d'honneur, 10 août 1867 ; rédacteur, 25 avril 1872 ; consul de seconde classe à Cagliari, 17 avril 1874 ; à Cardiff, 13 mars 1877.

PLANCY (baron de) ✻, licencié en droit ; attaché surnuméraire au département (direction politique), 8 février 1867 ; attaché payé, 11 janvier 1873 ; rédacteur, 13 décembre 1874 ; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878.

PLICHON (Ildefonse-Joseph-Eugène), docteur en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 28 juillet 1868 ; attaché indemnisé au consulat à Yokohama, 22 mars 1873 ; élève-consul à la même résidence, 14 juin 1873 ; chargé de la gestion de ce poste du 11 août 1874 au 20 février 1875 ; chargé de la gestion du consulat à Hong-Kong, du 20 mars au 20 décembre 1875 ; à Foutchéou, du 16 avril 1876 au 9 mai 1877; consul de seconde classe à cette résidence, 10 mars 1878 ; chargé de la gestion du consulat à Hong-Kong.

PODHAYSKI (Eugène), chargé, par intérim, des fonctions de drogman auxiliaire et de chancelier substitué du consulat de France à Andrinople, janvier 1862 ; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Roustchouk, 21 juin 1867 ; chargé de la gestion de ce consulat, du 15 août au 10 septembre 1869, et du 13 novembre 1869 au 10 juin 1870; naturalisé Français par décret du 22 novembre 1873 ; drogman-chancelier du consulat à Roustchouk, 1er avril 1875 ; drogman-chancelier du consulat général institué en Bulgarie, 28 décembre 1878.

POITEVIN (Joseph-Léon), commis à la chancellerie du consulat de France à Liverpool, 25 juillet 1865 ; chancelier à Riga, 24 octobre 1868 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869 ; chancelier à Breslau, 30 décembre 1872 ; chargé de la chancellerie du consulat de France à Bâle, 31 juillet 1876 ; nommé titulaire de cette chancellerie, 14 septembre 1876 ; chancelier de seconde classe, 13 mars 1877.

PONS (Gaston), commis à la chancellerie du consulat de France à Smyrne, 29 juillet 1864 ; chargé des fonctions de drogman-chancelier à Scutari, 12 novembre 1873 ; chancelier du consulat de France à Larnaca, 28 décembre 1878.

PONSIGNON (Marie-Alexis-Arthur) ✻, licencié en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 1er juin 1860 ; attaché payé, 10 novembre 1863 ;

commis principal, 22 mars 1873 ; rédacteur adjoint, 12 décembre 1877 ; chevalier de la Légion d'honneur, 7 février 1878.

PONT (Arthur-Georges de), licencié en droit ; attaché à Washington, 12 juillet 1864 ; à Lisbonne, 10 janvier 1866 ; chargé des affaires de la légation en juillet 1866 ; attaché au département (direction politique), 23 mars 1868 ; attaché payé, 11 mars 1871 ; commis principal, 31 décembre 1875.

PONTÉCOULANT (Jean-Philippe-Gustave-Roger LE DOULCET, comte de) C ✻, licencié en droit ; attaché au département (direction commerciale), 30 mars 1854 ; élève-consul, 22 novembre 1858 ; détaché en cette qualité au cabinet du ministre, en 1862 ; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865 ; rédacteur au cabinet, 25 avril 1867 ; sous-chef du cabinet, septembre 1870 ; chef du secrétariat, 11 février 1871 ; secrétaire de première classe, chargé des mêmes fonctions, 5 mai 1871 ; officier de la Légion d'honneur, 31 juillet 1871 ; chef du cabinet et secrétariat, 3 août 1871 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, chargé des mêmes fonctions, 16 mars 1873 ; membre du comité du contentieux, 24 mai 1873 ; disponibilité, 12 juillet 1874 ; chargé de travaux particuliers, 1er janvier 1875 ; président de la délégation française à la commission mixte des Pyrénées, 6 juin 1877 ; directeur du cabinet et secrétariat, 14 décembre 1877 ; ministre plénipotentiaire de première classe, chargé des même fonctions, 5 juin 1878 ; commandeur de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878. admis à la retraite 12 déc. 1884.

PORTALIS (Edmond), commis à la chancellerie du consulat général à Beyrouth, 7 octobre 1865 ; drogman sans résidence fixe, attaché au même poste, 30 octobre 1873 ; drogman-chancelier du consulat de France à Damas, 28 décembre 1878.

POTHUAU (vice-amiral), GO ✻, sénateur, ancien ministre de la marine et des colonies ; ambassadeur de France à Londres, 18 février 1879.

PRESSENSÉ (G. de), licencié ès lettres, rédacteur à la direction des affaires politiques, 10 mars 1879.

PRIGOT DE SAINTE-MARIE. *Voy.* SAINTE-MARIE.

PRUS (Auguste) ✻, licencié en droit ; attaché surnuméraire au bureau de l'Amérique et des Indes, novembre 1844 ; agent consulaire à Ferrare, 15 novembre 1846 ; à Rhodes, 27 août 1849 ; consul de seconde classe à Erzeroum, 3 mai 1856 ; à Trébizonde, 19 janvier 1859 ; à Santander, 10 octobre 1862 ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1863 ; consul de première classe, 13 mars 1866.

PUISSANT DE SUZENNECOURT (Léon-François), commis à la chancellerie du consulat de France à Genève, 1er avril 1863 ; chancelier de troisième classe à Riga, 24 décembre 1875 ; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat à Breslau, 31 juillet 1876 ; nommé titulaire de cette chancellerie, 14 septembre 1876.

PUNANT (Raoul Alfred-Jacques), commis à la chancellerie du consulat de France à Carthagène, 7 mai 1861 ; à Messine, 2 décembre 1862 ; chancelier à Richmond, 18 mai 1864 ; à Valparaiso, 11 février 1865 ; à Séville, 28 mars 1868 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869 ; chancelier de la légation de France à Lima, 22 janvier 1870 ; chancelier de seconde classe à Trieste, 2 août 1873 ; chancelier de première classe, 13 mars 1877 ; à Barcelone, 27 février 1879.

PUYFONTAINE (Charles-Alfred ROY DE) ✻, licencié en droit ; attaché au département (archives), 12 août 1854 ; à la direction politique, 12 mai 1855 ; attaché payé, 29 décembre 1860 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864 ; deuxième secrétaire à Rome (par intérim), 19 juin 1866 ; a repris ses fonctions d'attaché payé à la direction politique en mars 1867 ; attaché payé au cabinet, 17 août 1869 ; secrétaire-archiviste, 14 avril 1870 ; rédacteur, 15 juillet 1874 ; chef du bureau des publications diplomatiques (direction politique), 14 février 1877 ; secrétaire de première classe (hors cadre), chargé des mêmes fonctions, 11 décembre 1877.

Querry (Antoine-Amédée) ✻, drogman de l'agence consulaire à Scutari d'Albanie, 24 juillet 1853 ; attaché, en qualité de drogman auxiliaire, à la mission de France en Perse, 31 janvier 1855 ; chancelier de la légation à Téhéran, 4 février 1857 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864 ; drogman-chancelier (à Téhéran), 20 août 1864 ; chargé de la gestion du consulat de France à Tauris, du 30 juin 1869 au 6 mai 1872 ; consul de seconde classe à Trébizonde, 8 janvier 1872 ; consul de première classe, 11 février 1879.

Quincy (Gustave-Marie-César, vicomte de Ville de), commis à la chancellerie du consulat général à Naples, 14 février 1863 ; chancelier du consulat à Cologne, 28 mars 1868 ; du consulat général à Pesth, 25 avril 1868 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869 ; chancelier de la légation à Munich, 2 août 1873 ; chancelier de seconde classe, 19 février 1875 ; de première classe, 12 décembre 1877.

Raffray (Achille), officier d'académie ; vice-consul à Massouah, 8 février 1879.

Raindre (Gaston), licencié en droit ; élève à l'École navale, du 1er octobre 1864 au 7 décembre 1865 ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 4 juin 1870 ; élève-consul, 1er avril 1875 ; attaché, en qualité d'élève-consul, au consulat général à Bucharest, 30 septembre 1875 ; a géré le consulat de France au Caire, du 13 novembre 1876 au 17 juillet 1877 ; l'agence et consulat général de France en Égypte, du 18 juillet au 31 octobre 1877 ; a repris la gérance du consulat de France au Caire, le 1er novembre 1877 ; attaché payé à la direction politique du département et mis, en cette qualité, à la disposition de l'agent et consul général en Égypte, 21 novembre 1877 ; a géré l'agence et consulat général en Égypte, du 18 juillet au 12 décembre 1878.

Rais (Pierre-Henri) ✻, attaché au département (direction des archives, chancellerie), 1er octobre 1859 ; attaché payé, 1er janvier 1862 ; commis principal, 27 décembre 1871 ; rédacteur, 4 août 1877 ; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878.

Rampin (Edme-Joseph-Georges) ✻, examen d'admission au département ; attaché à Berne, 6 juin 1864 ; à Madrid, 10 mars 1866 ; à Bruxelles, 9 janvier 1870 ; attaché payé au département (direction politique), 9 août 1870 ; secrétaire de troisième classe à Athènes, 29 juillet 1874 (chargé d'affaires du 24 juin au 10 octobre 1875) ; secrétaire de deuxième classe à Athènes, 31 décembre 1875 (deux fois chargé d'affaires en 1876 et 1877) ; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877 ; secrétaire de deuxième classe à Saint-Pétersbourg, 13 décembre 1877 ; secrétaire de première classe, placé dans le cadre de la disponibilité de son grade, 19 novembre 1878.

Ratard (Louis-Onésime), commis de la chancellerie du consulat de France à Newcastle, 9 avril 1873 ; à Barcelone, 10 juillet 1874 ; à Malaga, 8 mai 1875 ; chancelier de troisième classe à Honolulu, 28 novembre 1878.

Ravin d'Elpeux (Célestin-Auguste), vice-consul à Chicago depuis 1860 ; à Cincinnati, 14 avril 1866 ; à Philadelphie, 30 octobre 1873 ; chargé des fonctions de commissaire adjoint du gouvernement français près la commission de l'Exposition de Philadelphie en 1876.

Redon (Gustave-Théodore) ✻, licencié en droit ; attaché à la direction des archives et de la chancellerie, 29 novembre 1849 ; attaché payé à la direction des consulats et affaires commerciales, et adjoint à l'agent spécial des chancelleries près la Cour des comptes, 1er janvier 1854 ; agent spécial près la Cour des comptes, 18 juin 1860 ; rédacteur, 20 mai 1862 ; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1863 ; chef de bureau à la direction des consulats et affaires commerciales, 25 avril 1872.

Renucoli (Jean-François), commis à la chancellerie du consulat général à Montevi-

deo, 30 octobre 1865; chancelier de troisième classe à Buenos-Ayres (consulat), 25 novembre 1874; chancelier du consulat général à Montevideo, 24 décembre 1875; chancelier de seconde classe à Trieste, 27 février 1879.

Reverseaux de Rouvray (Jacques-Marie-Ferdinand-Frédéric Guéau, comte de) ✻, licencié en droit; attaché au département (direction politique), 6 novembre 1866; attaché payé, 30 juin 1871; chevalier de la Légion d'honneur, 9 mai 1874; secrétaire de deuxième classe (hors cadre), désigné à Tanger, 15 décembre 1875; nommé secrétaire de deuxième classe à Tanger, 31 décembre 1875; chargé d'affaires du 20 juillet 1876 au 5 mars 1877; rédacteur au département (cabinet), 20 novembre 1877; secrétaire de deuxième classe hors cadre (commission des Pyrénées), 8 mars 1879.

Reynaud (Paul-Louis), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 24 juillet 1866; attaché indemnisé au consulat de France à Buenos-Ayres, 13 mai 1868; chargé des fonctions de chancelier du consulat à Bahia, 16 juillet 1869; chargé de la gestion du consulat du 8 novembre 1870 au 22 septembre 1873; élève-consul, 22 mai 1872; chargé de la gestion du consulat à Panama, du 1er septembre 1874 au 1er avril 1875; du consulat général à Port-au-Prince, du mois de juin au 31 juillet 1875; du consulat à la Nouvelle-Orléans, du 29 avril 1876 au 1er septembre 1877; consul de seconde classe au cap de Bonne-Espérance, 13 mars 1877.

Rheins (Ernest), ancien élève de l'École navale; commis à la chancellerie du consulat de France à Tiflis, 5 juillet 1873; chancelier de troisième classe à la même résidence, 6 août 1875; vice-consul à Batoum, 21 décembre 1878.

Riballier des Isles (Charles), commis à la chancellerie du consulat général à New-York, 12 août 1869; chancelier de troisième classe à Charleston, 2 août 1873; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat à Québec, 4 juillet 1875; nommé titulaire de cette chancellerie, 24 décembre 1875.

Ribier (Gabriel de) ✻, attaché à l'administration des lignes télégraphiques du 19 juin 1855 au 1er avril 1860; attaché payé au département (archives), 1er avril 1860; rédacteur analyseur, 29 décembre 1869; chevalier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877.

Richemont de Richard'son (Arthur-Jean-Félix-Amand, vicomte de) ✻, attaché au département (archives), 31 décembre 1862; attaché payé, 1er avril 1866; à la direction politique, 27 décembre 1869; nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1871, sur la proposition du ministère de la guerre; secrétaire de troisième classe à Copenhague, 24 mars 1873; à Buenos-Ayres, 8 mars 1875; secrétaire de deuxième classe à Buenos-Ayres, 27 mars 1875; nommé chargé d'affaires près le gouvernement de l'Assomption, 7 juillet 1876; secrétaire de deuxième classe à Pékin, 25 avril 1877; à Lima, 27 avril 1878.

Ring (Maximilien-Napoléon-Théodore, baron de) O✻, docteur en droit; attaché à Berlin, 6 juin 1859; attaché indemnisé à Berlin, 18 février 1861; attaché à l'ambassade extraordinaire du maréchal de Mac-Mahon à Kœnigsberg, 5 octobre 1861; secrétaire de troisième classe à Berlin, 13 octobre 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; secrétaire de deuxième classe à Berlin, 22 juin 1867; à Vienne, 1er septembre 1868; sous-chef du cabinet, 18 mai 1870; a rempli les fonctions de chef du cabinet pendant le siége de Paris; a fait partie de la mission de M. Jules Favre à Ferrière; secrétaire à la commission d'armistice avec l'Allemagne; secrétaire de première classe, 11 février 1871; désigné à Vienne, 15 mars 1871; a pris part, en qualié de ministre plénipotentiaire *ad hoc* aux conférences de Rouen, 18 mars 1871; a repris, à l'issue de ces conférences, ses fonctions de premier secrétaire à l'ambassade de France à Vienne; officier de la Légion d'honneur, 23 mai 1873; ministre plénipotentiaire de deuxième

classe, commissaire du gouvernement français pour l'organisation de la Roumélie orientale, 26 août 1878.

Rinn (Edmond) ☼, attaché payé au ministère de l'instruction publique, du 15 octobre 1855 au 31 juillet 1857; en congé, sans traitement, du 1er août 1857 au 30 octobre 1860; attaché de nouveau au ministère de l'instruction publique, du 1er novembre 1860 au 20 avril 1861; attaché payé à la direction des fonds et de la comptabilité du ministère des affaires étrangères, 21 avril 1861; agent vice-consul au Pirée, 27 décembre 1867; à Cardiff, avec le titre de consul honoraire, 27 novembre 1869; consul de seconde classe à Singapour, 13 mars 1877; chevalier de la Légion d'honneur, 7 février 1878.

Ripert-Monclar (marquis de) ☼, attaché à la direction des affaires politiques, 20 novembre 1864; désigné pour remplir les fonctions de troisième secrétaire à Mexico, 12 janvier 1866; nommé chevalier de la Légion d'honneur, 10 août 1867; attaché payé à la direction politique, octobre 1867; secrétaire de troisième classe, à Lima, 6 octobre 1869; consul de seconde classe à Tiflis, 18 juin 1873; à Brême, 13 mars 1877; à Stuttgart, 27 avril 1878.

Ristelhueber (Paul-Octave), élève-interprète pour la langue chinoise, à Pékin, 10 janvier 1869; chargé de la gestion du consulat à Tien-tsin, du 9 mars au 15 juillet 1874; interprète-chancelier de ce poste, 7 août 1875; chargé de la gestion du consulat à Foutchéou, 9 mai 1877.

Robert (Louis-Honoré-Jules), commis à la chancellerie de l'ambassade de France à Constantinople, du mois de septembre 1853 au 7 juin 1856; chargé, par intérim, des fonctions de drogman auxiliaire à Scutari d'Albanie, 7 juin 1856; drogman auxiliaire, 20 février 1858; chargé de la gestion du vice-consulat, du 2 mai au 4 décembre 1858; drogman-chancelier du consulat institué dans cette résidence, 25 avril 1859; chargé de la gestion de ce consulat, du 3 septembre 1859 au 10 août 1860; chargé des fonctions de second troisième drogman de l'ambassade à Constantinople, 23 octobre 1860; second troisième drogman de cette ambassade, 6 février 1861; chargé d'une mission à Marrach, du 2 janvier au 23 avril 1863; premier troisième drogman de l'ambassade, 27 décembre 1866; second drogman de l'ambassade, 20 février 1873; envoyé à Salonique en qualité de délégué de l'ambassade de France, du 7 mai au 16 juin 1876; consul de seconde classe, chargé des fonctions de second drogman de l'ambassade, 10 juillet 1877.

Robin (Jean-Baptiste-Hippolyte-Camille-Gustave), attaché, en qualité de drogman auxiliaire, au consulat général à Tunis, 4 septembre 1861; attaché, comme élève-interprète pour la langue japonaise, à la légation de France à Yeddo, 22 décembre 1864; chargé, par intérim, des fonctions de drogman-chancelier du consulat à Damas, 3 septembre 1868; drogman-chancelier, 8 janvier 1872; drogman-chancelier de la légation à Tanger, 30 octobre 1873; chancelier de seconde classe près le consulat général de France à Tunis, 13 mars 1877.

Rochechouart (comte de) ☼, attaché à Téhéran, 5 avril 1860; secrétaire de troisième classe à Téhéran, 25 octobre 1862; secrétaire de deuxième classe à Pékin, 31 décembre 1866; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1868; secrétaire de première classe à Pékin, 12 décembre 1872; placé hors cadre et nommé agent et consul général à Belgrade, 20 avril 1877; ministre plénipotentiaire à Haïti, 16 novembre 1877.

Rocher (Théodose) ☼, attaché à Munich, 24 mai 1848; vice-consul à Saint-Louis de Maragnan, 24 octobre 1851; à Palamos, 29 octobre 1853; consul honoraire, 4 décembre 1859; chargé, avec ce titre, du vice-consulat à Tarragone, 18 mai 1864; à Alicante, 8 janvier 1872; consul de seconde classe à Bahia, 4 novembre 1875; chevalier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877; consul à Carthagène, 28 février 1878.

Roger (Henri), attaché au département (direction de la comptabilité), 12 août 1869; attaché payé, 9 août 1870; commis principal, 12 janvier 1875; rédacteur, 28 juin 1877.

Roger (Ferdinand), attaché au département (direction de la comptabilité), 20 janvier 1876; attaché payé, 2 mars 1877.

Roger de Richemont (M), décoré de la médaille militaire en 1870; attaché à Bruxelles, 4 juillet 1873; à Vienne, 20 octobre 1873; à Tanger, 21 octobre 1875; au département (direction politique), 25 août 1877; à Lisbonne, 1er décembre 1877; secrétaire de troisième classe à Santiago du Chili, 16 février 1878.

Rogier (Louis), commis à la chancellerie du consulat général de France à Beyrouth, 1er juillet 1861; gérant la chancellerie du consulat à Damas, mars 1864; commis à la chancellerie du consulat général à Alexandrie, 16 janvier 1864; nommé drogman sans résidence fixe, 26 octobre 1864; attaché, en cette qualité, au consulat à Jérusalem, 28 mars 1866; drogman-chancelier à Bagdad, 19 juin 1867; à Beyrouth, 21 avril 1873; chancelier (par intérim) de la légation à Tanger, du 27 avril 1876 au 12 juillet 1877; drogman-chancelier à Alep, 13 mars 1877.

Roman (Philippe), brevet de l'École centrale d'ingénieur civil; attaché au département (cabinet et secrétariat), 20 février 1875; archiviste au cabinet (service de la presse), 30 octobre 1877.

Ronzevalle (Ferdinand-Frédéric), drogman auxiliaire du vice-consulat à Philippopoli, 1855; chargé de la gestion de ce poste, du 15 octobre 1859 au 3 juin 1860 et du 21 avril 1862 au 20 avril 1864; transféré au vice-consulat d'Andrinople, 25 janvier 1868; chargé de la gestion de ce poste, du 11 avril au 9 novembre 1868; naturalisé par décret du 7 juin 1874; drogman sans résidence fixe, 31 août 1877; drogman-chancelier à Philippopoli, 28 décembre 1878.

Roquette (Gabriel-Alexandre-Marie Dezos de la) ✱, docteur en droit; attaché au département (bureau du protocole), 10 juillet 1846; à la direction des consulats et affaires commerciales, mars 1848; attaché payé, 22 juin 1850; commis principal, 9 mai 1859; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1860; rédacteur, 31 décembre 1860.

Rouet (Simon-Édouard), élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman, attaché, en cette qualité, à l'ambassade de France à Constantinople, 1er octobre 1865; drogman sans résidence fixe, 12 septembre 1868; chargé par intérim, des fonctions de secrétaire-archiviste de l'ambassade, du 7 mai au 1er octobre 1869; de second troisième drogman, du 14 août 1870 au 20 février 1873; troisième drogman de l'ambassade à Constantinople, 20 février 1873; secrétaire-archiviste de l'ambassade, 9 juin 1878.

Rougon (Firmin) ✱, élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes, de 1859 à 1864; licencié en droit; chargé, par intérim, des fonctions de drogman-chancelier du consulat de France à Jérusalem, 19 juillet 1865; premier drogman auxiliaire, 1er août 1866; second troisième drogman de l'ambassade à Constantinople, 27 décembre 1866; second drogman à la même résidence, 20 février 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877.

Rouhaud (Jean-Hippolyte) ✱, chargé, à titre provisoire, des fonctions d'agent consulaire à Murphy, 11 septembre 1855; confirmé dans cet emploi, 12 mars 1857; commis à la chancellerie du consulat à San-Francisco, 20 avril 1861; chargé de la gestion de la chancellerie de ce poste, du 1er juillet 1861 au 10 juin 1864; chancelier à Mazatlan, 13 octobre 1865; à New-York (consulat général), 2 mai 1868; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869; chevalier de la Légion d'honneur, 6 août 1870; chancelier du consulat général à Shanghaï, 3 août 1872; chancelier de première classe au consulat à Alexandrie, 28 décembre 1878.

ROUSSEAU (Marie-Antoine-Alfred), drogman auxiliaire à Damas, 25 février 1867; licencié en droit; admis à prendre part, à titre provisoire, aux travaux de la direction des consulats et affaires commerciales, 28 juillet 1870; attaché à la mission de M le comte de Saint-Vallier à Nancy, en 1872; drogman-chancelier à Port-Saïd, 21 avril 1873; à Beyrouth, 13 mars 1877; chargé de la gestion du consulat à Damas, 7 novembre 1877.

ROUSSET (Paul-Gustave), admis comme élève à l'École navale de Brest, octobre 1856; aspirant de marine, 1858; enseigne de vaisseau, 1862; démissionnaire, 1865; élève-interprète pour la langue japonaise, attaché, en cette qualité, à la légation de France au Japon, 17 mars 1868; chargé de la gestion du vice-consulat à Hiogo (Japon), du 2 février au 26 novembre 1869; à Nagazaki, du 16 juin au 12 novembre 1870; rentré en France en 1870; chargé de la gestion intérimaire du vice-consulat à Edimbourg-Leith du 17 mars au 7 novembre 1873; admis provisoirement à participer aux travaux de la direction des consulats et affaires commerciales, 2 janvier 1874; vice-consul à Brousse, 6 août 1875; chargé de la gestion du vice-consulat à Liége, 6 mai 1878; vice-consul à Douvres, 30 janvier 1879.

ROUSTAN (Théodore-Justin-Dominique) O✱, licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 19 décembre 1856; élève-consul, 31 août 1860; successivement attaché, en cette qualité, aux consulats généraux de Beyrouth et de Smyrne; chargé de la gestion du consulat au Caire, 27 mars 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 1er août 1865; consul de seconde classe au Caire, 29 août 1865; à Damas, 18 mars 1868; consul de première classe, 2 août 1871; chargé de la gestion du consulat général à Beyrouth, 20 décembre 1872; consul général à la même résidence, 29 novembre 1874; consul général et chargé d'affaires à Tunis, 17 décembre 1874; officier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875.

SAILLARD (Paul) ✱, employé dans le commissariat de marine et les chemins de fer; attaché, en qualité de premier commis, à la chancellerie de la légation de France à Rio-de-Janeiro, 4 janvier 1865; chancelier du consulat général à Quito, 9 mai 1866; à Caracas, 25 avril 1868; chevalier de la Légion d'honneur, 17 juillet 1869; chancelier du consulat à Rio-de-Janeiro, 30 janvier 1871; du consulat général à Montevideo, 30 octobre 1873; vice-consul au Callao, 24 décembre 1875.

SAINT-AMAND (Arthur-Léon IMBERT, baron de) O✱, licencié en droit et ès lettres; attaché au département (direction politique, contentieux), 1er septembre 1855; attaché payé, 11 avril, 1860; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1863; rédacteur, 28 juillet 1864; secrétaire de première classe à la disposition du ministre, 31 octobre 1869; officier de la Légion d'honneur, 6 août 1870; traitement d'inactivité, 13 mars 1871; chargé de travaux particuliers, 1er août 1873; traitement d'inactivité, 1er août 1874; chargé de travaux particuliers, 1er janvier 1875; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, chargé des mêmes travaux, 30 octobre 1877.

SAINT-CHARLES (Charles-Henri-Hippolyte VANTIN DE) ✱, employé à la chancellerie du consulat général à Port-au-Prince; agent consulaire aux Gonaïves, 21 novembre 1848; chancelier du consulat à Tampico, 5 mars 1852; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1863; vice-consul au Callao, 2 octobre 1865; consul de seconde classe à la même résidence, 14 mars 1870; à Panama, 21 avril 1873; à Valparaiso, 30 octobre 1873.

SAINT-CLAIR (Henri-Louis-Jean-Baptiste, comte de), licencié en droit; attaché surnuméraire au département (direction des fonds), 22 janvier 1867; attaché payé, 1er mars 1867; attaché payé au bureau du départ et de l'arrivée, 1er janvier 1870; détaché à la délégation du ministère des affaires étrangères à Tours et à Bordeaux, du 17 septembre 1870 au 15 mars 1871; a repris le 15 mars 1871 ses fonctions d'attaché payé au bureau du départ.

Saint-Clair (Louis-Anatole, baron de), attaché payé au département (direction des fonds), 28 juillet 1870; détaché à la délégation du gouvernement à Tours et à Bordeaux, du 18 septembre 1870 au 17 mars 1871; a repris le 17 mars 1871 ses fonctions d'attaché payé à la direction des fonds; commis principal à la même direction, 1er juillet 1877; rédacteur, 3 mars 1879.

Saint-Ferriol (Marie-Louis-Emmanuel, vicomte de) O✱, attaché à Washington, 19 avril 1851; à Turin, 26 mars 1855; au département, 31 août 1856; désigné à Turin, 13 septembre 1856; secrétaire de troisième classe, 16 août 1857; à Constantinople, 17 août 1857; attaché payé au département (cabinet), 10 mars 1860; sous-chef du cabinet, 28 décembre 1860; chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1861; secrétaire de deuxième classe à la disposition du département, 29 janvier 1862; à Vienne, 22 octobre 1862; à Washington, 5 mai 1866; secrétaire de première classe (à Washington), 31 décembre 1866; à Londres, 24 juin 1866; chef du cabinet, 18 décembre 1868; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague, 14 juillet 1869; officier de la Légion d'honneur, 6 août 1871; désigné pour présider la délégation française à la commission des Pyrénées, 18 novembre 1876; admis au traitement d'inactivité de son grade, 5 juin 1877.

Saint-Foix (Olivier-Claude-Augustin Poullain de) O✱, attaché au département (archives), 4 avril 1853; à la direction commerciale, 1er février 1854; secrétaire-archiviste à la direction politique, 12 août 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; rédacteur au contentieux, 12 avril 1870; à la direction politique, 8 avril 1870; officier de la Légion d'honneur, 9 décembre 1871; secrétaire de deuxième classe à Rome (Saint-Siége), 12 décembre 1872; à Berne, 30 décembre 1873; à Bruxelles, 28 septembre 1874; secrétaire de première classe, admis au traitement d'inactivité de son grade, 4 janvier 1875.

Saint-Georges (Henri-Thomas de), commis à la chancellerie du consulat général à Barcelone, 20 mai 1867; chancelier de troisième classe à Valparaiso, 3 août 1872; à Santiago du Chili, 23 mars 1878.

Sainte-Marie (Jean-Baptiste-Évariste Pricot de), élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman, attaché, en cette qualité, au consulat général à Tunis, 19 août 1862; drogman sans résidence fixe, à la même résidence, 16 février 1864; drogman-chancelier à Djeddah, 5 août 1864; chargé de la gestion de ce poste, du 22 mars 1865 au 3 février 1866; drogman-chancelier à Bosna-Seraï, 6 janvier 1866; chargé de la gestion du vice-consulat à Mostar, du 11 novembre 1870 au 1er mars 1873; premier drogman du consulat général à Tunis, 30 décembre 1873; vice-consul à Raguse, 4 juin 1876; consul de seconde classe, chargé, en cette qualité, du vice-consulat, 21 décembre 1878.

Saint-Pierre (baron de), attaché à Vienne en 1871; à Rome, 9 novembre 1874; au département (direction politique), 24 juillet 1875; à Bruxelles, 4 décembre 1875; au département (cabinet), 4 février 1878; secrétaire de troisième classe à Stockholm, 20 décembre 1878; admis dans le cadre de la disponibilité de son grade, 25 janvier 1879.

Saint-Quentin (Ange-Pierre-Guillaume Ouvré de) ✱, attaché au département (direction commerciale), 15 mai 1850; à Lisbonne, 19 janvier 1852; attaché indemnisé au consulat général à Tunis, 7 septembre 1852; à Bucharest, 26 février 1855; attaché payé à Constantinople, 3 mai 1855; secrétaire de troisième classe à Constantinople, 13 septembre 1856; à Téhéran, 17 août 1857; délégué à la commission des Pyrénées, 10 décembre 1859; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1862; secrétaire de deuxième classe, 13 octobre 1863; à Stuttgart, 14 juin 1866; à Tanger, 15 mai 1871; secrétaire de première classe à Lima, 22 juin 1872; chargé d'affaires par intérim, de 1872 à 1873; au Japon, 7 jan-

vier 1873; agent et consul général à Belgrade, 16 novembre 1877; chargé d'affaires au Montenegro, 18 décembre 1878.

Saint-René-Taillandier, licencié en droit et ès lettres; attaché au département (direction politique), 18 août 1876; à Rome, 16 novembre 1877, au département (direction politique), 17 décembre 1878.

Saint-Vallier (Charles-Raymond de la Croix de Chevrières, comte de) GO✻, sénateur, attaché à Lisbonne, 18 novembre 1852; attaché indemnisé à Lisbonne; 20 novembre 1855; désigné à Munich, 13 septembre 1856; à Vienne, 27 février 1857; attaché payé au département (cabinet), 28 juillet 1859; secrétaire de troisième classe à Constantinople, 10 avril 1860; chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1861; secrétaire de deuxième classe à Constantinople, 2 septembre 1862; détaché au ministère d'État, 5 novembre 1863; officier de la Légion d'honneur, 14 août 1866; secrétaire de première classe à la disposition du département, 4 octobre 1866; chef du cabinet et secrétariat, 5 octobre 1866; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, chargé de la direction du cabinet et secrétariat, 31 octobre 1868; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Stuttgart, 17 décembre 1868; traitement d'inactivité du 25 janvier au 11 juillet 1871; chargé de missions à Compiègne et Nancy, à partir du 12 juillet 1871; nommé commissaire extraordinaire auprès du quartier général de l'armée allemande, 10 janvier 1872; commandeur de la Légion d'honneur, 25 juin 1872; ministre plénipotentiaire de première classe, 23 septembre 1873; traitement d'inactivité, 1er octobre 1873; grand-officier de la Légion d'honneur, 27 juin 1875; ambassadeur à Berlin, 20 décembre 1877; deuxième plénipotentiaire au Congrès de Berlin, juin 1878.

Saizieu (Emmanuel de), licencié en droit; commis à la chancellerie de la légation de France à Téhéran, 17 mai 1867; drogman-chancelier du consulat à Tauris, 16 mars 1872; chancelier de troisième classe du consulat général à Belgrade, 13 mars 1877.

Sala (Maurice, comte), attaché au département (direction de la comptabilité), 31 août 1870; au cabinet, 21 octobre 1872; attaché payé, 10 janvier 1874; rédacteur adjoint, 13 décembre 1877.

Salès (Vicente), commis à la chancellerie de la légation de France à Macao, 7 septembre 1848; élève-interprète pour la langue chinoise à Pékin, 6 février 1860; chargé des fonctions d'interprète-chancelier du consulat général à Shanghaï, 11 octobre 1860; interprète-chancelier provisoire à Canton, 1er décembre 1864; a obtenu la naturalisation française par décret du 2 septembre 1871; interprète-chancelier à Canton, 14 septembre 1876.

Salignac-Fénelon (Léon-Armand-Anatole, vicomte de) O✻, licencié en droit; attaché au département (archives), 31 janvier 1859; à Francfort, 11 janvier 1861; au département (direction politique), 10 décembre 1863; attaché payé au cabinet, 27 décembre 1865; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1869; rédacteur au cabinet, 22 mai 1871; officier de la Légion d'honneur, 25 mai 1873; secrétaire de première classe (hors cadre), sous-chef du cabinet, 31 décembre 1875; chef du cabinet, 27 août 1876; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 13 décembre 1877.

Sambucy (Ernest-Joseph-Dominique de), commis à la chancellerie du consulat de France à Cadix, 4 novembre 1864; chancelier à la même résidence, 12 janvier 1867; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier de seconde classe à Palerme, 19 février 1875.

Sarzec (de), chargé de la gestion du vice-consulat à Massaouah, 23 février 1872; vice-consul à la même résidence, 18 novembre 1874; à Bassorah, 6 août 1875.

Sauvaire (Henri) ✻, commis à la chancellerie du consulat général à Alexandrie, 1er mai

1857 ; drogman sans résidence fixe, attaché, en cette qualité, au consulat général à Beyrouth, 14 novembre 1859; attaché à la mission de France en Syrie, septembre 1860 ; drogman-chancelier à Jérusalem, 25 août 1861 ; à Alexandrie, 8 avril 1863 ; à Beyrouth, 20 août 1864 ; chevalier de la Légion d'honneur, 2 octobre 1865 ; premier drogman du consulat général à Alexandrie, 18 mai 1867 ; brevet de secrétaire-interprète, 6 avril 1876 ; chargé du vice-consulat à Casablanca, 31 décembre 1876 ; chargé provisoirement des fonctions de premier drogman de la légation de France à Tanger, 21 janvier 1878.

Sauvaire (Auguste), commis de chancellerie à Suez, 20 novembre 1867 ; commis d'ordre à la chancellerie du consulat de France à Constantinople, 22 mars 1873 ; drogman-chancelier du consulat à Jérusalem, 31 août 1877.

Savelli (Pierre-Paul), licencié en droit, commis à la chancellerie du consulat général de France à Florence, 25 janvier 1864 ; chancelier à Sainte-Marthe, 6 janvier 1869 ; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869 ; admis au traitement d'inactivité, 10 décembre 1872 ; chancelier à Santander, 25 novembre 1874 ; chancelier de seconde classe, 13 mars 1877.

Sayve (Gustave-Arthur de la Croix de Chevrières, marquis de) ✻, attaché au département (cabinet), 10 juin 1851 ; attaché indemnisé à Saint-Pétersbourg, 2 juin 1856 ; à Vienne, 18 août 1857 ; secrétaire de troisième classe, 26 octobre 1857 ; désigné pour remplir les fonctions de deuxième secrétaire à Athènes, 27 octobre 1857 ; secrétaire de troisième classe à Munich, 8 mars 1860 ; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1863 ; secrétaire de troisième classe à Lisbonne, 20 avril 1864 ; secrétaire de deuxième classe, 22 juin 1864 ; à Constantinople, 4 décembre 1866 ; à La Haye, 15 mai 1867 ; rédacteur au département (cabinet), 12 avril 1870 ; secrétaire de première classe (sans poste), 22 mai 1871 ; à Rome, 28 septembre 1871 ; à Berlin, 4 octobre 1873 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, admis au traitement d'inactivité de son grade, 22 décembre 1876.

Schefer (Charles-Henri-Auguste) C✻, maître répétiteur à l'École des jeunes de langues, 16 avril 1843 ; drogman sans résidence fixe, 20 octobre 1843 ; drogman-chancelier à Jérusalem, 2 février 1844 ; second drogman à Smyrne, 12 décembre 1845 ; à Alexandrie, 19 décembre 1847 ; premier troisième drogman de l'ambassade de France à Constantinople, 22 mai 1849 ; deuxième second drogman à la même résidence, 4 novembre 1849 ; chevalier de la Légion d'honneur, 3 mai 1852 ; premier drogman de l'ambassade à Constantinople, 26 janvier 1854 ; officier de la Légion d'honneur, 14 octobre 1854 ; premier secrétaire-interprète pour les langues orientales, à Paris, 4 février 1857 ; professeur de persan à l'École spéciale des langues orientales vivantes, 23 novembre 1857 ; chargé d'une mission en Syrie, 1860-1861 ; mission dans la mer Rouge pour l'acquisition du territoire d'Obokh, avril à juin 1862 ; promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur, 14 octobre 1862 ; officier de l'instruction publique, 1872 ; membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), 29 novembre 1878.

Schefer (Eugène-Frédéric-Jules) ✻, licencié en droit ; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 17 juin 1853 ; élève-consul, 24 septembre 1856 ; attaché, en cette qualité, au consulat général à Alexandrie, 15 juillet 1857 ; consul de seconde classe à Trébizonde, 24 janvier 1863 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864 ; consul à Roustchouck, 27 mars 1867 ; consul de première classe, 27 décembre 1869 ; chargé de la gestion de la chancellerie de l'ambassade de France à Constantinople, du 27 janvier 1870 au 26 octobre 1872 ; consul à Yassi, 30 août 1872 ; chargé de la gestion de l'agence et consulat général à Bucharest, du 18 avril 1873 au 11 septembre 1874 ; à Smyrne, du 10 juin 1875 au 10 novembre 1876 ; a repris la direction du poste de Yassi le 16 janvier 1877 ;

consul général, délégué de France auprès de l'administration provisoire de la Bulgarie, 31 août 1878; consul général en Bulgarie, 21 décembre 1878.

SCHERZER (Fernand), élève-interprète pour la langue chinoise à Pékin, 10 mars 1870; chargé des fonctions d'interprète-chancelier de la légation de France en Chine, du 9 mars 1873 au 1er novembre 1874; chargé des fonctions de premier interprète de cette légation du 1er novembre 1874 au 26 octobre 1876; interprète-chancelier du consulat de France à Han-Kéou, 14 septembre 1876.

SCHLUMBERGER, licencié en droit; attaché au département (secrétariat, service de la presse), 14 août 1876; attaché à Constantinople, 14 novembre 1878.

SCHMID (Paul-Émile-Abel), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 24 octobre 1873; admis à participer aux travaux du consulat général de France à Gênes, 10 mars 1876; élève-consul à la même résidence, 27 avril 1877.

SCHMIEDER (Jacques) ✻, admis, par concours, au bureau du protocole, en qualié d'attaché payé (sur fonds spéciaux), 1er septembre 1839; attaché payé, 24 avril 1848; chevalier de la Légion d'honneur, 26 décembre 1855; commis principal, 20 juin 1871; sous-chef du protocole, 31 décembre 1875.

SCHMIEDER (Ernest), attaché au département (bureau du protocole), 3 avril 1865; détaché aux conférences de Bruxelles et Francfort, du 25 mars au 11 décembre 1871; attaché payé au bureau du protocole, 20 juin 1871; détaché à la commission franco-allemande de liquidation siégeant à Strasbourg, 26 mai 1872 (a rempli les fonctions de secrétaire de cette commission, du mois d'avril 1874 à fin décembre 1876); a repris les fonctions d'attaché payé au bureau du protocole, le 1er janvier 1877.

SEGUIER (Ulysse-François-Ange de), engagé volontaire au troisième régiment d'infanterie légère, 30 décembre 1848; sous-lieutenant au 17e bataillon de chasseurs à pied, 29 juin 1855; lieutenant, 16 février 1856; capitaine, 29 décembre 1860; capitaine adjudant-major, 7 novembre 1863; démissionnaire, 21 septembre 1864; vice-consul à Kœnigsberg, 26 juin 1877.

SÉGUR D'AGUESSEAU (de), licencié en droit; attaché à Londres, 30 janvier 1878.

SEMALLÉ (vicomte de), licencié en droit; attaché à Berne, 7 janvier 1873; à Madrid, 6 juin 1874; à La Haye, 11 août 1876; au département (direction politique), 30 août 1877; attaché payé au cabinet, 1er décembre 1877.

SENEVIER (Charles-Bernard de JUSSIEU DE) ✻, consul général à Livourne, 13 avril 1848; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1855; chargé du consulat de France à Lisbonne, 19 janvier 1859; à Malte, 22 janvier 1862; consul général à Palerme, 21 janvier 1866; à Milan, 18 mars 1868; à Turin, 5 juin 1869; à Gênes, 18 décembre 1875.

SERCEY (René, comte de), attaché au département (archives), 11 novembre 1875; au cabinet, avril 1876; à Téhéran, 25 janvier 1877; à Berne, 27 mars 1878; au département (direction politique), 8 février 1879.

SERRE (Émile-Gaston de), admis à prendre part aux travaux de la direction des consulats et affaires commerciales, 7 décembre 1857; commis à la chancellerie de l'ambassade de France à Berne, 14 décembre 1861; chancelier du consulat à Edimbourg, 30 juillet 1863; à Elseneur, 2 décembre 1866; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier de seconde classe, 2 août 1873; appelé à la chancellerie de la légation de France à Copenhague, 14 septembre 1876.

SIBOURG (Jean-Gabriel-Antoine de), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 17 juillet 1849; attaché payé à la même direction, 18 mars 1853; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat de France

à Panama, 13 août 1853; chancelier du consulat à Boston, 28 juin 1856; remplacé, 30 janvier 1858; commis à la chancellerie du consulat général à New-York, 12 juin 1858; chancelier du consulat à Charleston, 31 mars 1860; admis au traitement d'inactivité, 2 août 1873; vice-consul à Richmond, 6 août 1875.

SIENKIEWICZ (Joseph-Adam) ※, licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 15 novembre 1859; attaché payé, 1er août 1863; élève-consul, 6 février 1864; attaché, en cette qualité, au consulat général à Smyrne, 4 décembre 1865; chargé de la gestion du consulat de France à Jérusalem, du 1er octobre 1868 au 17 février 1872; consul de seconde classe 14 mars 1870; à Hongkong, 21 avril 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 9 mai 1874; consul à Malte, 13 mars 1877; consul de première classe, 9 novembre 1877.

SILVA, ancien député à l'Assemblée nationale; vice-consul à Coni, 28 février 1878.

SIOUFFI (Nicolas), attaché, en qualité de drogman auxiliaire, au consulat général à Beyrouth, 1850; drogman sans résidence fixe, 6 janvier 1866; naturalisé Français par décret du 5 décembre 1866; drogman-chancelier du consulat à Bagdad, 21 avril 1873; à Alep, 4 novembre 1875; à Damas, 13 mars 1877; agent vice-consul à Mossoul, 4 octobre 1878.

SIVRY (Léon de) ※, attaché au département (direction des fonds), 9 mars 1864; attaché payé, 8 janvier 1867; commis principal à la direction des archives, 26 décembre 1869; rédacteur, 9 février 1871; chevalier de la Légion d'honneur, 7 août 1877.

SOUBEYRAN (Paul-Henry-Frédéric de), licencié en droit; attaché au département (cabinet), 5 novembre 1874; à la direction politique, 14 décembre 1877.

SOUHART (Fernand-Arthur), licencié en droit; élève diplômé de l'École libre des sciences politiques; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 29 juillet 1876; élève-consul, 9 juin 1878; attaché, en cette qualité, au consulat de France à Yokohama, 14 août 1878.

SOULANGE-BODIN (André), licencié en droit; attaché au département (archives), 15 décembre 1873; à la direction politique, 12 octobre 1874; attaché libre à Berlin, 4 mars 1878.

SOUMAGNE (François), agent consulaire à Tamatave (Madagascar), septembre 1862; vice-consul à la même résidence, 24 avril 1866; consul honoraire, 6 août 1875.

STROLTZ (Alexandre-Nicolas-Fernand, baron de), vice-consul à Massaouah, 21 mars 1874; à Coni, 18 novembre 1874; à Mons, 4 juin 1876.

SUAREZ D'AULAN (vicomte de), attaché à Washington, 10 janvier 1868; à Athènes, 14 octobre 1869; à Bruxelles, 29 juillet 1871; au département (direction politique), 10 août 1872; attaché payé, 28 août 1874.

SUMMARIPA (Auguste-Georges), élève à l'École des jeunes de langues; élève-drogman, attaché, en cette qualité, au consulat général à Tunis, 19 août 1864; drogman sans résidence fixe, 13 avril 1870; drogman-chancelier du consulat de France à Damas, 30 octobre 1873; envoyé à Tunis pour faire l'intérim des fonctions de premier drogman de ce consulat général, 7 avril 1876; chargé des fonctions de premier drogman à cette résidence, 13 mars 1877; confirmé dans ces fonctions, 28 décembre 1878.

SURET (Édouard, Dr) O※, médecin principal de première classe; officier de la Légion d'honneur; médecin sanitaire à Djeddah; agent vice-consul à cette résidence, 4 novembre 1878.

SUZANNET (comte de), licencié en droit ; attaché au département (archives), 20 juillet 1874 ; à la direction politique, 15 août 1875 ; à Washington, 14 avril 1877 ; à Rome (Saint-Siége), 7 juin 1878.

TAILLET (Paul-Vincent), licencié en droit ; commis de la chancellerie du consulat général de France à Tunis, 4 septembre 1876 ; chancelier de troisième classe à Tripoli de Barbarie, 14 novembre 1878.

TALLENAY (Henry de) ✻, licencié en droit ; attaché à la direction des archives et de la chancellerie, 10 novembre 1851 ; à Francfort, 26 juin 1855 ; à la direction politique, 31 août 1856 ; à Cassel, 13 septembre 1856 ; à Hambourg, 18 août 1857 ; à Carlsruhe, 23 avril 1858 ; à Berlin, 9 juin 1859 ; secrétaire de troisième classe à Dresde, 29 décembre 1860 ; à Weimar, 29 janvier 1862 ; à Tanger, 20 février 1863 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864 ; troisième secrétaire à Dresde, 20 octobre 1865 ; consul de seconde classe à Civita-Vecchia, 21 décembre 1867 ; à Stuttgart, 4 décembre 1872 ; consul de première classe, 1er avril 1875 ; consul général et chargé d'affaires à Caracas, 27 avril 1878.

TAMBURINI (Ernest-Édouard), engagé volontaire, 28 mai 1857 ; libéré, comme sous-officier, le 28 mai 1864 ; chargé, à diverses reprises, de la gestion du vice-consulat de France à Monaco, en 1865, 1866 et 1867 ; admis à participer aux travaux de la direction des consulats et affaires commerciales, 5 novembre 1867 ; commis de chancellerie, 1er juin 1868 ; chancelier de troisième classe à Cagliari, 3 août 1872 ; détaché provisoirement de ce poste pour prendre part aux travaux de la direction des consulats et affaires commerciales (section des chancelleries), 5 février 1876 ; chancelier de seconde classe, 23 mars 1878 ; chancelier du consulat de France à Livourne, 14 novembre 1878.

TAMISIER (Robert, marquis de) O✻, attaché au département (archives), 9 avril 1851 ; au secrétariat général, 5 août 1852 ; à la direction politique, 27 janvier 1853 ; au cabinet, 8 juillet 1857 ; attaché payé au cabinet, 12 octobre 1857 ; rédacteur à la direction politique, 29 janvier 1862 ; chevalier de la Légion d'honneur, 10 mars 1866 ; sous-directeur, 26 octobre 1866 ; officier de la Légion d'honneur, 15 août 1868 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Stockholm, 10 février 1877.

TANLAY (Jean-Étienne-Émilian-Élie, comte de) ✻, licencié en droit ; attaché à Carlsruhe, 15 février 1868 ; à Vienne, 12 mai 1870 ; au département (direction politique), 19 décembre 1871 ; secrétaire de troisième classe, hors cadre, attaché au cabinet du maréchal-président de la République, 10 février 1874 ; chevalier de la Légion d'honneur, 1er février 1876 ; secrétaire de deuxième classe, hors cadre, chargé des mêmes fonctions, 30 octobre 1877 ; sous-chef du cabinet du Président de la République, 15 septembre 1878 (actuellement sans poste).

TEISSERENC DE BORT ✻, sénateur ; ancien ministre de l'agriculture et du commerce ambassadeur de France à Vienne, 18 février 1879.

TERNAUX-COMPANS (Nicolas-Dominique-Maurice) Ⓜ✻, attaché au département (archives), 15 mars 1866 ; à la direction politique, 20 janvier 1867 ; médaille militaire, 1871 ; attaché payé, 25 juin 1872 ; secrétaire de deuxième classe à Rio-de-Janeiro, 31 décembre 1875 (chargé d'affaires du 15 avril au 31 décembre 1876) ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877 ; secrétaire de deuxième classe à Athènes, 13 décembre 1877.

THANNBERG (comte Henry de), avocat à la cour d'appel ; attaché au département (contentieux), 12 février 1876.

THIBAUDIER (Jean-Louis) ✻, commis de chancellerie à Newcastle, 6 août 1855 chancelier à la même résidence, 27 mars 1861 ; appelé à la chancellerie du consulat à Leeds, 27 juin 1863 ; à Glascow, 31 mars 1866 ; à Palerme, 13 février

1869; chancelier de troisième classe, 22 décembre 1869; chancelier de seconde classe, 2 août 1873; chancelier du consulat général à Naples, 19 février 1875; chevalier de la Légion d'honneur, 14 janvier 1879.

THIBOUST (Georges-Eugène), attaché au département (direction des fonds), 25 juin 1873; attaché payé, 12 janvier 1875.

THIÉBAUT (Eugène-Antoine-Zacharie) ✻, commis de la chancellerie de la légation de France à Stockholm; chancelier de cette légation, 13 octobre 1865; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869; chancelier de première classe, 20 novembre 1877; chevalier de la Légion d'honneur, 30 juillet 1878.

THOMAS, vice-consul à Gloucester, en 1862; à Llanelly, 13 mars 1877; à Falmouth, 27 février 1879.

THOUVENEL (Henri-Louis), attaché au département (archives), 18 avril 1874; à la direction politique, 1er octobre 1874; à Constantinople, 17 septembre 1876; au département (direction politique), 25 décembre 1877.

THUISY (marquis de) ✻, attaché au département (direction politique), 29 mars 1866; attaché payé, 23 janvier 1872; secrétaire de troisième classe en disponibilité; chevalier de la Légion d'honneur, 20 août 1875; chargé de travaux particuliers, 1877.

TIBY (Victor-Paul-Antoine) O✻, licencié en droit; attaché au département (direction politique), 23 janvier 1857; attaché payé, 3 décembre 1860; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1865; rédacteur, 5 septembre 1866; sous-chef du cabinet, 15 décembre 1868; secrétaire de première classe à la disposition du département, 7 août 1869; secrétaire de première classe à Munich, 31 août 1869; à Bruxelles, 15 mars 1871; secrétaire de première classe à Constantinople, 16 novembre 1872; à Rome, 30 octobre 1873; officier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875; secrétaire de première classe à Berlin, 22 décembre 1876; a fait partie, comme premier secrétaire, de la mission extraordinaire de France à la Conférence de Constantinople, novembre 1877; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague, 28 mars 1878.

TISSOT (Charles-Joseph) C✻, docteur ès lettres; licencié en droit; correspondant de l'Institut; officier de l'instruction publique; attaché au département (direction commerciale), 18 septembre 1849; élève-consul, 11 mars 1852; désigné à Tunis, octobre 1852; mission dans la Kabylie tunisienne, 1853, au Sahara tunisien, 1857; consul de deuxième classe à la Corogne, 16 août 1857; à Salonique, janvier 1859; à Andrinople, septembre 1860; à Mostar, mai 1861; chargé d'une mission politique en Herzégovine et au Monténégro, 1861; chevalier de la Légion d'honneur, 12 août 1861; en mission à l'ambassade de France à Rome (1861-1862); consul de première classe, octobre 1862; à Jassy, février 1863; en mission à l'ambassade de France à Constantinople, 1864-1866; officier de la Légion d'honneur, 10 mars 1866; sous-directeur au département (direction politique), 28 octobre 1866; secrétaire de première classe à Londres, septembre 1869; chargé d'affaires, 6 septembre 1870; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Tanger, 8 avril 1871; exploration géographique et archéologique des royaumes de Fez et de Maroc; nommé ministre plénipotentiaire de première classe à Tanger, 1er octobre 1875; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Athènes, 20 octobre 1876; commandeur de la Légion d'honneur, 7 février 1878.

TOLHAUSEN (Louis-Charles-Joseph) ✻, chancelier du consulat de France de Lubeck, juin 1841; agent consulaire à la même résidence, 18 juin 1845; chevalier de la Légion d'honneur, 30 décembre 1854; chancelier de légation à Berlin, 16 août 1857; consul honoraire, 25 février 1860; consul de seconde classe à Cologne, 19 décembre 1866; à Leipzig, 31 août 1871; consul de première classe, 1er avril 1875.

TRENQUALYE (Jean-Baptiste-Félix, baron de) ✻, commis à la chancellerie de la légation de France à Bruxelles, 17 février 1855; chancelier du consulat à Santiago du Chili, 23 novembre 1857; du consulat général à Naples, 27 novembre 1864; à Anvers, 20 août 1867; chancelier de seconde classe, 22 décembre 1869; chancelier de première classe à la légation de France à Bruxelles, 16 mars 1872; consul honoraire, 30 octobre 1873; chevalier de la Légion d'honneur, 5 novembre 1877.

TRICOU (Arthur) O✻, licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 18 décembre 1857; élève-consul; attaché, en cette qualité, au consulat général à Alexandrie, 22 janvier 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 28 juillet 1865; consul de seconde classe (hors cadre), 14 avril 1866; à la Canée, 17 mars 1867; au Caire, 18 mars 1868; chargé de la gestion du consulat général à Alexandrie, du 8 juillet 1869 au 27 avril 1870; consul de première classe, 12 octobre 1870; consul à Constantinople, 22 mai 1872; consul général à Beyrouth, 17 décembre 1874; officier de la Légion d'honneur, 7 août 1877; membre de la commission financière ottomane, novembre 1878.

TROBRIAND (Adolphe-Aimé-Louis-Gabriel-Denis de), licencié en droit; commis de chancellerie à la Nouvelle-Orléans, 14 juin 1872; à New-York, 12 septembre 1873; chancelier de troisième classe à Charleston, 24 décembre 1875; chargé de la gestion de la chancellerie du consulat général à Calcutta, 23 mars 1877; chancelier à la même résidence, 30 octobre 1877.

TROPLONG (Jean-Marie-Adrien-Casimir) ✻, capitaine au long cours; consul de seconde classe (hors cadre), 20 mai 1853; chargé de la gestion du consulat de France à Manille, 10 décembre 1853; consul de seconde classe à Padang, 28 juin 1856; chargé de la gestion du consulat à Singapour, 21 février 1862; consul à la même résidence, 30 septembre 1862; consul de première classe, 23 janvier 1866; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1868; chargé de la gestion du consulat général à Calcutta, du 20 juin 1870 au 13 novembre 1873; consul général et chargé d'affaires à Bogota, 1er avril 1875.

TRUY (Adolphe-Philibert) ✻, inspecteur de l'imprimerie et de la librairie près le ministère de l'intérieur, de 1840 à 1850; vice-consul à Savone, 21 janvier 1850; chancelier du consulat à Sydney, 14 mai 1851; vice-consul à Llanelly, 3 août 1858; à Melbourne, 20 avril 1859; au Callao, 20 mars 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 22 mars 1865; vice-consul à Bâle avec le titre de consul honoraire, 2 octobre 1865; à Sunderland, 30 décembre 1872; consul de seconde classe à Charleston, 30 octobre 1873; à Riga, 16 août 1874; réintégré à Charleston, 1er avril 1875.

TURENNE D'AYNAC (Paul, comte de) ✻, attaché au Japon, 15 décembre 1863; au département (direction politique), 11 avril 1866; secrétaire de troisième classe à Washington, 5 mai 1868 (chargé d'affaires de janvier à juin 1870); secrétaire de deuxième classe au Japon (a rempli, durant son séjour, les fonctions de chargé d'affaires), 7 juillet 1871; chevalier de la Légion d'honneur, 11 octobre 1873; secrétaire de deuxième classe à Athènes, 15 octobre 1873; à Rome (Saint-Siége), 30 décembre 1873; secrétaire de première classe à Rio-de-Janeiro, 16 mai 1877; admis dans le cadre d'inactivité de son grade, 3 décembre 1878.

VALFREY (Jules) O✻, membre de la commission des archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères; chevalier de la Légion d'honneur, 4 avril 1870; officier, 2 avril 1876; sous-directeur au département (direction politique), 15 février 1877.

VALOIS (Alfred-Isidore MÉROUX DE) ✻, chancelier du consulat général à Guatémala, 10 juin 1848; en disponibilité, 6 décembre 1850; chancelier du consulat à Trébizonde, 13 juillet 1853; à Varsovie, 25 juillet 1855; en inactivité, 24 septembre

1856; vice-consul à Kiel, 9 janvier 1858; chevalier de la Légion d'honneur, 18 mai 1864; consul de seconde classe à la même résidence, 20 juillet 1867; à Rio-de-Janeiro, 13 novembre 1871; à Buenos-Ayres, 30 octobre 1877; consul de première classe, 10 février 1878.

VALOIS (Alfred-Louis-Charles-Gontran MÉROUX DE) ✻, commis de chancellerie au consulat de France à Rio-de-Janeiro, 11 décembre 1871; chancelier de troisième classe à Mannheim, 14 septembre 1876.

VALORI-RUSTICHELLI (comte de) ✻, licencié en droit; nommé chevalier de la Légion d'honneur, en 1871, sur la proposition du ministre de la guerre; attaché au département (archives), 12 août 1874; à Bruxelles, 1er décembre 1875; au département (direction politique), 1er décembre 1877.

VAUGELAS (Édouard-Antoine-Francisque-Vincent de) Ⓜ ✻, attaché à Constantinople, 26 janvier 1866; à Vienne, 23 novembre 1867; secrétaire de troisième classe à Berlin, 15 novembre 1871; attaché payé au département (cabinet), 9 décembre 1871; médaille militaire, 4 janvier 1872; secrétaire de troisième classe à Londres, 27 mai 1872; chevalier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875; secrétaire de deuxième classe à Washington, 15 décembre 1875 (chargé d'affaires, du 18 août 1876 au 31 février 1877); secrétaire de deuxième classe à Berlin, 3 mars 1877; à Vienne, 15 mai 1877; détaché au département pour remplir les fonctions de rédacteur à la direction politique, 23 juin 1877.

VAUVERT DE MÉAN (Auguste) ✻, chancelier du consulat de France à Panama, 17 avril 1848; à Glascow, 16 avril 1853; vice-consul à Blyth, 27 mars 1861; à Belfast, 31 mars 1868; chevalier de la Légion d'honneur, 6 août 1870; vice-consul à Sunderland, avec le titre de consul honoraire, 30 octobre 1873; à Édimbourg, 4 juin 1876; consul de seconde classe à Bombay, 13 mars 1877.

VAUVINEUX (comte de) ✻, attaché à Londres, 20 décembre 1871; à Saint-Pétersbourg, 18 novembre 1874; attaché payé à la disposition du ministre, 31 décembre 1875; secrétaire de troisième classe à Saint-Pétersbourg, 16 mars 1876; à Constantinople, 27 mars 1877; à Copenhague, 1er avril 1878; attaché payé au département (cabinet et secrétariat), 14 février 1879.

VAUX (Albert-Edmond MOISSÒN, baron de) ✻, attaché à la direction des consulats et affaires commerciales; employé à la chancellerie de la légation de France à Turin, 5 avril 1856; vice-consul à Modène, 30 juin 1860; à Bologne, 6 décembre 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 10 mars 1866; consul de seconde classe à Richmond, 24 juillet 1867; à Moscou, 21 décembre 1867; à Dantzig, 3 février 1869; à Valence, 5 juin 1869; à Livourne, 27 décembre 1869; consul de première classe, 1er avril 1875; à Genève, 30 octobre 1877.

VAUX (Marie-Camille-Georges CARRA DE), admis à prendre part aux travaux de la chancellerie du consulat général de France à Beyrouth, 28 juin 1865; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 6 novembre 1866; élève-consul, attaché, en cette qualité, au consulat général, à Alexandrie, 14 mars 1870; chargé de la gestion du consulat à la Canée, du mois de novembre 1873 au 26 juillet 1875; à Trébizonde, du 10 août au 20 novembre 1876; consul de seconde classe à Mogador, 13 mars 1877.

VEILLET-DUFRÊCHE (Paul), licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 9 juin 1878.

VERDONNET (comte de), licencié en droit; attaché à Saint-Pétersbourg, 5 mai 1874; au département (direction politique), 7 juin 1878.

VERLEYE (Henri-Léon), rédacteur au ministère de l'intérieur, 1876; vice-consul à Boston, 13 mars 1877.

VERNEUIL (Félix-Émile) ✻, chancelier du consulat de France à Rotterdam, 24 octobre

1848; du consulat général à Anvers, 8 octobre 1850; de la légation à Weimar, 27 mars 1861; de la légation à Bruxelles, 22 janvier 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 24 janvier 1863; consul honoraire, 5 août 1864; consul de seconde classe à Dantzig, 16 mars 1872; consul de première classe à la même résidence, 17 août 1878.

VERNOUILLET (Augustin-Maurice de) O✻, attaché à Rome, 6 septembre 1852; au département (direction politique), 31 août 1856; à Constantinople, 13 septembre 1856; secrétaire de troisième classe, faisant fonctions de deuxième secrétaire à Pékin, 22 octobre 1859; médaillé après la campagne de Chine; chevalier de la Légion d'honneur, 1er février 1861; secrétaire de troisième classe à Constantinople, 26 juin 1861; secrétaire de deuxième classe à Buenos-Ayres, 9 janvier 1864 (chargé d'affaires de mai 1864 à janvier 1866); secrétaire de deuxième classe à Florence, 2 juin 1866; à Athènes, 14 novembre 1867; à Saint-Pétersbourg, 9 novembre 1868; à Rome (par intérim), 12 avril 1870; secrétaire de première classe à Madrid, 17 juin 1871; chargé d'affaires de juillet 1873 à octobre 1874; ministre plénipotentiaire à Lima, 28 août 1874; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Maroc, 16 février 1877; officier de la Légion d'honneur, 7 février 1878.

VESSILLIER (Alexandre-Martial) ✻, chancelier du consulat de France à Christiania, 20 octobre 1843; à Elseneur, 17 mai 1846; chancelier de la légation à Copenhague, 26 janvier 1849; chevalier de la Légion d'honneur, 14 août 1858; consul de seconde classe à Elseneur, 23 janvier 1864; à Brême, 27 novembre 1869; membre du conseil des prises en 1870; consul de première classe à Breslau, 1er avril 1875; admis au traitement d'inactivité de son grade, 31 octobre 1878.

VIELCASTEL (Charles-Honoré, comte de) O✻, attaché au département (archives), 24 janvier 1857; à la direction politique, 1er septembre 1859; secrétaire de troisième classe à Weimar, 4 mai 1867; à Madrid, 14 novembre 1867; à Carlsruhe, 30 juin 1868; attaché payé au département (cabinet), 13 février 1869; chevalier de la Légion d'honneur, 6 août 1870; rédacteur au cabinet, 27 décembre 1871; chef du bureau des analyses, 15 février 1877; secrétaire de première classe à Saint-Pétersbourg, 15 novembre 1877; officier de la Légion d'honneur, 14 janvier 1879.

VIELCASTEL (comte Raphaël de), attaché à Berne, 15 février 1868; au département (direction politique), 11 septembre 1869; attaché payé, 12 août 1874.

VIENNE (Charles-Jean-Joseph COUTURIER DE) ✻, licencié en droit; attaché à la direction des consulats et affaires commerciales, 26 novembre 1860; attaché payé à la même direction, 15 juin 1864; attaché payé au consulat général à Alexandrie, 7 avril 1865; élève-consul à la même résidence, 29 août 1865; médaille d'honneur, en or, pour sa conduite pendant l'épidémie cholérique qui a sévi à Alexandrie en 1865; consul de seconde classe à Zanzibar, 3 février 1869; chevalier de la Légion d'honneur, 21 décembre 1872; consul à Bosna-Seraï, 2 août 1873; consul de première classe et commissaire du Gouvernement français près la cour de Siam (en résidence à Bangkok), 13 mars 1877.

VIENNOT, (Théodore-Charles) O✻, attaché payé au département (cabinet), 26 janvier 1849; à l'ambassade de France à Londres, 7 juillet 1849; au département (direction commerciale), 14 janvier 1851; commis principal, 15 février 1854; chef du bureau de la statistique (direction politique), 28 décembre 1860; chevalier de la Légion d'honneur, 15 août 1862; sous-directeur des archives, 25 avril 1866; officier de la Légion d'honneur, 6 août 1870.

VILLARD (Antoine), commis, à la chancellerie de la légation de France à Mexico, 6 avril 1861; adjoint en la même qualité, au garde des archives de cette légation; chancelier de troisième classe à la même résidence, 15 mars 1876.

VILLEFORT (Gabriel-Jacques-Joseph-Alfred) O✱, docteur en droit; attaché au département (bureau du protocole), mai 1846 ; au contentieux, 27 janvier 1853 ; attaché payé, 1er octobre 1853 ; chevalier de la Légion d'honneur, 10 août 1854 ; jurisconsulte à la sous-direction du contentieux, 17 août 1857; sous-directeur du contentieux, 21 janvier 1864 ; officier de la Légion d'honneur, 9 août 1864 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 30 novembre 1874 ; directeur adjoint du contentieux politique et commercial, 1er février 1877 ; membre du comité du contentieux et du comité des services extérieurs établis auprès du département des affaires étrangères ; membre du comité de la législation étrangère au ministère de la justice.

VOGÜÉ (Melchior, comte de) Ⓜ, médaille militaire 1871 ; attaché au département, 22 avril 1871 ; à Constantinople, 6 juin 1873 ; attaché à la mission de France en Egypte, 31 décembre 1875; secrétaire de troisième classe à Saint-Pétersbourg, 14 octobre 1876.

VOIZE (Albert-Jacques de), licencié en droit; attaché à Rome, 27 juin 1873 ; au département (direction politique, contentieux), 12 octobre 1875; détaché à la Conférence de Constantinople, 18 novembre 1875 ; attaché au département (direction politique), 12 mars 1877; secrétaire de troisième classe à Athènes, 1er avril 1878.

VORGES (Edmond-Charles-Eugène DOMET DE) O✱, attaché au département (archives), 29 septembre 1849 ; à la direction politique, 18 février 1850; attaché payé, 27 mars 1854; chevalier de la Légion d'honneur, 11 août 1862; secrétaire de deuxième classe à Copenhague, 19 février 1863; à Lisbonne, 4 décembre 1866; rédacteur au département (direction politique), 17 avril 1869; secrétaire de première classe à Rio-de-Janeiro, 8 avril 1871; ministre plénipotentiaire à Port-au-Prince, 27 mars 1875; officier de la Légion d'honneur, 9 janvier 1877; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Lima, 30 octobre 1877.

VRIGNAULT (Paul-Louis) ✱, attaché à la direction des fonds et de la comptabilité, 16 juillet 1853; attaché payé à la même direction, 1er juin 1855 ; commis principal, 21 avril 1861; rédacteur, 25 novembre 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864; chef de bureau, 5 janvier 1872; consul général en inactivité, 1er mars 1877.

WADDINGTON (William-Henry), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; sénateur; ministre des affaires étrangères, 13 décembre 1877; premier plénipotentiaire au congrès de Berlin, juin 1878; président du conseil, 5 février 1879.

WAGNER (Raoul), commis de chancellerie, à Ostende, 19 août 1859; chancelier du consulat à Glasgow, 11 mai 1861 ; vice-consul à Edimbourg-Leith, 31 mars 1866 ; à Sunderland, 13 avril 1870 ; à Port-Maurice, 30 décembre 1872; à Southampton, avec le titre de consul honoraire, 4 juin 1876 ; consul de seconde classe, 19 février 1878; appelé au consulat de France à Bahia, 10 mars 1878.

WALEWSKI (Alexandre-Antoine COLONNA), attaché à la direction des consulats et affaires commerciales et autorisé à prendre part aux travaux du consulat général à Smyrne, 3 décembre 1862 ; élève-consul attaché, en cette qualité, au consulat général à Beyrouth, 18 novembre 1864; médaille d'honneur, en or, pour sa conduite pendant l'épidémie cholérique qui a sévi dans cette ville en 1865 ; chargé de la gestion du consulat général de France à Beyrouth, du 20 juin 1867 au 27 avril 1868 ; consul de seconde classe, chargé du vice-consulat de France à Janina, 18 mars 1868; consul à Salonique, 3 février 1869 ; à Valence, 27 décembre 1869 ; admis au traitement d'inactivité par suite de la suppression de ce poste, 12 décembre 1872 ; consul à Carthagène, 15 décembre 1876 ; à Palerme, 27 avril 1877.

WAZIÈRES (de), licencié en droit ; attaché à Vienne, 9 juillet 1877.

WIET (Émile-Joseph-Marie) ✱, chancelier du consulat de France à Mogador, 10 novembre 1838; à Bahia, 31 décembre 1841; agent vice-consul au cap Haïtien, 29 novembre 1848; chancelier du consulat général à Port-au-Prince, 14 février 1852; à Tunis, 12 novembre 1858; agent vice-consul à Mossoul, 21 janvier 1860; à Janina avec le titre de consul honoraire, 27 juillet 1860; consul de seconde classe à Scutari, 8 avril 1863; chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1864; consul de première classe à Salonique, 18 mars 1868; à Corfou, 3 février 1869; chargé de la gestion du consulat général à Tripoli de Barbarie, du 30 juin 1869 au 16 novembre 1872; consul à Corfou, 27 avril 1877.

WIET (Gaston), admis à participer, sans traitement, aux travaux du consulat de France à Scutari d'Albanie, 3 octobre 1863; commis de chancellerie à Suez, 14 juillet 1865; drogman-chancelier à Bosna-Seraï, 21 avril 1873; à Port-Saïd, 13 mars 1877; vice-consul à Mostar, 21 décembre 1878.

WIMPFFEN (Jean-Baptiste-Charles-Francois, baron de) O✱, attaché au département (archives), 5 novembre 1853; à la direction politique (contentieux), 20 février 1856; à Francfort, 29 avril 1857; à Vienne, 10 décembre 1859; secrétaire de troisième classe, 2 septembre 1862; à La Haye, 3 novembre 1862; chevalier de la Légion d'honneur, 11 juillet 1865; secrétaire de troisième classe à Florence, 22 mai 1867; secrétaire de deuxième classe, 10 août 1868; désigné à Berlin, 1er septembre 1868; attaché au cabinet, à la disposition du ministre des affaires étrangères, 16 février 1872; rédacteur, 26 juin 1873; secrétaire de première classe (hors cadre), chargé du service de la presse, 31 décembre 1875; officier de la Légion d'honneur, 5 novembre 1877; chef du cabinet et secrétariat, 24 novembre 1877; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, chargé de travaux particuliers, 13 décembre 1877.

WISMES (Armel-Marie-Louis-Armand de BLOCQUEL DE CROIX, baron de) ✱, attaché au département (cabinet), 15 octobre 1866; à la direction politique, 7 juillet 1871; secrétaire de troisième classe à Rome (Saint-Siége), 14 décembre 1873; secrétaire de deuxième classe à Tanger, 28 mars 1878; chevalier de la Légion d'honneur, 14 janvier 1879.

CHAPITRE VIII.

LOIS, DÉCRETS ET ORDONNANCES

RELATIFS

AU PERSONNEL DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE.

1° Rapport au Président de la République et décrets sur l'organisation des services au ministère des affaires étrangères.

(1er février 1877.)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'organisation actuelle du ministère des affaires étrangères, les rapports des rouages divers de l'administration centrale, les conditions dans lesquelles se recrute le personnel diplomatique ou consulaire, ont été, depuis quelques années, l'objet de nombreuses controverses, et, soit à propos de la discussion annuelle des lois de finances, soit par voie de proposition législative, ces questions ont été souvent portées à la tribune de nos Assemblées.

De mon côté, depuis le moment où vous avez bien voulu me confier les fonctions que j'ai l'honneur de remplir, je n'ai cessé de me préoccuper d'un sujet si important pour la bonne gestion de nos intérêts au dehors, et j'ai voulu me rendre compte, dans le travail de chaque jour, des avantages et des inconvénients du système que j'ai trouvé en vigueur à mon arrivée aux affaires. Je devais me garder, dans cette recherche, de toute idée préconçue, comme de tout parti pris, et je crois y être parvenu. C'est surtout en voyant fonctionner de plus près les différents services de l'administration centrale que je pouvais me former une opinion d'ensemble.

J'ai mis tous mes soins à compléter cette étude en même temps qu'à trouver les garanties nouvelles qu'il convient d'exiger pour le recrutement du personnel.

Je viens aujourd'hui vous soumettre le résultat de mes observations.

J'ai hâte d'ajouter, Monsieur le Président, que mon but n'est point de vous proposer une réorganisation du ministère des affaires étrangères. Un ordre de choses qui, sous sa forme présente, sauf quelques modifications de détail, compte déjà près d'un demi-siècle, ne saurait être vraiment défectueux, et j'ai cru devoir le respecter dans toutes ses dispositions essentielles.

L'organisation actuelle a été fixée par le décret du 26 décembre 1869; mais elle date, en réalité, de 1832. C'est à cette époque, en effet, qu'ont été instituées les deux grandes directions qui se partagent les principales affaires du département.

En vertu de cette organisation, la direction politique correspond avec les agents diplomatiques ou consulaires sur les matières politiques, et la direction des consulats correspond avec les mêmes agents sur les matières commerciales. En un mot, les travaux qui rentrent dans cette double définition se répartissent, dans l'administration centrale, entre deux directions indépendantes l'une de l'autre.

Cette distinction des deux services n'avait pas prévalu sans motifs. Adoptée de

bonne heure, elle avait été un moment abandonnée; mais on n'en sentit que mieux alors, en présence du développement que prenait le commerce extérieur, la nécessité de créer un grand service qui en fît l'objet particulier de ses études, et l'on voulut y pourvoir en réunissant les différents bureaux chargés des affaires commerciales, pour en former une direction. Cette direction a plus que jamais sa raison d'être, car l'importance des intérêts commerciaux n'a pas cessé de s'accroître.

Toutefois, en rendant le service consulaire absolument indépendant du service politique proprement dit, n'a-t-on point dépassé le but? La direction des affaires politiques a-t-elle tous les moyens de bien juger des vues des gouvernements étrangers et de leur puissance, si elle n'est pas en mesure de bien connaître leurs besoins et leurs ressources matérielles? La direction consulaire peut-elle se rendre un compte exact de l'opportunité et des chances de succès des affaires qu'elle engage, si elle n'est pas initiée jusqu'à un certain point aux combinaisons politiques? Lorsque les deux directions qui préparent les résolutions à prendre n'ont entre elles aucun lien, n'est-on pas exposé à voir des divergences, peut-être des contradictions, se produire dans les instructions qui sont adressées, par l'une aux agents diplomatiques, par l'autre aux agents consulaires, quelquefois par toutes les deux simultanément aux mêmes agents?

Il faut bien reconnaître qu'il existe ici une lacune. Je suis d'avis, pour ma part, que le service politique et le service commercial doivent entretenir des rapports quotidiens et être rattachés plus étroitement ensemble.

Mais je regarde comme essentiel que ce rapprochement des deux services n'altère en rien leur individualité propre. On ne saurait sans inconvénient grave changer le caractère ou réduire l'importance de la direction politique. D'autre part, il est certain que plus les questions commerciales prennent d'extension, plus il est nécessaire qu'elles soient suivies par des hommes qui, en s'y consacrant entièrement, puissent acquérir les connaissances spéciales et techniques indispensables pour discuter avec autorité les intérêts de notre commerce extérieur. J'estime donc qu'il convient de maintenir la direction commerciale, aussi bien que la direction politique, telles qu'elles sont constituées l'une et l'autre, avec tout le développement qui leur a été donné.

Aussi, après avoir étudié la question sous tous ses aspects, n'ai-je pas voulu vous proposer la création d'une direction générale. Je devais craindre, en effet, que chacun des deux services, diminué au profit de cette institution nouvelle, n'eût à souffrir d'une concentration exagérée qui eût facilement amené une absorption très-préjudiciable surtout aux intérêts commerciaux du pays. Ce rouage nouveau pouvait en outre, par un seul fonctionnement, apporter du trouble, ou tout au moins un ralentissement fâcheux dans l'expédition des affaires, dont la marche ne laisserait rien à désirer aujourd'hui, si les deux directions avaient plus de moyens d'échanger leurs idées et de concerter leurs efforts. Il me paraît possible, Monsieur le Président, de pourvoir sans un remaniement général à cette nécessité d'une entente plus grande et d'une collaboration plus intime entre elles.

Je suis ainsi amené à vous demander simplement d'instituer, sous la présidence du directeur des affaires politiques, un comité des services extérieurs, dont le directeur des consulats et affaires commerciales et le chef du service du contentieux feront nécessairement partie. La mission de ce comité sera nettement définie : il aura à délibérer sur toutes les questions pouvant concerner à la fois les deux directions et devra assurer entre elles la communauté de vues et l'unité d'action. Le directeur des archives et chancelleries et le directeur des fonds et de la comptabilité y seraient également convoqués pour l'examen des affaires communes relevant de leurs attributions. Les rapports établis entre la direction politique et la direction commerciale s'étendraient dès lors aux deux autres directions, dans les circonstances où il est utile qu'il y ait concert préalable des différents services.

Afin de préparer et de maintenir ce complet accord, des mesures d'ordre intérieur seront prises pour que le président du comité soit exactement tenu au courant de toute la correspondance du département.

Dans cet état de choses, les deux directions politique et commerciale embrasseront mieux l'ensemble de nos intérêts au dehors, sans que le travail ait à en souffrir au point de vue de la rapidité, et conserveront les avantages incontestables de la spécialité, tout en évitant les divergences auxquelles elles ne peuvent pas toujours échapper aujourd'hui.

Les dispositions que j'indique devraient, au reste, se combiner avec une nouvelle répartition des affaires contentieuses. Actuellement ces affaires sont, pour la plupart, traitées à la sous-direction du contentieux, qui fait partie de la direction politique. Celles cependant qui ont une origine commerciale sont quelquefois retenues à la direction des consulats. Soumises les unes et les autres aux mêmes principes de droit public, et régies par la même jurisprudence, il serait logique qu'elles fussent réunies dans une même section, et, grâce à leur nombre toujours croissant depuis quelques années, le contentieux pourrait former un service spécial, qui serait confié à un directeur adjoint travaillant avec le directeur des affaires politiques pour le contentieux politique, et avec le directeur des affaires commerciales pour le contentieux commercial.

Je vous demanderai, d'ailleurs, de fortifier l'organisation de ce service en reconstituant le comité consultatif du contentieux, qui a cessé de fonctionner depuis 1870 et dont les avis ont été si utiles au département des affaires étrangères en plusieurs circonstances importantes.

L'ensemble de ces modifications doit naturellement avoir pour effet de resserrer les liens qui existent entre le personnel diplomatique et le personnel consulaire. Je crois donc utile de déterminer leurs rapports plus nettement qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

L'ordonnance du 26 avril 1845 a déjà énuméré les conditions mises au passage du personnel diplomatique dans les consulats. En fait, le nombre des consuls qui, depuis vingt-cinq ans, sont devenus secrétaires d'ambassade, ministres plénipotentiaires et même ambassadeurs, n'est pas inférieur à celui des secrétaires d'ambassade qui sont devenus consuls. Pour établir une réciprocité entière, il suffirait de consacrer l'usage par un règlement formel. Il me paraît juste d'y pourvoir et de remanier à cet effet l'ordonnance de 1845, en prenant autant que possible, pour base, l'équivalence des grades, telle qu'elle a prévalu dans la pratique.

Je ne saurais toutefois me dissimuler le danger de confondre les deux carrières, surtout à leur point de départ. C'est seulement à une certaine hauteur qu'elles se rejoignent réellement, et que l'agent consulaire, dans certains postes, peut avoir une action politique à exercer pendant que l'agent diplomatique, de son côté, est appelé à traiter les questions commerciales. Je devrais, d'ailleurs, me conformer, en tout état de cause, au droit international qui se refuse à assimiler entièrement le personnel diplomatique et le personnel consulaire, et tenir compte des nécessités qui assignent à chacun une mission distincte avec des attributions spéciales.

Enfin, Monsieur le Président, je croirais opportun de compléter ces mesures en précisant les règles qui président au recrutement des deux services. Pour être admis à faire partie du personnel consulaire, il faut avoir obtenu le grade de licencié dans l'une des Facultés de droit, des lettres ou des sciences, et passer un examen dont les conditions ont été tracées par un arrêté ministériel du 13 juillet 1868. Cet examen porte sur l'économie politique, le droit des gens, le droit administratif, l'histoire diplomatique, la géographie physique et politique, les langues vivantes. Les candidats sont classés par ordre de mérite et, après un surnumérariat qui varie généralement de trois à quatre ans, ils obtiennent leur nomination comme attachés payés à la direction commerciale, ou comme élèves-consuls dans un de nos grands consulats généraux.

L'admission dans la carrière diplomatique a été subordonnée, par les décrets du 17 décembre 1853, du 18 août 1856 et du 26 décembre 1869, à la production du diplôme de licencié en droit; à la suite d'un rapport du ministre des affaires étrangères, en date du 14 mars 1860, il avait été décidé qu'un examen portant sur le droit des gens, l'histoire politique, les langues vivantes, pourrait tenir lieu du diplôme. J'estime que, sauf de très-rares exceptions qui se justifient d'elles-mêmes, et que je

vous proposerai de faire en faveur des officiers de terre et de mer et des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, il importe d'exiger à la fois l'un des diplômes de licence et l'examen. Une commission spéciale serait toutefois chargée de la révision des programmes, aussi bien pour les attachés consulaires que pour les attachés diplomatiques.

Ces programmes devraient naturellement différer en plusieurs points, suivant les nécessités particulières de chacune des deux carrières. Il y aurait lieu d'établir aussi à quel moment les candidats devraient être admis à passer l'examen.

Par suite des besoins de notre service extérieur, le nombre des surnuméraires diplomatiques est très-élevé. Il y a quelques années, le chiffre de cent a été un moment dépassé. Réduit présentement au strict nécessaire, il est encore de soixante-dix, répartis entre le cabinet du ministre, la direction politique et nos ambassades et légations. Ce stage, qui se prolonge quelquefois six et sept ans, impose aux attachés envoyés au dehors, outre cette grande perte de temps, des charges pécuniaires très-onéreuses dans la plupart des postes.

Il est juste de tenir compte de ces sacrifices et de faciliter aux jeunes gens qui s'y soumettent, l'admission au surnumérariat, en ne leur demandant d'abord que le diplôme de licence et la connaissance de deux langues étrangères, et en reportant l'examen à l'entrée réelle de la carrière, qui ne commence effectivement pour eux que lors de leur nomination au premier grade rétribué. L'épreuve serait subie après deux années de surnumérariat, dont une au moins passée à l'étranger.

Ces règles seraient également appliquées au petit nombre de jeunes gens qui travaillent dans les bureaux de la direction commerciale, en attendant leur nomination au grade d'attachés payés à la direction ou d'élèves-consuls. Ils seraient dispensés de résider pendant une année à l'étranger, l'organisation des consulats ne comportant point d'attachés surnuméraires dans les services extérieurs; mais, ainsi que les attachés diplomatiques, ils resteraient astreints à un surnumérariat préalable de deux ans.

Ainsi, pour les deux services, l'examen permettrait de constater non-seulement si le candidat possède les connaissances générales qui font partie de toute éducation sérieuse, mais s'il a profité des travaux auxquels il s'est trouvé associé, et s'il a acquis les connaissances spéciales propres à mettre hors de doute ses aptitudes professionnelles. C'est en ce sens que devraient être remaniés les programmes d'examen pour les aspirants consulaires comme pour les aspirants diplomatiques, et c'est sur ce point en particulier que j'appellerais tout d'abord l'attention de la commission chargée de reviser et de compléter ceux qui existent aujourd'hui.

Tel est, Monsieur le Président, l'ensemble des dispositions que je viens soumettre à votre haute appréciation et que j'ai formulées dans les projets de décrets ci-après. Elles ont pour but, et je me plais à espérer qu'elles auront pour effet, d'imprimer plus d'unité au travail des bureaux par le rapprochement des deux grands services, de régulariser le passage de l'un dans l'autre, selon les aptitudes spéciales des agents, d'entourer les deux carrières, à l'entrée même, de plus de garanties, et de mettre ainsi le département tout entier plus en état de suffire à la multiplicité comme à l'importance des affaires d'ordre politique et d'ordre économique, dont l'étude et la discussion lui sont confiées.

Je serai, d'ailleurs, en mesure de procéder à cette transformation sans sortir des limites imposées par la loi de finances au ministère des affaires étrangères.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le Ministre des affaires étrangères,

DECAZES.

Approuvé :

Le Président de la République française,

Mal DE MAC-MAHON,

DUC DE MAGENTA.

DÉCRET.

Le Président de la République française,

Vu le décret du 26 décembre 1869, portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères;

Vu l'ordonnance du 26 avril 1845, relative au personnel des consulats;

Vu le décret du 17 décembre 1853, sur les conditions d'admission au ministère des affaires étrangères, confirmé par celui du 18 août 1856, relatif à l'organisation du corps des secrétaires et attachés d'ambassade et de légation;

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir aux inconvénients qui pourraient résulter d'une séparation trop absolue du service diplomatique et du service consulaire;

Considérant, en outre, qu'il importe d'entourer de nouvelles garanties le recrutement des deux carrières;

Sur le rapport ci-annexé du Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Article premier. La direction des affaires politiques et du contentieux et la direction des consulats et affaires commerciales conservent leur organisation actuelle, sous réserve des modifications ci-après déterminées.

Art. 2. Le service du contentieux comprendra le contentieux politique et le contentieux commercial, et sera confié à un directeur adjoint travaillant avec le directeur des affaires politiques pour le contentieux politique, et avec le directeur des consulats et affaires commerciales pour le contentieux commercial.

Art. 3. Il est créé au département des affaires étrangères un comité des services extérieurs, ayant pour mission de relier plus étroitement ensemble le service diplomatique et le service consulaire, et d'assurer un complet accord de vues et d'action entre toutes les directions.

Ce comité sera formé du directeur des affaires politiques, qui en aura la présidence, du directeur des consulats et affaires commerciales et du directeur adjoint du contentieux. Le directeur des archives et chancelleries et le directeur des fonds et de la comptabilité y seront convoqués pour l'examen des affaires communes ressortissant à leurs services.

Le président du comité recevra chaque jour le résumé analytique de toutes les correspondances du département dont il n'aurait pas déjà connaissance comme directeur des affaires politiques.

Le comité des services extérieurs se réunira deux fois par semaine, à jour fixe, et pourra être convoqué dans l'intervalle, s'il y a lieu.

Art. 4. Il sera pourvu à la reconstitution et à l'organisation près le département des affaires étrangères du comité consultatif du contentieux; ses fonctions seront gratuites. Il sera composé de cinq membres nommés par le Président de la République; le directeur adjoint du contentieux en fera de droit partie.

Ce comité donnera son avis sur les affaires contentieuses et les questions de jurisprudence qui lui seront déférées par le ministre des affaires étrangères.

Le ministre pourra, s'il le juge utile et pour une affaire déterminée, adjoindre au comité, avec voix délibérative, un agent du département ayant rang de ministre plénipotentiaire ou de consul général.

Art. 5. Les fonctionnaires de l'administration centrale, les agents du service diplomatique et ceux du service consulaire sont classés, d'après l'équivalence des grades, dans l'ordre suivant :

1° Les sous-directeurs au département, les consuls généraux, les secrétaires de 1re classe;

2° Les chefs de bureau, les rédacteurs, les consuls, les secrétaires de 2e classe;

3° Les attachés payés au département, les élèves consuls, les secrétaires de 3e classe.

Les fonctionnaires ou agents diplomatiques de chacune des classes ci-dessus énumérées pourront être appelés dans le grade correspondant du service consulaire, et réciproquement.

Art. 6. Nul ne pourra être nommé attaché surnuméraire dans le service diplomatique ou dans le service consulaire, s'il ne justifie de l'un ou de l'autre des diplômes de licencié en droit, ès lettres ou ès sciences, et de la connaissance de deux langues étrangères.

Art. 7. Nul ne pourra être nommé attaché payé dans le service politique ou consulaire de l'administration centrale, secrétaire de 3e classe ou élève consul, s'il n'a préalablement obtenu un certificat d'aptitude délivré par un jury spécial.

Les attachés diplomatiques ne seront admis à l'examen qu'après deux années de surnumérariat, dont une au moins passée à l'étranger.

Ceux des attachés diplomatiques qui, à la date du présent décret, compteraient trois années de service dans les bureaux, pourront être dispensés de l'obligation ci-dessus, en ce qui concerne la résidence à l'étranger.

Art. 8. Les officiers des armées de terre et de mer, les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, pourront être admis au surnumérariat et autorisés à subir l'épreuve diplomatique ou consulaire sans être tenus de produire le diplôme de licencié et sans être astreints aux conditions de résidence préalable à l'étranger, s'ils justifient de la connaissance de deux langues étrangères.

Art. 9. La commission du jury, le mode et les conditions d'examen seront déterminés par un arrêté ministériel.

Les programmes actuellement en vigueur seront revisés par une commission, de manière à donner au jury les moyens de constater non-seulement les connaissances générales, mais aussi les aptitudes et l'instruction professionnelles des candidats.

Le rapport de la commission, ainsi que les programmes qui auront été approuvés par le ministre des affaires étrangères, seront insérés au *Journal officiel.*

Art. 10. Les jeunes gens qui se préparent à la carrière diplomatique ou à la carrière consulaire pourront, comme par le passé, être employés en qualité d'auxiliaires dans les bureaux de la direction des archives, s'ils justifient qu'ils ont commencé et continuent leurs études de droit, mais sans que la durée de leurs services constitue pour eux aucun titre et leur soit comptée comme temps de surnumérariat.

Art. 11. Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1er février 1877.

Signé : Mal DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

Par le Président de la République :
Le Ministre des affaires étrangères,
Signé : DECAZES.

DÉCRET.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du Ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Article premier. M. Dufaure, sénateur, est nommé président du comité consultatif du contentieux institué près le département des affaires étrangères

Art. 2. Sont nommés membres dudit comité :

MM. Aucoc, président de la section des travaux publics, de l'agriculture, du commerce et des affaires étrangères au Conseil d'État;
le vicomte du Martroy, président de la section du contentieux au Conseil d'État;
Massé, conseiller à la Cour de cassation;
Villefort, ministre plénipotentiaire, directeur adjoint du contentieux politique et commercial au ministère des affaires étrangères.

Art. 3. M. Billot, rédacteur au contentieux, remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 4. Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1er février 1877.

Signé : Mal DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

Par le Président de la République :
Le Ministre des affaires étrangères,
Signé : DECAZES.

DÉCRET.

Le Président de la République française,

Sur la proposition du ministre des affaires étrangères,

Décrète :

Article premier. Une commission est instituée au ministère des affaires étrangères, sous la présidence du ministre, à l'effet de reviser les programmes d'examen pour les candidats aux fonctions d'attaché payé dans l'administration centrale, de secrétaire de 3e classe et d'élève consul.

Art. 2. Sont nommés membres de ladite commission :

MM. Arago, sénateur;
le comte de Saint-Vallier, sénateur;
Antonin Proust, député;
le baron de Viel-Castel, ancien directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, membre de l'Académie française;
le marquis de Chateaurenard, conseiller d'État;
Baudin, ministre plénipotentiaire;
de Clercq, ministre plénipotentiaire.
Desprez, conseiller d'État, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères;
Meurand, directeur des consulats et affaires commerciales;
Lenglet, consul général à Londres;
Sorel, secrétaire général de la présidence du Sénat.

Art 3. Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1er février 1877.

Signé : Mal DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

Par le Président de la République :
Le Ministre des affaires étrangères,
Signé : DECAZES.

2° Rapport au Ministre des affaires étrangères.

Paris, le 9 juin 1877.

Monsieur le Ministre,

La commission nommée sur votre proposition par M. le Président de la République, et chargée de reviser, conformément à l'article 9 du décret du 1er février 1877, les programmes des examens pour l'admission aux grades d'attaché payé, de secrétaire de 3e classe et d'élève consul, s'est réunie le 14 mars dernier.

Le rapport qui précédait le décret du 1er février, et qui en exposait les principales dispositions, disait qu'elles avaient pour but « d'imprimer plus d'unité au travail des bureaux par le rapprochement des deux grands services diplomatique et consulaire, de régulariser le passage de l'un dans l'autre, selon les aptitudes spéciales des agents, d'entourer les deux carrières, à l'entrée même, de plus de garanties, et de mettre ainsi le département tout entier plus en état de suffire à la multiplicité comme à l'importance des affaires d'ordre politique et d'ordre économique dont l'étude et la discussion lui sont confiées. »

La commission s'est inspirée des mêmes pensées, et c'est dans cet esprit qu'elle a poursuivi les travaux dont elle vous présente aujourd'hui les résultats.

Sa première préoccupation a été de se rendre compte des connaissances générales et des connaissances professionnelles que doivent nécessairement posséder les jeunes gens qui se destinent à la carrière diplomatique ou à la carrière consulaire. La commission s'est, à cet effet, divisée en deux sous-commissions qui ont été chargées de préparer deux projets de programme, l'un pour les examens diplomatiques, l'autre pour les examens consulaires. La comparaison de ces deux projets a démontré à la commission la nécessité de rédiger deux programmes différents. Ces deux programmes reposent sur un fond commun de connaissances générales, qui sont aussi indispensables aux attachés diplomatiques qu'aux attachés consulaires. Mais il était impossible, sans exagérer la difficulté des épreuves et sans leur enlever le caractère professionnel qu'elles doivent conserver, d'exiger des attachés diplomatiques une connaissance des matières commerciales de l'examen aussi approfondie que celle qu'on est en droit d'exiger des attachés consulaires, et d'imposer à ces derniers certaines épreuves spéciales que doivent au contraire subir les attachés diplomatiques. Il y avait donc lieu, tout en faisant porter les deux examens sur les mêmes objets, de distribuer les matières des deux programmes d'une manière différente et de leur donner une importance relative appropriée au caractère particulier de chacune des deux carrières.

Toutefois, si l'économie des deux programmes devait être différente, il n'y avait aucune raison de ne point adopter les mêmes dispositions pour la forme des deux examens. En conséquence, la commission a préparé un projet d'arrêté déterminant les conditions communes des deux examens, et elle y a joint les programmes des épreuves à imposer aux deux classes de candidats.

La commission a pensé que des examens périodiques auraient de grands avantages pour les candidats, qui seraient ainsi avertis d'avance de l'époque à laquelle ils pourraient se présenter aux épreuves. Elle propose qu'il y ait tous les ans une session d'examen dans le courant des deux derniers mois de l'année. Comme les nécessités du service peuvent exiger des sessions supplémentaires, le projet d'arrêté laisse au ministre des affaires étrangères le soin d'y pourvoir dans certaines conditions déterminées.

La périodicité et la fréquence des sessions ne seraient pas sans inconvénients, si les candidats pouvaient indéfiniment se présenter aux examens. Il a semblé utile de déclarer qu'après deux tentatives infructueuses les candidats devraient renoncer à une carrière pour laquelle ils n'auraient point manifesté des aptitudes suffisantes.

Mais, s'il y a lieu d'interdire aux candidats de se présenter plus de deux fois au même examen, il semble juste d'encourager ceux d'entre eux qui désireraient se présenter successivement aux deux examens afin d'obtenir un double certificat d'aptitude. La commission ne doute pas que ce témoignage de zèle et d'intelligence n'assure à ceux qui sauraient le conquérir des titres particuliers à la bienveillance du département.

Comme il y a deux programmes, il est nécessaire qu'il y ait deux jurys. La commission propose de laisser au ministre le soin de les composer; mais conformément aux précédents et au caractère professionnel des examens, elle limite aux fonctionnaires les plus élevés en grade du département des affaires étrangères les personnes parmi lesquelles les membres du jury doivent être choisis. Les cadres tracés par le projet de la commission sont assez larges pour que tous les grands services du département à l'intérieur et à l'extérieur puissent toujours, selon leur importance relative, être représentés dans le jury. Les programmes constituant des avantages marqués aux candidats qui connaîtraient des langues étrangères autres que celles qui sont exigées, la commission a cru devoir indiquer que, dans le cas où le jury en ferait la demande, le ministre pourrait, pour cette partie supplémentaire des épreuves, adjoindre aux examinateurs des professeurs spéciaux.

Les examens institués par le décret du 1er février ne sont point des concours. Plusieurs membres de la commission ont, à ce propos, exprimé le regret que les concours institués par l'arrêté de 1868 n'eussent pas été maintenus par le décret du 1er février 1877 pour la carrière consulaire et n'aient pas été étendus à la carrière diplomatique. La majorité de la commission n'a pas partagé cette opinion; elle a pensé que le ministre s'était, avec raison, réservé la liberté de choisir parmi les surnuméraires pourvus du certificat d'aptitude ceux qui, dans des circonstances données, lui paraissent les plus aptes à remplir les postes vacants. Mais sans prétendre limiter aucunement l'exercice légitime de l'autorité du ministre et tout en appréciant les considérations qui peuvent à juste titre l'engager à tenir compte des qualités personnelles des surnuméraires, la commission croit qu'il serait bon d'accorder à ceux qui auraient obtenu le certificat d'aptitude les avantages d'un classement par ordre de mérite. Si l'on ne doit pas imposer au ministre les résultats absolus d'un concours, il semble juste d'assurer cette garantie tant au département des affaires étrangères qu'aux jeunes attachés.

Le classement serait fait, pour chacune des deux carrières, d'après des règles qui ont été tracées par la commission et qui déterminent en même temps l'importance relative des différentes parties du programme dans chaque examen. Quant à la publicité des examens, elle a paru suffisamment assurée par la faculté qui a toujours été laissée aux candidats d'assister aux épreuves orales.

La lecture et la comparaison des deux programmes suffisent à en faire ressortir l'économie. Pour le droit public, le droit des gens, le droit international actuel, l'histoire diplomatique, les affaires commerciales, ces deux programmes sont identiques mais l'importance relative de ces différentes connaissances n'est pas la même dans les deux examens : ainsi, le droit des gens et le droit international d'une part, l'histoire diplomatique d'autre part, qui forment pour les attachés diplomatiques deux classes spéciales d'épreuves, n'en forment qu'une pour les attachés consulaires. On demande à ces derniers des notions détaillées d'économie politique, et ces notions forment une classe d'épreuve; on ne demande aux attachés diplomatiques que les principaux résultats de la science des économistes, et ces notions ne forment dans l'examen qu'ils auront à subir qu'une fraction de la connaissance générale des affaires commerciales.

Les épreuves professionnelles pour les attachés consulaires portent sur deux ordres particuliers de connaissances : la statistique et l'administration consulaire; pour les attachés diplomatiques, elles consistent dans un mémoire raisonné sur une affaire dont le dossier est remis au candidat. La différence des deux carrières et la nature même des travaux auxquels sont appelés les secrétaires de 3e classe et les élèves consuls expliquent cette diversité.

Dans les deux programmes, les langues étrangères vivantes occupent une place très-large. Les programmes prescrivent la connaissance des deux langues. La langue anglaise a paru indispensable à tous les agents du département, mais les exigences respectives des deux carrières ont conduit la commission à demander aux attachés diplomatiques la connaissance de la langue allemande, tandis qu'elle demandait aux attachés consulaires la connaissance de la langue espagnole.

Suivant l'exemple donné par les programmes précédents du ministère et par les programmes étrangers qu'elle a soigneusement étudiés, la commission a jugé utile d'indiquer aux candidats un certain nombre d'ouvrages spéciaux qu'ils pourraient lire avec fruit. Ces indications, destinées surtout aux attachés qui font leur stage à l'étranger, n'impliquent, dans la pensée de la commission, aucune appréciation; elles n'ont pour objet que de faciliter en partie les travaux personnels des candidats.

La tâche officielle de la commission se bornait à la préparation des deux programmes; mais il a été impossible de terminer ce travail sans toucher à certaines questions d'un ordre plus général et qui se rattachent à l'application même du décret du 1er février. C'est ainsi qu'après s'être assurée qu'elle ne sortirait pas en cela de ses attributions, la commission a été amenée à appeler sous forme de vœux votre bienveillante attention sur plusieurs observations qui lui ont paru intéressantes pour le département des affaires étrangères.

L'article 7 du décret du 1er février porte que les attachés diplomatiques ne seront admis à l'examen qu'après deux années de surnumérariat, dont une au moins passée à l'étranger, mais que ceux qui, à la date du décret, compteraient trois années de service dans les bureaux, pourront être dispensés de l'année de résidence à l'étranger. La commission, tout en reconnaissant en principe la nécessité du séjour à l'étranger, ne pouvait qu'approuver cette mesure transitoire; toutefois, elle vous prie de considérer que ses travaux s'étant prolongés pendant plus de deux mois, un certain délai devant nécessairement s'écouler entre la publication des programmes et la première application qui en sera faite, il serait à la fois équitable et conforme à l'esprit du décret d'étendre à ceux des attachés diplomatiques qui, à la date de la première session des examens, compteraient trois années de surnumérariat dans les bureaux, le bénéfice du paragraphe 3 de l'article 7.

La commission a pensé qu'il serait difficile de mettre en vigueur les nouveaux programmes avant le mois de novembre 1877. Il semblait nécessaire, en effet, de laisser aux candidats le temps de préparer des examens qui, sous certains rapports, présentent un caractère différent de celui des examens précédents. Dans le cas où les nécessités du service exigeraient qu'il fût, avant la première session des examens, pourvu à un poste de secrétaire de 3e classe dans les légations d'outre-mer, la commission pense que le ministre pourrait désigner parmi les surnuméraires nommés depuis trois ans, celui qui lui paraîtrait le plus apte à remplir le poste vacant. Ce surnuméraire devrait être licencié en droit. Il devrait en outre subir devant un jury nommé par le ministre, une épreuve destinée à constater : 1° qu'il sait deux langues étrangères, parmi lesquelles l'anglais ou l'allemand; 2° qu'il est capable de rédiger un mémoire sur un sujet emprunté aux affaires du pays où il a séjourné le plus longtemps, s'il a fait son stage à l'étranger, ou aux affaires de la sous-direction à laquelle il appartient, s'il a fait son stage dans les bureaux. Si le surnuméraire désigné par le ministre n'était pas licencié en droit, il devrait joindre à l'épreuve ci-dessus indiquée, un mémoire sur une question de droit international empruntée au programme des examens. Le surnuméraire désigné par le ministre serait seul admis à subir cette épreuve. S'il ne la subissait pas avec succès, le ministre désignerait un autre surnuméraire, qui la subirait à son tour. Si le surnuméraire désigné par le ministre et reconnu capable à la suite de l'épreuve n'était pas nommé au poste vacant en vue duquel l'épreuve aurait eu lieu, ou si, ayant été nommé à ce poste, il ne s'y rendait pas, l'épreuve serait considérée comme non avenue et ne dispenserait pas le surnuméraire qui l'aurait subie des examens institués par le décret du 1er février.

Les attachés consulaires ne sont point astreints à la résidence à l'étranger, mais il

résulte du texte du rapport et de l'ensemble des dispositions du décret, que ces attachés ne peuvent être admis aux examens qu'après deux ans de stage. Quant à ceux qui font actuellement leur stage et qui ont été admis dans les bureaux de la direction commerciale à la suite des concours établis par l'arrêté du 13 juillet 1868, il a paru évident à la commission qu'ils devaient être dispensés des examens prescrits par l'article 7 du décret.

La commission n'avait point à régler les conditions des épreuves préliminaires prescrites par l'article 6 du décret. Elle croit cependant pouvoir vous signaler l'avantage qu'il y aurait à ce que les candidats subissent ces épreuves devant le jury qui fera passer les examens définitifs; ce serait une garantie pour le recrutement des surnuméraires, et le jury pourrait mieux apprécier les résultats de l'expérience acquise par les candidats pendant leur stage. Il en serait de même des épreuves transitoires: la commission pense qu'il y aurait intérêt à ce que le jury devant lequel elles auront lieu, fût composé de la même manière que le jury qui présidera aux examens définitifs.

Comme le nombre des candidats qui peuvent se présenter aux examens n'est pas limité, il est possible et il est désirable que tous les surnuméraires qui se trouvent dans les conditions fixées par le décret se présentent aux examens. Si, comme on est en droit de l'attendre, grâce au soin qui préside au recrutement de la carrière diplomatique, la plupart de ces surnuméraires se trouvent en mesure de subir avec succès les examens, il arriverait nécessairement que vous auriez à votre disposition un nombre d'attachés pourvus de certificats d'aptitude, supérieur au nombre des postes vacants. Ces attachés seraient contraints de prolonger plus ou moins longtemps leur stage; il serait cependant regrettable de les obliger à attendre sans aucun encouragement les effets d'un examen difficile qui nécessite une préparation sérieuse. La commission pense que le meilleur moyen d'éviter cet inconvénient serait de vous mettre en mesure d'attribuer aux surnuméraires pourvus du certificat d'aptitude une indemnité provisoire. Elle n'ignore pas que les crédits accordés au département ne suffiraient pas à cette nouvelle dépense, si limitée qu'elle pût être; mais elle espère que si vous en faisiez la demande, les Chambres consentiraient à allouer au budget des affaires étrangères l'augmentation de crédit qui vous serait nécessaire.

Cette demande n'est pas la seule que la commission vous serait reconnaissante d'adresser aux Chambres. Elle souhaiterait de voir le département en mesure d'encourager nos jeunes agents à l'étude de langues qui, sans être d'un usage aussi général que l'anglais, l'allemand et l'espagnol, n'en sont pas moins très-utiles à nos diplomates et à nos consuls. Une indemnité accordée aux secrétaires de 3e classe et aux élèves consuls qui feraient preuve d'une connaissance pratique des langues slaves, du persan, du turc, de l'arabe, du chinois et du japonais, paraît à la commission le moyen le plus sûr d'atteindre un résultat si important pour la bonne gestion des services. Cette indemnité ne serait d'ailleurs accordée aux secrétaires et aux élèves consuls que pendant la durée de leur séjour dans le pays où ces langues sont en usage.

S'il est juste de demander à ceux qui aspirent à l'honneur de servir leur pays dans les services extérieurs des garanties de savoir et d'intelligence, il ne l'est pas moins de rechercher les moyens d'assurer leur avenir dans la carrière qu'ils ont embrassée. La diminution du nombre des légations est, pour beaucoup d'agents distingués, un obstacle à l'avancement auquel leurs services leur constitue les titres les plus respectables. La commission s'est préoccupée de cet état de choses, elle a été frappée en même temps de l'intérêt qu'il y aurait à entretenir dans les grands postes des agents auxquels une longue résidence dans le pays permettrait d'y maintenir les traditions de notre diplomatie. Ces considérations l'engagent à vous proposer la création d'un certain nombre d'emplois de conseillers d'ambassade et de légation qui formeraient une classe intermédiaire entre les secrétaires de 1re classe et les ministres plénipotentiaires.

Ces différentes mesures trouveraient leur sanction dans la publication d'un Annuaire du département conçu d'après le plan du *Foreign Office List* qui se publie en

Angleterre. Cet annuaire contiendrait, avec les noms des divers fonctionnaires, l'indication de leurs états de service. Ce serait la garantie du classement prescrit par les nouveaux programmes, et un encouragement public donné à nos agents.

En terminant la tâche dont M. le Président de la République l'avait chargée, la commission ne se dissimule pas que quelques efforts qu'elle ait faits pour répondre à cette haute confiance, elle n'a pu que préparer des mesures qui, par elles-mêmes, ne suffiraient pas à atteindre l'objet principal du décret du 1er février. L'efficacité de ces mesures dépendra de l'application qui en sera faite; c'est aux hommes que vous appellerez à la mission délicate de juger les aptitudes de vos jeunes attachés, qu'il appartiendra de donner la vie à ces programmes et d'assurer par des examens bien conduits le meilleur recrutement possible de nos services diplomatiques et consulaires.

En vous proposant de confier aux directeurs de ces deux services la présidence des jurys d'examen et de composer exclusivement ces jurys d'agents intéressés plus que personne à conserver l'honneur et à maintenir les traditions de la carrière, la commission croit avoir entouré des garanties les plus solides l'œuvre à laquelle elle vous est reconnaissante de l'avoir associée. C'est avec l'espérance que ses travaux ne seront point inutiles qu'elle en soumet le résultat à votre approbation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de notre haute considération.

Comte de Saint-Vallier. — Antonin Proust. — L. de Viel-Castel. — Chateaurenard. — De Clercq. — H. Desprez. — Meurand. — Lenglet. — Albert Sorel.

Approuvé :

Le Ministre des affaires étrangères,

Decazes.

ARRÊTÉ.

Le Ministre des affaires étrangères,

Vu le rapport de la commission instituée en vertu de l'article 9 du décret du 1er février 1877 portant organisation du service diplomatique et du service consulaire,

Arrête :

Art. 1er. — Les examens prescrits pour la nomination aux grades d'attaché payé dans les services politique ou consulaire de l'administration centrale, de secrétaire de 3e classe ou d'élève consul, auront lieu tous les ans dans les deux derniers mois de l'année. Au cas où les nécessités du service exigeraient qu'il fût procédé dans le courant de l'année à des examens supplémentaires, ces examens seront annoncés et la date en sera fixée deux mois à l'avance par un arrêté ministériel.

Nul candidat ne pourra se présenter plus de deux fois aux examens.

Art. 2. — Les jurys d'examen seront composés de cinq membres. Ils seront présidés, l'un par le directeur des affaires politiques, l'autre par le directeur des affaires commerciales. Les quatre autres membres seront désignés par le ministre et choisis parmi les ministres plénipotentiaires, les directeurs, les sous-directeurs du ministère et les consuls généraux.

Le ministre des affaires étrangères pourra, sur la demande des membres du jury, leur adjoindre pour l'examen des langues étrangères des professeurs spéciaux.

Art. 3. — Les examens auront lieu conformément aux programmes annexés au présent arrêté.

Ils se composeront d'épreuves écrites et d'épreuves orales. Nul ne pourra être admis à subir les épreuves orales avant d'avoir été déclaré admissible à la suite des épreuves écrites.

Art. 4. — D'après les résultats des épreuves, constatés conformément aux dispositions des programmes ci-annexés, les jurys dresseront, par ordre de mérite, la liste des candidats auxquels des certificats d'aptitude seront délivrés.

Fait a Paris, le 10 juillet 1877.

DECAZES.

PROGRAMME DES EXAMENS DIPLOMATIQUES.

Art. 1er. — Les épreuves portent sur la langue anglaise, la langue allemande, le droit public, l'histoire du droit des gens, le droit international actuel, l'histoire diplomatique, les affaires commerciales, la géographie politique et économique, les connaissances professionnelles, conformément au programme suivant :

Art. 2. — *Droit public :*

1. — Organisation politique de la France et des principaux États de l'Europe et de l'Amérique.

2.—Constitution, pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire dans ces États.

3. — Organisation administrative de la France. — Ministères; leurs attributions propres et leurs rapports les uns avec les autres.

Voir :

Batbie. *Précis du cours de droit public et administratif.*
Block. *Dictionnaire de l'administration française.*
Laferrière et Batbie. *Les Constitutions d'Europe et d'Amérique.*

Art. 3.

a) Histoire du droit des gens :

Principales écoles, principaux systèmes.

b) Droit international actuel :

1. — Le droit international public : négociation, conclusion, ratification, exécution, annulation, dénonciation, tacite reconduction des traités et des conventions.

Traités de paix, d'alliance, d'amitié, de subside, de garantie, de neutralité, de cession de territoire, de limite d'établissement, de voisinage (exploitation des forêts, navigation fluviale, servitude), de secours (rapatriement), de propriété littéraire et artistique, d'indemnités, de juridiction, d'extradition, d'exécution des jugements, d'assistance judiciaire; conventions monétaires, postales, télégraphiques; conventions relatives aux chemins de fer; traités et conventions relatifs à l'abolition de la traite des noirs.

Traités d'union douanière, de commerce, de navigation; conventions consulaires.

2. — Le droit international privé : statut personnel, statut territorial. — Conflit des lois de naturalisation. — Condition des étrangers en France.

Contentieux : Réclamations des particuliers étrangers contre le gouvernement français, et des particuliers français contre les gouvernements étrangers.

3. — État de paix. — État de guerre. — Neutralité. — Intervention.

Objet et procédure des négociations diplomatiques. — Congrès. — Conférences. — Commissions mixtes.

4. — Le droit international maritime. — Définition sommaire de la liberté des mers. — Principes généraux sur lesquels elle est fondée. — Mers territoriales. — Pêcheries.

Navires de commerce : leur nationalité. — Navires de guerre : leur exterritorialité.

Droit de visite : dans quel cas l'exercice en est autorisé. — Ce qu'on entend par contrebande de guerre.

Déclaration du congrès de Paris. — Course : son abolition. — Blocus : ses conséquences.

Prises maritimes : procédure en cette matière. — Piraterie. — Traite des noirs.

5. — Objet des missions diplomatiques et consulaires permanentes et temporaires. — Composition du personnel de ces missions. — Rapports des agents diplomatiques

avec les consuls. — Priviléges et immunités des agents. — Capitulations. — Juridiction consulaire dans les pays non chrétiens. — Chancelleries. — Comptabilité. — Frais de service. — Recouvrements.

Voir :

Billot. *Traité de l'extradition.*
Blüntschli. *Le Droit international codifié,* traduction française.
Calvo. *Le Droit international, théorique et pratique.*
Cauchy. *Le Droit maritime international.*
De Clercq. *Recueil des traités de la France.*
Fœlix et Demangeat. *Traité du droit international privé.*
Funck-Brentano et Albert Sorel. *Précis du droit des gens.*
Gessner. *Droits des neutres sur mer.*
Hautefeuille. *Histoire des origines, des progrès et des variations du droit maritime international.*
Kluber. *Droit des gens moderne de l'Europe,* annoté par Ott.
Martens. *Précis du droit des gens moderne,* annoté par Vergé.
Martens. *Guide diplomatique,* 5e édition, revue par Geffecken.
Ortolan. *Règles internationales et diplomatie de la mer.*
Pistoye et Duverdy. *Traité des prises maritimes.*
Tétot. *Répertoire des traités.*
Vattel. *Le Droit des gens ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains,* annoté par Pradier-Fodéré.
De la Voga. *Guide des agents politiques du ministère des affaires étrangères.* Bruxelles.
Wheaton. *Éléments du droit international.*

Art. 4. — *Histoire diplomatique.*

1. — Transformations successives du système politique de l'Europe depuis le congrès de Westphalie jusqu'au congrès de Vienne.
2. — État de l'Europe après le congrès de Vienne.
3. — Transformations successives du système politique de l'Europe, et principaux traités conclus entre les États européens, depuis le congrès de Vienne jusqu'à la convention du 15 mars 1873.
4. — Formation des États américains. — Leurs relations entre eux et avec les États de l'Europe. — Relations générales de la France avec les États de l'Afrique et de l'Asie.

Voir :

Angeberg. *Le Congrès de Vienne et les traités de* 1815.
Bougeant. *Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie.*
Flassan. *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XVI.*
Flassan. *Histoire du congrès de Vienne.*
Himly. *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale.*
Koch et Schœll. *Histoire des traités de paix.*
Wheaton. *Histoire du progrès du droit des gens en Europe et en Amérique, depuis la paix de Westphalie jusqu'à nos jours,* commenté par Lawrence.

Art. 5. — *Affaires commerciales :*

1. — Transformations successives du système commercial de la France depuis Colbert jusqu'à nos jours.
2. — Régime douanier de la France. — Tarif général. — Tarif conventionnel.
3. — Termes usités dans les relevés de l'administration des douanes : commerce général, commerce spécial, importation, exportation, réexportation, entrepôts, transit, droits à la valeur, droits spécifiques, valeurs officielles, valeurs actuelles.
4. — Drawback. — Primes. — Admissions temporaires. — Sortie à l'équivalent et à l'identique.

5. — Régime des colonies françaises.

6. — Navigation de concurrence et navigation réservée au pavillon national. — Petit et grand cabotage.

7. Droits différentiels. — Surtaxes de pavillon. — Surtaxes d'entrepôt. — Différentes espèces de fret. — Influence des frais de transport sur le développement du commerce maritime. — Droits de navigation.

8. — Du traitement national et du traitement de la nation la plus favorisée. — Du traitement de réciprocité.

9. — Des impôts de consommation et d'accise sur les objets de provenance ou de fabrication indigène. — Droits compensateurs.

Voir

Amé. *Études sur les tarifs de douane et sur les traités de commerce.*
Guillaumin. *Dictionnaire de l'économie politique.*
Guillaumin. *Dictionnaire du commerce et des marchandises.*
Tarif officiel des douanes de France.
Tableau général du commerce de la France avec les pays etrangers et les colonies.
Tableau général du cabotage.

Art. 6. — *Geographie politique et économique :*

1. — Délimitation des principaux États. — Cours d'eau. — Montagnes.

2. — Population. — Armée. — Places fortes.

3. — Ports militaires et arsenaux. — Ports marchands. — Effectif naval des principales puissances maritimes. — Marine de guerre. — Marine de commerce. — Importance relative des puissances maritimes dans l'industrie des transports.

4. — Grands centres commerciaux et industriels. — Entrepôts. — Docks. — Foires et marchés internationaux. — Canaux. — Chemins de fer. — Lignes télégraphiques. — Lignes de paquebots. — Subventionnés et non subventionnés. — Principales routes commerciales du trafic européen.

5. — Nature et lieux de production des principaux produits naturels et industriels. — Pays d'importation et d'exportation de l'industrie et du commerce français.

6. — Systèmes monétaires des principaux États de l'Europe. — Union monétaire.

7. — Notions générales sur les budgets des principaux États de l'Europe. — Emprunts d'État. — Change. — Mouvement général des fonds publics en Europe.

8. — Colonies.

Voir :

Block. *Statistique de la France.*
Guillaumin. *Annuaire de l'économie politique.*
Levasseur. *Géographie de l'Europe ; Géographie de la France.*
Mac Culloch. *Dictionnaire de géographie et de statistique.*
E. Reclus. *Géographie.*

Art. 7. — Les épreuves écrites portent sur la langue anglaise, la langue allemande, le droit international, l'histoire diplomatique, les connaissances commerciales et les connaissances professionnelles.

Art. 8. — Les épreuves écrites sur la langue anglaise et sur la langue allemande consistent :

1° Dans la traduction d'un document politique contemporain écrit en langue anglaise ou en langue allemande.

2° Dans l'analyse en français d'un débat parlementaire anglais ou d'un débat parlementaire allemand ;

3° Dans une rédaction succincte en langue anglaise ou en langue allemande.

Art. 9. — Les épreuves écrites sur le droit international, l'histoire et les connaissances commerciales consistent dans trois rédactions sur des sujets empruntés :

1° Au programme du droit international actuel;
2° Au programme de l'histoire diplomatique;
3° Au programme des affaires commerciales et de la géographie politique et économique.

Art. 10. — L'épreuve écrite sur les connaissances professionnelles consiste dans un rapport motivé sur une affaire dont le dossier sera remis au candidat.

Art. 11. — Les épreuves orales sur la langue anglaise et sur la langue allemande consistent :

1° Dans la lecture à haute voix et dans la traduction d'un document manuscrit anglais ou allemand;
2° Dans l'analyse immédiat d'un document anglais ou allemand qui sera lu au candidat;
3° Dans une conversation en langue anglaise ou allemande.

Art. 12. — Les épreuves orales ou les autres matières de l'examen portent sur l'ensemble du programme.

Art. 13. — Il sera tenu compte aux candidats de la connaissance qu'ils pourraient avoir de langues étrangères vivantes autres que l'anglais et l'allemand.
Les candidats justifieront de ces connaissances d'après les conditions indiquées par les articles 8 et 11.

Art. 14. — Les résultats des épreuves seront déterminés par des cotes, d'après les données suivantes :

1° Épreuves écrites :

a) Anglais et allemand, maximum	20
b) Rédactions, maximum.	60
c) Mémoire sur un dossier, maximum	20

2° Épreuves orales :

a) Anglais et allemand, maximum	20
b) Droit public, maximum	20
c) Histoire du droit des gens, Droit international actuel, maximum.	20
d) Histoire diplomatique, maximum	20
e) Affaires commerciales, Géographie politique et économique, maximum	20
Total pour l'ensemble des épreuves, maximum. . .	200

Cote supplémentaire pour les langues étrangères autres que l'anglais et l'allemand, maximum, 20.
Nul candidat ne sera déclaré admissible aux épreuves orales si le total des cotes de ses épreuves écrites est inférieur à 80.
Nul candidat n'obtiendra le certificat d'aptitude si le total de ses cotes pour l'ensemble des épreuves est inférieur à 120.
Tout candidat qui aurait obtenu pour l'une des classes d'épreuves mentionnées ci-dessus une cote inférieure au quart de la cote maximum, sera exclu.

PROGRAMME DES EXAMENS CONSULAIRES.

Art. 1er. — Les épreuves portent sur la langue anglaise, la langue espagnole, le droit public, l'histoire du droit des gens, le droit international actuel, l'histoire diplomatique, les affaires commerciales, la géographie politique et économique, l'économie politique, la statistique, l'administration consulaire, conformément au programme suivant:

Art. 2. — *Droit public :*

1. — Organisation politique de la France et des principaux États de l'Europe et de l'Amérique.

2. — Constitution, pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire dans ces États.

3. — Organisation administrative de la France. — Ministères ; leurs attributions propres et leurs rapports les uns avec les autres.

Voir :

Batbie. *Précis du cours de droit public et administratif.*
Block. *Dictionnaire de l'administration française.*
Laferrière et Batbie. *Les Constitutions d'Europe et d'Amérique.*

Art. 3.

a) Histoire du droit des gens :

Principales écoles, principaux systèmes.

b) Droit international actuel :

1. — Le Droit international public : négociation, conclusion, ratification, exécution, annulation, dénonciation, tacite reconduction des traités et des conventions.

Traités de paix, d'alliance, d'amitié, de subside, de garantie, de neutralité, de cession de territoire, de limites d'établissement, de voisinage (exploitation des forêts, navigation fluviale, servitudes), de secours (rapatriement), de propriété littéraire et artistique, d'indemnité, de juridiction, d'extradition, d'exécution des jugements, d'assistance judiciaire ; conventions monétaires, postales, télégraphiques ; conventions relatives aux chemins de fer ; traités et conventions relatifs à l'abolition de la traite des noirs.

Traités d'union douanière, de commerce, de navigation ; conventions consulaires.

2. — Le droit international privé : statut personnel, statut territorial. — Conflit des lois de naturalisation. — Condition des étrangers en France.

Contentieux ; réclamations des particuliers étrangers contre le gouvernement français, et des particuliers français contre les gouvernements étrangers.

3. — État de paix. — État de guerre. — Neutralité. — Intervention.

Objet et procédure des négociations diplomatiques. — Congrès. — Conférences. — Commissions mixtes.

4. — Le droit international maritime : — définition sommaire de la liberté des mers ; — principes généraux sur lesquels elle est fondée. — Mers territoriales. — Pêcheries.

Navires de commerce : leur nationalité. — Navires de guerre : leur exterritorialité.

Droit de visite : dans quel cas l'exercice en est autorisé. — Ce qu'on entend par contrebande de guerre.

Déclaration du congrès de Paris. — Course : son abolition. — Blocus : ses conséquences.

Prises maritimes : procédure en cette matière. — Piraterie. — Traite des noirs.

5. — Objet des missions diplomatiques et consulaires, permanentes et temporaires. — Composition du personnel de ces missions. — Rapports des agents diplomatiques avec les consuls. — Privilèges et immunités des agents. — Capitulations. — Juridiction consulaire dans les pays non chrétiens.

Chancelleries. — Comptabilité. — Frais de service. — Recouvrements.

Voir :

Billot. *Traité de l'extradition.*
Blüntschli. *Le Droit international codifié,* traduction française.
Calvo. *Le Droit international, théorique et pratique.*
Cauchy. *Le Droit maritime international.*
De Clercq. *Recueil des traités de la France.*
Fœlix et Demangeat. *Traité du droit international privé.*
Funck-Brentano et Albert Sorel. *Précis du droit des gens.*

Gessner. *Droits des neutres sur mer.*
Hautefeuille. *Histoire des origines, des progrès et des variations du droit maritime international.*
Kluber. *Droit des gens moderne de l'Europe,* annoté par Ott.
Martens. *Précis du droit des gens moderne,* annoté par Vergé.
Martens. *Guide diplomatique,* 5e édition, revue par Geffecken.
Ortolan. *Règles internationales et diplomatie de la mer.*
Pistoye et Duverdy. *Traité des prises maritimes.*
Tétot. *Répertoire des traités.*
Vattel. *Le Droit des gens ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains,* annoté par Pradier-Fodéré.
De la Vega. *Guide des agents politiques du ministère des affaires étrangères.* Bruxelles.
Wheaton. *Éléments du droit international.*

c) *Histoire diplomatique :*

1. — Transformations successives du système politique de l'Europe depuis le congrès de Westphalie jusqu'au congrès de Vienne.
2. — État de l'Europe après le congrès de Vienne.
3. Transformations successives du système politique de l'Europe, et principaux traités conclus entre les États européens, depuis le congrès de Vienne jusqu'à la convention du 15 mars 1873.
4. — Formation des États américains. — Leurs relations entre eux et avec les États de l'Europe. — Relations générales de la France avec les États de l'Afrique et de l'Asie.

Voir :

Angeberg. *Le congrès de Vienne et les traités de* 1815.
Bougeant. *Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie.*
Flassan. *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XVI.*
Flassan. *Histoire du congrès de Vienne.*
Himly. *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale.*
Koch et Schœll. *Histoire des traités de paix.*
Wheaton. *Histoire du progrès du droit des gens en Europe et en Amérique, depuis la paix de Westphalie jusqu'à nos jours,* commenté par Lawrence.

Art. 4. — *Affaires commerciales :*

1. — Transformations successives du système commercial de la France depuis Colbert jusqu'à nos jours.
2. — Régime douanier de la France. — Tarif général. — Tarif conventionnel.
3. — Termes usités dans les relevés de l'administration des douanes : commerce général, commerce spécial, importation, exportation, réexportation, entrepôts, transit, droits à la valeur, droits spécifiques, valeurs officielles, valeurs actuelles.
4. — Drawback. — Primes. — Admissions temporaires. — Sortie à l'équivalent et à l'identique.
5. — Régime des colonies françaises.
6. — Navigation de concurrence et navigation réservée au pavillon national. — Petit et grand cabotage.
7. — Droits différentiels. — Surtaxes de pavillon. — Surtaxes de l'entrepôt. — Différentes espèces de fret. — Influence des frais de transport sur le développement du commerce maritime. — Droits de navigation.
8. — Du traitement national et du traitement de la nation la plus favorisée. — Du traitement de réciprocité.
9. — Des impôts de consommation et d'accise sur les objets de provenance ou de fabrication indigène. — Droits compensateurs.

Voir :

Amé. *Études sur les tarifs de douane et les traités de commerce.*
Guillaumin. *Dictionnaire de l'économie politique.*
Guillaumin. *Dictionnaire du commerce et des marchandises.*
Tarif officiel des douanes de France.
Tableau général du commerce de la France avec les pays etrangers et les colonies.
Tableau général du cabotage.

Art. 5. — *Géographie politique et économique :*

1. — Délimitation des principaux États. — Cours d'eau. — Montagnes.
2. — Population. — Armée. — Places fortes.
3. — Ports militaires et arsenaux. — Ports marchands. — Effectif naval des principales puissances maritimes. — Marine de guerre. — Marine de commerce. — Importance relative des puissances maritimes dans l'industrie des transports.
4. — Grands centres commerciaux et industriels. — Entrepôts. — Docks. — Foires et marchés internationaux. — Canaux. — Chemins de fer. — Lignes télégraphiques. — Lignes de paquebots. — Principales routes commerciales du trafic européen.
5. — Nature et lieux de production des principaux produits naturels et industriels. — Pays d'importation et d'exportation de l'industrie et du commerce français.
6. — Notions générales sur les budgets des principaux États de l'Europe. Emprunts d'État. — Change. — Mouvement général des fonds publics en Europe.
7. — Colonies.

Voir :

Block. *Statistique de la France.*
Guillaumin. *Annuaire de l'économie politique.*
Levasseur. *Géographie de l'Europe. Géographie de la France.*
Mac Culloch. *Dictionnaire de géographie et de statistique.*
E. Reclus. *Géographie.*

Art. 6. — *Économie politique :*

1. — Objet de l'économie politique. — Des éléments de la richesse publique. — Analyse de la production de la rente, des profits et des salaires. — Notion, mesure et oscillations de la valeur. — Du prix courant, de l'offre et de la demande, des frais de production.
2. — Du travail. — De la division du travail. — Comparaison entre le travail libre et le travail esclave, entre les corporations et jurandes et le système de concurrence.
3. — Du capital et des diverses espèces de capital.
Des machines ; effets des machines sur la puissance productive, les profits, les salaires et la condition des classes ouvrières.
4. — De l'industrie. — De la grande et de la petite industrie; de la grande et de la petite culture. — De la liberté de l'industrie. — Prohibitions et monopoles. — Réglementations de l'industrie. — Intervention de l'État.
Du droit de tester et des lois usuraires par rapport à l'industrie.
De la propriété industrielle. Brevets d'invention ; marques de fabrique.
5. — De l'échange, du marché et des débouchés. — Influence des échanges sur la production. — Des crises commerciales. — Théorie mercantile ou de la balance du commerce.
De la liberté commerciale et des restrictions douanières. Du régime fiscal, protecteur et prohibitif.
6. — De la monnaie. Rôle de la monnaie. Qualités des métaux précieux dans l'emploi de la monnaie. — Étalon monétaire. — Du papier-monnaie et de la monnaie de papier. — Systèmes monétaires en vigueur dans les principaux États de l'Europe. — Union monétaire.

7. — Du crédit. — Des diverses espèces de banques. — De la lettre de change et des changes étrangers. — Du billet à ordre, des virements, des compensations, des chèques et des warrants. — De l'escompte et des causes qui agissent sur le taux de l'escompte. — De la Banque de France et du billet de banque. — Du cours forcé.

8. — Du revenu. — Revenu du travail, du capital et de la terre. Revenu brut et net.

9. — De la consommation. — Analyse de la consommation. — De la consommation privée; de la consommation publique.

De l'impôt, de sa nature, de son assiette et de ses effets. — Impôt direct et indirect; impôt proportionnel et progressif; impôt sur le revenu; impôt unique; fermes et régies.

De la dette publique. Principales espèces de dettes publiques. — De l'amortissement et de la conversion des rentes.

Voir :

Amé. *Études sur les tarifs de douane et les traités de commerce.*
Batbie. *Nouveau cours d'économie politique.*
Courcelle-Seneuil. *Traité des opérations de banque.*
Garnier (J.). *Éléments de l'économie politique.*
Guillaumin. *Dictionnaire de l'économie politique*, 1 vol. in-8°.
Wolowski. *La question des banques.*

Art. 7. — *Statistique :*

1. — Objet et utilité de la statistique.

2. — Éléments et développements des principales branches de la statistique administrative en France.

3. — Statistique du commerce extérieur et de la navigation.

4. — Calcul des moyennes et des augmentations ou des diminutions proportionnelles.

Voir :

Block. *Statistique de la France.*
Martin's Yearbook.
Guillaumin. *Annuaire de l'économie politique.*

Art. 8. — *Administration consulaire :*

1. — Organisation consulaire. Objet de l'institution. — Caractère des consuls. — Établissements et circonscriptions consulaires. — Personnel, classification des agents et conditions d'avancement. — Admission des consuls par les gouvernements étrangers. — Entrée en fonctions et prise du service. — Des chancelleries consulaires. — Dispositions générales communes aux agents du service consulaire de tout grade.

2. — Rapports des consuls avec l'administration française.

1° Avec le ministère des affaires étrangères : correspondance relative aux différents services de l'administration centrale; avances et recouvrements; comptabilité des chancelleries;

2° Avec le ministère de la marine : correspondance; passation de marchés; achats affrétements et paiements; frais de service et recouvrements;

3° Avec l'agent diplomatique dont ils relèvent, et le consul général chef de l'établissement consulaire; avec les autorités maritimes ou sanitaires françaises; les préfets de département.

3. — Rapports des consuls avec leurs nationaux et les autorités locales. Protection des droits et intérêts des nationaux; correspondance avec les particuliers. — Fonctions administratives des consuls, en ce qui concerne les nationaux : État civil. — Passe-ports. — Immatriculation. — Certificats de vie. — Pensions. — Certificats

d'origine. — Significations judiciaires. — Dépôts. — Police sanitaire. — Application de la loi sur l'armée à l'étranger.

Intervention spéciale des consuls dans les pays d'Orient et d'extrême Orient, en ce qui concerne les nationaux et les étrangers *protégés*, les établissements possédés, entretenus ou subventionnés par l'État.

4. — Rapports des consuls avec la marine militaire et avec la marine marchande.

Relations des consuls avec les commandants des bâtiments de l'État.

Armement, désarmement et réarmement des navires de commerce. Débarquements, états de décomptes.

Surveillance à exercer sur les bâtiments de la marine marchande et sur toutes les opérations à l'arrivée, pendant le séjour et au départ des navires.

Intervention des consuls en cas d'avaries ou de naufrages.

5. — Juridiction consulaire : 1° dans les pays de chrétienté ; 2° dans les pays d'Orient et d'extrême Orient.

6. — Fonctions des élèves-consuls, vice-consuls, chanceliers, drogmans, interprètes et agents consulaires; rapports de ces agents avec les chefs de la circonscription dont ils relèvent.

Voir :

De Clercq et de Vallat. *Guide pratique des consulats.*
De Clercq et de Vallat. *Formulaire des chancelleries diplomatiques et consulaires.*

Art. 9. — Les épreuves écrites sur la langue anglaise et la langue espagnole consistent :

1° Dans la traduction d'un document politique contemporain écrit en langue anglaise ou en langue espagnole;

2° Dans l'analyse en français d'un débat parlementaire anglais ou d'un débat parlementaire espagnol ;

3° Dans une rédaction succincte en langue anglaise ou en langue espagnole.

Art. 10. — Les épreuves écrites sur les autres matières de l'examen consistent en deux rédactions sur des sujets empruntés au programme.

Art. 11. — Les épreuves orales sur la langue anglaise et sur la langue espagnole consistent :

1° Dans la lecture à haute voix et dans la traduction d'un document manuscrit anglais ou espagnol ;

2° Dans l'analyse immédiate d'un document anglais ou espagnol qui sera lu au candidat ;

3° Dans une conversation en langue anglaise ou en langue espagnole.

Art. 12. — Les épreuves orales sur les autres matières de l'examen portent sur l'ensemble du programme.

Art. 13. — Il sera tenu compte aux candidats de la connaissance qu'ils pourraient avoir de langues étrangères vivantes autres que l'anglais et l'espagnol.

Les candidats justifieront de ces connaissances d'après les conditions indiquées par les articles 9 et 11.

Art. 14. — Les résultats des épreuves seront déterminés par des cotes, d'après les données suivantes :

1° Épreuves écrites :

a) Anglais et espagnol, maximum	20
b) 1re dissertation, maximum	40
c) 2e dissertation, maximum	40

2° Épreuves orales ;

a) Anglais et espagnol, maximum	20

b) Autres matières de l'examen, maximum 60
Langues étrangères autres que l'anglais et l'espagnol, cote facultative, maximum. 20

Total des cotes 200

Nul candidat ne sera déclaré admissible aux épreuves orales si le total des cotes de ses épreuves écrites est inférieur à 70.

Nul candidat n'obtiendra de certificat d'aptitude si le total des cotes qu'il aura obtenues pour l'ensemble des épreuves est inférieur à 120.

Tout candidat qui aurait obtenu, pour l'une des classes d'épreuves indiquées ci-dessus, une cote inférieure au quart de la cote maximum, sera exclu.

3° Décret impérial relatif aux conditions d'admission au département des affaires étrangères.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français,
A tous présents et à venir, salut :
Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères,
Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les attachés surnuméraires au département des affaires étrangères et les attachés libres de nos ambassades et légations seront tenus, à l'avenir, de justifier de l'obtention d'un diplôme de licencié en droit.

Art. 2. Les demandes tendant à obtenir l'autorisation de faire participer aux travaux de nos ambassades et légations de nouveaux attachés libres continueront, comme par le passé, à être adressées par les chefs de ces missions à notre ministre des affaires étrangères ; mais elles devront être accompagnées d'une lettre émanant des candidats eux-mêmes, et sollicitant notre agrément, par l'intermédiaire de ce ministre.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 17 décembre 1853.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le Ministre Secrétaire d'État au département des affaires étrangères,
Drouyn de Lhuys.

4° Décret impérial relatif à l'organisation du corps des secrétaires et attachés d'ambassade et de légation.

(Du 18 août 1856.)

Vu l'ordonnance royale du 1er mars 1833, portant organisation du corps des secrétaires et attachés d'ambassade et de légation :

ART. 1er. La classification, par poste diplomatique, des secrétaires d'ambassade ou de légation et des attachés payés est supprimée.

Est également supprimé le titre d'attaché payé.

ART. 2. Les secrétaires seront à l'avenir divisés en 3 classes. Leur nombre est fixé à 62; savoir:

14 secrétaires de 1re classe;
24 secrétaires de 2e classe;
24 secrétaires de 3e classe.

ART. 3. Suivant les besoins du service, les secrétaires pourront être attachés à des ambassades ou des légations indistinctement, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiendront.

ART. 4. Nul ne pourra être nommé secrétaire de 3e classe, s'il n'a été au moins trois ans attaché à un poste diplomatique ou s'il ne compte trois ans de surnumérariat dans les bureaux du ministère.

Nul ne pourra être nommé secrétaire de 2e classe, s'il n'a rempli au moins trois ans les fonctions de secrétaire de 3e classe, ou s'il n'a joui pendant trois ans d'un traitement dans l'administration centrale du département des affaires étrangères.

Nul ne pourra être nommé secrétaire de 1re classe, s'il n'a été au moins trois ans secrétaire de 2e classe, ou s'il n'a été pendant trois ans rédacteur dans les bureaux du ministère.

ART. 5. Les secrétaires de 1re classe jouiront d'un traitement fixe de. . . 10,000 fr.
Les secrétaires de 2e classe, d'un traitement fixe de. 8,000
Les secrétaires de 3e classe, d'un traitement fixe de. 3,000

Il sera, en outre, accordé à plusieurs d'entre eux, en raison de la cherté de la vie dans certaines résidences, des indemnités supplémentaires graduées de 1,000 fr. à 4,000 fr.

ART. 6. Le nombre des attachés surnuméraires est fixé à 36.

Nul ne pourra être attaché surnuméraire plus de huit ans.

Les attachés surnuméraires seront nommés par un arrêté ministériel. Ils seront licenciés en droit, et devront justifier d'un revenu ou pension d'au moins 6,000 fr.

ART. 7. Toutes dispositions contraires à celles qui précèdent sont et demeurent abrogées.

5° Décret impérial relatif aux congés avec jouissance de traitement intégral, etc.

(Du 18 août 1856.)

Vu l'article 9 de l'arrêté du Directoire exécutif en date du 24 vendémiaire an VI, qui n'accorde aux chefs de mission diplomatique absents de leur poste en vertu d'un congé, que la moitié de leur traitement, quelque courte que soit la durée de ce congé;

Vu l'article 11 dudit arrêté, qui détermine l'emploi de l'autre moitié du traitement des ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires absents par congé;

Vu les ordonnances royales des 7 juillet 1834 et 27 juillet 1845;

Vu l'article 16 du décret du 9 novembre 1853, rendu en exécution de la loi du 9 juin précédent, aux termes duquel les fonctionnaires et employés civils *peuvent* obtenir chaque année un congé ou une autorisation d'absence de *quinze jours*, sans subir de retenue sur leur traitement;

Considérant que les dispositions consacrées par les articles 9 et 11 précités de l'arrêté du 24 vendémiaire an VI ne sont plus en rapport avec les charges de représentation imposées aux chefs des principales missions diplomatiques;

Considérant, d'ailleurs, qu'il importe de régler, en ce qui concerne les chefs de poste diplomatique, certaines situations qui n'ont été prévues par aucune des dispositions réglementaires existantes;

Considérant, en outre, qu'il convient de déterminer d'une manière précise les charges ou obligations des ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires absents par congé ou pour affaires de service, envers les agents secondaires chargés de les remplacer;

Qu'enfin il est nécessaire de statuer sur quelques dispositions générales, applicables aux agents consulaires comme aux agents politiques, lesquelles sont depuis longtemps consacrées par l'usage, mais qui n'ont été, jusqu'à ce jour, l'objet d'aucune loi ou règlement :

TITRE PREMIER.

Chefs de poste politique en congé.

Art. 1er. Les chefs de mission diplomatique peuvent obtenir, chaque année, un congé ou une autorisation d'absence de quinze jours avec jouissance de leur traitement intégral.

Art. 2. Cette période de quinze jours, sans aucune retenue de traitement, comprendra la durée du voyage d'aller et de retour.

Art. 3. Toutes les fois que les chefs de poste politique, après avoir demandé et obtenu un congé de quinze jours, prolongeront leur absence au delà de ce terme, ils perdront tout droit au bénéfice de l'article 1er du présent décret. Dans ce cas, leur traitement sera réglé conformément aux articles 9 et 11 de l'arrêté du 24 vendémiaire an VI, et les chargés d'affaires qui les auront remplacés, recevront le quart du traitement des titulaires, à dater du jour du départ de ces derniers.

Art. 4. Dans la situation déterminée par l'article 1er ci-dessus, le titulaire d'un poste diplomatique n'est tenu de laisser à la disposition du chargé d'affaires qu'un cabinet de travail et le local affecté au service de la chancellerie.

Art. 5. Le chargé d'affaires, dans cette même situation, n'est admis à réclamer aucune indemnité, soit du titulaire du poste, soit du département, à raison de ses fonctions intérimaires.

Art. 6. Le chef de poste politique, autorisé à s'absenter de sa résidence pour un temps excédant quinze jours, mais ne dépassant pas deux mois, n'aura à remplir envers le chargé d'affaires que les obligations déterminées à l'article 4 ci-dessus; dans ce cas, le chargé d'affaires ne sera tenu à aucune représentation quelconque. Si le congé doit excéder deux mois, le chef de mission aura à fournir au chargé d'affaires les moyens de satisfaire aux exigences de sa position officielle. Il mettra, à cet effet, à la disposition de ce dernier celles des localités de son habitation qui sont indispensables pour constituer, selon les convenances et les usages du pays, un état de maison suffisant, tel que salon, salle à manger, office, cuisine. Toutes ces pièces devront être garnies de leur mobilier meublant et de tous les accessoires nécessaires pour le service de la table. Le service des domestiques sera à la charge du chargé d'affaires.

Art. 7. Lorsque, pour une cause quelconque, le titulaire du poste diplomatique, ayant rompu son établissement, ne sera pas en mesure de remplir les obligations que lui impose l'article précédent, il indemnisera le chargé d'affaires, en lui abandonnant le huitième du traitement intégral du poste.

TITRE II.

Agents politiques chefs de poste appelés à Paris ou en voyage de service.

Art. 8. Le chef d'une mission diplomatique, appelé à Paris par un ordre écrit du ministre et pour affaires de service, conservera son traitement intégral, si son absence n'excède pas quinze jours; si son absence se prolonge au delà de quinze jours, il n'aura droit, à dater du seizième jour et jusqu'au terme de son voyage, qu'aux trois quarts de son traitement.

Il recevra, en outre, dans les deux cas, ses frais de voyage d'aller et retour, sur le prix fixé par le règlement pour les voyages de service

Le quart disponible du traitement du chef de poste sera attribué au chargé d'affaires.

Art. 9. Le chef d'une mission diplomatique, autorisé à quitter le lieu de sa résidence officielle pour accompagner le souverain auprès duquel il est accrédité, soit à l'intérieur du pays même, soit hors des limites de son territoire, conservera son traitement intégral pendant toute la durée du voyage.

Dans ce cas, le secrétaire chargé des affaires de l'ambassade ou de la légation n'aura droit à aucune indemnité et ne prendra pas le titre de chargé d'affaires.

Les frais de voyage du chef de poste seront réglés comme dans le cas prévu au précédent article, d'après les fixations établies pour les voyages de service.

TITRE III.

Dispositions générales additionnelles.

Art. 10. La durée de tout voyage de service, lors même que, pendant ce voyage, l'agent diplomatique ou consulaire n'aurait pu recevoir aucun traitement, sera comptée comme temps de service, pourvu que le trajet ait été effectué par les voies les plus directes et sans interruption volontaire de la part de l'agent.

Art. 11. La durée de tout voyage de service sera également comptée comme temps de grade dans le nouvel emploi, lorsque l'agent aura réellement exercé ce nouvel emploi à l'issue de son voyage.

Art. 12. L'agent titulaire d'une résidence consulaire, appelé momentanément à faire l'intérim d'un autre poste, recevra la moitié de chacun des traitements affectés à ces deux postes.

Art. 13. L'élève-consul en congé perd la jouissance de son indemnité de table et de logement à dater du jour où il quitte le poste auquel il était attaché.

Art. 14. L'élève-consul qui devient gérant du consulat, et qui touche, en cette qualité, la moitié du traitement du titulaire du poste, cesse de recevoir son indemnité de table et de logement pendant la durée de son intérim.

Art. 15. Toutes dispositions des arrêtés, ordonnances ou règlements contraires aux présentes, sont et demeurent abrogées.

6° Décret du 16 janvier 1877 et Instruction du 24 avril 1877 sur la comptabilité des chanceliers diplomatiques et consulaires et agents vice-consuls et sur celle de l'agent comptable.

DÉCRET (16 janvier 1877).

Le Président de la République française,

Vu les ordonnances royales des 23 et 24 août 1833;

Vu l'article 17 de la loi du 9 juillet 1836;

Vu le décret du 20 août 1860 sur la comptabilité des chancelleries diplomatiques et consulaires;

Vu le décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique;

Vu le règlement de comptabilité du ministère des affaires étrangères du 1er octobre 1867;

Vu l'article 6 de la loi de finances du 29 décembre 1876;

Considérant que le nouveau régime budgétaire adopté pour les chancelleries diplomatiques et consulaires nécessite un remaniement complet des règles auxquelles la comptabilité de ce service est actuellement soumise;

Sur la proposition des Ministres des affaires étrangères et des finances,

Décrète :

TITRE PREMIER.

Dispositions générales.

Art. 1er. Le budget spécial des chancelleries diplomatiques et consulaires, rattaché pour ordre au budget de l'État, est supprimé, conformément à l'article 6 de la loi de finances du 29 décembre 1876.

A partir du 1er janvier 1877, les recettes et dépenses comprises dans ce budget spécial feront partie du budget général, comme les autres recettes et dépenses publiques.

Les recettes des agents consulaires rétribués directement sur le budget du ministère des affaires étrangères seront également comprises dans le budget de l'État.

Les recettes figureront à un compte classé parmi les *Produits divers* du budget, sous le titre de *Produit des chancelleries diplomatiques et consulaires.*

Les dépenses seront imputées, suivant leur nature, sur les divers chapitres du budget du ministère des affaires étrangères, et soumises à toutes les règles de la comptabilité publique.

Art. 2. La direction des consulats et affaires commerciales conserve dans ses attributions le personnel des chancelleries (chanceliers et commis) et des agences consulaires, la correspondance administrative ressortissant au service des chancelleries, la préparation, la publication et la révision des tarifs, la rédaction et l'envoi des instructions relatives à leur mise en vigueur, à leur interprétation et à leur application.

Elle surveille cette application d'après les rapports et documents que lui adressent les chefs de mission et les consuls.

Elle prescrit et assure la rectification des perceptions reconnues irrégulières.

Art. 3. La direction des fonds et de la comptabilité au ministère des affaires étrangères contrôle et vérifie les opérations des chanceliers et des agents consulaires au point de vue de la comptabilité. Elle est chargée, au même point de vue, de la correspondance avec les agents, ainsi que des rapports avec le ministère des finances et les commissions de finances.

Elle poursuit auprès des agents le redressement des erreurs de comptabilité commises par eux dans leurs états de recettes et assure l'application de toutes les règles financières qui régissent le service des chancelleries.

Un agent spécial, placé sous l'autorité administrative du chef de la direction des fonds et justiciable de la Cour des comptes, centralise les opérations des chanceliers et agents consulaires et en forme le compte général à soumettre au jugement de la Cour.

Il prend le titre d'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires. Comme tous les comptables directs du Trésor, il est responsable, sauf recours contre qui de droit, de la gestion financière des chanceliers et agents consulaires chargés des perceptions, et se trouve placé sous le contrôle de la direction générale de la comptabilité publique. Il est également soumis aux vérifications de l'inspection générale des finances.

Art. 4. Le service des *dépenses de chancellerie* est placé dans les attributions de la direction des fonds et de la comptabilité. La liquidation et l'ordonnancement de ces dépenses s'effectuent par ses soins.

TITRE II.

Des chanceliers des postes diplomatiques et consulaires.

Art. 5. Les chanceliers des postes diplomatiques et consulaires sont responsables, envers l'agent comptable des chancelleries, des deniers publics dont ils sont chargés d'effectuer la perception.

Ils sont placés sous le contrôle immédiat des chefs de mission et des consuls qui, à raison de ce contrôle, sont administrativement responsables.

Les chefs de mission diplomatique peuvent déléguer, sous leur responsabilité, le contrôle de leur chancellerie à l'un des secrétaires placés sous leurs ordres, à condition de donner avis de cette délégation au ministère des affaires étrangères.

Art. 6. Les chanceliers sont assujettis à un cautionnement lorsque la moyenne des recettes du poste (recettes de toute nature), effectuées pendant les cinq dernières années, dépasse 5,000 francs.

Ce cautionnement est fixé par le Ministre des finances, sur la proposition du Ministre des affaires étrangères (direction des fonds et de la comptabilité).

Il est du dixième de la moyenne des recettes du poste, établie comme il est dit plus haut. Toutefois, lorsque la recette moyenne dépasse le chiffre de 50,000 francs, le cautionnement est augmenté de 1,000 francs pour chaque fraction de 50,000 francs et au-dessous.

Dans le calcul des cautionnements, il n'est pas tenu compte des coupures de recettes qui ne correspondent pas à une fraction de cautionnement de 100 francs.

Le cautionnement reste invariable pendant la durée des fonctions du même comptable. Il est revisé en cas de nomination d'un nouveau chancelier.

Il est réalisé en numéraire et les arrérages en sont annuellement payés par la caisse centrale du Trésor, sur la production de l'extrait d'inscription.

Aucun des chanceliers assujettis au versement d'un cautionnement ne peut être installé ni entrer en exercice qu'après avoir justifié de ce versement vis-à-vis du ministère des affaires étrangères.

En cas d'absence du chancelier titulaire, le cautionnement versé par ce comptable ne répond pas des faits de la gestion intérimaire du chancelier substitué.

Art. 7. Les émoluments des chanceliers se composent : 1° d'un traitement fixe ; 2° de remises calculées à raison de 5 p. 100 sur le montant des droits de chancellerie perçus par eux.

Les traitements fixes et les remises proportionnelles constituent l'ensemble des émoluments sur lesquels sont exercées les retenues affectées au service des pensions civiles, en exécution de l'article 19 du décret du 9 novembre 1853.

Art. 8. Les recettes des chancelleries diplomatiques et consulaires se composent :

1° Des droits perçus conformément aux tarifs en vigueur ;

2° Des bénéfices sur le change résultant de la conversion en traites des recettes des chancelleries ;

3° Des dépôts effectués en numéraire. (Ordonnance du 24 octobre 1833.)

Art. 9. Les chanceliers tiennent pour les perceptions qu'ils effectuent :

1° Un registre de quittances à souche ;

2° Un registre de recettes coté et paraphé par le chef de poste.

Les registres de quittances à souche et les livres de recettes sont conformes aux modèles arrêtés par le ministère des affaires étrangères (direction des fonds et de la comptabilité).

Art. 10. Chaque perception est inscrite sur le livre de recettes par ordre de date et de numéro, avec le paragraphe de l'article du tarif qui l'autorise, l'énoncé sommaire de l'acte qui y donne lieu, et les nom et qualités du requérant.

Elle entraîne la délivrance d'une quittance détachée du registre à souche.

Il est, en outre, fait mention, sur les minutes et sur chaque expédition des actes, du montant du droit acquitté, du paragraphe de l'article du tarif qui l'autorise, ainsi que du numéro sous lequel la perception est inscrite sur le registre à souche et sur le livre de recettes.

Art. 11. Les chefs de poste peuvent autoriser, sous leur responsabilité personnelle et pour les cas déterminés par le tarif ou par les instructions du Ministre des affaires étrangères (direction des consulats et affaires commerciales), la délivrance gratis, ou sans frais, ou avec réduction des droits, des divers actes émanant de leur chancellerie.

Les autorisations doivent être remises par écrit aux chanceliers; elles sont nominatives et motivées.

Art. 12. Les actes que les chanceliers ont été autorisés à délivrer gratis ou sans frais sont inscrits sur le livre de recettes à leur ordre de date, mais dans une partie distincte de ce livre. Une série spéciale de numéros d'ordre leur est consacrée.

Mention est faite sur le livre de recettes des motifs donnés dans l'autorisation.

Ces actes ne sont pas inscrits sur le registre à souche.

Art. 13. Au commencement de chaque trimestre, et plus souvent, s'il est ordonné par le Ministre des affaires étrangères, les chefs de poste convertissent les recettes de leur chancellerie en une traite en monnaie française, à l'ordre du caissier-payeur central du Trésor public.

Les traites sont adressées au ministère des affaires étrangères (direction des fonds et de la comptabilité) avec un bordereau de versement certifié véritable et conforme au livre de recettes par le chancelier et par le chef de poste, et avec une déclaration délivrée par ce dernier pour constater la perte ou le bénéfice résultant de la conversion des valeurs, ladite déclaration appuyée d'un certificat de change.

En cas de bénéfice, le montant en est immédiatement constaté par un article spécial tant sur le registre à souche et le livre de recettes de la chancellerie que sur le bordereau de versement.

En cas de perte, le montant en est mentionné sur le bordereau de versement, et il est repris, comme il sera dit ci-après (art. 17), dans l'état trimestriel des frais de chancellerie dressé par le chef de poste.

Les chefs de poste inscrivent sur un carnet spécial l'émission successive des traites, avec indication du bénéfice ou de la perte qui en a été la conséquence.

Art. 14. Les dépenses des chancelleries diplomatiques et consulaires comprennent :

1° Les traitements fixes et les remises proportionnelles des chanceliers, ainsi que les traitements des commis rétribués sur le crédit ouvert pour les traitements des agents politiques et consulaires;

2° Les frais de chancellerie (personnel des commis auxiliaires et des gens de service, et matériel);

3° Les pertes sur le change résultant de la conversion en traites des recettes de chancellerie.

Art. 15. Les traitements fixes des chanceliers et ceux des commis rétribués directement sur les fonds du budget général sont ordonnancés par le Ministre des affaires étrangères, par trimestre et à terme échu, et payés sur extraits d'ordonnances, entre les mains des ayants droit ou de leurs mandataires, par le caissier-payeur central du Trésor public.

Les remises proportionnelles sont ordonnancées en une seule fois, après la constatation des recettes de l'année; elles sont payées comme les traitements fixes, par le caissier-payeur central.

Art. 16. Les frais de chancellerie (personnel des commis auxiliaires et des gens de service, et matériel) sont avancés de leurs deniers personnels par les chefs de mission et les consuls.

Ils forment un article spécial au budget du ministère des affaires étrangères (chapitre des frais de service généraux).

Ils sont liquidés par l'administration centrale (direction des fonds), sur états spéciaux produits, tous les trois mois, en double expédition et appuyés des justifications prescrites pour les dépenses analogues par le règlement de comptabilité du ministère des affaires étrangères.

Leur montant, augmenté d'une bonification de 2 p. 100, est ordonnancé au profit des chefs de mission et des consuls et payable à Paris entre les mains des ayants droit ou de leurs mandataires.

Art. 17. Les pertes sur le change résultant de la conversion en traites des recettes de chancellerie sont portées sur les mêmes états que les frais de chancellerie et comprises dans les mêmes ordonnancements.

Art. 18. Les remboursements de droits indûment perçus dans les chancelleries diplomatiques et consulaires sont effectués soit par suite de jugements, soit en vertu de décisions spéciales du Ministre des affaires étrangères (direction des consulats), soit sur arrêts de la Cour des comptes.

Ils sont imputés sur le crédit ouvert au budget du ministère des finances pour les remboursements sur produits indirects et divers.

Les rapports de liquidation et les pièces justificatives à l'appui sont adressés au Ministre des finances (direction générale de la comptabilité publique), qui délivre sur la caisse centrale du Trésor, au nom du chancelier-percepteur, une ordonnance de remboursement, à charge par ce dernier de rapporter ultérieurement la quittance de l'ayant droit.

Il en est de même des sommes à restituer, d'après avis de la direction des fonds, pour rectification d'erreurs commises dans le calcul des perceptions.

Art. 19. Les reversements en recette que les chanceliers peuvent être mis en demeure d'opérer s'effectuent en vertu d'ordres émanant de la direction des consulats pour les rectifications de perceptions, et de la direction des fonds pour les redressements d'erreurs de comptabilité.

Les sommes reversées par suite de ces ordres figurent dans les écritures des comptables à la date de leur encaissement effectif.

Art. 20. Les chanceliers se conforment aux dispositions de l'ordonnance du 24 octobre 1833 pour les dépôts de sommes d'argent, valeurs, marchandises et effets mobiliers effectués dans les chancelleries.

Ils en demeurent comptables, sous le contrôle des chefs de mission et des consuls.

Les dépôts en numéraire sont inscrits au journal à souche et au livre de recettes mentionnés à l'article 9.

Quant aux dépôts en valeurs, marchandises et effets mobiliers, l'entrée et la sortie en sont constatées sur un carnet d'ordre, avec indication de la valeur estimative des objets déposés.

Art. 21. Les chefs de mission et les consuls vérifient la caisse de la chancellerie, ainsi que les livres et les écritures, toutes les fois qu'ils le jugent utile. Ils s'assurent également de l'existence des objets déposés, d'après le carnet susmentionné.

Cette vérification est obligatoire au dernier jour de chaque trimestre.

Les livres et les écritures sont arrêtés à la même époque par le chef de poste, qui dresse un procès-verbal constatant la situation de la caisse et celle des écritures.

Art. 22. Dans les huit premiers jours de chaque trimestre, les chanceliers établissent un bordereau des opérations effectuées par eux pendant le trimestre précédent.

Ce bordereau présente :

1° La situation du chancelier au commencement du trimestre;

2° Les recettes et les dépenses de toute nature effectuées dans le cours du trimestre;

3° La situation du chancelier au dernier jour du trimestre.

Les bordereaux trimestriels comprennent, en outre, dans une partie distincte, l'indication de la valeur estimative des dépôts en valeurs, marchandises et effets mobiliers non retirés à la fin du trimestre.

Les recettes et les dépenses y sont détaillées par articles, suivant les divisions ci-après, savoir :

Recettes. — *Recettes budgétaires.* — Produit des actes de chancellerie; bénéfices sur le change.

Recettes de trésorerie. — Dépôts effectués en numéraire; produit net de la vente des valeurs, marchandises et effets mobiliers.

Dépenses. — *Dépenses de trésorerie.* — Envoi de traites à l'ordre du caissier-payeur central du Trésor; retraits de dépôts; remboursement du produit de la vente des valeurs, marchandises et effets mobiliers.

Art. 23. Les bordereaux trimestriels sont dressés en triple expédition.

Ils sont certifiés véritables par les chanceliers, visés et vérifiés par les chefs de mission ou les consuls.

L'une des expéditions demeure déposée dans les archives de la mission diplomatique ou du consulat.

Les deux autres expéditions sont adressées, avant la fin du premier mois de chaque trimestre, au ministère des affaires étrangères (direction des fonds et de la comptabilité), avec le procès-verbal de vérification de la caisse et des écritures dressé par le chef de poste au dernier jour du trimestre, et les pièces justificatives des opérations de recette et de dépense.

La forme des bordereaux trimestriels, ainsi que la nature des justifications à produire, sont déterminées par les instructions données par le Ministre des affaires étrangères (direction des fonds et de la comptabilité), de concert avec le Ministre des finances.

Les autorisations en vertu desquelles les chanceliers auraient délivré certains actes gratis, ou sans frais, ou avec réduction des droits, sont comprises dans les justifications dont l'examen et l'appréciation ressortissent à la direction des fonds.

Art. 24. En outre des bordereaux et des pièces comptables qui doivent être transmis, tous les trois mois, à la direction des fonds et de la comptabilité, les chefs de poste font parvenir, aux mêmes époques, à la direction des consulats et affaires commerciales des relevés de perceptions et des rapports présentant toutes les indications nécessaires pour mettre cette direction en mesure d'exercer, en ce qui concerne l'application du tarif, le contrôle administratif et la surveillance dont elle est chargée.

Ces documents sont établis suivant les formes et modèles tracés par la direction des consulats.

Art. 25. A chaque mutation de chancelier titulaire ou substitué, le chef de poste vérifie la caisse du comptable sortant, clôt et arrête les registres.

Il dresse procès-verbal de cette double opération.

Ce procès-verbal est immédiatement transmis au ministère des affaires étrangères (direction des fonds et de la comptabilité).

Art. 26. Chaque chancelier, n'étant comptable que des actes de sa gestion personnelle, doit, en cas de mutation, rendre compte séparément des faits qui le concernent; en conséquence, il est établi autant de bordereaux trimestriels qu'il s'est succédé de chanceliers titulaires ou substitués dans le cours d'un même trimestre.

Néanmoins, par exception et pour les gestions intérimaires n'excédant pas un mois, le chef de poste peut décider, avec l'assentiment des parties intéressées, que les opérations du chancelier substitué seront rattachées à celles du titulaire ou de l'un des deux titulaires.

Art. 27. Pour obtenir la restitution de leur cautionnement, les chanceliers ou leurs ayants droit doivent produire un certificat de quitus délivré par l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires et visé tant par le directeur des fonds et de la comptabilité au ministère des affaires étrangères que par le directeur général de la comptabilité publique.

TITRE III.

Des agents consulaires.

Art. 28. Les agents consulaires rétribués directement sur le budget du ministère des affaires étrangères sont comptables au même titre que les chanceliers des missions diplomatiques et consulaires, et demeurent soumis aux mêmes obligations en ce qui concerne la perception et le versement intégral des droits de chancellerie, le cautionnement, la tenue des écritures, la comptabilité des dépôts, la formation des bordereaux et relevés trimestriels et la production des pièces comptables.

Ils sont placés sous le contrôle des chefs de mission diplomatique ou des consuls dont ils relèvent.

Ils peuvent, sous leur responsabilité personnelle et pour les cas déterminés par le tarif ou les instructions du Ministre des affaires étrangères (direction des consulats et affaires commerciales), délivrer des actes gratis, ou sans frais, ou avec réduction des droits, à charge d'en faire mention dans leurs écritures suivant la forme indiquée par les instructions ministérielles.

Art. 29. Ils adressent aux chefs de poste, en triple expédition, les bordereaux trimestriels destinés à la direction des fonds, ainsi que les relevés et rapports ressortissant à la direction des consulats.

Les bordereaux trimestriels sont appuyés d'une copie dûment certifiée du livre de recettes et d'un état constatant la situation de la caisse au dernier jour du trimestre, sans préjudice des autres pièces nécessaires pour établir la régularité des opérations.

Ils sont contrôlés par le chef de poste et revêtus de son *vu et vérifié*. Deux expéditions en sont transmises par lui, avec les pièces à l'appui, au ministère des affaires étrangères (direction des fonds et de la comptabilité); la troisième expédition reste déposée dans les archives de la mission diplomatique ou du consulat.

Art. 30. Les agents consulaires recevant un traitement fixe sur les crédits du ministère des affaires étrangères ont droit, comme les chanceliers, aux remises proportionnelles de 5 p. 100 sur le montant des droits de chancellerie perçus par eux.

Les retenues pour le service des pensions civiles sont exercées conformément aux dispositions de l'article 7.

Art. 31. Le montant des recettes effectuées par les agents consulaires rétribués sur les fonds budgétaires est converti tous les trois mois, et plus souvent s'il est ordonné par le Ministre, en une traite à l'ordre du caissier-payeur central du Trésor public, qui est envoyée directement au ministère des affaires étrangères (direction des fonds et de la comptabilité), avec les certificats constatant le bénéfice ou la perte sur le change.

Les agents tiennent un carnet spécial pour l'émission de ces traites.

Ils donnent immédiatement avis de chaque émission au chef de poste dans la circonscription duquel ils sont placés.

Art. 32. En cas d'absence, de mutation, de démission ou de décès d'un agent consulaire rétribué, le chef de la mission diplomatique ou le consul avise aux mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts du Trésor, s'il n'y a été pourvu par le Ministre des affaires étrangères.

Art. 33. Les dépenses des agents consulaires rétribués sont liquidées, ordonnancées et payées, comme celles des chancelleries diplomatiques et consulaires, par les soins de la direction des fonds et de la comptabilité.

Art. 34. Les agents consulaires non rémunérés sur les crédits du budget du ministère des affaires étrangères conservent, à titre d'honoraires ou d'indemnité de frais de bureau, les taxes qu'ils sont autorisés à percevoir. Ils sont placés sous le contrôle des chefs de poste dont ils relèvent. Ils sont soumis, en outre, aux mêmes obligations que les agents consulaires rétribués, en ce qui concerne la perception des droits de chancellerie, l'inscription de leurs recettes sur un registre spécial et la mention du paiement des droits sur les actes délivrés.

Aux époques et dans les conditions déterminées par les instructions ministérielles, ils produisent le relevé des recettes qu'ils ont effectuées, en y joignant une quittance des sommes retenues par eux. Toutefois, ces opérations ne donnent lieu qu'à une vérification administrative, et ne sont inscrites dans aucun des comptes et bordereaux transmis au Trésor par l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

TITRE IV.

De l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Art. 35. L'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires, placé sous l'autorité du chef de la direction des fonds et de la comptabilité au minis-

tère des affaires étrangères et sous le contrôle du directeur général de la comptabilité publique, est nommé par décret du Président de la République, sur la proposition du Ministre des affaires étrangères et avec l'agrément du Ministre des finances.

Il est assujetti à un cautionnement de 20.000 francs, qui est réalisé en numéraire.

Il prête serment devant la Cour des comptes.

Art. 36. L'agent comptable centralise et vérifie toutes les opérations de comptabilité effectuées par les chanceliers des missions diplomatiques et consulaires et par les agents consulaires rétribués.

Il décrit ces opérations dans ses écritures, d'après les bordereaux trimestriels et suivant les formes qui seront réglées de concert entre le Ministre des affaires étrangères et le Ministre des finances.

Art. 37. Les traites envoyées par les chefs de mission, les consuls et les agents consulaires rétribués, comme représentant le montant intégral des droits perçus par eux, sont transmises par l'agent comptable au caissier-payeur central.

L'agent comptable se charge en recette du montant des traites qui lui ont été adressées par les agents-percepteurs, et il leur en délivre des récépissés à talon qui sont visés conformément à l'article 1er de la loi du 24 avril 1833. Le directeur des fonds et de la comptabilité est chargé de ce visa ; il peut déléguer sa signature à l'un des employés placés sous ses ordres.

Les récépissés délivrés par l'agent comptable opèrent la libération des agents-percepteurs.

Les versements en traites que l'agent comptable fait au caissier central du Trésor donnent lieu à la délivrance, par ce dernier, de récépissés à talon au profit de l'agent comptable, et celui-ci les produit comme pièces de dépenses à la Cour des comptes.

Art. 38. Tous les trois mois, l'agent comptable établit un bordereau général des opérations effectuées dans les différents postes et centralisées dans ses écritures.

Ce bordereau général est transmis au ministère des finances (direction générale de la comptabilité publique), accompagné des bordereaux trimestriels des chanceliers et agents consulaires rétribués, ainsi que des pièces justificatives à l'appui.

Art. 39. Chaque année, l'agent comptable dresse le compte de gestion à soumettre au jugement de la Cour des comptes.

Ce compte, qui récapitule les bordereaux généraux trimestriels, est affirmé, sous les peines de droit, par l'agent comptable et visé tant par le directeur des fonds et de la comptabilité que par le directeur général de la comptabilité publique.

Il présente la situation des agents-percepteurs au premier jour de la gestion, les recettes et les dépenses de toute nature effectuées pendant l'année, enfin la situation des agents-percepteurs au 31 décembre, avec l'indication des valeurs en caisse.

Art. 40. Le compte de gestion de l'agent comptable, accompagné des bordereaux trimestriels des agents-percepteurs, est adressé, avant le 30 juin de l'année suivante, au ministère des finances (direction générale de la comptabilité publique), chargé de le transmettre à la Cour des comptes avec les pièces à l'appui.

Art. 41. L'agent comptable, étant seul justiciable de la Cour des comptes, provoque les mesures nécessaires pour obtenir les justifications et compléments de justifications réclamés par les arrêts de la Cour.

Dans les cas de forcement en recette ou de rejet de dépenses de trésorerie, il doit fournir soit la preuve du versement au Trésor de la somme dont il a été forcé en recette ou qui a été rejetée de la dépense, soit un arrêté d'exonération rendu, à son profit ou à celui de l'agent-percepteur, par le Ministre des affaires étrangères, après imputation sur son budget de la somme faisant l'objet de l'exonération, soit enfin un arrêté de débet pris par le même Ministre contre l'agent-percepteur en cause ; ce dernier arrêté est appuyé de la preuve de sa notification à l'agent judiciaire du Trésor et à la direction générale de la comptabilité publique.

Art. 42. En cas de mutation de l'agent comptable dans le courant de l'année, le compte annuel est divisé suivant la durée de la gestion des différents titulaires, et chacun d'eux rend séparément le compte des opérations retracées dans ses écritures.

Art. 43. L'agent comptable sorti de fonctions ou ses ayants cause, pour obtenir le remboursement du cautionnement réalisé en exécution de l'article 35, doivent produire :

1° Une expédition de l'arrêt de quitus de la Cour des comptes, délivrée par le greffier en chef;

2° Le certificat de libération définitive, délivré par le directeur général de la comptabilité publique, en exécution de l'ordonnance du 22 mai 1825.

TITRE V.

Dispositions diverses.

Art. 44. Le directeur des fonds et de la comptabilité au ministère des affaires étrangères forme, pour chaque exercice, un tableau général des recettes et dépenses des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Ce tableau présente, pour chaque poste, le montant des produits recouvrés et il offre en regard le montant des dépenses afférentes au service des chancelleries (personnel et matériel).

Il est certifié par le directeur de la comptabilité et visé par le Ministre des affaires étrangères.

Il est communiqué, sur leur demande, aux commissions de finances des Chambres législatives.

Une ampliation en est adressée à la direction des consulats et affaires commerciales, ainsi qu'à la direction générale de la comptabilité publique.

Art. 45. Les dispositions ci-dessus remplacent et annulent toutes celles qui leur sont contraires dans les règlements et instructions antérieurs concernant la comptabilité des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Art. 46. Les Ministres des affaires étrangères et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 16 janvier 1877.

Signé : Mal DE MAC-MAHON.

Par le Président de la République :

Le Ministre des finances,
Signé : Léon SAY.

Le Ministre des affaires étrangères,
Signé : DECAZES.

INSTRUCTION (24 avril 1877).

CHAPITRE PREMIER.

Dispositions générales.

Art. 1er du décret du 16 janvier 1877. — Les chanceliers de tout grade et les agents consulaires sont constitués comptables du Trésor et doivent compte à l'Etat de l'intégralité de leurs recettes.

1. — La loi de finances du 29 décembre 1876 a supprimé le budget spécial des chancelleries diplomatiques et consulaires, lequel ne figurait que pour ordre au budget de l'État, et elle a rattaché au budget général, à partir du 1er janvier 1877, les recettes et les dépenses de ce service, ainsi que celles des agents consulaires directement rétribués par le ministère des affaires étrangères. Par suite, les recettes des chancelleries et des vice-consulats rétribués doivent désormais être inscrites à

un article distinct des produits divers du budget de l'État, sous le titre de : *Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires*, et les dépenses être imputées sur les crédits budgétaires ouverts chaque année pour cet objet au Ministre des affaires étrangères.

Ces modifications entraînent pour les agents chargés de la perception des droits de chancellerie, soit dans leur situation personnelle, soit dans leur mode d'opérer, des changements notables qui ont été consacrés par un décret du 16 janvier 1877, et que la présente instruction a pour but de faire connaître en détail.

2. — Il résulte de la loi précitée du 29 décembre 1876 que les chanceliers des postes diplomatiques et consulaires, les drogmans-chanceliers intérimaires ou substitués, ainsi que les agents vice-consuls rétribués et les gérants de vice-consulats, sont soumis, en qualité d'*agents-percepteurs des deniers de l'État*, à toutes les règles auxquelles sont assujettis les comptables du Trésor public, au point de vue soit des devoirs à remplir, soit de la responsabilité qu'ils encourent, tant pour tous les faits de leur gestion personnelle que pour la sauvegarde de leur caisse.

3. — Les recettes de chancellerie doivent figurer, pour leur montant intégral, parmi les recettes de l'État. En conséquence, il est expressément interdit aux agents percepteurs d'employer les fonds provenant desdites recettes pour le payement des frais de chancellerie ou pour toute autre destination. Ces frais, comme il est indiqué plus loin (art. 64), seront désormais payés au moyen d'ordonnances délivrées sur les crédits du budget du ministère des affaires étrangères, et les fonds provenant de la perception des droits de chancellerie ne devront sortir de la caisse des comptables que pour être transformés en une traite à l'ordre du caissier central du Trésor (art. 52).

4. — Aux termes des articles 2 et 3 du décret du 16 janvier 1877, le service des chancelleries est ainsi divisé et réparti.

Art. 2 du décret. — **Attributions de la direction des consulats et affaires commerciales.**

5. — La direction des consulats et affaires commerciales conserve dans ses attributions le personnel des chancelleries (chanceliers et commis) et des agents consulaires, la correspondance administrative ressortissant au service des chancelleries, la préparation, la publication et la révision des tarifs, la rédaction et l'envoi des instructions relatives à leur mise en vigueur, à leur interprétation et à leur application.

Elle surveille cette application d'après les rapports et documents que lui adressent les chefs de mission et les consuls ; elle prescrit et assure la rectification des perceptions reconnues irrégulières.

Les questions relatives au change de perception ressortissent également à la direction des consulats.

Art. 3 du décret. — **Attributions de la direction des fonds et de la comptabilité.**

6. — La direction des fonds et de la comptabilité contrôle et vérifie les opérations des chanceliers et des agents consulaires au point de vue de la comptabilité et de l'exactitude matérielle de leurs opérations. Elle est chargée, au même point de vue, de la correspondance avec les agents, ainsi que des rapports avec le ministère des finances et les commissionsde finances.

Elle poursuit auprès des agents le redressement des erreurs de comptabilité commises par eux dans leurs états de recettes et assure l'application de toutes les règles financières qui régissent le service des chancelleries.

Art. 3 du décret. — **Création d'un agent comptable spécial pour centraliser les opérations. — Responsabilité de ce comptable à l'égard des agents-percepteurs.**

7. — Un agent spécial, placé sous l'autorité administrative du chef de la direction des fonds et justiciable de la Cour des comptes, centralise les opérations des chance-

liers et agents consulaires, et en forme le compte général à soumettre au jugement de la Cour.

8. — Il est également soumis au contrôle de la direction générale de la comptabilité publique, au ministère de finances, ainsi qu'aux vérifications de l'inspection générale des finances.

9. — Cet agent prend le titre d'*agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.*

10. — Comme tous les *comptables directs* du Trésor, il est seul responsable, envers la Cour des comptes et l'administration, de la gestion financière de tous les chanceliers et agents consulaires chargés de la perception des deniers de l'État. Par suite, et en cas de débet ou de déficit des agents percepteurs, l'agent comptable exerce son recours contre eux et est subrogé à tous les droits du Trésor sur le cautionnement et les biens de l'agent reliquataire.

11. — Lorsque le déficit ou débet de l'agent percepteur provient de force majeure ou de circonstances indépendantes de la surveillance de l'agent comptable, celui-ci peut obtenir la décharge de sa responsabilité.

Le Ministre des affaires étrangères, après avoir pris l'avis du Ministre des finances et de la section des finances du Conseil d'État, prononce sur les demandes en décharge de responsabilité, sauf appel devant le Conseil d'État par la voie contentieuse.

Art. 4 du décret. — Liquidation et ordonnancement des dépenses de chancellerie.

12. — Le service des *dépenses de chancellerie* est placé dans les attributions de la direction des fonds et de la comptabilité. La liquidation et l'ordonnancement de ces dépenses s'effectuent par ses soins.

Les dépenses de chancellerie sont remboursées aux chefs de poste, sur la production d'états trimestriels visés par eux et accompagnés des pièces justificatives réglementaires. Ces dépenses sont distinctes des *frais de service* proprement dits (art. 63 et suivants).

CHAPITRE II.

Des chanceliers des postes diplomatiques et consulaires.

Art. 5 du décret. — Contrôle des agents percepteurs.

13. — Tous les agents-percepteurs, quelle que soit leur classification (chanceliers, drogmans-chanceliers, chanceliers intérimaires ou substitués), sont responsables, envers l'agent comptable, des deniers publics dont ils sont chargés d'effectuer la perception. Ils peuvent dès lors, en cas de débet ou de déficit (art. 10 et 11), être poursuivis et saisis dans leur traitement, leur cautionnement et leurs biens présents et à venir.

14. — Les chanceliers des postes diplomatiques et consulaires sont placés sous le contrôle immédiat des chefs de mission et des consuls, qui, à raison de ce contrôle, sont administrativement responsables.

15. — Les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires peuvent déléguer, sous leur responsabilité, le contrôle financier de leur chancellerie à l'un des secrétaires placés sous leurs ordres, à la condition de donner avis de cette délégation au ministère des affaires étrangères (direction des fonds).

16. — Les agents percepteurs doivent employer exclusivement l'intermédiaire, soit du chef de mission, soit du consul dont ils relèvent, pour l'envoi au ministère des affaires étrangères des comptes trimestriels, traites et pièces comptables.

17. — Les garanties de l'agent comptable centralisateur contre les effets de la responsabilité qui lui est imposée (art. 10), consistent :

D'une part, dans les moyens de contrôle et de surveillance que les règlements mettent à sa disposition et qui sont indiqués aux articles 131 à 138;

D'autre part, dans les actions et privilèges qui lui sont attribués sur les biens des agents percepteurs et notamment sur leurs *cautionnements.*

Art. 6 du décret. — **Cautionnements des chanceliers titulaires.**

18. — Les chanceliers titulaires et les drogmans-chanceliers sont assujettis à un cautionnement lorsque la moyenne des recettes du poste, effectuées pendant les cinq dernières années, dépasse 5,000 fr. Aucun cautionnement n'est exigé des chanceliers intérimaires ou substitués.

19. — Le cautionnement est basé sur les recettes *de toute nature,* c'est-à-dire aussi bien sur le montant des droits perçus au profit de l'État que sur celui des dépôts en numéraire versés en exécution de l'ordonnance du 24 octobre 1833.

Toutefois, dans les postes où les dépôts en numéraire auraient atteint un chiffre exceptionnel et anormal, les recettes de cette nature pourront ne pas entrer dans le total moyen qui sert de base à la fixation du cautionnement.

20. — Le montant du cautionnement est fixé par le Ministre des finances, sur la proposition du Ministre des affaires étrangères (direction des fonds et de la comptabilité).

Il est du dixième de la moyenne des recettes du poste établi comme il est dit aux articles 18 et 19. Toutefois, lorsque la recette moyenne dépasse le chiffre de 50,000 fr., le cautionnement n'est augmenté que de 1,000 fr. pour chaque fraction de 50,000 fr. et au-dessous.

Dans le calcul des cautionnements, il n'est pas tenu compte des coupures de recettes qui ne correspondent pas à une fraction de cautionnement de 100 fr.

21. — En d'autres termes, les postes dont la moyenne des recettes de toute nature n'atteint pas 5,000 fr. ne sont assujettis à aucun cautionnement.

De 5,000 à 5,999 fr. de recette moyenne, le cautionnement est de 500 fr.

De 6,000 à 6,999 fr., il est de 600 fr., et ainsi de suite jusqu'à 50,000 fr. de recette moyenne, cas où le cautionnement est de 5,000 fr.

Au delà de 50,000 fr., le cautionnement est ainsi calculé :

De 50,001 fr. à 100,000 fr., 6,000 fr.;
De 100,001 fr. à 150,000 fr., 7,000 fr.;
De 150,001 fr. à 200,000 fr., 8,000 fr.;
De 200,001 fr. à 250,000 fr., 9,000 fr.;
Et ainsi de suite.

22. — Le cautionnement reste invariable pendant la durée des fonctions du comptable, dans le même poste, quelles que soient les augmentations ou diminutions qui pourraient survenir dans le montant des recettes annuelles. Il est revisé à chaque nomination d'un nouveau chancelier.

23. — Il est réalisé *en numéraire* et versé exclusivement à la caisse centrale du Trésor public, à Paris.

Les arrérages, au taux de 3 p. 100 l'an, en sont annuellement payés par la caisse centrale, sur la production, par le titulaire du cautionnement ou son représentant dûment accrédité, de l'extrait d'inscription délivré par la direction de la dette inscrite.

24. — Aucun des chanceliers assujettis au versement d'un cautionnement ne peut être installé ni entrer en exercice qu'après avoir justifié de ce versement vis-à-vis du ministère des affaires étrangères.

Le chiffre du cautionnement des chanceliers actuellement en fonctions sera déterminé et notifié individuellement à chaque comptable par la direction des fonds et de la comptabilité.

Il devra être versé au Trésor dans le moindre délai possible et au plus tard, pour les postes d'Europe, le 30 juin 1877, et pour les postes situés hors d'Europe, le 31 décembre suivant.

25. — En cas d'absence réglementaire ou dûment autorisée du chancelier titulaire, le cautionnement versé par ce comptable ne répond pas des faits de la gestion intérimaire du chancelier substitué, mais à la condition expresse que le titulaire aura pris le soin d'établir la situation de sa caisse, de régler et de transmettre régulièrement au département des affaires étrangères les comptes de sa gestion personnelle, arrêtés au jour de son départ ou de son remplacement (art. 95 à 99).

Art. 7 du décret. — **Traitements des chanceliers et remises proportionnelles.**

26. — Les émoluments des chanceliers, drogmans-chanceliers et chanceliers intérimaires ou substitués se composent, savoir:

1° D'un *traitement fixe*, déterminé par le Ministre des affaires étrangères et ordonnancé *trimestriellement* par les soins de la direction des fonds et de la comptabilité;

2° De *remises proportionnelles*, calculées à raison de 5 p. 100 sur le montant des droits de chancellerie perçus par eux, et dont la liquidation et l'ordonnancement ont lieu en *fin d'exercice* par les soins de la même direction.

27. — Les traitements fixes et les remises proportionnelles constituent l'ensemble des émoluments sur lesquels sont exercées les retenues affectées au service des pensions civiles, en exécution de l'article 19 du décret du 9 novembre 1853.

Art. 8 du décret. — **Recettes des chancelleries.**

28. — Les recettes des chancelleries diplomatiques et consulaires se composent:

1° Des droits perçus au profit du budget de l'État, conformément aux tarifs en vigueur;

2° Des bénéfices sur le change résultant de la conversion en traites des recettes de chancellerie;

3° Des dépôts en numéraire effectués en vertu de l'ordonnance du 24 octobre 1833.

Art. 9 du décret. — **Désignation des livres à tenir.**

29. — Les chanceliers de tous grades ou leurs substitués tiennent, pour les perceptions qu'ils effectuent:

1° Un registre de quittances à souche;

2° Un livre de détail des recettes.

Ces livres sont établis et tenus conformément aux règles ci-après:

Art. 10 du décret. — **Registre des quittances à souche.**

30. — Le *registre à souche* (modèle n° 1) sert pour l'enregistrement de toutes les recettes, sans exception, et pour la délivrance des quittances aux parties versantes.

Les agents percepteurs doivent inscrire sur la feuille de tête de ce livre la qualification et le lieu du poste, le nom du compatble ainsi que l'année à laquelle le registre se rapporte, et le présenter au chef de poste, avant d'en faire usage, pour qu'il soit coté et paraphé suivant la formule qui est imprimée en tête du modèle.

31. — Chacun des volumes du registre à souche contient 500 quittances, numérotées de 1 à 500 par la voie de l'impression.

Il ne doit pas y avoir de lacune dans l'enregistrement des recettes, ni, conséquemment, dans l'ordre numérique des quittances.

Le même volume peut servir pour plusieurs années.

Dans les postes importants, où il sera délivré plus de 500 quittances pendant la même année, les chanceliers emploient successivement autant de volumes qu'il est nécessaire, à la condition de n'ouvrir un nouveau volume qu'après que le précédent a été intégralement rempli.

32. — L'enregistrement des recettes doit toujours être fait en présence des parties versantes, de telle sorte que la souche ou le corps même du livre constate distinctement, savoir:

Colonne n° 1. La date de la recette (jour, mois et an) et le numéro correspondant de la quittance délivrée ;

Colonne n° 2. Les noms et qualités des parties versantes, avec la désignation : 1° de l'article du tarif; 2° s'il y a lieu, du numéro des observations du tarif; 3° de la nature de la recette ou de l'acte qui y a donné lieu;

Colonne n° 3. Le montant du versement en monnaie étrangère ;

Colonne n° 4. Le montant du même versement ramené en monnaie française, c'est-à-dire au taux des tarifs réglementaires.

33. — Les sommes inscrites dans la colonne n° 4 sont ensuite réparties entre les colonnes n°s 5 et 6, suivant qu'elles concernent les *recettes budgétaires* (droits perçus au profit du Trésor et bénéfices de change ou les *recettes de trésorerie* (dépôts en numéraire).

34. — La *quittance* est signée par le comptable et remise à la partie versante au moment même du versement. Elle doit reproduire les mêmes renseignements que la souche et contenir en outre l'indication, *en toutes lettres et en francs,* de la somme versée.

En détachant la quittance de la souche au moyen de ciseaux, le comptable doit avoir soin de couper par la moitié les mots imprimés dans le sens longitudinal : Recettes des chancelleries diplomatiques et consulaires, de manière que, s'il est nécessaire de rapprocher une quittance de sa souche, on puisse démontrer leur entière connexité.

35. — Les sommes portées dans les colonnes n° 4 (versements en monnaie française), n° 5 (recettes budgétaires) et n° 6 (recettes de trésorerie) doivent être additionnées *par journée* et les totaux des journées antérieures être reportés au-dessous de ceux de chaque journée, de manière que les totaux des colonnes n°s 5 et 6 reproduisent le total de la colonne n° 4, et que ce dernier total soit lui-même égal à celui du livre des recettes dont il est parlé ci-après.

36. — Les erreurs d'addition que le comptable commettrait sur le registre à souche, ainsi que celles qu'il ferait en portant dans une colonne des recettes afférentes à une autre colonne, doivent être rectifiées par voie de *déduction* et d'*augmentation* au-dessous du total erroné. Toute *surcharge*, tout *grattage*, toute *rature*, sont interdits. En cas d'erreur dans l'inscription d'une somme, le chiffre erroné doit être biffé par un simple trait et remplacé par le chiffre véritable, qui est alors inscrit au-dessus.

37. — L'espace blanc qui sépare chacune des souches (colonne n° 2) est destiné à être utilisé, soit pour les additions journalières des comptables, soit pour la constatation des vérifications des chefs de poste (art. 82 à 84).

38. — Tout acte émané d'une chancellerie diplomatique ou consulaire, et qui aura figuré, à un titre quelconque, sur le registre des quittances à souche, doit être frappé d'une *griffe*, au nom du poste, destinée à indiquer la date, le numéro et le montant du versement, ainsi que la nature de l'acte. Ces indications, qui sont remplies manuscritement, sont signées par l'agent percepteur.

Les griffes seront transmises aux comptables par les soins de la direction des fonds et de la comptabilité.

39. — Les souches des registres de quittances sont conservées dans les archives du poste, pour être consultées en cas de recherches ultérieures. Les chefs de poste doivent veiller à ce que ces souches leur soient exactement remises aussitôt après que la dernière quittance a été délivrée. Ils sont responsables de la conservation de ces documents.

Art. 10 du décret. — **Livre de recettes, 1re partie. Recettes en numéraire.**

40. — Le *livre de détail des recettes* (modèle n° 2) se compose de deux parties, dont les folios sont cotés et paraphés par le chef de poste, sur la feuille de tête, conformément aux indications de l'article 30 relatif au registre à souche.

41. — La première partie du livre de recettes est destinée à classer *par nature* les

perceptions opérées par le comptable et inscrites sur son registre à souche, dont elle forme le développement. On doit y inscrire, jour par jour, tous les actes passibles d'un droit au profit du Trésor, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, et, conséquemment, ceux qui sont délivrés avec réduction de droit (art. 49).

42. — Les six premières colonnes servent à enregistrer, d'après les énonciations du registre à souche, savoir :

Colonne n° 1. Le numéro d'ordre, lequel doit être le même que celui de la quittance délivrée ;

Colonne n° 2. La date du versement ;

Colonne n° 3. Les noms, qualités et nationalité des parties versantes ;

Colonne n° 4. Les motifs du versement ;

Colonne n° 5. L'article du tarif en vertu duquel les droits ont été perçus ;

Colonne n° 6. Le numéro des observations du tarif, s'il est nécessaire.

43. — Les colonnes réunies par une accolade sous le titre général d'*application des recettes* servent à classer, suivant leur nature, les différents droits de chancellerie perçus pour le compte du Trésor, savoir :

Colonne n° 7. Actes de l'état civil ;

Colonne n° 8. Actes de la juridiction civile et commerciale ;

Colonne n° 9. Actes de la juridiction criminelle ;

Colonne n° 10. Actes notariés ;

Colonne n° 11. Actes relatifs à la navigation ;

Colonne n° 12. Actes administratifs ;

Colonne n° 13. Actes divers ;

Colonne n° 14. Bénéfices sur le change, résultant de la conversion en traites des recettes de chancellerie.

Les sommes portées dans les colonnes n°s 7 à 14 sont reproduites dans la colonne de total n° 15.

44. — Enfin, une dernière colonne (n° 16) est consacrée aux dépôts en numéraire, estimés ou convertis en monnaie française.

45. — Il est tenu un livre de détail des recettes distinct *pour chacun des quatre trimestres de l'année.*

Les différentes colonnes de ce livre sont additionnées par pages, avec report à la page suivante, de manière à former un *total distinct pour les recettes du trimestre.* Au-dessous des totalisations trimestrielles, on reporte dans chaque colonne les résultats correspondants du trimestre précédent, afin de présenter le *total général à la fin du trimestre.*

Les totaux réunis des colonnes n°s 7 à 14 du livre de détail doivent reproduire celui de la colonne n° 15, et les totaux des colonnes n°s 15 et 16 de ce livre doivent être égaux à ceux des colonnes n°s 5 et 6 du registre à souche.

Art. 11 et 12 du décret. — Livre de recettes, 2e partie : **Actes délivrés gratis, ou sans frais, ou avec réduction de droits.**

46. — Les chefs de mission et consuls peuvent autoriser, sous leur responsabilité personnelle et pour les cas déterminés par le tarif [1] ou par les instructions du Ministre des affaires étrangères (direction des consulats et affaires commerciales), la délivrance *gratis*, ou *sans frais*, ou avec *réduction de droits*, des divers actes émanant de leur chancellerie.

Les autorisations doivent être remises par écrit aux comptables, conformément au spécimen A imprimé ci-après. Elles sont nominatives et motivées.

47. — Les actes que les chanceliers sont tenus ou ont reçu l'autorisation de délivrer gratis ou sans frais sont inscrits sur le livre de recettes à leur ordre de date, mais dans la *deuxième partie* de ce livre. Une série spéciale de numéros d'ordre

1. Voir Observations générales, § 1er, et 5e, 6e, 26e et 37e observations particulières combinées avec la 2e observation générale.

leur est consacrée. Cette série de numéros se poursuit sans interruption pendant tout le cours de l'année ; elle est recommencée l'année suivante.

48. — La deuxième partie du livre de détail contient cinq colonnes, savoir :

Colonne n° 1. Numéros d'ordre ;
Colonne n° 2. Dates;
Colonne n° 3. Noms, qualités et nationalité des requérants;
Colonne n° 4. Nature des actes;
Colonne n° 5. Motifs de la gratuité.

49. — Les actes gratuits, ne donnant lieu à aucune perception, ne sont pas portés sur le registre à souche.

Quant aux actes délivrés avec réduction de droits, ils sont inscrits sur le registre à souche et, par suite, dans la première partie du livre de recettes, mais seulement pour le montant de la perception du droit partiel. Il n'en est pas fait mention dans la deuxième partie du livre de recettes ; mais les autorisations de la taxe réduite (spécimen A) doivent rappeler le numéro de la quittance à souche délivrée lors du versement du droit.

50. — Les motifs de la gratuité doivent être indiqués avec beaucoup de soin dans la colonne n° 5 de la deuxième partie. Il en est justifié au ministère des affaires étrangères (direction des fonds et de la comptabilité) au moyen des autorisations (spécimen A) mentionnées à l'article 46 ci-dessus.

Une copie de la deuxième partie du livre de détail est conservée dans les archives du poste, en vue de recherches et de réclamations postérieures à son envoi au ministère des affaires étrangères.

51. — Les deux parties du livre de recettes forment un *cahier trimestriel* (art. 45) composé du nombre de folios qui, suivant l'importance du poste, sera présumé nécessaire pour les besoins du trimestre. Ce cahier, qui est clos et arrêté aux dates des 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année, doit être revêtu en fin de trimestre d'une déclaration signée par le chef de poste et indiquant le nombre des folios employés.

Art. 13 du décret. — **Conversion des recettes en traites sur Paris à l'ordre du caissier du Trésor.**

52. — Dans les cinq premiers jours de chaque trimestre, le chancelier ou son substitué, sous la surveillance du chef de poste, convertit *les recettes de la chancellerie* du trimestre précédent en une traite en monnaie française, à l'ordre du caissier-payeur central du Trésor public.

53. — Cette traite, qui peut être établie sur papier libre, est *à vue* ou *à trente jours de vue* au plus, et doit être payable à Paris. Elle doit être de *toute solidité*. Lorsque la traite est émise par l'agent percepteur, sur son fondé de pouvoir, à Pari,s elle doit être conforme au spécimen B.

54. — Les sommes à transmettre au caissier central en une traite sont exclusivement celles qui représentent les recettes de droits perçus pour le compte du Trésor. La traite de chaque trimestre doit conséquemment être égale au total correspondant de la colonne n° 5 du registre à souche et de la colonne 15 de la première partie du livre de détail.

55. — Les fonds provenant des dépôts en numéraire sont conservés dans la caisse du chancelier, pour servir au remboursement de ces mêmes dépôts, suivant les formes réglementaires (*Ord. du* 24 *octobre* 1833) et ainsi qu'il est expliqué aux articles 77 à 80 ci-après.

56. — Pour prévenir les accumulations de fonds dans les postes importants ou dans l'intérêt de leur sécurité personnelle, les agents percepteurs pourront exceptionnellement être autorisés par le département des affaires étrangères (direction des fonds et de la comptabilité) à convertir leurs recettes en *traites mensuelles*, à titre d'à-compte.

57. — La traite trimestrielle ou, dans le cas prévu à l'article précédent, la traite complémentaire du dernier mois du trimestre est accompagnée d'une lettre d'envoi

(modèle n° 4), suivie d'un bordereau de versement certifié véritable et conforme au livre de recettes par le chancelier et par le chef de poste.

Art. 13 du décret. — Certificat de change.

58. — Il est, en outre, produit un *certificat de change* (spécimen C) délivré par les courtiers, agents de change, ou, à leur défaut, par des négociants établis dans la résidence du comptable, et certifié par le chef de poste, à l'effet de constater la *perte* ou le *bénéfice* résultant de la conversion des valeurs.

59. — En cas de bénéfice, le montant en est immédiatement porté en recette par un article spécial, tant sur le registre à souche et sur le livre de détail (colonne n° 14) que sur le bordereau récapitulatif trimestriel (dernière ligne de la nomenclature des produits divers du budget), dont il est question aux articles 85 et suivants.

La quittance à souche que le chancelier se délivre à lui-même pour cette nature de recette est annexée au certificat de change.

60. — Dans le cas de perte sur le change, le montant en est mentionné, par un renvoi, sur le bordereau récapitulatif, et la dépense afférente à cette perte est comprise, comme il est dit aux articles 63 et 67 ci-après, dans l'état trimestriel des frais de chancellerie dressé par le chef de poste.

Envoi des traites et des certificats de change au Ministère des affaires étrangères.

61. — Les traites sont adressées à l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires, au ministère des affaires étrangères, par l'intermédiaire du chef de poste (art. 16) et sous le couvert de la direction des fonds et de la comptabilité. La lettre d'envoi de ces traites (art. 57) doit renfermer le certificat de change (art. 58).

Carnet d'émission des traites.

62. — Les chefs de poste inscrivent sur un carnet spécial l'émission successive des traites, avec indication du bénéfice ou de la perte de change (art. 58).

Ce carnet, qui est conforme au spécimen D, peut être établi sur papier réglé, avec colonnes manuscrites.

Art. 14 du décret. — Dépenses de chancellerie.

63. — Les dépenses des chancelleries diplomatiques et consulaires (art. 12) comprennent :

1° Les traitements fixes et les remises proportionnelles des chanceliers (art. 26), ainsi que les traitements des commis rétribués sur le crédit ouvert au ministère des affaires étrangères pour les traitements des agents politiques et consulaires ;

2° Les frais de chancellerie (personnel des commis auxiliaires et des gens de service, et matériel) ;

3° Les pertes sur le change résultant de la conversion en traites des recettes de chancellerie (art. 60).

Art. 15 du décret. — Traitements et remises proportionnelles.

64. — Les *traitements fixes* des chanceliers et de leurs substitués et ceux des commis rétribués directement sur les fonds du budget général sont, comme les traitements des agents diplomatiques et consulaires, ordonnancés par le Ministre des affaires étrangères par trimestre et à terme échu.

Les extraits d'ordonnance ou mandats de paiement sont remis aux ayants droit ou à leurs mandataires et payés par le caissier-payeur central du Trésor public.

Les *remises proportionnelles* sont ordonnancées en une seule fois, après la constatation des recettes de l'année (art. 26); elles sont payées, comme les traitements fixes, par le caissier-payeur central.

Art. 16 du décret. — **Frais de chancellerie.**

65. — Les *frais de chancellerie* proprement dits (art. 63, § 2) sont avancés de leurs *deniers personnels* par les chefs de mission et les consuls, qui en sont ultérieurement remboursés sur le budget du ministère des affaires étrangères.

Ils sont liquidés par la direction des fonds et de la comptabilité, sur la production d'états spéciaux, conformes au spécimen E, et produits tous les trois mois en double expédition.

Ces états doivent être appuyés des justifications prescrites pour les dépenses analogues par le règlement du ministère des affaires étrangères.

Bonification de 2 p. 100.

66. — Les états de frais de chancellerie sont augmentés d'une bonification de 2 p. 100 pour frais de banque et de recouvrement. Le montant en est ordonnancé au profit des chefs de mission et des consuls, à titre de remboursement de leurs avances (art. 65), et est payable à Paris, entre les mains des ayants droit ou de leurs mandataires.

Art. 17 du décret. — **Perte sur le change.**

67. — Les pertes sur le change (art. 60), résultant de la conversion en traites des recettes de chancellerie, sont portées sur les états de frais de chancellerie (art. 65) et comprises dans les mêmes ordonnancements.

Art. 18 du décret. — **Remboursement de droits indûment perçus.**

68. — Dans le cas où un droit aurait été perçu indûment ou pour une somme supérieure, le remboursement peut en être effectué, soit par suite de jugements, soit en vertu de décisions spéciales du ministère des affaires étrangères (direction des consulats), soit sur arrêts de la Cour des comptes, soit enfin sur la demande de la partie intéressée, reconnue fondée par la même direction.

69. — Les remboursements de droits indûment perçus sont imputés sur le crédit ouvert au budget du ministère des finances (chapitre des remboursements sur produits indirects et divers).

A cet effet, le Ministre des affaires étrangères adresse au ministère des finances (direction générale de la comptabilité publique) un rapport de liquidation contenant le décompte de la somme à rembourser. Ce décompte est revêtu de la signature de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires, attestant la date, le numéro et le montant du versement indûment encaissé par l'agent percepteur.

Le rapport est accompagné des pièces justificatives à l'appui, notamment, s'il y a lieu, d'une copie ou d'un extrait du jugement ou de l'injonction qui a prescrit le remboursement.

70. — Au vu de ces documents, le ministère des finances délivre une ordonnance de restitution au nom, soit de l'agent comptable, soit de l'agent percepteur, selon que le remboursement doit être opéré à Paris ou dans le poste où la somme a été perçue. Le montant de cette ordonnance est payé par le caissier central du Trésor, suivant le cas, à l'agent comptable ou au mandataire de l'agent percepteur.

Ces comptables remboursent ensuite les ayants droit au moyen des fonds qui leur ont été remis par le Trésor, et ils transmettent à la direction des fonds et de la comptabilité, par le plus prochain courrier, la quittance de la partie prenante pour être rattachée à l'ordonnance de remboursement susmentionnée.

71. — La marche indiquée aux articles 68 à 70 est également suivie pour les sommes à restituer, d'après avis de la direction des fonds, pour rectification d'erreurs commises dans le calcul des perceptions.

72. — Les délais nécessaires pour qu'une demande de remboursement puisse être admise, sont déterminés par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les

articles 136 et 137 du décret du 31 mai 1862 (1). Ces délais sont de cinq ans *à partir de l'ouverture de l'exercice* pour les pays d'Europe, et de six ans pour les pays situés hors du territoire européen.

En d'autres termes, tout droit indûment perçu, du 1er janvier au 31 décembre 1877, ne pourrait être remboursé que si la demande en était adressée au Ministre des affaires étrangères, au plus tard le 31 décembre 1881, ou le 31 décembre 1882, suivant le cas, à moins qu'il ne s'agisse d'un pourvoi préalablement formé devant le Conseil d'État.

Art. 19 du décret. — **Les erreurs de perception sont à la charge des comptables.**

73. — Dans le cas où, par suite d'une fausse application du tarif, les perceptions seraient reconnues insuffisantes, soit par la direction des consulats ou la direction des fonds, soit par la Cour des comptes, l'agent percepteur devrait immédiatement reverser dans sa caisse, de ses deniers personnels, le montant de l'erreur qui lui aura été signalée, et s'en délivrer à lui-même une quittance extraite de son registre à souche. Cette quittance, qui doit indiquer le motif du reversement, avec référence au numéro de la perception erronée, est produite à l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Il appartient à l'agent percepteur qui a fait un reversement d'exercer de la manière qui lui convient son recours contre la partie versante, dont il devient le créancier personnel, et envers laquelle il est substitué à tous les droits du Trésor.

74. — Les sommes reversées doivent figurer dans les écritures des comptables à la date de leur encaissement effectif, et être classées sur le livre des recettes, dans la colonne à laquelle elles auraient appartenu si la perception avait été régulière à l'origine.

75. — Si les vérifications à opérer par la direction des fonds faisaient reconnaître des erreurs matérielles dans la comptabilité des agents percepteurs, le montant de ces erreurs devraient être l'objet, soit d'un reversement (art. 73 et 74), soit d'une ordonnance de remboursement (art. 68 à 70), selon qu'elles seraient à l'avantage ou au préjudice du comptable.

Art. 20 du décret. — **Dépôts de sommes d'argent, valeurs, marchandises et effets mobiliers.**

76. — Les chanceliers se conforment aux dispositions de l'ordonnance du 24 octobre 1833 pour les dépôts de sommes d'argent, valeurs, marchandises et effets mobiliers effectués dans les chancelleries.

Ils en demeurent comptables, sous le contrôle des chefs de mission et des consuls.

Leur responsabilité à cet égard est la même que celle qu'ils encourent pour la gestion des deniers de l'État.

Les dépôts se composent, soit de *consignations faites d'office,* par les consuls, soit de *dépôts volontaires,* autorisés par les consuls, sur la demande de nos nationaux ou dans leur intérêt.

Dépôts en numéraire.

77. — Les *dépôts en numéraire,* effectués d'office ou volontairement, sont inscrits sur le registre à souche (colonne n° 6), ainsi que sur le livre de recettes (colonne n° 16 de la première partie).

1. Art. 136 du décret du 31 mai 1862. — Sont prescrites et définitivement éteintes, au profit de l'État, sans préjudice des déchéances prononcées par les lois antérieures ou consenties par des marchés ou conventions, toutes les créances qui, n'ayant pas été acquittées avant la clôture des crédits de l'exercice auquel ils appartiennent, n'auraient pu, à défaut de justifications suffisantes, être liquidées, ordonnancées et payées dans un délai de cinq années, à partir de l'ouverture de l'exercice, pour les créanciers domiciliés en Europe, et de six années pour les créanciers résidant hors du territoire européen.

Art 137. — Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables aux créances dont l'ordonnancement et le paiement n'ont pu être effectués, dans les délais déterminés, par le fait de l'administration ou par suite de pourvois formés devant le Conseil d'État.

Une quittance à souche en est délivrée à la partie versante.

78. — Les remboursements de dépôts en numéraire sont effectués aux ayants droit sur la production de la quittance à souche délivrée au moment du versement, laquelle doit être rendue au comptable, et sert à justifier l'opération, concurremment avec le reçu de la partie remboursée, lequel doit être apposé au dos de la quittance à souche.

Lorsque la quittance à souche originale est perdue ou qu'elle ne peut être représentée pour une cause quelconque, il y est suppléé au moyen d'une copie délivrée par le chancelier, certifiée conforme par le chef de poste et revêtue d'une déclaration de perte signée par la partie. Cette copie est établie *sur papier libre,* et il est interdit aux comptables de se servir pour cet objet de quittances détachées de leur registre à souche.

En cas de retrait partiel du dépôt, la somme remboursée est annotée au verso de la quittance à souche, qui reste entre les mains de l'ayant droit et qui est remplacée par une copie établie et certifiée, comme il est dit à l'alinéa précédent; mais la quittance à souche doit être rendue au comptable, lors du remboursement du solde final.

Enfin, lorsque le montant des dépôts doit être transmis à la Caisse des dépôts et consignations (*ord. du* 24 *octobre* 1833, *art.* 7 *et* 8), ou à la Caisse des invalides de la marine (*idem, art.* 10), la remise qu'en fait le chancelier au consul est considérée comme un remboursement, et est justifiée de la manière qui vient d'être indiquée, c'est-à-dire par la quittance à souche primitive, accompagnée du reçu du consul en sa qualité de partie remboursée.

79. — Les chanceliers tiennent pour cet objet un *livre des remboursements de dépôts en numéraire* (modèle n° 5), sur lequel ils inscrivent jour par jour, savoir :

Colonne n° 1. Le numéro d'ordre des opérations;

Colonne n° 2. La date du remboursement;

Colonne n° 3. Les noms, qualités et nationalité des parties remboursées;

Colonne n° 4. Les motifs du remboursement, avec indication des pièces justificatives produites à l'appui;

Colonne n° 5. Le montant des remboursements ;

Colonne n° 6. La date du dépôt primitif;

Colonne n° 7. Le numéro de la quittance à souche délivrée à l'origine.

80. — Ce livre, qui est coté et paraphé comme le registre à souche (art. 30), est tenu *par trimestre,* suivant la marche indiquée à l'article 45 pour le livre de détail des recettes.

Dépôts en nature.

81. — Quant aux *dépôts en valeurs, marchandises et effets mobiliers,* l'entrée et la sortie en sont simplement constatées sur le *carnet d'ordre,* actuellement en usage, avec indication de la valeur estimative des objets déposés.

Art. 21 du décret. — Obligation pour le chef de poste de vérifier la caisse du comptable.

82. — Les chefs de mission et les consuls vérifient la caisse de la chancellerie ainsi que les livres et écritures, *toutes les fois qu'ils le jugent utile.* Ils s'assurent également de l'existence des objets déposés en nature, d'après le carnet mentionné à l'article précédent.

Cette vérification est OBLIGATOIRE *au dernier jour du trimestre.*

Les chefs de poste sont tenus de vérifier la caisse de leurs subordonnés. Cette vérification doit être faite *personnellement,* sauf l'exception mentionnée à l'article 15. Toute négligence à cet égard engagerait la responsabilité administrative du chef de poste; il pourrait même être rendu pécuniairement responsable par décision ministérielle.

83. — Les livres et écritures sont arrêtés le dernier jour du trimestre par le chef de poste, qui dresse, à cet effet, un *procès-verbal de vérification* (modèle n° 6) constatant la situation de la caisse et celle des écritures.

Ce procès-verbal, qui est signé par le chef de poste et par l'agent vérifié, est rédigé

en trois expéditions, dont l'une est déposée aux archives de la chancellerie, la seconde reste entre les mains du comptable et la troisième est envoyée au ministère des affaires étrangères (direction des fonds et de la comptabilité).

84. — Le solde en caisse accusé par le procès-verbal de vérification doit, pour être régulier, être égal au total des recettes inscrites sur le journal à souche (colonne n° 4), déduction faite :

1° Des remboursements de dépôts en numéraire (colonne 5 du livre modèle n° 5);

2° Des envois de traites au Trésor (colonne n° 7 du carnet d'émission, spécimen D).

En cas de désaccord, les causes de l'irrégularité doivent être signalées et développées à la suite du procès-verbal, avec tous les détails qu'elles comportent.

Les recettes perçues pour le compte du Trésor devant lui être intégralement transmises en une traite chaque trimestre (art. 52), les fonds en caisse dont l'existence est constatée par le procès-verbal doivent représenter : 1° le montant des recettes du trimestre courant, qui ne seront converties en une traite que dans les cinq jours suivants; 2° le montant des dépôts en numéraire restant à rembourser au dernier jour du trimestre.

Art. 22 du décret. — **Bordereau récapitulatif des recettes et des dépenses.**

85. — Dans les huit premiers jours de chaque trimestre, les chanceliers établissent un bordereau *récapitulatif* des opérations effectuées par eux pendant le trimestre précédent.

Ce bordereau, dont le modèle est donné sous le n° 3 présente :

D'une part, en *recette :*

1° La situation du comptable, ou solde en numéraire existant en caisse au premier jour du trimestre;

2° Les produits divers du budget recouvrés pendant le trimestre, c'est-à-dire les droits perçus pour le compte du Trésor, y compris les bénéfices sur le change;

3° Les dépôts reçus en numéraire pendant le même trimestre;

D'autre part, en *dépense :*

4° Le montant de la traite à l'ordre du caissier du Trésor, envoyée pour le règlement des recettes budgétaires du trimestre;

5° Le montant des remboursements opérés pendant le trimestre sur les dépôts reçus en numéraire dans le même trimestre ou antérieurement;

6° Le solde en caisse existant au dernier jour du trimestre, tel qu'il résulte du procès-verbal de vérification, déduction faite du montant de la traite afférente au trimestre.

86. — Les sommes à réunir sous l'accolade : *produits divers du budget*, doivent nécessairement être les mêmes que celles que présentent les totaux des colonnes n° 7 à 15 de la première partie du livre des recettes. Elles comprennent notamment le bénéfice sur le change.

Lorsque la négociation des traites a occasionné une perte au lieu d'un bénéfice, on doit indiquer le montant de cette perte par un renvoi au bas du bordereau (art. 60).

87. — Les dépôts en numéraire, à inscrire sur le bordereau récapitulatif, doivent être égaux aux perceptions constatées par la colonne n° 16 du livre de recettes précité.

88. — Dans le cas prévu à l'article 56 où le comptable est autorisé à délivrer des traites mensuelles, le montant total de ces traites est porté en dépense sur le bordereau récapitulatif, en une seule ligne; mais le détail par mois en est donné par un renvoi au bas de la troisième page du bordereau.

89. — La quatrième page du bordereau récapitulatif contient deux tableaux de renseignements, destinés à faire connaître :

L'un (cadre n° 1), la *situation des dépôts en numeraire*, avec indication des dépôts restant à rembourser au premier jour du trimestre, des dépôts reçus et remboursés pendant le trimestre, et du reliquat représentant les dépôts non encore remboursés à la fin du trimestre;

L'autre (cadre n° 2), la *situation des dépôts en nature* (valeurs, marchandises et effets mobiliers) non encore restitués à la fin du trimestre.

90. — Le solde des dépôts en numéraire est justifié, *mais seulement en fin d'année*, au moyen d'un état détaillé indiquant, pour chaque dépôt non encore remboursé, la date et le numéro du dépôt, le nom du déposant et la somme déposée.

Cet état, qui peut être *manuscrit*, est conforme au spécimen F. Il est signé par le chef de poste et par l'agent percepteur, et il doit être en complet accord avec la situation accusée par le cadre n° 1 du bordereau récapitulatif du quatrième trimestre.

Art. 23 et 24 du décret. — Éléments de contrôle à fournir à l'administration centrale.

91. — Les bordereaux récapitulatifs trimestriels sont dressés en triple expédition. Ils sont établis et certifiés véritables par les chanceliers, visés et vérifiés par les chefs de mission ou les consuls.

92. — L'une des expéditions demeure déposée dans les archives de la mission diplomatique ou du consulat.

Les deux autres sont adressées, *avant la fin du premier mois de chaque trimestre*, au ministère des affaires étrangères (direction des fonds et de la comptabilité).

93. — Les comptables joignent à cet envoi :

1° L'une des expéditions du procès-verbal de vérification dressé par le chef de poste au dernier jour du trimestre (art. 83);

2° Les pièces justificatives des dépôts remboursés pendant le trimestre (art. 78);

3° Le livre de détail des recettes du trimestre (art. 45), dont les deux parties sont réunies en un seul cahier;

4° Les autorisations en vertu desquelles certains actes ont été délivrés gratis, ou sans frais, ou avec réduction de droits (art. 46);

5° Le livre des remboursements de dépôts en numéraire effectués pendant le trimestre (art. 79);

6° Enfin, mais seulement à l'expiration de l'année, l'état détaillé justificatif du solde des dépôts en numéraire (art. 90).

94. — En outre des bordereaux, documents et pièces comptables susmentionnés, les chefs de poste font parvenir, tous les trois mois, à la direction des consulats et affaires commerciales, des relevés de perceptions et des rapports présentant toutes les indications nécessaires pour mettre cette direction en mesure d'exercer, en ce qui concerne l'application du tarif, le contrôle administratif et la surveillance dont elle est chargée (art. 5). Ces documents sont établis suivant les formes et modèles tracés par la direction des consulats.

Art. 25 et 26 du décret. — Mutations de comptables.

95. — A chaque mutation de chancelier titulaire ou substitué, le chef de poste est tenu de vérifier la caisse du comptable sortant, et de clore et arrêter les registres.

Cette formalité, dont le but est de dégager la responsabilité du nouveau comptable des opérations de son prédécesseur, ne saurait être négligée ou retardée sous aucun prétexte (art. 25).

96. — Il est dressé procès-verbal de cette double opération. On se sert, à cet effet, des formules imprimées du procès-verbal de vérification ordinaire (modèle n° 6), en y ajoutant manuscritement la mention suivante :

« M. . . . . . ayant été désigné pour remplir les fonctions de chancelier du poste
« d. . . . . . . en qualité de (*substitué* ou *titulaire*), nous lui avons remis les valeurs
« ci-dessus spécifiées dont, après vérification, il a déclaré prendre charge; et il a en
« conséquence signé avec nous le présent procès-verbal. »

Dans ce cas, le procès-verbal de remise de service est rédigé en quatre expéditions, afin qu'une expédition puisse être remise au comptable entrant comme au comptable sortant.

Les deux autres expéditions sont, l'une conservée dans les archives du poste,

l'autre envoyée par le plus prochain courrier à la direction des fonds et de la comptabilité.

97. — Il ne peut y avoir d'exception à la règle ci-dessus que s'il s'agit d'une gestion intérimaire ne devant pas *excéder un mois*. Les opérations du chancelier substitué pourraient exceptionnellement être rattachées soit à la gestion de l'ancien comptable, soit à celle d'un autre substitué, soit même à celle du nouveau comptable. Mais l'assentiment *par écrit* des parties intéressées serait indispensable dans ce cas, parce que le comptable auquel aurait été rattachée la gestion intérimaire en serait responsable au même titre que de la sienne propre.

98. — Chaque chancelier n'étant, sauf l'exception prévue à l'article précédent, comptable que des actes de sa gestion personnelle, doit rendre compte séparément des faits qui le concernent; en conséquence, il est établi autant de bordereaux récapitulatifs qu'il s'est succédé de chanceliers titulaires ou substitués dans le cours d'un même trimestre.

99. — Le nouveau comptable (titulaire ou substitué) se sert du registre à souche de son prédécesseur, préalablement clos et arrêté par le chef de poste, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans le numérotage des quittances délivrées. Mais on doit établir autant de cahiers du livre de détail des recettes et du livre des remboursements de dépôts qu'il y a eu de gestions comptables dans le trimestre.

On doit de même, autant que possible, établir une traite par gestion comptable, chaque agent percepteur étant responsable, non-seulement des recettes par lui opérées, mais encore de leur envoi au caissier du Trésor.

Art. 27 du décret. — **Restitution des cautionnements.**

100. — Pour obtenir la restitution de leur cautionnement, les chanceliers ou leurs ayants droit doivent produire un *certificat de quitus* délivré par l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires, à raison de la responsabilité qu'il encourt à l'égard de la gestion des agents percepteurs. Ce certificat est, en outre, visé par le directeur des fonds et de la comptabilité, ainsi que par le directeur général de la comptabilité publique.

Les cautionnements sont remboursés en capital et intérêts à Paris, par le caissier-payeur central du Trésor public.

CHAPITRE III.

Des agents consulaires.

Art. 28 du décret. — **Application aux agents consulaires *rétribués* des obligations imposées aux chanceliers des postes diplomatiques et consulaires.**

101. — Les vice-consuls *rétribués directement sur le budget du ministère des affaires étrangères* sont comptables envers le Trésor et l'agent comptable spécial (art. 8), au même titre que les chanceliers des postes diplomatiques et consulaires, et demeurent soumis à toutes les obligations imposées à ces derniers, conformément aux énonciations du chapitre II.

102. — Ils sont placés sous le contrôle des chefs de mission diplomatique ou des consuls dont il relèvent (art. 13 à 17).

103. — Ils doivent effectuer le versement intégral des droits de chancellerie (art. 3).

104. — Les règles relatives aux cautionnements des chanceliers (art. 18 à 25) sont applicables aux vice-consuls rétribués, dont les opérations sont centralisées par l'agent comptable spécial, sous sa responsabilité, avec privilége sur les cautionnements des agents consulaires en cas de débet ou de déficit.

105. — Les écritures des vice-consuls rétribués sont les mêmes que celles qui sont indiquées pour les chanceliers.

Ainsi, ils tiennent dans la même forme et conformément aux mêmes règles :

1° Le *registre à souche* (art. 30 à 39);

2° Le *livre de détail des recettes* (art. 40 à 45);

3° Le *livre des dépôts en numéraire* (art. 76 à 81) et le *carnet d'ordre* des dépôts en nature (art. 81).

106. — Les vice-consuls rétribués peuvent, sous leur responsabilité personnelle et pour les cas déterminés par le tarif ou par les instructions du Ministre des affaires étrangères (direction des consulats et affaires commerciales), délivrer des actes gratis, ou sans frais, ou avec réduction de droits, à charge d'en faire mention dans leurs écritures, conformément aux règles tracées aux articles 46 à 50. Toutefois l'autorisation (spécimen A, art. 46) en usage pour les chanceliers est remplacée par une *déclaration de gratuité ou de réduction de droits* (spécimen G), délivrée d'office et signée par l'agent consulaire.

Art 29 du décret. — Documents à produire à l'administration centrale.

107. — Les vice-consuls rétribués adressent aux chefs de poste :

1° Les bordereaux récapitulatifs trimestriels en triple expédition (art. 85 à 90) destinés à la direction des fonds et de la comptabilité;

2° Les relevés et rapports ressortissant à la direction des consulats (art. 94).

108. — Les bordereaux récapitulatifs sont accompagnés :

1° Du livre de détail des recettes du trimestre (art. 45), dont les deux parties sont réunies en un seul cahier;

2° Du livre des remboursements de dépôts en numéraire effectués pendant le trimestre (art. 79);

3° Des pièces justificatives des dépôts remboursés (art. 78);

4° Des déclarations de gratuité ou de réductions de droits (art. 50 et 106);

5° De l'état détaillé destiné à justifier, en fin d'année, le solde des dépôts en numéraire (art. 90);

109. — Les chefs de poste ont le droit et le devoir de vérifier la caisse des agents consulaires, *toutes les fois que cela est possible,* conformément aux règles déterminées par les articles 82 à 84; ils dressent alors un procès-verbal (modèle n° 6). Lorsque cette vérification n'a pas eu lieu, le procès-verbal est remplacé par une *déclaration* (spécimen H) établie par l'agent vice-consul lui-même, sous sa responsabilité, et constatant la situation de sa caisse au dernier jour du trimestre.

110. — Les documents formés par les agents consulaires sont contrôlés par le chef du poste et revêtus de son *vu et vérifié.*

Deux expéditions en sont transmises par lui, avec les pièces à l'appui, au ministère des affaires étrangères (direction des fonds et de la comptabilité); la troisième expédition reste déposée dans les archives de la mission diplomatique ou du consulat.

Art. 30 du décret. — Rémunération des agents consulaires.

111. — Les agents vice-consuls qui reçoivent un traitement fixe sur les crédits du ministère des affaires étrangères ont droit, comme les chanceliers, aux remises proportionnelles de 5 p. 100 sur le montant des droits de chancellerie perçus par eux (art. 26, 63 et 64).

Les retenues pour le service des pensions civiles sont exercées conformément aux dispositions de l'article 7 du décret du 16 janvier 1877 (art. 27).

Art. 31 du décret. — Conversion des recettes en traites.

112. — Le montant des recettes effectuées par les agents consulaires rétribués sur les fonds budgétaires est converti, tous les trois mois, et plus souvent s'il est ordonné par le Ministre, en une traite à l'ordre du caissier-payeur central du Trésor public, qui est envoyée *directement* au département des affaires étrangères. Les règles à suivre à cet égard sont indiquées aux articles 52 à 61.

Les traites sont accompagnées du certificat (art. 58, spécimen C) constatant le bénéfice ou la perte sur le change.

Les agents consulaires tiennent pour l'émission de ces traites un carnet conforme au spécimen D (art. 62).

Ils sont tenus de donner *immédiatement* avis de chaque émission au chef du poste dans la circonscription duquel ils sont placés.

Art. 32 du décret. — Cas d'absence, de mutation, de démission ou de décès d'un agent consulaire rétribué.

113. — En cas d'absence, de mutation, de démission ou de décès d'un agent consulaire rétribué, le chef de la mission diplomatique ou le consul avise aux mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts du Trésor, s'il n'y a été pourvu par le Ministre des affaires étrangères.

Il doit, autant que possible, être adressé un procès-verbal de remise de service (art. 96), contradictoire entre l'agent consulaire hors de fonctions et le nouveau comptable.

S'il est impossible de procéder par voie de procès-verbal contradictoire, l'agent consulaire qui entre en fonctions établit, d'après les écritures de son prédécesseur, une situation de caisse (art. 109, spécimen H) au jour de la prise de service, et revêt cette situation d'une déclaration, signée par lui, attestant qu'il a pris charge des fonds existant dans la caisse de son prédécesseur.

Art. 33 du décret. — Dépenses des agents consulaires rétribués.

114. — Les dépenses des vice-consuls rétribués sont liquidées, ordonnancées et payées, comme celles des chancelleries diplomatiques et consulaires, par les soins de la direction des fonds et de la comptabilité, suivant les règles indiquées aux articles 63 à 67. Ils doivent notamment faire l'avance, de leurs deniers personnels, des frais de chancellerie (art. 65).

Remboursements de droits indûment perçus et erreurs de perception.

115. — Les agents consulaires sont soumis aux articles 68 à 72 pour les remboursements de droits indûment perçus, et aux articles 73 à 75 pour les erreurs de perception reconnues par l'administration centrale ou la Cour des comptes.

Dépôts en numéraire et en nature.

116. — Sont également applicables aux vice-consuls rétribués les dispositions des articles 76 à 81 concernant les dépôts en numéraire et en nature.

Art. 34 du décret. — Agents consulaires non rémunérés sur les crédits budgétaires.

117. — Les agents consulaires *non rémunérés sur les crédits du budget des affaires étrangères* conservent, à titre d'honoraires ou d'indemnité de frais de bureau, les taxes qu'ils sont autorisés à percevoir.

Ils sont placés sous le contrôle des chefs de poste dont ils relèvent.

Ils sont soumis, en outre, aux mêmes obligations que les vice-consuls rétribués, en ce qui concerne la perception des droits de chancellerie, l'inscription de leurs recettes sur un registre spécial, ainsi que la mention du paiement des droits sur les actes délivrés (art. 38).

118. — Aux époques et dans les conditions déterminées par les instructions ministérielles, ils produisent le relevé des recettes qu'ils ont effectuées, en y joignant une quittance des sommes retenues par eux.

Toutefois ces opérations ne donnent lieu qu'à une vérification *administrative*, et ne sont inscrites dans aucun des comptes et bordereaux transmis au Trésor par l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

CHAPITRE IV.

Dispositions transitoires et d'ordre intérieur.

Mise en vigueur du nouveau service à partir du 1er juillet 1877. Opérations préliminaires.

119. — Bien que le service des chancelleries diplomatiques et consulaires soit rattaché au budget de l'État à partir du 1er janvier 1877, les opérations des agents percepteurs (chanceliers et vice-consuls rétribués) seront effectuées, pendant le premier semestre de l'année 1877, conformément aux anciennes règles, sauf par l'agent comptable spécial à centraliser ces mêmes opérations et à les traduire dans ses propres écritures conformément à la loi de finances du 29 décembre 1876.

120. — En conséquence, et attendu que la circulaire du 20 novembre 1876 a interdit de faire aucun prélèvement pour payer les dépenses de chancellerie (personnel et matériel) du premier semestre de 1877, les droits perçus pour le compte du Trésor jusqu'au 30 juin 1877, devront lui être transmis intégralement en traites à l'ordre du caissier-payeur central.

121. — Les fonds existant en caisse au 1er juillet 1877 devront dès lors représenter (après l'émission des traites mentionnées à l'article précédent) le montant des dépôts en numéraire reçus antérieurement et non encore remboursés à ladite époque du 1er juillet 1877.

Les agents percepteurs devront, pour justifier de la régularité de leur situation à cet égard, fournir un état détaillé des fonds de dépôt, semblable à celui qui est dressé en fin d'année (art. 90).

Ils se chargeront en recette des fonds de dépôt existant en caisse au 1er juillet 1877, sur le registre à souche, et la quittance qu'ils se délivreront à eux-mêmes pour cet objet sera la première qu'ils détacheront de leur registre à souche. Cette quittance et l'état détaillé des fonds de dépôt au 1er juillet seront adressés à la direction des fonds et de la comptabilité, avec les éléments du compte du troisième trimestre 1877.

Emploi des formules nécessaires à l'exécution du nouveau service.

122. — Les différentes formules de livres et éléments de compte prescrits par la présente instruction ont été divisées en deux catégories.

Les *modèles nos 1 à 6* seront *imprimés* à Paris par les soins de la direction des fonds et de la comptabilité, qui transmettra d'office et directement aux agents percepteurs, par l'entremise du chef de poste, les formules présumées nécessaires à leurs besoins.

En cas d'insuffisance, les compléments d'imprimés devraient être demandés à la même direction, par le plus prochain courrier. Les agents percepteurs devront d'ailleurs avoir le soin de ne se laisser jamais démunir des imprimés nécessaires au service courant, et d'adresser à l'administration centrale leurs demandes d'approvisionnement assez à l'avance pour qu'il y soit donné suite en temps utile.

Quant aux autres formules (spécimen A à H), elles pourront, vu leur petit nombre et leur importance secondaire, être *manuscrites* ou être lithographiées ou imprimées dans chaque localité. — Elles devront toujours être conformes aux indications réglementaires. Les frais de ces formules sont à la charge des agents percepteurs.

Précautions à prendre pour la sécurité des recettes et des dépôts.

123. — Chaque comptable ne doit avoir qu'une *seule caisse,* dans laquelle il doit renfermer tous les fonds et valeurs dont il est responsable et provenant soit des recettes perçues pour le compte du Trésor et des dépôts en numéraire, soit des dépôts qui lui auront été faits en nature (*décret du* 31 *mai* 1862, *art.* 21).

124. — Cette caisse, dont les comptables conservent seuls la clef, est placée dans l'appartement et sous la garde du chef de poste, qui en serait responsable *en cas de vol.*

Aucun agent, dans ce cas, ne pourrait obtenir décharge que s'il justifiait que le vol dont il a été victime est l'effet d'une force majeure; que, outre les précautions ordinaires, il avait pris soin de laisser sa maison habitée, et de coucher ou faire coucher un gardien dans la pièce où les fonds étaient conservés; enfin, que, si la caisse était placée au rez-de-chaussée, les fenêtres étaient grillées et les portes verrouillées (*art.* 21 *du décret précité du* 31 *mai* 1862).

125. — Tout agent victime d'un vol est d'ailleurs tenu de faire sa déclaration immédiate aux autorités du lieu de sa résidence. Le chef de poste doit, par le plus prochain courrier, envoyer à la direction des consulats le procès-verbal prescrit par l'article 12 de l'ordonnance du 24 octobre 1833, et y joindre ses observations. De son côté, l'agent percepteur adresse, par l'entremise du chef de poste, un rapport circonstancié à la direction des fonds et de la comptabilité.

126. — Lorsqu'un chef de poste constate des irrégularités graves dans la caisse d'un agent subordonné, il doit, sous peine d'engager sa responsabilité pécuniaire, pourvoir immédiatement au remplacement *provisoire* de cet agent, et, s'il y a lieu, provoquer sa *suspension*. Dans ce cas, la direction des consulats et la direction des fonds doivent être saisies collectivement et simultanément de l'affaire.

CHAPITRE V.

De l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.

Art. 35 *du décret.* — Nomination et fonctions de l'agent comptable.

127. — En présence du grand nombre des agents percepteurs et de l'éloignement de la plupart des postes, il était presque impossible de constituer chacun de ces agents comptables directs du Trésor, et, par suite de les astreindre individuellement à rendre un compte de gestion à la Cour des comptes.

Pour obvier à cette difficulté, le décret du 16 janvier 1877 a créé, sous le nom d'*agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires*, un comptable spécial qui assume la responsabilité de tous les faits de la gestion des agents percepteurs, sauf son recours contre eux (art. 10 et 11).

128. — L'agent comptable est placé sous l'autorité du chef de la direction des fonds et de la comptabilité du ministère des affaires étrangères et sous le contrôle du directeur général de la comptabilité publique au ministère des finances. Il est nommé par décret du Président de la République, sur la proposition du Ministre des affaires étrangères et avec l'agrément du Ministre des finances.

129. — L'agent comptable est assujetti à un cautionnement de 20,000 fr., qui est réalisé en numéraire à la caisse centrale du Trésor public.

130. — Il prête serment devant la Cour des comptes.

Art. 36 *du décret.* — Opérations et écritures. — Vérification des recettes et des dépenses.

131. — L'agent comptable centralise et vérifie toutes les opérations de comptabilité effectuées par les chanceliers des missions diplomatiques et consulaires et par les vice-consuls rétribués.

132. — Pour assurer l'exercice de la responsabilité qu'il encourt à cet égard (art. 17), l'agent comptable doit vérifier, aussitôt après leur réception, les divers documents trimestriels qui lui sont transmis par les agents percepteurs en exécution des articles 93 et 108.

133. — Il s'assure notamment : que chacune des perceptions inscrites sur le livre de recettes est bien portée dans la colonne à laquelle elle appartient d'après la nature de l'acte passible du droit; que les additions de ce livre sont exactes et que leur ensemble forme le total des recettes du trimestre; que la délivrance gratuite ou avec réduction de droits des actes de chancellerie est justifiée par les autorisations

du chef de poste; que le livre de recettes a été régulièrement arrêté et est conforme au procès-verbal de vérification.

134. — Il vérifie également le livre des remboursements de dépôts en numéraire au moyen du rapprochement des quittances des parties remboursées.

135. — Après avoir fait cette première vérification et avoir reconnu la concordance des totaux du livre de détail avec les sommes portées en recette sur le bordereau récapitulatif trimestriel, l'agent comptable communique ce livre à la direction des consulats, afin qu'elle puisse s'assurer si l'application des tarifs à été régulière.

La direction des consulats appose son visa sur le livre des recettes et le rend, avec ses observations s'il y a lieu, à l'agent comptable, dans un délai aussi rapproché que possible.

136. — S'il résulte de cette double vérification des erreurs dont le redressement puisse être opéré d'office, le livre de recettes et le bordereau récapitulatif sont rectifiés par l'agent comptable, de concert avec la direction des consulats, et il est donné avis de cette rectification à l'agent percepteur, pour qu'il en soit tenu compte sur l'expédition du bordereau trimestriel conservé dans les archives de la mission ou du consulat (art. 92).

137. — Dans le cas où les erreurs reconnues entraîneraient une opération nouvelle ou un complément d'opération effective, elle devraient être signalées à l'agent percepteur, pour être rectifiées conformément aux articles 68 à 75, concernant tant les remboursements de droits indûment perçus que les reversements de sommes perçues en moins.

138. — La régularité des recettes inscrites sur le bordereau récapitulatif ayant été ainsi établie, l'agent comptable vérifie la partie de ce bordereau relative aux dépenses, en examinant si le montant de la traite trimestrielle ou des traites mensuelles est bien égal au montant des recettes budgétaires du trimestre, et si le montant des remboursements de dépôts en numéraire est conforme au livre spécial de ces remboursements. Chaque remboursement doit, en outre, être rapproché du livre des recettes sur lequel le versement du dépôt a été primitivement constaté, et y être annoté par la date et le numéro du remboursement.

Livres à tenir par l'agent comptable.

139. — La comptabilité de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires est tenue en partie double, au moyen des livres ci-après :

1° Un *carnet des traites de chancellerie*, sur lequel il décrit, avec tous les détails nécessaires, l'entrée des traites qui lui sont envoyées par les agents percepteurs et la remise qu'il fait de ces mêmes traites au caissier du Trésor. Ce carnet contient notamment l'indication, par date et numéro, des récépissés que le trésorier comptable délivre aux agents percepteurs;

2° Un *livre journal*, sur lequel l'agent comptable constate, au fur et à mesure de la réception des traites et des bordereaux récapitulatifs trimestriels, les recettes et les dépenses effectuées par tous les agents percepteurs;

3° Un *grand-livre*, destiné à récapituler, par nature de comptes et suivant la nomenclature adoptée pour le journal, tous les faits de recette et de dépense décrits par ce dernier document;

4° Un *livre auxiliaire des recettes et des dépenses*, présentant : pour la recette, le montant, par nature d'actes et par *exercice*, des perceptions budgétaires, ainsi que le montant des dépôts reçus en numéraire; pour la dépense, le montant des traites parvenues et celui des dépôts remboursés ;

5° Un *livre auxiliaire des agents percepteurs*, dans lequel un compte courant est ouvert à chaque chancelier ou vice-consul, afin de retracer sa situation vis-à-vis de l'agent comptable centralisateur.

140. — A la fin de chaque mois, l'agent comptable établit la *balance générale* des comptes de son grand-livre, ainsi que la *balance spéciale* du livre auxiliaire des

agents percepteurs mentionné à l'article précédent, laquelle doit présenter des totaux identiques aux résultats correspondants du compte ouvert au grand-livre.

Les balances mensuelles sont remises à la direction des fonds.

Une copie des balances au 31 décembre de chaque année est fournie à la direction générale de la comptabilité publique, et une seconde copie des mêmes balances est produite à la Cour des comptes avec le compte de gestion.

141. — Les traites envoyées par les chefs de mission, les consuls et les agents consulaires rétribués, comme représentant le montant intégral des droits perçus par eux, sont transmises par l'agent comptable au caissier-payeur central.

Art. 37 du décret. — **Récépissés délivrés par l'agent comptable aux agents-percepteurs.**

142. — L'agent comptable se *charge en recette*, sur son carnet (art. 139), du montant des traites qui lui ont été adressées par les agents-percepteurs, et il leur en délivre des *récépissés à talon* qui sont visés conformément à l'article 1er de la loi du 24 avril 1833. Le directeur des fonds et de la comptabilité est chargé de ce visa; il peut déléguer sa signature à l'un des employés placés sous ses ordres.

143. — Les agents-percepteurs n'ayant de compte à rendre qu'à l'agent comptable, seul justiciable de la Cour des comptes (art. 151), les récépissés à talon délivrés par ce dernier opèrent la libération des agents-percepteurs envers le Trésor.

144. — Les talons des récépissés visés par la direction des fonds sont détachés au moment du visa et conservés par elle, pour être produits à la Cour des comptes avec le compte de gestion de l'agent comptable, par l'entremise de la direction générale de la comptabilité publique.

Récépissés délivrés par le caissier du Trésor à l'agent comptable.

145. — Les versements en traites que l'agent comptable fait au caissier central du Trésor (art. 141) donnent lieu à la délivrance, par ce dernier, de récépissés à talon au profit de l'agent comptable, et celui-ci les produit comme pièces de dépense à la Cour des comptes.

Art. 38 du décret. — **Documents à produire au Ministère des finances.**

146. — Tous les trois mois, l'agent comptable établit un *bordereau général* des opérations effectuées dans les différents postes et centralisées dans ses écritures.

Ce bordereau général est transmis au ministère des finances (direction générale de la comptabilité publique). Il est accompagné :

1° Des bordereaux trimestriels des chanceliers et agents consulaires rétribués, lesdits bordereaux renfermés eux-mêmes dans un état récapitulatif;

2° Des expéditions des procès-verbaux de vérification des chanceliers ou des situations de caisse des agents consulaires;

3° Des cahiers trimestriels du livre des recettes et du livre des remboursements de dépôts en numéraire ;

4° Des autorisations de gratuité et des pièces de dépense (récépissés du Trésor et quittances des remboursements de dépôts).

Art. 39 et 40 du décret. — **Compte de gestion de l'agent comptable.**

147. — Chaque année, l'agent comptable dresse le compte de gestion à soumettre au jugement de la Cour des comptes.

Ce compte, qui récapitule les bordereaux généraux trimestriels, est affirmé sincère et véritable, sous les peines de droit, par l'agent comptable, et visé tant par le directeur des fonds et de la comptabilité que par le directeur général de la comptabilité publique.

148. — Il présente la situation des agents de perception au premier jour de la gestion, les recettes et les dépenses de toute nature effectuées pendant l'année, enfin

la situation des agents-percepteurs au 31 décembre, avec l'indication des valeurs en caisse.

A cet effet, il est dressé, par les soins du directeur des fonds et de la comptabilité, un procès-verbal des valeurs existant dans la caisse de l'agent comptable au dernier jour de la gestion.

149. — Le compte de gestion de l'agent comptable doit être accompagné non-seulement des pièces fournies trimestriellement à la direction générale de la comptabilité publique et énumérées à l'article 146, mais encore des talons de récépissés (art. 144), du procès-verbal de vérification (art. 148), de la copie des balances au 31 décembre (art. 140), et enfin des états détaillés servant à justifier le solde en fin d'année du compte des dépôts en numéraire (art. 90).

150. — Ce compte est divisé en deux parties :

La *première partie* est spéciale aux recettes budgétaires effectuées pendant l'année expirée par les agents-percepteurs et centralisées seulement pendant l'année courante par l'agent comptable;

La *seconde partie* du compte, qui rappelle en une ligne les opérations de la première partie, présente l'ensemble des recettes et dépenses connues et constatées par l'agent comptable dans la période du 1er janvier au 31 décembre.

151. — Les deux parties du compte sont adressées, la première, avant le 30 novembre de l'année courante, la seconde, avant le 30 juin de l'année suivante, au ministère des finances (direction générale de la comptabilité publique), chargé de les transmettre à la Cour des comptes avec les pièces à l'appui.

Art. 41 du décret. — Injonctions et arrêts de la Cour des comptes.

152. — L'agent comptable, étant seul justiciable de la Cour des comptes, provoque les mesures nécessaires pour obtenir soit des agents-percepteurs responsables envers lui, soit de l'administration centrale, les justifications et compléments de justifications réclamés par la Cour.

153. — Dans le cas de forcement en recette ou de rejet de dépenses de trésorerie, il doit fournir, soit la preuve du reversement par l'agent-percepteur de la somme mise à sa charge (art. 73 à 75), soit un arrêté d'exonération rendu, à son profit ou à celui de l'agent-percepteur, par le Ministre des affaires étrangères, après imputation sur son budget de la somme faisant l'objet de l'exonération, soit enfin un arrêté de débet pris par le même Ministre contre l'agent-percepteur en cause.

Ce dernier arrêté est appuyé de la preuve de sa notification à l'agent judiciaire du Trésor et à la direction générale de la comptabilité publique.

Art. 42 du décret. — Mutation de l'agent comptable.

154. — En cas de mutation de l'agent comptable dans le courant de l'année, les deux parties du compte annuel sont divisées suivant la durée de la gestion des différents titulaires, et chacun d'eux rend séparément le compte des opérations retracées dans ses écritures.

Art. 43 du décret. — Restitution du cautionnement de l'agent comptable.

155. — L'agent comptable sorti de fonctions, ou ses ayants cause, pour obtenir le remboursement du cautionnement réalisé en exécution de l'article 35 du décret du 16 janvier 1877, doivent produire :

1° Une expédition de l'arrêt de quitus de la Cour des comptes, délivrée par le greffier en chef;

2° Le certificat de libération définitive délivré par le directeur général de la comptabilité publique, en exécution de l'ordonnance du 22 mai 1825 ;

3° Un certificat de non-opposition délivré par le greffier du tribunal.

CHAPITRE VI.

Des livres et écritures à tenir par l'agent comptable.

Principes généraux.

156. — Aux termes de l'article 139, la comptabilité de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires est tenue en *partie double.*

157. — La méthode des écritures en partie double consiste à employer, pour la description de chaque opération, deux agents ou *comptes,* qui sont simultanément, l'un *débité,* l'autre *crédité.*

En effet, chaque opération de comptabilité est nécessairement composée et met deux intérêts en opposition; le fait qui dégage l'un oblige l'autre; dès lors, il existe toujours, *pour une même opération,* un *agent débiteur* et un *agent créditeur.* Celui qui *doit, reçoit* ou *a reçu,* est DÉBITEUR; celui *à qui il est dû,* qui *paye* ou *a payé,* est CRÉDITEUR.

158. — Le système d'écritures en partie double repose d'ailleurs sur les règles fondamentales ci-après : « 1° le comptable doit décrire *tout ce qui se « fait, et rien « que ce qui se fait »*; 2° il doit constater les opérations *à mesure qu'elles ont lieu,* « sans *lacune, surcharge, grattage* ni *rature;* 3° en conséquence, les écritures faites « ne peuvent jamais éprouver d'altération, et si des erreurs ont été commises, elles « doivent être rectifiées par de nouvelles écritures. »

159. — Pour l'application de ces règles à la comptabilité de l'agent comptable, quatre catégories de comptes sont employées, savoir :

Comptes de valeurs;

Comptes de produits publics;

Comptes de trésorerie (correspondants du Trésor et mouvements de fonds);

Comptes d'ordre.

160. — Les comptes de valeurs sont débités des traites qui entrent dans le portefeuille, et crédités de celles qui en sortent.

Les comptes de produits publics sont ouverts *par exercice* et crédités des recettes effectuées par les agents-percepteurs.

Les comptes de correspondants sont crédités des recettes et débités des dépenses qui les concernent.

Enfin, les comptes de mouvements de fonds sont débités des traites remises au caissier du Trésor, et crédités de celles qui ont été rejetées par ce comptable.

161. — Les articles par lesquels les comptes sont *débités* ou *crédités* sont inscrits sur un *livre journal,* dans l'ordre chronologique des opérations.

Toute opération, de quelque nature qu'elle soit, doit être décrite avec toutes ses circonstances, au moment même où elle a lieu, si elle se passe au bureau du comptable, ou dès qu'elle est connue de lui, si elle s'est passée chez un de ses correspondants. En aucun cas, la description des opérations d'une journée ne doit être remise au lendemain, et les soldes matériels de portefeuille doivent être comparés chaque jour avec les résultats des écritures.

162. — Le montant des articles du livre journal est rapporté, jour par jour, sur un *grand-livre,* où les comptes sont ouverts par nature d'opération. Les comptes du grand-livre sont additionnés à la fin de chaque mois ; les totaux en sont rapportés sur un relevé appelé *balance générale,* où tous les comptes se trouvent indiqués et classés.

Les opérations constatées au débit d'un ou de plusieurs comptes étant portées simultanément au crédit d'autres comptes, il doit toujours exister une équation parfaite entre le *total des débits* des divers comptes de la balance et le *total des crédits.* Cette équation prouve l'exactitude matérielle de la balance.

En outre, le total du débit et du crédit de la balance doit aussi être égal à celui du livre journal.

Les *soldes débiteurs et créditeurs*, ou, en d'autres termes, les excédants du débit sur le crédit, ou du crédit sur le débit, que chaque compte peut présenter, sont portés dans des colonnes spéciales de la balance; ces soldes, qui doivent se balancer entre eux, font connaître la situation de l'actif et du passif du comptable.

163. — Des livres de développement, ou *de premières écritures*, servent à la description, *avec détails*, des opérations qui sont ensuite constatées au journal d'une *manière sommaire*, et en fin de journée.

Les livres de développement dont l'agent comptable fait usage sont au nombre de trois (art. 139), savoir :

Le carnet des traites de chancellerie;
Le livre auxiliaire des recettes et des dépenses;
Le livre des comptes courants des agents-percepteurs.

Carnet des traites de chancellerie.

164. — Le *carnet des traites de chancellerie* (formule n° 1) est destiné à recevoir l'inscription, au débit, des traites envoyées par les agents-percepteurs et entrées en portefeuille, et, au crédit, de la sortie des mêmes traites remises au caissier du Trésor (art. 139, § 1er).

165. — L'*entrée* des traites est constatée au débit du carnet, dans des colonnes distinctes, savoir :

Colonne n° 1. Date de réception;
Colonne n° 2. Articles du journal;
Colonne n° 3. Désignation du poste;
Colonne n° 4. Numéro d'ordre des traites;
Colonne n° 5. Nom du tireur;
Colonne n° 6. Nom du tiré;
Colonne n° 7. Trimestres que concernent les traites;
Colonne n° 8. Échéances des traites;
Colonne n° 9. Numéros des récépissés délivrés par l'agent comptable;
Colonne n° 10. Montant des traites entrées;
Colonne n° 11. Totaux par journées.

166. — La *sortie* des traites est portée, sur le crédit du carnet, dans les colonnes ci-après :

Colonne n° 12. Dates des envois au caissier du Trésor;
Colonne n° 13. Articles du journal;
Colonne n° 14. Montant des traites sorties par dizaine;
Colonne n° 15. Numéros des récépissés du caissier central;
Colonne n° 16. Dates des récépissés;
Colonne n° 17. Observations.

167. — Toutes les traites inscrites sur le carnet de l'agent comptable doivent recevoir (colonne n° 4) un numéro d'ordre. La série de ces numéros ne doit pas être interrompue; elle est recommencée chaque année.

168. — Les récépissés que l'agent comptable délivre aux agents-percepteurs (art. 142) portent un numéro d'ordre dont la série (colonne n° 9), non interrompue pendant l'année, est également recommencée l'année suivante.

Les récépissés (formule n° 2) doivent faire mention de l'article 37 du décret du 16 janvier 1877, relatif à l'obligation du visa des récépissés.

169. — Il est interdit à l'agent comptable de délivrer des récépissés *par duplicata*. Si, par un motif quelconque, il lui est demandé une pièce destinée à remplacer un récépissé, il fournit une *déclaration de versement* (formule n° 3), portant la même date et le même numéro que le récépissé primitif, et visée au contrôle comme ce récépissé.

Dans le cas où un talon de récépissé (art. 144) viendrait à être perdu, il serait également remplacé par une déclaration de versement établie comme il vient d'être dit.

170. — Les traites remises au caissier du Trésor par l'agent comptable sont inscrites, pour leur montant total par dizaine, dans la colonne n° 14.

Chaque remise au caissier est en outre accompagnée d'un *bordereau détaillé* (formule n° 4) dont le total doit correspondre aux énonciations de la colonne n° 14 précitée.

171. — Les traites parvenues à l'agent comptable doivent être versées, *tous les dix jours* (les 1er, 11 et 21 de chaque mois), à la caisse centrale, qui lui en délivre un récépissé de mouvements de fonds libellé : *Remises de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires.* La date et le numéro des récépissés sont inscrits dans les colonnes nos 15 et 16 du carnet.

172. — Les traites qui viendraient à ne pas être payées à leur échéance seraient rejetées par la caisse centrale et rendues à l'agent comptable.

Celui-ci devrait alors les entrer à nouveau sur son carnet, mais dans une partie distincte de ce livre spécialement affectée aux *traites en souffrance*, en délivrer au caissier du Trésor un récépissé à talon (formule n° 5), suivant la règle indiquée à l'article 168, et s'en charger en recette à un compte de mouvements de fonds intitulé : *Remises du caissier du Trésor.*

Les traites rejetées et, s'il y a lieu, les actes de protêt sont renvoyés par l'agent comptable aux agents-percepteurs et constatés au débit de leurs comptes courants. Ceux-ci doivent immédiatement adresser en échange une nouvelle traite régulière, dans laquelle les frais de protêt sont ajoutés au montant de la traite primitive.

173. — Les colonnes nos 10, 11 et 14 du carnet (1re et 2e parties) sont additionnées à la fin de chaque mois.

Il n'est passé écriture au livre journal que des totaux journaliers, sans détail.

Les totaux mensuels doivent présenter des résultats semblables au montant du débit et du crédit du compte *Traites de chancellerie*, ou du compte *Traites en souffrance.*

Livre auxiliaire des recettes et des dépenses.

174. — A l'arrivée des bordereaux récapitulatifs trimestriels adressés par les agents-percepteurs, l'agent comptable en transcrit les résultats sur le *livre auxiliaire des recettes et des dépenses* (formule n° 6), dont il est question au paragraphe 4 de l'article 139.

Ce livre, qui contient vingt-huit colonnes disposées dans l'ordre des énonciations du bordereau récapitulatif, présente le détail, par nature, des opérations de recette et de dépense effectuées dans les postes diplomatiques et consulaires. Il donne ainsi à l'agent comptable les moyens de contrôler l'exactitude matérielle des bordereaux récapitulatifs.

175. — Des colonnes sont ouvertes sur le livre auxiliaire pour les produits divers du budget. Les *produits de chaque exercice* y sont présentés *séparément.*

Les recettes afférentes à l'année expirée, qui ne parviennent à la connaissance de l'agent comptable que pendant l'année courante, sont inscrites dans les colonnes nos 5 à 13, et sont appliquées dans ses écritures aux produits divers de l'exercice pendant lequel les sommes ont été encaissées par les agents-percepteurs.

Celles de l'année courante, dont les bordereaux récapitulatifs parviennent pendant la même année, appartiennent en entier à l'exercice courant. Il en est conséquemment fait recette dans les colonnes nos 14 à 22.

176. — Toutefois, si des bordereaux récapitulatifs de l'année expirée parvenaient à l'agent comptable postérieurement au 31 août de l'année suivante, date de la clôture de l'exercice, les recettes seraient exceptionnellement appliquées dans ces écritures *à l'exercice courant.* Mais l'agent comptable devrait en informer immédiatement la direction générale de la comptabilité publique, afin que les changements d'imputation nécessaires pussent être opérés par un article de virement dans les écritures centrales du Trésor.

177. — Les colonnes du livre auxiliaire sont additionnées à la fin de chaque journée, avec report des journées antérieures.

Les opérations d'une même journée, inscrites en détail sur le livre auxiliaire, ne sont constatées sur le journal que pour leur montant total.

Les totaux mensuels doivent être d'accord avec les résultats des comptes ouverts au grand-livre, savoir :

Le total des colonnes nos 13 et 22, avec le crédit du compte *Produits divers du budget, ancien exercice,* et du compte *Produits divers du budget, exercice courant ;*

Le total de la colonne no 24, avec le crédit du compte *Dépôts en numéraire,* et celui de la colonne no 27, avec le débit du même compte.

Livre auxiliaire des agents-percepteurs.

178. — Afin de pouvoir suivre la situation des agents-percepteurs envers l'agent comptable, celui-ci tient (art. 139, § 5°) un livre auxiliaire (formule n° 7), dans lequel un compte courant individuel est ouvert à chaque chancelier ou agent vice-consul.

Un répertoire placé en tête de ce livre indique le folio qui est consacré à chaque agent-percepteur.

179. — A l'arrivée du bordereau récapitulatif trimestriel, le compte courant de l'agent-percepteur est *débité* du montant total des recettes (produits divers et dépôts en numéraire) et *crédité* du montant des remboursements de ces mêmes dépôts. Les récépissés (art. 168) ne sont délivrés par l'agent comptable que pour les seules recettes concernant les produits divers et après la réception de la traite. Il n'est pas délivré de récépissé pour la recette des dépôts en numéraire.

Le compte courant est également *crédité* du montant des traites parvenues, de même qu'il serait *débité* du montant des traites rejetées dans le cas prévu à l'article 172.

180. — Le livre des comptes courants des agents-percepteurs est additionné par mois, avec report du total des mois antérieurs.

181. — Les résultats de chacun des folios du livre auxiliaire sont récapitulés, en fin de mois (art. 140), sur une *balance spéciale* (formule n° 8), dont les totaux, *débit* et *crédit,* doivent être égaux aux totaux du débit et du crédit du compte ouvert au grand-livre sous le titre de : *Agents-percepteurs, L/C courant.*

Livre journal.

182. — Le solde débiteur qui ressort dans les écritures de l'agent comptable au compte courant de chaque agent percepteur, doit correspondre à celui que présente le bordereau récapitulatif établi par l'agent lui-même, et démontre dès lors l'accord qui doit nécessairement exister entre la comptabilité des agents de l'extérieur et celle de l'agent comptable.

183. — Les opérations décrites en détail sur le carnet des traites, le livre auxiliaire des recettes et des dépenses et le livre des comptes des agents-percepteurs, sont ensuite constatées et résumées, à la fin de la journée, sur le *livre journal* (formule n° 9). Cette constatation se fait au moyen d'articles, dans lesquels sont employés des *comptes* ouverts suivant la nature des services (art. 157 à 161).

184. — Le livre journal est coté et paraphé, par premier et dernier folio, par le directeur des fonds et de la comptabilité.

185. — Les articles passés au journal doivent avoir une série de numéros d'ordre, non interrompue depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre de chaque année (colonne n° 1).

Les numéros des articles du journal doivent être relatés sur les livres auxiliaires, dont les éléments détaillés ont servi à la confection du journal, ainsi que sur les documents d'après lesquels les premières écritures ont été passées.

186. — La colonne n° 2 doit rappeler les folios correspondants du grand-livre. Les folios des comptes créditeurs sont indiqués par un trait placé au-dessus du numéro, et ceux des comptes débiteurs par un trait au-dessous.

187. — La description des opérations a lieu dans la colonne n° 3, conformément au *modèle d'articles* imprimé à la suite de la présente Instruction.

188. — Enfin, les colonnes n°s 4 et 5, destinées à recevoir l'inscription du montant des opérations de chaque article, sont affectées, l'une aux comptes débités, l'autre aux comptes crédités.

Les totaux de ces deux colonnes doivent être égaux entre eux.

Grand-livre.

189. — Le *grand-livre* (formule n° 10), qui est coté et paraphé comme le journal (art. 184), a pour objet de réunir et de classer les opérations suivant leur nature; il contient, à cet effet, autant de comptes que l'exigent les différents services.

Ces comptes sont classés dans l'ordre et sous les titres ci-après:

COMPTES DE VALEURS.

1. *Traites de chancellerie.*
2. *Traites en souffrance.*

COMPTES DE PRODUITS PUBLICS.

3. *Produits divers du budget, exercice* 187 (ancien).
4. *Produits divers du budget, exercice* 187 (nouveau).

COMPTES DE TRÉSORERIE.

5. *Dépôts en numéraire.*
6. *Agents-percepteurs, L/C courant.*
7. *Envois au caissier du Trésor,*
8. *Remises du caissier du Trésor.*

COMPTES D'ORDRE.

9. *Trésor, S/C de fonds.*
10. *Balance d'entrée.*

190. Les articles passés au journal sont rapportés sur le grand-livre au *débit* ou au *crédit*, suivant les cas, de chacun de ces comptes.

191. — Chaque compte ouvert au grand-livre contient, tant pour le débit que pour le crédit, des colonnes où sont désignés :

La date de l'opération;

Le numéro de l'article correspondant du journal;

Le montant des *contre-parties* qui pourraient être opérées aux comptes (voir art. 194 à 198);

Le montant de chaque article;

Le total des débits ou des crédits par mois et à la fin de chaque mois.

192. — Le rapport au grand-livre doit être tenu, jour par jour, au courant.

Tous les comptes sont additionnés par mois, et les opérations de chaque mois sont ajoutées aux totaux antérieurs pour former des totaux généraux à la fin du mois.

193. — Le grand-livre s'ouvre par *balance d'entrée*, suivant le mode tracé aux articles 199 et 200 ci-après.

Rectifications d'écritures.

194. — Ainsi qu'il est dit à l'article 158, il ne doit jamais être fait ni surcharges ni ratures dans les articles passés au journal.

Lorsqu'une erreur est reconnue dans un article, elle doit être rectifiée par un article contraire.

Le compte qui a été *débité* à tort doit être crédité, et celui qui a été *crédité* doit être débité. (Voir les n°s 7, 8 et 9 du modèle d'articles imprimé à la suite de la présente Instruction.)

195. — Les articles de redressements se passent au journal comme une opération ordinaire, et ils sont inscrits sur le grand-livre, tant dans la colonne des *contre-parties* que dans celle du *total* des articles.

Ces redressements sont également constatés sur les livres auxiliaires, s'il y a lieu, mais par voie de déduction ou d'augmentation sur les comptes qu'ils concernent.

A la suite du libellé des articles où une rectification est ainsi constatée, on ajoute la mention suivante : *contre-partie au compte débité* ou *contre-partie au compte crédité,* ou enfin *contre-partie aux deux comptes.*

196. — Lorsqu'il s'agit de déterminer le montant *net* des opérations constatées au *débit* ou au *crédit* d'un compte, les articles de contre-partie portés tant au débit qu'au crédit, dans les colonnes spéciales réservées pour cet objet sur le grand-livre, doivent être additionnés et le total doit être déduit du débit et du crédit du compte.

Le *montant réuni* des contre-parties du débit et du crédit est déduit, *à la fois,* du débit et du crédit du compte, attendu que le côté de ce compte qui était erroné doit nécessairement être réduit du montant de la contre-partie constatée de l'autre côté du compte pour rectifier l'erreur, et que cette même contre-partie, qui n'est qu'une opération d'ordre, ne peut être maintenue comme opération réelle du côté où elle a été constatée.

197. — Les articles de contre-partie sont additionnés sur le journal comme les autres articles. Mais il est fait une récapitulation spéciale des contre-parties à la fin du mois, et le total en est déduit de celui du journal, qui présente alors un net égal à la balance (art 162). (Voir le n° 14 du modèle d'articles.)

198. — Une réduction ou un changement d'imputation de recette ou de dépense ne peuvent, toutefois, être constatés par voie de contre-partie, dans les écritures de l'agent comptable, que lorsqu'ils ont rapport aux opérations d'une gestion non terminée.

S'il s'agit d'une *gestion close,* l'agent comptable en réfère à la direction générale de la comptabilité publique, qui fait opérer les rectifications nécessaires, par *virement,* dans les écritures centrales du Trésor.

Clôture des livres en fin d'année.

199. — Lorsque les éléments de compte du 4e trimestre ont été vérifiés par la direction générale de la comptabilité publique et sur l'avis qu'elle en donne à l'agent comptable, celui-ci solde les comptes de sa balance de la manière suivante (voir les nos 10 et 11 du modèle d'articles) :

Le compte *Trésor, S/C de fonds,* est crédité par le débit des comptes : *Produits divers du budget, Dépôts en numéraire* et *Remises du caissier du Trésor.*

Le même compte est débité au crédit des comptes : *Agents-percepteurs, L/C courant,* et *Envois au caissier du Trésor.*

L'agent comptable clôt ensuite ses livres de l'année expirée et arrête en toutes lettres le total général de son livre journal.

Ouverture des livres de la nouvelle année.

200. — En même temps, il rapporte par balance d'entrée, sur le livre journal de la nouvelle année, les opérations de l'année précédente.

A cet effet, il débite, d'une part, le compte *Balance d'entrée,* au crédit : 1° du compte *Produits divers du budget, ancien exercice,* pour le montant du crédit brut de ce compte sur la balance au 31 décembre ; 2° du compte *Dépôts en numéraire,* pour le solde créditeur de ce compte à la même époque ; 3° s'il y a lieu, du compte *Trésor, S/C de fonds.*

D'autre part, il crédite le compte *Balance d'entrée,* par le débit : 1° du compte *Produits divers du budget, ancien exercice,* pour le montant du débit brut de ce compte, sur la balance précitée au 31 décembre ; 2° des comptes : *Traites de chancellerie, Traites en souffrance* et *Agents-percepteurs, L/C courant,* pour les soldes débiteurs de ces comptes. (Voir les nos 12 et 13 du modèle d'articles.)

Balance générale des comptes du grand-livre.

201. — A la fin du mois, l'agent comptable arrête chacun des comptes de son grand-livre et en fait l'addition.

Il relève le total du débit et du crédit de chaque compte sur la *balance générale des comptes du grand-livre* (formule n° 11).

Les comptes sont classés sur cette balance suivant la nature des services, conformément aux indications de l'article 189.

202. — Les deux colonnes *débit* et *crédit* présentent le montant *net* des opérations, c'est-à-dire y compris, d'une part, celles rapportées par balance d'entrée, et déduction faite, d'autre part, du montant des contre-parties.

Les deux colonnes *soldes débiteurs* et *créditeurs* indiquent l'excédant du débit sur le crédit ou du crédit sur le débit de chaque compte.

203. — Lorsque le relevé du débit et du crédit de tous les comptes est terminé, les diverses colonnes de la balance sont additionnées.

Le total de la colonne du débit et celui de la colonne du crédit doivent se balancer entre eux. Il en est de même des colonnes relatives aux soldes des comptes.

Le total des débits et des crédits doit, en outre, être conforme au montant de l'addition du journal, déduction faite des contre-parties (art. 197).

204. — La balance des comptes du grand-livre doit être suivie de deux développements présentant, l'un le détail, par nature de recette, des produits divers du budget des deux exercices; l'autre la situation des dépôts en numéraire à la fin du mois pour l'ensemble des postes dont la comptabilité relève de l'agent comptable.

205. — Pour justifier le solde qui ressort sur sa balance au 31 décembre au compte *Dépôts en numéraire*, l'agent comptable établit une situation (formule n° 12) indiquant, d'après le dernier bordereau trimestriel envoyé par chaque agent percepteur, la désignation du poste et le montant des dépôts restant à rembourser dans chaque poste.

Bordereau général à remettre chaque trimestre au Ministère des finances.

206. — Le *bordereau général* des opérations effectuées par les agents percepteurs et centralisées dans les écritures de l'agent comptable (art. 146) est établi conformément à la formule n° 13, et est produit en double expédition. Il est revêtu du visa du directeur des fonds et de la comptabilité.

L'une de ces expéditions, certifiée par le chef du bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs de l'Algérie et des colonies, et visée par le directeur général de la comptabilité publique, sert de pièce justificative aux opérations décrites dans les écritures centrales du Trésor.

207. — Les talons des récépissés délivrés par l'agent comptable (art. 144) sont adressés trimestriellement par la direction des fonds à la direction générale de la comptabilité publique, pour servir au contrôle des recettes constatées sur le bordereau général; ils sont renfermés dans un bordereau détaillé (formule n° 14).

208. — Les bordereaux trimestriels des chanceliers et agents consulaires, qui doivent être produits avec le bordereau général de l'agent comptable (art. 146, § 1er), sont renfermés et détaillés dans un *état récapitulatif* (formule n° 15), dont les totaux par nature doivent être conformes aux recettes et aux dépenses énoncées sur le bordereau général.

209. — Les autorisations de gratuité (art. 146, § 4) sont annexées à la deuxième partie du livre de détail des recettes.

210. — Les pièces de dépense (art. 146, § 4) sont renfermées dans des bordereaux trimestriels de détail (formules nos 16 et 17), selon qu'elles concernent les remboursements de dépôts en numéraire ou les envois au caissier du Trésor.

Comptes de gestion (1re et 2e parties).

211. — Le compte de l'agent comptable (art. 147 à 151 est formé et rendu par

gestion annuelle, et doit comprendre la totalité des recettes et des dépenses effectuées ou centralisées pendant la durée de chaque année.

Ce compte, quoique conservant le principe d'unité, est néanmoins rendu en deux parties séparées, pour que les opérations complémentaires de l'exercice expiré puissent être fournies au contrôle judiciaire aussitôt après la clôture de cet exercice et pour que la Cour ait ainsi le moyen de prononcer en temps utile ses déclarations générales de conformité sur les comptes d'exercice.

212. — La *première partie* (formule n° 18) est, en conséquence, consacrée aux produits divers du budget de l'exercice expiré (art. 156).

La *seconde partie* (formule n° 19) rappelle ces recettes *seulement pour leur total*, et comprend, avec les opérations faites du 1er janvier au 31 décembre, les recettes des produits divers de l'exercice courant, ainsi que les recettes et les dépenses des services de trésorerie. Elle présente en outre la situation de l'agent comptable envers le Trésor au commencement et à la fin de la gestion, laquelle doit être conforme aux résultats constatés par le procès-verbal de vérification au 31 décembre (art. 148).

213. — Outre la minute qui est conservée par l'agent comptable, chaque partie du compte de gestion est formée en deux expéditions qui sont adressées au ministère des finances, l'une pour rester dans les bureaux de la direction générale de la comptabilité publique, l'autre pour être transmise à la Cour avec les pièces justificatives à l'appui (art. 147).

Paris, le 24 avril 1877.

Le Conseiller d'État,
Directeur général de la Comptabilité publique,
Fr. de Roussy.

Le Ministre plénipotentiaire,
Directeur des Fonds et de la Comptabilité,
Billing.

Approuvé la présente Instruction, pour être mise en vigueur à partir du 1er juillet 1877.

Le Ministre des finances,
Léon Say.

Le Ministre des affaires étrangères,
DECAZES.

7° Décret impérial relatif aux congés accordés aux agents vice-consuls, aux drogmans et aux chanceliers.

(Du 31 juillet 1855.)

Vu les ordonnances des 20 août 1833 et 26 avril 1845 sur le personnel des consulats;

Vu la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles;

Vu notre décret du 5 août 1854 sur le traitement de congé des drogmans, chanceliers et agents vice-consuls:

Art. 1er. Les congés seront accordés, à l'avenir, aux agents vice-consuls nommés par nous, aux drogmans et aux chanceliers diplomatiques ou consulaires, par notre ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères, sur la proposition de leurs chefs hiérarchiques.

8° Décret impérial qui soumet à une taxe proportionnelle les recouvrements de créances ou de successions opérés, pour le compte de particuliers, par les soins des chancelleries diplomatiques ou consulaires.

(Du 22 juin 1862.)

ART. 1er. Les recouvrements de créances ou de successions opérés, pour le compte des particuliers, par les soins des chancelleries de nos missions diplomatiques, de nos consulats et de nos agents vice-consuls seront, à partir du 1er octobre 1862, soumis à une taxe proportionnelle de deux pour cent sur le montant des sommes recouvrées.

ART. 2. Cette taxe ne pourra être perçue sur toute somme recouvrée qui serait déjà passible du droit de dépôt, en raison de sa consignation dans les caisses de chancellerie.

9° Décret impérial portant que les deux catégories du tarif des chancelleries consulaires seront supprimées à partir du 1er janvier 1866 et remplacées par le tarif y annexé.

(Du 25 octobre 1865.)

Vu l'article 2 du règlement spécial du 21 juin 1862, sur la comptabilité des chancelleries consulaires ;

Vu l'ordonnance du 6 novembre 1842 et le tarif y annexé ;

Vu notre décret du 7 octobre 1862 :

ART. 1er. A partir du 1er janvier 1866, les deux catégories du tarif des chancelleries consulaires seront supprimées et remplacées par le tarif joint au présent décret.

ART. 2. Sont définitivement abrogées les dispositions des articles 1er et 2 de l'ordonnance du 6 novembre 1842.

(*Ledit tarif se trouve au* Bulletin des lois, 11e *série, n°* 1346, *année* 1865.)

10° Décret impérial qui divise les titulaires des chancelleries diplomatiques et consulaires en trois classes.

(Du 1er décembre 1869.)

ART. 1er. Les titulaires des chancelleries diplomatiques et consulaires sont divisés en trois classes. La classe est attachée à la personne de l'agent, indépendamment du poste dans lequel il exerce ses fonctions.

ART. 2. Le nombre des chanceliers est limité à vingt pour la première classe, et à quarante pour la deuxième. Nul chancelier ne peut être promu à une classe supérieure qu'après trois ans au moins de service dans la classe précédente.

ART. 3. Nul chancelier ne peut être admis à concourir au grade de consul qu'après dix ans de service comme chancelier, dont trois au moins comme chancelier de première classe.

ART. 4. Les chanceliers des deux premières classes sont assimilés aux chanceliers des missions diplomatiques pour le règlement de leur traitement d'inactivité, ainsi que pour l'application de notre décret du 26 avril 1854.

ART. 5. Sont abrogées les dispositions antérieures contraires au présent décret, sans préjudice des droits acquis au moment de sa promulgation.

CHAPITRE IX.

TRAITÉS ET CONVENTIONS

Conclus par le Gouvernement français avec les Puissances étrangères et promulgués dans le cours des années 1875 et 1876.

1874.

10 janvier. — Convention de poste entre la France et la République orientale de l'Uruguay. . . . . 25 octobre 1877.

1876.

7 janvier. — Convention consulaire entre la France et la Grèce. 23 février 1878.

8 juillet. — Convention d'extradition entre la France et la Principauté de Monaco. 1er février 1877.

14 août. — Convention d'extradition entre la France et la Grande-Bretagne. 5 avril 1878.

1877.

21 mars. — Convention pour l'établissement d'un chemin de fer de Cambrai à Dour, signée entre la France et la Belgique. . . 21 mars 1878.

28 mars. — Convention d'extradition entre la France et le Danemark. 2 avril 1878.

9 mai. — Convention pour l'établissement d'un chemin de fer de Saint-Amand à Antoing, signée entre la France et la Belgique. 21 mars 1878.

9 mai. — Convention pour l'établissement d'un chemin de fer de Gorcy à Signeulx, signée entre la France et la Belgique . . 21 mars 1878.

10 août. — Traité pour la rétrocession à la France de l'île de Saint-Barthélemy, conclu entre la France et la Suède . . . . 4 mars 1878.

3 novembre. — Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et la Suède. . . . . 3 mars 1878.

8 décembre. — Convention de commerce entre la France et l'Espagne. 21 mars 1878.

14 décembre. — Convention d'extradition entre la France et l'Espagne. 13 juin 1878.

1878.

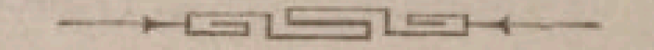
20 février. — Convention pour l'établissement d'un chemin de fer de Montmédy à Virton, entre la France et la Belgique . . . . 7 janvier 1879.

27 février. — Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et le Danemark . . . . 5 avril 1878.

20 avril. — Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et la Norwége. . . . . 13 juin 1878.

25 mai. — Convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et l'Autriche-Hongrie. . . . . 13 juin 1878.

13 juillet. — Traité signé à Berlin, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Russie et la Turquie. 23 juillet 1878.



RENSEIGNEMENTS DIVERS

MAXIMUM DES PENSIONS DES AGENTS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES.

Annexe de l'article 7 de la loi du 9 juin 1853.— Tableau n° 3. — (Pour la loi sur les pensions et l'organisation de la Légion d'honneur, voy. l'*Annuaire* de 1860.)

Ambassadeurs	12,000f
Ministres plénipotentiaires de 1re classe	10,000
Ministres plénipotentiaires de 2e classe, et directeur des travaux politiques	8,000
Chargés d'affaires en titre	6,000
Premiers secrétaires d'ambassade ou de légation de 1re classe, et sous-directeurs des travaux politiques	5,000
Tous autres secrétaires d'ambassade ou de légation	4,000
Consuls généraux	6,000
Consuls de 1re classe	5,000
Consuls de 2e classe	4,000
Premier drogman et secrétaire interprète à Constantinople	5,000
Second drogman à la même résidence et premiers drogmans des consulats généraux	3,000
Tous autres drogmans, chanceliers d'ambassade et de légation	2,400
Chanceliers des consulats généraux	2,400
Agents consulaires (vice-consuls), Français de nation et rétribués directement sur le Trésor, au moyen d'une allocation ordonnancée en leur nom	2,000
Chanceliers des consulat	1,800
Fonctionnaires et employés des administrations centrales et du service intérieur des différents ministères. Agents et préposés de toutes classes autres que ceux compris dans la section ci-dessus :	

Traitements	de 1,000 francs et au-dessous	750
	de 1,001 à 2,400 fr	2/3 du traitement moyen, sans pouvoir descendre au-dessous de 750 fr.
	de 2,401 à 3,200 fr	1,600
	de 3,201 à 8,000 fr	1/2 du traitement moyen.
	de 8,001 à 9,000 fr	4,000
	de 9,001 à 10,500 fr.	4,500
	de 10,501 à 12,000 fr	5,000
	au-dessus de 12,000 fr	6,000

MODÈLE A. **Extrait des Registres du Personnel.** TABLEAU N° 3.

REGISTRE
N°

MINISTÈRE de

ÉTAT des services de M. ex-
à département d né le
à département d entré en fonctions
le et admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du

LIEUX où les fonctions ont été exercées. — Départements.	Résidences.	NATURE des fonctions et emplois.	DATES de l'entrée en exercice.	DURÉE DES SERVICES. — Ans.	Mois.	Jours.	OBSERVATIONS.
A DÉDUIRE	Surnuméraríat. . . .		. .				
	Service avant l'âge de 20 ans		. .				
	Interruptions.		. .				
			. .				
	SERVICES effectifs admissibles. .						

Traitement fixe de chacune des dernières années d'activité.

	Ans.	Mois.	Jours.		
Du				A raison de par année	
Du					
TOTAL. . .				. . . .	
				L'année moyenne est de.	

VU : Pour extrait conforme aux registres du personnel et aux états de traitement du ministère de

Le Paris, ce 18 .

Le

MODÈLE B.

Extrait des Registres du Personnel.

TABLEAU N° 4.

REGISTRE

N°

MINISTÈRE de

SERVICES CIVILS RENDUS HORS D'EUROPE.
(Art. 10 de la loi du 9 juin 1853.)

ÉTAT des services de M. ex-
à département d
né le à département
d entré en fonctions le
et dont l'activité hors d'Europe a cessé le

LIEUX où les fonctions ont été exercées.	NATURE des fonctions et emplois.	DATE de l'entrée en exercice.	DURÉE des services. Ans.	Mois.	Jours.	TRAITEMENT normal du grade.	SUPPLÉMENT accordé à titre de traitement colonial.	OBSERVATIONS.
À DÉDUIRE: Surnumérariat		. .						
Service avant l'âge de 20 ans		. .						
Interruptions .		. .						
Services effectifs admissibles. .								
Bonification de moitié en sus. .								
TOTAL.								

Traitement normal de chacune des dernières années d'activité.

	Ans.	Mois.	Jours.		
Du				A raison de	
Du				par année. . .	
TOTAL.				. . . .	
L'année moyenne est de.					

Vu : Pour extrait conforme aux registres du personnel et aux états de traitement du ministère de

Le Paris, ce 18 .

Le

TABLEAU COMPARATIF

Des Monnaies étrangères ayant cours aux Monnaies françaises, toutes supposées droites de poids et de titre[1].

EUROPE.

ALLEMAGNE.

Or.	fr. c.
10 marks	24 69
20 marks	12 35
5 marks	6 17
Argent.	
5 marks	5 555
2 marks	2 222
Mark	1 111
1/2 mark	0 555
1/5 de mark	0 222

ANGLETERRE.

Or.	
Souverain de 20 sch.	25 22
Argent.	
Crown ou couronne, depuis 1818	5 81
1 florin (1849), 1/10 de la livre sterling ou 2 schillings	2 32
Schilling	1 16

AUTRICHE-HONGRIE.

Or.	
Quadruple ducat	47 52
Ducat de l'Empereur	11 86
Argent.	
2 florins (gulden)	4 93
Florin ou gulden	2 46

DANEMARK.

Or.	
20 couronnes	27 77
10 —	13 88

DANEMARK (*suite*).

Argent.	fr. c.
2 couronnes	2 67
1 —	1 33
50 ore	0 67
40 —	0 53
25 —	0 32
10 —	0 13

ESPAGNE.

Or.	
Doublon, 10 escudos	25 99
— 4 —	10 40
— 2 —	5 20
Argent.	
Duro, 2 escudos	5 19
Escudo	2 59

Iles Philippines.

Or.	
1 peso ou escudillo de oro	5 09
Argent.	
50 centavos	2 59

NORWÉGE.

Or.	
20 couronnes	27 77
10 —	13 88
Argent.	
2 couronnes	2 67
1 —	1 33
24 skillings	1 07
15 —	0 67
12 —	0 53
3 —	0 13

EMPIRE OTTOMAN.

Or.	
100 piastres	22 79
Argent.	
10 piastres	2 21
1 piastre	0 22

PAYS-BAS.

Or.	fr. c.
Ducat	11 83
Guillaume	20 85
Argent.	
Rixdaler, 2 1/2 florins	5 22
Florin	2 09

PORTUGAL.

Or.	
Couronne d'or de 10,000 reis (1854)	56 »
1/10 de couronne, 1,000 reis	5 60
Argent.	
5 testons de 500 reis (1854)	2 55
1 teston de 100 reis	0 51
1/2 teston de 50 reis	0 25

PRUSSE ET ALLEMAGNE DU NORD.

Or.	
Krone	34 47
Frédéric	20 78
Argent.	
Écu ou thaler	3 71
2 thalers	7 40

RUSSIE.

Or.	
1/2 impériale ou 5 roubles (1849)	20 »
Argent.	
Rouble	3 95
1/2 rouble, ou Poltinick	1 97
Tchetvertah	0 99
Abassis	0 45
Florin polonais	0 34
Grivenik	0 23
Pietah	0 11

1. La valeur de ces monnaies a été calculée, sans retenue, savoir : pour les monnaies d'or, à raison de 3,444 fr. 44 c. 444 mc. le kilogramme fin (1,000/1,000), et pour les monnaies d'argent, à raison de 222 fr. 22 c. 222 mc. le kilogramme fin (1,000/1,000).

Par la convention internationale du 23 décembre 1865, la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse se sont constituées à l'état d'union monétaire.

La Grèce et les États pontificaux ont depuis adopté les monnaies de l'union.

SAXE.

Or.	fr. c.
Ducat Frédéric-Auguste II (1763). . .	11 85
Auguste ou 5 thalers.	20 75
Argent.	
2 thalers	7 42
Thaler	3 71
1/6 d'écu	0 65

SUÈDE.

Or.	
20 couronnes	27 77
10 —	13 88
Carolin.	10 »
Argent.	
Spéciès riksdaler . .	5 62

AFRIQUE.

ÉGYPTE.

Or.	
100 piastres	25 62
Argent.	
Piastre	0 25

TUNIS.

Or.	
100 piastres	60 42
10 piastres	6 04
Argent.	
2 piastres.	1 23

AMÉRIQUE DU NORD.

ÉTATS-UNIS.

Or.	fr. c.
Aigle, 10 dollars. . .	51 82
Dollar.	5 18
Argent.	
Dollar.	5 34
Dime, 10 cents. . . .	0 53

MEXIQUE.

Or.	
Once d'or	81 37
Pistole	20 34
Argent.	
Piastre	5 41

AMÉRIQUE DU SUD.

BRÉSIL.

Or.	
20,000 reis	56 65
10,000 reis	28 32
Argent.	
1,000 reis.	2 85

BOLIVIE-ÉQUATEUR, GUATÉMALA, ETC.

Or.	
Quadruple	81 35
Argent.	
Piastre	5 41

CHILI.

Or.	fr. c.
Condor, 10 pesos . .	47 28
Peso ou piastre . . .	4 72
Argent.	
Piastre	5 »

PÉROU.

Or.	
10 sols.	50 »
1 sol.	5 »
Argent.	
1 sol	5 »

ASIE.

EMPIRE INDO-BRITANNIQUE.

Or.	
Mohur	36 82
Pagode	9 20
Argent.	
Roupie	2 37
2 annas.	0 29

PERSE.

Or.	
Thoman.	11 50
Argent.	
Banabat, 10 schahis.	1 04

MESURES ITINÉRAIRES.

PAYS.	NOMS.	VALEUR en kilomètres.
		k.
Allemagne	*meile, lieue de 15 au degré*	7,500
Angleterre	*mile, 1,760 yards*	1,609
	mile marin de 60 au degré	1,852
	lieue marine de 20 au degré	5,558
Arabie	*mille*	1,964
Autriche	*mille de poste*	7,586
Belgique	*mille métrique*	1,000
Brésil	*legua*	5,564
	milha	1,852
Chine	*lí*	0,578
Danemark	*mile*	7,532
Écosse	*mile*	1,609
Espagne	*lieue de 20,000 pieds*	5,573
France	*mille métrique, 1 kilomètre*	1,000
	lieue de 4 kilomètres	4,000
	myriamètre, 10 kilomètres	10,000
	lieue marine, 20 au degré	5,556
	lieue ancienne de poste, 2,000 toises	3,898
Hollande	*mille nouveau*	1,000
Hongrie	*mille*	7,586
Irlande	*mille*	1,609
	mille de 60 au degré	1,852
Italie	*mille métrique*	1,000
Perse	*parasang*	5,760
Pologne	*mille nouveau, 8 wersts*	8,534
Portugal	*lieue, 18 au degré*	6,173
Prusse	*mille du Rhin*	7,532
Russie	*werst, 500 sagènes*	1,067
Suède	*mille*	10,688
Suisse	*lieue, 16,000 pieds*	4,800
Turquie	*berri*	1,476

Lieue de 15 au degré	7,408m
Lieue de 18 au degré	6,173
Lieue de 25 au degré	4,445
Lieue marine ou géographique de 20 au degré	5,556
Mille marin de 60 au degré, ou d'une minute, et tiers de lieue marine	1,852

BRASSES DES CARTES MARINES.

Angleterre	*brasse* (*fathom*)	1m,829
Danemark	*brasse* (*faun*)	1 ,883
Espagne	*brasse* (*braza*)	1 ,672
Hollande	*brasse* (*waam*)	1 ,883
Russie	*brasse* (*sagène*)	2 ,134
Suède	*brasse* (*fannar*)	1 ,783
France	*brasse*, 5 pieds	1 ,624
	nœud, 1/120 du *mille marin*[1]	15 ,432
	encablure de 100 toises	194 ,904
	encablure nouvelle	200 ,000

1. Chacun des nœuds du loch parcourus dans les 30 secondes du sablier ou dans la 120e partie d'une heure, correspond à une marche d'un mille marin par heure. Ainsi, 9 nœuds filés en 30 secondes indiquent une marche de 9 milles ou de 3 lieues marines par heure.

CORRESPONDANCE DES CALENDRIERS.

L'ère de la République a commencé le 22 septembre 1792, et a fini le 31 décembre 1805. L'année était composée de 12 mois de 30 jours, suivis de 5 jours complémentaires pour les années communes, et de 6 pour les années bissextiles. Les noms des 12 mois étaient : vendémiaire, brumaire, frimaire ; nivôse, pluviôse, ventôse ; germinal, floréal, prairial ; messidor, thermidor, fructidor. Le 1er vendémiaire des ans I, II, III, V, VI et VII de la République, répond au 22 septembre des années 1792, 93, 94, 96, 97 et 98 ; le 1er vendémiaire des ans IV, VIII, IX, X, XI, XIII et XIV, au 23 septembre des années 1795, 1799, 1800, 1801, 1802, 1804 et 1805 ; enfin, le 1er vendémiaire de l'an XII, au 24 septembre 1803.

L'année russe et grecque diffère de l'année grégorienne par la conservation des années bissextiles séculaires dont le nombre de siècles n'est pas un multiple de 4. Elle commence le 1er septembre, et se trouve en retard de 12 jours sur l'année grégorienne pour le 19e siècle.

L'année arabe ou islamique a 12 mois lunaires : *Moharrem ; Safar ; Rebiâ Ier*, Elaouel ; *Rebiâ IIe*, Eltsani ; *Djoumadi Ier*, Elaoula ; *Djoumadi IIe*, Eltsania ; *Redjeb ; Châban, Ramadan ; Choual ; Dou-el-cada ; Dou-el-hadja.* La lunaison moyenne étant de 29jours,5305886, les mois sont alternativement de 30 et de 29 jours, en commençant par Moharrem ; en outre, pour chaque période de 30 années, on intercale 11 jours complémentaires dans les années *Kébices*, qui sont les 2e, 5e, 7e, 10e, 13e, 16e, 18e, 21e, 24e, 26e et 29e de chaque cycle trentenaire, à partir du jeudi 16 juillet 622, date de l'*Hégire*, suivant l'ère julienne, et point de départ de l'ère arabe. Le jour complémentaire des années kébices s'ajoute aux 29 jours du mois ordinaire de Douel-hadja. La correspondance entre les années de l'Hégire et les années grégoriennes s'établit approximativement par les formules : $G = 621 + H - 0.03\,H$; $H = G - 621 + 0.03\,(G - 621)$.

G est la date de l'année grégorienne, dans laquelle commence l'année d'une date de l'Hégire H.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

PERSONNEL DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE FRANÇAIS.

C

D

M

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

POSTES POLITIQUES ET CONSULAIRES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER.

---

*

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

FAMILLES SOUVERAINES, DES CABINETS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES, DES AMBASSADES ET DES LÉGATIONS ÉTRANGÈRES EN FRANCE.

LIBRAIRIE GUILLAUMIN & Cie

Rue Richelieu, 14, à Paris.

Journal des Économistes, revue mensuelle de la science économique et de la Statistique, fondé en décembre 1841.
La Revue paraît le 15 de chaque mois par livraisons de dix à douze feuilles. Chaque trimestre forme un volume, et l'année entière 4 beaux volumes.
36 fr. par an pour la France et l'Algérie ; le numéro : **3 fr. 50** c.
38 fr. par an pour tous les pays d'Europe ;
40, 42 ou **46** fr. pour les autres pays étrangers.

Dictionnaire universel, théorique et pratique du commerce et de la navigation, contenant tout ce qui concerne le Commerce, tels que : Marchandises, Géographie et Statistique commerciales, Métrologie universelle, Comptabilité, Droit commercial terrestre et maritime, Navigation, Marine marchande, Douanes, Économie politique, commerciale et industrielle. — 2 superbes volumes grand in-8°, contenant 3380 pages à 2 colonnes. — Prix : brochés, **60** fr.; demi-reliure, veau ou chagrin, **69** fr.

Dictionnaire de l'Économie politique, contenant l'exposition des principes de la Science, l'opinion des Écrivains qui ont le plus contribué à sa fondation et à ses progrès, la Bibliographie générale de l'Économie politique par noms d'auteurs et par ordre de matières, avec des notions biographiques et une appréciation raisonnée des principaux ouvrages. — Publié sous la direction de MM. Coquelin et Guillaumin. — 2 superbes volumes grand in-8° de près de 1000 pages chacun, à 2 colonnes, avec 8 magnifiques portraits. — Prix : brochés, **50** fr.; demi-reliure, veau ou chagrin, **56** fr.

Économistes et publicistes contemporains. — Rossi, Bastiat, John-Stuart Mill, Léon Faucher, Michel Chevalier, Fix, Roscher, Cibrario, Martens, Kluber, Vattel, Hautefeuille, Grotius, Minghetti, Carey, Mac Culloch, de Lavergne, Bluntschli, H^te Passy, Joseph Garnier, Boissonade, Pradier-Fodéré, Livingstone, Massé, Block, etc. — 61 beaux volumes in-8° de **7** fr. **50** c. à **10** fr. — **2** fr. en sus pour la reliure.

Bibliothèque des sciences morales et politiques, comprenant une partie des précédents, plus : Beccaria, de Lavergne, Joseph Garnier, Louis Reybaud, Baudrillart, Moreau de Jonnès, Vivien, J.-B. Say, Adam Smith, Young, Laferrière, Rapet, Mill, Blanqui, abbé de Saint-Pierre, Saint-Simon, Coquelin, etc. — 59 beaux volumes in-18 de **5** fr. à **7** fr. **50** c. — **1** fr. **50** c. en sus pour la reliure.

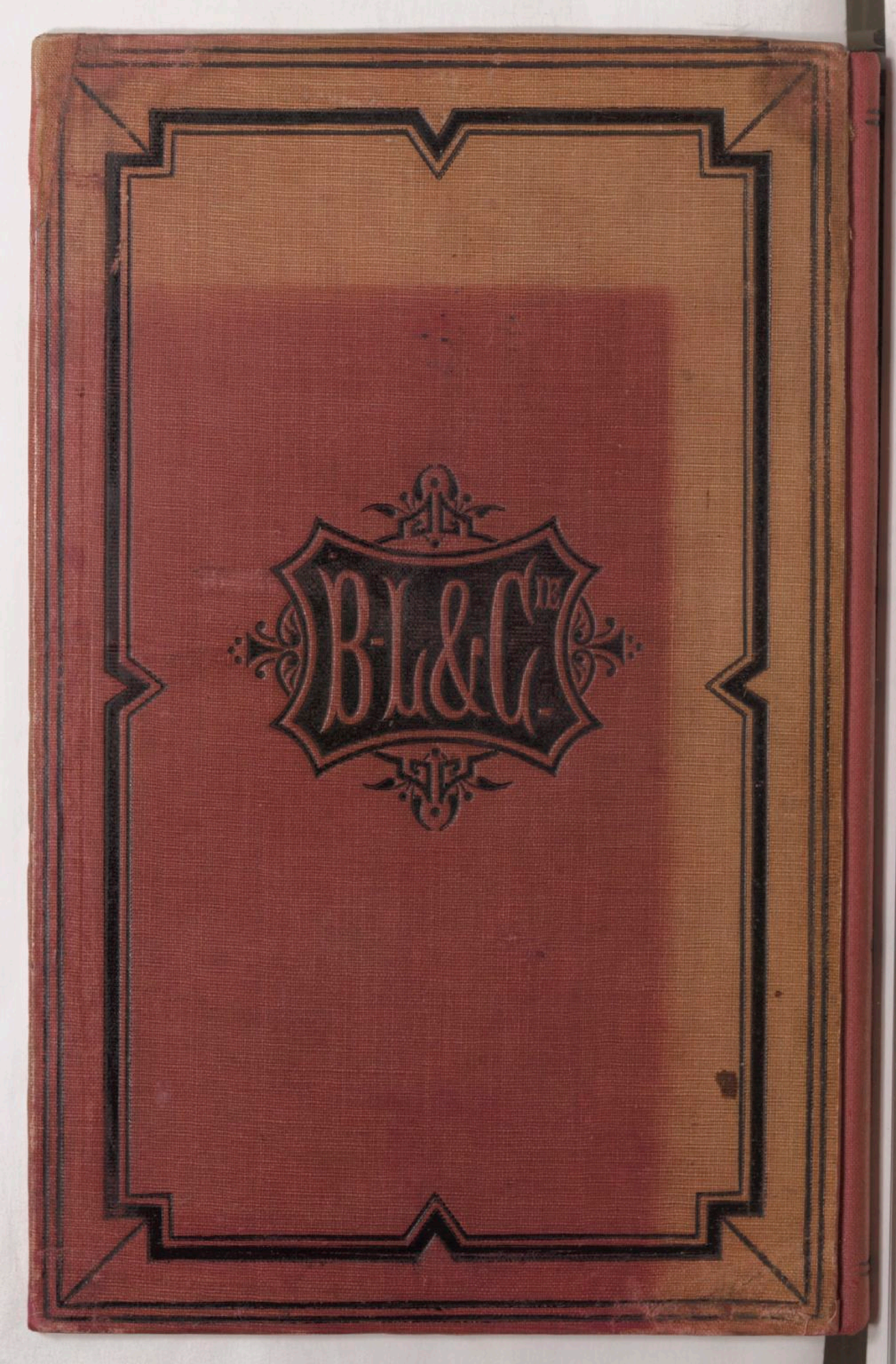
Annuaire de l'Economie politique et de la Statistique, par MM. Guillaumin, Joseph Garnier et Maurice Block, années 1844 à 1878, 35 volumes. — Table générale alphabétique et analytique des matières contenues dans les 24 premiers volumes, 1 volume; en tout 36 volumes. — Prix : brochés, **161** fr. **50** c. — **1** fr. **50** c. en sus par volume pour la reliure. (Les volumes se vendent séparément.)

ON TROUVE A LA LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Les **Traités généraux**, les **Traités élémentaires** et les ouvrages de théorie relatifs à l'Économie sociale ou politique ou industrielle;

Les **Traités spéciaux**, les **Monographies** et un grand nombre d'Écrits sur les diverses questions relatives à l'**Économie politique** ou **Sociale**, à la **Statistique**, aux **Finances**, à la **Population**, au **Paupérisme**, à l'**Esclavage**, à l'**Emigration**, au **Commerce**, aux **Douanes**, aux **Tarifs**, au **Calcul**, à la **Comptabilité**, aux **Changes**, au **Droit des gens**, au **Droit administratif**, au **Droit commercial** et au **Droit industriel**.

Les **Documents statistiques** et autres : Tableaux de douane, Enquêtes, Tarifs, etc.


B-L & Cie